This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

78

1817

ARTES SCIENTIA VERITAS

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

TUEBOR

CIRCUMSPICE

Z
1007
.B586

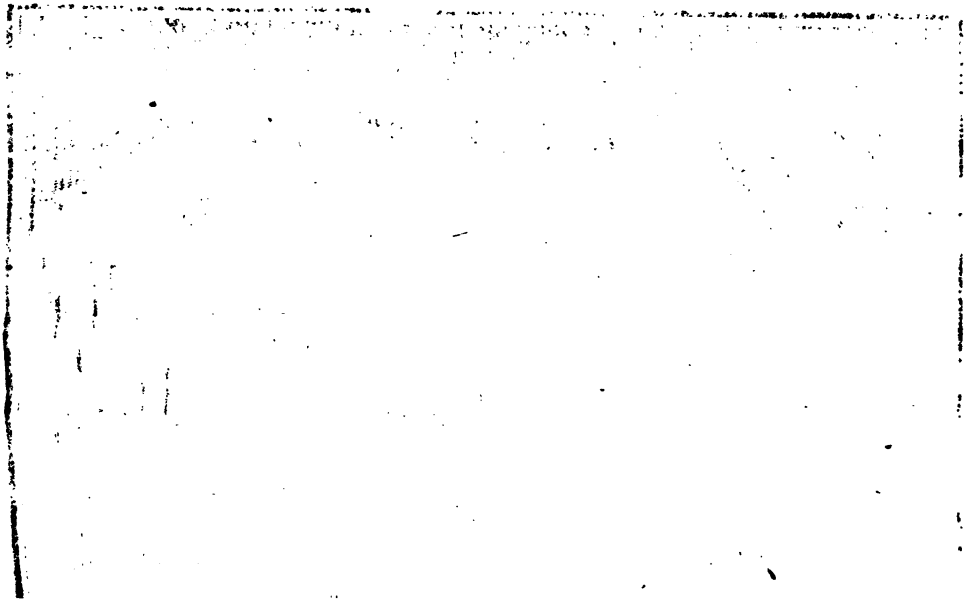

UNIV. OF MICH.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de

JUILLET, AOUT, & SEPTEMBRE,

1737.

TOME DIX-NEUVIEME.

Premiere Partie.

BIBLIOTH. REG. BORUSS. ACADEMIAE REGIAE BEROLIN

A AMSTERDAM,
Chez J. Wetstein & G. Smith.
MDCCXXXVII.

librarian
Ruffhead
9-9-38

BIBLIOTHEQUE

21625

RAISONNÉE

DES OUVRAGES DES SAVANS

DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Juillet, Août, & Septembre, 1737.

ARTICLE I.

ESSAI PHILOSOPHIQUE SUR L'AME DES BETES, *où l'on trouve diverſes Réflexions ſur la nature de la Liberté, ſur celle de nos Senſations, ſur l'union de l'Ame & du Corps, ſur l'Immortalité de l'Ame. Seconde Edition, revue & augmentée. A laquelle on a joint un* TRAITE' DES VRAIS PRINCIPES, *qui ſervent de fondement à la* CERTITUDE MORALE. 2 Voll. in 12. A Amſterdam, *chez* F. Changuion, 1737.

MR. BOULLIER, *Paſteur de l'Egliſe Wallonne à Amſterdam*, dédie cette ſeconde Edition de ſon Ouvrage à Mr. de Fontenelle, *Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences à Paris.* Quelques zélés Huguenots ſeront

peut-être ſurpris d'un pareil choix. Quoi, diront-ils, n'y avoit-il donc dans les Provinces-Unies aucun Réformé, qui fût digne que Mr. Boullier lui dédiât ſon Livre? Ou s'il n'y en avoit point, les grands Hommes ſont-ils ſi rares ailleurs parmi les Proteſtans, à Genève, par exemple, en Pruſſe, ou même dans l'Egliſe Anglicane, dont Mr. Boullier lui-même eſt Prêtre, qu'il ait été obligé de choiſir pour Patron de ſon Ouvrage un Philoſophe, qui fait profeſſion de la Religion Catholique? Ceux qui feront une pareille queſtion doivent ſavoir, que „ quoique „ l'uſage ait établi parmi les Auteurs, de mettre „ leurs Productions à l'ombre du nom de quel- „ que Mécène, la Raiſon leur conſeilleroit de „ les offrir plutôt aux Maitres de l'Art, & de „ ne faire de pareils préſens qu'en vue d'avoir „ l'inſtruction pour récompenſe. Cette ſeule „ idée inſpire *à Mr. Boullier* la liberté qu'il „ prend de s'adreſſer à *Mr. de Fontenelle*, & la „ juſtifie; „ ſans doute parce que Mr. de Fontenelle eſt le ſeul *Maitre de l'Art.*" L'obligation que lui ont les Sciences, dont *il eſt* le „ fidèle Interprète, & dont il ſait ſi bien relever toutes les béautés, *lui* attire avec juſtice „ le reſpect de ceux qui les aiment, & *le* conſtitue le Juge des Ouvrages dont elles ſont l'objet." C'eſt ainſi que parle Mr. Boullier dans ſon Epitre Dédicatoire.

Elle eſt ſuivie d'un Avertiſſement ſur cette nouvelle Edition, dont voici le début: „ Lorſqu'un Auteur, dit Mr. Boullier, retouche ou „ augmente conſidérablement ſon Ouvrage, il „ ſem-

„ ſemble faire excuſe aux Lecteurs de s'être trop „ preſſé de le publier. Quoique le mien repa„roiſſe avec de grands changemens, je me crois „ pourtant moins obligé qu'un autre à de pareil„les excuſes." Cela eſt modeſte ; on verra bien-tôt une autre preuve de la modeſtie de „ Mr. B. „ Quand je compoſai cet Eſſai Phi„loſophique, pourſuit-il, l'Impreſſion étoit l'u„nique voie que j'euſſe pour le perfectionner, „ en profitant des diverſes critiques, qu'une ma„tière auſſi délicate que celle que j'avois choi„ſie, devoit m'attirer vraiſemblablement. Mon „ attente n'a point été trompée, il m'eſt revenu „ des Objections de toute eſpèce. Il eſt vrai „ qu'il m'en a fallu eſſuyer de peu inſtructives, „ parce qu'il ſe trouve toujours mille gens, qui „ liſent ſans entendre, & qui critiquent de mê„me. Mais ſur le grand nombre j'avoue que „ quelques-unes [ſans doute en très petit nom„bre] m'ont amplement dédommagé."

L'Edition qu'on nous donne ici eſt le fruit de ces *Contradictions utiles*. L'Auteur nous apprend qu'il a rectifié pluſieurs choſes dans ſon Ouvrage ; qu'il en a développé d'autres ; qu'il a tâché d'en rendre les Raiſonnemens plus ſenſibles, en les plaçant dans un nouveau jour ; qu'il n'a pu même réſiſter à la tentation dangéreuſe de l'augmenter en divers endroits, s'y ſentant invité par la nature de ſon ſujet, qui touche à tant de vérités différentes, de manière à ne pouvoir ſe paſſer de leur ſecours.

On paſſe volontiers condamnation ſur ces hors-d'œuvres, ſans ſe prévaloir de plus d'un exemple

celèbre, qu'il ſeroit aiſé d'alléguer ; cependant on prend la liberté d'obſerver, qu'ils ſont aſſez dignes d'excuſe, parce qu'un Auteur, l'eſprit rempli de la matière qu'il traite, y rapporte tout naturellement ce que ſes lectures lui fourniſſent. Il eſt bien difficile alors, ajoute-t-on, que le ſuperflu ne ſe gliſſe ſous les apparences du néceſſaire, & qu'avec *un goût vif*, l'on ne paſſe un peu les bornes du vrai beſoin. Le Public auroit tort de penſer, que ce ſoit par vanité que Mr. B. s'attribue ici *un goût vif:* ce n'eſt ſans doute que la force de la vérité qui lui arrache cet aveu modeſte.

Il parle enſuite des Critiques dont Mrs. les Journaliſtes de La Haie l'ont honoré, & tâche d'y répondre ; puis il ajoute un mot „ au ſujet „ d'un certain Journaliſte, qui dans la *Biblio-* „ *thèque Raiſonnée* n'a daigné, dit-il, parler de „ ſon Livre, que pour ſe donner le plaiſir d'en „ dire du mal." Il lui adreſſe cet *avis charitable:* „ C'eſt que deux Eſprits, dont l'un aime „ la Satire, & dont l'autre s'applique à l'étude „ de la Vérité, ne peuvent rien avoir à démêler „ enſemble ; la diverſité de leur caractère & de „ leur but leur ouvrant différentes routes, ne „ permet pas même qu'ils ſe rencontrent. Ce- „ lui-là ne ſongeant qu'à répandre du ridicule „ ſur tout ce qui s'offre à ſes yeux, n'auroit gar- „ de de ſe payer de bonnes raiſons qu'il n'entend „ point, ou qu'il ne ſe ſoucie guères d'enten- „ dre ; celui-ci, uniquement occupé de raiſon- „ nemens & d'idées, fait peu de cas des jeux d'u- „ ne imagination ſatirique, qui ne contribuent

„ point

„ point à l'éclairer. Avec des armes de ſi dif-
„ férent genre, de pareils Auteurs ne peuvent
„ rien l'un contre l'autre; ils ſe deviennent réci-
„ proquement inutiles, ce n'eſt pas la peine qu'ils
„ diſputent." Voilà donc le procès fait au pauvre Journaliſte de la Bibliothèque Raiſonnée. La Sentence eſt prononcée au Tribunal de Mr. B. Ce Journaliſte eſt un homme, qui ne s'appliquant point à l'étude de la Vérité, n'aime que la Satire, qui eſt incapable d'entendre les bonnes raiſons, ou qui ne ſe ſoucie point de les entendre. Il eſt en effet aſſez inutile de raiſonner avec un homme de ce caractère. Mais le Public croira-t-il ſur le ſeul témoignage d'un Auteur en courroux, que ce ſoit-là effectivement le caractère du Journaliſte en queſtion? Il y a lieu d'en douter; car on ſait aſſez qu'il faut prendre *au rabais* les expreſſions d'un Auteur critiqué, qui exhale ſon chagrin: dans le ſtyle d'un pareil Auteur, *n'aimer que la Satire*, ſignifie ſeulement critiquer ſon Ouvrage; *répandre du ridicule*, c'eſt ſimplement faire des objections contre ſon Syſtême. C'eſt-là ſans doute tout ce que Mr. B. a voulu dire, & ce qu'il auroit dit plus clairement, s'il eût été de ſang-froid: alors il auroit examiné ſi la Critique étoit fondée, & ſi les objections étoient ſolides: il auroit tâché d'y répondre, s'il ne les eût pas trouvé telles, ou il ſe ſeroit rendu de bonne-foi, s'il n'eût eu rien de raiſonnable à repliquer. Pour ce qui eſt des belles louanges qu'il ſe donne à lui-même, de ne *s'appliquer qu'à l'étude de la Vérité*, & d'être *uniquement occupé de raiſonnemens & d'idées*, on doit croi-

res qu'elles ſont ſincères, vu ſa modeſtie, & ſon caractère de Miniſtre de l'Evangile.

Ce qu'il ajoute, qu'*avec des armes de ſi différent genre, de pareils Auteurs*, comme LUI & le Journaliſte, *ne peuvent rien l'un contre l'autre; & ſe deviennent réciproquement inutiles*, de ſorte que *ce n'eſt pas la peine qu'ils diſputent*, cela, dis-je, fera d'abord penſer à la Fable *du Renard & des Raiſins*; on s'imaginera que Mr. B. n'a pris ce tour, que parce qu'il lui étoit impoſſible de répondre à la Critique qu'on a faite de ſon Livre; car c'eſt le jugement qu'on porte naturellement d'un Auteur qui ſe met en colère, & qui ne dit que des injures; & l'on ſe confirmera dans cette idée, ſi l'on veut jetter les yeux ſur l'Extrait qui a ſi fort excité ſa bile, & auquel nous renvoyons le Lecteur (*a*).

Comme le Traité de l'Ame des Bêtes n'eſt pas nouveau, & que les changemens que l'Auteur y a faits pour le perfectionner ne regardent pas le fond de ſon Syſtême, nous ne nous y arrêterons pas; nous nous contenterons de donner un expoſé fidèle du Traité qui paroît ici pour la prémière fois, & qui roule ſur *les Vrais Principes qui ſervent de fondement à la Certitude Morale*; & nous accompagnerons notre Extrait de quelques Remarques, au hazard de paſſer dans l'eſprit de Mr. B. pour un *Satirique*, ou pour un homme *qui n'entend point les bonnes raiſons*. Nous eſpérons pourtant, que ce ne ſera pas là le jugement du Public.

Ce

(*a*) Voyez le Tome I. de cette Biblioth. II. Part. Art. I. pag. 327, & ſuiv.

Ce Traité eſt diviſé en huit Chapitres ; qui ſont précédés d'une Introduction, dans laquelle l'Auteur remarque, que tous les Eſprits ſenſés conviennent qu'il y a des *Démonſtrations* d'un ordre tout différent de celles que donne la Géométrie, ou ſi l'on veut, la Métaphyſique. Il eſt vrai que le mot de *Démonſtration*, comme ceux d'*Axiome* & de *Principe*, ſont ſouvent employés par certains Prédicateurs, qui s'imaginent que par ces grands mots, que le peuple n'entend point, ils acquerront la réputation de profonds Philoſophes. Mais il nous ſemble que ce terme de *Démonſtration* ne devroit s'appliquer qu'à cette eſpèce de preuves, qui font voir que le contraire d'une Propoſition implique contradiction ; c'eſt abuſer des termes, que de l'employer pour ſignifier des preuves purement morales.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain, comme notre Auteur l'obſerve très bien, „ qu'outre les „ Vérités abſtraites & idéales, qu'on nomme „ Vérités néceſſaires, notre Eſprit en connoit „ pluſieurs autres, ſans tirer la Certitude qu'il en „ a, des rapports que peuvent avoir entre elles „ les Idées qui les repréſentent. . . . . Cette „ Certitude, ajoute Mr. B. quoiqu'elle vienne „ d'un autre Principe que de la vue claire & „ diſtincte de l'objet, *eſt auſſi parfaite, que ſi „ elle naiſſoit de cette vue*". Voilà ce dont on aura peut-être de la peine à convenir ; car tant s'en faut que nous ſoyons perſuadés „ de l'exiſ- „ tence de divers objets qui ſont à mille lieues „ de nous, auſſi fermement que nous croyons la „ vérité d'une Propoſition d'Euclide" ; qu'au con-

contraire l'*Evidence* n'étant pas la même, la *Certitude* ne ſauroit être également parfaite.

Pour éviter les équivoques & l'obſcurité, qui naiſſent ſouvent de l'ambiguïté des termes, il faudroit, ce me ſemble, diſtinguer entre *croire* & *ſavoir*. *Croire*, c'eſt être perſuadé de la vérité d'un Fait ou d'une Propoſition, ſur le témoignage d'autrui. *Savoir*, c'eſt être perſuadé de la vérité d'un Fait ou d'une Propoſition, ſur l'évidence qui nous frappe nous-mêmes. Ainſi *je crois* qu'il y a une Ville de Rome, ſur le témoignage d'une infinité de gens qui en parlent, ou qui y ont été ; & *je ſai* qu'il y a une Ville de Rotterdam, parce que j'y ſuis actuellement. *Je crois* que les trois Angles d'un Triangle ſont égaux à deux droits, ſur le témoignage de tous les Mathématiciens que je connois, quoique je ne voie pas le rapport qu'il y a entre ces trois Angles & deux Angles droits, parce que je n'entends pas les Mathématiques. Mais *je ſai*, que ſi un Nombre quelconque eſt diviſé en deux parties, le Quarré de tout le Nombre eſt égal à la ſomme des Quarrés des deux parties ajoutées à deux fois le produit des deux parties. Je le ſai, dis-je, parce que j'entens aſſez l'Arithmétique pour ſentir l'évidence des Démonſtrations qui établiſſent cette Propoſition. Comme il ſeroit ridicule à un Mathématicien de dire qu'il *croit* que les trois Angles d'un Triangle ſont égaux à deux droits, parce qu'il en a une Démonſtration évidente ; il ne ſeroit pas moins ridicule à moi de dire *je le ſai*, puiſque je ne le crois que ſur le témoignage d'autrui. Il s'agit donc de

ſavoir

ſavoir quelle doit être *la nature du Témoignage* pour fonder une Certitude morale: écoutons notre Auteur là-deſſus.

„ Ce n'eſt point aſſez, dit-il, de ſavoir, que „ telles & telles choſes peuvent être moralement démontrées (*prouvées*), ni de connoître „ divers exemples de ces ſortes de Démonſtrations (*preuves*), ſi on ne remonte à leurs vrais „ principes, en recherchant quels ſont les fondemens de la Certitude morale en général, & „ quelles Règles il faut ſuivre pour y parvenir. . . .

„ On ne ſauroit diſconvenir que la Certitude morale n'ait un objet fort étendu, puiſque „ cet objet comprend toutes les Vérités, qui „ ſans être évidentes ni néceſſaires, ſans s'offrir „ par elles-mêmes à nos yeux ni à notre eſprit, „ ſont pourtant ſuſceptibles de preuves d'une „ nature à rendre le doute déraiſonnable ou impoſſible. . . . Mais quel ſera le fondement de „ cette Certitude? Par quel moyen pouvoir atteindre à des objets qui échappent à nos ſens, „ & qui ne tenant à aucune Vérité néceſſaire, „ ſe dérobent par cela même à notre eſprit? Ce „ milieu doit être quelque choſe qui, pris hors „ de l'objet même, ſerve à nous le découvrir, „ & trace à l'eſprit, pour ainſi dire, une route „ infaillible vers cet objet. Il faut que ce ſoient „ certains Phénomènes, dont le concours & „ l'enchainure ſuppoſe la réalité de l'objet qu'on „ cherche, & ſe lie étroitement avec lui comme avec la raiſon qui les fonde, avec le principe qui les explique, avec la cauſe qui les „ pro-

produit. Nous avons tous l'eſprit diſpoſé de ſorte qu'il nous eſt impoſſible de ne pas porter un jugement ſur des apparences ainſi raſſemblées, & de ne nous pas rendre à la preuve qui en réſulte, *y aiant autant d'abſurdité à ſoutenir que de telles apparences nous trompent, qu'à admettre un effet ſans cauſe.* Tout fait inviſible ſe manifeſte donc par l'entremiſe de divers faits viſibles, ou par le concours des Phénomènes qui nous frappent actuellement, & qui ont avec lui la proportion d'un effet avec ſa cauſe, ou d'une ſuite avec ſon principe. Ces Phénomènes que l'on voit, peignent & prouvent en même tems à notre eſprit ce fait caché, qu'il ne voit point. Si nous nous trompions en raiſonnant de la ſorte, *Dieu lui-même ſeroit la cauſe de notre erreur.* Dieu, qui eſt la cauſe univerſelle, prendroit la place des cauſes particulières que les Phénomènes indiquent, & ſe cacheroit à plaiſir ſous un tel voile pour nous tromper. Mais comme une telle ſuppoſition renverſe l'Idée de l'Etre parfait, & répugne à celle de ſa bonté & de ſa ſageſſe, j'en conclus, que nous avons découvert un fondement ſolide pour la certitude morale, en la réduiſant à ce ſeul Principe, c'eſt que *Dieu n'étant point trompeur, la liaiſon d'un concours d'apparences qui me frappent, avec une cauſe ſimple qui les explique*, & QUI PEUT SEULE LES EXPLIQUER, *prouve la réalité de cette cauſe.* Si ce Principe enviſagé d'une manière nue & abſtraite paroît d'abord un peu ſuſpect, on n'au-

ra

„ ra qu'à l'appliquer à divers ſujets, pour en re-
„ connoitre la ſolidité & l'uſage".

Quoique ce Paſſage ſoit long & un peu diffus, nous avons cru devoir le tranſcrire tout entier, parce qu'on y voit, pour ainſi dire, tout le Syſtême de Mr. B. On y voit le Principe, ſur lequel il avoit déja raiſonné dans ſon Traité de l'Ame des Bêtes, & ſur lequel il fonde ici tout ſon Traité de la Certitude morale. Il avoue que ce Principe paroît d'abord un peu ſuſpect. En effet, *la liaiſon d'un concours d'apparences qui nous frappent, avec une cauſe ſimple qui les explique*, prouve à la vérité qu'il eſt poſſible que cette cauſe produiſe ces *apparences*, mais non pas, qu'elle les produiſe en effet. Mr. B. nous conſeille d'appliquer ſon Principe à divers ſujets, pour en connoitre par-là l'uſage & l'importance. Le conſeil eſt trop bon pour ne le pas ſuivre.

Suppoſons donc que je voie le Quadran d'une Horloge qui marque les heures, qui ſonne, qui carillonne, &c. Je ſai bien, qu'il y a pluſieurs roues, qui s'enchâſſant diverſement les unes dans les autres, font le jeu de la Machine; mais je ſouhaite de ſavoir ce qui donne le premier branle à toute l'Horloge. Je ne puis pas l'ouvrir pour l'examiner en dedans; j'imagine donc une cauſe; je ſuppoſe un poids attaché à une corde tournée ſur une fuſée, appliquée à une roue dentelée, &c. Le poids en deſcendant fait tourner la fuſée, & c'eſt-là certainement ce qui met la Machine en mouvement; car cette Cauſe ſimple explique tous les Phénomènes, & toutes les apparences; & Dieu me trom-

tromperoit, s'il y avoit une autre cauſe de ces Phénomènes, que celle que je viens d'imaginer. Cependant voici le Maitre de la Pendule qui arrive; il en a la clé dans la poche, il ouvre la Machine, & me fait voir qu'au-lieu du poids que je ſuppoſois, c'eſt un reſſort, qui en ſe débandant fait mouvoir l'Horloge. Que devient donc le Principe de Mr. Boullier? Il m'étoit ſuſpect, & le prémier ſujet auquel je l'applique, au-lieu de m'en faire connoitre la ſolidité & l'uſage, me fait voir évidemment qu'il eſt faux.

Avouons pourtant que Mr. B. met une reſtriction à ſon Principe: il parle d'une cauſe non ſeulement qui explique, mais qui peut ſeule expliquer les Phénomènes en queſtion. Cette reſtriction me paroît rendre ſon Principe entièrement inutile. Car elle ſignifie, ou que nous ne connoiſſons pas, & que nous ne pouvons pas imaginer d'autres cauſes; ou que nous ſavons qu'il ne peut y en avoir d'autres. Au prémier ſens, Mrs. les Auteurs du Journal Littéraire avoient déja remarqué (*a*), que c'eſt faire dépendre la Vérité, *de notre capacité d'imaginer, & que ſi nos lumières ou notre capacité étoient plus étendues, la* Vérité *ſeroit différente.* Au ſecond ſens, comment ſaurons-nous qu'il ne peut y avoir d'autres cauſes de ces apparences? Mr. B. ſemble avoir ſenti cette Objection, & vouloir y répondre dans le dernier Chapitre de ce Traité. Il y déclare qu'il „ prend le mot de *ſimple* pour „ exprimer une Cauſe, qui *ſeule* ſuffit ſans le „ ſecours

(*a*) Journal Littéraire, *Tom.* XIII. pag. 96.

„ ſecours d'aucune autre, à rendre raiſon des „ Phénomènes". Mais nous voilà de nouveau dans le cas de l'Horloge dont nous parlions tout à l'heure. Un poids eſt une *Cauſe ſimple*, qui *ſeule* ſuffit pour mettre l'Horloge en mouvement; c'eſt donc, ſuivant Mr. B., la véritable; & cependant il ſe trouve par l'inſpection de la Machine, que c'eſt un reſſort qui la fait aller. La ſimplicité donc, & la ſuffiſance d'une cauſe, n'en prouve pas la réalité; ce qui renverſe de fond en comble le grand Principe de notre Auteur.

Pour ce qui eſt de cet autre Principe, ſur lequel il ſe fonde auſſi beaucoup, ſavoir, que *Dieu nous tromperoit, ſi la liaiſon d'un concours d'apparences avec une cauſe ſimple qui les explique, ne prouvoit pas la réalité de cette cauſe*, ce Principe, dis-je, me paroît non ſeulement faux, mais même dangéreux. Il me paroît faux, parce que c'eſt nous-mêmes qui nous trompons, & non pas Dieu qui nous trompe, lorsque nous attribuons ces apparences à une certaine cauſe, quelque ſimple & ſuffiſante qu'elle nous paroiſſe, à moins que nous ne ſachions certainement que c'eſt la véritable; puiſque, comme on l'a vu, la ſimplicité & la ſuffiſance d'une cauſe n'en prouvent pas la réalité. Ce Principe, que *Dieu nous tromperoit &c.* me paroît auſſi dangéreux, parce qu'il tend à rendre la Divinité reſponſable des erreurs de la plupart des hommes, qui ne jugeant presque jamais que ſur les apparences, pourroient dire, que s'ils tombent dans l'erreur, c'eſt Dieu lui-même qui les y induit.

Mr. B. a bien ſenti que ce Principe de *la Ve-*

racité de Dieu fait naitre dans l'eſprit des difficultés embarraſſantes; il en rapporte lui-même une très forte dans le dernier Chapitre de ce Traité, & il tâche d'y répondre. Voici l'Objection, telle que Mr. B. la propoſe. „ Ce Principe „ (de la Véracité de Dieu) plus certain que le „ précédent (celui de la Cauſe la plus ſimple) „ ne paroît pas y ajouter beaucoup de poids. „ Car ſi la relation de l'effet à la cauſe eſt néceſſaire, qu'eſt-il beſoin d'autres preuves? Si „ elle n'eſt que poſſible, comment prouvera-t-on „ que la Véracité de Dieu ne nous permet pas „ de nous tromper, lorsque par un jugement „ précipité nous confondons le vraiſemblable „ avec le certain? En un mot, ou la choſe „ qu'on veut prouver par ce Principe de la Véracité de Dieu, eſt évidente, ou elle ne l'eſt „ pas. Si elle eſt évidente, nous n'avons que „ faire de recourir à ce Principe; tout le monde en conviendra intérieurement. Si la choſe n'eſt pas évidente, la Véracité de Dieu ne „ la prouvera pas. Car il ne nous a donné une „ pente invincible à croire que ce qui eſt évident; dans tout le reſte, il nous a laiſſé le pouvoir de ſuſpendre notre jugement".

Telle eſt l'Objection: voyons la Réponſe. Mr. B. ſuppoſe qu'on lui „ accorde deux choſes; l'une, que Dieu n'eſt point trompeur; „ l'autre, qu'indépendamment de la Cauſe première, & dans l'idée même des choſes, il y „ a une proportion très évidente entre certaines „ cauſes & certains effets. Pour conclurre, „ ajoute-t-il, de la vue de ces effets à l'exiſten-

„ ce

„ ce même de ces cauſes, *on n'a* plus beſoin „ que de ce troiſième Principe, c'eſt que ſi ces „ effets ſubſiſtoient ſans les cauſes qui leur ſont „ naturellement proportionnées, Dieu nous „ tromperoit. Il ne nous tromperoit point, di- „ tes-vous, car il ne nous a donné une pente „ invincible à croire que ce qui eſt évident; „ dans tout le reſte, il nous a laiſſé le pouvoir „ de ſuſpendre notre jugement. Mais ſi cette „ exception étoit valable, il s'enſuivroit que „ l'Etre tout-puiſſant auroit moins que tout au- „ tre le pouvoir de nous tromper, puiſque de ſa „ Toute-puiſſance même il réſulteroit toujours „ un motif raiſonnable de ſuſpendre notre juge- „ ment, & par conſéquent une infaillible reſſour- „ ce contre toute erreur". Et c'eſt-là préci- ſément ce qui rend le Principe de Mr. Boullier inutile; c'eſt que dans les cas où l'évidence nous manque, le ſeul moyen d'éviter l'erreur c'eſt de ſuſpendre notre jugement. Et quel inconvénient trouve-t-on à reconnoitre que la Toute-puiſſan- ce Divine ne ſauroit nous tromper, à moins qu'elle ne revête l'Erreur du caractère diſtinctif de la Vérité, c'eſt-à-dire, de l'Evidence, ce qui eſt contradictoire?

Mr. B. tire une autre conſéquence de l'objec- tion qu'il a propoſée. „ Il s'enſuivroit ſeconde- „ ment, dit-il, que perſonne n'eſt jamais reſ- „ ponſable de nos erreurs. Sur ce pied-là, de „ quelques artifices, de quelques fauſſes appa- „ rences que nous ayons été la dupe, nous ne „ pouvons légitimement accuſer autrui de nous „ avoir trompés. Ce ſera notre pure faute de

„ n'avoir pas ſuſpendu notre jugement ſur ces „ apparences, qui nous préſentent un objet pour „ un autre, & qui tendent à nous perſuader ce „ qui n'eſt point".

Notre Auteur a ſi bien ſenti lui-même le ridicule de cette conſéquence, qu'il nous a épargné la peine de la réfuter en la détruiſant lui-même, & en répétant un Principe, qu'il avoit déja poſé auparavant, & qui nous paroît être le principal fondement ſur lequel il auroit fallu bâtir le Syſtême de la Certitude morale. Voici donc comment notre Auteur pourſuit.

„ La Thèſe (que perſonne que nous n'eſt ja- „ mais responſable de nos Erreurs) eſt-elle ſou- „ tenable ? Quoi ! celui qui me donne pour an- „ tique une Médaille moderne ; celui qui me „ produit un faux Acte ; celui qui contrefait a- „ vec tant d'adreſſe l'écriture, le ſtyle & les „ ſentimens de mon Ami, que je ne puis m'em- „ pêcher de regarder comme ſienne la Lettre „ que je reçois, n'eſt-il point la cauſe de l'illu- „ ſion où ces apparences me jettent ? n'ai-je „ point lieu de l'accuſer de tromperie ? J'avoue „ qu'abſolument parlant je puis me garantir de „ ces ſortes de ſurpriſes, ſoit en ſongeant à cer- „ taines raiſons de me défier de celui dont il „ s'agit, ſoit en me rappellant des exemples de „ pareilles impoſtures, ſoit par un doute ſubtil, „ pris des caprices de l'eſprit humain & de l'é- „ tendue de ſes artifices. Je ſai bien auſſi que „ ſi je m'arrête à ces doutes, le trompeur man- „ quera ſon coup ; mais il n'en ſera pas moins „ un trompeur. . . . Il eſt clair que les effets

„ na-

„ naturellement liés avec une certaine cauſe, au „ cas qu'elle n'exiſte pas, ſont, de la part de ce- „ lui qui me les montre, autant de moyens „ deſtinés à me tromper. Pour mériter à mon „ égard la qualité de Trompeur, il ſuffit qu'on „ me pouſſe à un faux jugement, il n'eſt pas „ néceſſaire qu'on m'y néceſſite".

Voilà la Réponſe la plus préciſe & la plus juſte qu'on puiſſe faire aux deux conſéquences que Mr. B. a prétendu tirer de l'objection qu'il propoſe, & par leſquelles il croit réfuter cette objection. Et il remarque très bien, qu'*il y a des choſes que nous devons croire ſans y être pouſſés invinciblement. La Raiſon nous y engage, ſans que l'Evidence nous y entraine.* En effet, dans le commerce ordinaire de la vie nous nous déterminons tous les jours, même par rapport aux affaires les plus importantes, ſur un certain degré de probabilité ou de vraiſemblance, quoiqu'il ne ſoit rien moins qu'impoſſible que nous nous trompions; auſſi arrive-t-il quelquefois que nous ſommes trompés. J'ai un Ami en qui je me ſuis pluſieurs fois confié; non ſeulement je n'ai aucune raiſon de le croire perfide, il m'a même donné pluſieurs preuves de ſa fidélité; je me confie donc encore en lui, & avec raiſon; & il ſe trouve à la fin qu'il me trahit: j'avois pourtant une aſſurance raiſonnable qu'il ne me trahiroit point; aſſurance ſur laquelle il faut abſolument ſe déterminer & agir dans les choſes de ce monde, ſans quoi la Société civile ne pourroit ſubſiſter. Mais revenons à notre Auteur.

Après avoir tâché dans ſon Introduction à éta-

blir ſes deux Principes, il entre en matière, & dans le prémier Chapitre il fait *l'Application du Principe de la raiſon ſuffiſante à la certitude de l'Hiſtoire.*

„ La principale preuve des Faits, dit-il, & „ en général de toutes les Vérités qui ſont l'objet „ de la foi humaine, ſe tire du Témoignage. „ Non du Témoignage conſidéré ſimplement & „ préciſément en lui-même, mais comme re„ vêtu de certaines Circonſtances, d'où l'on „ conclud, qu'il a dû néceſſairement avoir pour „ principe la vérité même du Fait atteſté".

Ces circonſtances ſe rencontrent difficilement dans un ſeul témoin ; mais on les trouve *dans l'amas & dans le concours de pluſieurs témoignages raſſemblés ; ce concours de témoignages ne pouvant avoir dans certains cas d'autre principe, que la vérité même de ce qu'ils énoncent.* L'Auteur s'étend beaucoup ſur ce ſujet, & l'éclaircit par les exemples de Jules Céſar & de l'Amérique. On ne ſauroit douter qu'il y ait eu un Empereur de ce nom, ni qu'il y ait une Partie du Monde qu'on appelle l'Amérique, non ſeulement à cauſe du grand nombre de témoins qui dépoſent en faveur de ces faits, mais auſſi parce que ces faits ont eu des ſuites qui leur ſervent d'indice & de preuves. Ce qu'on dit ici ſur ce ſujet eſt aſſez judicieux, mais trop commun pour nous y arrêter. Nous remarquerons ſeulement, qu'au-lieu d'avoir recours aux principes de la raiſon ſuffiſante & de la Véracité de Dieu, l'Auteur auroit pu, & peut-être dû fonder la *Certitude morale*, comme fait Mr. *Ditton*, ſur la néceſſité où les hom-

hommes ſont de vivre en Société, & de ſuppoſer pour cet effet certaines Loix générales, ſuivant leſquelles les hommes agiſſent pour l'ordinaire ; Loix qui ſouffrent un ſi petit nombre d'exceptions, qu'on peut s'y fier ſans craindre d'être trompé.

Mr. B. continue dans le ſecond Chapitre à parler de la nature & de la force du Témoignage ; il y traite auſſi de la Certitude de la Tradition, & de l'Autorité des Monumens anciens. Comme ce qui regarde la Tradition nous paroît la partie la plus curieuſe de ce Chapitre, c'eſt à quoi nous nous attacherons principalement.

„ Si le concours des Témoignages, nous dit-
„ on, peut mettre au-deſſus de tout doute la
„ certitude d'un Fait ; ſi l'unanimité des Témoins
„ oculaires forme, par rapport aux Evénemens
„ contemporains, ce qu'on appelle la notoriété
„ publique ; l'accord de la Tradition produit
„ quelque choſe de ſemblable par rapport aux
„ Faits anciens, pour nous en transmettre une
„ connoiſſance certaine. Il eſt conſtant que lors-
„ qu'on trouve la créance de quelque ancien
„ Fait répandue en divers lieux éloignés les uns
„ des autres, *à moins qu'il n'y ait d'ailleurs de*
„ *bonnes raiſons qui la combattent*, on ne ſauroit
„ s'empêcher de reconnoitre pour ſource de cet-
„ te Tradition l'accord des Témoins contempo-
„ rains, & par conſéquent la vérité de l'hiſtoi-
„ re qu'ils nous ont transmiſe.

„ Une Tradition eſt ſûre & fidèle, lorſqu'on
„ remonte facilement à ſa ſource, & qu'à tra-
„ vers une ſuite non interrompue de Témoins

„ irréprochables, on arrive aux prémiers Té-
„ moins, qui ſont contemporains des Faits.....
„ Suppoſons un prémier Témoin pleinement
„ croyable, qui dépoſe de ce qu'il a vu; l'aſſu-
„ rance du Fait qu'il atteſte paſſe jusqu'à moi
„ toute entière, à travers cette ſucceſſion de
„ Témoins, puisque chacun d'eux me repréſen-
„ tant exactement le Fait tel qu'il l'a reçu de
„ la bouche de celui qui l'a précédé, j'en ai la
„ même certitude, que ſi je le tenois de la pro-
„ pre bouche du prémier Témoin.....

Cependant, „ dans une ſeule ligne traditio-
„ nelle on ne peut jamais s'aſſurer de l'exacte fi-
„ délité de tous les Témoins. Il n'eſt guère
„ croyable, que dans une longue ſucceſſion il
„ ne s'en ſoit trouvé aucun, qui n'ait bien com-
„ pris & bien retenu les Faits; aucun qui n'ait
„ exactement rendu la Vérité originale, ſans que
„ ni ſon imagination, ni ſa mauvaiſe-foi, ni
„ l'infidélité de ſa mémoire, en ait altéré le por-
„ trait. On ne peut s'aſſurer non plus, que cet-
„ te Tradition remonte effectivement jusqu'à
„ l'Epoque aſſignée à de certains Faits, & qu'il
„ n'y ait point eu fort en-deçà de cette Epoque
„ quelque Impoſteur qui ſe ſoit plu à les inven-
„ ter pour abuſer la poſtérité; moyennant quoi
„ la Chaine des témoignages ſuivans, quelque
„ bien liée qu'elle ſoit, ne tient à rien & ne
„ nous conduit qu'à un menſonge.

„ Comme cette chaine traditionelle doit
„ remonter jusqu'aux Témoins contemporains
„ des Faits dont elle nous inſtruit, il eſt clair
„ qu'à proportion de ſa longueur, la probabilité

„ de

„ de ces Faits va en diminuant par une progres-
„ ſion décroiſſante, dont la crédibilité du pré-
„ mier Témoin eſt le prémier Terme.

„ Mais ſi la certitude de la Tradition s'affoi-
„ blit à meſure qu'elle s'éloigne de ſa ſource....,
„ que devient la Certitude Hiſtorique, & qui
„ nous aſſurera de la vérité de certains Faits,
„ que nous ne connoiſſons que par cette voie ?
„ Leur autorité doit être bien foible dans la bou-
„ che du dernier Témoin, qui vient après tant
„ d'autres". Cette objection, que Mr. B. lui-même ſe fait, eſt très forte. On pourroit la fortifier encore en obſervant, que plus on s'éloigne de la ſource de la Tradition, & plus il eſt difficile d'examiner la crédibilité du prémier Témoin.

„ Je réponds, dit notre Auteur, qu'encore
„ ici le concours des Témoignages ſupplée au
„ défaut de chacun en particulier. Pluſieurs
„ lignes collatérales de Témoins ſucceſſifs, par
„ où une même Hiſtoire deſcend jusqu'à nous,
„ en aſſurent plus la vérité par leur accord, que
„ le nombre des transmiſſions dans chacune de
„ ces lignes en particulier n'en affoiblit la certi-
„ tude. Que douze familles habituées en différens lieux, & n'aiant nulle relation les unes
„ avec les autres, conſervent la mémoire d'un
„ Fait important; voilà douze différens canaux
„ d'une même Tradition, à l'aide desquels nous
„ remontons ſurement tout d'un coup vers une
„ ſource aſſez éloignée. Cette ſource doit être,
„ ou bien un prémier Témoin ſur le crédit du-
„ quel repoſe l'aſſurance du Fait, & dont il pa-

„ roît, par la conformité des récits, que le té-
„ moignage s'eſt conſervé du moins juſqu'à nous
„ ſans altération; ce qui déja, en abrégeant la
„ chaine de la Tradition, la fortifie: ou plutôt,
„ cette ſource commune d'une Tradition, qui
„ n'a pu ſe répandre ainſi en différens lieux que
„ par des ſuites de témoignages indépendantes
„ les unes des autres, doit être la vérité même
„ du Fait. Ce Fait ſur-tout ſe trouvant de nature
„ à avoir eu pluſieurs témoins, a dû ſe répan-
„ dre de divers côtés, & pour ainſi dire paſſer
„ à la poſtérité ſur pluſieurs différentes lignes....
„ Pour les Faits éloignés, le concours de plu-
„ ſieurs lignes traditionelles, *étant circonſtancié*
„ *de certaine ſorte*, fait le ſupplément de ce que
„ chacune à part laiſſeroit d'incertitude; parce
„ qu'il ſuppoſe pour ſon Principe une multitude
„ de témoins oculaires, qui, étant à la ſource
„ des Faits, n'ont pu s'accorder à rendre à la
„ poſtérité un faux témoignage.....

„ La Certitude d'un Fait s'affoiblit conſidéra-
„ blement, je l'avoue, s'il n'a pour garant qu'u-
„ ne Tradition de famille, qui aura été trans-
„ miſe juſqu'à moi à travers dix générations. A-
„ lors, quand mon Père m'aſſure ce qu'il a ouï
„ dire au ſien, je chancelle à chaque pas que je
„ fais, pour remonter par ces dix degrés juſqu'à
„ la certitude de ſon récit. A commencer de-
„ puis le témoin le plus proche, chacun a pu
„ me tromper, chacun a pu ſe tromper lui-mê-
„ me, & cela en tout ou en partie. Mais ſi je
„ découvre qu'une autre famille éloignée, & in-
„ connue à la mienne, conſerve la même Tra-
„ dition,

„ dition, qu'arrive-t-il? Cela me rapproche tout
„ d'un coup d'une ſource commune, qui, à ne
„ la ſuppoſer diſtante que de cinq générations,
„ ne me laiſſe plus que cinq degrés à parcourir,
„ fortifiant ainſi de moitié cette chaine de Tra-
„ dition. Allons plus loin; ſuppoſons que la
„ même Tradition rempliſſe une Ville, un Pays
„ entier: alors il eſt clair qu'elle remonte à l'E-
„ poque même des Faits, qu'elle ne peut avoir
„ d'autre ſource que leur notoriété, & que par
„ conſéquent elle nous en conſerve la certitu-
„ de".

Après avoir poſé ce Syſtême ſur la Tradition, on nous donne des Règles pour diſcerner les vraies Traditions des fauſſes, & cela eſt néceſſaire; car on n'a plaidé qu'en faveur d'un *Concours de Témoignages circonſtancié de certaine ſorte:* il étoit donc à propos de marquer de quelle ſorte ce concours doit être circonſtancié; autrement le Syſtême de Mr. B. ſembleroit être deſtiné à juſtifier toutes les fauſſes Traditions de l'Egliſe Romaine, quoique ſans doute contre ſon intention. Combien de Traditions n'y a-t-il pas, qui ont rempli non ſeulement des Villes & des Pays entiers, mais même toute l'Europe, avant la Réformation, & qui ſont encore généralement reçues dans l'Egliſe Romaine, leſquelles cependant Mr. B., en qualité de Réformé, doit croire fauſſes? Nous verrons bien-tôt qu'il avoue que de fauſſes Traditions peuvent devenir très univerſelles. Voyons donc quelles ſont les Règles qu'il nous donne pour diſcerner les vraies Traditions de celles qui ſont fauſſes.

Plus

Plus la Tradition d'un Fait ancien a d'étendue, dit-il, *& plus ſon origine doit être cenſée ſe rapprocher de l'Epoque de ce Fait.* „ Lorsque la date d'un Fait eſt d'une antiquité médiocre, & „ que la créance de ce Fait eſt fort répandue, la „ Tradition qui nous le conſerve doit avoir la „ Vérité pour ſource". Voilà donc deux Caractères d'une Tradition certaine; qu'elle ait une *antiquité médiocre*, & qu'elle ſoit *fort répandue*. Mais comme ces mots de *médiocre* & *fort répandue* ſont vagues & indéterminés, il ſeroit à ſouhaiter qu'on nous les eût expliqués ici avec quelque préciſion. Mais, s'il nous eſt permis de le dire, il nous ſemble que Mr. B. ne s'eſt pas beaucoup piqué d'être précis; on a pu le reconnoître déja par les paſſages que nous avons rapportés, & nous en donnerons encore un exemple remarquable à la fin de cet Extrait.

„ La Certitude de la Tradition, pourſuit notre Auteur, eſt fortifiée par un troiſième Ca„ ractère, pris de la qualité des Faits mêmes. „ Si ce ſont des Faits publics, de nature à in„ téreſſer un grand nombre de perſonnes, & à „ n'avoir pas été reçus légèrement; des Faits „ dont la ſuppoſition auroit trouvé mille obſta„ cles dans la diverſité de paſſions, de préjugés, „ & d'intérêts, qui partagent l'eſprit des Peu„ ples, & celui des Particuliers d'une même Na„ tion; ſur de pareils Faits une Tradition géné„ ralement établie doit être reconnue pour vé„ ritable, & l'on ne peut lui ſuppoſer de fauſſe „ origine".

On croiroit que voilà le Syſtême de la Tradition

dition bien établi. Il faut qu'elle ait pour objet des Faits importans, &c. qu'elle ait une antiquité *médiocre*, & qu'elle *ſoit fort répandue*. Mais tout cela ne ſuffit pas encore: „ Car enfin, dit „ Mr. B., l'impoſture ſe répand par ſucceſſion de „ tems, & gagne les eſprits avec une incroyable „ facilité. A meſure qu'elle avance, elle multi„ plie les canaux de ſa communication, & fait „ ſi bien que peu-à-peu on perd la trace de ſon „ origine". C'eſt ainſi que d'un trait de plume notre Auteur renverſe lui-même ſon Syſtême; & pour le réhabiliter il appelle à ſon ſecours les monumens antiques, & ſur-tout *l'Hiſtoire écrite*, laquelle, dit-il, *fixe*, *appuie*, *ſupplée la Tradition*, *& en fortifie la chaine en l'abrégeant*. Il fait quelques Réflexions ſur l'authenticité & la fidélité des Manuſcrits; ſur les Hiſtoriens, qui, ſelon lui, ſont les témoins de la Tradition de leur ſiècle; & ſur ce qu'il appelle *notoriété des Faits publics*. Donnons ce qui regarde ce dernier chef.

„ Pour achever, dit-il, de comprendre com„ ment les Monumens ſont eſſentiels au maintien „ de la Vérité Hiſtorique, reprenons cette Vérité „ dans ſa ſource, voyons quelle en eſt la force „ & le progrès dans le cours des Ages. Ce qui „ fait à mon égard la certitude d'un Fait public, „ qui s'eſt paſſé de mon tems, ſans que je l'aye „ vu, c'eſt le grand nombre de témoins oculai„ res, qui vivent encore; c'eſt que tout le mon„ de me paroît perſuadé de ce Fait, & que per„ ſonne ne le conteſte; étant impoſſible, s'il ne „ l'étoit pas, que tout le Public le crût, & que „ tant de gens aſſuraſſent l'avoir vu, ſans que

„ per-

„ perſonne ſe fût aviſé de le nier, ou de le ré-
„ voquer en doute. Il eſt clair, & qu'un ſeul
„ homme n'a pu en impoſer à tous ſes contem-
„ porains, ſur un fait pareil, & que tous les
„ hommes du monde ne ſe ſont point accordés
„ pour me tromper. Voilà ce qu'on appelle *no-*
„ *toriété*, & ce qui forme le plus haut degré de
„ la certitude, après le témoignage de nos pro-
„ pres yeux. Cette certitude paſſe à la poſtérité
„ par autant de canaux, qu'il y a de contem-
„ porains, qui, frappés de ce fait *notoire*, le ra-
„ content à leurs enfans. *Si c'eſt un événement*
„ *chargé de circonſtances, il eſt infaillible que les*
„ *récits varieront à cet égard;* mais ils s'accorde-
„ ront tous pour le fond; & voilà pour la Gé-
„ nération ſuivante une Tradition univerſelle,
„ dont la fidélité eſt ſuffiſamment garantie par
„ cet accord. Ici s'applique encore le raiſonne-
„ ment que je faiſois tout à l'heure; & cette
„ même certitude, que la créance générale don-
„ ne aux Faits contemporains, l'uniformité de
„ la Tradition nous la donne pour ceux qui ſe
„ ſont paſſés du tems de nos Pères, & la con-
„ ſervera pour nos deſcendans durant quelques
„ Ages".

Ceci nous donnera lieu de faire quelques Remarques. Obſervons d'abord, que cette prétendue notoriété a ſouvent lieu par rapport à des Faits entièrement faux. Témoin les Cures admirables opérées depuis peu en Angleterre, par un *Ward*, un *Taylor*, & une Miſtreſs *Map*. Le Public étoit ſi infatué de ces Charlatans, qu'il n'étoit pas ſûr de révoquer en doute leurs Cures mer-

merveilleuſes, j'ai penſé dire, miraculeuſes : on publioit des Liſtes imprimées des Perſonnes qui avoient été guéries ; & s'il y avoit des gens aſſez hardis pour nier en converſation les Faits qu'on prétendoit être avérés, ils n'oſoient pas au moins faire imprimer les raiſons de leurs doutes, ou ne ſe ſoucioient pas de le faire. Les Médecins & les Chirurgiens les plus célèbres ſouffroient patiemment que ces Charlatans en impoſaſſent au Public, & c'eſt cette connivence même qui a beaucoup contribué à perſuader le monde de la réalité de ces Cures prétendues.

Veut-on un autre exemple du peu de fonds qu'il y a à faire ſur ce que Mr. Boullier appelle *Notoriété publique* ? Qu'on interroge les Janſéniſtes de France, au ſujet des Miracles du Bien-heureux Mr. *Pâris :* ils vous diront, que ces Miracles ſont publics & avérés ; qu'ils ſont en ſi grand nombre, qu'il eſt impoſſible d'y ſoupçonner la moindre impoſture ou la moindre illuſion : ils vous produiront des Atteſtations de Médecins, ſur la guériſon de certaines maladies incurables ; ils inſiſteront ſur le ſilence de leurs Adverſaires, ou du moins, ils ſoutiendront, qu'on n'a point procédé juridiquement contre ceux qui ſe vantoient d'avoir été guéris miraculeuſement par Mr. Pâris, quoiqu'on eût intérêt à les pourſuivre, & à les convaincre d'impoſture, s'il étoit poſſible, vu le crédit que ces Miracles donnent à un Parti qu'on hait, & qu'on voudroit exterminer. Cela prouve, diront les Janſéniſtes, qu'on eſt perſuadé de la vérité de ces Miracles.

Je voudrois bien ſavoir ſi Mr. B. a conſulté Mr.

Mr. de Fontenelle ſur les Miracles de Mr. Pâris; & ce que ce grand Philoſophe lui a répondu ſur ce ſujet. On pourroit alléguer quantité d'autres Miracles, qui ſont *notoires* parmi les Catholiques-Romains, & que Mr. B. lui-même regarde ſans doute comme des Impoſtures. Telle eſt, pour n'en citer plus qu'un ſeul exemple, *la Guériſon d'une Hémorrhoïſſe, qui l'avoit demandée à Jéſus-Chriſt, en l'adorant dans l'Euchariſtie* (*a*). Ce ne ſont pas quelques perſonnes ſans nom, ou des gens peu éclairés & crédules, qui croyent ce Miracle; c'eſt un Prélat, *un Cardinal célèbre par ſa piété & par ſon zèle, qui.... propoſe cet événement comme un Miracle capable de convaincre les Nouveaux-réunis, que J. C. eſt préſent, & qu'il veut être adoré dans un Sacrement, par lequel il opère de ſi grands prodiges* (*b*). Et le ſavant Jéſuite que Mr. Saurin avoit conſulté ſur ce Miracle, ne lui a point fait de réponſe que l'on ſache, & ſemble avouer par ſon ſilence, que le Miracle en queſtion *ne doit point ſa naiſſance à l'eſprit de Parti*, mais qu'il eſt très réel. Ce Miracle donc, & pluſieurs autres qui ſont notoires en France, ſont vrais, dans le Syſtême de Mr. B., au moins pour les Catholiques-Romains, leſquels *Dieu tromperoit*, ſi des Miracles ainſi atteſtés par un grand nombre de témoins oculaires, des miracles dont tout le monde paroît perſuadé, que perſonne ne conteſte, que de grands, de ſavans, de pieux Prélats confirment par leurs témoignages, ſi de pareils Miracles, dis-je, pouvoient être faux.

Obſer-

(*a*) *Saurin, l'Etat du Chriſtianiſme en France*, p. 17.
(*b*) *Là-même*, p. 11, 12.

Obſervons en ſecond lieu, que lorsqu'un Fait eſt lié avec la Politique ou avec la Religion, il y a presque toujours du danger à en découvrir l'impoſture; & plus un Fait eſt important, plus on craint de s'expoſer en publiant ſes doutes. De ſorte que la créance de pareils faits s'établit ſans aucune oppoſition, & ſe perpétue d'âge en âge par la Tradition. Les Hiſtoriens contemporains les rapportent; ceux qui écrivent après eux les copient; il arrive même quelquefois que par politique on en perpétue la mémoire par des Monumens publics. Il ſeroit aiſé d'en citer quantité d'exemples, ſi on vouloit faire ici un étalage d'Erudition.

Obſervons en troiſième lieu, que les Hiſtoriens contemporains ont presque toujours des raiſons d'intérêt ou de politique pour rapporter les Faits qui ſont généralement reçus, quoiqu'ils ſoient perſuadés de leur fauſſeté.

En quatrième lieu, cet aveu de Mr. B. que *les Récits varient infailliblement à l'égard des circonſtances*, rend tout ce qu'il dit de la Certitude Hiſtorique presque inutile. En effet, que nous importe de ſavoir avec certitude, qu'il y a eu un J. Céſar ou un Alexandre, que la Tradition eſt conſtante & uniforme ſur ces Faits, ſi le détail de leur Hiſtoire eſt incertain parce que les récits varient à cet égard? N'eſt ce pas le détail des circonſtances, qui rend l'Hiſtoire utile & intéreſſante? D'ailleurs, n'arrive-t-il pas très ſouvent, que les circonſtances changent entièrement la nature d'un Fait (*a*)?

(*a*) *Voyez* la Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme, *Tom. I. Let. I.* § III, IV.

Mais, continuons d'écouter notre Auteur.

„ Au bout d'une longue ſuite de Générations, „ dit-il, qu'arrivera-t-il? Les Faits viendront à „ s'altérer, à s'oublier inſenſiblement, & par un „ défaut naturel à l'eſprit humain, en qui l'im- „ preſſion des objets récens efface celle des „ plus éloignés, il arrivera que le cours de cet- „ te Tradition, qui étoit fort vaſte dans ſon ori- „ gine, ſe reſſerrera peu-à-peu, que pluſieurs de „ ſes ruiſſeaux tariront, & qu'enfin elle viendra „ à ſe perdre totalement. C'eſt dans ce période „ du déclin & de l'affoibliſſement de la vraie „ Tradition, que les fauſſes commencent ſour- „ dement à s'établir. Leur origine eſt obſcure „ & leurs prémiers accroiſſemens inſenſibles: „ mais bien-tôt elles groſſiſſent & s'étendent par „ un progrès ſi rapide, que ce qui n'étoit qu'un „ filet dans ſa ſource, devient un Torrent qui „ inonde tout. Telle Fable, née dans l'obſcurité „ d'un Cloître, ne ſe débitoit qu'à l'oreille, on „ la confioit avec précaution à un petit nombre „ de Dévots, on n'oſoit d'abord l'expoſer au „ grand jour, parce qu'une mémoire trop ré- „ cente l'auroit démentie; telle Fable, dis-je, „ a fait ſon entrée dans le monde de cette ma- „ nière, qui au bout de quelques ſiècles a ſi „ bien gagné les peuples, qu'il n'a point été ſûr „ de la contredire". Mr. B. donne ici un ter- me bien long à l'établiſſement des fauſſes Tradi- tions; un ſeul ſiècle, & moins encore, ſuffit pour cela. Témoins les Miracles de St. Ignace de Loyola. Il mourut en 1556 (a); & alors la Tra- dition

(a) *Voyez ſon Article dans le* Diction. de Mr. Bayle.

dition de ſes Miracles étoit ſi peu établie, que Ribadeneira ſon contemporain, & qui écrivoit ſa Vie, avoue que St. Ignace n'avoit point fait de Miracles, & prévient les objections qu'on pouvoit craindre de ce côté. Cependant ce Fondateur des Jéſuites fut béatifié l'an 1609, & mis au Catalogue des Saints l'an 1622; ce qui ne ſe put faire, ſans que la Tradition de ſes Miracles fût bien établie. Voilà donc une Tradition, qui ſuivant Mr. B. doit être fauſſe, & qui cependant s'établit ſi bien en un demi-ſiècle (*a*), qu'elle devient générale, au moins dans un grand Parti, & qu'il n'eſt plus ſûr de la contredire. Voilà une Tradition, qui *n'eſt pas fort ancienne*, qui *eſt très étendue*, puiſqu'elle eſt ou doit être reçue par tous ceux qui reconnoiſſent le Pape; elle a *pour objet des Faits très importans*, puiſqu'il s'agit de Faits qui prouvent la Sainteté d'Ignace, qui autoriſent le culte qu'on lui rend, & diſculpent d'Idolatrie ceux qui l'invoquent; il s'agit de Faits *dont la ſuppoſition doit avoir trouvé mille obſtacles dans la diverſité de paſſions, de préjugés & d'intérêts qui partagent l'eſprit des peuples, & celui des particuliers d'une même Nation.* Sur de pareils Faits, *une Tradition* auſſi étendue qu'elle peut l'être naturellement, *doit être reconnue pour véritable* par Mr. B. Car s'il pouvoit lui ſuppoſer une fauſſe origine, *Dieu le tromperoit.* C'eſt ce qu'il a ſans doute très bien ſenti: auſſi retracte-t-il implicitement ce qu'il avoit établi, & il reconnoît

(*a*) La prémière Edition du Livre de Ribadeneira parut en 1572.

connoit non ſeulement qu'il eſt très poſſible que de fauſſes Traditions s'établiſſent, comme on vient de le voir, mais auſſi, qu'il n'y a rien là de ſurprenant. „ Cela n'eſt point un prodige, „ dit-il, pour qui connoit un peu les hommes. „ Véritablement il y a de certains cas où l'évi„ dence de la vérité les défend contre les entre„ priſes du menſonge, & où il ne leur eſt pas „ plus poſſible de ſe laiſſer tromper, que d'en„ treprendre de tromper autrui. Mais il y a „ d'autres circonſtances, où l'amour de l'im„ poſture dans les uns, & le peu de précautions „ que les autres prennent à s'en garantir, fraye „ à l'erreur mille chemins pour s'introduire. Le „ menſonge en fait d'Hiſtoire ne dépoſſédera „ jamais la vérité connue. Mais ceſſe-t-elle de „ l'être une fois, la négligence & l'oubli com„ mencent-ils d'en effacer la trace dans les cer„ veaux? rien n'eſt plus aiſé que de faire pren„ dre aux hommes le menſonge pour la vérité. „ Quelques ſemences d'erreur adroitement jet„ tées trouvent dans l'ignorance & dans la cré„ dulité des peuples un terroir favorable, où el„ les fructifient abondamment. L'intérêt ima„ gine d'abord ces Fables, ou les accrédite; le „ pouvoir des Supérieurs les protège & les ap„ puie; il n'eſt pas ſurprenant, que l'eſprit des „ peuples, eſclaves-nés de ce pouvoir, & par „ cela même très faciles & très ignorans, s'y „ ſoumettent ſans réſiſtance.

„ Repréſentez-vous deux Cones, oppoſés „ l'un à l'autre, & qui ſe touchent par leur poin„ te. La baſe du prémier Cone figurera le con-

„ cours

„ cours des Témoins contemporains d'un Fait; „ les autres Cercles, qui vont en ſe retréciſſant, „ jusqu'à la pointe, exprimeront la Tradition de „ ce Fait transmiſe de Génération en Généra- „ tion, mais qui va toujours en diminuant d'é- „ tendue, jusqu'à ce qu'elle ſe perde entière- „ ment. A l'oppoſite nait la fauſſe Tradition, „ qui ne paroiſſant que comme un point à ſon „ origine, où finit la véritable, & n'occupant „ d'abord qu'un très petit cercle, s'étend avec „ les années, & remplit enfin une baſe énor- „ me".

Voilà ſans doute une terrible objection contre la Certitude morale dans le Syſtême de notre Auteur. On diroit qu'il a voulu établir adroitement le Pyrrhonisme Hiſtorique, en ſoutenant d'un côté, que *lorsque la date d'un fait eſt d'une antiquité médiocre, & que la créance de ce fait eſt fort répandue, la Tradition qui nous le conſerve doit avoir la vérité pour ſource*; & en avouant d'un autre côté, que de fauſſes Traditions peuvent s'étendre de manière *à remplir une baſe énorme*, & *s'étendre avec un progrès rapide*, ce qui ſuppoſe, que *la date des faits* faux, qui s'établiſſent ainſi, n'eſt que d'une *antiquité médiocre*. En ce cas, moi qui me trouve dans la *baſe énorme* de ce *Cone*, comment ſaurai-je ſi cette baſe appartient au *Cone* qui *va en augmentant*, ou à celui qui *va en diminuant*? Il me ſera d'autant plus impoſſible de découvrir la fauſſeté de cette Tradition, qu'elle eſt peut-être établie depuis long-tems, & que par conſéquent je ne ſaurois remonter à ſon origine, & que je ſuis *dans la*

diſette ou dans l'ignorance des monumens anciens, circonſtance abſolument néceſſaire, ſuivant Mr. B. *pour l'établiſſement des fauſſes Traditions.* Ajoutez à cela, que cette fauſſe Tradition, *ne trouvant plus l'obſtacle des anciens monumens, qui ſoutiennent & qui fixent la vraie, l'impoſture acquiert le ſecours des monumens ſuppoſés.....; elle en forge, elle fabrique des Ecrits ſous d'ancien noms, pour colorer par cet artifice d'une apparence d'Antiquité aux yeux du peuple idiot les Traditions les plus fauſſes & les plus modernes. Cette ſupercherie ſéduit une infinité d'eſprits, à qui on perſuade aiſément qu'une telle opinion eſt fort ancienne, ou que tel Fait s'eſt paſſé il y a douze ſiècles, parce qu'ils le voyent atteſté par des Auteurs ſoi-diſant contemporains..... Si la Vérité hiſtorique a d'anciens monumens pour ſe ſoutenir, la Fable de ſon coté s'aide du ſecours des Ecrits ſuppoſés, & des monumens contrefaits.*

Tout autre que Mr. B. auroit ſans doute de la peine à ſe tirer d'une objection en apparence ſi terraſſante, & qui ſemble renverſer tout ſon Syſtême. Il a ſoutenu, que *la ſource commune d'une Tradition, qui n'a pu ſe répandre en divers lieux que par des ſuites de témoignages très indépendantes les unes des autres, doit être la vérité même du Fait*; & voici qu'il accorde, qu'une Tradition très étendue, qui n'a pu certainement ſe répandre ainſi que par des ſuites de témoignages indépendantes les unes des autres, n'a cependant pour ſource que le menſonge. Il lève cette difficulté d'une manière admirable. „ Les véritables monumens n'ont qu'à reparoître, dit-il, „ pour

„ pour triompher de l'illuſion des faux. La dé-
„ couverte de ceux-là ſauve la Foi Hiſtorique
„ du naufrage. C'eſt ce qu'on a vu arriver lors
„ de la Réſurrection des Lettres. A meſure que
„ les anciens monumens ſortoient de la pouſſiè-
„ re.... on a vu mille Traditions ridicules s'é-
„ vanouïr avec les faux monumens qui les ſoute-
„ noient..... Et ſi d'un côté la Critique dé-
„ fiante a jetté dans l'Hiſtoire des doutes qu'elle-
„ même ne ſauroit lever, on doit de l'autre à ſa
„ lumière pénétrante & à ſes recherches exactes
„ d'avoir affermi la certitude des Faits les plus
„ capitaux".

Au-lieu donc de la Tradition, qu'on avoit ſuppoſé ne pouvoir avoir d'autre ſource que la vérité de fait même, on nous renvoie à préſent à l'examen critique des monumens anciens, *ſans leſquels*, nous dit-on, *il eſt impoſſible d'atteindre à travers les labyrinthes de la Tradition à une vérité cachée dans l'enfoncement des ſiècles.* —

Remarquons encore, que Mr. Boullier, qui d'abord n'avoit parlé que de *Faits*, vient enſuite, avec ſa préciſion ordinaire, nous parler d'*Opinions*, comme ſi la vérité d'une opinion dépendoit de ſon *antiquité*.

Il faut auſſi obſerver, qu'il ſemble ſoutenir qu'une fauſſe Tradition ne s'établit jamais qu'aux dépens d'une véritable qui s'eſt perdue & dont la fauſſe prend la place. Ceci a bien lieu quelquefois par rapport aux Opinions, mais je ne comprens pas bien comment cela peut avoir lieu par rapport aux Faits. Je ſuis tenté de croire, que Mr. Boullier s'eſt ici laiſſé un peu trop aller

à ſon imagination, & qu'il a été ébloui par cette belle comparaiſons des deux Cones oppoſés par la pointe. Car il eſt ſûr, qu'il y a un grand nombre de fauſſes Traditions, qui ſe ſont établies ſans débusquer les véritables; en ces cas-là, comment la *découverte des véritables monumens* peut-elle ſervir pour triompher de l'illuſion des faux? Et pour me ſervir de l'exemple des Miracles de St. Ignace, que j'ai déja allégué, quels vrais monumens peut-on découvrir qui puiſſent triompher de ceux qui font foi des miracles de ce Saint? Mr. B. nous renverra peut-être à la Critique, ou à l'examen de la Doctrine, pour juger des Miracles par elle; mais, encore un coup, que devient tout ſon Syſtême ſur la Tradition, & ſur la Certitude morale?

Ce Chapitre contient encore quelques autres Remarques, auxquelles nous nous contentons de renvoyer le Lecteur; & nous ne ferons qu'indiquer les Sujets des autres Chapitres, parce qu'ils ne regardent pas proprement la *Certitude morale.* Le Chapitre dont nous avons donné le précis contient tout le Syſtême de l'Auteur, & fait à peu près le quart de ſon Traité.

Le troiſième Chapitre roule ſur la certitude des Cauſes dans la Phyſique. Le quatrième eſt ſur la certitude des Effets de la Nature; on y parle de l'analogie, de l'uniformité des Loix naturelles, & on y examine quelle eſt la force des Argumens, qui roulent ſur ce double Principe. Le cinquième eſt intitulé : *De l'Exiſtence des Eſprits, ou Agens immatériels : où l'on* démontre *l'Exiſtence de l'Ame humaine, & de celle des Bêtes.*

tes. Ce Chapitre nous donneroit lieu de faire pluſieurs Remarques, ſi nous ne craignions d'allonger trop cet Extrait. Nous pourrons y revenir une autre fois, ſi le Public paroît le ſouhaiter.

Le Chapitre ſixième traite de la certitude des Cauſes finales, & contient une nouvelle preuve de l'Ame des Bêtes, tirée du but de leurs Organes. Le ſeptième, de la différence entre la Certitude Métaphyſique & la Morale, & comment celle-ci tient à celle-là; Réalité du Monde intellectuel; Exiſtence des Corps moralement *démontrée.* Le Chapitre huitième & dernier a pour titre : *Eclairciſſemens ſur la grande Règle de la Raiſon ſuffiſante. Comment la Véracité de Dieu aſſure la plupart de nos connoiſſances. Si un Athée a certitude des Vérités qui ne ſont pas mathématiques. Comment nous pouvons être aſſurés de pluſieurs choſes, ſans connoître le Principe de notre Certitude. Concluſion.*

Nous avons eu occaſion de parler ci-deſſus des deux prémiers Articles, qu'on vient d'indiquer. Ce qui regarde les Athées eſt plus curieux qu'utile. Mais le quatrième Chef mérite qu'on en diſe quelque choſe. „ Toute certitude, dit „ Mr. B., eſt fondée ſur des motifs réels, qui „ convainquent notre eſprit, ſans lui laiſſer au„ cun ſujet raiſonnable de doute. Mais ces mo„ tifs peuvent agir ſur l'ame, & n'en être pour„ tant pas diſtinctement apperçus. Alors nous „ ſommes bien entrainés par leur poids ; nous „ ſentons bien, que nous ne pouvons raiſonna„ blement douter : mais nous n'en ſommes pas

„ plus en état de développer ces motifs, de les
„ arranger en forme de Démonſtration pour con-
„ vaincre les contrediſans, en leur montrant le
„ ſophisme des Argumens qu'ils nous oppoſent.
„ Il faut de néceſſité, ou bien refuſer aux ſim-
„ ples toute aſſurance raiſonnable des vérités
„ qu'ils croyent, tout discernement de ce qui eſt
„ certain d'avec ce qui ne l'eſt pas; ou recon-
„ noitre avec moi, que ſouvent l'eſprit eſt ſoli-
„ dement convaincu, par un amas de raiſons,
„ qu'il lui eſt impoſſible de démêler ni d'arran-
„ ger d'une manière diſtincte, pour *démontrer*
„ aux autres ſa propre perſuaſion. Ces princi-
„ pes, qui frappent à la fois vivement quoique
„ confuſément l'eſprit, en établiſſent une ſoli-
„ de (*a*) dans ceux-là-même, qui, faute d'en
„ pouvoir faire l'Analyſe, quand on leur dira,
„ Prouvez ce dont vous êtes ſi bien perſuadés,
„ ſeront réduits au ſilence.

„ Une fauſſe perſuaſion n'aiant point de prin-
„ cipes ſolides, diffère eſſentiellement en cela de
„ la véritable. Celle-là ſera bien accompagnée
„ quelquefois du même degré d'adhérence dans
„ la volonté, mais elle n'aura point pour fonde-
„ ment, comme celle-ci, cet aſſemblage de mo-
„ tifs, qui opèrent l'impoſſibilité du doute. Deux
„ eſprits peuvent embraſſer avec une confiance
„ égale, l'un la vérité, l'autre l'erreur: mais l'un
„ aiant des motifs convainquans de ce qu'il croit,
„ en eſt certain; tandis que l'autre ne ſauroit l'ê-
„ tre, parce que de tels motifs lui manquent".

Que

(*a*) *L'Auteur ſous-entend* Perſuaſion.

Que les ſimples ſont heureux, & qu'ils ont d'obligations à notre Auteur de les avoir ainſi exemtés d'un examen pénible ! Ils connoiſſent la vérité ſans l'avoir examinée, leur aſſurance a pour fondement un aſſemblage de motifs, qui ne leur ont jamais été propoſés, d'ont ils n'ont aucune idée, & que peut-être ils ſont incapables de comprendre. C'eſt-là, ſans contredit, un privilège digne d'envie.

„ Ne demandez plus comment tant de gens, „ ſans penſer à cet axiome, que *Dieu ne peut trom-* „ *per*, ſont parfaitement aſſurés de pluſieurs Vé- „ rités de Fait. Leur certitude eſt réellement „ appuyée ſur ce grand principe, [quoiqu'ils n'en „ ſachent rien] quoiqu'il ne ſoit pas développé „ dans leur eſprit, & qu'il n'y aient jamais fait „ d'attention expreſſe. L'on ſent confuſément „ la liaiſon de certaines apparences avec la cauſe „ qui leur eſt proportionnée. L'eſprit ſe repoſe „ tant ſur ce motif *confus*, que ſur l'idée *confuſe* „ auſſi d'une bonne-foi que nous ſuppoſons chez „ les hommes, quand il s'agit de Vérités qui „ s'appuyent ſur leur témoignage, ou que nous „ plaçons quelque part au-deſſus de nous, lors- „ qu'il s'agit de Faits indépendans de ce témoi- „ gnage. En ce dernier cas, cette idée, qui eſt „ *obſcurément* au fond de notre eſprit, & qui „ ſert d'appui ſecret à notre foi, n'eſt autre que „ celle de la bonté du prémier Etre, *c'eſt alors* „ *pour nous* LE DIEU INCONNU, *à qui ſans* „ *le connoître notre foi ne laiſſe pas de rendre hom-* „ *mage*. En un mot, *la Diſpute devient inutile:* „ vous convenez, que le commun des hommes

„ eſt

„ eſt aſſuré de certains Faits, & *qu'il a raiſon* „ *de l'être :* montrez-moi les vrais principes de „ cette aſſurance raiſonnable, & je retorquerai „ contre ces principes ce que vous objectez à „ celui de la Véracité de Dieu. Il vaudra mieux „ avouer enfin, que cette Connoiſſance certaine, „ & *par conſéquent ſusceptible de Démonſtration*, „ eſt fondée chez le Vulgaire, tout comme chez „ le Philoſophe, ſur des principes ſolides; mais „ que ces principes, que le Vulgaire eſt incapa- „ ble de développer nettement, & qui agiſſent „ ſur ſon eſprit d'une manière ſourde, presque „ imperceptible, pour opérer ſa conviction, le „ Philoſophe les ſaiſit, les démêle & les arran- „ ge".

Mr. B. me paroît confondre ici deux choſes très différentes, & équivoquer ſur le terme *avoir raiſon*. Dans un ſens vague, on dit qu'un homme qui croit une choſe *a raiſon*, lorsque la choſe eſt vraie, quoique cet homme n'en connoiſſe pas les preuves. Mais dans un ſens précis, on ne doit dire qu'un homme *a raiſon* de croire une choſe, que lorsqu'il connoit les preuves qui en établiſſent la vérité. Mais en ce ſens on niera à Mr. B. que le commun des hommes *aient raiſon* d'être aſſurés de certain Faits; on lui niera qu'*ils ſentent* même *confuſément la liaiſon de certaines apparences avec la cauſe qui leur eſt proportionnée*. Mr. B. a beau dire d'un ton de Maitre, *la Diſpute devient inutile*; cet air déciſif n'en impoſera pas aux Lecteurs qui ſavent réfléchir, & examiner les raiſonnemens d'un Auteur en eux-mêmes, & indépendamment du ton dont il parle.

Je

Je ne ferai plus que deux Remarques. La prémière, qu'il eſt un peu ſurprenant, que Mr. B. qui paroît aimer aſſez à citer, ne faſſe mention nulle part de l'excellent Traité de Mr. *Ditton*, ſur la Réſurrection de J. C. où il traite de l'Evidence morale avec beaucoup de netteté & de préciſion, & dans un ordre admirable. Mr. B. n'a pas pu ignorer qu'il y a un tel Livre: cependant il ne fait pas ſemblant de le connoître; ſans doute afin de ne pas paroître contredire ce qu'il dit dans ſon Epitre Dédicatoire à Mr. de Fontenelle, que *la matière* de la Certitude morale *eſt presque neuve*.

Ma ſeconde Remarque eſt, que Mr. B. n'eſt pas auſſi précis dans ſes expreſſions, qu'on pourroit le ſouhaiter; on en a déja vu quelques exemples, & en voici encore un qu'on aura pu remarquer auſſi. Mr. B. ſuppoſe qu'on lui accorde, que dans l'Idée même des choſes il y a une *proportion très évidente* entre certaines cauſes & certains effets; puis changeant d'expreſſions, il dit que ſi ces effets ſubſiſtoient ſans les cauſes qui leur ſont *naturellement proportionnées*, Dieu nous tromperoit. Ces variations ne peuvent que confondre le Lecteur: car on a quelque idée d'une *proportion évidente entre une cauſe & ſon effet*, mais on ne ſait plus ce qu'il veut dire, lorſqu'il parle d'une *cauſe naturellement proportionnée à ſon effet*.

En un mot, on peut dire que Mr. B. a trop affecté un ſtyle oratoire dans cet Ouvrage, comme il avoit déja fait dans le Traité de *l'Ame des Bêtes*; ce qui jette ſouvant de la confuſion & de l'ob-

l'obſcurité dans ſon diſcours. Il a d'ailleurs négligé de définir les termes qu'il emploie, & il a ſi bien ſenti ces défauts, qu'il s'eſt cru obligé de donner quelques Eclaircifſemens, après la Table des Chapitres, c'eſt-à-dire, à la tête de ſon Ouvrage. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que ces Eclaircifſemens fuſſent en plus grand nombre.

ARTICLE II.

D. SALOMONIS DEYLINGII, P. P. & Superintendentis Lipſienſis, Obſervationes Miscellaneæ, in quibus res varii argumenti ex Theologiâ, Hiſtoriâ & Antiquitate ſacrâ enodatæ tractantur, Oracula utriusque Fœderis difficiliora, & loci Patrum illuſtrantur, & a Diſſentientium, imprimis recentiorum, depravatione ſolide vindicantur: Cum Indicibus neceſſariis. Lipſiæ, ſumptibus Hæredum Lanckiſii. Anno 1736.

C'eſt-à-dire:

Obſervations mêlées, tant de Théologie, que d'Hiſtoire, & d'Antiquité Sacrée : Par Mr. SALOMON DEYLINGIUS, *Profeſſeur en Philoſophie, & Sur-Intendant de* Leipſick. *A* Leipſick 1736, in quarto. *Pages* 892, *ſans compter la* Préface *& les* Indices.

L'Auteur nous avertit, dans ſa *Préface*, que l'on peut regarder ce Volume, comme le qua-

quatrième de ſes *Obſervations*. La ſeule différence eſt que dans les précédens, il s'étoit borné à l'explication des Endroits difficiles de la Ste. Ecriture; au-lieu qu'il a mêlé dans celui-ci diverſes autres choſes, qui cependant ſe rapportent toutes à la Théologie. Il a cru ne pouvoir mieux convaincre les jeunes-gens, qui ſe conſacrent ſous ſa conduite à cette profeſſion, de la néceſſité qu'il y a, pour eux, de s'attacher à l'étude de l'Hébreu, du Grec, de l'Antiquité Sacrée, & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qu'en leur démontrant cette néceſſité par l'uſage qu'il en fait ici ſur diverſes Queſtions importantes. Il remarque là-deſſus, en paſſant, que dans les autres Auditoires Théologiques, la plupart des Etudians ſe perſuadent d'ordinaire que toutes ces choſes leur ſeront inutiles, ou ne leur ſerviront pas à gagner du pain. Ce qu'il en dit n'eſt effectivement que trop vrai. Le plus grand nombre n'enviſage guères le St. Miniſtère que comme un Gagne-pain, auquel ils ne s'attachent auſſi que dans cette vue. N'y voyant autre choſe, ils ſont plus que contens d'eux-mêmes, lorsqu'au bout de cinq ou ſix ans d'Académie, ils en ſavent à peu près aſſez pour ſoutenir l'Examen. Encore y en a-t-il pluſieurs, qui ſeroient alors renvoyés, ſi l'on ſe mettoit ſur le pied de n'admettre que des Sujets qui n'en fuſſent pas entièrement indignes. Malgré leur inſuffiſance, qui ne met point d'obſtacle à leur réception, & qui ſouvent n'y en peut mettre à cauſe de l'incapacité des Examinateurs, ils comptent ſur le crédit d'un Parent, ſur la faveur d'un Magiſtrat,

ou

ou ſur l'appui de quelque Faction, pour obtenir une Egliſe; & ils y parviennent. Alors la Langue Grecque, la Langue Hébraïque, les Pères, l'Hiſtoire Sacrée, en un mot tout le Savoir n'eſt à leurs yeux qu'un Fatras pédantesque, & dont l'inutilité leur paroît plus grande que jamais. Cela n'empêchera point qu'à l'aide d'un *Compend*, de deux ou trois Commentateurs, de quelques Analyſes, & d'un grand nombre de Sermonnaires de toutes les Religions, ils ne paſſent quelquefois pour éloquens, pour ſavans même; & que par conſéquent, ils ne puiſſent prétendre aux meilleurs Bénéfices.

Tirons le voile ſur les ſuites. L'objet eſt trop mortifiant pour les perſonnes qui ont à cœur l'honneur de la Religion; & dans le fond le desordre eſt ſi grand en quelques endroits, qu'il y a lieu d'eſpérer qu'enfin les perſonnes qui peuvent y remédier, ne négligeront pas cette partie des ſoins qu'elles doivent au Public. On s'imagine à tort que la faute ne vient que des Etudians en Théologie. Les ſources en ſont d'ordinaire plus hautes & plus profondes. Si les Chefs des Etats, ou ſi ceux des Univerſités, daignoient y faire quelques réflexions, ils ſentiroient bien-tôt que cela vient en grande partie de certains arrangemens, qui dépendent de leur autorité ou de leur exactitude. D'ailleurs il eſt très viſible & non moins aſſuré, que les jeunes-gens qui ſe deſtinent à la Théologie ſe trouvent ſouvent dans l'abſolue impoſſibilité d'y faire aucun progrès, ſoit parce que leurs parens, qui pour la plupart ne ſont ni fort nobles, ni fort riches, ni fort éclairés,

éclairés, leur refuſent, ou ne peuvent leur donner les Livres qui leur ſeroient néceſſaires; ſoit parce que les Profeſſeurs les négligent; ou pour ces deux raiſons, joîntes enſemble avec d'autres. A prendre les choſes de ce côté-là, je trouve cette jeuneſſe bien plus à plaindre, qu'elle ne ſeroit à blâmer. Si leur Famille, ſi leurs Maitres ne leur font conſidérer la ſainte profeſſion du Miniſtère, que comme un *Gagne-pain*, difficilement s'en feront-ils jamais de plus juſtes & de plus grandes idées.

Il ne tiendra pas à Mr. *Deylingius*, ainſi que nous venons de l'entendre, que ſes Elèves ne ſe diſtinguent par une conduite contraire. Il tâche de leur faire ſentir, par ſes Ouvrages, que la Fonction Paſtorale, à laquelle ils aſpirent, demande néceſſairement des connoiſſances d'une grande étendue. Les raiſons, qu'il en expoſe en peu de mots, ſont frappantes. Elles ſont toutes priſes de l'intérêt de la Vérité, que l'on attaque aujourd'hui plus que jamais en différentes manières. Mais il fait ſingulièrement attention à la témérité de certaines gens, qui pour renverſer la Religion Chrétienne, ont été ſi hardis que d'altérer l'Ecriture, pour la faire parler ſelon leur Syſtême. L'exemple, qu'il en allègue, eſt un Eſſai de Verſion en *Allemand*, qui a paru depuis peu, dit-il, à *Wertheim*, & dans lequel il ajoute, que l'on a ſi bien ajouté & retranché à fantaiſie, que dans les Ecrits de *Moïſe* il ne ſe lit plus un mot qui regarde JESUS-CHRIST; l'Interprète refuſant même de l'y reconnoitre dans la *Semence de la Femme*, dans la *Semence d'Abra-*

ham, & dans le *Scilo*. Mr. le Sur-Intendant de *Leipſick* ſe récrie extrêmement, & non ſans cauſe, contre cette Méthode d'interpréter l'Ecriture, qu'il dit avoir été celle de *Grotius*, & de *Collins*, & ne pouvoir tendre qu'à faire paſſer les Miniſtres de l'Evangile, & Notre Seigneur lui-même, pour des impoſteurs.

Ce Volume eſt diviſé en deux Parties, qui ſont à peu près d'une égale longueur. La prémière contient VI Articles, qui ſont deſtinés, le I. à défendre St. *Irénée* contre le P. *Maſſuet*, qui a voulu le faire parler à la Romaine; le II. à rendre le même ſervice à St. *Cyrille* de *Jéruſalem*, contre le P. *Touttée*; le III. à prouver, contre Mr. *Boſſuet*, que l'Egliſe de Rome a conſidérablement varié au ſujet de l'Euchariſtie; le IV. à établir que l'Origine de la Ste. Cène ne doit être cherchée ni dans le Cérémoniel des Juifs, ni dans les Formules de leur Pâque; le V. à démontrer d'une manière ample & claire, la nouveauté des Erreurs des Catholiques-Romains, au ſujet de l'Euchariſtie; & le VI. à démontrer auſſi l'origine & la nouveauté du Gouvernement Monarchique dans la Communion des Evêques de Rome.

La ſeconde Partie, quoiqu'un peu plus courte, renferme XXI. Articles. On y trouve I. la Comparution de JESUS-CHRIST devant Dieu, ſur *Hébreux* IX. 24. II. L'Abolition de l'Obligation, & des Princes de la Loi, ſur *Coloſſ.* II. 14, 15. III. La véritable expoſition de la parole de Vérité, ſur II *Timot.* II. 15. IV. *Iſrael*, le Domaine de *Jehovah*, ſur *Pſeaume* CXLIV. 2.

V. La

V. La Haine de Dieu pour Eſaü, ſur *Rom.* IX. 13. *Geneſe* XXV. 23, & *Malachie* I. 3, 4. contre Mr. *Marck.* VI. La véritable manière d'expliquer la Ste. Ecriture. VII. L'Ange du Seigneur qui conduit les Iſraelites dans les Déſerts de l'Arabie, ſur *Exode* XIV. 19. contre *Jean Toland.* VIII. Jéſus-Chriſt, prédit, & décrit, avec ſes Graces, par les Prophètes, contre *Antoine Collins.* IX. L'Image de l'Ante-chriſt dans le Roi de Babylone, ſur *Eſaïe* XIV. 13, 14. X. L'augmentation merveilleuſe de l'Egliſe, prédite par *Eſaïe* LXVI. 7. XI. La néceſſité d'une Réformation au tems de *Luther.* XII. La *Galilée*, qui devoit être éclairée de la lumière du Meſſie, ſur *Eſaïe* IX. 1. XIII. La Principauté ſur les épaules du Meſſie, *Eſaïe* IX. 5. XIV. La Lutte de l'Ange avec Jacob, ſur *Geneſe* XXXII. 24. contre un Moqueur moderne d'*Angleterre.* XV. Jonas, Type de Notre Seigneur reſſuscité, ſur *Matth.* XII. 40. XVI. L'Agneau Paſchal, Type de JESUS-CHRIST crucifié, ſur I *Corint.* V. 5. XVII. La vérité de la Réſurrection de JESUS-CHRIST défendue contre *Spinoſa*, & contre *Thomas Woolſton.* XVIII. Les Iſraelites diſperſés, qui doivent être recueillis dans l'Egliſe Apoſtolique, ſur *Zach.* X. 9. XIX. L'Eſprit de grace & de ſupplication promis, ſur *Zach.* XII. 9, 10. XX. Les dons abondans du St. Eſprit promis à ceux qui croiroient en JESUS-CHRIST, *Jean* VII. 37, 38. & XXI. La nudité d'*Eſaïe* XX. 3. juſtifiée contre les Inſultes de *Matthieu Tindal.*

On ne ſauroit dire abſolument, que tous ces

Articles ſoient du même travail, & de la même importance. Il y en a même quelques-uns dont le Titre promet beaucoup plus qu'on n'y trouve; & quelques autres, qui n'ont rien moins que les graces de la nouveauté. On doit s'y être attendu, ſur l'idée que l'Auteur nous en donne, lui-même, dans ſa Préface. Il y dit que ce Recueil eſt compoſé de quelques Leçons publiques qu'il a faites, de diverſes Pièces qui avoient déja paru, & de ſes Allocutions Académiques; le tout néanmoins étant augmenté & revu. *Uſum in Prælectionibus, ac editis Libellis, ac Allocutionibus Academicis, commonſtro. Ex illis ipſis in unum Faſciculum collectis, emendatis, & auctis, præſens Obſervationum Miſcellanearum Tomus natus eſt.* La Méthode eſt excellente pour groſſir les Volumes, & les Savans qui ont le mérite & la réputation de Mr. *Deylingius* ſe peuvent aiſément perſuader, que tout ce qui vient de leur plume eſt en droit de plaire, & ne peut être trop ſouvent acheté. Il ſembleroit pourtant qu'en faveur des jeunes Etudians dont je parlois tout à l'heure, y compris les jeunes Miniſtres, qui n'ont pas beaucoup d'argent inutile, on pourroit bien leur épargner la mortification d'acquérir trois ou quatre fois les mêmes choſes, de même que de ſe mettre en fraix pour des Pièces dont l'uſage & les circonſtances ont fait le prix principal.

Cependant on ne rendroit juſtice ni à l'Auteur, ni à moi, ſi l'on étendoit trop loin ma penſée, comme ſi j'avois voulu dire de toutes les Pièces de ce Recueil, ce que je ne dis effectivement

tivement que de quelques-unes. Car enfin il y en a de nouvelles, & il y en a auſſi qui méritent l'attention du Lecteur, parce que les ſujets, intéreſſans par eux-mêmes, s'y trouvent traités d'une manière ſavante, deſorte que dans les endroits même, où l'on ne rencontre pas aſſez de lumières pour ſe laiſſer entrainer, on ne laiſſe pas que de reconnoitre des talens ſupérieurs, une grande lecture, une grande érudition, un grand travail, un grand zèle. Je ne ſai même ſi quelques perſonnes ne s'imagineront pas que ſur ce dernier point, l'Auteur s'y abandonne un peu trop, & que ſans faire tort à ſa cauſe il auroit pu s'exprimer avec plus de modération, en parlant des ſentimens contraires aux ſiens, & de ceux qui les tiennent. Peut-être auſſi que d'autres lui en feront un mérite, & ceci pourroit arriver ſans miracle. Je ne prétends donc point décider là-deſſus, & vais me borner, ſelon la coutume, à donner le précis d'une Pièce de ce Volume, afin que les perſonnes qui ne connoiſſent pas encore les Ouvrages de Mr. *Deylingius*, puiſſent être un peu en état d'en juger. Je m'arrêterai d'abord à l'Article IV. de la prémière Partie.

Il s'y agit d'établir que l'origine de la Ste. Cène ne doit être cherchée ni dans le Cérémoniel des Juifs, ni dans les Formules de leur Pâque. Après avoir obſervé que la connoiſſance des Antiquités Hébraïques a de grands avantages, & que néanmoins on en peut abuſer, l'Auteur trouve ſingulièrement une preuve de ces abus, dans l'opinion de *Grotius*, qui avan-

ça (a) dans une de ſes Lettres, que *les Actions Symboliques, que nous appellons des Sacremens, furent empruntées par* JESUS-CHRIST *lui-même de l'uſage des Juifs.* Par une conſéquence, ſelon lui, non moins abuſive, on a prétendu tirer l'inſtitution du Batême Chrétien, de celui des Proſélytes parmi les Juifs; & le même *Grotius* eſt encore accuſé ici d'avoir donné dans ce ſentiment, de concert avec les *Sociniens*, qui furent des prémiers à le produire. En traitant ce ſentiment d'*opinionis portentum*, & d'*opinio portentoſa*, d'*opinion monſtrueuſe*; on confeſſe néanmoins que ç'a été celle de *Selden*, de *Hammond*, de *Hottinger*, de *Lightfoot*, d'*Altingius*, de *Goodwin*, de *Cave*, de *Braunius*, de *Witſius*, de *Vitringa*, de *Leydekker*, de *Spanheim*, de *Holtzfuſius*, de *Van Dale*, auxquels on aſſocié les Quouakres; & auxquels, ſi je ne me trompe, on auroit pu aſſocier le Gros de tous les Savans dans les diverſes Communions du Chriſtianisme, ſans en excepter même les *Luthériens*, parmi leſquels on convient qu'il faut mettre *Carpzovius*, *Dauzius*, *Hildebrand*, *Buddeus*, & *Zornius*. Mais l'Auteur nous aſſure qu'à préſent ſon Egliſe a entièrement rejetté cette erreur, & qu'elle a eu, pour le faire, de bonnes raiſons, qu'il dit en ſubſtance, & ſur leſquelles il renvoie à deux Diſſertations de Mr. *Wernsdorff*, imprimées à *Wittemberg* en 1708 & 1710, & à une autre de Mr. *Boerner*, imprimée à *Leipſick* en 1729.

Quant

(a) Ep. 453. ad *Jo. Cordeſ.* [C'eſt la Lettre 353.]

Quant à l'Inſtitution de la Ste. Cène, il dit que *Baronius* eſt le prémier, qui en ait (*a*) tiré l'origine de la Pâque des Juifs ; & que *Joſeph Scaliger* (*b*) l'aiant ſuivi en cela, ces deux autorités en impoſérent ſi fort, que presque toutes les voix s'y ſont laiſſé emporter, ſans aucun égard pour *Jean Buxtorfe* (*c*), qui ſoutient que dans tous les Livres Juifs, il ne ſe trouve aucune trace ni d'un ſecond Repas après la manducation de l'Agneau, ni des Paroles que l'on attribue aux Pères de Famille. Cependant ce dernier avança que les paroles de JESUS-CHRIST, *ceci eſt mon Corps*, faiſoient alluſion au langage des Juifs, qui, lorsque l'Agneau étoit rôti & ſervi, l'appelloient le *Corps de la Pâque*. Mais ce ſecond ſentiment ne plait pas plus que l'autre à Mr. *Deylingius*, parce que l'un & l'autre tendent également à nier *que la Ste. Cène ſoit un vrai Sacrement, & que Jéſus-Chriſt l'ait inſtituée pour être un moyen perpétuel de conférer & de ſceller ſa Grace* ; ce qui a fait que les *Fanatiques* & les *Novateurs* les ont volontiers embraſſés, dans le plaiſir qu'*ils* ſe ſont fait de ne trouver dans ce Repas ſacré qu'une *Cérémonie* purement *Judaïque* ; cette Opinion n'étant propre qu'à entrainer les gens au *Zuinglianisme*, ou au *Fanatisme*, ou à l'*Hypocriſie*.

Tel eſt le jugement que l'Auteur en porte, & qu'il confirme par l'exemple d'un Paſteur de ſon Dio-

(*a*) Annal. I. ad An. 34. No. XLIII. pag. 135.
(*b*) De Emend. Temp. Lib. VI. fol. m. 573.
(*c*) Diſſ. Phil. Theol. VI. pag. 292.

Diocèſe, qui, rempli de ces idées, ſe déclara ouvertement pour le ſentiment des Réformés. Pour lui, l'on ne doit pas croire qu'il s'écarte jamais ſi fort du Syſtême de ſa Communion; car il a pris une route à lui en rendre l'éloignement impoſſible. Cette route eſt de nier que Notre Seigneur ait fait, dans ſon dernier Repas, la Pâque avec les Diſciples. Il confeſſe bien que ſa penſée paroîtra nouvelle, & contraire à l'Ecriture : mais il demande qu'on daigne peſer ſes raiſons, & l'équité veut qu'on le faſſe. Les voici donc en ſubſtance.

1. Il allègue en ſa faveur quelques Grecs qui ont cru, & dit, que *Jéſus-Chriſt* ne mangea point l'Agneau Paſchal, la dernière année de ſa vie. Ces Grecs ſont (*a*) *George Cedrenus*, (*b*) *Pierre* d'*Alexandrie*, (*c*) deux *Anonymes* cités dans la Bibliothèque de *Photius*, & (*d*) *Jean Philopone*. A ces Anciens, il ajoute parmi les Modernes (*e*) Mr. *Toynard*, le (*f*) P. *Lami*, & le (*g*) P. *Calmet*, qui néanmoins ont ſoutenu ſeulement, ſi je ne me trompe, pour la plupart, que Notre Seigneur ne mangea pas l'Agneau Paſchal le même jour que les Juifs; ce qui met une différence notable entre leur ſentiment & le ſien. Mais il a cru ſans doute qu'il pouvoit compter ſur leur ſuffrage, parce qu'il lui a paru qu'établir, comme ils l'ont fait, que célé-

(*a*) In Compend. Hiſt. fol. 175. Ed. Par. & Venet. fol. 139. (*b*) Ap. Iſ. Caſaub. Exercit. XVI. n. 12. p. m. 333. (*c*) Cod. 115. 116. (*d*) Ap. Fabr. Bibl. Græc. L. V. Cap. 37. §. IV. pag. 362. (*e*) Harm. Evangel. (*f*) Harmonia. (*g*) Comm. in Evang. & Diſſertation *ſur la dernière Pâque de Jéſus-Chriſt*.

célébrer la Pâque avant les Juifs, c'étoit dire en effet qu'elle n'avoit pas été célébrée. Auſſi marque-t-il être piqué au vif contre le P. *Hardouin*, pour avoir dit, (*a*) que celui qui nie que Jéſus-Chriſt ait mangé l'Agneau Paſchal, *ſe joue de l'Ecriture, & en renverſe la Lettre.*

2. Cette déciſion, qui paroît irriter beaucoup Mr. *Deylingius*, ne l'ébranle en aucune maniére, parce qu'il compte d'avoir pour lui l'Ecriture elle-même, ſe fondant ſur St. *Jean* XIII. 1. dont il entend ces paroles, *avant la Fête de la Pâque*, comme ne pouvant déſigner que le jour précis du dernier Repas que fit Notre Sauveur avant ſa mort. Il en conclud avec raiſon, dans la ſuppoſition que ceci lui ſoit accordé, que ce dernier Repas ne peut être celui de la Pâque, parce que l'Immolation de l'Agneau ne pouvoit s'en faire dans le Temple, comme l'uſage & les Loix le vouloient. Ce qui le confirme dans cette penſée, eſt l'uſage *très ancien & perpétuel* que l'Egliſe a fait du Pain levé dans la Ste. Cène, & que, ſelon lui, les Anciens ne purent tirer que de la pratique de l'Inſtituteur même. Cet uſage lui paroît d'autant plus digne d'obſervation, que (*b*) l'Egliſe Latine elle-même l'a retenu juſqu'au X. Siècle, qu'elle changea de ſentiment dans les

(*a*) Opp. Select. Pag. 373.

(*b*) L'Auteur cite *J. Sirmond* Diſq. de Azymo. Op. Var. Tom. III. pag. m. 94. & *J. Bona*, Lib. I. Liturg. Cap. XXIII. avouant néanmoins que le P. *Mabillon* ſoutient le contraire, in Præf. Part. I. Sec. III. Benedict. S. 44. fol. 45. & Diſſert. de Azym. & Ferm. mais ajoutant que le P. *Calmet* a réfuté ce dernier, dans ſa Diſſertat. *ubi ſupr.*

les démêlés qu'il y eut entre *Léon* IX, Evêque de Rome, & *Michel*, Patriarche de Conſtantinople, & en changea ſi bien, que *Jérôme Vecchieti*, aiant fait imprimer en 1621 à *Augsbourg* un Ouvrage, où il ſoutenoit que J. C. ne ſe ſervit pas des Azymes dans l'Inſtitution de la Cène, on condamna (*a*) le Livre au feu, & l'Ecrivain au Cachot. On ſait d'ailleurs que (*b*) les anciens Docteurs de l'Egliſe donnérent en plus d'une rencontre le nom de *Ferment* au Pain de l'Euchariſtie, & que les *Syriens Neſtoriens* (*c*) ſoutiennent encore que l'uſage du Pain levé leur eſt venu, ſans interruption, des Apôtres.

3. Une ancienne Tradition porte que les Juifs tinrent leur Conſeil contre J. C., la quatrième Férie de la Semaine, c'eſt-à-dire le Mécredi, qui pour cette raiſon fut conſacré au jeûne, parmi les Chrétiens; comme cela paroît par les Conſtitutions Apoſtoliques, Liv. V. Capp. XIV & XV. Or comme St. *Matthieu* XXVI. 2, 3. & St. *Marc* XIV. 1, 2. diſent que ce Conſeil ſe tint deux jours avant celui de Pâque, il s'enſuivra bien de-là que Notre Sauveur fut immolé le jour même que l'Agneau Paſchal étoit ſacrifié dans le Temple, ſelon la remarque de (*d*) *Victor* d'*Antioche*; mais il s'enſuivra auſſi pour la même raiſon, que la veille de ſon Sacrifice dut tom-

(*a*) Voy. *Du Pin*, Bibl. Eccl. Tom. XVII. pag. 8. & Tom. XIX. pag. 135. & *Erythræus* pag. 1. Pinacoth. pag. 196.

(*b*) *J. Basnage*, in Præf. ad Theſ. Mon. Eccleſ. Tom. I. Cap. VII. §. 6. f. 75.

(*c*) *J. Sim. Aſſemann.* Tom. III. Bibl. Orient. P. 1. fol. 309 & 239.

(*d*) Cat. in Marc. XIV. 13. ap. Toynard. in Not. fol. 151.

tomber ſur un jour qui précéda la Fête. Il reſteroit ſeulement à ſavoir ſi la Tradition eſt bien ſûre, ou ſi *les deux jours* dont parlent St. *Matthieu* & St. *Marc*, doivent être pris à toute rigueur des 48 heures entières.

4. Enfin Mr. *Deylingius* appuye extrêmement ſur le Calcul Aſtronomique, en vertu duquel le XIV. de *Niſan*, ou le jour de l'Immolation de l'Agneau, dut être la ſixième Férie, ou le Vendredi, dans la 33e année de la Naiſſance de N.S., qui fut celle de ſa Mort, à ce que l'Auteur nous aſſure, ſans entrer néanmoins dans aucune diſcuſſion ſur une matière, qu'il ſait bien être un peu ſujette à litige. Nous pouvons dire la même choſe de la conſéquence qu'il tire de ce que cette année-là le prémier jour de la Pentecôte tomba ſur le lendemain du Sabbath, puiſque tout le monde convient que ce fut un Dimanche. *Le jour de la Pentecôte*, dit-il, *étoit le cinquantième depuis la Fête de Pâque, & ſi vous comptez cinquante jours en rétrogradant, vous trouverez que la prémière Férie de Pâque tomba, cette année-là, non ſur la* SIXIEME *Férie de la Semaine de la Paſſion, mais ſur la* SEPTIEME, *ou ſur le jour du* SABBATH. Cela eſt vrai, ſi l'on commence le compte à la prémière Férie de la Pâque qui dut être le 15 de *Niſan*. Mais il ſemble aſſez évident par l'ordre du *Lévitique* XXIII. 15. que les 50 jours commençoient non au prémier jour des Pains ſans levain, mais au lendemain, c'eſt-à-dire le 16 du mois. Or ſur ce Calcul, ce ſera bien par un Samedi que commença le compte des 50 jours dans cette année; mais

mais il n'en ſera pas moins vrai que Notre Sauveur mourut le Vendredi. On peut conſulter là-deſſus (*a*) *Sigonius* & (*b*) *Selden*, de même que le *Calendrier* Juif, qui ſe trouve dans les Ouvrages indiqués de l'un & de l'autre.

5. Quoi qu'il en ſoit de cette Difficulté, que l'Auteur nous paroît avoir un peu trop mépriſée, il lui en reſte encore à lever une autre, qui ne lui a pas paru mépriſable. Elle ſe tire des expreſſions des trois prémiers Evangéliſtes. Il eſt dit dans (*c*) St. *Matthieu*, que „ le *prémier jour* „ *des pains ſans levain* les Diſciples de Jéſus lui „ vinrent demander, où il vouloit qu'ils lui pré„ paraſſent la Pâque"; dans St. *Marc*, (*d*) qu'ils lui firent cette queſtion, le *prémier jour des Pains ſans levain, lorsque l'on immoloit la Pâque*; dans St. *Luc*, (*e*) que le *jour étoit alors venu dans lequel il falloit immoler la Pâque*, & que Notre Seigneur étant à table avec ſes Diſciples, il leur dit (*f*) qu'il avoit fort ſouhaité de *manger cette Pâque avec eux, avant que de ſouffrir*. Pour ſe tirer d'affaire, Mr. *Deylingius* obſerve qu'en un ſens les Pains ſans levain commençoient la nuit du 14 de *Niſan*, parce que c'étoit alors que la Loi vouloit que l'on travaillât à purger de Levain toute la maiſon, & à préparer les Azymes; ce qui a fait dire à l'Hiſtorien *Joſephe* (*g*), que *la Fête, nommée des Azymes, duroit huit jours.*

(*a*) De Rep. Hebr. Lib. III. Cap. X.
(*b*) De Ann. Civ. Vet. Jud. Cap. 7. pag. 30.
(*c*) XXVI. 17. (*d*) XIV. 12.
(*e*) XXII. 7. (*f*) *Luc.* XXII. 15.
(*g*) Antiq. Jud. Lib. II. Cap. XV.

jours. Se fondant là-deſſus, il ne nie pas que J. C. n'ait donné ſes ordres pour les préparatifs de la Pâque, ſouhaitant en effet de la manger avec ſes Diſciples; mais il croit auſſi que ces ordres, donnés ſur la fin du 13 du mois, ne furent point exécutés, parce qu'ils ne le pouvoient être que le 14; & que par conſéquent ce que les Evangéliſtes appellent ἡ πρώτη τῶν ἀζύμων, *le prémier jour des Azymes*, doit être entendu comme s'il y avoit, ἡ πρώτερα ἡμέρα τῶν ἀζύμων, ou bien, ἡ πρὸ τῶν ἀζύμων, *le jour qui précéda les Azymes*; ce qui ne ſeroit alors que le 13.

Voilà donc deux ſuppoſitions qui ſervent de baſe. La prémière eſt, que par le mot πρώτη, ou *prémier* jour, on doit entendre le *jour précédent*, ou la veille; & l'on ne ſauroit nier que ce ſens ne ſoit pas, à beaucoup près, ordinaire. Mais comme il s'en trouve des exemples dans les LXX, dans le N. T., & même dans quelques Auteurs profanes, comme on peut le voir dans *Whitby*, & en d'autres Commentateurs ſur *Luc* II. 2. je n'inſiſterois pas là-deſſus. Je voudrois ſeulement prier l'Auteur de ſe bien rappeller, que le jour que St. *Matthieu* & St. *Marc* appellent ἡ πρώτη τῶν ἀζύμων, *le prémier des Azymes*, eſt défini très préciſément par St. *Luc*, qui dit qu'*alors le jour étoit venu, dans lequel il falloit immoler la Pâque*. Cela eſt clair. C'étoit donc le 14.

La ſeconde ſuppoſition qui donne 8 jours aux Azymes, peut être auſſi facilement conteſtée. La choſe eſt certainement étrangère à l'Ecriture, qui ne parle jamais que de ſept, comme on peut le

le voir aux endroits (*a*) cités au bas de la page; y en aiant même qui portent en termes formels (*b*) que le *quinzième jour du mois eſt la Fête ſolennelle des Pains ſans levain.* Il eſt vrai que *Joſephe*, dans le paſſage allégué ci-deſſus, parle de *huit jours* que duroit la Fête des Azymes: mais je ne ſai ſi l'on doit trop preſſer ce qu'il dit dans cette rencontre; car lorsqu'il parle avec exactitude, & dans le deſſein de donner de cette Fête de juſtes idées, il s'exprime tout autrement, & voici ce qu'il dit: (*c*) „Le 15e de „ la Lune, à la Fête de Pâque, *c'eſt-à-di-* „ *re à l'Immolation de l'Agneau Paſchal*, ſuccè- „ de la Fête des Azymes, qui eſt de ſept jours, „ & pendant laquelle on ſe nourrit de choſes non „ levées".

Il réſulte de ces deux conſidérations, que la ſolution de Mr. *Deylingius* a beſoin d'être mieux établie; & que la difficulté qu'il ſe propoſe lui-même, tirée du récit des trois prémiers Evangéliſtes, ſubſiſte jusqu'ici dans toute ſa force. Celle que fourniſſent les paroles de Notre Sauveur, lorsqu'il dit à ſes Diſciples, en mangeant avec eux, (*d*) qu'il avoit fort ſouhaité de *manger cette Pâque avec eux avant que de ſouffrir*; celle-là, dis-je, n'auroit pas dû lui paroître moins embarraſſante que l'autre; & les perſonnes qui ne ſeront

(*a*) *Exod.* XII. 15. 18. XIII. 6, 7. XXIII. 15. *Levit.* XXIII. 6, 7, 8. *Numb.* XXVIII. 17. 24. *Deut.* XVI. 3. 4. 8.

(*b*) *Levit.* XXIII. 6. (*c*) Joſeph Antiq. Lib. III. Cap. X. p. 177. T. I. Ed. 1726. πέμπτῃ δὲ καὶ δεκάτῃ διαδέχεται τὴν τοῦ πάσχα ἡ τῶν Ἀζύμων ἑορτὴ, ἑπτὰ ἡμέρας οὖσα, καθ' ἣν ἀζύμοις τρέφονται.

(*d*) *Luc* XXII. 15.

ſeront pas diſpoſées à recevoir ſes déciſions avec une foi implicite, pourroient exiger de lui qu'il ſe fût appliqué à la lever avec plus d'attention qu'il n'a fait. *Manger cette Pâque*, dit-il, c'eſt manger, non la Pâque préſente, mais la *Pâque de cette année*, celle qu'il auroit mangée, s'il eût vêcu jusqu'au jour ſuivant. On demandera peut-être volontiers à l'Auteur, comment il ſe fait que τοῦτο joint à πάσχα, déſigne une choſe non encore exiſtente; & que joint à σῶμα, il marque invinciblement la Préſence réelle?

Telles ſont les raiſons ſur lesquelles il appuye ſon ſentiment: Après quoi ſon zèle l'emporte à la défenſe générale du Dogme de la Préſence réelle du Corps & du Sang de J. C. dans l'Euchariſtie. Il y cite St. *Ignace*, *Théodoret*, St. *Juſtin*, St. *Irénée*, *Tertullien*, beaucoup mieux entendus par Mr. *Bayle*, dit-il, que par Mrs. *Arnauld*, *Du Perron*, *Aubertin*, *Claude* & *Larroque*. Les anciennes Liturgies y ſont auſſi produites, auxquelles on fait ſuccéder les ſentimens des Neſtoriens, anciens & modernes, pour s'y ménager le plaiſir de donner un coup de dent à Mr. *Vernet*, qui eſt ici qualifié de (*a*) Miniſtre de la Parole Genevoiſe, & que l'on accuſe (*b*) d'avoir pris à contre-ſens *George* Métropolitain de *Moſul*.

(*a*) *Miniſter Verbi Genevenſis.* (*b*) Dans ſon Expoſ. ſur l'Euchar. Pièces fugit. Geneve 1730.

A R

ARTICLE III.

IV. EXTRAIT *de l'*HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTE par FRA-PAOLO SARPI, traduite par Mr. *Le Courayer*, &c. *On trouvera le prémier Extrait dans la ſeconde Partie du Tome XVI. pag.* 328. *le ſecond, dans la prémière Partie du Tome XVII. pag.* 119. *& le troiſième, dans la ſeconde Partie du Tome XVII. pag.* 392.

POur peu que l'on connoiſſe l'état précis de la queſtion, entre la Communion des Evêques de *Rome*, & celles qui s'en ſéparérent dans le XVI. Siècle, ou que l'on ait étudié l'Hiſtoire de cette rupture, on ne peut ignorer que tout ſe réduit à ſavoir ſi l'Egliſe *Romaine* a pu tomber dans l'erreur; ou de quel droit, étant faillible comme toutes les autres, elle a prétendu jouïr des privilèges de l'Infaillibilité. A conſidérer la choſe ſous ce point de vue, qui eſt de la vérité la plus exacte, on ne ſait que penſer de Mr. *Boſſuet*, dans ſa fameuſe *Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique ſur les Matières de Controverſe*, & ſur-tout de la manière dont il débute. En voici les prémiers mots, qui marquent autant ſon peu de droiture que ſon extrême embarras. „ Après plus d'un ſiècle, *dit-il*, de conteſtations „ avec Mrs. de la Religion Prétendue Réformée, les matières dont ils ont fait le ſujet de „ leur rupture doivent être éclaircies, & les „ eſprits diſpoſés à concevoir les ſentimens de „ l'E-

„ l'Egliſe Catholique. Ainſi il ſemble qu'on ne
„ puiſſe mieux faire que de les expoſer ſimple-
„ ment, & de les bien diſtinguer de ceux qui
„ lui ont été fauſſement imputés. . . . . C'eſt
„ pourquoi j'ai cru que rien ne leur pourroit
„ être plus utile, que de leur expliquer ce que
„ l'Egliſe a défini dans le Concile de *Trente*, tou-
„ chant les matières qui les éloignent le plus de
„ nous. . . . Je ne m'arrêterai donc qu'aux De-
„ crets du Concile de Trente, puiſque c'eſt là
„ que l'Egliſe a parlé déciſivement ſur les matiè-
„ res dont il s'agit"

Mrs. les Catholiques-*Romains*, qui ont des lumières & de l'Equité, peuvent-ils lire cela, ſans en rougir pour cet Ecrivain, & pour la Cauſe qu'il ſe propoſoit de défendre? A chaque mot la mauvaiſe-foi ſaute aux yeux, & jamais le deſſein d'éblouïr les ſimples ne fit raſſembler plus d'illuſions à la fois. Mon deſſein n'étant pas de m'y étendre ici, je me bornerai à deux Conſidérations, qui me raméneront à mon ſujet principal.

La prémière regarde l'origine & le ſujet des Conteſtations entre les Réformés & l'Egliſe *Romaine*. S'il en faut croire Mr. *Boſſuet* dans le ſens naturel de ſes termes, ces Conteſtations ne commencérent que *depuis* le Concile de *Trente*, & ne roulérent que ſur le *ſens* de ſes Decrets. Car il dit que *les matières* dont les Réformés *ont fait le ſujet de leur rupture doivent être éclaircies depuis plus d'un ſiècle* que l'on a conteſté; & il ajoute que pour *diſpoſer les eſprits à concevoir les ſentimens de l'Egliſe Catholique*, il a cru que

rien ne pouvoit leur être plus utile que de leur expliquer ce que l'Egliſe a défini dans le Concile de Trente. Ce qu'il dit d'abord de l'Époque des *Conteſtations*, & de la *rupture*, ne peut s'entendre que d'un tems poſtérieur au Concile de *Trente*. Car il date tout cela d'*après plus d'un ſiècle*. Son Ouvrage imprimé en 1671, avoit été compoſé, & avoit couru en Manuſcrit, quelques années auparavant. Le Concile, dont la dernière Seſſion ſe tint au mois de *Décembre* 1563, fut confirmé au mois de *Janvier* 1564. Cela fait effectivement un peu *plus d'un ſiècle*; & par conſéquent, ſelon Mr. *Boſſuet*, on n'a conteſté que depuis ce tems-là. Quant au ſujet des Diſputes, s'il ſuffit pour y mettre fin, d'*expliquer ce que l'Egliſe a défini* dans le Concile de *Trente*, il faut abſolument que les *Conteſtations* n'aient roulé que ſur le ſens des Decrets du Concile; car il ſeroit du dernier ridicule de prétendre terminer des *Conteſtations*, par une autorité qui elle-même ſeroit *conteſtée*. Or ſur l'un & ſur l'autre de ces deux Points, ſe peut-il rien de plus notoirement faux que ce que Mr. *Boſſuet* inſinue? Tout le monde ne ſait-il pas que les *Conteſtations* commencérent en 1517, par les Thèſes de *Luther* contre les Indulgences; & que par conſéquent en 1671, il y avoit plus d'un ſiècle & demi? Tout le monde ne ſait-il pas auſſi, que ce ne fut qu'après plus de 25 ans de *rupture*, & de *conteſtations*, que les Papes conſentirent enfin de fort mauvaiſe grace à la convocation d'un Concile, que leur demandoient avec inſtance tous les Princes & tous les Etats de l'*Europe*? Tout le monde

monde ne ſait-il pas enfin, que tous les Princes & tous les Etats de l'*Europe*, que les Proteſtans ſur-tout, demandérent un Concile *libre*, & tel que les Papes ne le voulurent jamais accorder? *Mr. Boſſuet*, qui ne l'ignoroit pas, a donc violé toutes les Loix de l'honneur, & ne peut être excuſé de la plus indigne prévarication.

Ma ſeconde Conſidération, qui roulera ſur la Règle & ſur le Juge des Controverſes, n'eſt pas moins humiliante pour les perſonnes qui paroiſſent encore reſpecter ſa mémoire. Il ſuppoſe très clairement que, de l'aveu des Réformés, l'Egliſe *Romaine*, qu'il appelle ſimplement *l'Egliſe*, comme s'il n'y en avoit point d'autre, eſt en droit de décider ſouverainement & ſans Appel, pour elle-même, & pour toutes les autres, les matières controverſées. Car il dit que ces *matières, qui ont fait le ſujet de la rupture*, devroient *être éclaircies, après plus d'un ſiècle de conteſtations*; & la raiſon qu'il en donne eſt, que *l'Egliſe a parlé déciſivement*, dans le *Concile de Trente, ſur les matières dont il s'agit*. Deſorte qu'il ne reſte plus qu'à bien *concevoir les ſentimens de l'Egliſe Catholique*; & que pour y *diſpoſer les eſprits*, on ne peut rien faire *de plus utile, que de leur expliquer ce que l'Egliſe a défini*. Si l'autorité du Concile de *Trente*, & de ſes Decrets, faiſoit elle-même partie des *Conteſtations*, entreprendre *ſimplement* d'expliquer ce qui y a été *défini*, & de faire *concevoir les ſentimens de l'Egliſe Catholique*, c'eſt-à-dire d'en donner & d'en éclaircir le vrai ſens; entreprendre cela, dis-je, comme un moyen de terminer *la rupture* &

les *conteſtations*, c'eſt former un projet non ſeulement *inutile*, mais encore très abſurde & très ridicule. L'entrepriſe, pour être ſérieuſe & ſenſée, doit poſer pour principe, que la *rupture* & les *conteſtations* ne roulent que ſur le ſens des *Decrets définis dans le Concile de Trente*, & qu'à cela près tout le monde convient, que l'*Egliſe* Romaine *y a parlé déciſivement ſur les matières dont il s'agit*. Si donc cette Autorité *décidante* eſt *conteſtée* à l'Egliſe *Romaine*, & lui eſt effectivement conteſtable, l'*Expoſition* de Mr. *Boſſuet*, fût-elle cent fois moins infidèle qu'elle ne l'eſt à la lettre, ne ſeroit en ſon tout qu'un tiſſu de pitoyables Sophismes, & de puériles Chicanes, puisqu'elle ſe termineroit en ſubſtance à dire aux Réformés, qu'ils ont tort de *conteſter* contre une *Egliſe* qui a *décidé* contre eux, il y a *plus d'un ſiècle*. Cependant, l'*Expoſiteur* ſavoit très bien en ſa conſcience, que les Proteſtans ne reconnoiſſent l'infaillibilité ni de *l'Egliſe* qui *a parlé déciſivement* dans les Decrets du Concile de *Trente*, ni d'aucune autre Egliſe que ce ſoit. On en trouve la preuve à la fin de ſon Ouvrage, où il a eu la ruſe de renvoyer un objet, que la bonne-foi vouloit qu'il montrât à la tête (*a*). „Nos „ Adverſaires, *dit-il dans l'Article pénultième de* „ *ſon Livre*, nos Adverſaires ont appris que tou„ te Aſſemblée, même celle de l'Egliſe Uni„ verſelle, eſt une Société d'hommes ſujette à „ faillir, & à laquelle par conſéquent le Chré„ tien ne doit pas aſſujettir ſon jugement, ne „ de-

(*a*) Expoſ. de la Doctr. &c. pag. 112. Ed. de Paris 1671.

», devant cette ſujettion qu'à Dieu ſeul." Un homme qui ſavoit cela, & qui n'a pu s'empêcher d'en faire la confeſſion, ne s'eſt-il donc pas moqué de Dieu & de toute la Terre, lorsque, pour entrer en matière, il nous donne pour Juge des Controverſes, l'Égliſe qui *a parlé déciſivement* dans le Concile de *Trente*, & pour Règle des Controverſes, les Decrets de ce Concile bien *expliqués*, & bien *conçus*, afin que l'on ſache ce que l'*Egliſe* y *a défini*?

Quelque tour que l'on donne à la penſée de Mr. *Boſſuet*, elle ne ſera jamais d'un honnête-homme. Car il a voulu dire de deux choſes l'une: ou que les *matières* dont les Réformés ont *fait le ſujet de leur rupture*, ne ſont que des Diſputes de mots, ſur de faux expoſés, & ſur de ſimples mal-entendus: ou que ces matières ne devroient plus cauſer de *conteſtations*, depuis que l'*Egliſe a parlé déciſivement* dans le Concile de *Trente*. Si c'eſt la prémière, pourquoi s'exprimer d'une façon ſi myſtérieuſe, & que fait là le Concile de *Trente*? Les Conteſtations n'ont-elles pas été les mêmes, abſolument, & en gros les mêmes, *avant* & *pendant*, qu'après ce Concile? D'ailleurs ſied-il bien à des Théologiens, qui animent les Princes à la perſécution, d'avouer aux Perſécutés qu'on les harcèle, les pille, les empriſonne, les pend & les roue pour des diſputes de mots? Enfin j'en appelle à tous les Catholiques-*Romains* qui ont de la Probité & de la Religion, s'ils croyent véritablement qu'il n'y ait point de réalité dans la différence de leurs ſentimens & des nôtres? Je ſuis perſuadé qu'il n'y a

dans le ſein de leur Communion, que des Déiſtes qui le penſent; & comme Mr. *Boſſuet* faiſoit le zélé, on doit croire pour ſon honneur, qu'il n'a pas voulu dire une choſe, que les Déiſtes mêmes, qui la penſoient ſous le Règne de *Louis* XIV, n'y auroient oſé dire.

Sa penſée a donc été, que les *matières* dont les Réformés ont *fait le ſujet de leur rupture*, n'auroient plus dû cauſer des *conteſtations* depuis que l'*Egliſe a parlé déciſivement dans le Concile de Trente*; & n'y en auroient pas même cauſé, ſi l'on en avoit pris le vrai ſens, & que dès l'année 1564, il y eût heureuſement eu quelque habile *Expoſiteur*, qui les eût *expliquées* avec autant d'habileté que le fin Mr. *Boſſuet après plus d'un ſiècle.* Mais qui ne voit alors, que ſon *Expoſition*, cet Ouvrage ſi fameux, ſi vanté, que l'on croit ſi beau, ſi redoutable, ne roule entièrement que ſur une miſérable pétition de Principe, & n'a de vrai mérite que celui qu'il emprunte d'un artifice très groſſier en lui-même, mais très induſtrieuſement déguiſé?

C'eſt la vérité toute pure, que ſi les *conteſtations* ont duré depuis que l'Egliſe Romaine parle *déciſivement* dans le Concile de *Trente*, c'eſt uniquement parce que les Proteſtans n'ont pas reçu ce Concile, & n'ont pas même jugé qu'il fût recevable. Oh! mais, dit-on, pourquoi ne l'ont-ils pas reçu? Toutes les raiſons, qu'ils en allèguent, ou qu'ils en peuvent alléguer, ſont en grand nombre. Sans entreprendre de les produire ici en détail, on trouve une grande partie des plus fortes & des plus juridiques dans la prémière

mière Pièce de l'*Appendix* de Mr. *Le Courayer* à l'Hiſtoire de ce Concile par le P. *Paul* de *Veniſe*, dont je promis un Extrait, il y a quelques mois. Cette Pièce, extrêmement remarquable par ſon travail & par ſon importance, eſt un *Diſcours hiſtorique ſur la réception du Concile de Trente, particuliérement en France.*

Avant que d'en donner le précis, il m'a paru néceſſaire de fixer au préalable l'idée que l'on doit ſe faire de l'Autorité des Conciles, en la tirant de celle que Mr. *Le Courayer* paroît s'en être faite. Ecoutons-le donc parler lui-même, & commençons par ſa *Préface*, à la page 34. „ Comme c'eſt proprement, *dit-il*, par l'accep-„ tation qui en eſt faite, qu'un Concile eſt re-„ gardé comme Général, puis que la repréſen-„ tation n'eſt jamais ſi univerſelle qu'une telle „ Aſſemblée puiſſe être compoſée de toute l'E-„ gliſe; il s'enſuit par une conſéquence néceſſai-„ re, que les Loix & les Règlemens qui y ſont „ faits, ne peuvent avoir de force, qu'autant „ qu'ils ſont acceptés par les Egliſes particuliè-„ res qui n'y ont point eu de Repréſentatifs, „ ou confirmés par celles qui y ont eu leurs Dé-„ putés: car les Decrets d'une Egliſe ne peuvent „ pas lier les autres, & des Députés ne peuvent „ obliger les Corps qu'ils repréſentent, qu'autant „ qu'ils agiſſent conformément aux intentions „ de ceux qui ſont repréſentés, ce qui ne ſe „ peut vérifier que par l'acceptation. C'eſt donc „ cette acceptation ſeule qui peut donner de la „ force aux Decrets d'un Concile Général; & „ l'on ſent par la nature de la choſe même, que

„ ſans cette acceptation ces Decrets ne peuvent „ lier les Egliſes particulières, ſur lesquelles les „ Evêques aſſemblés n'ont aucune autorité..... „ En matière de Loix poſitives d'une autorité „ humaine, toute leur force dépend de l'accep- „ tation, ſans laquelle une, ou pluſieurs Egli- „ ſes enſemble, ne peuvent en forcer d'autres à „ s'y ſoumettre; parce que le pouvoir de cha- „ que Egliſe étant égal à cet égard, elles ne de- „ viennent Loix que pour celles qui les accep- „ tent, & qui joignent leur conſentement à ce- „ lui des Egliſes, ou des Evêques qui y ont „ donné le leur dans l'Aſſemblée où elles ont „ été établies."

Rien de plus naturel, & de plus judicieux, que ce que dit cet Auteur. Peut-être que j'en tirerois plus de conſéquences, qu'il n'en tireroit lui-même. Mais enfin le principe qu'il poſe eſt du Bon-ſens le plus pur, & de l'Equité la plus évidente. Les Decrets du Concile le plus *Univerſel*, ne peuvent avoir de force, qu'en vertu de l'acceptation qu'en font les Egliſes abſentes, & les Egliſes même repréſentées. Si l'on veut néanmoins de nouveaux Eclairciſſemens là-deſſus, on les trouvera ſur un endroit de l'*Hiſtoire*, (*a*) où le P. *Paul* rapporte, que „ les Conſeillers du Parlement de Paris *jugérent*, „ que quelque nombreux que fût un Concile, „ ſes Decrets ne pouvoient obliger les Egliſes „ qui n'y étoient point intervenues, ſi elles ne „ jugeoient pas à propos de les recevoir; *&* que „ c'eſt

(*a*) Liv. IV. ſur l'An 1551. Pag. 590. Tom. I. Ed. in 4.

„ c'eſt ainſi qu'on en avoit uſé dans l'Antiquité." Voici la Note. „ Dans les matières de Diſcipline, ç'a toujours été conſtamment la Maxime de France, & de tous les Royaumes Catholiques, qui ne ſe ſont jamais crus liés par „ aucunes Loix, s'ils ne les avoient reçues & „ acceptées; & la preuve s'en vérifie par l'exemple même du Concile de Trente, dont la „ France, & d'autres Royaumes, ont rejetté ou „ modifié pluſieurs Decrets. Et à l'égard des „ matières de Doctrine, il n'eſt guère moins „ certain que l'intervention eſt également néceſſaire, puiſque le Concile ne tirant ſon „ autorité que du témoignage général, ce témoignage ne peut être tel, ou que par l'intervention des Parties, ou que par leur acceptation ſubſéquente, qui eſt une intervention „ virtuelle, ſans laquelle le Concile ne peut être cenſé général. En effet, comme toute l'autorité du Concile vient du témoignage des „ Egliſes que leurs Evêques repréſentent, & que „ la repréſentation n'a de vertu qu'autant qu'elle „ eſt générale, & que les repréſentans ſont avoués de leurs Egliſes; il s'enſuit néceſſairement, que l'intervention des Parties eſt néceſſaire. Et cette Maxime étoit même ſi bien reconnue dans le Concile, que dans les matières de Doctrine, on ne croyoit pas que la „ pluralité ſuffît, & qu'on vouloit, pour faire „ paſſer un Decret, que l'unanimité fût entière, „ ou presque entière; ce qui juſtifie la maxime „ de *Fra-Paolo*, & celle de l'Egliſe de France."

On vient de l'entendre, & la choſe ne peut être dite ni avec plus de force, ni avec plus de clarté. C'eſt de l'acceptation que ſe tire toute l'autorité des Conciles, & non du nombre de ceux qui le compoſent, ni des promeſſes que l'on prétend que *Jéſus-Chriſt* leur a faites, ni du St. Eſprit au nom duquel ils ſe vantent de parler, ni de l'approbation du Pape qui y préſide. Ce dernier Point ſur-tout eſt notable. Auſſi Mr. *Le Courayer* n'a-t-il pas manqué l'occaſion de le faire obſerver. Cette occaſion s'eſt préſentée ſur le tour que prit *Clément* VII, en 1532, pour éluder la Convocation du Concile. Il y diſoit, entre autres choſes, (*a*) que les Decrets des Synodes ſe font au nom des Evêques aſſemblés, „ ſi le Pape eſt abſent; au-lieu que s'il y aſſiſte, „ tout ſe fait en ſon nom avec l'approbation des „ Pères;" & l'on trouve ici la Remarque ſuivante: "C'eſt une des Maximes modernes de la „ Cour de Rome, fondée ſur la fauſſe opinion „ de la ſupériorité des Papes ſur les Conciles. „ Mais, outre qu'elle eſt combattue par toute „ la doctrine de l'Antiquité, & la conduite de „ tous les anciens Conciles, qui n'ont jamais „ ſuppoſé une telle ſupériorité, & que cette ſupériorité a été même desavouée par les Papes, „ qui ſe ſont reconnus ſoumis eux-mêmes aux „ Decrets de ces Aſſemblées; il ſuffit de conſidérer quelle eſt la nature des Conciles, pour „ juger que leurs déciſions doivent être faites au „ nom de tous les Pères, & non du Pape ſeul.

„ Car

(*a*) Tom. I. Liv. I. Pag. 114. Ed. in 4.

„ Car ſi, comme l'a fort bien prouvé *Holden*, „ *Anal. Fid.* L. I. C. 9. le jugement des Con„ ciles n'eſt autre choſe que le témoignage que „ les Evêques de toutes les Nations Chrétien„ nes rendent de la Foi de leurs Egliſes, il s'en„ ſuit que ce témoignage doit être rendu en leur „ commun nom, & non en celui du Pape ſeul. „ C'eſt auſſi pour cela que chaque Evêque ſigne „ comme jugeant en ſon propre & privé nom, „ *judicans ſcripſi*; ce qui n'auroit pu ſe faire ſi „ tous les Decrets ſe publioient au nom du Pa„ pe. Comme le prémier Evêque, il y tient le „ prémier rang; mais c'eſt toute ſa prérogative, „ & les définitions ne tirent pas plus de force de „ ſon autorité que de celle des autres."

Les Conciles, les plus nombreux & les plus Généraux, ne tirant donc leur autorité que de l'acceptation, il s'enſuit avec la dernière évidence, que chaque Egliſe eſt Juge pour elle-même des caractères d'acceptabilité qu'il peut y avoir dans les Decrets de ces Aſſemblées; & que par conſéquent chaque Egliſe jouït du plein droit d'examiner & de revoir ces Decrets, pour juger s'ils ont les caractères d'acceptabilité, ou de rejectibilité.

Ceci poſé, nous concevons que pour en faire l'application particulière au Concile de *Trente*, par rapport aux Egliſes qui n'y furent point appellées, ou que l'on refuſa d'y admettre, telles que les Egliſes *Grecque*, *Arménienne*, *Neſtorienne*, *Copte*, *Abyſſine*, de *St. Thomas*, & toutes les *Proteſtantes*, on doit convenir de bonne foi, que les Decrets de ce Concile ne ſont d'aucune

auto-

autorité pour elles, parce qu'elles ne les ont point acceptés, & que même celles qui en ont eu connoiſſance les ont formellement rejettés. Nous allons même plus loin, & nous diſons que celles qui les ont rejettés ont été pleinement en droit de le faire, parce qu'ils n'étoient pas acceptables. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à y jetter les yeux, avec toute l'impartialité poſſible, & l'on y trouvera par-tout des cauſes valables de rejection. Sans rappeller ici les jugemens que nos Ecrivains Proteſtans en ont portés & les Cenſures qu'ils en ont faites, je ne chercherai mes preuves que dans la *Préface* de Mr. *Le Courayer*, qui nous y expoſe avec liberté le réſultat de ſes Réflexions ſur cette matière. On y verra une bonne partie des caractères de rejectibilité qui ſe trouvent dans les Decrets de ce fameux Concile, à s'en tenir aux choſes mêmes, & indépendamment des Egliſes intéreſſées.

(*a*) „ Il ſeroit à ſouhaiter, dit cet Auteur, que „ le Concile de *Trente*, qui avoit été demandé „ & ſollicité par tous les gens de bien pour rétablir l'Unité rompue par l'oppoſition de ſentimens que produiſit la nouvelle Réforme, „ n'eût pas augmenté le mal par la multiplication exceſſive de Dogmes inconnus auparavant, & d'Anathèmes..... Comment juſtifier d'indiscrétion cette facilité à ériger en Articles de Foi, tant de choſes incertaines, ſuperflues & peu fondées, pour ne rien dire de „ pis? Comment approuver cette multitude d'Anathèmes prodigués pour de ſimples diſputes „ de

(*a*) Préface, pag. 24.

» de mots, telles que la plupart des Controver-
» ſes ſur la Juſtification, le Mérite des Oeuvres,
» & tant d'autres de la même nature? Comment
» recevoir, je ne dis pas comme des Dogmes
» néceſſaires, mais même comme des Vérités,
» tant d'imaginations de l'Ecole, qui n'avoient
» jamais excédé, juſque-là, les bornes d'une ſim-
» ple probabilité, tels que pluſieurs Canons ſur
» les Sacremens en général & en particulier,
» dont il avoit été permis juſqu'alors de diſpu-
» ter librement ſans s'expoſer à aucune Cenſu-
» re? Comment excuſer du défaut de Charité,
» cette intolérance qui a fait exclurre de l'Unité
» Chrétienne tant de Peuples, pour les vouloir
» aſſujettir trop impérieuſement à des Pratiques,
» ou peu raiſonnables, comme les Prières en
» Langue étrangère; ou contraires à l'Inſtitu-
» tion primitive, comme la Communion ſous
» une ſeule Eſpèce; où nullement néceſſaires,
» comme l'uſage des Images, l'invocation des
» Saints &c.? Comment enfin ne pas taxer de
» dureté, cette obſtination à vouloir retenir tant
» d'obſervances, peut-être bonnes, mais non
» néceſſaires, & à forcer tout le monde à s'y
» aſſujettir, au risque de révolter une partie des
» Peuples, ſans vouloir ſe relâcher ſur les choſes
» les plus indifférentes, & les moins eſſentielles
» à la Vertu, comme la diſtinction des Viandes,
» le Célibat du Clergé, & le maintien de cer-
» taines Cérémonies & de pluſieurs Uſages, qui,
» ſans être des abus, en avoient occaſionné un
» grand nombre?..... (*a*) Quelque nouvelle
» dé-

(*a*) *Ibid.* Pag. 25.

„ décision qu'on propose, on eſt auſſi Chrétien „ & auſſi Catholique qu'on doit l'être, dès qu'on „ croit ce que Jéſus-Chriſt a enſeigné, & ce „ que les Apôtres ont prêché. La Foi ne re- „ çoit point d'augmentations. Elle a eu toute „ ſa perfection dès le commencement, &, com- „ me le dit *Tertullien*, *il ne nous eſt pas permis* „ *de rien inventer, ni même de rien chercher après* „ *l'Evangile*..... Tout ce que n'ont point ſu „ les prémiers Fidèles, n'eſt point néceſſaire, „ puiſqu'ils ont été Fidèles ſans le croire....

„ (*a*) Mais ce n'eſt pas à ce ſeul égard qu'il „ eſt difficile de juſtifier le Concile. S'il a ex- „ cédé ſon pouvoir en ordonnant la créance de „ nouveaux Dogmes, il en auſſi mal règlé l'u- „ ſage, en inſiſtant avec trop de roideur ſur „ l'obſervation de pluſieurs Pratiques non néces- „ ſaires, & en ne voulant ſe relâcher ſur rien „ dans les choſes même les plus indifférentes.... „ (*b*) *A meſure que la charité ſe refroidit, les* „ *Titres & les Cérémonies augmentérent*.... C'eſt „ cependant à ces Cérémonies extérieures que „ le Concile s'eſt attaché, avec autant de roi- „ deur que ſi elles étoient abſolument eſſentiel- „ les. Au-lieu de laiſſer à la diſpoſition de cha- „ que Egliſe le jugement de ce qui convenoit „ au caractère de chaque Nation, & aux diffé- „ rentes circonſtances des tems & des lieux, on „ a inſiſté ſur des Pratiques purement humaines, „ avec autant de rigueur que ſi c'euſſent été des „ Loix de Dieu même. On a accablé une Re-

„ ligion,

(*a*) *Ibid.* Pag. 26.
(*b*) Fleury, Mœurs des Chrét. No. 48.

„ ligion, dont toute l'excellence consiste dans „ la spiritualité du Culte, sous une infinité d'ob„ servances serviles.... (a) Ce dont on ne peut „ guères le justifier [*le Concile de Trente*], c'est „ d'avoir donné occasion à la Superstition, en „ insistant trop fortement sur la pratique de ces „ sortes d'observances, en donnant lieu d'y met„ tre trop de confiance, & en mettant trop peu „ de distinction entre les Loix de Dieu, & cel„ les des Hommes, qui cessent d'être des de„ voirs lorsqu'elles ne servent plus aux fins pour „ lesquelles elles ont été établies, & qu'il se „ trouve plus d'inconvénient à les conserver qu'à „ les changer.

„ L'abus de la Puissance spirituelle est enco„ re un autre défaut qui se remarque dans ce „ Concile, & qui n'a pas peu contribué à en „ diminuer l'autorité. Il est certain que Jésus„ Christ, en établissant des Ministres dans son „ Eglise, les a revêtus de tout le pouvoir qui „ étoit nécessaire pour la sanctification de ceux „ qu'il a commis à leurs soins. Mais ce pouvoir „ est limité aux seules choses spirituelles; & tout „ ce qui va au-delà, ne peut être regardé que „ comme une concession des Princes, ou une „ usurpation sur eux. Cependant le Concile, „ sans aucun égard à cette distinction, s'est at„ tribué un pouvoir illimité, sur les choses pu„ rement temporelles; & a soumis en beaucoup „ d'occasions l'autorité des Princes & des Ma„ gistrats à celle du Clergé, dans les choses „ même, qui de leur nature sont uniquement

„ du

(a) Préface, pag. 27.

„ du reſſort de la Puiſſance Séculière. . . . .
„ Enfin un dernier défaut, qui ſe montre du
„ moins auſſi ſenſiblement que les autres dans
„ ce Concile, eſt l'affectation qui s'y remarque
„ par-tout de concentrer toute la Puiſſance Ec-
„ cléſiaſtique dans le Pape, au préjudice ſoit des
„ Conciles, ſoit des Evêques, qui n'y ſont re-
„ gardés (a) que comme les Vicaires du Pape,
„ dont ils tirent toute leur juriſdiction, & des
„ ordres duquel ils ne ſont que les ſimples exé-
„ cuteurs..... Rien cependant de plus contrai-
„ re aux maximes de l'Antiquité, qui n'a jamais
„ mis de différence entre les Evêques de Rome
„ & les autres, & qui n'a diſtingué les Papes
„ des Evêques ordinaires, que comme les Mé-
„ tropolitains le ſont de leurs Suffragans, c'eſt-à-
„ dire, par une étendue plus ou moins grande de
„ juriſdiction, acquiſe ou par la prééminence
„ de leur Ville, ou par les Canons..... Les
„ Evêques de Rome, au-lieu de ſe contenter de
„ cette ſupériorité de juriſdiction..... ont pré-
„ tendu être non ſeulement les prémiers Evê-
„ ques, mais les ſeuls, dont les autres ne ſont
„ que de ſimples Vicaires ; ils ont affecté de
„ paſſer pour infaillibles ; ils ſe ſont attribués
„ une ſupériorité ſur les Princes mêmes, & une
„ puiſſance dans le Temporel auſſi-bien que
„ dans le Spirituel ; en un mot, ſe regardant
„ comme ſupérieurs à toutes ſortes de Loix, ils
„ ſe ſont fait un Droit de dispenſer non-ſeule-
„ ment des Loix purement humaines, mais en-
„ core quelquefois des divines, au préjudice de la
„ Religion,

(a) *Ibid.* pag. 28.

„ Religion, & au ſcandale de l'Egliſe. Sans ap-
„ prouver de tels excès, il eſt certain du moins
„ que le Concile a ſemblé y conniver, en éten-
„ dant le pouvoir du Pape au-delà de ſes juſtes
„ bornes; en favoriſant toutes ſes prétentions
„ de ſupériorité non ſeulement ſur les Evêques
„ particuliers, mais ſur les Conciles mêmes &
„ ſur les Princes; en lui laiſſant une liberté en-
„ tière de dispenſer des Loix les plus juſtes &
„ les plus néceſſaires; & en ſecondant toutes
„ ſes vues, ſoit pour reſtreindre la liberté du Con-
„ cile dans les choſes qui touchoient ſes inté-
„ rêts ou ceux de ſa Cour, ſoit pour ſoumettre
„ à ſa diſpoſition l'exécution des Loix faites con-
„ tre les Abus, Loix dont on le rend abſolu-
„ ment le maitre."

Voilà donc quatre Défauts eſſentiels que Mr. *Le Courayer* articule dans le Concile de *Trente*, & qui bien poſés, même avec tous les adouciſſemens que la modération de l'Auteur ou qu'un reſte des préjugés de ſon Education y ont apportés, ne peuvent nullement engager à l'acceptation de ſes Decrets, toute Egliſe qui prendra l'Ecriture pour la Règle unique de ſa Foi; qui voudra bannir la ſuperſtition d'un Culte qui doit être ſpirituel; qui ſe croira obligée de rendre à *Céſar* ce qui eſt à *Céſar*; & qui refuſera d'accorder aux Evêques ſur la Conſcience de leurs Troupeaux, & aux Papes ſur celle des Evêques, une autorité qui n'appartient qu'à JESUS-CHRIST, le Chef commun des uns & des autres, parce qu'il eſt celui de l'Egliſe. Les perſonnes qui ſont au fait de ces ſortes de choſes, ſe feront apperçus

comme moi, des *adouciſſemens* dont je viens de parler, & croiront peut-être que j'aurois dû les marquer, pour l'inſtruction de quantité de Lecteurs qui ne voyent que ce qu'on leur montre. Mais comme cela me méneroit trop loin, & feroit dégénérer cet Article en Controverſe, choſe qui eſt peu de mon goût, je m'en tiens à Mr. *Le Courayer*, & je dis, que quand bien il n'y auroit dans le Concile de *Trente*, que les quatre Défauts qu'il en a produits, ce devoit en être aſſez pour lui donner la rejection dans toutes les Egliſes du Monde Chrétien, excepté peut-être dans celle de *Rome*, qui eſt la ſeule qui y trouve ſon compte, & qui même, ſelon quelques gens, ne l'y trouveroit pas, ſi elle étoit Chrétienne autrement que de nom. La choſe eſt ſi vraie, que ſi tous les Etats de l'*Europe* avoient été libres dans leurs délibérations là-deſſus, il n'y en a pas un ſeul, hors de l'*Italie*, qui l'eût accepté, ou qui l'eût fait ſans modification. On en jugera comme moi, ſur le précis qu'enfin je vais donner à préſent du *Diſcours Hiſtorique ſur la réception de ce Concile, particulièrement en France.*

Cette réception ne paroît point avoir rencontré d'obſtacles dans l'*Italie*. *Pie* IV, qui l'avoit fort à cœur, n'eut beſoin que de ſa propre autorité, & que de quelques ſollicitations, pour faire accepter le Concile parmi des Voiſins, qui étoient en quelque ſorte dans ſa dépendance, ou ſur leſquels le Clergé avoit presque tout pouvoir. La République de *Veniſe* fut même des prémières à faire ce plaiſir au Pontife, qui, pour en marquer ſa joie & ſa reconnoiſſance, lui fit préſent

ſent du Palais de St. *Marc*, que *Paul* II. avoit fait bâtir pour ſon propre uſage à *Rome*.

La *Pologne* ſuivit de près cet exemple, aux inſtances du Cardinal *Commendon*. Après avoir concerté la choſe avec le Cardinal *Hoſius*, & le Roi *Sigismond*, il préſenta les Decrets du Concile au Sénat, pendant la Diète de *Varſovie*. *Ucange*, Archevêque de *Gnesne*, propoſa vainement que l'on pût délibérer ſur une affaire de cette importance. Le Monarque ne daigna pas honorer cet avis de ſon attention, & ſans prendre les Voix, déclara que ſon bon-plaiſir étoit que l'on reçût le Concile; à quoi perſonne n'oſa plus s'oppoſer.

Philippe II. ſe prévalut auſſi de tout ſon pouvoir en *Eſpagne*, pour y porter les eſprits à la même ſoumiſſion. Les Prélats de ce Royaume avoient néanmoins été des plus mécontens de diverſes Concluſions du Concile, & la Couronne même y étoit conſidérablement intéreſſée. Auſſi l'affaire étant portée en Conſeil, on ne manqua pas d'expoſer les inconvéniens d'une acceptation pure & ſimple. Le Roi, politique & zèlé, trouva un tempérament, qui fut d'accepter publiquement ſans aucune modification; mais de déterminer l'exécution par les Loix & les Uſages de l'Etat. Pour cet effet il fit paſſer la choſe en pluſieurs Conciles Provinciaux, qui furent aſſemblés en 1563, & dans leſquels, en préſence de ſes Commiſſaires, elle fut règlée conformément à la Réſolution du Conſeil; deſorte que l'acceptation pure & ſimple n'y fut réellement que pour la forme, & qu'au rapport d'*Adriani*,

ni, (*a*) tout s'y fit même par l'autorité du Roi, ſans faire aucune mention de celle du Pape; ce qui déplut horriblement au dernier. Tout cela ſe confirme par „une Lettre de Mr. de St. *Supplice*, „ Ambaſſadeur de *France* en *Eſpagne*, *qui porte* „ *que Philippe* aiant appris la réſolution où étoit „ *Charles* IX, de ne rien autoriſer qu'en prenant „ les précautions néceſſaires pour *bien conſerver* „ *les droits anciens* des *Rois ſes prédéceſſeurs*, *&* „ *de l'Egliſe Gallicane*, il *approuva grandement* „ *la délibération*, *& déclara qu'il étoit de même* „ *vouloir pour adviſer en ce qui lui toucheroit.*"

On tint la même conduite dans les *Pays-Bas*. Dans les ordres donnés par *Marguerite*, en conſéquence de ceux qu'elle avoit reçus de *Philippe*, elle ſpécifia divers *droits*, *& autres ſemblables*, auxquels *Sa Majeſté* n'entendoit être dérogé par ledit Concile.... l'*exécution* devant en être *accommodée à la qualité & nature de chacun Pays & Province*. Dans les Conciles de *Cambrai* & de *Malines*, on reçut les Decrets d'une manière pure & ſimple en apparence, mais réellement avec des reſtrictions & des exceptions, qui en règloient la pratique par les Uſages & les Loix du Pays; & quoique Mr. *Le Courayer* ne le diſe pas, il eſt très viſible que dans la ſituation où ſe trouvoient alors les XVII Provinces par rapport à la Religion, ces modifications étoient abſo-

(*a*) Adriani, Lib. XVIII. pag. 1273. *Anche poi nelli Editti publicatiſi ne ſuoi Stati, che vi ſi oſſervaſſero le deliberazioni del Concilio, nel commandarſi a Cardinali, a Vescovi, & altri Prelati, non vi ſi faceva menzione del Pontifice, ma tutto per commandamento del Rè di Spagna.*

abſolument néceſſaires. On le ſent à la confrontation de trois Pièces qui trouvérent place dans le Recueil qui fut imprimé au mois d'Avril Anno 1568, ſous le Titre de *Juſtification du Prince d'Orange*. Dans la prémière, qui eſt un *Extrait des dernières Lettres & Eſcrits envoyés par le Roi à Madame la Ducheſſe, concernant le faict de la Religion*, il eſt dit pag. 64. que „ Sa Majeſté „ ordonne à Son Alteſſe que puisque le St. Con„ cile de Trente eſtoit ja publié, qu'il ne reſte „ ſinon que en ce qui touche l'exécution qui „ concerne aus Evesques, Son Alteſſe leur face „ donner toute adreſſe & aſſiſtence poſſible, afin „ qu'elle s'effectue comme il convient." Dans la ſeconde, *Marguerite* écrivant (*a*) à toutes les Provinces, pour leur notifier ces ordres du Roi, dit à la page 66, que „ eſt l'intention de ſa dicte „ Majeſté, de faire bien & eſtroitement obſer„ ver ce qui eſt ſtatué par le ſainct Concile de „ Trente, & les Synodes Provinciaux." Et dans la troiſième, qui eſt (*b*) une Lettre du Prince d'Orange à la Régente, ce Prince dit, à la page 101: „ Prémièrement, quant à l'exécu„ tion du Concile, oires que au commence„ ment il y avoit quelque malcontentement & „ murmuration; toutesfois, veu qu'on y a de„ puis adjouſté aucunes reſervations, je croy „ que, en ceſt endroit, il y aura peu de diffi„ culté." Le Roi ordonne que l'exécution *s'effectue*

(*a*) En date du 18 Décembre 1565.
(*b*) En date du 24 Janvier 1565.

s'effectue comme il convient; la Gouvernante enjoint l'obſervation du *Concile de Trente*, *& des Synodes Provinciaux*; & le Prince nous apprend que la Publication du Concile avoit cauſé *quelque malcontentement & murmuration*, qu'*aucunes réſervations* paroiſſent avoir diſſipés en partie. La moindre choſe que l'on en puiſſe conclurre, eſt une confirmation de ce que Mr. *Le Courayer* venoit de nous dire des modifications réelles dont le Roi d'*Espagne* fit accompagner, dans tous ſes Etats, l'apparente Acceptation pure & ſimple.

Quant à l'*Allemagne*, il fut impoſſible de propoſer la choſe aux Diètes, à cauſe des Proteſtans qui s'y ſeroient oppoſés; & par conſéquent on ne put jamais en faire une Loi de l'Empire. Les Prélats Catholiques, & les Princes de leur Communion, ſe contentérent de faire leur ſoumiſſion chacun pour ſoi-même, mais ne la firent qu'autant que cela s'accommodoit avec les Loix reſpectives de leurs differens pays. Une courte Réflexion que l'Auteur fait là-deſſus, eſt ſi ſenſée & renferme tant de choſes, qu'elle peut tenir lieu d'un Commentaire achevé. „ Ces acceptations, *dit-il*, modifiées & reſtreintes en cent „ différentes manières, ſont autant de Conciles, „ différens de celui de Trente, qui, faute d'une „ réception uniforme, n'a presque rien de gé„ néral que le nom, & perd la meilleure partie „ de ſon autorité, par les reſtrictions & les dif„ férentes interprétations, que chacun en le re„ cevant a jugé à propos d'y joindre."

Mais comme le détail de ce qui s'eſt paſſé en

en *France*, à ce ſujet, eſt très propre à nous en donner les plus juſtes idées, je l'ai gardé pour la fin, ſans me gêner ſcrupuleuſement à ſuivre l'ordre de Mr. *Le Courayer*, qui a mis l'Article précédent à la queue. Jusqu'ici nous n'avons vu que peu ou point d'oppoſitions, & les raiſons même, ou des difficultés, ou des modifications, n'ont point été produites. A préſent nous allons voir la réſiſtance d'une Nation entière, qui ſans rompre avec le Pape, combat contre lui pour ſes Libertés, qui le fait pendant plus de 150 ans, & qui ne le fait jamais qu'avec examen, & qu'avec connoiſſance de cauſe.

Auſſi-tôt que *Pie* IV eut confirmé le Concile, il en fit demander la publication à *Charles* IX, & à la Régente ſa Mère. Après en avoir délibéré *avec tous les Préſidens de la Cour du Parlement de Paris, & autres Perſonnages notables*, il fut réſolu de ſurſeoir à l'acceptation, tant à cauſe des Articles qui paroiſſoient bleſſer les Libertés du Royaume, que pour ne pas irriter davantage les Réformés. Ce fut toujours avec la même inutilité, ſous ce Règne, que la Cour de *Rome* revint à la charge, tantôt par l'intervention de quelques Princes voiſins, tantôt par ſes propres Légats, tantôt par le canal de la *Sorbonne*, & tantôt par celui du Cardinal de *Lorraine*.

Les mouvemens qu'elle ſe donna ſous *Henri* III, n'eurent pas plus de ſuccès. Ce Prince fit d'abord déclarer au Nonce, qu'*il ne falloit point de publication du Concile pour ce qui étoit de Foi, que c'étoit choſe gardée dans ſon Royaume : mais pour quelques autres Articles particuliers, ne pouvant*

vant le Concile être publié pour quelque occaſion de ce qui s'étoit paſſé, qu'il feroit exécuter par ſes Ordonnances ce qui étoit porté par le Concile. A l'inſtigation du Parti *Lorrain*, les Evêques, dans les Etats de Blois 1576, demandérent la publication, & ſe virent croiſés par les Chapitres, & par diverſes Provinces. Bien loin d'y conſentir, le Roi déclara dans la Préface de l'Edit de Pacification publié en Septembre 1577, qu'*il donnoit cet Edit, en attendant qu'il eût plu à Dieu de lui faire la grace, par le moyen d'un bon, libre & légitime Concile, de réunir tous ſes Sujets à l'Egliſe Catholique;* ce qui ſembloit reconnoitre que ces qualités ne convenoient point au Concile de *Trente*. Les nouvelles inſtances que l'on fit auprès de ce Monarque dans l'Aſſemblée générale de *Melun* en 1579, n'aiant pas mieux réuſſi, le Cardinal de *Lorraine* tenta, par le moyen des Conciles Provinciaux, de faire en détail, ce qu'il ne pouvoit obtenir en gros de la Couronne. Il ſe tint donc à *Rouen*, à *Tours*, à *Bordeaux*, à *Bourges*, à *Aix*, & à *Toulouſe*, de ces Conciles, qui adoptérent la Profeſſion de Foi de *Pie*, & qui firent pluſieurs Règlemens conformes à celui de *Trente*. Mais comme ces Règlemens ne tiroient leur force que de l'autorité provinciale, & que d'ailleurs on en omettoit un grand nombre, la Cour *Romaine*, qui ne trouvoit pas ſon compte à cette méthode, fit encore agir auprès de *Henri* III l'Aſſemblée du Clergé, tenue à *Paris* en 1582, & n'en put rien obtenir. Cette Aſſemblée aiant fait de nouveau la même demande en 1585, le Monarque répondit, que l'on

l'on ſavoit aſſez que *nonobſtant la conſidération du tems qui y apportoit de l'empêchement*, il en avoit fait délibérer pluſieurs fois avec *ſon Conſeil quelques-uns des Préſidens & Conſeillers de la Cour du Parlement, avec leſquels en aiant été ſouvent conféré, il y auroit été remarqué pluſieurs choſes dérogeantes aux Privilèges, & particulièrement aux Droits de ſa Couronne; qu'il ne paroiſſoit pas* d'ailleurs *que cette inſtance procédât de la volonté de tout le Clergé; & que cependant il trouvoit bon qu'on en aviſât de nouveau, & qu'il avoit ordonné à ſon Chancelier d'aſſembler, avec ſon Conſeil, leſdits ſieurs Préſidens pour en conférer.* La Conférence ſe tint en effet, & ne produiſit point de changement. Autant en arriva-t-il d'une autre qui fut tenue pendant les Etats de *Blois* 1588. „ *Lanſſac* y aiant parlé du Concile avec beau„ coup d'éloge, *Faye* en l'interrompant lui de„ manda, s'il avoit la même idée de cette As„ ſemblée [de Trente], qu'il en avoit eu lors„ qu'il y étoit. *Lanſſac* aiant répondu qu'Oui, „ *Faye* tira de ſa poche les Lettres que ce Mi„ niſtre avoit autrefois écrites à *De l'Iſle*, alors „ Ambaſſadeur à *Rome*, où il parloit du Conci„ le avec beaucoup de mépris; ce qui aiant ex„ cité divers mouvemens dans l'Aſſemblée, la „ Conférence ſe rompit; & les événemens qui „ ſuivirent, firent bien-tôt oublier cette affai„ re".

On ſait quels furent *les événemens qui ſuivirent*. Deux Princes *Lorrains* périrent dans leur ſang. La Capitale leva l'étendart de la Rebellion. Les fureurs de la *Ligue* éclatérent. *Henri* III fut

aſſaſſiné en 1589. La confuſion fut extrême dans le Royaume. *Rome*, toujours attentive à profiter de ces occaſions, ne négligea point celle-ci pour l'introduction du Concile. Ce point avoit été un des principaux du Traité de *Ligue* ſecrette fait entre les *Guiſes* & le Roi d'*Eſpagne* à *Joinville*, le 31 Décembre 1584. On ne put néanmoins en tenter l'exécution, en vertu de ce Traité, que dans les prétendus États que le Duc de *Mayenne* convoqua en 1593 à *Paris*, pour y créer un nouveau Roi. Sur la propoſition du Cardinal de *Plaiſance*, la choſe fut miſe en délibération le 9 d'Avril, & l'on chargea le Préſident *Le Maitre* & *Guillaume du Vair* de l'examiner & d'en faire rapport. „ Quelque portés que „ puſſent être ces Magiſtrats à ſeconder les vues „ du Légat, le rapport ne fut pas favorable; & „ ce Prélat diſſimulant ſon chagrin, laiſſa tomber la choſe pour quelque tems, dans le deſſein de ſaiſir quelque conjoncture plus propre „ à ſes deſirs. Elle ne tarda pas à ſe préſenter. „ Car dans une Aſſemblée tumultuaire qui ſe „ tint le 6 d'Août, la choſe aiant été miſe de „ nouveau en délibération, à la ſollicitation du „ Légat, on conſentit à l'acceptation, dont l'on „ remit la publication à deux jours après. C'eſt „ ce qui ſe fit ſolennellement au jour marqué „ par les Ligueurs, qui renouvellérent le Serment de la Ligue; & après un Diſcours de „ remerciment que le Légat en fit à l'Aſſemblée, l'on en alla rendre publiquement graces „ à Dieu, dans l'Egliſe de St. *Germain l'Auxerrois*." Mr. *Le Courayer* remarque là-deſſus, avec

avec raiſon, que ce conſentement donné dans un tems de révolte, par une Troupe de Factieux, ne donne au Concile aucune autorité dans le Royaume; & il auroit pu ajouter, qu'il lui en donne d'autant moins, que dès que la Ville de *Paris* fut rentrée ſous l'obéiſſance de ſon légitime Souverain, le Parlement caſſa, en 1594, tout ce qui s'étoit fait dans les chimériques États de 1593.

L'inutilité de cette Acceptation étant ſi claire, la Cour *Romaine* en ſollicita de nouveau une qui fût juridique, & fit ſervir à ce deſſein les négociations qui ſe faiſoient chez elle pour la réconciliation d'*Henri* IV. Les Cardinaux d'*Oſſat* & *Du Perron*, promirent, au nom de ce Prince, que le Concile de *Trente* ſeroit publié & obſervé dans le Royaume. Cependant la promeſſe ne fut pas d'une Acceptation pure & ſimple; on la limita par rapport aux Articles qui pouvoient être contraires aux Loix de l'Etat. Cette Clauſe, à laquelle les *Romains* ne conſentirent qu'avec une extrême répugnance, ne ſuffit pas néanmoins, pour faire paſſer la choſe en *France*; & quelque penchant qu'eût le Roi de donner cette ſatisfaction au Pape, il ne put vaincre, pendant tout ſon Règne, les difficultés qu'il y rencontra.

Sous *Louïs* XIII, le Clergé renouvella ſes tentatives. Dans les États de 1614 & de 1615, il réſolut d'obtenir le conſentement de la Nobleſſe & du Tiers-Etat, afin de forcer par-là en quelque façon celui du Prince. La Nobleſſe céda ſur les ſecondes inſtances; mais le Tiers-Etat

demeura inflexible, & le Monarque ne jugea pas à propos de paſſer outre. Le Cardinal de *Richelieu*, lui-même, n'y penſa plus lorsqu'il fut Prémier Miniſtre ; & depuis ce tems-là ce n'a guères été que pour la forme, que les Aſſemblées du Clergé y ſont revenues, dans leurs Remontrances aux Succeſſeurs de ce Prince. C'eſt qu'on a toujours jugé que l'Autorité temporelle des Rois, & les Droits des Evêques, étoient trop eſſentiellement léſés par les Decrets du Concile. On ne peut mieux en juger que par le rapport du Préſident *Le Maitre* & de *Guillaume Du Vair*, chargés de l'examen de ces Decrets par les Etats de la Ligue en 1593. La Liſte, qu'ils produiſirent, de ceux qui ſont contraires aux Libertés & aux Droits du Royaume, eſt ſi curieuſe, & même ſi néceſſaire, que Mr. *Le Courayer* a cru ne pouvoir ſe diſpenſer de l'inſérer ici, telle que Mr. de *Thou* (*a*) l'a donnée dans ſon Hiſtoire. La voici fidèlement copiée.

„ 1°. Dans la Seſſion IV. on donne pouvoir aux „ Evêques de punir les Auteurs & les Imprimeurs des Livres défendus ; choſe réſervée en „ France aux Juges Royaux. 2°. Dans la Seſſion VI. C. 1. on donne au Pape le pouvoir „ de nommer d'autres Evêques à la place de „ ceux qui ne réſident pas ; choſe contraire au „ droit de nomination du Roi & aux Concordats. 3°. Dans la Seſſion VII. C. 15. Seſſion XXI. C. 7. Seſſion XXII. C. 8. & „ Seſſion XXV. C. 8. on donne aux Evêques „ la

(*a*) *Thuan.* Lib. 105. N°. 21. Extr. des Reg. de l'Aſſemblée de Paris en 1593.

„ la disposition des Hôpitaux, Fabriques, Con-
„ fréries, Collèges & Écoles, avec l'Inspection
„ des Comptes & l'exécution des Legs pieux
„ des Testateurs ; toutes choses qui appartien-
„ nent aux Juges Royaux. 4°. Dans la Session
„ XIV. C. 5. on supprime la Jurisdiction des
„ Conservateurs ; ce qui est à l'égard des Con-
„ servateurs Royaux contre l'Autorité Royale,
„ & à l'égard des Conservateurs Ecclésiastiques
„ contre celle des Parlemens qui les ont approu-
„ vés. 5°. Dans la Session XXIV. C. 1. on
„ donne aux Evêques le pouvoir de punir les
„ Contractans & les Témoins qui auront été
„ présens aux Mariages clandestins ; chose qui
„ appartient uniquement aux Juges Royaux.
„ 6°. Dans la Session XXV. C. 9. on attribue
„ aux Evêques la connoissance du Droit de Pa-
„ tronage ; ce qui est contre les Loix du Royau-
„ me, qui donnent aux Juges Royaux la con-
„ noissance du pétitoire & du possessoire des
„ Patronages Ecclésiastiques. 7°. Dans la Ses-
„ sion XXI. C. 4. on donne pouvoir aux Evê-
„ ques de contraindre les Habitans d'une Pa-
„ roisse à fournir la subsistance à leur Curé ; ce
„ qui ne se peut faire que par l'autorité du Ma-
„ gistrat. 8°. Dans la même Session, C. 8.
„ on donne aux Evêques la permission de sé-
„ questrer les fruits pour la réparation des Egli-
„ ses ; ce qui, en France, est réservé aux Juges
„ Royaux. 9°. Dans la Session XXII. C. 10.
„ on donne pouvoir aux Evêques d'examiner les
„ Notaires Royaux & de les priver, en cas de
„ délit, de la fonction de leurs Charges ; chose

„ qui

„ qui ne peut ſe faire que par l'autorité du Roi,
„ & de ſes Officiers. 10°. Dans la Seſſion XXIII.
„ C. 6. on met ſous la Juriſdiction des Evêques
„ les gens mariés qui ont reçu la Tonſure; cho-
„ ſe contraire aux Loix du Royaume, qui ſou-
„ mettent aux Tribunaux Laïques tous les gens
„ mariés, ſoit qu'ils aient reçu la Tonſure ou
„ non. 11°. Dans la Seſſion XXIV. C. 8. on
„ donne aux Evêques la connoiſſance des Con-
„ cubinages & des Adultères; connoiſſance qui,
„ en France, a toujours appartenu aux Juges
„ Royaux. 12°. Dans la même Seſſion C. 19.
„ on ôte les Indults aux Cours Souveraines; ce
„ qui eſt contre le Privilège accordé au Parle-
„ ment de Paris. 13°. Dans la Seſſion XXV.
„ C. 3. on permet aux Religieux Mendians de
„ poſſéder des immeubles; ce qui eſt contre
„ leur fondation autoriſée par les Arrêts. 14°.
„ Dans la même Seſſion C. 3. de la Réforma-
„ tion générale, on permet aux Evêques de pro-
„ céder contre les Laïques dans les affaires ci-
„ viles de leur juriſdiction, par ſaiſie de biens
„ ou priſe de corps; ce qui ne ſe peut faire, en
„ France, que par la jonction du Bras Séculier.
„ 15°. Dans le même endroit, le Concile dé-
„ fend aux Magiſtrats Séculiers d'empêcher un
„ Evêque d'excommunier ſes Diocéſains pour
„ des choſes temporelles, ou de les contraindre
„ à les abſoudre, ou à les excommunier; ce qui
„ eſt contre l'uſage & l'autorité des Parlemens,
„ qui ſont en poſſeſſion de ce Droit, & qui en
„ cas d'Appel comme d'abus peuvent obliger les
„ Evêques d'abſoudre les Appellans *ad cautelam*

„ juſ-

„ jusqu'au jugement de l'Appel. 16°. Dans la
„ même Seſſion C. 19. on excommunie les
„ Rois & les Princes qui auroient permis le
„ Duel ; ce qui eſt contre l'autorité du Roi.
„ 17°. Dans la même Seſſion C. 20. le Con-
„ cile veut que toutes les Conſtitutions des Pa-
„ pes en faveur des Eccléſiaſtiques ſoient exécu-
„ tées ; ce qui eſt trop général, & qui anéanti-
„ roit l'autorité du Roi en pluſieurs cas, & ex-
„ empteroit le Clergé des Subſides auxquels il
„ eſt ſujet par les Loix du Royaume. 18°.
„ Dans la même Seſſion C. 21. le même Con-
„ cile ordonne, que dans tous les Decrets qui
„ concernent les Mœurs & la Diſcipline, *ſalva*
„ *ſemper auctoritas Sedis Apoſtolicæ & ſit & eſſe*
„ *intelligatur* ; ce qui eſt mettre l'autorité du
„ Pape au-deſſus de celle des Conciles. 19°.
„ Dans la Seſſion XIII. C. 8. & la Seſſion XXIV.
„ C. 5. il eſt ordonné que toutes les Cauſes cri-
„ minelles des Evêques ſoient renvoyées au Pa-
„ pe pour être par lui terminées ; ce qui eſt con-
„ tre l'autorité des Conciles Provinciaux, & les
„ Libertés de l'Egliſe Gallicane. 20°. Dans
„ la Seſſion XXIV. C. 20. il eſt permis au Pa-
„ pe d'évoquer à ſoi les Cauſes des Eccléſiaſti-
„ ques, pendantes devant les Ordinaires ; ce qui
„ eſt contre les Libertés de l'Egliſe Gallicane.
„ 21°. Dans la Seſſion VII. C. 6. Seſſion
„ XXIV. C. 13. & Seſſion XXV. C. 9. on
„ permet au Pape de confirmer les Unions des
„ Bénéfices, quoique faites contre les règles,
„ d'accorder des Dispenſes, & de changer des
„ Diſpoſitions Teſtamentaires ; toutes choſes

„ con-

„ contraires à l'autorité des Rois & des Magis-
„ trats. 22°. Dans différentes Seſſions, com-
„ me Seſſion V. C. 1 & 2. Seſſion VII. C. 6.
„ & 8. Seſſion XXI. C. 3, 4. &c. Seſſion XXII.
„ C. 5, 6, 8. Seſſion XXV. C. 9. on accorde
„ aux Evêques, comme Délégués du St. Siège,
„ différens pouvoirs, qui leur appartiennent en
„ propre comme Evêques; ce qui eſt abſolu-
„ ment contraire aux Libertés de l'Egliſe Galli-
„ cane. 23°. Dans différens endroits, on
„ défend tout Appel des Sentences des Evêques;
„ ce qui eſt anéantir les Appels comme d'abus,
„ & donner atteinte à l'autorité du Roi, & des
„ Tribunaux Laïques."

Telle fut la Liſte des Decrets du Concile de *Trente* que les Examinateurs, commis par les Etats de la *Ligue*, jugérent en devoir empêcher la réception. Ces Examinateurs aiant été des plus favorablement diſpoſés, on voit bien qu'ils ne cenſurérent pas tout ce qui étoit cenſurable. Auſſi des Perſonnes ou plus exactes ou moins prévenues ont-elles juſtement relevé bien d'autres choſes; & j'avoue qu'en faiſant réflexion là-deſſus, je ſuis ſurpris, non de la fermeté que les gens éclairés ont fait paroître en *France* pour ne pas accepter ce Concile, mais de l'audace, dirai-je, ou de l'impudence qu'y en ont eu tant d'autres pour en preſſer l'acceptation. Que ſera-ce donc ſi, aux caractères évidens de Réprobation qui ſe tirent des Points de Diſcipline, on ajoute ceux qui concernent la Foi? Il eſt vrai que ce dernier Article n'eſt entré pour rien dans les Oppoſitions du Royaume. On doit confeſſer

au

au contraire qu'à cet égard l'acceptation a paru s'être faite d'une manière tacite: ce qui fit dire au Préſident *Miron*, parlant le 21 Février 1615 au nom du Tiers-Etat, que *la Compagnie ne pouvoit quant à préſent recevoir le Concile; que néanmoins elle embraſſoit la Foi y contenue.* Mais il eſt très vrai auſſi que cette Acceptation de la Foi n'a jamais été faite dans les formes; & c'eſt ſans aucun fondement que Mr. *de Marca* voulut dire, qu'un Edit en avoit été publié en 1579; car on ne trouve rien d'un tel Edit dans l'Hiſtoire, & il a toujours été inconnu au Parlement, où cependant il eût dû être vérifié. Ce fut avec auſſi peu de vérité, qu'en 1615 *François* de *Harlai*, alors Archevêque de Sébaſte, parlant à *Louïs* XIII au nom des Evêques, avança, qu'enfin *les Etats ſans contrariété conjointement avoient requis la publication du Concile.* Le fait étoit faux, & les Mémoires de Mr. *Du Puy* nous en fourniſſent la preuve (*a*). On y voit que dans la Conférence de *Loudun* le Prince de *Condé* aiant demandé, que *ce qui avoit été fait touchant le Concile de Trente, ſans l'autorité du Roi, fût réparé, & les choſes remiſes en l'état qu'elles étoient auparavant*, le Roi fit réponſe le 6 de Mai 1616, que *ce qui avoit été fait par le Clergé ſur la publication du Concile de Trente, n'avoit été approuvé par ſa Majeſté, & n'avoit eu aucune ſuite; & qu'il ne permettroit pas qu'il y fût rien fait ci-après, ſans ni contre ſon autorité.*

A pren-

(*a*) *Du Puy*, Mem. pag. 609.

A prendre donc ce Concile en ſon tout, c'eſt-à-dire tant pour ce qui regarde la Foi, que pour ce qui concerne les Mœurs & la Diſcipline, il doit paſſer pour conſtant que jusqu'ici la *France* n'a pas jugé qu'il ſoit acceptable, & ne l'a pas accepté, quoique le Clergé en ait dit, & en diſe ſouvent au contraire. Peut-être même que ſi les Gens du Roi, ou les Parlemens, euſſent oſé faire ſubir l'examen aux Decrets de Doctrine, ils ne l'auroient pas moins desapprouvé à cet égard qu'à l'autre. Mr. *Le Courayer* ne s'exprime pas tout-à-fait de la ſorte; mais ſes expreſſions approchent un peu de ma penſée. „ L'acceptation que j'appelle tacite, *dit-il*, parce „ qu'elle ne s'eſt point faite ſelon les formes ordinaires, c'eſt-à-dire par l'autorité du Prince „ & l'enregîtrement des Cours Souveraines, n'a „ pas empêché le Clergé de faire regarder la „ Doctrine du Concile, comme une des Loix „ du Royaume, quoique peut-être à cet égard „ même il eût autant de beſoin de modifications „ qu'à l'égard des Decrets de Diſcipline. En „ effet, s'il eſt vrai, comme (*a*) l'obſerve Mr. „ *Simon*, que cette Doctrine eſt reçue en France, *non à cauſe de l'autorité du Concile, mais „ parce qu'elle étoit reçue dans tout le Royaume „ avant que les Evêques s'aſſemblaſſent à Trente;* „ il réſulte par une conſéquence néceſſaire, que „ ce qui n'étoit point reçu alors n'a pas plus de „ force qu'il en avoit, puiſque l'autorité du „ Concile ne lui en donne aucune. Or ce ne „ ſeroit

(*a*) Lettre Ch. Tom. I. pag. 250. Ed. de 1730.

„ ſeroit pas une choſe difficile à prouver, ou „ qu'avant le Concile on penſoit en France d'u„ ne manière différente ſur quelques Articles, „ ou qu'au moins on y diſputoit librement, & „ qu'on n'y regardoit point comme Articles de „ Foi des Opinions qui ont été données pour „ des Dogmes dans le Concile, & qu'ainſi on „ doit toujours avoir ſur cela la même liberté „ de penſer. C'eſt ce que pluſieurs Théologiens „ regarderont peut-être comme une Héréſie di„ gne d'Anathème; mais qui eſt pourtant une „ conſéquence du Fait, auparavant démontré, „ que le Concile de Trente n'a jamais été reçu „ ſelon les formes ordinaires, ni quant à la Diſ„ cipline, ni quant à la Doctrine."

Ce que l'Auteur ajoute, par rapport aux Egliſes Chrétiennes de l'Orient, eſt trop remarquable pour en priver mon Lecteur. „ *La ſi„ tuation*, dit-il, *des Evêques de l'Orient*, & l'é„ tat préſent de leurs Egliſes ne pouvoient s'ac„ commoder de la plupart des Réglemens de „ Diſcipline & de Réformation qui étoient né„ ceſſaires pour les nôtres. Et comme dans les „ différentes réunions, que l'on a tentées entre „ les deux Egliſes, on leur a toujours laiſſé ſur „ ce point une entière liberté, il eſt viſible que „ le Concile, qui n'avoit pour but que de con„ damner les Proteſtans, & de juſtifier les pra„ tiques d'Occident, a borné ſes vues à ces deux „ points, ſans vouloir faire de ſes Decrets, des „ Loix pour les Grecs & les Orientaux. La „ preuve en eſt évidente dans les Decrets qui „ concernent la Communion du Calice, le Ser-

„ vice en Langue Latine, le Divorce en cas „ d'Adultère, le nombre des Ordres Mineurs, „ les rits & les formes de différens Sacremens, „ & dans beaucoup d'autres Règlemens particu- „ liers, auxquels le Concile ne prétendoit jamais „ assujettir que les Occidentaux. Or si dans „ des Points aussi considérables le Concile n'a „ pas jugé à propos d'astreindre les Eglises Orien- „ tales à ses Décisions, on sent bien, ou qu'il „ n'a pas cru avoir le pouvoir de le faire, ou „ qu'en se bornant à faire des Règlemens Na- „ tionaux, il a affoibli, malgré lui, l'idée qu'il „ vouloit donner de sa Généralité."

Mr. *Le Courayer* laisse à chacun à faire les Réflexions que ces Faits présentent d'eux-mêmes. J'en ai fait par-ci par-là quelques-unes; quantité de Lecteurs en feront beaucoup davantage. Mais je ne saurois finir cet Extrait, qui est le dernier que je donnerai de cette nouvelle Edition de l'*Histoire* de *Fra-Paolo*, sans assurer publiquement de toute ma reconnoissance, le judicieux & savant Homme qui nous l'a donnée; persuadé qu'il n'y a ni Protestant ni Catholique-Romain éclairé, qui ne lui rende la même justice.

A R-

ARTICLE IV.

LETTRE *de Monſieur* LE COURAYER, *aux Auteurs de cette Bibliothèque.*

MESSIEURS,

L'Extrait favorable, qu'un Critique ſavant, impartial, & judicieux a donné de ma nouvelle Traduction de l'*Hiſtoire du Concile de Trente* dans différens Volumes de votre *Bibliothèque Raiſonnée*, m'aiant donné occaſion de la relire avec plus de ſoin, j'y ai remarqué quelques fautes d'impreſſion qui m'avoient échapé dans la réviſion, quelques lignes omiſes en deux ou trois endroits, & quelques tours de phraſe qui méritent d'être réformés. Pour y ſuppléer donc ſans attendre une nouvelle Edition, je vous ſupplie, Meſſieurs, d'inſérer dans quelqu'un des Volumes de cette Bibliothèque, cette Addition à l'Errata qui ſe trouve déja à la fin des deux Editions.

Les prémiers Chiffres marquent les pages de l'Edition de Londres. Ceux qui ſont entre deux crochets, renvoyent aux pages de l'Edition d'Amſterdam.

TOME I.

* Préf. p. 1. l. 21. *avoit mieux laiſſé deviner*, liſ. *avoit mieux aimé laiſſer deviner.*

G 3 Pag. xi.

* Cette faute eſt corrigée dans l'Edition d'Amſterdam.

Pag. xi. l. 23. [pag. xv. l. 6.] *dans la Congrégation du 15 Janvier 1547.* lis. *dans la Congrégation du 13 Janvier 1546.*

Vie de l'Aut. pag. xxxv. l. 44. [p. xlvi. l. 14.] *pour l'entretenir & le conſulter*, lis. *pour le voir & le conſulter.*

Pag. 11. l. 18. [pag. 15. l. 15.] *& il le fit d'une manière*, lis. *& il le fit même d'une manière.*

Ibid. l. 20. [l. 17.] *ſans contracter avec des perſonnes médiocres*, lis. *ſans contracter avec des perſonnes d'un rang moins bas ou d'un caractère moins décrié.*

Puis ſur ces paroles, *avec des perſones d'un rang moins bas, ou d'un caractère moins décrié*, il faut ajouter cette Note: „ Le Texte Italien porte, *che* „ *niſſuna perſona mediocre potè contrattar con lui.* „ Le terme *médiocre* employé ici par *Fra-Paolo* „ ne paroît pas fort clair. Mais comme il op- „ poſe ces perſonnes médiocres à celles en qui „ *Arembaud* n'avoit conſidéré d'autre mérite que „ celui de plus offrant, ſans égard au rang ni „ au caractère, il ſemble qu'on ne puiſſe mieux „ rendre le ſens du terme *médiocre* que par l'ex- „ preſſion que j'ai employée.

Pag. 20. l. 15. [p. 25. l. 2.] *il ne faut pas négliger la moindre choſe*, lis. *on ne devoit négliger aucune choſe.*

Pag. 21. l. 9. [p. 25. l. 24.] *On y décida très aiſément*, lis. *On y décida ſans héſiter.*

Pag. 22. l. 21. [p. 27. l. 15.] Sur ces paroles, *qui depuis la tranſlation de l'Empire Grec* &c. il faut ajouter cette Note: „ C'eſt par pur compli- „ ment pour les *Allemands*, que *Léon* avance ici

„ un

„ un fait auſſi contraire à la vérité. Car on ſait „ bien que juſqu'à *Conrad* Duc de *Franconie*, „ l'Empire d'Occident n'a été poſſédé depuis ſon „ démembrement que par les Rois *François* de „ la race de *Charlemagne*.

Pag. 24. l. 9. [p. 29. l. 12.] *on étoit ſurpris que le Pape* &c. lif. *on étoit ſurpris, que, comme ſi on eût eu à prononcer ſur quelque cauſe féodale, le Pape* &c., & effacez dans la ligne 13 [16] ces mots, *comme ſi on eût eu à prononcer ſur quelque cauſe féodale*.

Pag. 26. l. 8. [p. 31. l. 10.] *que ſon Prince*, lif. *que l'Electeur*.

Pag. 39. l. 9. [p. 46. l. 2.] *ils veulent*, lif. *ils vouloient*.

Pag. 40. l. 35. [p. 47. l. 20.] *Que de reſtraindre*, lif. *On diſoit, Que de reſtraindre*.

Pag. 41. l. 3. [p. 47. l. 24.] *& que d'abolir les taxes*, lif. *& qu'on ne pouvoit abolir les taxes*, & effacez ces mots de la ligne 4. *cela ne ſe pouvoit faire*.

Ibid. l. 9. [p. 47. l. 30. *Car de racheter ces Offices cela paroiſſoit impoſſible*, lif. *Car il paroiſſoit impoſſible de racheter ces Offices ſans &c.*

Pag. 47. l. 15. [p. 54. l. 20.] *par les choſes plus importantes*, lif. *par les choſes les plus importantes*.

Pag. 60. l. 30. [p. 70. l. 7. *Que s'ils croyoient*, lif. *Il ajoutoit, Que s'ils croyoient*.

Pag. 66. l. 12. [p. 75. l. 31.] *excita différentes penſées*, lif. *ils firent naître*.

Pag. 67. Not. l. dern. [p. 77. Not. l. dern.] *L'épée que Fra-Paolo lui donne*, lif. *que l'Empereur lui donne*.

Pag. 68. l. 29. [p. 78. l. dern.] *en cas qu'il le refuſât ou qu'il différât*, lif. *en cas qu'Elle le refuſât ou qu'Elle différât.*

Pag. 75. l. 22. [p. 86. l. 16.] *en ſortit la nuit du* VIII *& ſe retira*, lif. *en ſortit dès la nuit du* VIII *ſans attendre le tems convenu, & ſe retira.*

Pag. 76. l. 7. [p. 86. l. 30.] *cela n'appartenant pas à un peuple*, lif. *cela n'appartenant ni à un peuple.*

Pag. 98. l. 6. [p. 111. l. 23.] *à quelque concluſion*, lif. *à quelque accommodement.*

Pag. 115. l. 1. [p. 130. l. 22.] Sur ces paroles, *que tous les Evêques d'Angleterre recevroient leur Confirmation de l'Archevêque de Cantorbéry*, il faut ajouter cette Note: „ Pour traduire littéra-„ lement le Texte Italien, il faudroit dire, que „ tous les Evêchés d'Angleterre ſeroient confé-„ rés par l'Archevêque de Cantorbéry, *che tut-„ ti i Veſcovati d'Inghilterra foſſero conferiti dall' „ Arciveſcovo Cantuarienſe.* Mais c'eſt certai-„ nement une mépriſe, parce que la ſeule Con-„ firmation des Evêques fut réſervée aux Ar-„ chevêques de *Cantorbéry* & d'*Yorck*, chacun „ dans leur Métropole, & que la nomination „ fut déclarée appartenir au Roi.

Pag. 124. l. 32. [p. 141. l. 33.] *Qu'on ne pouvoit*, lif. *Que perſone ne pouvoit.*

Pag. 130. l. 34. [p. 148. l. 32.] *l'exhortant d'envoyer*, lif. *l'exhortant à envoyer.*

Pag. 148. l. 11. [p. 167. l. dern.] *que le nombre des Docteurs*, lif. *que le nombre de Docteurs.*

Pag. 172. l. 17. [p. 183. l. 23.] *au préjudice de*

de la foi, lif. *au préjudice de la Religion.*

Pag. 168. l. 11. [p. 189. l. pénult.] *un Decret de remettre*, lif. *un Decret par lequel on remettoit.*

Pag. 176. l. 9. [p. 199. l. 16.] *que s'il convoquoit le Concile*, lif. *que s'il le convoquoit.*

Pag. 218. Not. col. 2. l 21. [p. 247. Not. col. 1. l. dern.] Au-lieu de ces paroles, *Je ne ſai ſi c'eſt dans cette Congrégation qu'on traita de Renards*, lif. *Ce fut à l'occaſion de cette conteſtation que quelqu'un traita de Renards.*

Pag. 219. Not. col. 1. l. 8. [p 247. Not. col. 2. l. 17.] Au-lieu de ces paroles, *Mais il eſt aſſez probable que ce fut dans celle-ci où s'agita pour la prémière fois cette difficulté*, lif. *Mais par la relation de Pratanus il ſemble que ce fut dans celle du 13 Janvier, où la choſe ſe débattit avec aſſez de chaleur. Il importe peu* &c.

Pag. 235. l. 9. [p. 265. l. pénult.] *dans la Congrégation du 22 Février*, lif. *dans celle du 22 Février.*

Pag. 243. l. 18. [p. 275. l. 10.] Sur ces paroles, *la troiſième l'emporta à la pluralité des voix*, il faut ajouter cette Note : „ Lorsqu'on fit ce „ Decret, les Evêques n'étoient que 48, presque „ tous *Italiens*. Cependant il y en eut pluſieurs „ qui s'oppoſèrent à ce qu'on voulût faire rece„ voir indiſtinctement tous les Livres compris „ dans nos Bibles, comme divins. *Jérôme Sé„ ripand*, Général des *Auguſtins* & depuis Car„ dinal & Légat au Concile ſous *Pie* IV, étoit „ à la tête de ceux qui vouloient qu'on diviſât „ ces Livres en deux claſſes, l'une de ceux qui „ étoient véritablement Canoniques & Divins,

„ & l'autre de ceux qui n'étoient reçus dans l'E-
„ gliſe que pour l'édification du peuple. (Pallav.
„ L. 6. C. 11. §. 4.) Il fit ſur cela même un
„ Ecrit que le Card. *Pallavicin* traite de très
„ ſavant, *una Scrittura eruditiſſima*, & que par
„ une contradiction aſſez ſenſible il dit enſuite
„ n'avoir eu ni ſubſtance ni apparence, *come in*
„ *verita non havea ſuſſiſtenza, coſi non hebbe ap-*
„ *parenza.* Cependant *Séripand* n'étoit pas ſeul
„ de ſon avis, & lorsqu'on parla de joindre
„ l'anathème au Decret, le Card. *Madruce* s'y
„ oppoſa avec 14 autres Pères, *Riprovavalo il*
„ *Madrucci con quattordici ſeguaci.* (Pallav. ib.
„ §. 8.) Lors même qu'après la Seſſion le De-
„ cret fut porté à *Rome*, il y fut d'abord con-
„ damné, *condannarono agramente dapprima*
„ *queſto Decreto*, & le bruit qu'on en fit fut ſi
„ grand qu'on délibéra d'en empêcher l'Edition,
„ juſqu'à ce qu'il fût corrigé, *Tanto che il ru-*
„ *more fù grande, e ſi delibero di trattenere la*
„ *ſtampa di quel Decreto, finche con qualche ag-*
„ *giunta ſi rappezaſſe.* (Id. L. 6. C. 17. §. 15.)
„ Mais la crainte que l'on eut de décréditer le
„ Concile aux yeux des Proteſtans, fit enfin qu'on
„ le laiſſa tel qu'il étoit; *il che nondimeno grida-*
„ *vano che auverrebbe con diſcredito del Concilio*
„ *e con deriſione de gli heretici.* Je ne ſai ſi un
„ anathème fondé ſur de pareils motifs eſt fort
„ capable de ſoumettre les eſprits, & de lier les
„ conſciences."

Pag. 308. l. 1. [p. 349. l. 8.] *Que pour une faire une bonne œuvre*, lis. *Que pour faire une bonne œuvre.*

Pag.

Pag. 317. l. 6. [p. 360. l. 3.] *Car aiant fait ſolliciter*, liſ. *Car Charles aiant fait ſolliciter.*

Pag. 327. l. 34. [p. 371. l. 5.] *pour les actions civiles*, liſ. *pour les vertus philoſophiques.*

Pag. 329. Not. col. 1. l. 11. [p. 313. Not. col. 2. l. 17.] *plutôt que l'autre*, liſ. *plutôt que de l'autre.*

Pag. 335. l. 25. [p. 381. l. 4.] *Qu'il avouoit*, liſ. *Qu'il avoit avoué.*

Pag. 387. l. 9. [p. 441. l. 8. *qu'ils diſoient qu'il n'étoit point néceſſaire*, liſ. *qu'ils diſoient qu'un tel Sacrement n'étoit point néceſſaire.*

Pag. 441. l. 10. [p. 504. l. 8.] *Xénophon dans ſa Cyropédie*, liſ. *Xénophon dans ſon hiſtoire de l'expédition du jeune Cyrus.*

Pag. 443. l. 20. [p. 506. l. 22.] Depuis ces mots, *l'Electeur de Saxe fut d'abord condamné*, &c. jusqu'à ceux-ci de la ligne 28 [dern.] *l'Electeur de Saxe demeura priſonnier*, il faut ainſi réformer cet endroit où l'on avoit omis une ligne par inadvertance. *L'Electeur de Saxe fut d'abord condamné à mort comme rebelle. Mais on lui accorda enſuite la vie à des conditions très dures, auxquelles il ſe ſoumit, à la réſerve ſeule d'obéir au Concile*; & l'Empereur, content de ſa ſoumiſſion ſur le reſte, conſentit à ce qu'il ne fût fait aucune mention de ce dernier Article. *On propoſa auſſi pluſieurs conditions au Landgrave, dont l'une étoit d'obéir aux Decrets du Concile de Trente; mais il refuſa d'y conſentir, promettant d'ailleurs de ſe ſoumettre à un Concile pieux & libre, où l'on réformât le Chef & les Membres*, de la même manière que le feroient le Duc Maurice & l'E-

l'Electeur de Brandebourg. *L'Electeur de Saxe demeura priſonnier*, &c.

Sur ces paroles, *& l'Empereur..... conſentit à ce qu'il ne fût fait aucune mention de ce dernier Article*, il faut ajouter cette Note: „ C'eſt ce „ que nous apprend *Sleidan*, L. 19. pag. 320. „ *Quum autem ille minimè aſſentiretur in eoque „ permaneret, nec ullius periculi rationem in eo „ haberet, Cæſar eam particulam induci juſſit & „ obliterari.* Ce fait, omis auparavant dans la „ traduction, fait plus d'honneur à la mémoire „ de l'Electeur qu'à celle de l'Empereur, qui, „ content des avantages temporels qu'il retiroit „ de ſa Victoire, ſembloit négliger le ſeul point „ qui concernoit la Religion ; au-lieu que l'E- „ lecteur n'inſiſta que ſur le ſeul Article qui in- „ téreſſoit ſa conſcience, & parut indifférent „ ſur le reſte."

Pag. 470. l. 14. [p. 536. l. 17.] *qui avoit déja décidé de ces points*, lif. *qui avoit déja déterminé ces points.*

Pag. 478. l. 9. [p. 545. l. 26.] *Car comment ſeroit-il poſſible*, lif. *Car comment étoit-il poſſible.*

* Pag. 512. l. 31. [p. 584. l. 9.] *Pierre de Tolède*, lif. *François de Tolède*, & ajoutez en Note: „ L'Edition de *Londres* marque *Pierre de Tolè- „ de*, mais c'eſt une faute corrigée dans les Edi- „ tions de *Genève.*

Pag. 602. l. 20. [p. 686. l. 23.] *lui promit une penſion de* 80,000 *écus*, lif. *lui promit entre pluſieurs autres choſes une penſion de* 80,000 *écus.*

Puis

* Corrigé dans l'Edition d'Amſterdam.

Puis ſur ces mots, *une penſion de* 80,000 *écus*, il faut ajouter cette Note : „ L'Edition de *Ge-* „ *nève* marque ſimplement 8000 écus. Mais „ c'eſt certainement une faute, puisque les His- „ toriens de *Hongrie* marquent 80,000. *Iſthuanf.* „ Lib. 12.

Pag. 610. l. 9. [p. 694. l. antépénult.] Après ces mots, *contre ſes prétentions*, on a omis par inadvertance ces trois lignes : *Mais comme il y eut beaucoup plus de diſputes ſur la validité de ce Decret en* 1564, *lorsque finit le Concile, je remets à ce tems-là à rapporter ce qui reſte à dire ſur cette matière.*

Puis ſur ces paroles, *en* 1564 *lorsque finit le Concile*, il faut ajouter cette Note : „ Pour par- „ ler plus exactement, *Fra-Paolo* eût dû dire en „ 1563, puisque ce fut en cette année que fut „ terminé le Concile. L'Edition de *Genève* de „ 1629 marque 1554. Mais c'eſt certainement „ une faute d'impreſſion."

TOME II.

Pag. 12. l. 5. [p. 13. l. 14.] *Il les exhorta de reconnoitre leur erreur & de recevoir*, lif. *Il les exhorta à reconnoitre leur erreur & à recevoir.*

Pag. 27. l. 8. [p. 30. l. 3.] Sur ces paroles, *celui de St. Jaques s'approcha de ſon ſiège pour lui parler*, il faut ajouter cette Note: „ *Pallavicin* „ L. 13. C. 16. nie formellement qu'il y ait eu „ dans le Conſiſtoire aucune oppoſition de la „ part des Cardinaux à la promotion que fit *Paul* „ IV; & les Actes Conſiſtoriaux rapportés par

„ *Ray-*

„ *Raynaldus* marquent qu'elle ſe fit *unanimi conſenſu*. Cependant le Continuateur de Mr. *Fleury* reconnoît, *que le Sacré Collège trouva fort mauvais que le Pape en créant ſept Cardinaux penſât à agir contre la promeſſe qu'on lui avoit fait jurer dans le Conclave après ſon Election, qu'il ne paſſeroit pas le nombre de quatre.* Il eſt vrai que je ne trouve point dans *Ciaconius*, qu'il cite le fait tel qu'il le rapporte. „ Mais il paroît par le détail de *Fra-Paolo* qu'il „ a certainement tiré de quelques Mémoires par„ ticuliers, que s'il ne ſe fit point de mouve„ ment dans le Conſiſtoire qui ſe tint pour cet„ te promotion, ce ne fut que l'autorité du Pa„ pe qui fit taire les Cardinaux, & qu'il avoit „ été informé auparavant de la répugnance qu'ils „ avoient témoignée, & qu'ils euſſent fait écla„ ter, s'ils n'en euſſent été empêchés par la „ crainte qu'ils avoient d'encourir la colère de „ ce Pontife opiniâtre, intraitable, & inflexible „ dans ſes réſolutions."

Pag. 68. l. 5. [p. 73. l. 30.] *de lui fournir*, lif. *à lui fournir*.

Pag. 79. l. 20. [p. 86. l. 2. *de lui dire leur avis*, lif. *à lui dire leur penſée*.

Pag. 89. l. 32. [p. 97. l. 14.] *de vouloir aſſiſter*, lif. *à vouloir aſſiſter*.

Pag. 97. l. 14. [p. 105. l. 32.] *L'Evêque de Viterbe*, lif. *L'Evêque de Terracine*; & il faut réformer ainſi la Note ſur cet endroit: „ *L'Evêque de Terracine écrivit auſſi d'Eſpagne*, &c. „ L'Edition de *Londres* marque *l'Evêque de Viterbe*. Mais c'eſt certainement une faute, cor-

„ rigée

„ rigée dans les Editions de *Genève*. Car l'E-
„ vêque de *Viterbe* étoit Nonce, non en *Eſpagne*,
„ mais en *France*, où il étoit encore en Octo-
„ bre MDLXI. (Pallav. L. 15. C. 14.) & la
„ réſolution du Roi d'*Eſpagne* étoit priſe dès le
„ mois de Juin, comme il paroît par les Mé-
„ moires de *Dupuy*. Ainſi il faut néceſſairement
„ que ceci ait été écrit par *Reverta* Evêque de
„ *Terracine*, qui étoit alors Nonce en *Eſpagne*.

* Pag. 363. l. 31. *Pour terminer cet affaire*, liſ. *Pour terminer cette affaire.*

Pag. 483. Not. col. 2. l. 3. [p. 543. Not. col. 2. l. 7.] *alleguée*, liſ. *ſuggérée.*

Append. pag. 693. l. 23. [p. 785. l. 35.] Au lieu de ces paroles, *au nom des Evêques, qui n'étoient point encore ſéparés, oſât avancer qu'enfin les Etats ſans contrariété conjointement avoient requis la publication du Concile: Aſſertion démentie*, &c. il faut réformer ainſi cet endroit: *Au nom des Evêques, qui dans leur Aſſemblée tenue au mois de Juillet de la même année s'étoient engagés d'un conſentement unanime à obſerver les Decrets du Concile*, (*a*) dum ſcilicet unanimi omnium conſenſu illud recipientes ſuis ſe functionibus obſervaturos promiſerunt ac jurarunt, ſatagente id imprimis..... Francisco Cardinale Rupifocaldo &c. *il eſt, dis-je, étonnant qu'il oſât avancer qu'enfin les Etats ſans contrariété conjointement avoient requis la publication du Concile.* Car cette Aſſertion eſt clairement démentie par, &c.

Ibid.

* Corrigé dans l'Edition d'Amſterdam.

(*a*) Spond. ad An. 1615. No. 7.

Ibid. l. 36. [p. 786. l. 6.] Après ces mots, *qui n'en étoit qu'une partie*, il faut ajouter, *ou ce qui s'étoit passé dans leur Assemblée particulière immédiatement après la tenue des Etats, & obtenir*, &c.

Pag. 696. l. 27. [p. 789. l. 34.] Après ces paroles, *dans les Assemblées du Clergé*, il faut ajouter, *& nommément dans celle de MDCXV. après la tenue des Etats de la même année, ont toujours*, &c.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai principalement remarqué en relisant ma Traduction. Je ne doute pas que nonobstant l'approbation dont le Public semble avoir honoré mon travail, il ne s'y trouve d'autres choses à réformer, soit dans les expressions, soit dans les choses. C'est ce que je ferai toujours disposé à faire, lorsque je trouverai que je me suis trompé ; & loin de savoir mauvais gré aux Critiques de leurs remarques, je me ferai un plaisir de leur en témoigner ma reconnoissance, lorsqu'à l'exemple de l'obligeant & judicieux Auteur de vos Extraits, ils me procureront le moyen de perfectionner un Ouvrage qui n'a été entrepris & exécuté que dans un esprit de vérité & de paix. Pour ce qui est de ceux qui n'y relèveront que ce qui est contraire à leurs préjugés, qui ne m'opposeront que des déclamations & des reproches, & qui ne liront ma Traduction que dans le dessein de justifier des soupçons odieux qu'il leur a plu de former contre l'Auteur, je crois n'avoir d'autre parti à prendre que celui de les mépriser, & d'abandonner le

le ſoin de má juſtification au Public, qui, ſans préjugé ni pour eux ni pour moi, ſera plus en état que nous de porter un jugement véritable & impartial. Telle eſt la diſpoſition où je me trouve. Cependant, ſi malgré la réſolution où je ſuis de garder le ſilence ſur tout ce qui n'eſt que perſonnel, on me mettoit dans la néceſſité de juſtifier ce que j'ai avancé, ſoit en matière de faits ou d'autres choſes; j'eſpère qu'en cas que les attaques ne demandaſſent pas quelque Ecrit ſéparé, vous me permettrez de me ſervir de votre Journal, comme d'un Ouvrage propre à mettre le Public en état de s'inſtruire du fond de nos différends. C'eſt la grace que je vous demande, & que je me flatte que vous ne refuſerez pas à une perſonne qui eſt redevable au Public des éclairciſſemens qu'on lui demande, & qui eſt d'ailleurs avec autant d'eſtime & de conſidération que je le ſuis,

MESSIEURS,

Votre très humble, & très obéiſſant ſerviteur,

PIERRE-FRANÇOIS LE COURAYER.

A Londres, ce 26 Mai 1737.

ARTICLE V.

CORNELII VAN BYNKERSHOEK JCti, & Præsidis, Quæstionum Juris Publici Libri duo, quorum primus est de Rebus Bellicis, secundus de Rebus varii Argumenti. Lugduni Batavorum, apud *Johannem van Kerkhem*, 1737.

C'est-à-dire:

Questions de Droit Public, en deux Livres, dont le prémier concerne la Guerre, & l'autre roule sur différens Sujets : Par Mr. le Président de BYNKERSHOEK. *A* Leyde, 1737. *petit* in-quarto, *pages* 384. *sans compter* l'Epître Dédicatoire, *la* Préface, *le* Sommaire *général des* Chapitres, *& les* Indices *tant des* Matières, *que des* Placarts, *des* Résolutions, *& des* Traités.

UN Nom illustre dans la République des Lettres prévient toujours en faveur d'un Ouvrage; & ce n'est pas sans raison, puisqu'il est extrêmement rare que les moindres productions des Grands-Hommes ne soient pas au-dessus des meilleures qui viennent des Auteurs médiocres. Ce préjugé ne sera point démenti par le Livre que nous annonçons. La brillante réputation que Mr. de *Bynkershoek* a si justement méritée, y est parfaitement soutenue. On y re-

trouve

trouve le profond Savoir, la vaſte Connoiſſance, la Diſcuſſion exacte, la Déciſion ſûre, le Jugement exquis, & ſur-tout l'Amour du Juſte & du Vrai, qui règnent avec tant d'éminence dans ſes autres Ecrits, & qui les feront toujours rechercher. En tout cela, celui-ci le cède d'autant moins aux précédens, que compoſé dans une Langue plus commune, les perſonnes même du Monde n'en trouveroient pas la lecture moins agréable qu'utile.

L'Auteur le dédie à Mr. *Guillaume Van Citters*, Bourguemeſtre de *Middelbourg*, comme à un Ami & à un Compatriote qu'il chérit tout autant qu'il l'eſtime. Il y paroît, au tour qu'il donne à ſon Eloge. Sans s'arrêter, comme le feroit un autre, au mérite éclatant d'une Famille, qui eſt depuis long-tems une des plus conſidérables, & des plus conſidérées dans la République, ſes louanges ſont presque toutes uniquement perſonnelles. Il vante ſur-tout dans Mr. *Van Citters* deux choſes, dont il inſinue que l'une eſt aſſez rare dans la *Zélande*, & dont il dit que l'autre caractériſe cette Province. La prémière eſt cette égalité d'ame, qui fait que l'on ſe poſſède, & que l'on eſt maître de ſoi-même. A cet égard, (*a*) dit-il, „ſi les *Mattiaques* dont „ parle

(*a*) Animi tamen tui moderationem & æqualitatem, quæ in rebus agendis undique pellucet, ſilentio non transmittam; quia hanc in *Zelandis* rara virtus eſt. Si *Mattiaci* apud *Tacitum de Mor. Germ.* Cap. 29. fuerint *Zelandi*, ut nonnullis quidem videtur, ſcis quid de illis ibi dixerit *Tacitus*, eſſe nimirum *ſimiles Batavis, niſi quod ipſo adhuc Terræ ſuæ ſolo, & Cælo acrius animantur.* Tu hac parte non *Mattiacos*, vel *Mattiaci* non *Zelandi*.

„ parle *Tacite* au Chapitre 29. de ſon Livre „ *des Mœurs des Germains*, furent les *Zélandois* „ de nos jours, comme quelques-uns l'eſtiment, „ vous ſavez ce qu'en dit là cet Hiſtorien, qu'ils „ *reſſembloient aux Bataves, ſi ce n'eſt que la na-* „ *ture de leur Terrain, & de leur Air, les rendoit* „ *encore plus prompts.* Si cela eſt, ou vous n'ê- „ tes pas *Mattiaque*, ou les *Mattiaques* n'habi- „ térent pas la *Zélande.*" Le ſecond Point eſt d'un ordre à faire ſouhaiter qu'il ſe trouvât de même dans tous les Pays. (*a*) „ Notre Ami- „ tié, dit-il, s'eſt ſoutenue depuis un grand nom- „ bre d'années, & ſe ſoutient encore, entière „ & pure; non avec cette Politeſſe à la mode, „ qui conſiſte toute en belles paroles, & qui „ trompe ſouvent, quand il faut venir aux ef- „ fets; mais ſans feinte, ſans fraude & ſans fard. „ C'eſt le propre d'un Eſprit franc & véritable- „ ment *Zélandois*, d'agir ouvertement, & de ne „ point chercher avec fineſſe des détours, qui „ cachent l'Amitié, lorſqu'une fois elle a été de „ bonne foi contractée."

Mr. *de Bynkershoek* nous rappelle, dans ſa *Préface*, les engagemens qu'il prit avec le Public, lorſqu'il publia ſes quatre derniers Livres d'*Obſervations ſur le Droit Romain*. Il y déclara que croyant avoir aſſez donné à la Juriſprudence *Ro-*

(*a*) Amicitia noſtra per plurimos annos ſtetit, & adhuc ſtat, integra & illibata; non tralatitia illa urbanitate, quæ verborum lenociniis abſolvitur, & ſæpe fallit, cum ad rem ipſam perventum eſt; ſed ſine dolo, ſine fraude & fuco. Animi candidi & vere *Zelandi* eſt aperte agere, nec ſubdole latebras quærere, quibus abdatur Amicitia, ſemel bona fide contracta.

Romaine, il ſe propoſoit de s'attacher dans la ſuite aux Objets qui occupent le Conſeil des Souverains, & les Cours Souveraines. Il nous apprend ici qu'en cela ſon deſſein étoit, non de traiter ſyſtématiquement ces matières, mais d'en choiſir quelques-unes des plus importantes, & dans leſquelles l'utilité ſeroit jointe à l'agrément; & que c'eſt ce qu'il a fait dans cet Ouvrage, pour dégager ſa parole en partie. Le Titre l'annonce. Comme le *Droit Public* renferme celui des Gens, & celui des Etats, ſes Queſtions embraſſent auſſi l'un & l'autre; & pour les rendre plus intéreſſantes, il a eu ſoin d'un côté de donner la préférence à celles qui ſont du train le plus ordinaire, & de l'autre de les rapporter ſingulièrement à ce qui concerne la République des *Provinces-Unies*.

On doit pourtant obſerver qu'il y en a quelques-unes ſur leſquelles il n'a pas jugé à propos de dire ſon Avis. Ceci regarde celles qui ſont d'une date ſi fraiche, que l'on ne peut déclarer ſon ſentiment ſans ſe faire des Ennemis ou ſans attaquer des Perſonnes vivantes; ou celles qui étant encore litiſpendantes, pourroient ſouffrir de la déciſion de l'Auteur. Mais ſur toutes les autres, il a pris parti avec toute la liberté qu'un Gouvernement libre autoriſe. Cela fait que ſouvent il opine contre les Réſolutions des Etats-Généraux, ou contre celles des diverſes Provinces; parce qu'il conſulte toujours la Raiſon préférablement à l'Autorité, & que d'ailleurs ces Réſolutions ne ſont pas toujours uniformes. La raiſon de ce dernier Point eſt ſenſible. Les Etats

étant composés de Députés qui se changent de tems en tems, il est naturellement très possible que des Personnes qui ne sont pas les mêmes, ne soient pas dans les mêmes idées. Cette contrariété de Jugemens se remarque bien dans les Cours de Justice, qui souvent, sans changer de Membres, prononcent d'une manière différente, ou parce que l'on voit mieux les choses dans un tems que dans l'autre, ou parce que l'on a oublié le Cas précédent, ou pour diverses autres causes de cette nature. Mais quand bien même les Etats-Généraux, ou ceux des Provinces particulières, auroient été parfaitement d'accord avec eux-mêmes, Mr. de *Bynkershoek* ne se croit dans l'obligation d'y déférer qu'avec connoissance de cause, dans un Ouvrage où il cherche moins ce qui a été statué, que ce qui a dû l'être. Dans les Discussions de ce genre, la Raison est la seule autorité qu'il consulte & qu'il suive, au préjudice même de *Grotius*, de *Pufendorf*, & des plus habiles Interprètes du Droit.

Cette Méthode l'a naturellement dispensé de multiplier les Citations. Ce n'est pas que, selon lui, les suffrages de l'Autorité n'ajoutent quelque poids à ceux de la Raison; mais c'est que dans cette rencontre, il a mieux aimé tirer les prémiers des Monumens de l'Histoire, que du témoignage de quelque Poëte, ou de quelque Orateur *Grec* ou *Latin*, les Auteurs de cet ordre étant de fort mauvais Guides dans l'Etude du Droit Public. En ceci l'usage qu'on en fait est bien plus pour l'ostentation, que pour l'utilité. Il y auroit plus de fonds à faire sur les Exemples

&c

& ſur les Traités que l'on trouve dans les Hiſtoriens de la *Grèce* & de l'*Italie*. Mais, à ce que dit Mr. de *Bynkershoek*, les Mœurs des Nations venant à changer, le Droit des Gens change auſſi; & c'eſt ce qui l'a obligé de s'en tenir bien plus à l'Hiſtoire moderne qu'à l'ancienne. A dire le vrai, cette manière d'inſtruction eſt la ſeule qui ſoit de bon goût, & qui marque le véritable Savoir. C'eſt pour nous-mêmes, & pour notre tems, que nous avons beſoin de lumières; & la connoiſſance de ce qui eſt à préſent le Droit Public dans l'*Europe*, nous importe infiniment plus que celle de ce qui paſſa pour tel, il y a deux à trois mille ans, parmi les *Carthaginois*, ou chez les *Perſans*. Par-là ce Livre de Mr. de *Bynkershoek* eſt du prix le plus réel & le plus eſtimable. On en jugera mieux par l'Indice des *Queſtions* qui y ſont traitées.

On a vu dans le Titre, que l'Ouvrage ſe diviſe en deux Parties, dont la prémière ſe borne à la Guerre, & dont l'autre roule ſur divers autres Sujets. La prémière contient XXV Chapitres, ſous les Sommaires ſuivans. „ I. Définition de la Guerre, & cette Définition expliquée. II. Pour rendre la Guerre légitime, „ la Déclaration ne ſemble pas néceſſaire. III. „ De l'Etat de Guerre entre Ennemis. IV. En „ quel tems les Biens Mobiles des Ennemis, & „ ſur-tout les Vaiſſeaux, appartiennent à ceux „ qui les prennent. V. Si, & juſqu'où les Biens „ Mobiles, & ſur-tout les Vaiſſeaux, appartiennent à celui qui les recouvre? VI. Juſqu'où „ s'étend la poſſeſſion des Immeubles, acquiſe

„ par la Guerre? VII. Si après que la Guerre a
„ commencé, on eſt en droit de confiſquer les
„ Actions & les Dettes actives, qui ſe trouvent
„ chez nous appartenantes aux Ennemis? VIII.
„ S'il eſt permis d'attaquer l'Ennemi, ou de le
„ pourſuivre ſur le Terrein, ou dans le Port d'un
„ Ami? IX. De l'Etat de Guerre entre ceux
„ qui ne ſont pas Ennemis. X. Des choſes que
„ l'on n'eſt pas en droit de porter aux Ennemis
„ de nos Amis. XI. S'il eſt permis de porter
„ quoi que ce ſoit aux Villes, aux Camps, &
„ aux Ports, pendant qu'on les aſſiège. XII. Si
„ ce qu'il eſt permis d'y porter doit être confiſ-
„ qué à cauſe de ce qui eſt défendu. XIII. Des
„ Effets, appartenans aux Amis, qui ſe trouvent
„ dans les Vaiſſeaux Ennemis. XIV. Des Ef-
„ fets, appartenans aux Ennemis, qui ſe trou-
„ vent dans les Vaiſſeaux Amis. XV. Si les
„ Effets, pris par les Ennemis, & portés dans
„ une Juriſdiction non Ennemie, reviennent
„ par Droit de *Poſtliminie*, ou de Recouvrement?
„ XVI. Diverſes choſes ſur ce Droit-là. XVII.
„ De la Piraterie, & ſi les Barbares de l'Afrique
„ ſont Pirates? XVIII. Des Armateurs. XIX.
„ Jusqu'où les Capitaines des Vaiſſeaux armés
„ en Courſe ſont reſponſables du Dommage,
„ qu'ils ont cauſé ſans juſtice. XX. A qui ap-
„ partient le Butin, qu'a fait un Vaiſſeau qui
„ n'avoit pas été mis en Mer pour cela? XXI.
„ S'il eſt permis d'aſſurer les Effets des Ennemis?
„ XXII. S'il eſt permis de lever des Soldats par-
„ mi le peuple d'une Nation amie? XXIII. Si
„ chacune des Provinces-Unies a le droit de faire

„ la

„ la Guerre ? XXIV. Quelques Obſervations „ ſur les Repréſailles, & ſi le Droit en appar„ tient auſſi à chacune de ces Provinces ? XXV. „ Diverſes petites Queſtions."

La ſeconde Partie contient auſſi XXV Chapitres, ſous les Titres qui ſuivent. „ I. L'Au„ torité des Comtes n'a ceſſé dans les Provin„ ces-Unies que depuis le 26 Juillet 1581. II. „ Perſonne n'eſt responſable à l'Etat d'un Con„ ſeil donné de bonne-foi, & ne peut être légi„ timement puni pour avoir exécuté les ordres „ de ſon Prince. III. Qui ſont ceux qui ont „ droit d'envoyer des Ambaſſadeurs ? IV. Si „ chacune des Provinces-Unies peut envoyer, „ ou recevoir des Ambaſſadeurs ? V. Qui ſont „ les perſonnes que l'on doit envoyer en Ambaſ„ ſade ? VI. Ce que faiſoient autrefois les Am„ baſſadeurs, & ce qu'ils font encore, lorſqu'ils „ ont Audience publique. VII. Si ce que l'Am„ baſſadeur tranſige contre ſes ordres ſecrets, eſt „ valable ? VIII. S'il eſt permis aux Ambaſſa„ deurs de recevoir des Préſens &c ? IX. Quel„ ques Obſervations ſur les prérogatives du rang „ entre les Ambaſſadeurs, & entre un Prince „ préſent, mais inférieur, & l'Ambaſſadeur d'un „ Prince abſent qui eſt ſupérieur. X. De la fi„ dèle Obſervation des Traités publics, & s'il „ y a quelques exceptions à y faire ? XI. Si les „ Etrangers doivent être éloignés de l'adminis„ tration de l'Etat ? XII. Si l'Autorité & la Ju„ risdiction peuvent être miſes en Commiſſion ? „ XIII. Si chaque Particulier peut être pour„ ſuivi & condamné pour la dette de tout le

» Corps ? XIV. S'il eſt permis de bâtir, de
» réparer, d'étendre, & de fortifier les Villes,
» & leurs Murailles, ſans le conſentement du
» Prince ? XV. Quelques Obſervations ſur le
» Domaine éminent, & ſur le rembourſement
» du prix des choſes dont on ſe ſaiſit en vertu
» de ce Domaine. XVI. Comme il n'appar-
» tient qu'au Prince ſeul de pardonner les Cri-
» mes, il ſemble auſſi que c'eſt à lui ſeul qu'il
» appartient de promettre publiquement l'impu-
» nité des fautes. XVII. Les Juges ne ſont pas
» en droit d'étendre le Ban au-delà de leur Dis-
» trict, à moins que ce ne ſoit par Privilège du
» Prince. XVIII. Si le droit de Religion, qui
» appartenoit autrefois à chaque Province, lui
» appartient encore ? XIX. Ce fut avec gran-
» de raiſon que le 13 Mars 1663, les Etats de
» *Hollande* prescrivirent aux Gens d'Egliſe un
» nouveau Formulaire de Prières, tant pour ces
» Etats eux-mêmes, que pour les autres Magis-
» trats. XX. Explication du quatrième Article
» de la Paix de *Munſter*, 30 Janvier 1648.
» XXI. Quand, & aux Vaiſſeaux de qui eſt dû
» le Salut ; & ſi le dommage, qui eſt reçu pour
» ne l'avoir pas rendu, eſt commun, de même
» que lorsque l'on jette la Charge à la Mer ?
» XXII. Diverſes Obſervations ſur les Impôts,
» ſur les Gabelles, & ſur les Péages. XXIII.
» Si les Etats-Généraux ſont en droit de s'im-
» miſcer dans les diſputes des Provinces particu-
» lières ? XXIV. Des Moyens de rétablir la bonne
» intelligence entre les Provinces qui ſont de ſen-
» timent contraire. XXV. Diverſes petites Ques-
» tions. »

N'ai-

N'ai-je pas eu raiſon d'inſinuer ci-deſſus, que ſi cet Ouvrage étoit en Langue vulgaire, il ne manqueroit point de Lecteurs, parmi les perſonnes mêmes qui ne ſont pas leur affaire de la Juriſprudence ? Entre les matières qui viennent d'être expoſées, il y en a peu auxquelles nos Provinces ne prennent un intérêt très prochain & très grand ; il n'y en a point qui ne ſoient curieuſes par quelques endroits, pour toute ſorte de gens. Il n'y en ſauroit donc avoir aucune ſur laquelle on ne ſoit charmé de ſavoir le ſentiment d'un Juriſconſulte auſſi grave, & auſſi éclairé, que l'eſt Mr. *de Bynkershoek* ; & cela d'autant plus, que c'eſt un de ces Savans originaux, qui voyent toujours les choſes par leurs propres yeux, & qui ne penſent jamais avec la Multitude, que dans les rencontres où la Multitude a raiſon. On conçoit aiſément, à la vérité, que des Ecrivains de ce caractère ne peuvent qu'être ſouvent d'un autre avis que quelques-uns de leurs Contemporains les plus eſtimés, & je crois m'être apperçu que l'Auteur eſt auſſi quelquefois dans le cas. Mais comme dans ces occaſions il ne nomme ni ne déſigne perſonne, la diverſité de ſon ſentiment n'a rien qui doive offenſer les illuſtres Vivans dont il ne paroît pas avoir adopté les idées ; ou plutôt, elle n'a rien qui ne ſoit auſſi permis que néceſſaire dans la République des Lettres, tant pour le maintien de la Liberté qui doit y règner, que pour l'éclairciſſement de la Vérité qu'on y cherche.

Après ces Réflexions générales, l'ordre veut que nous donnions le précis de quelques Chapitres,

tres, afin d'accorder quelque choſe à la curioſité des Lecteurs, ou qui n'ont point encore ce Livre, ou qui ne peuvent l'entendre. Pour la ſatisfaction commune des uns & des autres, nous choiſirons des Sujets auxquels tout le monde peut prendre le plus d'intérêt, & nous commencerons par le Chapitre XXIII. de la prémière Partie.

Il s'y agit de ſavoir ſi chacune des Provinces-Unies a droit ſéparément de faire la Guerre? Le doute ne regarde pas les anciens tems, puiſqu'il conſte par les Annales & par les Actes Publics, qu'alors, non ſeulement chaque Peuple, mais encore chaque Ville, dans tout le pays des *Belges*, jouïſſoit de la liberté de faire la Guerre à ſes dépens. Il ne s'y agit pas non plus du tems des Comtes, puiſqu'il eſt clair que les Droits du Sujet avoient été conſidérablement diminués par le pouvoir, la fraude, le dol & la violence des Princes. Mais par l'Union d'*Utrecht* conclue le 23 Janvier 1579, & ſuivie le 26 Juillet 1581 de l'Acte qui abrogea la Souveraineté des Comtes, les Provinces aiant recouvré leur ancienne Liberté, il paſſe en quelque façon pour conſtant, qu'en vertu de cette Union, chaque Province a perdu le droit de faire la Guerre ſéparément; & quantité de gens s'imaginent même que l'on ne ſauroit ouvrir la bouche pour un avis contraire, ſans ébranler les fondemens de la République.

Mr. de *Bynkershoek* demande d'abord, qu'on ait la patience de l'écouter, & produit les propres termes de la Confédération, que voici: *Men zal geen accoord van Beſtant of Peis maken,*

nog

nog Oorlog aanveerden, nog eenige Impoſten of Contributien inſtellen, die Generaliteit van dezen Verbande aangaande, dan met gemeen advis ende conſent van de voorſz. Provincien; maar in andere ſaken, enz. C'eſt-à-dire : „ On ne fera „ point de Traité de Trève ou de Paix, ni l'on „ n'entreprendra point de Guerre, ni l'on n'é„ tablira point d'Impôts ou de Contributions, „ qui concernent la Généralité de cette Union, „ qu'avec le commun avis & conſentement „ des ſusdites Provinces ; mais dans les autres „ affaires, &c."

La prémière queſtion qui ſe préſente là-deſſus, eſt de ſavoir ſi en ceci, comme en toute autre choſe, l'Union d'*Utrecht* eſt d'une obligation éternelle, tant que la République ſera ce qu'elle eſt ? Sans décider ce Point, l'Auteur nous apprend deux choſes, dont chacun jugera comme il verra bon être. L'une eſt, que l'Article que nous venons de rapporter a ſouffert plus d'une exception jusqu'ici. En 1648, (*a*) la Paix de *Munſter* fut faite & approuvée, malgré l'oppoſition de la *Zélande*; malgré (*b*) celle d'*Utrecht* on conclut en 1661 la Paix avec le *Portugal*, auquel on avoit déclaré la Guerre en 1657 (*c*), contre l'avis de la *Friſe*. L'autre Fait, que l'on trouve ici, n'eſt pas moins remarquable. *Groningue* (*d*) aiant propoſé le 9 Octobre 1663 aux Etats

(*a*) *Aitzema*, Liv. XXVI. pag. 278, 279. Liv. XXVIII. pag. 509—531 (*b*) *Idem.* Liv. XLI. pag. 104—118. 137. 146. 150. Liv. XLIII. pag. 704.

(*c*) *Idem.* Liv. XXXVII. pag. 948.

(*d*) *Reſolut. van Conſid. ten tyde van de Wit.* pag. 765.

Etats-Généraux, que tous les Députés juraſſent, entre autres choſes, l'obſervation de l'Union d'*Utrecht*, les Etats de *Hollande* réſolurent le 27 de Novembre de la même année, qu'avant que de prêter ce Serment, il faudroit faire un nouveau Formulaire d'Union entre les Provinces, & dirent dans leur Réſolution, *Alzoo de voorſchreeve Unie niet alleenlyk verſcheide Paſſagien, Articulen en Perioden vervat, die niet gepractiſeert werden, maar ook eenige, die ſommige van de andere Provintien niet geneegen zyn in haren reguarde na te komen.* C'eſt-à-dire: „ Que la „ ſusdite Union contenoit non ſeulement divers „ Paſſages, Articles & Périodes, qui ne ſe pratiquent point, mais encore certaines choſes „ auxquelles quelques-unes des autres Provinces „ ne ſont pas ſatisfaites d'accéder, en ce qui les „ regarde."

Mais 2°. quel eſt le vrai ſens de cette Clauſe de la Confédération, que nous avons rapportée? Pour le découvrir, il faut poſer pour Principe avec (*a*) *Grotius*, que chaque Province eſt Souveraine chez elle, & n'a point transféré ſa Souveraineté aux Etats-Généraux. Ces derniers ne peuvent donc abſolument déclarer la Guerre, qu'avec le conſentement commun de toutes les Provinces. Mais s'enſuivra-t-il, que chaque Province à part ne ſoit pas en droit de la faire? Que deviennent leur Souveraineté, & leur Liberté, ſi ce droit ne leur appartient pas? Y en a-t-il aucune qui y ait jamais renoncé? Et pourquoi le feroient-elles? Une Province qui armé-

(*a*) Apolog. Chap. I.

armeroit à ſes fraix, pour défendre ſes Confédérés, *avec leur conſentement*, comme cela eſt arrivé quelquefois, ne pécheroit pas contre les Loix de la Confédération ; & les violeroit-elle ſi elle prenoit les armes pour ſa propre défenſe, ſe voyant abandonnée des autres, ou par impuiſſance, ou par mauvaiſe volonté ? La Clauſe ne fut donc inſérée dans l'Union d'*Utrecht*, que pour limiter le pouvoir des Etats-Généraux, & non pour reſtreindre ou pour affoiblir la Souveraineté qui appartient de droit à chaque Province.

On dira peut-être, qu'un Membre de la Confédération qui feroit la Guerre, de ſon chef & à ſes fraix, expoſeroit tous les Confédérés, parce que le Prince Etranger les envelopperoit tous dans la Cauſe particulière de l'un d'entre eux. Mr. de *Bynkershoek* ne disconvient pas de la choſe, & ſouhaite par conſéquent que comme il n'eſt point arrivé juſqu'ici qu'aucune Province ait fait la Guerre ſéparément, cela n'arrive encore jamais. Mais il remarque que l'Objection ne détruit nullement l'exiſtence du Droit, qui eſt tout ce qu'il cherche, & qui n'eſt pas même affoibli par la Clauſe XVII de l'Union d'*Utrecht*, qui porte qu'aucun des Alliés ne donnera à l'Etranger de juſtes prétextes de Guerre ; ceci ne pouvant s'entendre des cas d'une juſte défenſe.

Sur le tout, il reſte encore une queſtion délicate. Après avoir admis que le conſentement de chaque Province eſt requis pour faire de la Guerre une Cauſe commune, on demande ſi dans cette Cauſe-là même, une Province qui refuſeroit

fuſeroit d'y entrer, pourroit y être contrainte? La Réponſe ſe tire d'une Explication ajoutée dans l'Union d'*Utrecht : Dat die aſſiſtentie by de Generaliteit van deeſe Unie gedecerneert zal worden, met kennisſe ende na gelegentheit van der ſake.* C'eſt-à-dire: „Que cette aſſiſtance ſera „ décernée par la Généralité de cette Union, a„ vec connoiſſance, & ſelon l'état de l'affaire." Il s'enſuit très clairement, que chaque Province n'eſt tenue par la Réſolution des Etats-Généraux qu'autant qu'elle y a concouru elle-même ; & que par conſéquent il n'en eſt aucune qui ne ſoit pleinement libre de n'y point accéder, ou parce qu'elle ne prend point d'intérêt à la querelle, ou parce qu'elle trouve cette querelle injuſte, ou parce enfin que ſes Finances ne ſont pas ſur un pied à ſoutenir une Guerre.

C'eſt ainſi que Mr. de *Bynkershoek* développe d'une manière nette & facile un point de la Conſtitution des *Provinces-Unies*, ſur lequel il y a peu d'Etrangers qui ſoient bien au fait. Le Chapitre XVIII. de la ſeconde Partie a tant d'affinité avec la matière, que je n'ai pu réſiſter à la tentation d'en coudre ici le ſujet à la ſuite de l'autre. Il s'y agit de ſavoir ſi le Droit de Religion, qui appartenoit autrefois à chaque Province, lui appartient encore. (*a*) Quelques Auteurs ont prétendu qu'à cet égard l'Union d'*Utrecht* en avoit limité la puiſſance & les droits. Le contraire eſt néanmoins très certain par les termes même de la Confédération, puisque dès la

(*a*) Matthæus de Crimin. ad Lib. XLVIII. FF. Tom. 2. Cap. 5. No. 1.

la prémière Clauſe il eſt dit, qu'une Province ne s'immiſceroit point dans les affaires d'une autre au ſujet de la Religion, & que dans la 13me. il eſt porté, que chaque Province pourroit régler chez elle les affaires de la Religion comme elle l'entendroit; ce que les Etats-Généraux eux-mêmes expliquèrent le 1. de Février 1579, en ſtatuant, *dat de meening niet is, dat d'eene Provincie of Stadt hem 't fait van de andere in 't point van Religie zal onderwinden*, c'eſt-à-dire: „ que l'intention de cette Clauſe n'eſt pas qu'u„ ne Province ou qu'une Ville s'entremêle dans „ le fait des autres, ſur le point de la Reli„ gion."

Mr. de *Bynkershoek* ajoute (*a*) que *Grotius* a prouvé d'une manière ſi forte, dans le Chapitre ſecond de ſon *Apologie*, que cette Maxime n'avoit reçu aucune atteinte jusqu'à l'an 1618 & 1619, qu'il ne ſait, dit-il, de quel front les Juges délégués par les Etats-Généraux entreprirent de juger *Barnevelt*, *Grotius* lui-même, & d'autres

(*a*) Hanc libertatem Religionis penes ſingulas Provincias ad usque ann. 1618 & 1619 ſtetiſſe integram & illibatam ex publicis monumentis adeo ſolide probatum ivit *Grotius* Ap Cap. 2. ut fere neſcias, qua fronte Judices delegati Ordinum Generalium anno 1619 auſi fuerint ſententiis ſuis quibus *Barneveldium*, eundem *Grotium*, & alios ad mortem vel perpetuos carceres damnarunt, hanc principem damnandi cauſam inſerere, quod exiſtimaverint, & publice profeſſi ſint id ipſum, quod tam rotunde ait illa interpretatio 1. Februarii 1579, & quod ipſi Ordines Hollandiæ proxime antea, nempe 5. Aug. 1617, palam teſtati ſunt.

tres grands Perſonnages de la *Hollande*, & les condamnèrent en partie pour avoir dit & ſoutenu ce que porte la Réſolution des Etats-Généraux du prémier Février 1579, (*a*) que les Etats de Hollande venoient de poſer pour fondement le 5 Août 1617. Il eſt vrai que le 14 Juin 1583, (*b*) les Etats de *Hollande* réſolurent, que l'Union ne protégeroit que la Religion Evangélique, qui ſeroit auſſi la ſeule que l'on profeſſeroit publiquement dans les *Provinces-Unies*. Il eſt vrai auſſi que le 21 Mai 1587, on propoſa (*c*) dans les Etats-Généraux, s'il ne ſeroit pas bon de conclurre que deſormais cette Religion ne pourroit être changée qu'avec le conſentement unanime des Confédérés. Mais il n'en eſt pas moins certain, qu'il n'y avoit point de Loi faite dans ces idées, qui eût été générale; la Réſolution de la *Hollande* en 1583 ne pouvant lier les autres Provinces; quoiqu'il ſoit fort vraiſemblable que Mr. *Temple* n'a point eu d'autre fondement pour avancer, comme il l'a fait (*d*), qu'en 1585, toutes les Provinces convinrent unanimement qu'il n'y auroit point d'autre Religion que la Réformée que l'on enſeignât publiquement dans la République.

Ce ne fut qu'en 1651, que la Liberté réſervée par l'Union d'*Utrecht* reçut quelque atteinte. Le Synode de *Dordrecht*, qui en 1618 & 1619 ap-

(*a*) Declar. Ordin. *in de Handveſtm van de Graven van Holland.* N. 39.

(*b*) Plac. II. Append. pag. 2157. (*c*) *Ibid.*

(*d*) W. Temple, *Aanmerkingen over de Nederlandſche Provincien.* Cap. 5.

approuva la *Confeſſion de Foi des Egliſes des Pays-Bas*, & le *Catéchisme d'Heidelberg*, n'eut pas d'abord une approbation ſi générale, qu'il n'eût quelques contradictions à eſſuyer. (*a*) Par une Réſolution du 10 Juillet 1622, les Etats de *Friſe*, peu contents de le rejetter, déclarèrent Perturbateurs du Repos public ceux qui en entreprendroient l'introduction. Mais avec le tems les choſes changèrent de face. Elles n'allèrent pas pourtant ſi loin qu'on le prétendit dans une Pièce qui fut publiée en 1651 & en 1652, ſous le Titre de *Nadere Unie*, ou d'*Union ultérieure*, que l'on y diſoit avoir été conclue entre les Provinces le 21 Août 1651, pour la commune défenſe du Synode de *Dordrecht*. Mr. de *Bynkershoek* nous aſſure que cette Pièce n'eſt point originale, qu'elle n'eſt qu'un ſimple tiſſu des diverſes Propoſitions qui furent faites par les Provinces, & que cette *Union ultérieure* ne ſe trouve point dans les Regîtres des Etats-Généraux. Il convient néanmoins, que ſur la Lettre écrite par la *Hollande* en 1650 aux autres Provinces pour les inciter à une Aſſemblée extraordinaire, & dans laquelle on promettoit de maintenir la Religion *Réformée*, comme elle avoit été établie à *Dordrecht*, la *Gueldre* déclara le 20 Janvier 1651, qu'elle ſouhaitoit que cette Religion fût obſervée dans toutes les Provinces-Unies, & Lieux dépendans & Pays aſſociés, & y fût maintenue par l'Autorité publique: la *Zélande* fit la même déclaration le 22 Janvier; *Utrecht* auſſi, ſans qu'on

(*a*) Voyez après la Préface de l'Apol. de *Grotius*.

ſache le jour; de même que la *Friſe* & *Groningue* le 27 Janvier, jour auquel la Réſolution fut priſe, conformément à la Propoſition faite par la *Hollande*, en y ajoutant néanmoins que ce maintien ſe feroit dans chaque Province par les Etats de la Province, *elks in den haren*, *chacun chez ſoi*, & dans la Généralité par les Etats-Généraux.

Cette Réſolution a donc toute la forme d'un engagement mutuel qui lia les Provinces. Mais comme on n'y règla point de quelle manière on s'y prendroit pour faire maintenir le Synode de *Dordrecht*, en cas qu'il y en eût quelqu'une qui y manquât, & que d'ailleurs il y fut ſpécifié que *chacune le feroit chez ſoi*, *elks in den haren*; Mr. de *Bynkershoek* juge que l'Acte en ſon tout ne doit être mis qu'au rang des Loix *imparfaites*, ou des promeſſes d'honneur qui ſe font entre amis, & dont l'exécution, remiſe à la bonne-foi, ne peut être exigée de droit. Auſſi à peine ces meſures eurent-elles été priſes pour le maintien du Synode de *Dordrecht*, que l'on en ſentit l'inſuffiſance. (*a*) La *Friſe*, l'*Over-Yſſel*, *Groningue*, & le Quartier de *Zutphen*, repréſentèrent conjointement, ſur le champ, (*b*) & l'*Over-Yſſel* ſéparément encore le 7 Février 1651, que la Réſolution manqueroit de force, ſi l'on n'y ajoutoit pas un moyen de contrainte. Mais la propoſition demeura ſans effet, & l'Auteur ajoute que ce que l'on demandoit n'étoit pas praticable.

Il

(*a*) Aitzema, *Herſtelde Leeuw*, pag. 155.
(*b*) *Idem*, *ibid.* pag. 228, 229.

Il n'y a point eu d'autre rencontre, depuis la Naiſſance de la République, où les Provinces ſe ſoient dépouillées d'une partie de leur ancienne Liberté au ſujet de la Religion. Il eſt vrai que le 9 d'Octobre 1663, (*a*) *Groningue* propoſa, que tous les Députés aux Etats-Généraux fuſſent obligés de jurer le maintien de la véritable Religion Réformée, établie à *Dordrecht*; mais il eſt vrai auſſi que la propoſition n'eut pas lieu. Ce n'eſt pas d'ailleurs, que les Députés dans ce Collège de la part de la *Hollande* ne prêtent actuellement ce Serment. Mais ceci ne regarde que la Généralité; car pour ce qui concerne les Provinces règnantes, (*b*) le même Serment les oblige à ne point permettre que les Etats-Généraux y ſtatuent quoi que ce ſoit ſur le fait de la Religion. *Sonder my*, dit celui qui jure, *eenigſins omtrent het ſtuk van de Religie, over of in de ſtemmende Provincien eenige de minſte diſpoſitie aan te matigen, of ook te gedoogen, dat by of op de naam van haar Hoog Mog. zulks in eenige Provincie, of eenig Lid van de zelve, ondernomen werde*; c'eſt-à-dire: „Sans m'arroger, comme „ auſſi ſans permettre en aucune façon, con„ cernant le fait de la Religion, aucune Diſpo„ ſition, même la moindre, ſur ou dans les Pro„ vinces Votantes, laquelle ſeroit entrepriſe en „ ce genre dans aucune Province, ou aucun de „ ſes

(*a*) *Reſol. van Conſid. ten tyde van de Wit.* Pag. 765.
(*b*) Ce Serment ſe trouve après le Paragr. 19. des Formules 23. Juill. 1669. Plac. III. 1. 3. 2.

„ ſes Membres, par Leurs Hautes Puiſſances.“ Il en réſulte très clairement qu'à cet égard, comme en toute autre choſe, chaque Province ne reçoit de Loix que d'elle-même; & c'eſt pour cette raiſon, qu'étant arrivé très ſouvent que les Eccléſiaſtiques ſe ſoient adreſſés aux Etats-Généraux pour en implorer le ſecours contre ceux de leurs Provinces, les Etats de *Hollande* (*a*) interdirent ce recours aux Députés de leur Synodes, par une Réſolution du 25 Sept. 1670. Au reſte, on ne disconvient pas que les Etats-Généraux n'aient quelquefois ſtatué ſur le fait de la Religion dans les *Provinces-Unies*. On poſe ſeulement, qu'ils ne l'ont jamais fait que du conſentement préalable de toutes ces Provinces, & que leurs Réſolutions demeurent nulles, & comme non-avenues, dans celles dont les Etats particuliers n'y ont pas conſenti.

La matière que Mr. de *Bynkershoek* traite dans le Chapitre XIX. n'étant que comme un Appendice de la précédente, je ne ſaurois me réſoudre à l'en détacher. On y verra même une nouvelle preuve de fait, qui confirme la Souveraineté abſolue de chacune des Provinces, dont le tout forme la République. Voici ce Fait. Le 9 Décembre 1662, on fit dans les Etats de *Hollande* la propoſition d'un nouveau Formulaire, pour les Prières que les Miniſtres doivent faire dans les Exercices ſacrés, en faveur des Puiſſances. Il portoit, que l'on prieroit d'abord pour les Etats de *Hollande* & de *Weſt-Friſe*, comme les Souverains Légitimes; enſuite pour les Etats des

(*a*) Plac. III. 1, 1. 38.

des autres Provinces, comme Alliés; après quoi viendroient ſucceſſivement les Etats-Généraux, le Conſeil d'Etat, les Conſeillers-Députés de la Province, en finiſſant par les Magiſtrats, Cours de Juſtice, & autres. Le nouveau Formulaire, approuvé le 13 Mars 1663 (*a*), fut envoyé à tous les Magiſtrats de la *Hollande*, avec une Lettre en date du 21, qui n'aiant pas été ſuffiſamment reſpectée par les Eccléſiaſtiques, (*b*) fut bien-tôt ſuivie d'une autre, datée du 25 Avril 1663. L'oppoſition fut grande de leur part dans l'intérieur de la Province. Elle le fut encore plus au dehors. Un Synode tenu dans la *Friſe* ordonna le 16 Juin 1663 à ſes Députés, en qualité de *Correſpondans*, aux Synodes de la *Sud-* & de la *Nord-Hollande*, de s'oppoſer de toutes leur forces à cette Innovation, pour deux raiſons que l'on alléguoit; l'une très pitoyable, qui étoit priſe de l'ancien uſage; & l'autre très fauſſe, puis que pour cet ancien uſage on citoit le Synode de *Dordrecht* qui n'avoit rien ſtatué. Sur cette nouvelle, les Etats de *Hollande*, par Réſolution du 17 Juillet 1663, interdirent l'admiſſion du Correſpondant de *Friſe*, juſqu'à ce qu'il eût préalable promis de ne point faire la propoſition de ſes Commettans.

Mais les Etats de *Friſe*, & après eux les autres Provinces, entrèrent dans cette querelle, & par-là même la rendirent plus grande. Une des plus fortes raiſons de ce ſoulévement, venoit de

(*a*) *Reſol. van Conſid. ten tyde van de Wit.* pag. 660.
(*b*) *Ibid.* pag. 662.

de ce que dans le nouveau Formulaire les *Etats de Hollande* précédoient les Généraux, ce qui paroiſſoit un renverſement de tout Ordre, le tems aiant fait revivre l'opinion, qui avoit généralement prévalu en 1619, & qui y avoit cauſé tant de dérangemens, que les Etats-Généraux précèdent les Particuliers, & tiennent lieu de Prince dans la République. Mr. de *Bynkershoek* paroît mortifié pour l'honneur de la *Friſe* (*a*), „ qu'elle ſe ſoit alors ſi fort oubliée. Car c'eſt „ ſuppoſer, dit-il, que dans ſon Territoire, il y „ a quelqu'un plus grand ou prémier que le Prince lui-même, c'eſt-à-dire, que les Etats reſpectifs de chaque Province. Les Etats-Généraux, ajoute-t-il, précèdent dans les choſes „ qui en vertu de la Confédération appartiennent au bien commun des Confédérés, comme lorsque l'on traite avec les Princes Etrangers, & avec leurs Ambaſſadeurs ; mais ils „ viennent après les Etats Particuliers des Provinces, dans les choſes qui appartiennent à „ chacune de ces Provinces à part..... On ſait „ que les Commis ne ſont pas au-deſſus de leurs „ Commettans, & qu'à peu de choſes près, les Etats

(*a*) Vellem ne Friſiis excidiſſet. Atque ſi nempe in ſuo territorio quisquam ſit major vel prior ipſo Principe, id eſt, ſingulis cujusque Provinciæ Ordinibus. Præcedunt Ordines Generales in rebus quæ ex Fœdere ad commune bonum Fœderati Belgii pertinent, ut ſi cum externis Principibus, eorumque Legatis agatur: ſed cedunt Ordinibus ſingularum Provinciarum, in iis quæ ad ſingulas Provincias pertinent..... Satis gnari, mandatarios mandantibus ſuis non eſſe majores, & Ordines Generales, quicquid agant, paucis exceptis, agere ex ſolo mandato Ordinum, quos repræſentant.

„ Etats-Généraux, quelque choſe qu'ils faſſent, „ ne le font qu'en conſéquence de la Commis- „ ſion des Etats qu'ils repréſentent." Les Etats de *Hollande*, qui étoient fermes dans ce Principe, n'abandonnèrent donc point leur nouveau Formulaire, pour la défenſe duquel ils écrivirent à ceux de *Gueldre*, de *Friſe*, d'*Utrecht*, d'*Over-Iſſel*, & de *Groningue* (*a*), en date du 4 Octobre 1663, une longue Lettre, qui termina cette dispute entre les Provinces. Mais il ne fut pas ſi aiſé d'impoſer ſilence aux Eccléſiaſtiques, tant du dehors que du dedans de la Province; ce qui obligea les Etats à prendre le 14 Mars 1664 (*b*) une Réſolution, qui donnoit charge aux *Commiſſaires Politiques*, députés aux Synodes de la *Sud-* & de la *Nord-Hollande*, d'interdire l'entrée de ces Aſſemblées à tous les Membres qui ſeroient dans la diſpoſition ou ſuſpects de rien propoſer contre le nouveau Formulaire; & généralement de veiller à ce qu'il ne s'y propoſât rien de ſemblable, non plus que contre aucune Réſolution des Etats de *Hollande*.

L'Auteur obſerve à cette occaſion, que parmi les raiſons, qui ſoulevèrent ainſi tant de monde, il y en avoit une dont on ne ſe parloit qu'à l'oreille, & qui cependant étoit celle du cœur. (*c*) Quoique *Guillaume* III, Prince d'*Orange*, encore en bas âge, ne fût que ſimple Par-

(*a*) *Reſol. van Conſid. ten tyde van de Wit.* pag. 718—739.
(*b*) *Ibid.* pag. 772, 773. (*c*) *Ringebantur quam plurimi, in nova illa formula mentionem non eſſe factam* Wilelmi Orangii, *quamvis tunc adhuc pueri, & in Hollandia privati.*

Particulier dans la Province, (*a*) quantité de gens trouvoient fort mauvais que ſon nom n'eût pas été mis au nombre des Puiſſances pour leſquelles on devoit prier en public. Les Eccléſiaſtiques ne furent pas des prémiers à entendre raiſon ſur cet article. Ils chicanèrent même le terrein pendant trois années. Mais enfin un Acte d'autorité les rendit plus dociles. Plaintes étant portées aux Etats de *Hollande* contre un Miniſtre qui ne ſuivoit pas le nouveau Formulaire, il fut privé de ſes Gages à bon-plaiſir, par une Réſolution du 7 Octobre 1666. (*b*) Ce coup ſervit pour les autres de leçon efficace, & ce Formulaire, qui reçut quelque altération lorsque *Guillaume* III eut pris le timon des Affaires, ſe rétablit tranquillement en uſage après la mort de ce Prince. S'il y a pourtant quelques Paſteurs qui le négligent quelquefois, Mr. de *Bynkershoek* veut croire que n'eſt point par malice, & nous apprend qu'y en aiant eu qui tomboient dans cette négligence, ou pour abréger le Service, ou pour d'autres cauſes ſemblables, Nos Seigneurs les Conſeillers-Députés de la Province le chargèrent lui-même, étant alors Ancien dans l'Egliſe de *La Haie*, par la bouche de leur Secrétaire, de rappeller à Mrs. les Miniſtres le ſouvenir de cette partie de leur devoir; ce qu'il fit amiablement, *dit-il*, *en ajoutant*, que ces Mes-

(*a*) *Public Gebed.* I. Part. depuis le Ch. V. jusqu'au IX.

(*b*) *Et ſic tandem Eccleſiaſtici, crumena ſua non minus ſtudioſi, quam reliqui Mortales, & pecunia non minus, quam ubi, indigentes, ad bonam frugem redierunt omnes.* Les perſonnes qui entendent le Latin, s'appercevront que j'ai fort abrégé la traduction de ces paroles.

Meſſieurs l'aſſurèrent bien fort, qu'ils n'y entendoient point fineſſe; qu'ils ſavoient très bien qu'à eux n'appartenoit que l'honneur de l'obéiſſance, & qu'ils auroient ſoin à l'avenir de ne pas oublier le Formulaire : comme en effet, *conclud-il*, cela ne leur arrive presque point à préſent.

Sur l'Extrait de ces trois Sections, il n'y a point de Lecteur qui ne puiſſe ſe former une idée de l'Ouvrage entier, tant par rapport à la méthode, & au goût, que par rapport au choix des matières. Aux Exemples que je viens d'en produire, je m'étois d'abord propoſé d'en ajouter pluſieurs autres, qui certainement ne méritent pas moins la curioſité du Public. La ſeule crainte d'allonger trop cet Article m'a fait changer de penſée. Je ne ſaurois pourtant le finir ſans obſerver, qu'en quelque endroit du Livre que l'on porte les yeux, ce n'eſt jamais ſans fruit & ſans plaiſir. Car, outre que, comme je l'ai déja dit, il n'y a presque point de ſujets qui ne ſoient très intéreſſans par eux-mêmes; toutes les Queſtions y ſont développées avec tant de netteté, discutées avec un ſavoir ſi ſupérieur, & décidées avec un jugement ſi exquis, que l'on y retrouve par-tout, avec une égale ſatisfaction, & l'un des prémiers Juriſconſultes du ſiècle, & l'auguſte Préſident du Haut Tribunal de Juſtice. Heureux les Etats qui poſſèdent autant de Juges éclairés & intègres, que nous en voyons aujourd'hui dans les Cours Souveraines qui ſiègent à La Haie!

A R-

ARTICLE VI.

DESCRIPTION Géographique, Hiſtorique, Chronologique, Politique, & Phyſique *de* L'EMPIRE DE LA CHINE, *& de la* TARTARIE CHINOISE, *enrichie de Cartes générales & particulières de ſes Pays, de la Carte générale & des Cartes particulières du* Thibet, *& de la* Corée; *& ornée d'un grand nombre de Figures & de Vignettes, gravées en Taille-douce. Par le* P. J. B. DU HALDE, *de la Compagnie de* JESUS. *Avec un Avertiſſement préliminaire, où l'on rend compte des principales améliorations qui ont été faites dans cette nouvelle Edition. A* La Haie, *chez* Henri Scheurleer, 1736. IV. Vol. in-quarto. I. Vol. *pagg* 80 *pour les* Epitre, Préface, *&c.* 488 *pour le Corps de l'Ouvrage, non compriſes environ* 34 *autres pour l'Explication des mots* Chinois *&* Tartares. II. Vol. *pagg.* 834. III. Vol. *pag.* 652. IV. Vol. *pagg.* 606, *ſans compter la* Table *générale des* Matières, *qui eſt très ample & très longue.*

COmme cet Ouvrage du P. *Du Halde* n'a été imprimé à *Paris* que depuis trois ans ou environ, il n'y a point de doute que la nouvelle Edition qui vient de s'en faire ſi peu de tems après en *Hollande*, ne cauſe quelque rumeur entre les Libraires qui ſont intéreſſés dans l'une

l'une & dans l'autre. Celui de *La Haie*, qui n'a pas vu ſans chagrin, que dès l'année 1735 le *Journal des Savans* tâcha de prévenir le Public contre la ſienne, n'a pas manqué d'y inſérer un *Avertiſſement*, dans lequel il fait voir, d'une manière très forte & très vraie, que la Cenſure anticipée du *Journaliſte* étoit deſtituée de toute raiſon. Le détail, dans lequel il entre à ce ſujet, en convaincra facilement toutes les perſonnes judicieuſes, ſans excepter le *Journaliſte de Paris* lui-même, à préſent qu'il peut juger avec connoiſſance de cauſe.

Le format de l'Edition *Hollandoiſe* peut d'abord être mis au rang de ſes principaux avantages. Les *Folio*, qui font belle figure ſur les Tablettes, ſont toujours fort peu maniables, & ſurtout quand on les fait d'une énorme groſſeur. Les *Quarto* ſont tout autrement commodes pour la lecture; & nous ſommes perſuadés que quiconque achetera la *Deſcription de la Chine* par le P. *Du Halde*, non ſimplement pour orner ſa Bibliothèque, mais auſſi pour l'uſage, donnera la préférence à celle de *La Haie*. Car outre l'agrément de la commodité pour les perſonnes qui liſent, elle poſſède auſſi tous les autres qui font le plaiſir de la vue. Le Papier, les Caractères, les Figures, les Vignettes, tout y eſt d'un genre à devoir contenter les plus difficiles. Ajoutons à cela qu'en la liſant, elle nous a paru très correcte, & qu'à cet égard elle n'eſt en rien inférieure à celle de *Paris*.

A quelques autres on peut dire qu'elle lui eſt même ſupérieure. Ici nous devons écouter le Libraire,

braire, & ne pouvant que répéter ce qu'il dit dans ſon *Avertiſſement*, il vaut mieux le copier. „ Nous devons indiquer, dit-il, ce que nous „ avons fait pour donner à notre Edition un de„ gré de perfection qui manquoit à la précéden„ te. Ce n'eſt pas, à notre avis, une amélio„ ration médiocre, que les *Rubriques margina„ les* que nous avons miſes par-tout. On y voit „ d'un coup d'œil, de quoi il s'agit dans chaque „ Page; ce qui ſoulage extrêmement l'attention „ des Lecteurs, & ſert à trouver plus aiſément „ les endroits que l'on cherche. L'Edition de „ *Paris* eſt parſemée de *Parenthèſes*, ſouvent d'u„ ne longueur exceſſive. Nous les avons tou„ tes miſes en forme d'explication (*a*) au bas „ des Pages. Il nous paroit inutile de nous juſ„ tifier ſur ce changement. Pour peu que l'on „ connoiſſe la délicateſſe des Lecteurs intelli„ gens, on ſait que les *Parenthèſes* font un effet „ très desagréable dans le Discours: ainſi nous „ n'avons point héſité à les déplacer. Nous ne „ doutons pas même que le P. *Du Halde* ne „ nous en eût épargné la peine, ſi des occupa„ tions indiſpenſables lui euſſent permis de veil„ ler à l'Edition de ſon Livre. Si nous voulions „ faire l'énumération de toutes les autres amé„ liorations ſemblables que nous avons faites, „ nous excéderions les bornes d'un ſimple Aver„ tiſſement. On nous permettra néanmoins de „ faire remarquer, que nous avons fondu en une „ les

(*a*) On peut conſulter entre autres les pages 114. 116. 117, 118. du Tome II. Les Notes de ces pages ſe trouvent dans le Texte de l'Edition de *Paris*.

„ les quatre *Tables des Matières* qu'on trouve „ dans l'Edition de *Paris*, où l'on a donné à „ chaque Volume ſa Table particulière. On ne „ nous conteſtera pas le mérite de ce change- „ ment; l'agrément & l'utilité s'y rencontrent, „ & nous ſommes comme aſſurés qu'il aura l'ap- „ probation générale. Que l'on jette les yeux „ ſur l'Article de CANG-HI, on y verra com- „ me un abrégé du règne de ce grand Empereur „ de la *Chine;* ce qu'on ne peut voir dans l'E- „ dition de *Paris* qu'en conſultant, l'un après „ l'autre, quatre Volumes énormes: il en eſt ain- „ ſi du reſte. Nous avons fait la même choſe, „ pour les Tables des Mots Chinois & Tartares, „ que nous avons réduites en une, & que nous „ avons augmentées de plus de la moitié en par- „ courant l'Ouvrage."

Cet Expoſé eſt fidèle, & l'on y peut compter. Mais comme les Cartes ſont l'eſſentiel d'une *Description Géographique*, & que c'eſt principalement par cet endroit-là que l'on prétendit décrier d'avance l'Edition projettée à *La Haie*, il eſt bon d'avertir que c'eſt préciſément en ceci, plus qu'en aucune autre choſe, qu'elle l'emporte ſur celle de *Paris*. Non ſeulement toutes les Cartes de cette dernière ont été conſervées, dans la même forme, & dans la même grandeur, par le ſoin qu'on a eu d'en faire un Recueil, à l'imitation de l'*Atlas Sinenſis* du P. *Martini*; mais encore on leur a donné un point de perfection qu'elles n'avoient pas. Ceci ne regarde pas, à la vérité, les *quatre grandes Cartes générales* que Mr. *d'Anville* a travaillées, & qui venant

de

de la main d'un Maitre, ont dû être exactement ſuivies; comme auſſi on l'a fait, à quelques changemens près qui ſont en petit nombre, mais qui étoient néceſſaires. Mais les Cartes particulières, dreſſées par des perſonnes moins entendues, avoient des défauts conſidérables, auxquels il a fallu remédier, pour l'intelligence même de l'Ouvrage. Souvent des Peuples entiers y ſont oubliés: plus ſouvent encore on n'y trouve ni les Lieux, ni les noms des Lieux: quelquefois ces noms y ſont ou corrompus ou mal gravés: quelquefois les Routes ſont omiſes, les Limites mal diſtinguées, les Poſitions auſſi mal marquées. Dans les Cartes particulières des Provinces de la *Chine*, de la *Tartarie*, du *Thibet*, & de la *Corée*, ce ſont les mêmes imperfections, & les mêmes négligences. On y a ſuppléé, autant qu'il étoit poſſible, dans l'Edition de *Hollande*, par des Corrections faites, ou ſur les Cartes générales de Mr. *d'Anville*, ou ſur les Journaux qui ſe trouvent dans l'Ouvrage du P. *Du Halde*. Ce dernier Point bien exécuté, ſeroit ſeul plus que ſuffiſant pour faire ſentir l'importance & l'utilité des Corrections. En liſant, par exemple, la Deſcription particulière d'une Province de la *Chine*, ou la Relation de quelques Voyages, on aime à jetter les yeux ſur les Cartes; & quelle n'eſt point la ſurpriſe ou l'indignation du Lecteur, qui n'y trouve point les noms qu'il cherche, ou qui y en trouve d'autres, ou qui les trouve dans une poſition différente! Remédier à cet inconvénient, c'eſt donc rendre un ſervice réel au Public; & l'on voit à cet égard l'exacti-

l'exactitude portée ſi loin dans les Cartes de *La Haie*, que l'on y a même marqué par un Zéro les Endroits où les Voyageurs ont dit avoir paſſé, ſans en dire le nom.

Après tout, ce qui fait le vrai mérite de cette Edition de *Hollande*, & qui lui eſt commun avec celle de *Paris*, eſt celui de l'Ouvrage conſidéré en lui-même. Le P. *Du Halde* a raiſon de nous dire dès l'entrée de ſa *Préface*, que „ l'Empire de la *Chine* a été depuis long-tems „ un objet de curioſité pour l'*Europe*." A s'en tenir uniquement aux diverſes Relations qui en ont été publiées depuis plus de deux ſiècles, ou à la multitude prodigieuſe d'Ecrits qui y ont du rapport, on jugera ſans peine du grand intérêt qu'on a pris, dans notre Occident, à cette partie du Genre-Humain, qui dans le fond de l'Orient ſemble faire comme une Eſpèce ſéparée & diſtincte de toutes les autres, par la ſingularité de ſon Gouvernement, de ſon Génie, de ſes Mœurs, de ſa Langue, de ſon Ecriture, de ſa Religion, &c. Il n'y a point de Nation *Européenne* qui n'en ait été inſtruite par ſes Voyageurs, ou qui n'ait voulu ſavoir ce que les autres en ont dit ou penſé. De-là ce vaſte nombre d'Ouvrages dont la Nation *Chinoiſe* a fait le ſujet principal, ou même unique. Le Libraire de *La Haie* en a recueilli pluſieurs, dont il donne les Titres, à la fin de ſon Avertiſſement, comme un *Eſſai de Bibliothèque Chinoiſe*. Ce Catalogue contient 98 Titres, dont le prémier eſt la *Nouvelle Zemble* de *Schemering*, imprimée en *Latin* à *Fleſſingue*, 1531, 4°. & le dernier

eſt celui des *Obſervations Mathématiques, Aſtronomiques, Phyſiques, &c. tirées des anciens Livres* Chinois, & *rédigées par le* P. SOUCIET. *Paris*, 1729. 4°. avec Figures.

Nous ne discuterons point ici toutes les raiſons qui ont produit une curioſité ſi grande & ſi marquée. Peut-être y en a-t-il quelques-unes qui ne ſe tirent que de certaines circonſtances, purement accidentelles; au rang desquelles on peut mettre l'espèce de tendre prédilection que les Jéſuites ont fait paroître pour la *Chine*; les ſoins incroyables qu'ils ſe ſont donnés d'en vanter les merveilles, afin de faire mieux valoir le prix de leurs Miſſions; l'extrême jalouſie qu'ils ont excitée contre eux par cet endroit, de la part des Ennemis, ou des Rivaux de leur Compagnie; le bruit ſi long & ſi éclatant des conteſtations ſcandaleuſes, que ceci à cauſé tant à *Rome* qu'aux *Indes*; & pluſieurs autres conſidérations de la même nature. Mais indépendamment de tout ce qu'il peut y avoir de circonſtanciel dans la choſe, on peut dire qu'il y a réellement peu d'Etats & de Pays, qui méritent autant d'être connus que le ſont ceux de l'Empire *Chinois*, & qu'il n'y en a point dont la connoiſſance puiſſe être ou plus utile ou plus agréable. S'il y a encore quelques perſonnes qui paroiſſent n'en pas juger de la ſorte, cela ne vient guère que de la vaſte diſtance des Lieux qui nous ſéparent de cette Nation. Cependant il eſt clair que ces perſonnes-là ſe trompent en partie, & ſe croyent plus loin de la *Chine* qu'elles ne le ſont véritablement. Depuis long-tems le Commerce nous en rappro-

rapproche d'une manière sensible, & peut-être touchons-nous de fort près à l'Epoque où nous ne verrons, entre la Mer *Baltique* & la Monarchie *Chinoise*, que le seul Empire des *Russes*, qui fait à présent une figure trop brillante pour ne pas attirer les regards de tous ses Voisins.

A la bonne heure, diront certaines gens; mais peut-on compter sur le P. *Du Halde*? Je réponds en distinguant. Dans toutes les choses, auxquelles la Société prend ou peut prendre intérêt, en quelque sens que ce soit, la prudence veut que l'on se défie un peu d'un Jésuite. En plusieurs occasions, il ne leur est ni permis, ni possible de dire la vérité, quand ils le voudroient; & rarement la veulent-ils dire, quand elle est au préjudice de leur Compagnie, ou de quelqu'un de ses Membres. A cet égard, tout le monde est si bien instruit de leur manège, & ils sont eux-mêmes si parfaitement informés de cette prévention générale, que l'on ne peut assez s'étonner qu'ils se flattent encore d'en imposer au Public avec leurs *Lettres Edifiantes*, & les autres bagatelles de cette nature. S'il se peut néanmoins qu'ils l'ignorent, ils me permettront de leur dire, avec un profond respect, & sans avoir dessein de les offenser, que par leurs Ecrits ils ne trompent absolument que les Sots, & qu'ils croyent peut-être le nombre des Sots plus grand qu'il ne l'est.

Il est vrai que la Société tend toujours à grands pas à la Monarchie universelle dans la *République des Lettres*, & paroît espérer qu'à la longue

les Ouvrages, ſortis de ſon ſein, abſorberont tous les Ecrits anciens & modernes qui viennent d'ailleurs, ou qui ouvrent les yeux des peuples. C'eſt pour cela, en grande partie, que les Jéſuites ſe ſont comme emparés depuis peu du Titre d'Hiſtoriographes de toutes les Nations. On a vu, coup ſur coup, ſortir de leur plume des Hiſtoires du *Peuple de Dieu*, de *Rome*, de *France*, d'*Eſpagne*, d'*Angleterre*, du *Japon*, de la *Chine*, &c. & bien-tôt ce ſera chez eux un vrai Monopole. S'ils y parviennent jamais, & qu'ils réuſſiſſent enfin à être les ſeuls Hiſtoriens de toute la Terre, j'avoue qu'il y a beaucoup d'habileté dans leur fait, à prendre de ſi loin les devans, par leurs déguiſemens hiſtoriques, pour mettre la poſtérité dans leurs intérêts, & dans leurs idées. Lors, par exemple, qu'ils ſeront venus à bout d'abolir l'*Hiſtoire du Japon* par *Kempfer*, & d'introduire à ſon excluſion dans toutes les Bibliothèques celle du P. *Charlevoix*, cette dernière ceſſera de paſſer pour un Roman, ſans perdre ſon pitoyable & ridicule air de Légende. Mais le projet eſt-il praticable? Avant que d'en venir là, les Jéſuites ont encore bien du chemin à faire. En attendant ils peuvent compter que leur mérite Hiſtorique eſt de fort bas alloi dans le monde, en tout ce qui concerne la Religion Chrétienne, ou l'honneur & l'intérêt de la Compagnie.

Ce n'eſt donc nullement par ce côté-là que je conſeillerois à qui que ce ſoit de faire fond ſur la fidélité du P. *Du Halde*, non plus que ſur celle de tous ſes Confrères. Ne les tenir que pour

pour ſuspects dans toutes ces choſes, c'eſt leur faire une eſpèce de grace. Mais je dois dire auſſi que ces choſes-là ne font que la moindre partie de celles que contient cette DESCRIPTION *de la* CHINE. Dans toutes les autres, l'Auteur, moins gêné par ſon penchant, ou par ſon Inſtitut, ne cherche que le vrai, & le donne. Et ſi l'on veut ſavoir quelle eſt l'étendue de ce que l'on peut recevoir de ſa main avec confiance, il eſt facile de le tracer ſur l'idée qu'il nous donne lui-même de ſon travail, dans ſa *Préface*, de même que ſur celle qu'en préſente le Titre.

On trouve donc dans le prémier Tome une Idée générale de l'Empire de la *Chine*, une Deſcription Géographique de ſes diverſes Provinces; & les Faſtes, qui contiennent une Hiſtoire abrégée de la Monarchie. Le ſecond & le troiſième ſont deſtinés au détail, dans lequel l'Auteur traite à part chacune des matières, en leur aſſignant un Article ſéparé d'une juſte étendue. Il parle donc dans le ſecond, de l'antiquité & de la grandeur de la Monarchie; de l'autorité de l'Empereur, de ſes Dépenſes, de ſes Revenus, de ſes Equipages, de ſon Palais, de ſon Cortège, de la forme de ſon Gouvernement tant Civil que Militaire; des Fonctions des Mandarins, de leur pouvoir, de l'honneur qu'on leur rend; des Forces de l'Empire, des Forteresſes, des Gens de Guerre, des Armées, de l'Artillerie; de la Police, dans les Villes, & dans les Grands-Chemins. Il expoſe enſuite le Génie & le Caractère des Peuples, leur Air, leur Phyſionomie, leurs Modes, leurs Maiſons, leurs Meubles,

leur Supplices, leurs Prisons; l'Origine de la Noblesse, les rangs des Nobles, leur magnificence dans leurs Voyages, dans leurs Fêtes, dans les Ouvrages publics; leurs Céremonies dans les devoirs de Civilité, dans les Visites, dans les Présens, dans les Lettres, dans les Festins, dans les Mariages, dans les Funerailles; les Occupations du Peuple, la Culture des Terres, les Arts mécaniques, le Commerce; les Lacs & les Rivières, les Voitures d'Eau; les Monnoies anciennes & modernes; le Vernis, la Porcelaine, les Soieries. Après cela venant aux Sciences, il commence par l'idée que l'on doit se former de la Langue des *Chinois*; & continue en parlant de la Prononciation, de l'Orthographe, de la Grammaire, de l'Encre, du Papier, de l'Imprimerie, de la Reliure; des Etudes de la Jeunesse, de la Littérature Chinoise, de ses Livres Canoniques & Classiques, de ses Maximes, d'un Recueil Impérial fait par *Cang-Hi*, &c. Dans le III. Tome, le P. *Du Halde* passe à la Religion des *Chinois*, à leur Morale, à la connoissance qu'ils ont des autres Sciences, à leur goût pour l'Histoire, pour la Poësie, pour le Théatre, & à leur habileté en fait de Médecine. Le IV. & dernier Tome ne regarde que la *Tartarie*, le *Thibet*, & la *Coréé*.

Telle étant la disposition de l'Ouvrage, dans ses diverses parties, on voit d'un coup d'œil que l'Auteur y a rassemblé mille & mille choses très curieuses sur tout ce que l'on peut souhaiter de savoir de la *Chine*, & des Peuples voisins qui sont dans le Continent. Mais on voit aussi qu'il

y a

y a très peu de choſes ſur leſquelles ſa fidélité puiſſe être ſuſpecte, en comparaiſon des autres, où il mérite d'autant plus de créance qu'il a puiſé dans les prémières ſources, ou qu'il n'avance rien que ſur de bonnes Autorités. Tantôt ce ſont des Livres *Chinois* qu'il extrait, & tantôt des Traductions qu'il en donne. Quelquefois il s'arrête au précis des Mémoires venus de la *Chine*, & quelquefois il tranſcrit en entier les Relations des Voyages faits par les Miſſionnaires de ſa Compagnie. Ce dernier Point eſt cauſe que l'on retrouve ici quantité de Pièces que le Public avoit déja vues. Il faut même avouer que ces Pièces ſont la meilleure partie du IV. Tome, où l'on ne voit guère que des Relations du P. *Verbieſt*, & du P. *Gerbillon*, telles qu'elles parurent depuis 1682 en diverſes années, & auxquelles on a fait la grace à celle que le Capitaine *Beerings* a faite de ſon Voyage dans la *Sibérie*, de la coudre avec les autres, quoiqu'elle ne ſoit pas plus nouvelle. Quel honneur pour ce Capitaine, de figurer ainſi dans un Livre où il ne devoit naturellement y avoir que des *Chinois* & que des *Jéſuites!* Auſſi eſt-il le ſeul profane à qui la faveur ait été faite, & bien lui en a pris d'avoir voyagé dans un pays, que Mrs. les Jéſuites n'ont pas encore jugé digne de leur attention, ou de leur curioſité.

Après avoir donné l'idée générale de cette *Deſcription* de la *Chine*, & de la *Tartarie Chinoiſe*, l'ordre voudroit que nous en particulariſaſſions quelque choſe: mais cela nous meneroit trop loin, & peut-être que nous y reviendrons

à quelque heure. Cependant nous ne saurions finir cet Article sans dire un mot des Cartes, qui sont par elles-mêmes un des Morceaux les plus importans de l'Ouvrage. Dans l'Edition de *Paris*, elles ont été distribuées dans les divers Endroits du Livre auxquels elles avoient du rapport. Cette distribution ne pouvant avoir lieu dans l'Edition de *Hollande*, le Libraire, ainsi que nous l'avons déja dit, a imaginé un arrangement qui lui a permis de conserver à ces Cartes toute leur grandeur naturelle, & qui étant de la même utilité pour les Curieux qui lisent la *Description* du P. *Du Halde*, ne peut aussi que contribuer extrêmement à la satisfaction des personnes qui n'aiment que la Géographie. Cet arrangement a été de les rassembler dans un Corps séparé, sous le Titre suivant: *Nouvel Atlas de la* Chine, *de la* Tartarie Chinoise, *& du* Thibet, *contenant les Cartes générales & particulières de ces Pays, ainsi que la Carte du Royaume de* Corée; *la plupart levées sur les Lieux par ordre de l'Empereur* Chang-Hi, *avec toute l'exactitude imaginable, soit par les* PP. Jésuites *Missionnaires à la* Chine, *soit par des* Tartares *du Tribunal des Mathématiques, & toutes revues par les mêmes Pères; rédigées par Mr.* d'Anville, *Géographe ordinaire de Sa Majesté Très-Chrétienne: précédé d'une Description de la* Boucharie, *par un Officier* Suédois *qui a fait quelque séjour dans ce Pays.*

Cela fait comme un cinquième Tome, en grand *Folio*, à la tête duquel le Libraire a placé un nouvel *Avertissement* qui n'est, à bien dire, qu'à

qu'à l'uſage de ceux qui voudront acheter ce Volume, ſans faire l'emplette des quatre autres; car on n'y voit qu'une répétition de ce que le P. *Du Halde* avoit dit de la manière dont ces Cartes ont été levées, dreſſées & rédigées, & de ce que l'Editeur de *Hollande* avoit auſſi obſervé dans ſon prémier *Avertiſſement* ſur celles de ſon Edition. Il y en a, tant doubles que ſimples, 42, ſous les Titres qui ſuivent. 1. Carte la plus générale, comprenant la *Chine*, la *Tartarie* & le *Thibet*. 2. Carte générale de la *Chine*. 3. Carte particulière de la Province de *Pé-tche-li*, 4. de *Kiang-nan*, 5. de *Kiang-ſi*, 6. de *Fo-kien*, 7. de *Tche-kiang*, 8. de *Hou-quang*, 9. de *Ho-nan*, 10. de *Chan-tong*, 11. de *Chan-ſi*, 12. de *Chen-ſi*, 13. de *Se-Tchuen*, 14. de *Quan-tong*, 15. de *Quang-ſi*, 16. de *Yun-nan*, 17. de *Koei-tcheou*. 18. Carte générale de la *Tartarie Chinoiſe*. 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30. Cartes ou Feuilles particulières de la même *Tartarie*. 31. Le Royaume de *Corée*. 32. Carte générale du *Thibet*. 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41. Cartes ou Feuilles particulières du même Pays. 42. Voyage du Capitaine *Beerings*, depuis la Ville de *Tobolsk* juſqu'à *Kamtſchatka*. Les doubles ſont la 1. la 2. la 8. la 12. la 13. la 14. la 16. la 18. la 28. la 31. la 32. & la 42. c'eſt-à-dire 12 en tout.

En liſant le Titre général de cet *Atlas*, on doit s'être apperçu que l'Editeur y promet une deſcription de la *Boucharie*, & c'eſt effectivement ce qui s'y trouve à la ſuite de l'*Avertiſſement*.

ment. La Pièce eſt entièrement nouvelle, & par conſéquent doit être miſe au nombre des avantages ſinguliers de l'Edition de *La Haie.* Elle a été communiquée au Libraire, à ce qu'il dit, par une perſonne de qualité, qui la tenoit de l'Auteur même qui l'a écrite, & qui étoit un Officier Suédois, inſtruit du Pays par quelque ſéjour qu'il y fit. Cette *Relation*, d'un peu plus de 6 pages, eſt partagée en 4 Chapitres, dont les deux prémiers ſont fort courts. Nous pouvons en donner ici le précis, ſans allonger beaucoup notre Article.

La *Boucharie* eſt un Pays d'une étendue conſidérable, & ſitué entre le *Turcheſtan*, la grande *Calmuquie*, la *Mer Caſpienne*, la *Perſe*, les *Indes*, & la *Mongalie*. Elle eſt diviſée en deux, la *Grande* & la *Petite*.

La *Grande*, ſituée ſous les 36. & 45. Degrés, & ſéparée de la *Petite* par de hautes Montagnes qu'on appelle *Parapomiſus*, étoit la *Sogdiane* du tems d'Alexandre. Quelques Géographes l'appellent le Pays des *Usbeks*. Cependant ce ſont deux Nations différentes. Il eſt ſeulement vrai que les *Usbeks* ont une fois ſubjugué les *Bouchars*, & pris *Bouchara* leur Capitale, que l'on dit être deux fois plus grande que la Ville de *Mosco* en *Ruſſie*.

La *Petite Boucharie*, appellée par quelques-uns la *Mogulie*, & par d'autres *Tzagatay*, eſt ſituée entre le 36. & le 42. Degré, & contient un Pays de 200 lieues ou environ de longueur, où il y a pluſieurs Déſerts, & dont le reſte conſiſte en une vingtaine de Villages qui en dépendent, n'y aiant

aiant que deux Villes qui ſont *Jerken* ou *Yerghen*, qui eſt la Capitale, fort grande & bien peuplée, & *Kascar*, ſituée au pied des Montagnes. Le *Çoutaiſh*, c'eſt ainſi qu'ils nomment leur Souverain, aſſemble en moins de rien 20000 hommes, en ne prenant qu'un homme entre dix Familles.

Les *Bouchers* n'ont dans leurs Maiſons, ni Tables, ni Chaiſes. Ils ſe couchent nuds comme la main durant la nuit. Ils ne ſe ſervent ni de Couteaux, ni de Fourchettes, achevant de déchirer avec les doigts les viandes qu'on leur ſert découpées. Leur boiſſon quotidienne eſt le *Thé*, dont ils ont une eſpèce noire, qu'ils apprêtent avec du Lait, du Sel, & du Beurre, le mangeant avec du pain, ou le buvant ſelon leur appétit. De quelque âge qu'ils ſoient, ils portent ſur eux, dans un Etui de cuir fort mince, & en guiſe de Reliques, des Prières écrites à la main, que leurs Prêtres leur diſtribuent. Leur Pays abonde en fruits, & en vin. Mais les chaleurs de l'Eté y ſont exceſſives. Leur Langue, ainſi que leur Religion, diffère en bien des choſes de celle des *Turcs* & des *Perſans*, & reſſemble néanmoins à l'une & à l'autre. Ils ont leur *Alcoran*, mutilé & falſifié en bien des endroits. L'idée qu'ils ſe font de *Jéſus-Chriſt*, eſt celle d'un grand Prophète, né d'une Vierge nommée *Marie*, & transporté tout en vie au Ciel, au moment même que deux Aſſaſſins levoient la main pour le percer. Ils ont tous les ans un Jeûne de 30 jours, depuis le 15 de Juillet juſqu'à la mi-Août, ne mangeant abſolument rien le jour, pen-

pendant tout ce tems-là. Ils circonciſent les mâles à l'âge de 7, 8, à 9 ans.

„ Les *Bouchars* qui veulent ſe marier, ſont „ obligés d'acheter leurs Femmes, comme nous „ achetons nos Chevaux. Ils en payent plus ou „ moins, à proportion qu'elles ſont plus ou „ moins belles..... Leurs Mariages ſe font avec „ les Cérémonies ſuivantes. Il eſt défendu aux „ perſonnes qui veulent s'épouſer, de ſe voir & „ de ſe parler depuis le jour des Fiançailles juſ- „ qu'à celui des Noces. Elles ſe célèbrent pen- „ dant trois jours..... Les Epoux ne ſe voyent „ point durant la Cérémonie du Mariage, & ré- „ pondent de loin aux queſtions que le Prêtre „ leur fait. Après la Cérémonie le Mari retour- „ ne chez lui, dans le même ordre qu'il étoit „ venu, & y régale ceux qui l'avoient accom- „ pagné. Après le repas, il revient avec le mê- „ me Cortège chez la Mariée, & obtient la „ permiſſion de lui parler; après quoi il retour- „ ne de nouveau chez lui, & de là ſur le ſoir „ chez la nouvelle Epouſe. Il la trouve alors „ couchée, & il ſe met tout habillé, en préſen- „ ce de toutes les femmes invitées, mais pour „ un moment ſeulement, à ſon côté. La même „ comédie ſe joue trois jours de ſuite, & ce „ n'eſt qu'au ſoir du troiſième, que le nouveau „ Marié eſt en droit de coucher en effet, & ſans „ témoins, avec ſa femme....

„ Lorſqu'un *Bouchar* tombe malade, voici „ le remède dont il ſe ſert. Un *Mula* lui lit „ un paſſage de quelque Livre, ſouffle à plu- „ ſieurs repriſes ſur lui, & d'un couteau bien

„ ai-

„ aiguiſé fait pluſieurs geſticulations autour du „ viſage du Malade. Ils s'imaginent que par „ cette opération ils coupent la racine de la ma„ ladie, qu'ils diſent d'ailleurs être l'ouvrage du „ Diable."

Leur *Dalai-lama*, qui eſt comme leur Pape, n'a tous les jours pour ſa ſubſiſtance, qu'une once de farine détrempée avec du Vinaigre, & une taſſe de Thé.

Le 4. Chapitre de cette Relation eſt purement hiſtorique, & regarde la dernière Révolution qui arriva vers l'an 1697, dans la petite *Boucharie*. L'Auteur y dit beaucoup de bien de *Zigar-Araptan*, qui étoit le *Coutaiſh* que cette Révolution plaça ſur le Trône.

ARTICLE VII.

C. JULII CÆSARIS De *Bellis*, *Gallico* & *Civili Pompejano* : nec non A. HIRTII, aliorumque De *Bellis*, *Alexandrino*, *Africano*, & *Hiſpanienſi*, COMMENTARII, ad Manuſcriptorum fidem expreſſi, cum integris *Notis* DIONYSII VOSSII, JOANNIS DAVISII, & SAMUELIS CLARKII. Cura & Studio FRANCISCI OUDENDORPII, qui ſuas animadverſiones, ac *Varias Lectiones* adjecit.

C'eſt-à-dire:

Les COMMENTAIRES *de* JULES-CESAR, *touchant*

chant la Guerre des GAULES, *& la* GUERRE CIVILE; *comme auſſi ceux d'*AULUS HIRTIUS, *& d'autres, ſur les* Guerres *d'*ALEXANDRIE, *d'*AFRIQUE, *& d'*ESPAGNE: *publiez ſur la foi des* Manuſcrits, *avec les* Notes *entiéres de* DENYS VOSSIUS, *de* JEAN DAVIES, *& de* SAMUEL CLARKE. *Par les ſoins de Mr.* FRANÇOIS OUDENDORP, *qui y a joint ſes propres Remarques, & les* Diverſes Leçons. In quarto, *pagg.* 1035. *Sans les* Préfaces, *& l'*Index. *A* Leide, *chez* Samuel Luchtmans, *& à* Rotterdam, *chez* Jean-Daniel Béman, 1737.

CE n'eſt pas ici le prémier Auteur Latin, que Mr. OUDENDORP (*a*) aît publié. Il nous donna, en 1720, JULIUS OBSEQUENS *De Prodigiis*: en 1728, la *Pharſale* de LUCAIN: & en 1731, les *Stratagêmes* de FRONTIN. On a pû voir par-là ſon érudition, ſon goût critique, ſa patience infatigable, en un mot, tout ce qu'il faut pour un travail de cette nature. Il y avoit auſſi lieu de croire, qu'il n'en demeureroit pas là. Ses Notes ſur *Frontin* montrent qu'il s'eſt attaché à collationner les Manuſcrits de divers autres Auteurs; & en particulier on y remarque ſouvent des paſſages de JULES-CESAR corrigez là-deſſus. Il penſoit ſans doute alors à la nouvelle Edition, qui paroît aujourd'hui, & dont nous devons rendre compte.

Les *Mémoires* de JULES-CESAR, dont le nom original de *Commentaires* s'eſt conſervé dans notre

(*a*) Recteur de l'Ecole de *Haerlem*.

tre Langue, quoi que peu propre, ont été si souvent imprimez, avec les Auteurs qu'on y joint avec raison, comme aiant écrit les autres Guerres de ce fameux Capitaine; que le nombre des Editions, à ce que dit le nouvel Editeur, va beaucoup au-delà de cent; sans compter apparemment celles qu'il peut n'avoir pas vuës: car il est bien difficile de savoir le nombre des Editions de Livres comme ceux-ci, que l'on met entre les mains de la Jeunesse, & qui par eux-mêmes sont si utiles à tout le monde. Il semble qu'après cela on ne devroit pas trouver grand' chose à réformer, ou à ajoûter aux Notes de tant d'Editeurs ou Commentateurs; sur-tout après les soins de Mrs. DAVIES & CLARK, deux Savans Anglois, qui ont publié de nouveau, depuis le commencement de ce Siécle, & peu de tems l'un après l'autre, les Auteurs dont il s'agit. Mais il paroît par cet exemple, & par les nouvelles Editions de quantité d'autres Auteurs, qui paroissent de tems en tems en divers lieux, qu'il y aura toûjours lieu aux recherches critiques de ceux qui ont les moiens, la capacité, & le courage d'examiner de nouveau, & d'éplucher tout avec attention. Il se présente des Manuscrits, qui n'avoient point encore été consultez, ou qui ne l'avoient pas été avec assez de soin. Les conjectures & les explications, déja proposées, se trouvent fausses, ou appuiées sur de foibles fondemens. La Littérature fait de jour en jour des progrès, qui fournissent de nouvelles ouvertures sur bien des choses. En un mot, c'est sur-tout en matiére de pareils Ecrits, qu'on peut

peut dire avec le Sage, (*a*) qu'*il n'y a point de fin à faire des Livres.*

Il ne faut donc pas s'étonner, que les deux derniéres Editions, quelque travaillées qu'elles fuſſent, aient laiſſé à Mr. *Oudendorp*, je ne dis pas dequoi glâner, mais même une aſſez ample moiſſon. On en jugera par les ſecours qu'il a eus, & par la maniére dont il les a mis en œuvre.

Son principal ſoin a été, de conſulter les plus anciens Manuſcrits, & en comparant leurs diverſes leçons avec le génie & le Stile de *Céſar*, & des Continuateurs de ſes *Mémoires*, de donner là-deſſus un Texte très-correct, &, autant qu'il ſeroit poſſible, tout tel qu'il étoit ſorti de la plume de ces anciens Auteurs. Dans les recherches qu'il a faites pour cet effet, le ſuccès a ſurpaſſé ſon attente, eu égard & à l'abondance, & à l'antiquité, & à l'intégrité des Manuſcrits. Il nous en donne une exacte deſcription, en les rangeant ſous deux claſſes; l'une, de ceux qu'il a eus lui-même ſous ſes yeux; l'autre, de ceux à l'égard desquels il a dû s'en fier à des Collations d'autrui.

Les prémiers ſont au nombre de neuf, dont le prémier, & le meilleur, qui ne contient néanmoins que les huit Livres de la *Guerre* des GAULES, eſt écrit il y a neuf-cens-ans, ou environ; & il ſe trouve aujourd'hui dans la (*b*) Bibliothéque Publique d'*Amſterdam*. Le ſecond, qui en approche

(*a*) ECCLESIASTE, Chap. XII. *verſ.* 12.

(*b*) Il étoit venu, entre autres Bibliothéques, de celle du célébre JAQUES BONGARS. A cauſe de quoi on le déſigne par ſon nom.

approche pour l'antiquité & pour la bonté, & qui auſſi finit avec la Guerre des *Gaules*, eſt un de ceux qui ont paſſé de la Bibliothéque d'*Iſac Voſſius* dans celle de l'Académie de *Leide*. Le troiſiéme, du même endroit, eſt un peu moins ancien que les précédens, mais en revanche il a de grands avantages: car *Céſar*, & ſes Continuateurs, s'y trouvent tout entiers; & il confirme pour la plûpart les meilleures leçons des autres Manuſcrits, ou en fournit de ſinguliéres, & excellentes. Des quatre ſuivans, plus récens encore, deux auſſi ont appartenu à *Voſſius*; & il y en a un autre, complet, qui eſt venu d'ailleurs dans la Bibliothéque de *Leide*. Les deux derniers ont été communiquez à l'Editeur par ceux qui les poſſédent, dont l'un eſt Mr. DORVILLE, & l'autre Mr. DUKER. Tous ont été confrontez avec beaucoup de ſoin ſur l'Edition de feu Mr. *Davies*.

Pour ce qui eſt des Manuſcrits, dont Mr. *Oudendorp* n'a eu que des Collations, il met au prémier rang celles d'un Manuſcrit d'*Oxford*, qui lui ont été communiquées par Mr. WASSE. Ce Manuſcrit eſt de cinq-cens ans, & ne va point au-delà de la Guerre des *Gaules*. Presque tous les noms de Lieux & de Perſonnes y ſont omis. Mais il eſt d'ailleurs d'un grand prix, en ce qu'il s'accorde toûjours, ou du moins le plus ſouvent, avec un Manuſcrit d'*Angers*, dont le célébre J. FRIDERIC GRONOVIUS, qui avoit eu occaſion de le voir, faiſoit tant de cas, que, ſelon lui, on (*a*) n'en avoit guéres vû de meilleur.

(*a*) *Obſervat.* Lib. IV. Cap. 1.

La collation de celui-ci a été auſſi communiquée à notre Editeur, par Mr. ABRAHAM GRONOVIUS, qui en a hérité, comme Petit-Fils du ſavant Collateur, dont il porte le nom.

Suit un Manuſcrit, qui avoit appartenu à JOSEPH SCALIGER, & que DENYS VOSSIUS avoit conféré avec une Edition de (*a*) *Plantin*: puis une Collation que GRUTER avoit faite de pluſieurs autres Manuſcrits, entre autres d'un très-bon du grand Juriſconſulte CUJAS. A l'occaſion de celle-ci, qui, comme l'autre, eſt dans la Bibliothéque de *Leide*, Mr. *Oudendorp* nous apprend une particularité remarquable. *Gruter* avoit écrit de petites Notes, où il ne faiſoit preſque autre choſe que couper & trancher; prétendant que quantité de mots, & de périodes même entiéres, avoient été fourrées dans le Texte par JULIUS CELSUS, & autres interpolateurs. Quinze ans après, il reconnut lui-même ſon erreur, & par reſpect pour les mânes de *Céſar*, il vouloit effacer tout ce qu'il avoit écrit. Cependant, à la priére, dit-il, de ſes Amis, il ſe réſolut depuis à mettre au jour cette production, & il avoit déja compoſé une Préface, où, en déclarant de bonne foi le jugement poſtérieur qu'il portoit de ſes Notes, il diſoit, que néanmoins il les laiſſoit paroître, (*b*) *pour apprendre aux Lecteurs, combien les Hommes ſont différens d'eux-*

(*a*) De l'Année 1574.

(*b*) *Nihilominus amicorum precibus exoratus, fœtum iſtum è manibus exire paſſus ſum, ut Lector cognoſceret, homines animo non vivere uno, non una mente, nihilque adeo fallacius eſſe collegio Criticorum, Andabatarum more digladiantium, non cum adverſario alique, ſed cum propria umbra.*

d'eux-mêmes à l'égard de l'eſprit & des ſentimens, & qu'il n'y a rien de plus trompeur, que la nation des Critiques, qui, en Gladiateurs, ſe battent les yeux fermez, non contre quelque Adverſaire, mais avec leur ombre propre. Je ne ſai ce qu'il y a ici de plus ſingulier, ou l'aveu, ou la publication, nonobſtant l'aveu. On ignore ce qui empêcha l'impreſſion des Notes, après la permiſſion de l'Auteur. Mr. *Oudendorp*, qui a eu communication de ce Manuſcrit, auroit pû le publier: mais, plus ſcrupuleux que *Gruter*, il n'a pas voulu faire tort à ſa mémoire. Il s'eſt contenté d'extraire le peu de bonnes remarques qu'il y a parmi tant de mauvaiſes, & quelques corrections très-véritables.

Il ſeroit trop long de parler des autres Collations de Manuſcrits, dont notre Editeur a fait uſage. On peut juger, qu'il n'aura pas négligé la Verſion Gréque de la *Guerre des Gaules*; ni l'Auteur, qui ſous le nom faux de JULIUS CELSUS, a écrit une *Vie* de CESAR, où il copie à ſa maniére une bonne partie des *Mémoires* de *Céſar*, & de ſes Continuateurs. Mr. *Oudendorp* ſemble promettre de publier à part, en plus petite forme, & ce Compilateur, & le Traducteur Grec, joints enſemble. Il a bien fait de n'en pas charger cette Edition, dont le volume eſt ſans cela (*a*) ſi gros.

La

(*a*) Auſſi le Libraire a-t-il fait imprimer un ſecond Titre, au devant des Livres de la *Guerre Civile*, en faveur de ceux qui voudront faire relier le Livre en deux Tomes; quoi que le prémier Titre n'en marque rien.

La Liſte de tous les Manuſcrits, qu'il cite, ſe trouve après la Préface; auſſi bien que celle des Editions, anciennes ou modernes. L'Editeur n'a eu que des Collations de celle de *Rome* 469. qui eſt la prémiére; & d'une autre de 473. où le lieu de l'impreſſion n'eſt point marqué.

Les Interprétes ou Commentateurs de *Céſar* & de ſes Continuateurs, ſont en grand nombre, & chacun à ſon mérite. Notre Editeur, qui le reconnoît, auroit pû aiſément les faire entrer dans cette Edition, ſelon le plan de la plûpart de celles qu'on donne aujourd'hui *cum Notis Variorum*. Il avoit raſſemblé & mis en ordre, pour ſon uſage particulier, tout ce (*a*) qui ſe trouve dans l'Edition de GODEFROI JUNGERMAN, publiée en 1606. Mais il fit réflexion, qu'un tel entaſſement de tant de Notes, où les mêmes choſes ſont ſouvent répétées, emporte beaucoup de place, étouffe les Auteurs, & fait presque disparoître le Texte, bien loin de l'éclaircir, ou d'en rendre l'intelligence plus aiſée; ce qui rebute & dégoûte bien des gens, dont les plaintes, qu'il a ſouvent entenduës, lui paroiſſent aſſez bien fondées. De plus, il ſe trouve dans ces Notes, bien des choſes qui ne ſont pas à ſon but; & les Acheteurs, à la bourſe desquels il a voulu avoir égard, peuvent ſe pourvoir, à beaucoup

(*a*) Il y a des Notes, de différente nature, de divers Auteurs, qui ſont, JEAN RHELLICANUS, HENRI GLAREANUS, JEAN GLANDORPIUS, JOACHIM CAMERARIUS, J. MICHEL BRUTUS, ALDUS MANUCE, J. SAMBUC, FULV. URSINUS, P. CIACCONIUS, FR. HOTOMAN, & J. BRANTIUS. Ce qui remplit 1050. colonnes, *in quarto*, en menu caractére.

coup meilleur marché, de l'Edition de *Jungerman*, qu'il ne leur en auroit coûté, ſi la Collection qu'elle renferme, eût été inſérée dans celle-ci. Enfin, il aſſûre, qu'il n'y a presque rien de bon & d'utile, par rapport à la véritable leçon du Texte, qui ne ſe trouve dans ſon Edition, parce que les Savans, dont il a mis les Notes avant les ſiennes, ſe ſont attachez, auſſi bien que lui, à examiner, confirmer, ou réfuter, ceux qui les ont précédez. Par les mêmes raiſons, il a laiſſé auſſi les Notes d'ARNOLD MONTANUS, de CHRISTOPHLE CELLARIUS, de JEAN GODUIN, & autres Editeurs récens; outre que celles-ci ſont ordinairement ou peu importantes, ou tirées d'ailleurs. Que s'il s'y trouve quelque choſe, qui mérite d'être rapporté, Mr. *Oudendorp* n'a pas manqué d'en faire mention.

Il s'eſt donc borné aux Notes entiéres de (*a*) DENYS VOSSIUS, de Mr. DAVIES, & de Mr. CLARKE. Les prémieres, quoique poſthumes, & d'un jeune Homme mort à l'âge de vint & un an, ſont la plûpart excellentes; mais elles finiſſent avec les Livres de la *Guerre Civile*. L'Edition de Mr. *Davies* parut en 1706. Ce Savant ne s'étoit pas contenté de donner ſes propres Remarques: il avoit choiſi, parmi celles des autres Interprétes, tout ce qui lui avoit paru utile

(*a*) Qui parurent, par les ſoins de feu Mr. GRÆVIUS, dans l'Edition d'*Amſterdam* 1697. à laquelle il joignit auſſi le JULIUS CELSUS, *De vita & rebus C. Julii Cæſaris*.

utile pour l'intelligence du Texte. Mr. *Oudendorp*, ſelon ſon plan, a omis ces Extraits, & n'en a conſervé que quelque peu de Notes, ſans leſquelles on n'auroit pû entendre celles de l'Editeur Anglois, qui y répondent. Je ne ſai néanmoins, s'il n'auroit pas mieux fait de les conſerver toutes. Comme Mr. *Davies* avoit le goût bon, ſon choix étoit fait avec diſcernement. Et le nombre de ces Notes eſt ſi petit, que je ſuis fort trompé, ſi deux ou trois feuilles d'impreſſion, tout au plus, n'auroient ſuffi.

Les Notes de Mr. *Clarke*, purement critiques, virent le jour pour la prémiére fois en 1712. dans une Edition magnifique, *in folio*, ornée de belles Planches. Elle fut rimprimée, ſans ces Planches, & en petite forme, (*a*) huit ans après; & c'eſt celle dont Mr. *Oudendorp* s'eſt ſervi, n'aiant point eu l'autre. Mr. *Clarke* y reléve honnêtement quelques fautes qu'il croioit avoir trouvées dans les Notes de ſon ſavant Compatriote. Comme il reſtoit encore quelques exemplaires de l'Edition de Mr. *Davies* en 1726, celui-ci, ſans attendre une nouvelle Edition, fit joindre à ces exemplaires, un Supplément intitulé *Curæ ſecundæ*, où il ajoûta bien des choſes qui ne lui étoient pas venuës dans l'eſprit auparavant, & corrigea ce en quoi il reconnut s'être trompé, ou ſe défendit contre Mr. *Clarke*, quand il crut pouvoir le faire. Il mit au devant des exemplaires, ainſi augmentez, une *Préface*, que l'on trouvera, auſſi-bien que la prémiére, & celle de Mr.

(*a*) *A Londres, in octavo*, en 1720.

Mr. *Clarke*, à la tête de cette nouvelle Edition.

Avec tous les ſecours, que nous venons d'indiquer, Mr. *Oudendorp* a formé un Texte, où, ſans ſe régler ſur aucune des Editions précédentes, il ſuit les Manuſcrits, dans des Paſſages même très-corrompus, qu'il n'a pû corriger, & qui ſont, dit-il, en grand nombre. Mais par-tout où il a fait quelque changement, il en avertit dans ſes Notes; à moins que la raiſon n'en fût de la derniére évidence, & la choſe peu importante, auquel cas il s'eſt contenté de l'indiquer dans les *Diverſes Leçons*, qui ſe trouvent placées entre le Texte & les Notes. A l'égard de l'Orthographe, il s'eſt conformé le plus ſouvent à celle que l'on trouve dans les meilleurs & les plus anciens Manuſcrits: mais en quelques endroits, il a laiſſé celle qui eſt reçuë, quoiqu'il fût lui-même d'un autre ſentiment. Il a auſſi conſervé les argumens que l'on met à la tête de chaque Livre, & qui ſont de la façon de JUSTE LIPSE; hormis pour le Livre de la *Guerre d'Eſpagne*, où celui de Mr. *Clarke* lui a ſemblé mieux fait.

Après tous les Livres des différentes *Guerres*, accompagnez des Notes, on trouve trois pages d'*Additions*, que l'Editeur a faites aux ſiennes pendant le cours de l'impreſſion; & puis les *Fragmens* de JULES-CESAR, tels qu'ils avoient été déja raſſemblez, mais enſorte que le nouvel Editeur les a fait imprimer plus diſtinctement, & mieux indiqué ce qui eſt fauſſement attribué à *Céſar*; en joignant aux petites Notes de

Mr. *Davies*, celles qu'on croit être de SCALIGER. Cela eſt ſuivi d'une petite Diſſertation de feu Mr. DODWELL, où il fait voir, que le VIII. Livre de la *Guerre des* GAULES eſt d'HIRTIUS, & non pas d'*Oppius*. En cela notre Editeur eſt de ſon ſentiment: mais il ne croit pas, comme ce Savant, que les autres Livres, qui ſuivent ceux de la *Guerre Civile*, ſoient auſſi du même Auteur, en ſorte ſeulement que quelque autre poſtérieur ait fait des interpolations (*a*) dans les Guerres d'*Afrique* & d'*Eſpagne*. Selon lui, ces Ouvrages, à en juger par la diverſité de ſtile, ſont de trois Auteurs différens, ou au moins de plus d'un.

L'Explication, par ordre alphabétique, des noms de Peuples, de Villes, de Riviéres &c. que Mr. *Clarke* avoit donnée, a été jointe, dans cette Edition, aux Liſtes de même genre, qui étoient dans les autres, tirées d'ORTELIUS, ou dreſſées par SCALIGER. La Carte de l'*ancienne Gaule*, & celle des Païs qui ont été le Théatre des Guerres racontées dans ce Volume, reparoiſſent ici plus correctes, à ce qu'on dit. On n'a rien changé à l'*Index* des matiéres du Texte, que les Editions précédentes ont pris de celle de *Jungerman*, & qui eſt aſſez défectueux. Mais Mr. *Oudendorp* en donne deux, fort exacts, pour les Notes: l'un, des choſes qui y ſont contenues; l'autre, des Auteurs éclaircis, corrigez, critiquez, ou défendus par occaſion.

Voi-

(*a*) Je vois, que Mr. LE CLERC, à l'occaſion de l'Edition du *Céſar* de Mr. *Clarke*, examina pluſieurs de ces prétendues interpolations, dans ſa BIBL. ANC. ET MODERNE, Tom. XXVI. *pag.* 132, *& ſuiv.*

Voilà le plan de cette Edition. Par ce que nous avons dit, il paroît que l'Editeur n'a eu deſſein d'expliquer les choſes mêmes, qu'autant que l'examen des Diverſes Leçons, & le ſoin de rétablir, autant qu'il pouvoit, la pureté du Texte, lui en fournit occaſion. Donnons maintenant quelques exemples de ſes Notes.

Dans le I. Livre de la *Guerre des Gaules*, où *Céſar* parle de l'entrepriſe des *Helvétiens*, ou *Suiſſes*, qui, voulant ſe rendre maîtres de la *Gaule*, & pouſſez à cela par *Orgétorix*, réſolurent de ſe bien pourvoir de tout ce dont ils avoient beſoin, & de ménager des Traitez de Paix & d'Amitié avec leurs Voiſins, crainte qu'ils ne traverſaſſent leurs meſures; il ajoûte: (*a*) *Ad eas res conficiendas biennium ſibi ſatis eſſe duxerunt; in tertium annum profectionem lege confirmant. Ad eas res conficiendas* Orgetorix *deligitur. Is ſibi legationem ad civitates ſuscepit.* Cette répétition des mots *Ad eas res conficiendas*, choque d'abord. Ciacconius avoit déja ſoupçonné que le paſſage eſt fautif, ſans oſer néanmoins tenter de le rétablir, ne trouvant aucun ſecours dans les Manuſcrits. *Gruter* depuis a coupé le nœud, en retranchant la répétition, & liſant: *profectionem lege confirmant.* Orgetorix *legationem ad civitates ſuscepit.* Mr. *Davies* ne trouve ici rien de ſuperflu, parce, dit-il, que *Céſar* avoit écrit ſes Mémoires à la hâte, & que d'ailleurs ces ſortes d'Ouvrages ne demandent pas une auſſi grande exactitude pour le ſtile, qu'une

(*a*) *Cap.* 3, *num.* 3, 4.

Hiſtoire en forme. Le nouvel Editeur convient, que *Céſar* répéte quelquefois les mêmes mots, & pluſieurs même, à peu de diſtance; & il en indique lui-même des exemples. Mais il n'y a aucun endroit où la répétition ſoit auſſi choquante; outre qu'il paroît clairement qu'*Orgétorix* ne fut point chargé par les *Suiſſes* de tout ce à quoi ſe rapportent les mots *Ad eas res conficiendas*, mais ſeulement des Traitez de Paix & d'Amitié avec les Voiſins (*cum proximis civitatibus pacem & amicitiam confirmare*), pour lequel ſujet il alla en Ambaſſade. Par cette raiſon, Mr. *Oudendorp* ne ſauroit ſe perſuader que le paſſage où eſt la répétition ſoit ſans faute; d'autant plus que les mots *Ad eas res conficiendas* manquent ici dans un Manuſcrit; qu'un autre, au-lieu de *res*, porte *leges*; & un troiſiéme change *conficiendas* en *confirmandas*. Mais ne trouvant aucun moien de deviner la véritable maniére de lire, il laiſſe à d'autres le ſoin de conjecturer. Puis qu'il s'agit de conjectures, où le champ eſt libre, me ſera-t-il permis d'en propoſer une? Je croirois aſſez, que *Céſar* avoit écrit: *Ad* PACEM CONCILIANDAM *Orgetorix deligitur*. Les Manuſcrits ont paſſé par bien des variations, avant les plus anciens qui nous reſtent. Un Copiſte, qui venoit d'écrire deux lignes auparavant, *ad eas res conficiendas*, peut aiſément avoir répété ces mots, confondus par inadvertence avec *ad pacem conciliandam*. L'expreſſion, *pacem conciliare*, eſt de la belle Latinité, & très-convenable ici. *Céſar* même l'emploie ailleurs, dans un endroit où il s'agit d'une pareille Ambaſſade: *Le-*

(*a*) *Legatos ad* Vercingetorigem *de* PACE & AMICITIA CONCILIANDA *publice miſſos.* Sur ce pié-là, la répétition diſparoît. *Céſar* varie ſes expreſſions : & il marque diſtinctement ce pourquoi on choiſit *Orgétorix*. La variation des deux Manuſcrits, dont l'un porte *leges*, & l'autre *confirmandas*, vient manifeſtement de la même ſource, à laquelle j'attribuë le changement fautif qui a produit la répétition : car le prémier s'eſt gliſſé à cauſe de *lege*, qui précédoit ; & l'autre, à cauſe de *confirmant*.

Au même Livre, *Céſar* rapporte la découverte que lui fit *Liscus*, prémier Magiſtrat des *Eduens*, des raiſons pourquoi ils manquoient à lui fournir du Blé, comme ils s'y étoient engagez. Cela venoit, diſoit *Liscus*, des diſcours ſéditieux de quelques Particuliers, qui aiant beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit du commun Peuple, l'en détournoient : (*b*) *Hos ſeditioſa atque improba oratione multitudinem deterrere, ne frumentum conferant ; quod præſtare dicant, ſi jam principatum* Galliæ *obtinere non poſſint*, Gallorum *quam* Romanorum *imperia perferre, neque dubitare debeant, quin, ſi* Helvetios *ſuperaverint* Romani, *una cum reliqua* Gallia Aeduis *libertatem ſint erepturi* &c. C'eſt ainſi que le Texte ſe trouve ici, conformément aux Editions précédentes, depuis celles de *Lipſe* & de *Scaliger*. Cependant, au-lieu de *quod præſtare dicant*, toutes les anciennes Editions & tous les Manuscrits

(*a*) *De B. Gallic.* Lib. VII. Cap. 55. *num.* 4.
(*b*) Cap. 17. *num.* 2, 3, 4.

crits portent *quod præſtare* (*a*) *debeant*, en ſorte que cela ſe rapporte à *frumentum*, & non à la raiſon qu'alléguoient les Démagogues. Le mot *dicant* vient d'une conjecture de *Gabriel Faerno*, qu'on a adoptée, & miſe hardiment dans le Texte. De plus, en liſant ainſi, la conſtruction des mots ſuivans, qui doivent s'y accorder, *neque dubitare debeant*, devient très-dure: car alors *dicant* devra ſe rapporter à *nonnullos*, & *debeant* à *multitudinem*. Mr. *Clarke* conjecture, que, ſi *dicant* eſt la véritable maniére de lire, (il n'en eſt donc pas aſſuré) il faut mettre, *neque dubitare debere*, au-lieu de *debeant*, quoique *debeant* ſoit dans tous les Manuſcrits & toutes les Editions. Mais le nouvel Editeur, faiſant attention à deux Manuſcrits, où *ſatius eſſe* eſt ajoûté après *perferre*, croit qu'on pourroit ainſi réformer le paſſage: *ne frumentum conferant, quod præſtare debeant. Si jam principatum Galliæ obtinere non poſſint, Gallorum, quam Romanorum imperia perferre ſatius eſſe, neque dubitare, quin* &c. Ainſi, en effaçant le verbe *debeant*, après *dubitare*, il ſousentend *dicere*, & *ſe* après *dubitare*. Ellipſe élégante, & familiére à *Céſar*, comme à d'autres bons Auteurs. Cela eſt plauſible, & le dernier *debeant* peut avoir été fourré là par un Copiſte ignorant, à cauſe de celui qui a précédé.

Lors que *Céſar* eut défait les *Suiſſes*, & terminé la Guerre avec eux, il lui vint preſque de toute la *Gaule* des Ambaſſadeurs, pour l'en féliciter;

(*a*) Le Traducteur Grec a auſſi lû de même.

citer; & ils commencérent par lui dire: (*a*) *Intellegere* (*b*) *ſeſe, tametſi pro veteribus* Helvetiorum *injuriis Populus Romanus ab iis pœnas bello repetiſſet, tamen eam rem non minus ex uſu terræ* Galliæ, *quam Populi Romani accidiſſe* &c. Il y a dans toutes les Editions précédentes, à la réſerve d'une des plus anciennes, *pro veteribus* Helvetiorum *injuriis Populus Romanus* &c. Quelques Editions portent par abbréviation *Po. Ro.* qui peut être rapporté à plus d'un cas. Mais un bon nombre de Manuſcrits mettent au Génitif *injuriis* POPULI ROMANI: & c'eſt ainſi qu'avoit lû le Traducteur Grec. Notre Auteur a corrigé là-deſſus le Texte, & avec raiſon: car le verbe *repetiſſet* ſe rapporte à *Céſar*, & non au *Peuple Romain*. C'étoit *Céſar* qui, en faiſant la Guerre aux *Suiſſes*, avoit vengé les injures que le Peuple Romain en avoit reçû autrefois; & c'étoit *Céſar* que les Ambaſſadeurs en félicitoient. Ce qui a trompé les Editeurs, ce ſont les deux Génitifs rapportez à un même Subſtantif dans une ſignification différente, & ici contraire: car *Helvetiorum injuriæ* a un ſens actif, & *Populi Romani injuriæ* un ſens paſſif. Mais divers Savans ont entaſſé un grand nombre d'exemples ſemblables. Notre Editeur y en ajoûte du ſien pluſieurs, & de *Céſar même*, où cette conſtruction eſt aſſez fréquente. Je vois que D'ABLANCOURT a ſuivi la leçon, que Mr. *Oudendorp* a rétablie: car il traduit: *Qu'ils ne tiroient pas moins*

(*a*) Lib. I. Cap. 30. *num.* 2.

(*b*) Pour *intelligere*. Exemple de l'ancienne Orthographe, que notre Editeur ramène ſouvent.

moins d'avantage que lui de cette défaite, quoiqu'il n'eût pas entrepris la Guerre pour venger leurs injures, mais celles de la République.

La deſcription, que *Céſar* donne, du Pont qu'il fit faire ſur le *Rhin*, a fort embarraſſé les Savans. Il y a ſur-tout un endroit, que JUSTE LIPSE a avoué de bonne foi ne point entendre, & que d'autres ont voulu redreſſer par conjecture: (*a*) *Ac nihilo ſecius ſublicæ ad inferiorem partem fluminis oblique adigebantur* &c. Mr. *Oudendorp*, ſur la foi de la plûpart des Manuſcrits & des anciennes Editions, a ainſi formé ſon Texte: *Ac nihilo ſecius ſublicæ* ET *ad inferiorem partem fluminis oblique* AGEBANTUR &c. Par cette addition d'un *&*, & le changement d'*adigebantur* en *agebantur*, il donne une explication toute nouvelle, que l'on pourra voir dans ſa longue Note. Il faudroit trop s'étendre, pour la faire comprendre, & cela ne ſe peut guéres qu'en rappellant presque toute la conſtruction du Pont. L'Editeur même ſent que ſon explication n'eſt pas à l'abri de toute objection: mais il croit avoir remédié à la plus grande difficulté.

Voici un autre endroit, où SCALIGER, trompé par une mauvaiſe ponctuation, aiant corrigé un mot par conjecture, toutes les Editions, depuis la ſienne, l'ont ſuivi aveuglément. C'eſt dans un diſcours d'*Ambiorix* aux Députez de *Céſar*: (*b*) *Quibus quoniam pro pietate ſatisfecerit, habere ſe nunc rationem officii: pro beneficiis* Cæſarem *monere, orare* Titurium *pro hospitio*,

(*a*) Lib. IV. Cap. 17. *num.* 9.
(*b*) Lib. V. Cap. 27. *num.* 7.

petitio, ut ſuæ ac militum ſaluti conſulat &c. Au lieu de, *pro beneficiis Cæſarem*, toutes les Editions & tous les Manuſcrits portent, *pro beneficiis* CÆSARIS. Ainſi notre Editeur a rétabli là-deſſus le Texte: *habere ſe nunc rationem officii pro beneficiis* Cæſaris; *monere, orare Titurium* &c. En quoi il ſuit auſſi le Traducteur Grec, & *Julius Celſus*. Ici encore D'ABLANCOURT, d'ailleurs ſouvent infidelle, ne s'eſt point laiſſé tromper aux Editions de ſon tems; car il dit: *Qu'à préſent qu'il avoit ſatisfait à ſon païs, il venoit s'aquitter de ce qu'il devoit à* Céſar, *& avertiſſoit* Sabinus *comme ſon Ami*, &c.

EN voilà aſſez pour donner quelque idée des Notes de Mr. *Oudendorp*. On peut aſſurer, qu'il s'eſt très-bien aquitté des devoirs d'un bon Critique, & que ſon Edition l'emporte de beaucoup ſur toutes les précédentes. Il eſt fort réſervé à décider, il propoſe ſes conjectures modeſtement, & critique ſans faſte & ſans aigreur ceux dont il n'approuve point les penſées. L'érudition eſt ſemée à pleines mains dans ſes Notes, & il ne laiſſe paſſer aucune occaſion d'y éclaircir ou corriger d'autres Auteurs. C'eſt la mode.

Je ne ſai pourquoi il n'a point penſé à imiter Mr. *Clarke*, en ce que celui-ci a mis au haut des pages de ſon Edition, les Années de la Fondation de *Rome*, & celles avant JESUS-CHRIST. Cela eſt fort utile pour les Lecteurs: & il me ſemble qu'on devroit, autant qu'il ſe peut, le pratiquer, dans tous les Livres d'Hiſtoire.

L'*Errata* que l'Editeur a mis à la fin, tant pour

pour le Texte, que pour les Notes, n'eſt pas fort long ; & en général le Texte, qui eſt le principal, paroît aſſez correct. Il le ſeroit davantage, ſi l'Ouvrage eût été imprimé dans le lieu où Mr. *Oudendorp* demeure. Les Notes, par la faute des Imprimeurs ou du Correcteur, ne répondent pas quelquefois pour le chiffre (*a*) à l'endroit du Texte auquel elles ſe rapportent. Il m'eſt tombé ſous les yeux un paſſage, où l'Editeur dit dans ſa (*b*) Note, qu'il a reſtitué au Texte *item*, au-lieu d'*iterum*, que *Scaliger*, ſuivi de tous les autres, y avoit mis ſur la foi d'un ſeul Manuſcrit. Cependant *iterum* demeure encore ici dans le Texte, & la faute n'eſt point marquée dans l'*Errata*. Mais il n'eſt pas poſſible, qu'un ſi gros Livre s'imprime ſans qu'il y reſte quelques fautes. C'eſt beaucoup, quand elles ſont en petit nombre, à proportion du Volume ; & on peut le dire de celui-ci.

(*a*) Par exemple, *pag.* 252. les *numero* du Texte 1. 2. ſe trouvent marquez dans les Notes qui y répondent, 3. 4.
(*b*) *Pag.* 71. *Not.* 4.

ARTICLE VIII.

TRAITE' DU JEU, *où l'on examine les principales Queſtions de* Droit Naturel *& de* Morale, *qui ont du rapport à cette matiére. Par* JEAN BARBEYRAC, *Profeſſeur en Droit à* Groningue. Seconde Edition, *revuë & augmentée. A laquelle on a joint un* Discours ſur la *nature* du

du SORT : *& quelques autres Ecrits de l'Auteur, qui ſervent principalement à défendre ce qu'il avoit dit de l'innocence du* Jeu, *conſidéré en lui-même.* En trois Tomes *in octavo*, qui contiennent 896 pages : ſans l'*Epître Dédicatoire*, adreſſée à S. A. R. Madame la Princeſſe d'ORANGE ; & les *Préfaces*, *Sommaires*, & *Table des Matiéres*, qui en font 132. A *Amſterdam*, chez *Pierre Humbert*, 1737.

SI ce n'étoit pas ici une ſeconde Edition, la nature du ſujet, & la maniére dont Mr. BARBEYRAC le traite, pourroient nous fournir un Article aſſez étendu. Mais les Journaux de *Hollande* & de *France* ont parlé de ce Livre, dans le tems qu'il parut pour la prémiére fois ; & ceux qui voudront bien-tôt en avoir une idée générale, n'ont qu'à lire la *Préface* que l'Auteur y mit alors, & les amples *Sommaires*, qui ſont au devant du Corps de l'Ouvrage. Nous devons nous borner à ce qui diſtingue cette nouvelle Edition. Elle eſt de même forme, que la précédente : mais elle a un Tome de plus ; ce qui annonce d'abord une augmentation conſidérable. On rend compte de tout, dans une nouvelle *Préface*, qui eſt presque auſſi longue, que la prémiére.

Il y a pluſieurs années que l'Auteur avoit presque achevé de revoir ce Traité, qu'on penſoit alors à rimprimer : il a pu enfin mettre la derniére main à ſa réviſion. Tout y demeure le même pour le fond : mais il n'a rien négligé de tout ce qu'il croioit propre à perfectionner l'Ouvrage &

pour le Stile, & pour les choſes. Il a fait parci par-là pluſieurs Additions, & dans le Texte, & dans les Notes qui s'y trouvoient déja en aſſez grand nombre.

De plus, on a joint à cette Edition, en forme d'*Appendix*, quelques Piéces, la plûpart déja publiées ailleurs, mais qui, aiant du rapport à la matiére même de l'Ouvrage, en ſont des accompagnemens convenables. On les a diſpoſées, ſelon l'ordre des tems, où elles ont été écrites.

La prémiére, qui ſe préſente, n'avoit jamais paru. C'eſt l'Extrait d'une Lettre, que l'Auteur écrivit de *Berlin* à *Paris*, le 10 Juin 1710, à *M. L. A. B.* Il ne déſigne pas autrement le nom de celui à qui il écrivoit: mais on le devinera aiſément, par ce qu'il dit de l'occaſion & du ſujet de la Lettre. Le *Nouveau Journal des Savans*, comme on l'appelloit alors avec raiſon, venoit de donner un Extrait du *Traité du Feu*. Mr. *Barbeyrac* trouva cet Extrait peu fidéle, & accompagné de certains traits de Critique très-mal fondez. Quelques-uns de ſes Amis, qui en jugeoient de même, lui conſeilloient de s'en plaindre publiquement. Avant que de ſe déterminer là-deſſus, il voulut profiter de l'occaſion du commerce qu'il avoit à *Paris* avec *une Perſonne de crédit, auſſi illuſtre par ſon ſavoir & ſon bon goût, que par ſon rang, & d'ailleurs celle devant qui il convenoit le mieux de porter de telles plaintes.* Il lui expoſa ſes raiſons, que tout le monde peut voir maintenant dans l'Extrait dont il s'agit. Comme le Journaliſte paroît avoir été

été principalement choqué, de ce qu'on ſoûtient dans cet Ouvrage, Que le Jeu en lui-même, & mis à part l'abus, eſt une choſe tout-à-fait indifférente; voici comment l'Auteur finit ſa Lettre: „ On doit préſumer, que tout Auteur, qui „ écrit ſur le Jeu, ſe propoſe d'arrêter ou de „ prévenir les deſordres, auxquels cet amuſement donne occaſion. Ainſi il faudroit, ce „ me ſemble, ne pas juger de l'Ouvrage par la „ maniére dont on y décide la queſtion controverſée de la nature du Jeu en lui-même, mais „ voir ſeulement ſi l'on a pris une bonne route „ pour arriver à ce but. Après quoi on pourroit demander, quelle méthode eſt la meilleure: ou celle d'un Docteur, qui commence „ par dire, que le Jeu eſt tout-à-fait criminel, „ de quelque maniére qu'on en uſe, & qui par-là effarouchant les Lecteurs, empêche que „ ſes leçons ne produiſent aucun fruit: ou celle „ d'un Ecrivain plus indulgent, qui diſpoſe ſes „ Lecteurs à l'écouter, en avouant d'abord que „ le Jeu en lui-même eſt une choſe indifférente, dont on peut faire un uſage très-innocent; „ mais qui repréſente enſuite de toutes ſes forces le danger qu'il y a d'en abuſer, ſi l'on „ n'eſt bien ſur ſes gardes, & qui fait voir tant „ de précipices ouverts à droite & à gauche, „ qu'une perſonne qui a un peu ſon devoir à „ cœur conclura aiſément que le plus ſûr eſt de „ s'abſtenir du Jeu, & que les plus aveuglez „ par la paſſion pourront être effraiez, par la „ crainte de ne pouvoir ſe tenir dans les juſtes „ bornes, ou par la triſte expérience qu'ils ont

„ déja faite de la facilité avec laquelle on s'en-
„ gage dans l'abus & dans l'excès." J'ai rapporté ces paroles, parce que ceux qui n'ont pas vû la prémiére Edition, pourront comprendre par-là quel eſt le but & le réſultat de tout l'Ouvrage.

La Lettre où elles ſont contenuës, eſt ſuivie de l'Extrait de deux Lettres en réponſe. Mr. L. A. B. y déclare, qu'après avoir *lû attentivement les endroits du Journal* dont notre Auteur s'étoit plaint, il trouvoit *ſes plaintes juſtes. Elles ne reſſemblent pas*, ajoute-t-il, *à la plûpart de celles des Auteurs, qui ne jugent des choſes que par la prévention favorable qu'ils ont pour leurs propres Ouvrages.* Il lui fait eſpérer, *au cas qu'il donne une ſeconde Edition de ſon Livre, ou même quelque autre Ouvrage*, qu'*il aura tout lieu d'être content de la ſatisfaction qu'on lui fera*, & qui *lui eſt duë.* Mr. *Barbeyrac*, content d'un jugement ſi avantageux, & de ſi grand poids, en demeura là. Mais la nouvelle impreſſion de ſon Livre lui aiant rappellé le ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé alors, & lui offrant une place naturelle pour ſa défenſe contre des critiques injuſtes ou de fauſſes repréſentations de quelques endroits, il a crû qu'il convenoit d'en profiter.

Les deux autres Piéces, qui ſuivent, & dont la prémiére eſt en forme de Lettre, avoient été inſérées dans le *Journal des Savans.* L'Auteur y répond à Mr. FRAIN DU TREMBLAY, qui avoit attaqué quelques endroits de ſon Ouvrage, dans les *Mémoires* de TREVOUX. La ſeconde, intitulée, *Prémiére & derniére Replique* &c. témoignoit

moignoit par cela ſeul le deſſein où étoit Mr. *Barbeyrac* de n'y plus revenir, quand même ſon Adverſaire dupliqueroit. Il n'y eut pas lieu à la tentation de rompre ce vœu, puisqu'il ne parut plus rien de la part de l'Aggreſſeur. Outre le droit que l'Auteur avoit de tranſporter ces Piéces dans la nouvelle Edition de ſon Livre, il auroit pû y être engagé par cette ſeule conſidération, qu'il a eu occaſion d'y développer aſſez au long certains points eſſentiels.

Il en dit autant, & avec plus de raiſon encore, de la derniére & la plus longue Piéce de l'*Appendix*. C'eſt ſon *Discours ſur la nature du* SORT, qu'il avoit publié en 1714, joint par occaſion à la ſeconde Edition de ſa Verſion de deux *Discours* de Mr. NOODT; d'où il le détacha dans une troiſiéme, pour le réſerver à la place qu'il trouve ici maintenant, & très à propos. Cet Ecrit reparoît tout tel qu'il étoit, à quelques Citations près, ou petites remarques, toutes inſérées dans les Notes, mais qui ne regardent nullement le fond des choſes. On ſait, que c'eſt une défenſe contre feu Mr. DE JONCOURT, Miniſtre de *La Haie*, qui écrivant contre Mr. LA PLACETTE, ſur les Jeux de Hazard, que ce Théologien, fort éloigné de donner dans des principes d'une Morale relâchée, regardoit comme auſſi innocens de leur nature, que les Jeux de pure adreſſe; attaqua en même tems Mr. *Barbeyrac*, mais d'une maniére fort différente. Car, au lieu qu'il ménageoit aſſez ſon Confrére, il crut pouvoir traiter autrement Mr. *Barbeyrac, & joindre aux traits piquans des*

airs de hauteur. Piqué enſuite au vif de ce que celui-ci avoit oſé lui tenir tête, & uſer du droit qu'il lui donnoit, il le témoigna bien dans ſa *Derniére Piéce fournie au Procès contre les Jeux de Hazard* &c. où il joignit une *Addition* ou *Apoſtille, contenant quelques Réflexions oppoſées au Discours ſur la nature du* SORT. Mr. *Barbeyrac*, croiant en avoir aſſez dit, demeura ferme dans la réſolution qu'il avoit priſe & annoncée, de ne plus lui répondre ; n'aiant trouvé dans ſon *Apoſtille, que de nouveaux écarts, & de nouvelles injures ; rien qui donnât la moindre atteinte à ſes raiſons & à ſes principes.* Il n'a eu garde de penſer, après la mort de ſon Antagoniſte, à ce qu'il n'avoit pas voulu faire de ſon vivant ; quelque occaſion que cette nouvelle Edition du *Traité du Jeu* lui en eût fourni naturellement, ſi la choſe en eût valu la peine.

Dans le *Discours ſur la nature du Sort*, notre Auteur avoit fait uſage de l'autorité & des penſées d'un fameux Théologien Anglois, dont le Livre n'étoit tombé entre ſes mains, qu'après la publication de ſon *Traité du Jeu.* C'eſt THOMAS GATAKER, qui donna en 1619 un *Traité Hiſtorique & Théologique de la* nature *& de l'*uſage des SORTS; où par conſéquent il ne pouvoit que traiter des *Jeux de Hazard;* & ſur cet Article il ſe trouvoit juſtement de même opinion que Mr. *Barbeyrac.* Il eut auſſi à ſe défendre là-deſſus contre quelques Théologiens de ſon tems. Cela joint à ce que le Livre eſt peu connu, au moins en-deçà de la Mer, a engagé notre Auteur à donner, dans la nouvelle Préface,

au-

autant qu'il a pu en être instruit, l'Histoire de cette Dispute, comme pouvant servir à l'Histoire Littéraire, que bien des gens aiment beaucoup aujourd'hui. Finissons en rapportant ce qu'il dit ensuite, en finissant lui-même cette Préface.

„ Je ne suis pas surpris, que *Gataker* ait trouvé tant de contradiction, & ait eu à soûtenir tant de disputes, sur le point dont il s'agit, vû le tems où les choses se sont passées. „ Mais il me paroît fort étrange, que, dans un „ Siécle où l'on a secoué le joug de tant de „ Préjugez Philosophiques & Théologiques, il „ puisse encore se trouver des gens, qui faisant „ uniquement attention aux abus qu'il y a dans „ l'usage de certaines choses indifférentes en elles-mêmes, les condamnent comme absolument mauvaises, sur des raisons frivoles, ou „ qu'ils ne peuvent du moins regarder que comme extrêmement douteuses, pour peu qu'ils „ y réfléchissent. Bien loin que cela soit capable de convertir ceux qui donnent dans l'abus, „ rien n'est plus propre à les y confirmer. Il „ n'y a que l'évidence du Vrai, qui puisse éclairer l'Esprit, & par-là toucher le Cœur. De „ fausses lueurs, des subtilitez, quelque spécieuses qu'elles paroissent, ne dissiperont jamais „ des illusions produites par des Passions favorites. Dès-là que ces Passions trouvent un prétexte plausible dans la foiblesse des armes dont „ on se sert pour les combattre, elles prennent „ de plus en plus de nouvelles forces. Au-lieu „ qu'en les attaquant comme il faut, celui qui

„ s'y eſt laiſſé entraîner peut ouvrir les yeux, & „ venir à ſentir ſes égaremens. Si l'on ne réuſ„ ſit pas alors, c'eſt par un effet des mêmes „ obſtacles qui rendent inutile tout ce qu'on dit „ de meilleur ſur les choſes inconteſtablement „ mauvaiſes de leur nature. Je doute fort que „ jamais Joueur ſe ſoit abſtenu du Jeu, pour „ être frappé des raiſons par leſquelles on vouloit „ lui perſuader que l'uſage en renferme par lui„ même une profanation de la Providence. Si „ les Diſcours, ou les Ecrits, dans leſquels on „ raiſonne ſur de tels principes, ont produit „ quelque effet, c'eſt qu'on y mêloit les raiſons „ ſolides, tirées de l'abus confondu avec l'uſage. „ Les prémiéres n'ont fait que peu ou point „ d'impreſſion; & c'eſt aux autres ſeules qu'il „ faut attribuer la victoire."

ARTICLE IX.

EXPLICATION *du* CATECHISME *de l'*Egliſe Anglicane. *Par* Mr. SAMUEL CLARKE, *Docteur en Théologie, Recteur de la Paroiſſe de* St. Jaques *à* Londres. *Traduit de l'Anglois, ſur la Troiſiéme Edition.* In octavo, *pagg.* 343. ſans la *Préface* du Traducteur, qui en contient 20. A *Amſterdam*, chez *Pierre Humbert*, 1737.

IL Y A des Ouvrages, que l'on regarde comme peu conſidérables, & qui néanmoins ſont plus

plus difficiles, qu'on ne penſe. Tels ſont les *Catéchismes*. Il s'agit là des Elémens de la Religion, deſtinez à l'inſtruction de la Jeuneſſe, ou des autres perſonnes qui après cet âge même ne peuvent, à cauſe de leur état, pénétrer guéres plus loin dans la connoiſſance des Véritez révélées. Pour ſe proportionner à leur portée, il faut bien connoître jusqu'où elle s'étend, & faire un choix judicieux, qui laiſſe à l'écart tout ce qui la paſſe, ſans omettre néanmoins rien de néceſſaire. Un Théologien qui a la tête remplie de tant de choſes peu importantes, & quelquefois frivoles, qu'il trouve lui-même de grande conſéquence, ou de choſes douteuſes, qui lui paroiſſent inconteſtables; ſeroit-il propre à faire un bon Catéchisme? Pour ceux qui en ſont capables, il y a un grand obſtacle, qui empêche aiſément qu'ils ne l'entreprennent. Dès qu'un certain Catéchisme, quelques défauts qu'il ait, a eu cours pendant long-tems, il aquiert, par une eſpéce de prescription, le droit d'exclure tous ceux qui voudroient paroître, pour diminuer l'eſtime commune dont il eſt en poſſeſſion. Y toucher le moins du monde, c'eſt, dans l'eſprit de bien des gens, tout autant que ſi l'on oſoit faire quelque changement dans les Saints Livres, d'où ſa doctrine doit être tirée, mais d'où elle ne l'eſt pas toûjours d'une maniére à la repréſenter dans ſa ſimplicité naturelle. On peut dire à peu près la même choſe des Explications d'un Catéchisme, autoriſé par l'uſage.

Graces à Dieu, il s'eſt trouvé des Théologiens de bon goût & éclairez, qui ne ſe ſont pas

laiſſé gagner à ces préjugez, ni rebuter par les difficultez de l'entrepriſe. Nous avons de telles mains des Catéchismes en François. Ceux des Anglois de ce caractére méritent de paroître en la même Langue. Et l'on ne pouvoit rendre de meilleur ſervice au Public, que de mettre les Lecteurs François en état de lire l'*Explication du Catéchisme de l'Egliſe Anglicane*, par le ſavant & pieux *Théologien*, feu Mr. CLARKE.

Le Traducteur, qui ne ſe nomme pas, après avoir indiqué en général la nature & le but de cet Ouvrage, remarque, qu'*on ne s'attendroit pas qu'il ait éprouvé la contradiction, & donné lieu à des diſputes.* On ne devroit pas avoir lieu de s'y attendre, je l'avouë: mais, de la maniére que les choſes vont, on le pouvoit. Et le caractére du Docteur WATERLAND, en qui cet Ouvrage a trouvé *un Adverſaire des plus vifs*, ne laiſſe aucun lieu à la ſurpriſe. Il ſert ſeulement à relever le caractére oppoſé du Docteur SYKES, *généreux & modéré défenſeur de ſon illuſtre Ami.*

Voici maintenant ce que le Traducteur dit des avantages de ce Livre, qui peuvent en revenir aux perſonnes de tout ordre & de toute condition, ſelon le but de l'Auteur.

1. Les Dogmes & les Devoirs de la Religion y ſont expliquez avec beaucoup de netteté & de ſimplicité. Point de difficultez épineuſes, qui par cela même ne ſont pas de l'eſſence de la Religion. Point de termes Scholaſtiques: rien de fondé ſur l'Autorité des *Péres* & de la *Tradition.* L'Auteur eſt attentif à tirer tout des ſources pures

res

res de l'Ecriture Sainte. Souvent il aime mieux exprimer ce qu'il avance dans les propres termes des Auteurs Sacrez, que de leur donner un ſens ſujet à conteſtation. Les Paſſages viennent ſe ranger naturellement & comme d'eux-mêmes, par l'application la plus heureuſe du monde, pour confirmer ou éclaircir une Vérité ou un Devoir de la Religion.

2. Comme cet Ouvrage eſt l'abrégé des Explications plus amples que l'Auteur donnoit publiquement dans ſa Paroiſſe, l'une des plus conſidérables & des plus étenduës de la Ville de *Londres*, & compoſée de gens de tout ordre, de Grands & de Petits, de Riches & de Pauvres; l'Auteur a dirigé ſes inſtructions de telle maniére, qu'elles ſont propres à les précautionner les uns & les autres contre les tentations auxquelles ils ſont expoſez dans un tel ſéjour, chacun ſelon ſon état & ſa condition.

3. Comme le Catéchisme abrégé, qui ſert de Texte à Mr. *Clarke*, ne renferme aucune Controverſe, ſon Explication n'en eſt pas non plus chargée. On n'y en voit aucune de celles qui diviſent les *Proteſtans* ſur des Articles de peu de conſéquence. Il s'attache ſeulement, dans l'occaſion, à munir ſes Catéchuménes contre les Dogmes *additionels* & les uſages ſuperſtitieux de l'*Egliſe Romaine*, qui a altéré d'une maniére également abſurde & dangereuſe la Doctrine & le Culte de l'Evangile. Cela étoit ſur-tout néceſſaire, dans le pays où l'Auteur Prêchoit & écrivoit, où le Papiſme cherche toûjours à s'introduire, & à gagner du terrein. C'eſt, ſelon le

Tra-

Traducteur, une des principales vuës, que Mr. *Clarke* s'eſt propoſées.

4. Enfin, dans la perſuaſion où étoit l'Auteur, que la Religion n'a été donnée aux Hommes que pour les rendre vertueux, & pour les conduire au Bonheur de la Vie à venir par le chemin de la Vertu, il ne traite pas les Dogmes d'une maniére purement ſpéculative, qui ne ſert qu'à ſatisfaire la curioſité: il s'attache ſur-tout à faire voir l'influence qu'ils ont ſur les Mœurs, & à montrer que toutes les Véritez de la Religion, & toutes les parties du Culte Religieux, tel qu'il nous eſt prescrit dans l'Evangile, tendent à nous rendre gens-de-bien. La Piété & la Vertu, qu'il recommande, n'eſt pas une Piété & une Vertu d'Enthouſiasme; mais une Piété ſolide & éclairée, une Vertu qui ſe déploie dans l'exercice des Bonnes Oeuvres, & dans la pratique des Devoirs de la Religion, dont les occaſions ſe préſentent à toute heure.

De-là il eſt aiſé de conclure, combien cet Ouvrage peut être utile par tout pays, à une infinité de gens. Les Paſteurs mêmes, dit notre Traducteur, trouveront ici un modéle, non ſeulement pour la maniére d'inſtruire les Peuples confiez à leurs ſoins, mais encore „ pour expli„ quer adroitement les Catéchismes qu'on leur „ prescrit, & qui doivent leur ſervir comme „ de texte & de fondement à leurs inſtructions; „ ces ſortes de Livres étant regardez comme des „ espéces de Livres Symboliques, qui contien„ nent la Doctrine reçuë dans les Egliſes & les „ Pays où ils exercent leur Miniſtére. Ils ap„ prendront ici à leur donner un ſens raiſonnable,

„ ble, dans les endroits où ils ne s'expriment
„ pas avec aſſez de juſteſſe, & où ils paroiſſent
„ s'éloigner tant ſoit peu de celui des Auteurs
„ Sacrez; ſans craindre la cenſure de ceux qui,
„ mettant ces ſortes d'Ouvrages presque de ni-
„ veau avec la Parole de Dieu, regardent com-
„ me criminel le moindre changement qu'on y
„ fait, quoiqu'ils ne faſſent pas difficulté de
„ convenir que ce ſont des Ouvrages Humains,
„ & que, par conſéquent, on ne peut pas ſe
„ promettre qu'ils ſoient parfaits à tous égards.
„ C'eſt ce que notre Auteur, entre autres exem-
„ ples, a fait avec habileté, en expliquant la
„ Queſtion du Catéchisme qui regarde l'uſage
„ & les obligations des *Parrains* & des *Marrai-*
„ *nes* dans le Batême des petits Enfans &c.

On peut objecter, que l'Auteur s'étend trop ſur cet article. Mais, répond ſon Traducteur, ceci ne peut ſurprendre que ceux qui ne ſavent pas ce que la Liturgie de l'*Egliſe Anglicane* preſcrit là-deſſus, & qui eſt d'une ſévérité ſi grande, que les Devoirs qu'elle impoſe aux Parrains & Marraines, ſont, pour ainſi dire, impraticables, à moins qu'on ne le réduiſe au ſens que Mr. *Clarke* lui a donné, & le ſeul qu'on puiſſe lui donner raiſonnablement.

Une autre objection, que l'on prévient ici, c'eſt que ce Catéchisme, & ſon Explication, peuvent paroître avoir un défaut qui ſe trouve dans quantité d'autres Catéchismes, en ce que l'Auteur n'établit pas d'abord les prémiers Principes & les Fondemens de la Religion, tels que ſont les preuves de l'Exiſtence de DIEU, de la né-

néceſſité de la Révélation, de la Vérité de la Religion Chrétienne &c. Mais, outre que l'Auteur a dû ſuivre l'ordre du Texte qu'il explique, le ſupplément ſe trouve dans le Corps même de l'Ouvrage; comme il paroît par les endroits que le Traducteur indique. Il remarque enſuite, que, quoiqu'on ne puiſſe pas blâmer ceux qui, dans leurs Catéchismes, ont mis à la tête ces grands principes, & qu'ils ſoient de la derniére importance, bien des gens voudroient qu'on ne traitât pas de telles matiéres *ex profeſſo*, comme on parle, mais ſeulement par occaſion, comme fait Mr. *Clarke*. La raiſon en eſt, que prouver ces choſes à des *Chrétiens*, qui en ſont naturellement perſuadez, c'eſt faire une choſe non ſeulement inutile, mais qui pourroit encore être dangereuſe, en faiſant naître dans les Esprits des doutes & des difficultez, qui ne s'y ſeroient jamais formées, & qu'ils n'auroient peut-être pas l'adreſſe de combattre. Pour moi, il me ſemble que l'inconvénient ne ſeroit à craindre, qu'à cauſe de la maniére peu convenable dont on s'y prendroit, en établiſſant, dans un Catéchisme, ces Principes fondamentaux. Si on alloit y débiter tout ce qui ſe dit dans les Livres de Théologie, & propoſer en détail les objections & les difficultez des *Athées* ou des *Déiſtes*; cela ſeroit certainement & inutile & dangereux. Mais n'y a-t-il pas moien de propoſer clairement & en peu de mots, les plus fortes preuves de ces grandes Véritez, en ſorte que ceux à qui ſont deſtinez les Catéchismes les comprennent, & en ſoient vivement frappez? Ou faut-il les abandonner là-

deſſus

deſſus aux impreſſions de l'Education, qui, quelque fortes qu'elles ſoient, perdent aiſément de leur force, quand elles ne ſont pas ſoûtenuës par les lumiéres de la Raiſon? L'expérience ne fait que trop voir, que, faute d'être ainſi convaincus des prémiers Principes, bien des gens, à qui on a inculqué tout le reſte, ſuccombent aux tentations de l'Incrédulité, & ſe jettent enfin dans l'Irréligion. Il eſt certain au moins, que, plus une perſonne aura été inſtruite, ſelon ſa portée, des raiſons pourquoi elle croit qu'il y a un Dieu, que la Religion Chrétienne eſt véritable &c. & plus elle ſera dispoſée à s'affermir dans la créance des autres Véritez, qui ſont toutes appuiées ſur ces grands fondemens.

Reſte une autre objection, que le Traducteur ſe propoſe, & à laquelle il eſt lui-même intéreſſé. Il y a déja un grand nombre de Catéchismes, ou d'Explications de Catéchismes, particuliérement en Langue Françoiſe. A quoi bon en multiplier le nombre? Il auroit pû demander à ſon tour: Y a-t-il un grand nombre de ces ſortes d'Ouvrages, qui ſoient du caractére dont ils doivent être, & qui n'aient pas des défauts conſidérables? Mais il ſe contente de répondre, que de tels Ouvrages ne ſauroient être trop nombreux. Les goûts ſont différens: il eſt bon qu'on ait ici à choiſir.

Il faudroit maintenant rapporter quelques endroits du Corps de l'Ouvrage, par où les Lecteurs puſſent juger des idées & de la méthode de l'Auteur. Mais ceux qui liſent cette *Bibliothéque*, peuvent ſe ſouvenir, qu'il y a là-deſſus un Arti-

Article (*a*) aſſez étendu, à l'occaſion de la publication de l'Original. Après tout, le meilleur moien de connoître le prix de ces ſortes d'Ouvrages, eſt de les lire d'un bout à l'autre. De ſimples Extraits ne ſuffiſent pas pour faire bien juger de tout le plan, & de la maniére de l'exécution, ſur chaque partie.

(*a*) *Tom.* IX. Part. II. *Article* 6.

ARTICLE X.

LETTRES & MEMOIRES *du Baron de* PÖLLNITZ, *contenant les Obſervations qu'il a faites dans ſes Voyages, & le Caractère des Perſonnes qui compoſent les principales Cours de l'Europe.* Troiſiéme Edition: *augmentée de deux Volumes, & d'une* Table des Matières. *A* Amſterdam, *chez* François Changuion, 1737. 5 Tomes. in 8°. *Lettres* I. Tome, *Pagg.* 404. II. Tome, *Pagg.* 418. III. Tome, *Pagg.* 436. *Mémoires* I. Tome, *Pagg.* 488. II. Tome, *Pagg.* 434.

LEs perſonnes qui connoiſſent les Editions précédentes des *Mémoires* de Mr. le Baron de *Pöllnitz*, verront dans le Titre que nous venons d'annoncer, que celle-ci eſt augmentée des deux derniers Tomes, auxquels néanmoins on a réſervé l'honneur d'être appellés des *Mémoires*, les trois prémiers n'étant plus que des *Lettres*. Le Libraire nous avertit là-deſſus, que ces

ces deux Volumes avoient été compoſés avant les autres; que l'Auteur en avoit vendu le Manuscrit à *Paris*, à une Perſonne qui le revendit en *Hollande*; que ce Manuscrit contenoit les prémiers Voyages du Baron, & que pour marquer mieux la diſtinction entre les uns & les autres, on s'eſt determiné à donner le nom de *Lettres* à ce qui avoit déja paru, & celui de *Mémoires* à ce qui paroît de nouveau. L'*Avertiſſement du Libraire* nous apprend auſſi qu'il eſt parlé, dans les 2 derniers Tomes, de quelques Cours dont il n'étoit rien dit dans les autres; & que les *Objets* qui y reviennent les mêmes, ne laiſſent pas que d'y être repréſentés d'une manière un peu différente; outre la Profeſſion de Foi faite par le Baron, pour expoſer les motifs qui le firent changer de Religion.

Dans les prémiers Voyages de ce Gentilhomme, qui ſont ainſi contenus dans les 2 Tomes ajoutés de cette 3. Edition, vous trouvez d'abord que Mr. de *Pöllnitz*, ſorti d'une Maiſon originaire de *Thuringe*, & transplantée dans le *Brandebourg*, nâquit le 25 Fevrier 1692, à *Iſouïn*, village du Pays de *Cologne*, où ſon Père étoit en quartier d'Hiver avec ſon Régiment; & fut élevé dans la Cour de *Pruſſe*, dont il parle avec beaucoup d'étendue. Après avoir ſervi en *Italie* & être revenu à *Berlin*, il lui prit envie de voyager, „ quelques paroles aſſez dures que „ le Roi lui avoit dites un jour qu'il avoit man„ qué à faire ſon ſervice de Gentilhomme de „ la Chambre, *l'aiant* déterminé à prendre ce „ parti." Les Endroits qu'il vit ſucceſſivement

furent, *Oranjebaum*, *Hall*, *Halberſtadt*, *Wolfenbuttel*, *Brunswick*, *Zell*, *Hanover*, *Minden*, *Hervorde*, *Weſel*, *Nimègue*, *Utrecht*, *Leyde*, *La Haie*, qu'il croit „ pouvoir appeller le prémier „ Village de l'Europe, & dont il ajoute, je ne „ ſai pourquoi, que la beauté du ſéjour l'a fait „ choiſir aux Etats Généraux, *préférablement à „ tout autre*, pour y tenir leur Conſeil: " *Delft*, *Rotterdam*, *Dort*, *Amſterdam*, à l'occaſion de laquelle il remarque, apparemment ſur un Ouï-dire, *qu'on n'a point vu les Hollandois ſe piquer de propreté*; que *ces Meſſieurs gardent bien une chemiſe quinze jours*, *ſous une camiſole de laine graſſe fort dégoutante*; & que *leur façon de manger n'eſt guère plus propre*, *la plupart ne connoiſſant d'autres fourchettes que leurs doigts*, *avec leſquels ils pêchent de la Salade dans le vinaigre*, ce qui eſt *ordinairement leur mets favori*: *Harlem*, *Honslardyck*, *Duſſeldorp*, *Francfort*, où ſe tenoient alors les Conférences pour l'Election d'un nouvel Empereur: *Caſſel*, *Munſter*, *Cologne*, *Anvers*, *Malines*, *Bruxelles*, *Mons*, *Valenciennes*, *Cambrai*, *St. Quentin*, *Compiegne*, *Senlis*, *St. Denys*, *Paris*, *Verſailles*, dont „ il s'étoit fait „ une ſi grande idée, *s'étant* ſi fort perſuadé que „ tout y devoit être d'or & d'azur, qu'au pré„ mier coup d'œil il ne fut pas frappé de ſa „ beauté: " *Fontainebleau*, *Breda*, *Magdebourg*, *Brandebourg*, *Hambourg*, *Altena*, *Aix-la-Chapelle*, *Varſovie*, *Breslau*, *Dresde*, *Maſtricht*, *Louvain*, *Gand*, *Lille*, *Bruges*, *Nieuport*, *Ypres*, *Strasbourg*, *Fulde*, *Eiſenach*, *Gotha*, *Erfurt*, *Leipſig*, *Maience*, *Stutgard*, *Saverne*,

uerne, *Phaltzbourg*, *Luneville*, *Nancy*, *Toul*, *Bar-le-Duc*, *Château-Thierry*, *Meaux*, *Toul*, *Heidelberg*; & c'eſt tout ce que l'on trouve dans le I. Volume, bien entendu néanmoins qu'il y a quelques-uns de ces Endroits où l'Auteur revint plus d'une fois, tels que ſont *Berlin*, & ſur-tout *Paris*, qui lui fourniſſent auſſi le plus de matière.

Dans le II. on rencontre, *Ste. Menehoult*, *Verdun*, *Metz*, *Ulm*, *Augsbourg*, *Munich*, *Nymphenbourg*, *Paſſau*, *Vienne*, *Saltzbourg*, *Moret*, *Auxerre*, *Dijon*, *Lyon*, *Vienne* en *Dauphiné*, le *Pont St. Eſprit*, *Avignon*, *Aix*, *Marſeille*, *Toulon*, *Frejus*, *Antibes*, *Nice*, *Villefranche*, *Savone*, *Gènes*, *Piſe*, *Florence*, *Sienne*, *Monteſiascone*, *Rome*, où le Baron trouva des „ Abbés d'un „ bon air, qui auroient pu faire la leçon aux „ Petits-Maitres les plus rafinés en fait de Coquetterie; *il y trouva auſſi* les Dames fort bien „ miſes, & la plupart très aimables, mais d'un „ accès très difficile à quiconque n'avoit pas „ l'honneur de porter un petit Collet, les jeunes „ Abbés aiant ſoin de s'en emparer." L'Auteur, qui avant que de venir à *Rome* s'étoit fait *Romain*, fut admis chez les Cardinaux, & eut audience du Pape *Albani* lui-même, qui pour l'affermir dans ſa nouvelle Religion, „ lui donna de ſa propre main beaucoup d'Agnus, & „ une Diſpenſe pour manger gras en Carême." Il vit enſuite *Naples*, *Pouzzol*, *Loretto*, *Fano*, *Peſaro*, *Rimini*, *Bologne*, *Veniſe*, *Padoue*, *Modene*, *Regio*, *Parme*, dont „ le Duc alors règnant, „ François Farnèſe, par une Diſpenſe dont *l'Auteur dit que* l'on voit peu d'exemples dans l'E-

„ gliſe Catholique, avoit epouſé la Veuve de ſon „ Frère, *Dorothée de Neubourg*, de laquelle il a „ eu *Elizabeth Farneſe*, " aujourd'hui Reine d'*Eſpagne*: *Plaiſance*, *Milan*, *Caſal*, *Turin*, *Suſe*, *la Brunette*, *Chambery*, *Genève*, où le Baron apprit que „ les Catholiques-Romains ſont re„ gardés comme des Idolâtres, & que chacun des „ Miniſtres, dans ſon Prêche particulier, fait „ ſon Mandement, & décide des matières de „ Foi en dernier reſſort: " *Montpellier*, *Beziers*, de laquelle „ on dit en commun Proverbe, que „ ſi Dieu vouloit choiſir un ſéjour ſur la Terre, „ il choiſiroit celui de Beziers: " *Caſtelnaudary*, *Toulouſe*, *Pau*, *Baionne*, *Pampelune*, *Alcala*, *Madrid*, dont les Proceſſions de la Semaine ſainte ſcandaliſèrent beaucoup Mr. de *Pöllnitz*. „ Je „ n'ai jamais rien vu, *dit-il*, de ſi pitoyable, pour „ ne pas dire de ſi ſcandaleux, que ces ſortes de „ Proceſſions. Il ſembloit qu'on eût réſolu de „ tourner en ridicule la choſe du monde la plus „ ſacrée. Il s'agiſſoit de la Paſſion & de la Mort „ de Notre Seigneur, & tout cela étoit repréſenté d'une façon ſi burlesque, qu'en vérité je „ m'étonne qu'un Tribunal d'Inquiſition, qui „ fait bruler aſſez ſouvent pour des crimes imaginaires, ne puniſſe pas ſévèrement ceux qui „ participent à de pareilles Fêtes. Dans la Proceſſion que j'ai vue, N. S. y étoit repréſenté „ de grandeur naturelle, dans bien des attitudes „ différentes. On le voyoit ſur le Calvaire, re„ vêtu d'une Robe de chambre de taffetas „ pourpre, priant ſon Père d'éloigner de lui le „ Calice qu'un petit Ange lui préſentoit. Cet

„ Ange

„ Ange étoit attaché à un fil-d'archal, afin
„ qu'il parût ſe ſoutenir en l'air. Enſuite d'au-
„ tres perſonnes portoient l'image de N. S. atta-
„ ché en Croix, toujours de grandeur naturel-
„ le, aiant ſur ſa tête, au-lieu de Couronne
„ d'Epines, une longue Perruque naturelle bien
„ poudrée, & nouée avec un ruban de cou-
„ leur. Enfin chaque circonſtance de la Paſ-
„ ſion & de la Mort de J. C. étoit repréſentée
„ au naturel, & d'une façon plus comique l'u-
„ ne que l'autre. Chaque Image étoit escortée
„ par quatre, ſix, ou huit Hommes armés de
„ pied en cap, avec des halebardes à la main.
„ Entre chaque Image marchoient des Eccléſias-
„ tiques & les différentes Confréries. Il y avoit
„ à la tête de la Proceſſion des Hommes entiè-
„ rement couverts de toile noire, de façon
„ qu'on ne leur voyoit pas même le viſage; il
„ n'y avoit qu'une très petite ouverture, par où
„ ils pouvoient voir & respirer: ils s'en ſer-
„ voient auſſi pour faire réſonner des eſpèces de
„ Trompes, aſſez ſemblables aux Cornets des
„ Vachers. Ils avoient ſur la tête des chapeaux
„ extrêmement pointus. Ceux-ci étoient ſuivis
„ par d'autres Hommes, & par des petits Gar-
„ çons tout nuds depuis la tête jusqu'à la cein-
„ ture, dont les corps étoient entortillés de cor-
„ des de paille: ils avoient les bras attachés à
„ un morceau de bois, qui les obligeoit de les
„ tenir étendus en marchant, comme s'ils euſſent
„ été attachés à une Croix. Il y avoit auſſi une
„ Troupe de Flagellans."

Après être ſorti de *Madrid*, où il avoit obte-

nu un Régiment, le Baron vit *Burgos*, *Vittoria*, *Bilbao*, d'où il paſſa à *Londres*, dont „ le Roi „ & la Cour Allemande, prévenus contre lui par „ Mademoiſelle de *Pöllnitz*, ne voulurent pas „ le voir; " deſorte que force lui fut de ſe rabattre ſur les Anglois, qui lui firent voir *St. Paul*, *Weſtminſter*, la *Bourſe*, les *Chevaux de bronze*, *la Tour*, *Hamptoncourt*, *Windſor*, *Kenſington*. Revenu à La Haie, il y fut ſi vivement pourſuivi par ſes Créanciers, qu'il lui fallut regagner inceſſamment l'*Allemagne*; ce qu'il fit en paſſant par *Bois-le-Duc*, *Maſtricht*, *Cologne*, *Andernach*, d'où il revint à *Cologne*, & de là remontant le Rhin jusqu'à *Maience*, il roda quelque tems ſans ſavoir où ſe fixer. Il parle ici de *Barbi*, de *Zell*, de *Zeitz*, de *Hoff*, de *Nuremberg*, d'*Aichſtedt*, d'*Ingolſtadt*, de *Ratisbonne*, de *Wurtsbourg*, de *Kiel*, de *Blanckenberg*, de *Carelsbadt*, de *Prague*, de *Bareith*, & de quelques autres Villes, dont il avoit déja fait mention auparavant.

La différence réelle, que je trouve entre les *Lettres* & les *Mémoires*, n'eſt abſolument que dans le Titre; car ce ne ſont après tout que des *Lettres* écrites, les prémières à un Monſieur, & les autres à une Dame. A cela près, tout eſt dans le même goût, & je ne vois pas que le nom pompeux de *Mémoires* convienne mieux à une Partie qu'à l'autre. Peut-être que celui de *Voyages*, ou quelque autre ſemblable, qui leur appartenoit en commun, auroit été le plus naturel, comme étant le plus ſimple. Car enfin nous donner le nom des Villes, leur ſituation, quelques

ques traits de leurs Habitans; le nom des Princes règnans, de leurs familles, de leurs principaux Miniſtres, quelques particularités qui les regardent, ou quelques avantures de Repas, de Galanterie, & de Route, eſt-ce effectivement donner des *Mémoires*?

A la fin du V. Tome on trouve la Profeſſion de Foi préſentée par le Baron à ſon Eminence le Cardinal *** à *Rome*, qui eſt d'environ 74 pages, & dans laquelle il donne d'abord une eſpèce de Commentaire de ſa façon ſur le Symbole. Ce qui m'y a paru de plus ſingulier, eſt ce qu'on va lire. „ Quand je dis, *dit le Baron*, „ que Jéſus-Chriſt a été mis dans le ſepulcre, je „ crois non ſeulement que ſon Corps a été en„ ſeveli, mais je crois encore que Dieu lui-mê„ me a été mis dans le ſepulcre. Puiſque la Di„ vinité n'abandonna jamais le Corps du Sau„ veur, qui fut mis dans le ſepulcre, il faut né„ ceſſairement que nous confeſſions que Dieu a „ été enſeveli." J'avoue qu'un Proteſtant ſeroit ſcandaliſé, à bon droit, d'un langage pareil; mais après y avoir bien réfléchi, je ne ſai ſi le Dogme de la Tranſſubſtantiation ne mène point là.

ARTICLE XI.

MEMOIRES *ſecrets de la République des Lettres, ou, le Théatre de la Vérité.* Par l'Auteur des *Lettres Juives.* *A* Amſterdam, *chez* Ja-

ques Desbordes, 1737. in 12. I. & II. Lettres. *Pagg.* 300.

DE's le debut de la I. Lettre, l'Auteur annonce au Public qu'il ſe propoſe „ de donner tous les Mois les réflexions qu'il fera ſur „ l'Etat préſent de la République des Lettres, „ *dans la perſuaſion, qu'*une Réforme dans l'Empire Litéraire ſeroit non ſeulement profitable, „ mais encore très néceſſaire au bien & à l'inſtruction de toutes les Nations Européennes. " La raiſon qu'il en donne, c'eſt que „ depuis „ long-tems les Savans ſe ſont approprié le droit „ de ne point aſſez reſpecter le Public, *n'y en* „ *aiant* presque aucun d'entre eux qui ne ſoit „ reſponſable de quelque Erreur qui s'eſt introduite par ſes Ecrits. " Deſorte qu'à ſon avis, „ il ſeroit fort utile qu'il y eût, dans la République des Lettres, un Tribunal Souverain „ qui jugeât des Ouvrages des grands Hommes „ avec l'impartialité qui conviendroit à des Magiſtrats, qui repréſenteroient les neuf Muſes, „ & qui ſeroient les Subſtituts d'Apollon. " Le Tribunal des Journaliſtes eſt inſuffiſant & même recuſable, parce „ qu'ils ne parlent guère „ que des Livres nouveaux; qu'ils donnent également des Extraits des bons & des mauvais „ Ouvrages; qu'il y a déja long-tems qu'on les „ accuſe de partialité, & qu'on leur reproche de „ ſe reſſentir du vice interne qui cauſe tant de „ maux dans la République des Lettres. *Il faut* „ des Juges qui ne *faſſent* aucune mention des „ Auteurs ſubalternes; *qui entrent* dans le détail

„ des

„ des beautés & des fautes des bons Auteurs, „ tant anciens que modernes; *qui développent* au „ Public les cauſes des erreurs des grands Hom- „ mes; *qui fourniſſent* le moyen de s'en garan- „ tir; *qui parlent* des intrigues Litéraires, & „ qui montrent les reſſorts cachés qui font agir „ les Savans. "

Pour juſtifier l'érection de cette nouvelle Cour Souveraine, l'Auteur fait voir en détail, „ qu'il „ eſt aiſé de ſe convaincre, par la diverſité des „ Opinions, & la contrariété des Sentimens des „ Savans, qu'il y a pluſieurs Erreurs dans leurs „ Ouvrages. " Après quoi il montre „ la pré- „ vention des Savans en faveur de leurs Opi- „ nions; la Diviſion qui règne entre eux; *que* „ les plus illuſtres ont ſoutenu des Opinions non „ ſeulement ridicules & bizarres, mais folles & „ impertinentes; qu'ils ont eu la diſſimulation, „ & l'adreſſe d'intéreſſer la Religion dans leurs „ disputes; " & finit par „ les Calomnies des „ Savans contre leurs Adverſaires: " en ajou- tant que dans ce détail, on trouve „ un abrégé „ ſuccint de toutes les choſes, dont il voudroit „ que le Tribunal établi pour réformer les abus „ introduits dans la République des Lettres, in- „ ſtruiſît le Public. "

Ce n'eſt pas tout que d'en donner l'idée, il ſe charge lui-même d'une fonction ſi pénible; mais il promet „ d'égayer ſes Lettres le plus qu'il lui „ ſera poſſible, en y inſérant des Anecdotes, des „ Faits, & des Hiſtoires propres à amuſer " le Lecteur. On peut augurer du ſuccès par la 2. Lettre, dans laquelle il examine „ quels ſont les

„ défauts des plus célèbres Théologiens". Ces défauts qu'il a obſervés, ſont, que „ les plus grands „ Théologiens ont préſenté quelquefois des i- „ mages ſales & impudiques à l'imagination de „ leur lecteurs; *qu'*ils agitent ſouvent des queſ- „ tions inutiles, & cherchent en-vain à appro- „ fondir celles qui ſont au-deſſus de la connoiſ- „ ſance humaine; *qu'*ils ont ſoutenu des Erreurs „ très groſſières; *qu'*ils ſoutiennent quelquefois, „ dans le même Ouvrage, des ſentimens direc- „ tement oppoſés; *que* leur ſtyle eſt ſouvent vi- „ cieux". Tous ces Articles, de même que ceux de la Lettre précédente, ſont munis de preuves, où l'on voit pêle-mêle les Morts & les Vivans, les Proteſtans & les Catholiques-Romains, les Janſéniſtes & les Moliniſtes, les Jéſuites & les Miniſtres, les Pères & les Hérétiques.

Tros Rutulusve fuat, nullo diſcrimine habetur.

Le Tribunal des Journaliſtes devant être de ſa nature inférieur en rang & en pouvoir à celui que l'Auteur s'eſt érigé à lui-même, nous n'entreprendrons point de prononcer ſur le mérite de ſon Ouvrage; mais, comme Membres de ce Public pour lequel il travaille, & qui doit prendre tant d'intérêt à la continuation de ſes veilles, nous ſouhaitons que le courage ne lui manque qu'avec la matière.

AR-

ARTICLE XII.

Les Caprices de l'Amour & de la Fortune, ou les Avantures de la SIGNORA ROSALINA, Par Mr. le Marquis *d'Argens*. *A* La Haie, *chez* Pierre Paupie. 1737. 12. *Pagg.* 300.

Mémoires du COMTE DE VAXERE, *ou le faux Rabbin*. Par l'Auteur des *Lettres Juives*. *A* Amſterdam, 1737. 12. *Pagg.* 282.

Mémoires & Avantures du BARON DE PUINEUF, *écrites par lui-même*. *A* La Haie, aux dépens de la Compagnie, 1737. *Pagg.* 240.

NOus mettons ici enſemble ces trois Pièces, parce qu'elles ſont toutes vraiſemblablement du même Auteur, dont la Plume rapide & légère exécute avec facilité les inventions d'une imagination fertile & riante. On prétend même, que dans les *Mémoires du Baron de Puineuf*, il a fait entrer bon nombre d'Avantures qui ſont priſes de l'Hiſtoire de ſa Vie, ou de celle de ſa Famille. Car c'eſt effectivement de lui-même que l'on a cru devoir entendre ce qu'il dit dès l'entrée de cette Hiſtoriette: „ J'écris „ les erreurs de ma jeuneſſe, & c'eſt à la Jeu„ neſſe principalement que je deſire d'en faire „ part. Elle pourra profiter de mon exemple... „ Je ſuis né dans un Village de la Provence à ſix „ lieues de la Capitale, d'une famille aſſez ancienne,

„ cienne. Elle a tenu autrefois un rang conſi-
„ dérable dans la Province, par les Charges de
„ grands Préſidens que mes Ancêtres ont occu-
„ pé; mais de tous ces Emplois, il n'en reſte
„ que le ſouvenir". Quoi qu'il en ſoit, c'eſt dom-mage qu'un Homme qui joint à la beauté de l'eſprit, un ſtyle auſſi vif que naturel, ne ſoit pas dans une ſituation à n'écrire que pour les gens qui veulent des lectures utiles pour eux-mêmes, & non dangereuſes pour la Jeuneſſe qui leur appartient.

ARTICLE XIII.

ANECDOTES HISTORIQUES, GALANTES, & LITERAIRES *du tems préſent, en forme de Lettres.* A La Haie, *chez* Pierre Paupie, 1737. 12. I. Partie, *pagg.* 224. II. Partie, *pagg.* 226.

UN Catholique-Romain, que diverſes Avantures ont conduit en *Hollande*, écrit la ſuite de ſes Avantures à un Ami qui eſt à *Paris*, & qui *répondant* avec régularité à toutes ſes *Lettres*, lui mande auſſi de tems en tems ce qui ſe paſſe, ou ce qui ſe débite dans cette Capitale; l'un & l'autre aimant fort les Réflexions & en faiſant beaucoup. Voilà le Plan général de cet Ouvrage, dont la plupart des Anecdotes ne roulent guère que ſur le compte des Moines, ou des Médecins; les prémiers n'y entrant que pour des affaires de Galanterie, & les autres, à l'exception d'un ſeul, n'y faiſant qu'une aſſez ſotte figure.

re. Comme c'eſt le même Auteur qui a écrit les *Lettres* & les *Réponſes*, qui ſont toutes au nombre égal de dix-huit, dans ce Volume, on y voit auſſi le même eſprit, le même goût, & le même ſtyle; & jamais Homme qui ſe répond à lui-même, n'a pris moins de peine pour dépayſer le lecteur.

Dans la 1. *Lettre*, on trouve une *Anecdote*, qui donne l'idée la plus magnifique de l'état préſent des Provinces-Unies, & qui marque l'expérience, & la pénétration de l'Auteur de l'Eloge. „ C'eſt, *dit-il*, une République, dont le „ Gouvernement eſt admirable. La Fraude & „ l'Artifice n'y ſont connus que de nom; en„ core doit-on cette connoiſſance aux relations „ qu'elle eſt obligée d'avoir avec des Etrangers. „ Ses Membres ſe croyent tous égaux en quelque „ manière, parce que la Nature ſemble les a„ voir faits tels; & toute leur application conſiſte à ne rien faire qui puiſſe en altérer l'ar„ rangement. Les Enfans y obéiſſent aveuglé„ ment à leurs Pères, & les Pères y révèrent „ leurs Anciens, comme aiant plus d'Expérien„ ce, & par conſéquent plus de Raiſon. C'eſt „ la Nature ſeule qui ſemble avoir établi, par„ mi eux, tout ce qu'on appelle Prééminence. „ Il y a pluſieurs Chefs principaux, qu'on choi„ ſit, parce qu'on a remarqué, que tous les „ Hommes, quoiqu'ils naiſſent égaux en Digni„ té, ne naiſſent pas tous égaux en Génie, en „ Talens, en Bravoure, en Force de corps &c. „ La Nature qui a fait elle-même cette diſtinc„ tion entre ſes Enfans, leur apprend à s'y

„ con-

„ conformer, & par conſéquent à mettre à leur „ tête ceux d'entre eux qu'elle a favoriſés; & „ c'eſt-là la ſeule Règle que ſuivent, dans l'at„ tribution des Honneurs, & dans la diſtinction „ des Rangs, ces braves Républicains.... Je „ ſaurai toujours bon gré à la Fortune, qui m'a „ conduit enfin dans une Contrée où les Mœurs „ & la Bonne-foi mettent ſes Habitans infini„ ment au-deſſus de tout ce que notre Patrie „ peut avoir de plus recommandable".

Le Portrait hiſtorique du Cardinal *Albéroni*, qui ſe lit dans la 6. *Lettre*, n'eſt pas à beaucoup près en ſi belles couleurs. „ L'Abbé Albéroni, „ *dit l'Auteur*, étoit encore alors Domeſtique „ de Mr. de Vendôme. Toujours prêt à le di„ vertir, il n'eſt pas étonnant qu'il eût gagné la „ confiance du meilleur Prince qui fut jamais. „ Outre qu'il avoit l'Intendance générale de ſes „ menus plaiſirs, il avoit encore le talent de „ faire certains Ragoûts, qui le rendoit très cher „ & très précieux ..... Juſqu'à ce moment il „ n'avoit que ce que la libéralité de ſon Mai„ tre lui fourniſſoit. Madame des Urſins, pour „ parvenir à en faire ſa Créature, lui procura „ d'abord un Bénéfice, ſans affectation, & com„ me pour faire plaiſir à Mr. de Vendôme. Ce „ prémier trait de généroſité fit ouvrir les yeux „ au ruſé Parmeſan, qui comprenant à merveil„ les ce que cela vouloit dire, n'héſita pas un „ moment à donner du côté où la Fortune lui „ paroiſſoit rire le plus. Dès ce moment il de„ vint l'Eſpion fidèle de ſa nouvelle Bienfaitri„ ce..... Je ne ſai ſi c'eſt hazard, ou complot; „ mais

„ mais dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, „ on vit expirer, preſque ſubitement, ce digne „ Héros [le Duc de Vendôme,] venant de „ manger quelques Eſcargots. On prétend que „ notre Abbé excelloit dans cette eſpèce de Ra„ goût, & qu'on doit au talent qu'il avoit de „ ſavoir aiguiſer extrêmement l'appétit, la mal„ heureuſe indigeſtion qui accourcit les jours de „ ce bon Prince. Quoi qu'il en ſoit.... Albé„ roni changea ſur le champ de condition, & „ paſſa au ſervice de Madame des Urſins..... „ A peine Mr. de Vendôme fut-il mort, qu'on „ inſinua par-tout que nous l'avions empoiſon„ né, à la faveur de notre Panacée".

Si l'on veut voir un Echantillon de la manière dont les Religieux ſont peints & accommodés, dans le même Ouvrage, on n'a qu'à lire ce qui ſuit, & que j'ai tiré de la *Réponſe* 9. „ Allant „ aux Eaux de Bagnères.... la nuit nous ſur„ prit à 2 lieues de cette petite Ville. Notre „ Guide... vint à s'égarer... Nous nous trou„ vames inſenſiblement engagés dans une Fo„ rêt.... Une Symphonie éclatante vint ſubi„ tement frapper nos oreilles.... Bien loin que „ ce fût un Enchantement, nous vimes bientôt „ une réalité, qui nous fit d'autant plus de plaiſir, „ que nous nous y attendions le moins. C'é„ toit le Prieur d'un Couvent de Bernardins à la „ tête de ſa Communauté, qui donnoit une Fê„ te champêtre à tous les Gentilshommes & „ Dames de ſon Voiſinage. Sa Maiſon, qu'on „ nommoit l'Echelle-Dieu, étoit préciſément ſi„ tuée au milieu d'un Vallon... Le Prieur en-

voya

„ voya ſon Intendant nous prier de venir droit
„ au Monaſtère.... Après les civilités ordinai-
„ res.... nous fumes invités de prendre part à
„ la Fête, qui ſe faiſoit dans un Boſquet ſitué au
„ bord d'une petite Rivière. Chaque Arbre,
„ chargé de Lampions, faiſoit une eſpèce de
„ Flambeau.... il y avoit pluſieurs Tables cou-
„ vertes des mets les plus exquis. Tout autour
„ c'étoient des Meſſieurs & des Dames. A cha-
„ cune on y voyoit des Moines entremêlés, qui
„ en faiſoient les honneurs à merveilles. C'étoit
„ des Santés réitérées au bruit de la Symphonie.
„ Le Repas fut long, & ne finit que vers les
„ deux heures après minuit. Rien ne me pa-
„ roiſſoit ſi ſingulier, que de voir ces égrillards
„ de Moines, retrouſſant leur Froc, ſe donner à
„ l'envi les mêmes airs que des Petits-Maitres
„ Marquis auroient pu faire en ſemblable occa-
„ ſion. Mais ce qui me ſcandaliſa extrêmement,
„ fut d'entendre la Cloche de Matines ſonner à
„ l'heure de minuit, & de voir tous ces Reli-
„ gieux goguenarder, & ſe moquer du Signal
„ qui les appelloit au Chœur... Leur Supérieur...
„ fut le prémier qui mit tous les autres en train,
„ & cela en faveur & à l'honneur d'un Saint
„ dont il portoit le nom. Le repas fini, on com-
„ mença une eſpèce de Bal, où le Prieur dan-
„ ſa le prémier avec une Dame des plus diſtin-
„ guées. Chaque Moine, à ſon tour, choiſit
„ ſa Belle; & comme ils avoient un peu trop
„ de vin dans la tête, vous les auriez vus tous
„ ſauter & cabrioler comme des Satires, n'ou-
„ bliant jamais de terminer leurs Danſes par des

„ Bai-

„ Baiſers qui me parurent fort peu reſpectueux.
„ Enfin le jour vint... que nous étions encore
„ dans le Boſquet".

Le Conte ne finit pas là. De jeunes Moines le continuèrent, les uns en achevant de s'enyvrer, & les autres en faiſant un déjeûné très délicieux à la mondaine. Mais ce que j'en ai copié ſuffit pour faire comprendre la vérité de ce que j'ai dit d'abord, que la plupart des Anecdotes de cet Ouvrage roulent ſur le compte des Cloitres. L'Auteur qui a bien ſenti qu'à ces traits, comme à pluſieurs autres ſemblables, „ quelqu'un
„ s'imaginera peut-être que l'air qu'il reſpire en
„ Hollande lui aura gâté l'eſprit au ſujet de la
„ véritable Catholicité, *répond*, Point du tout;
„ ce n'eſt, *ajoute-t-il*, ni inconſtance de ma
„ part, ni complaiſance pour les ſentimens d'u-
„ ne Nation qu'il m'importe de ménager, moins
„ encore certain eſprit de libertinage: rien de
„ tout cela, je vous jure, ne m'engage aujour-
„ d'hui à déclamer contre certains Abus qui
„ m'ont toujours révolté, malgré tous les pré-
„ jugés de l'Education. Elevé parmi les Jéſui-
„ tes, vous pouvez bien croire, qu'on n'a rien
„ négligé pour m'inſpirer une ſainte horreur
„ contre tout ce qu'on traite d'Héréſie: j'ai vêcu
„ dans la prévention comme tous les autres, juſ-
„ qu'à un certain âge. Mais à peine ai-je ſu me
„ ſervir des lumières de la Raiſon, que j'ai vou-
„ lu voir un peu clair ſur des choſes qu'elle me
„ repréſentoit comme très abſurdes".

Au reſte, ſi ces deux Parties ſont goûtées du Public, le Libraire en promet inceſſamment deux au-

tres, où l'on trouvera, dit-il, la Vie du défunt Duc d'*Orléans*, & ſon Apologie, de même qu'un nouveau Tableau de la Cour de *Rome*, les véritables intrigues du Roi *Théodore*, &c. Sur la Préface de l'Ecrivain, on croiroit qu'il tient de quelque autre, les matériaux qu'il met en œuvre.

ARTICLE XIV.

Hiſtoire de la *Conſtitution* UNIGENITUS, en ce qui concerne la Congrégation de *St. Maur*. *A* Utrecht. Aux dépens de la Compagnie. 1736. 12. *Pagg.* 333, ſans compter la Table des Matières.

LEs 3 Volumes des *Mémoires ſecrets* ſur la Conſtitution Unigenitus ont été ſi bien reçus du Public, que cet accueil favorable marque aſſez la ſingulière attention que tout le monde donne en général à l'affaire. Il faut dire auſſi qu'ils ſont parfaitement bien écrits, & que les perſonnages que l'on y produit ſur la ſcène ſont tous des plus intéreſſans, ou par eux-mêmes, ou par leurs Titres, ou par leurs Caractères. On ne ſauroit dire tout à fait la même choſe de l'*Hiſtoire* dont il s'agit à préſent. Elle ſe borne à la Congrégation de *St. Maur*, & ne préſente par conſéquent qu'un détail obſcur de petites Cabales, & de ſourdes Intrigues, dans l'intérieur des Maiſons & des Chapitres de l'Ordre. On ne laiſſe pas cependant que d'y voir à plein

plein l'Eſprit Conſtitutionnaire, ſon iniquité, ſa noirceur, ſa violence, ſes perſécutions inhumaines; & ſur-tout le lâche intérêt qui le pouſſe & l'anime. Aſſurément le rôle que les Jéſuites jouent en tout cela, ne leur fait pas honneur. En voici un trait, qui, pour être divertiſſant, n'en eſt pas moins vif. Il eſt à la page 26. „ Un „ Ecolier de Rhétorique du Collège des Jéſuites „ avoit coutume d'aller au Cabaret. Son Ré„ gent l'en avoit repris pluſieurs fois ſans ſuccès, „ & voyant qu'il ne ſe corrigeoit point, il le „ chaſſa de la Claſſe. Ses Camarades, allarmés „ de ſa diſgrace, s'aviſèrent d'un ſtratagême pour „ le faire revenir au Collège. Ils dirent au Ré„ gent, que l'Ecolier étoit allé ſe faire Moine. „ *Et où?* dit le Régent. *En l'Abbaye de St. Me„ laine*, répondirent-ils. Alors le Régent, tou„ ché de compaſſion pour le ſalut de cet Eco„ lier, leur répondit, *Ah! le pauvre Enfant! „ qu'il revienne; je n'ai voulu que le corriger, je „ n'ai pas voulu le condamner: s'il va là, il eſt „ perdu*". Cependant tous les endroits fâcheux de cette Hiſtoire ne portent pas ſur les ſeuls Jéſuites. Il y en a quelques-uns pour les Bénédictins eux-mêmes, témoin cette peinture de l'Abbaye de St. Germain, à la page 55, où l'Auteur nous „ *inſtruit de l'Eſprit des Communautés Reli„ gieuſes*. On tient, *dit-il*, par bien des endroits „ à St. Germain. Un Savant en aime le ſéjour, „ parce que le commerce qu'il a avec des Ec„ cléſiaſtiques de mérite, & des Libraires, lui „ donne plus de facilité de faire imprimer ſes „ Ouvrages. Celui-ci a le plaiſir d'y apprendre

„ tout ce qui ſe fait de nouveau; celui-là prend „ des récréations aux environs de Paris, qui lui „ donnent plus de ſatisfaction que s'il étoit con„ finé dans les Provinces. D'ailleurs les Reli„ gieux de St. Germain ſont ſous les yeux du „ Général, qui a la liberté de les changer, quand „ il lui plait, ſans leur en donner d'autre raiſon „ que ſa volonté". Sur le tout, on ne peut guère lire cet Ouvrage ſans perdre un peu de la bonne opinion où l'on étoit généralement en faveur de la Congrégation de *St. Maur*. Parmi quelques exemples de droiture, de conſtance, & d'amour de la vérité, on y en trouve une grande quantité du contraire. Cette Hiſtoire commence à l'An 1714, & finit en 1735.

ARTICLE XV.

Les DEVOIRS DES SUJETS, *expliqués en quatre Diſcours*, par P. ROQUES, *Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Baſle. A* Baſle, chez *E. & J. R. Thourneiſen*. 1737. 12. *Pagg.* 175. ſans compter l'Epître dédicatoire & la Préface.

MR. *Roques*, qui dédie ſes quatre Sermons à Madame la Baronne de *Schleinitz*, les a fait précéder d'une *Préface* qui mérite fort d'être lue. Il y a peu de Prédicateurs qui portent en Chaire les devoirs des Sujets, quoique ce ſoit, en grande partie, de leur obſervation que dépend le bonheur des Etats. Auſſi voit-on peu

de

de Sujets, qui ſentent autant qu'ils le devroient, que ces Devoirs émanent de la Religion, & de la volonté divine. Quelques Miniſtres évitent cette matière, par la crainte qu'ils ont de paſſer pour des Politiques; d'autres appréhendent de déplaire aux Souverains & aux Peuples. L'Auteur, qui n'approuve en aucune façon la vaine frayeur des prémiers, avoue que celle des derniers n'eſt pas mal fondée; cependant il allègue pour la combattre, que le même Principe auroit lieu dans quantité de Sujets de Morale, & ſur-tout de Diſcipline; qu'il n'y a qu'à fuir le relâchement ou l'excès; & que comme la matière eſt trop délicate en certains tems de criſe, on doit attendre des conjonctures où la vérité puiſſe être offerte ſans qu'elle choque perſonne. J'ajouterois volontiers, que les Prédicateurs pourroient dire librement ce que l'Evangile dit là-deſſus, s'ils s'en tenoient à cet Evangile, & qu'ils n'allaſſent pas toucher à des Queſtions du Droit des Gens & des Peuples, ſur leſquelles il ne paroît pas que *J. C.* & que les Apôtres ſe ſoient expliqués. C'eſt auſſi la ſage & chrétienne méthode que Mr. *Roques* a ſuivie; deſorte que je ne ferois point difficulté de me le propoſer pour Modèle en ce genre, ainſi qu'en tout autre.

Des quatre Sermons, que contient ce Recueil, le prémier ſur *Romains* XIII. 1. 2. examine & preſſe l'Obéiſſance que les Sujets doivent au Souverain; & les trois autres, ſur I. Timothée II. 1. 2. 3. roulent ſur les Prières que les Sujets ſont obligés de préſenter à Dieu pour tous les hommes, & ſingulièrement pour le Prince. Dans

le I. l'Auteur décide que „ la Soumiſſion que „ les Sujets doivent aux Puiſſances, s'étend à „ toutes les Loix de l'Etat qui n'intéreſſent pas „ la Conſcience, & qui ne ſont pas au-deſſus „ des forces des Sujets à qui elles ſont preſcri- „ tes". Il prouve auſſi très fortement, que „ les „ Eccléſiaſtiques doivent être de tous les Sujets „ les plus obéiſſans"; & il prononce que dans les cas où l'on eſt „ menacé ou perſécuté pour la „ Conſcience, jamais le Sujet ne doit avoir re- „ cours à la violence, ni contre la perſonne du „ Souverain, ni contre ſes Miniſtres. Il n'y a, „ *dit-il*, que deux partis à prendre, ou la patien- „ ce, ou la fuite".

Ces quatre Sermons ne peuvent être lus qu'avec fruit, & qu'avec édification. J'oſerai même ajouter, qu'ils ſont beaucoup d'honneur à l'Auteur, & nous donnent une très grande idée de ſes Talens pour la Chaire.

ARTICLE XVI.

GULIELMI OTTONIS REITZII primæ in Jure Civili Prælectiones. *Mediobargi*, apud *Hen. van Hoeke*, & *Leonard. Bakker*. 1737.

C'eſt-à-dire:

Les prémières Leçons en Droit Civil de Mr. GUILLAUME OTTON REITZ. *A* Middelbourg.

bourg. 1737. 8. *Pagg.* 127. Sans compter quelques petites Pièces en vers.

IL y a plus de 80 ans que l'Ecole Illuſtre de *Middelbourg* n'avoit eu de Profeſſeur en Droit, *George Craig* ou *Cragius*, qui l'étoit en 1650, n'aiant point eu de ſucceſſeur juſqu'ici. C'eſt un ornement, comme une perfection, qui manquoit à une Ville, qui d'ailleurs eſt une des plus belles & des plus riches qu'il y ait dans l'*Europe*, de même que l'une des plus conſidérables de la République des *Provinces-Unies*. Ses Vénérables Magiſtrats s'étant enfin déterminés à remplir cette Chaire, ils y ont nommé un Sujet dont le choix ne marque pas moins la juſteſſe de leur diſcernement, que leur attention à faire fleurir chez eux les Sciences. Ce Sujet a été Mr. *Reitz*, qui à un grand fonds d'érudition acquiſe, ajoute une application incroyable à l'étendre & à l'embellir. Il donna ſes 3 prémières Leçons le 30 de Janvier, le 6 & le 13 de Février, de cette Année 1737. Dans la I. il recherche quelles ſont les Vertus, ou bonnes qualités qui conviennent à un Docteur en Droit, & qui ſont, ſelon lui, les bonnes Mœurs, l'Art d'enſeigner, celui de bien dire, & celui d'interpréter; ce qui le conduit à faire voir combien il eſt faux que l'Etude de la Juriſprudence *Romaine* ſoit peu compatible avec celle de l'Evangile. Il revient à ce dernier point dans ſa II. Leçon, dont le but principal eſt de montrer l'injuſtice & la fauſſeté du Proverbe vulgaire parmi les *Flamands*, *Je beſſer Juriſt*, *je boeſter Chriſt*, c'eſt-à-dire, *Meilleur Juriſte*,

riſte, plus mauvais Chrétien. Il continue à juſtifier ceci dans la III. où il ſe propoſe de confirmer, par l'Evangile, les Sentences & les Préceptes moraux des Juriſconſultes de l'Antiquité. Ces matières, toutes intéreſſantes par elles-mêmes, ſont ici traitées avec tant d'eſprit, d'élégance, & de ſavoir, que l'on ne peut aſſez féliciter la Ville de *Middelbourg* de poſſéder un Homme de ce mérite.

Au reſte, comme j'ai omis de le dire dans le Titre, je dois avertir ici que Mr. *Reitz* a fait imprimer ſes trois prémières Leçons en *Latin*, comme il les a prononcées, & en *Flamand* de ſa Traduction, chacune de ces Langues occupant ſa page dans le même Volume. Le tout eſt précédé d'une courte *Préface*, où il rend raiſon, & de l'impreſſion de l'Ouvrage, & de la Verſion qu'il y a ajoutée. On voit dans la *Dédicace*, que l'Auteur eſt auſſi *Pro-Recteur* du Collège *Latin*; à la page 24, que dès l'âge de 16 ans il a fait les fonctions de Sous-Maitre, dans la maiſon paternelle; à la 28. qu'il travaille à un Traité *de Pſeudonymis*, & qu'il eſt frère de Mr. *Jean-Frédéric Reitz*, d'Utrecht, qui a publié des *Ambigua & Contraria*; à la 34. qu'il a publié lui-même le *Belge gréciſant*, de même que le *Droit des Mathématiques* à la 16.

ARTICLE XVII.

BIBLIOTHEQUE JANSENISTE, ou CATALOGUE ALPHABETIQUE *des principaux* LIVRES

VRES JANSENISTES, *ou ſuſpects de Janſéniſme, qui ont paru depuis la naiſſance de cette Héréſie. Avec des Notes Critiques ſur les véritables Auteurs de ces Livres, ſur les Erreurs qui y ſont contenues, & ſur les Condamnations qui en ont été faites par le St. Siège, ou par l'Egliſe Gallicane, ou par les Evêques Diocéſains.* 1735. 8. *Pag.* 488. Sans compter le Catalogue Alphabétique, & la Table des Livres.

SI quelqu'un ignore juſqu'où va, ou juſqu'où peut aller l'Eſprit de Parti, dans la République des Lettres, il n'a qu'à jetter les yeux ſur l'Ouvrage annoncé dans le Titre. A travers la haine la plus cordiale, & la fureur la moins ménagée, on voit dans le degré ſuprême, un Ridicule ſi divertiſſant, qu'il n'y a point dans le *Théatre Italien* de Scène ſi comique qui le puiſſe égaler. Je ne ſai néanmoins quelle fineſſe a entendu l'Auteur à cacher ſon nom, & celui du Lieu où ſon Livre a été imprimé. Quelles qu'en aient été les raiſons, il ne peut avoir eu en vue de laiſſer en doute ſi le coup eſt parti d'une main *Jéſuite*. La hauteur, & l'acharnement *Moliniſtes* s'y peignent trop dans toutes les couleurs du faux zèle, & de la véritable inſolence. Il n'y a preſque pas un ſeul Article, où ces Caractères de faction & d'inſulte n'éclatent.

Quoi qu'il en ſoit, l'Auteur, après avoir dit, dans ſa *Préface*, que „ la France eſt inondée aujourd'hui plus que jamais, d'une foule de Livres tous plus dangereux les uns que les autres,

„ tres ", ajoute, que comme il eſt eſſentiel de mettre un préſervatif entre les mains des Fidèles, c'eſt ce qu'il a fait avec ſoin dans cet Ouvrage, en démaſquant les Auteurs des Livres qu'il indique, en marquant la Condamnation qui en a été faite, en caractériſant les Ouvrages cenſurés, par quelque Echantillon qui faſſe juger de toute la Pièce, & en donnant une liſte exacte des Livres qui ſont les plus propres à garantir du *Janſéniſme*. En attendant le détail, il nous donne auſſi dans cette *Préface* des Règles générales pour diſcerner les Ecrits *Janſéniſtes*. Ces Règles ſont, 1°. que l'on y trouve toujours à coup ſûr quelques-unes ou pluſieurs des 32 Maximes de St. Cyran; 2°. que malgré l'eſprit du Menſonge, on n'y parle que de l'*amour de la ſainte & pure Vérité*, 3°. que l'on y affecte un extrême mépris pour tous les Ouvrages des Adverſaires; 4°. que l'on n'y affecte pas moins de s'attendrir ſur la corruption du ſiècle; & 5°. enfin, qu'au défaut de bonnes raiſons, on y paye de hauteur & d'injures. Sans entrer dans aucune diſcuſſion là-deſſus, je n'ai pu lire cet endroit, & faire réflexion ſur ces Règles, que ceci ne m'ait d'abord rappellé une Leçon de notre commun Maître *Jéſus-Chriſt*, dont l'Auteur & ſes Confrères ont pris le nom, comme s'ils y avoient plus de droit que les autres Chrétiens. Cette Leçon eſt dans St. Matthieu, VII. 3. 4. 5. *Quid autem vides feſtucam in oculo fratris tui, & trabem in oculo tuo non vides? Aut quomodo dicis fratri tuo, Frater, ſine ejiciam feſtucam de oculo tuo; & ecce trabs eſt in oculo tuo? Hypocrita, ejice pri-*

primum trabem de oculo tuo, & tunc videbis ejicere feſtucam de oculo fratris tui.

ARTICLE XVIII.

PRODUCTIONS D'ESPRIT, *contenant tout ce que les* ARTS *& les* SCIENCES *ont de rare & de merveilleux. Ouvrage critique & ſublime, compoſé par le Docteur* SWIFT, *& autres Perſonnes remplies d'une érudition profonde. Avec des Notes en pluſieurs endroits. Traduit par Monſieur * * *. En deux Parties. A* Paris, *chez* Théodore le Gras, *grand' ſalle du Palais, à l'L couronnée.* 1736. 12. *Pagg.* 35 pour les Préfaces du Traducteur & de l'Auteur, & 498 pour le Corps de l'Ouvrage.

LEs perſonnes qui ne connoiſſent pas le *Conte du Tonneau, contenant tout ce que les Arts & les Sciences ont de plus* ſublime *& de plus* myſtérieux, *avec pluſieurs autres Pièces très curieuſes, par* JONATHAN SWIFT, *Doyen de* St. Patrice *en Irlande*, & imprimé en François *à La Haie* en 2 Tomes *chez Henri Scheuleer* en 1732; ces perſonnes-là, dis-je, doivent être averties que c'eſt cet Ouvrage-là même que l'on a fait réimprimer à *Paris*, ſous le Titre pompeux que nous venons de donner. Jamais Pièce n'a été plus cruellement maſſacrée. L'Editeur de *Paris* l'a coupée en morceaux, qu'il a transpoſés, mutilés, détachés, ou couſus à ſa mode, pour en faire comme les différens ſujets de 18 Lettres.

La

La *Préface* du *Traducteur* de La *Haie* a été fidélement conſervée à ſa place. Celle de l'*Auteur* ne diffère non plus en rien de l'Edition de *Hollande*, ſi ce n'eſt qu'à *Paris* on l'a un peu rapprochée, en paſſant la *Dédicace* à Mylord *Somers*, qui a été renvoyée à la XII. Lettre. Tout le reſte eſt dans le même goût. La II. Lettre de *Paris*, eſt le Récit du *Conte* Tom. II. pag. 51. La III. eſt tirée du même Tom. II. pag. 144. La IV. eſt encore priſe du même Tome, Edition de *Hollande*; mais en revenant aux pages 126 & 130. Sans ſpécifier toutes les ſuivantes, je remarquerai ſeulement que l'Editeur de *Paris* a compoſé ſa IX. Lettre de la *Section* 8. du *Conte*, pages 189-203, en y couſant à la fin, partie de la *Section* 11. de ce même *Conte*, pages 268-290; & que le commencement de ſa XV. Lettre n'eſt qu'un ſimple Recueil de quelques Notes du Traducteur de *Hollande* ſur la Section 11. de ſon Edition. Si Mr. *Moreau de Maurout* eût ſu ce que je viens de dire, je doute fort qu'il ſe fût exprimé comme il l'a fait dans ſon Approbation. „ J'ai cru, dit-il, que cet „ Ouvrage, qui contient pluſieurs Lettres de „ Critique, de Recherches, & d'Erudition, „ feroit plaiſir au Public, & ſur-tout aux Savans". Pour moi je penſe au contraire, que le Public, & ſur-tout les Savans, ne peuvent voir qu'avec indignation, que l'on déchiquete ainſi les Ouvrages d'autrui, pour en impoſer & à ce Public, & à ces Savans. Il y entre même un ridicule ſenſible; puiſque l'Editeur de *Paris* a ſouvent conſervé des Notes qui ne convenoient

qu'à l'Edition de *La Haie*, & que les Pièces qu'il a couſues de ſon cru, qui ſont les Lettres I. X. & partie de la XIV. & de la XV. n'ont certainement rien, ni pour le tour, ni pour le goût, ni pour le génie, qui reſſemble aux autres, ou qui en approche.

ARTICLE XIX.

DE L'EXERCICE DU MINISTERE SACRE', *par Mr.* OSTERVALD, *Paſteur de l'Egliſe de Neufchâtel. En* deux Parties. *A* Amſterdam, *chez* J. F. Bernard. 1737. *in* 12. *Pagg.* 336.

QUand le nom de Mr. *Oſtervald* ne ſe liroit pas à la tête de cet Ouvrage, on y reconnoitroit cet illuſtre Ecrivain. La Clarté, la Facilité, la Simplicité, la Méthode, le Choix, & ſur-tout l'Onction, la Piété, & la Vertu, l'y annoncent par-tout. On ne laiſſe pas que de s'y appercevoir auſſi que ce n'eſt pas lui-même qui le donne au Public. Il s'y trouve certaines négligences, qu'il auroit à coup ſûr corrigées, s'il eût cru travailler pour tout le monde. Je n'en citerai d'autre preuve que ces paroles à la page 77, au ſujet des *Concordances*, dont il recommande l'uſage. „ Les meilleures, *dit-il*, „ ſont celles de *Kircher* en Grec, celles d'*Henri Etienne* auſſi en Grec ſur le Nouveau Teſtament, le Dictionnaire de *Marinus Brixianus* en Hébreu. Il y a auſſi en Latin les *Concordantiæ Bibliæ majores*, qui ſont excellentes. "

Cela

Cela ne peut être échappé à un Savant attentif, depuis que l'on a les *Concordances* de *Trommius* & celles de *Schmidt* pour le Grec; & l'on ne conçoit guère non plus qu'il eût oublié celles de *Jean Buxtorfe* pour l'*Hébreu:* car c'eſt véritablement de ces trois-là qu'on peut dire qu'elles ſont les meilleures, & même excellentes.

A juger même des choſes par la *Préface*, on diroit que l'Editeur de ce Traité n'en connoit l'Auteur que de réputation, & ſait uniquement qu'il avoit dicté cet Ouvrage à ſes Disciples. Il eſt donc très vraiſemblable que c'eſt par le canal de quelqu'un de ces Disciples qu'elle eſt parvenue au Libraire, & cela ſaute aux yeux par l'Introduction, où le Paſteur de *Neufchâtel* s'adreſſe à des Jeunes-gens qu'il élève au St. Miniſtère. „ Puiſque la Providence de Dieu, *dit-il*, „ a permis que vous vous rencontraſſiez en aſ„ ſez bon nombre dans cette Ville, j'ai réſolu „ de vous faire quelques Leçons pendant cet Hi„ ver. Le but que je me propoſe, dans ces „ Leçons, eſt de vous donner une idée juſte du „ St. Miniſtère, & de la manière de l'exercer. "

Il a diviſé ſon Sujet en deux Parties, dont la prémière traite *de la Prédication, & de l'Inſtruction de la Jeuneſſe*; & dont la ſeconde roule ſur *le Gouvernement de l'Egliſe*. L'Editeur a donc eu raiſon de dire, au commencement de ſa *Préface*, que „ cet Ouvrage de Mr. *Oſtervald* eſt le plus „ complet qui ait paru juſqu'ici ſur le Miniſtère „ Sacré; " car il le conſidère effectivement de tous les côtés, & en embraſſe les diverſes parties. Ainſi nous en recommandons inſtamment la

la lecture, non ſeulement à tous les Propoſans, qui feroient bien de peſer d'avance à quoi ils s'engagent en s'attachant à la Théologie; mais encore à ceux-là même qui ſont dans l'exercice des fonctions paſtorales. Ils y trouveront de merveilleuſes leçons pour ſe faciliter leur travail; mais ils en trouveront auſſi de non moins merveilleuſes, pour le rendre utile aux Troupeaux, en le ſanctifiant pour eux-mêmes. Il faut pourtant remarquer, qu'il y a, ſur-tout dans la II. Partie, certaines choſes, qui ne conviennent proprement qu'à la *Suiſſe*, & qui placées ailleurs pourroient bien produire un mauvais effet, ou manquer de ſuccès.

ARTICLE XX.

MEMOIRE DE MR. L'ABBE' DE ST. PIERRE, dont on a exactement ſuivi l'Orthographe.

Contre le Chisme.

UN Docteur de Sorbonne exilé comme Moliniſte perſecuteur, qui cherche a faire un chisme dans l'Eglize de France, fit inprimer en 1736 deux nouveles Letres pour montrer que tous les Catoliques devoient traiter d'excomuniez & eviter comme peſtiferez, mème a l'Eglize & ailleurs, tous ceux qu'ils croïent Janſeniſtes & opozans a la *Conſtituſion Unigenitus*; & je ne ſai pour quelle raizon il mit dans le titre de ſes Letres qu'elles etoient de Mr. l'Abé de St. Pierre.

C'eſt

C'eſt un de ces fanatiques qu'on peut apeler boutefeux, qui voudroient exterminer par un beau zèle tous ceux qui n'ont pas le bonheur de panſer précizémant & en tout comme eux.

Mr. l'Abé de St. Pierre croit au contraire que rien n'eſt ſi recommandé aux hommes par la religion que la juſtice & la charité bienfaizante pour plaire a Dieu, & ſoutient par conſequant que non ſeulemant nous devons avoir de la paſianſe & de l'indulgenſe pour ceux que nous croïons dans l'erreur, mais que nous devons même leur procurer du bien, & les traiter comme nous voudrions en etre traitez s'ils etoient les plus forts, & s'eſt fort défandu dans le monde d'avoir eu part a de ſi horribles ecrits.

Cepandant un Religieux homme d'Esprit, mais dans cette erreur: qu'*il eſt beau de pratiquer la perſecuſion de diverſes manieres par zèle pour la verité*, fit l'autre jour complimant a Mr. l'Abé de St. Pierre ſur la maniere eloquante & ſavante dont ces deux Letres ſont ecrites. *Mon pere*, lui repondit il, *je ſuis trez eloigné de l'opinion de celui qui a ecrit ces Letres perſecutantes & ſediſieuzes. Je ſuis a la verité de l'opinion de Molina ſur la liberté, mais non pas Moliniſte: c'eſt que c'eſt un terme de parti; or la charité bienfaizante ne permet jamais d'etre d'aucun parti, elle qui ne vize qu'a l'union, qu'a la paix, qu'a la tranquilité dans l'Etat & dans l'Eglize.*

Mais, Monſieur, dit le Religieux fort etoné, vous *abandonez donq quelquefois les interets de la verité? Oui mon pere*, dit Mr. l'Abé de St. Pierre: *je les abandone toujours & volontiers, lors qu'il*

qu'il s'agit de conſerver les interets de la juſtice & de la charité bienfaizante.

C'eſt que la verité ne ſe noye jamais, on a beau la plonger, elle ſurnage, elle revient toujours ſur l'eau; au lieu que la juſtice & la charité bienfaizante ſe perdent toujours par la haine, & par les perſecuſions mutueles & injuſtes qu'inſpire toujours l'Eſprit de parti a tous ceux qui ſe font honneur d'etre fort zelez pour leur parti.

Les erreurs de notre prochain, ajouta t'il, *ſont des défauts, mais ils ſont involontaires; car nul ne veut etre trompé; ainſi ces erreurs ſont trez excuzables, & lors qu'eles ne ſont point contraires ni a la juſtice, ni a la charité bienfaizante, elles ne font aucun mal a la ſocieté, au lieu que les perſecuſions ſont toujours volontaires: car qui perſecute veut certainement perſecuter; ainſi elles ſont toujours inexcuzables, elles ſont toujours injuſtes: car anfin n'eſt ce pas faire contre les autres quelque choze que vous ne voudriez pas qu'ils fiſſent contre vous en pareil cas; ainſi rien n'eſt plus opoze a toute ſocieté & a toute charité bienfaizante que la haine, l'intoleranſe, & la perſecuſion reciproque qui ſe trouve ſi communémant dans les diferans partis.*

ARTICLE XXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'OXFORD.

MR. *Wiſe*, Membre du Collège de la Trinité, a publié *Epiſtola ad Vi. Cl. Joannem*

Maſſon de Nummo Abgari Regis. C'eſt un *in* 4. de 23 pages. La Médaille dont il s'agit a d'un côté la tête d'*Abgarus* avec une barbe & une tiare, & ces mots ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΑΒΓΑΡΟΣ; & de l'autre côté il y a une tête ornée d'une tiare, mais ſans barbe, avec cet mot ΑΑΑΝΝΟΣ. On demande qui eſt-ce *Alannus* du revers. Haym, & après lui Mr. Bayer, ont cru que c'étoit un Roi des Alanni voiſin & allié d'Abgarus, & que c'eſt pour cela qu'il eſt repréſenté ſans barbe ſelon la coutume des Alanni. Mais Mr. Wiſe remarque que quoiqu'il y ait eu un peuple qui portoit le nom d'Alani, les Hiſtoriens ne nous diſent pas qu'il y ait eu un Roi Alannus. Ainſi il croit qu'au-lieu d'ΑΑΑΝΝΟΣ il faut lire ΑΑΑΝΝΟΣ ou ΜΑΝΝΟΣ par un petit changement qui peut venir de la faute du Graveur, dont on trouve pluſieurs exemples dans les Médailles d'Abgarus. Or puiſqu'il eſt certain qu'il y a eu pluſieurs Rois d'Edeſſe qui portoient le nom de *Mannus* ou *Maanus*, il eſt naturel d'en conclure que cette Médaille repréſenté d'un côté le Roi *Abgarus*, & de l'autre ſon fils *Mannus*. Mais comme pluſieurs Rois d'Edeſſe ont porté le nom d'*Abgarus*, il s'agit de ſavoir de quel Abgarus ce *Mannus* étoit fils. Pour le découvrir Mr. Wiſe donne une liſte de tous ces Princes, & trouve que l'an de Rome 940 il y avoit un *Abgarus*, Roi d'Edeſſe, ſurnommé *Severus*, lequel avoit un fils nommé *Mannus*, qu'il aſſocia à la Royauté, & qui regna longtems après la mort de ſon Père. Celui-ci prit le nom de *Severus*, ou pour faire ſa cour à l'Empereur Severe, ou par re-

con-

connoiſſance pour quelque bienfait qu'il en avoit reçu. Julius Africanus parle de cet Abgarus & de ſon fils qu'il avoit connus.

Mr. *Robinſon*, Docteur en Théologie, nous a donné une nouvelle Edition d'Héſiode: ΗΣΙΟΔΟΥ &c. *Heſiodi Ascræi quæ ſuperſunt, cum Notis Variorum. Edidit Thomas Robinſon, S. T. P.* In 4. Mr. Robinſon s'eſt attaché à rendre le Texte Grec auſſi correct qu'il lui a été poſſible, & pour y réuſſir il a conſulté les Manuscrits de la Bibliothèque Bodleienne, ceux de la Société Royale &c. Il a corrigé la Verſion Latine lorsqu'elle lui a paru peu exacte; & a traduit l'Ecrit intitulé *Certamen Homeri & Heſiodi*, ce que perſonne n'avoit encore fait. Les Ouvrages d'Héſiode ſont ſuivis des Leçons d'Heinſius & de Græ-vius en leur entier, & de pluſieurs Notes de Guyet, de Mr. le Clerc &c. Tout cela eſt précédé d'une Diſſertation de 43 pages ſur la Vie & les Ouvrages d'Héſiode, & le tems où il a vêcu.

Mr. *Fabre* a publié ſa nouvelle Edition de la *Secchia rapita* du Taſſoni (*a*). *La Secchia rapita. Poema Eroicomico del Sig. Aleſſandro Taſſoni, con le dichiarazioni del Sig. Gasparo Salviani, accresciute, ed amendate dal Sig. Abate Marchioni.* 2 voll. in 8. Cette Edition n'eſt pas ſeulement recommandable par la beauté du papier & du caractère, mais auſſi par l'exactitude de la correction. Les Souscripteurs en ſont fort contens.

Mr. *Fabre* ſe propoſe de faire auſſi imprimer par

(*a*) Voyez le Tome XVII. de cette *Bibliothèque*, p. 466.

par Souscription deux Volumes de Comédies Italiennes. Le prémier contiendra la Comédie d'*Annibal Caro*, intitulée *Gli Straccioni*, avec une Traduction Françoise de l'Editeur, la Vie de l'Auteur, & quelques-unes de ses Lettres: & le second contiendra deux Comédies de *Machiavel*, qui furent jouées devant le Pape Léon X, savoir, *la Mandragola* & *la Clizia*. La prémière a été traduite par Mr. *Rousseau*, l'autre sera traduite par l'Editeur, qui y joindra aussi la Traduction de la Nouvelle intitulée *Belfegor*. Les deux Volumes feront environ trente feuilles in *octavo*, & le prix de la Souscription sera de dix Shillings, dont on payera la moitié d'avance, & le reste en recevant un exemplaire en blanc. On en imprimera quelques exemplaires sur du papier Royal, pour le prix de vingt Shillings, dont on payera la moitié d'avance &c: mais on n'en tirera point au-delà du nombre qui aura été souscrit. On donnera la liste des personnes qui auront souscrit, leurs noms, leurs qualités &c.

DE LONDRES.

Mr. *Foster* a publié le second Tome de ses *Sermons*. Voici les matières qui y sont traitées. „ Du Mal Moral & Physique: des véritables prin„ cipes de la Vertu: de la nature, divine origi„ ne, & autorité de la Conscience: examen „ particulier des raisons qui justifient une Con„ science errante: l'influence de l'Esprit est en„ tièrement persuasive & morale, & ses fruits „ sont de la même espèce que le dictamen natu„ rel de la Conscience: de la Colère: que le „ tems dans lequel Jésus-Christ se manifesta é-

„ toit

„ toit le plus convenable à l'état & aux circon-
„ ſtances où ſe trouvoit le Monde: de la ſages-
„ ſe de Dieu dans les différentes ſituations &
„ ſubordinations de la Vie humaine: que rien
„ ne manifeſte plus la gloire de Dieu que le bon-
„ heur de ſes Créatures: de la folie qu'il y a à
„ imiter les vices populaires & à la mode: de
„ la ſublimité & étendue de la Morale Chré-
„ tienne: de la Sincérité entant qu'oppoſée à la
„ Préoccupation: juſte idée de la Vie humaine,
„ & le moyen de la mettre à profit: que le
„ Royaume de Dieu ſous la dispenſation de l'E-
„ vangile, n'eſt pas une Conſtitution extérieure
„ ou rituelle, mais morale: qu'une Charité gé-
„ nérale eſt l'eſſence & la vie de la Religion:
„ combien eſt criminelle & infame la corrup-
„ tion qui prévaut dans un ſiècle éclairé & poli.
In 8.

L'Auteur des *Recherches ſur ce qu'il faut entendre par les Démoniaques dont il eſt parlé dans le Nouveau Teſtament* (*a*) a répondu au Mr. *Twells* (*b*) & à un Anonyme qui l'avoit attaqué: *A further Enquiry into the Meaning* &c. C'eſt-à-dire, *Nouvelles Recherches ſur ce qu'il faut entendre par les Démoniaques dont il eſt parlé dans le Nouveau Teſtament, où l'on répond aux Objections de Mr. Twells & à celles de l'Auteur de la Réponſe intitulée Eſſay* &c. In 8. L'Auteur ſoutient ce qu'il a avancé dans ſon prémier Ecrit, & le confirme par des paſſages formels des Ecrivains ſacrés & profanes. *Le*

(*a*) Voyez Tome XVIII. pag. 217.
(*b*) Voyez le même Tome, pag. 486.

Le Baptême rétabli ſuivant l'Inſtitution de Jéſus-Chriſt. Traité dans lequel on fait voir que le Baptême des Enfans n'eſt pas fondé en l'Ecriture, & qu'il n'a pas été pratiqué dans les quatre prémiers ſiècles de l'Egliſe. In 12. Cet Ouvrage, qu'on attribue à un Médecin François, eſt diviſé en deux Parties. Dans la prémière l'Auteur fait voir que bien loin que le Baptême des Enfans ſoit fondé ſur l'Ecriture, les conſéquences qu'on en tire le détruiſent entièrement: & dans la ſeconde il rapporte les témoignages de différentes Sectes parmi les Chrétiens, qui reconnoiſſent que le Baptême des Enfans n'eſt pas d'inſtitution divine, qu'on le tient de la Tradition, & qu'il n'a pas été admis dans les prémiers ſiècles de l'Egliſe.

On imprime par Souscription *The Hiſtory of the English Baptiſts* &c. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire des Baptiſtes* (*a*) *d'Angleterre depuis la Réformation juſqu'au commencement du Règne de George I. Commencée par feu Mr. Benjamin Stinton; compoſée ſur ſes Mémoires, & continuée par Mr. Thomas Crosby, Maitre de Mathématique. Avec une Défenſe abrégée de leurs ſentimens, & de leur conduite, tirée du témoignage que leur rendent les plus célèbres Pædobaptiſtes* &c. Il y aura 2 Volumes in 8. & le prix de la Souscription eſt de 4 Shillings l'exemplaire en blanc.

Mr. *Morgan*, Docteur en Médecine, Auteur du *Philoſophe Moral* (*b*), a été attaqué dans une Bro-

(*a*) C'eſt le nom que les Anabaptiſtes Anglois ſe donnent. (*b*) Voyez Tom. XVIII. pag. 220.

Brochure intitulée *The Immorality of the Moral Philoſopher:* il y a répondu par une autre Brochure, & ſon Adverſaire a repliqué.

The Life of that great Statesman William Burghley &c. C'eſt-à-dire, *La Vie de ce grand Miniſtre d'Etat Guillaume Burghley, Secretaire d'Etat ſous le Règne d'Edouard VI, & Grand-Tréſorier ſous le Règne de la Reine Elizabeth: avec des Mémoires touchant la famille de Cecil &c. Publié d'après le Manuscrit original qui eſt dans la Bibliothèque du Comte d'Eſſex, par Arthur Collins.* In 8.

Mr. *Simpſon*, qui de Tiſſeran eſt devenu par la force de ſon génie très bon Mathématicien, a publié *A new Treatiſe of Fluxions* &c. *Nouveau Traité des Fluxions* &c. In 4.

Il paroît ici un quatrième Tome des Obſervations de Médecine publiées à Edimbourg. Ce Recueil eſt toujours fort eſtimé.

A Treatiſe concerning the Dignities, Titles &c. C'eſt-à-dire, *Traité des Dignités, Titres, Emplois, Prééminences & Revenus annuels qui ont été accordés par pluſieurs Rois d'Angleterre, après la Conquête, pour l'honneur & l'entretien des Princes, leurs Fils ainés; avec pluſieurs particularités qui y ont du rapport.* In 4. L'Auteur commence ſa liſte des Fils ainés d'Angleterre, par Edouard, Fils d'Henri III, né le 12 de Juin 1239, la vingt-quatrième année du Règne de ſon Père. Il eſt le prémier qui a eu le titre de *Prince de Galles:* il n'avoit que quatorze ans lorsque ſon Père le lui donna; il le fit auſſi Comte de Chester, Lieutenant-Général d'Irlande, Duc de Guien-

ne & d'Aquitaine &c. L'Auteur parcourt ainſi tous les Princes de Galles, juſqu'à Charles Fils de Jaques I. & marque quel a été leur état.

Eboracum: or, the Hiſtory and Antiquities of the City of York &c C'eſt-à-dire, *l'Hiſtoire & les Antiquités de la Ville d'York, depuis ſon origine juſqu'à préſent. Avec l'Hiſtoire de l'Egliſe Cathédrale, & la Vie des Archevêques d'York, depuis que le Chriſtianiſme a été reçu dans les parties Septentrionales de cette Ile. Tirée de Manuscrits authentiques, des Regîtres publics, des anciennes Chroniques, & des Hiſtoriens modernes. Enrichie de pluſieurs Plans & Figures en taille-douce, & diviſée en deux Livres. Par François Drake, de la Ville d'York, Membre de la Société Royale, & de celle des Antiquaires de Londres.* In folio. On voit ici quel a été le ſort de cette Ville ſous les différens Princes qui ont dominé en Angleterre, le caractère de ces Princes &c.

The Strength and Weakneſs of Human Reaſon &c. C'eſt-à-dire, „ La force & la foibleſſe de la „ Raiſon humaine: ou Conférences entre un „ Déiſte qui cherche la Verité & un Théologien Chrétien; dans leſquelles on examine ſi la „ Raiſon de l'homme eſt ſuffiſante pour conduire à la véritable Religion, & au bonheur à „ venir; & où la diſpute eſt terminée à la ſatisfaction des deux partis par un Arbitre desintéreſſé. Seconde Edition corrigée." In 8. Cet Ouvrage eſt écrit avec beaucoup de modération, les raiſonnemens ſont clairs & bien pouſſés, on y reconnoit par-tout un génie ſupérieur:

en

en un mot, il eſt très digne de l'illuſtre Prélat à qui on l'attribue. (*a*)

An Hiſtorical Account &c. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire de la Vie de Thomas Sutton, Ecuyer, & de la fondation qu'il a faite dans la Chartreuſe. Par Philippe Bearcroft, Docteur en Théologie, Prédicateur de la Chartreuſe de Londres.* In 8. Sutton étoit d'une ancienne famille dans la Province de Lincoln. Après s'être diſtingué par pluſieurs emplois conſidérables ſous la Reine Elizabeth, il acheta à Londres la maiſon du Comte de Suffolk, qui avoit été un Couvent de Chartreux, & obtint de Jaques I. des Lettres-patentes pour y fonder un Hôpital, qui eſt auſſi une eſpèce de Collège où l'on entretient & inſtruit un certain nombre d'enfans dans les Humanités &c.

Miscellaneous Works of Mr. John Greaves &c. C'eſt-à-dire, *Oeuvres mêlées de Mr. Jean Greaves, Profeſſeur en Aſtronomie dans l'Univerſité d'Oxford, dont pluſieurs n'avoient point encore paru. I. Pyramidographie, ou deſcription des Pyramides d'Egypte: Avec un grand nombre de Corrections & de Changemens tirés d'un exemplaire corrigé par l'Auteur. II. Diſſertation ſur le Pied & le Denier Romain; d'où, comme de deux principes certains, on peut tirer la connoiſſance des poids & des meſures des Anciens. III. Traités ſur divers ſujets, Lettres, Poëmes, & Obſervations faites par l'Auteur dans ſes Voyages d'Italie, du Turquie, & d'Egypte. IV. Deſcription du Serrail du Grand-*

(*a*) Mr. Sherlock, Evêque de Salisbury.

Grand-Seigneur. A quoi l'on a joint 1. *des Réflexions ſur la Pyramidographie, écrites par un Anonyme, peu de tems après la publication de cet Ouvrage.* 2. *Diſſertation ſur la Coudée ſacrée des Juifs, & ſur les Coudées des autres* Nations; *où, par les dimenſions de la plus grande Pyramide d'Egypte priſes par Mr. Greaves, on détermine ce que c'eſt que l'ancienne Coudée de Memphis. Traduit d'un Ouvrage Latin du Chevalier Newton qui n'a pas encore été publié. Avec l'Hiſtoire de la Vie de l'Auteur & de ſes Ouvrages, par Mr. Birch, Maitre ès Arts, Membre de la Société Royale &c.* In 8. 2. vol.

D'AMSTERDAM,

On peut donner à préſent avec plus de préciſion le Titre de la Nouvelle Edition de *Tite-Live*, qu'on avoit déja annoncée dans ce Journal Tome XVIII. Partie I. pag. 227. & 228. Le voici: *Titi Livii Patavini Hiſtoriarum ab urbe condita libri, qui ſuperſunt, omnes, cum notis integris Laur. Vallae, M. Ant. Sabellici, Beati Rhenani, Sigism. Gelenii, Henr. Loriti Glareani, Car. Sigonii, Fulvii Urſini, Franc. Sanctii, J. Fr. Gronovii, Tan. Fabri, Henr. Valeſii, Jac. Perizonii, Jac. Gronovii; Excerptis Petr. Nannii, Juſti Lipſii, Fr. Modii, Jani Gruteri; nec non ineditis Jani Gebhardi, Car. And. Dukeri, & aliorum: Curante Arn. Drakenborch, qui & ſuas Adnotationes adjecit. Accedunt Supplementa deperditorum T. Livii Librorum a Joh. Freinshemio concinnata. Tomus Primus & Secundus.*

WET-

WETSTEIN & SMITH, conjointement avec SAMUEL LUCHTMANS Libraire de *Leide*, répandront inceſſamment les Conditions de Souſcription auxquelles ils ſe propoſent de la vendre: en voici à peu près le contenu. Cet Ouvrage avec les *Supplémens de Freinshemius*, *les Fragmens*, *les Préfaces* & *les Tables*, autant qu'on en peut faire le calcul, ſera de ſept Volumes. On les offre par manière de Souſcription, à ceux qui en veulent arrêter les Exemplaires avant le 1. Juillet 1738, à un ſol d'Hollande la feuille. Les deux prémiers Volumes ſur cette évaluation, les *Taille-douces*, *le Portrait de l'Editeur*, *le Frontiſpice*, *Titres rouges* & *Vignettes* y compriſes, coutent quinze florins; mais les Libraires en exigent quatre florins de plus, pour défrayer un peu l'Ouvrage, & pour engager les Curieux d'en prendre la ſuite, & ils rabattront ces quatre florins ſur le prix du dernier Volume. Le troiſième Volume paroitra au prémier Janvier 1739, le quatrième vers le mois de Janvier 1740, & les trois derniers Volumes peuvent s'achever tous environ deux ans après. Ceux qui ne ſouſcriront pas dans le terme preſcrit, en payeront 10 pour cent davantage, & ceux qui reculeront leur Souſcription juſqu'à ce que les 3 & 4 Tomes ſoient mis en vente payeront 20 pour cent au-delà du prix de la Souſcription.

On n'en a imprimé que 48 Exemplaires ſur du Papier Royal, & on n'en peut diſpoſer que de 40. Cependant, contre l'uſage ordinaire, qui augmente le grand Papier un tiers au-delà du

prix

prix du petit Papier, on n'en demande qu'un quart de plus. Ainſi les deux prémiers Tomes ſur du Papier Royal ne couteront que vingt Florins & ſix Florins d'avance, enſemble *f* 26. On rabattra les *f* 6: ſur le dernier Tome.

Les mêmes *Wetſtein & Smith* impriment & donneront bientôt au Public, *l'Hiſtoire Univerſelle de Diodore de Sicile, traduite en François par Mr. l'Abbé Terraſſon de l'Académie Françoiſe*, in 12. 2 Tomes. Le Traducteur a répandu par-ci par-là des Notes Littérales, Critiques & Hiſtoriques, qui montrent qu'il poſſéde bien la Langue & la Matière de ſon Original. Les Auteurs du Journal des Savans à Paris en ont parlé avec beaucoup d'éloge, & nous ne doutons point que nous n'en parlions de même dans l'Extrait que nous nous propoſons d'en faire.

J. F. Bernard avertit ceux qui ont ſouſcrit aux *Cérémonies Religieuſes de tous les Peuples*, & ceux qui ont acheté les Volumes de cet Ouvrage, qu'il n'en delivrera les Volumes ſéparés que juſqu'au I. Novembre prochain 1737. Après ce tems-là il n'en fournira plus de Tomes ſéparés, n'aiant plus qu'un petit nombre de Corps complets de cet Ouvrage.

TABLE

TABLE
DES
ARTICLES.

I. *Essai Philosophique sur l'Ame des Bêtes.* Pag. 3
II. *Observations Mêlées, de Théologie, d'Histoire, & d'Antiquité Sacrée, par Mr.* DEYLINGIUS. 46
III. *Quatrième Extrait de l'Histoire du Concile de Trente, de* FRA-PAOLO, *traduite par Mr.* LE COURAYER. 64
IV. *Lettre de Mr.* LE COURAYER *aux Auteurs de cette Bibliothèque.* 101
V. *Questions de Droit Public, par Mr. le Président de* BYNKERSHOEK. 114
VI. *Description de la Chine & de la Tartarie Chinoise, par le P.* DU HALDE. 140
VII. *Les Commentaires de* JULES-CESAR, *publiés par Mr.* OUDENDORP. 158
VIII. *Traité du Jeu, par Mr.* BARBEYRAC. 176
IX. *Explication du Catéchisme de l'Eglise Anglicane, par Mr.* SAMUEL CLARKE. 184
X. *Lettres & Mémoires du Baron de* PÖLLNITZ. 192
XI. *Mémoires secrets de la République des Lettres.* 199
XII. *Les Caprices de l'Amour & de la Fortune, ou les Avantures de la* SIGNORA ROSALINA, *par le Marquis d'*ARGENS. *Mémoires du Comte de* VAXERE, *ou le faux Rabbin. Mémoires & Avantures du Baron de* PUINEUF. 203
XIII. *Anecdotes Historiques, Galantes & Litéraires du tems présent.* 204
XIV. *Histoire de la Constitution Unigenitus, en ce qui concerne la Congrégation de St. Maur.* 210
XV. *Les Devoirs des Sujets, par Mr.* ROQUES. 212
XVI. *Les prémières Leçons en Droit Civil, de Mr.* G. O. REITZ. 214
XVII. *Bibliothèque Janséniste.* 216
XVIII. *Productions d'Esprit, contenant tout ce que les Arts & les Sciences ont de rare & de merveilleux.* 219
XIX. *De l'Exercice du Ministère sacré, par Mr.* OSTERVALD. 221
XX. *Mémoire de Mr. l'Abbé de* ST. PIERRE. 223
XXI. *Nouvelles Littéraires.* 225

CATA-

CATALOGUE
DES LIVRES
NOUVEAUX.

Libri Latini.

PLutarchi Chæronenſis Vitæ Parallelæ, cum Singulis aliquot, Græce & Latine. Adduntur variantes Lectiones, doctorum Virorum Notæ & Emendationes, ac Indices accuratiſſimi. Ex recenſione Bryani. 4. 5. Vol. Londini.

Moſis Chorenenſis Hiſtoriæ Armenicæ Libri tres. Accedit ejusdem Auctoris Epitome Geographiæ, ac duæ Epiſtola nunc primum ex cod. MS. divulgatæ, prima Corinthiorum, & altera Pauli ad Corinthios. Ex Editione, Verſione ac Notis Whiſtoni. 4. Londini.

Livii Hiſtoriarum ab urbe condita Libri qui ſuperſunt omnes, cum Notis integris Vallae, Sabellici, Rhenani, Gelenii, Glareani, Sigonii, Urſini, Sanctii, Gronovii, Fabri, Valeſii, Perizonii, Gronovii; excerptis Nannii, Lipſii, Modii, Gruteri, nec non ineditis Jani Gebhardi, C. A. Dukeri, & aliorum: curante Arn. Drakenborch. 4. Tomus I. & II.

Leon. Euleri Mechanica, ſive Motus Scientia analytice, inſtar Supplementi ad Commentar. Acad. Scient. Imper. 2 vol. 4. Petropoli.

Albini Icones Oſſium Foetus Humani. 4. fig.

Livres François.

Hiſtoire & Deſcription générale du Japon, où l'on trouvera tout ce qu'on a pu apprendre de la

la nature & des productions du Pays; avec les Faſtes Chronologiques de la découverte du nouveau Monde; enrichie de figures en taille-douce par le P. de Charlevoix. 4. 2. Vol. Paris.

Mémoires du Règne de Pierre le Grand, Empereur de Ruſſie, nouvelle Edition. 12. 4. vol.

Lettres de Buſſy. Rabutin. 12. 6. vol. nouvelle Edition.

Hiſtoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens &c. par Mr. Rollin. Tome XI. 12.

——— *le même Ouvrage complet en onze volumes. Nouvelle Edition. 12.*

Lettres & Mémoires du Baron de Pöllnitz, contenant les Obſervations qu'il a faites dans ſes Voyages, & le Caractère des Perſonnes qui compoſent les principales Cours de l'Europe, Nouvelle Edition. 8. 5. Vol.

Nouveaux Mémoires du Baron de Pöllnitz, contenant l'Hiſtoire de ſa Vie, & la Relation de ſes prémiers Voyages. 8. 2. Vol.

Anecdotes Hiſtoriques, Galantes, & Littéraires du tems préſent.

Mémoires & Avantures du Baron de Puineuf, écrits par lui-même. 12.

Mémoires de la Vie de Mylord Duc d'Ormond, Général des Troupes de la Grande-Bretagne. 8. 2. Vol. traduits de l'Anglois.

Mémoires du Maréchal de Berwick, Duc & Pair de France & Généraliſſime des Armées de ſa Majeſté. 12.

Pharſamon, ou les Nouvelles Folies romaneſques, par Mr. de Marivaux. 12. 2. voll.

Les Illuſtres Françoiſes, Hiſtoires véritables; Nouvelle Edition augmentée, & enrichie de figures. 12. 4. Vol.

La

La Fille Errante, ou Mémoires de Mademoiselle de Paſigni, écrits par elle-même 8. 3. *Parties.*

Art de négocier avec les Souverains, par Mr. Pecquet. 8.

Principes de la Morale & du Goût, en deux Poëmes traduits de l'Anglois de Mr. Pope. 12. *Paris.*

Lettres Juives. 8. *Tome 6.*

Bibliothèque de Campagne, ou Amuſemens de l'Eſprit & du Cœur. 12. *Tome 6.*

La Religion Muhammedane comparée à la Payenne de l'Indoſtan, on y a ajouté un Sermon prêché dans la grande Aſſemblée des Quakers de Londres par le Fameux Elwald 8.

FIN.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois
D'OCTOBRE, NOVEMBRE, & DECEMBRE;
1737.

TOME DIX-NEUVIEME.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN & G. SMITH.
MDCCXXXVII.

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Octobre, Novembre, & Décembre, 1737.

ARTICLE I.

ANTONII BLACKWALLI, Inclyti *Magnæ Britanniæ* Philologi, AUCTORES SACRI CLASSICI defensi & illustrati, sive *Critica Sacra* NOVI TESTAMENTI. CHRISTOPHORUS WOLLIUS M. A. S. T. B. & Concion. ad D. Nic. Sabbathicus, ex Anglico Latine vertit, recensuit, variis Observationibus locupletavit, & HERMENEUTICAM N. F. Dogmaticam adjunxit.

C'est-à-dire:

Les AUTEURS CLASSIQUES SACREZ défendus & illustrez, *ou* Critique Sacrée du NOUVEAU

VEAU TESTAMENT, *par* ANTOINE BLACKWALL, *célébre Philologue de la* Grande Bretagne. *Ouvrage traduit de l'Anglois en Latin, revû, & enrichi de diverſes Remarques, par Mr.* WOLLIUS, *Maître ès Arts, Bachelier en Théologie, & Prédicateur du Samedi dans l'Egliſe de* St. Nicolas *à* Leipſic: *lequel y a ajoûté de ſa compoſition une* Herméneutique-Dogmatique *du* Nouveau Teſtament. *In quarto*, pagg. 652 pour la Traduction, & 300 *pour l'*Herméneutique; *ſans les* Index. *A* Leipſig, *chez* Chriſtian Martin, 1736.

L'OUVRAGE Anglois, dont on nous donne ici une Verſion Latine, eſt en deux Volumes *in octavo*, dont le prémier parut à *Londres* en 1727, & l'autre, en 1731. Le Traducteur rapporte ce qu'il a pû apprendre (*a*) de la Vie de l'Auteur, & qui ſe réduit à peu de choſe. Mr. ANTOINE BLACWALL étoit Maître ès Arts. Il fut Recteur, prémiérement de l'Ecole de *Derby*; puis de celle du Bourg de *Bosworth*, dans le Comté de *Leiceſter*. Il étoit fort verſé dans les Belles-Lettres, & les enſeigna avec beaucoup de ſoin & de ſuccès. Un de ſes Diſciples, par reconnoiſſance, lui donna la Cure du Bourg de *Clapham*, dans le Comté de *Surrey*. Il mourut à *Bosworth*, le 8 d'Avril 1730, peu de tems après

(*a*) Tiré de l'Eloge de Mr. *Blackwall*, qui ſe trouve dans le Journal Anglois, intitulé *The preſent State of the Republick of Letters*, Tom. VI. Art. 5. pag. 71, *& ſuiv.*

près avoir achevé le ſecond Volume de cet Ouvrage, qui ne parut qu'après ſa mort. Il en avoit publié deux autres. Le prémier étoit une *Nouvelle Grammaire Latine*, en Anglois: l'autre, dans la même Langue, une *Introduction aux* AUTEURS CLASSIQUES, *contenant un petit Diſcours ſur leur excellence; des Avis pour les bien étudier; avec un Eſſai ſur la nature & l'uſage des grandes & belles Figures, qui donnent de la force & de l'ornement au diſcours.* Le dernier a été déja traduit (*a*) en Latin; & Mr. WOLLIUS ſouhaite qu'on le joigne avec la Traduction qu'il publie aujourd'hui de la *Critique Sacrée* du NOUVEAU TESTAMENT, comme y aiant beaucoup de rapport, & digne en lui-même d'être lû par tous les amateurs de la Philologie Sacrée.

On lui doit ſans doute avoir de l'obligation de la peine qu'il a priſe, pour mettre dans la Langue des Savans un Livre comme celui-ci, qui ne pouvoit être d'uſage que pour le petit nombre des Etrangers qui entendent l'Original. Ce n'eſt pas qu'il blâme les Auteurs, qui écrivent en leur propre Langue ſur des matiéres d'érudition, tels qu'on en voit un grand nombre en *Allemagne*, en *France*, en *Italie*, en *Hollande*, & ſur-tout dans la *Grande Bretagne*. Il croit au contraire, que rien ne contribuë plus à enrichir nos

(*a*) Sous ce titre: *De præſtantia Claſſicorum Auctor. Commentatio.* Par Mr. GEORGE HENRI AYRER. Cette Traduction eſt imprimée à *Leipſig*, *in octavo*, en 1735, avec deux autres petites Piéces, dont l'une eſt du Traducteur.

nos Langues modernes, par l'abondance & la variété des expreſſions qu'elles aquiérent par-là.

Quand il eut lû avec ſoin ſon Original, dans le deſſein de le traduire, il trouva qu'à la vérité l'Auteur n'écrivoit pas des choſes tout-à-fait nouvelles, mais que d'ailleurs il raſſembloit commodément tout ce qui ſe rapporte à la *Critique Sacrée du* NOUVEAU TESTAMENT, & dont aucun autre n'a traité que quelque ſujet particulier. Voilà pourquoi il y a ajoûté de ſon chef ce ſecond Titre, au-lieu de quoi l'Original, que je n'ai point vû, porte, comme le Traducteur l'indique: (*a*) *Ou Eſſai propoſé modeſtement, ſur la pureté, la propriété, & la vraie Eloquence des Ecrivains du Nouveau Teſtament.* L'épithéte *de Claſſiques*, que l'Auteur & le Traducteur appliquent aux Ecrivains du *Nouveau Teſtament*, auroit eu beſoin d'explication. Mr. *Wollius* ſe contente là-deſſus de renvoier à une de ſes Diſſertations, (*b*) où il dit avoir montré, qu'ils peuvent être très-bien qualifiez de cette maniére. Comme je n'ai point vû la Diſſertation, je ne ſaurois en inſtruire les Lecteurs. Je m'imagine, que par-là on donne à entendre, que les Ecrivains du *Nouveau Teſtament*, dont il s'agit, doivent être mis au rang des meilleurs Auteurs *Grecs* qui ont écrit en cette Langue. Car c'eſt ainſi

(*a*) *The Sacred Claſſics defended and illuſtrated:* Or, *an Eſſay humbly offer'd towards proving the Purity, Propriety, and true Eloquence of the Writers of the New Teſtament.*

(*b*) Intitulée: *De eo, an N. T. ſit Auctor Claſſicus?* A *Leipſig*, 1733.

ainſi que tous les Dictionnaires expliquent le mot de *Claſſicus*, en parlant des Auteurs Latins, ſur un paſſage (*a*) d'AULU-GELLE.

Le Stile de l'Original, au jugement du Traducteur, eſt pur & expreſſif, mais un peu trop diffus. C'eſt pourquoi, ſans s'attacher ſcrupuleuſement aux termes, il s'eſt contenté de rendre les penſées avec fidélité, avec clarté, & en bon Latin. Mais il a plus fait encore. Il s'eſt donné la peine de chercher, autant qu'il a pû, dans les Originaux, les Paſſages d'Auteurs, Anciens ou Modernes, que Mr. *Blackwall* cite quelquefois d'une maniére vague, ſans indiquer ni le Chapitre, ni la Page, ni quelquefois le Livre même. De plus, il a mis au bas des pages quantité de Notes, de (*b*) différente nature, en les diſtinguant de celles de l'Auteur. Il a même ajoûté dans le Corps de l'Ouvrage un Chapitre entier, dont nous parlerons en ſon lieu; & un Ouvrage de ſa compoſition, qui feroit à part un juſte Volume.

Toute la Critique du Nouveau Teſtament eſt diviſée en deux Tomes, & chaque Tome en deux Parties. Nous allons parcourir chaque Chapitre, pour en parler avec plus ou moins d'étenduë, ſelon que nous le jugerons à propos.

TOM. I.

(*a*) *Vel Oratorum aliquis, vel Poëtarum, id eſt*, CLASSICUS, *aſſiduusque aliquis Scriptor, non proletarius.* Noct. Attic. *Lib.* XIX. *Cap.* 8. *ſub fin.*

(*b*) Voici comment il s'exprime: *Varia, hoc eſt, Theologica, Philoſophica, Philologica, Critica, Hiſtorica, Hermeneutica, Homiletica.*

TOM. I. *Part.* I. *Cap.* I. (*a*) On commence par traiter des *Hébraïsmes* du *Nouveau Teſtament*. L'Auteur auroit dû définir d'abord ce qu'il entend par *Hébraïsmes*, & ſon Traducteur l'en blâme avec raiſon. Pour y ſuppléer, il dit, qu'on peut entendre par-là, ou des maniéres de parler tellement propres à la Langue Hébraïque, qu'elles ne puiſſent être emploiées en *Grec*, ou dans quelque autre Langue, ſans être manifeſtement ſuſpectes de Barbariſme; ou bien des maniéres de parler, qui venant originairement de l'*Hébreu*, ont paſſé depuis long-tems dans la Langue *Gréque*, ou dans quelque autre. C'eſt uniquement dans le dernier ſens, que Mr. WOLLIUS reconnoît des *Hébraïsmes* dans le *Nouveau Teſtament*, & qu'il croit que ſon Auteur en a reconnu. Celui-ci néanmoins commence par dire, que, bien loin de nier qu'il y aît des *Hébraïsmes* dans le *Nouveau Teſtament*, il y en trouve un grand nombre, & que cela même reléve beaucoup la beauté & l'abondance du Stile. Il fait là-deſſus l'éloge de la *Langue Hébraïque*, qu'il croit & la prémiére, & la plus riche, & la plus élégante de toutes. Après quoi, il rapporte quantité d'exemples de mots, & d'expreſſions, & de conſtructions, qui ſe liſent dans les meilleurs Auteurs *Grecs*, conformes à ce que l'on regarde, dans le *Nouveau Teſtament*, comme des *Hébraïſmes* ou des *Barbariſmes*. On ſait, que cette queſtion a partagé les Savans, & fourni

(*a*) Pagg. 5—50.

ni matiére à divers (*a*) Ouvrages. Il y a apparemment du mal-entendu, & de l'excès de part & d'autre. Le zéle de quelques-uns, qui croient mal à propos la Religion intéreſſée à ne rien admettre qui ſemble diminuer quelque choſe de la pureté du ſtile des Ecrivains Sacrez, fait qu'ils veulent, à quelque prix que ce ſoit, trouver une entiére conformité entre leur langage, & celui des Auteurs Profanes. D'autres au contraire, pour n'avoir pas lû les bons Auteurs *Grecs*, ou ne les aiant pas lûs avec aſſez d'attention, n'ont pas remarqué des mots ou des tours ſemblables à ceux qui paroiſſent de purs *Hébraïſmes* dans le *Nouveau Teſtament*. Je ne ſaurois déterminer, ſi Mr. *Blackwall* gardoit quelque milieu entre ces deux extrémitez, dans la prémiére desquelles il paroît donner ordinairement. Ses idées ne paroiſſent pas ici bien nettes, & il ne poſe nulle part l'état d'une queſtion aſſez compliquée. A la fin de ce Chapitre, il cite & approuve un paſſage de (*b*) BEZE, d'où il paroît, auſſi bien que d'une infinité d'endroits des Notes de ce ſavant Théologien ſur le *Nouveau Teſtament*, que ſelon lui, il y a bon nombre de purs *Hébraïſmes*, qui n'ont aucune conformité avec le génie de la Langue *Gréque*, ni avec le ſtile d'aucun Auteur Profane. Notre Auteur lui-même, entr'autres exemples d'*Hébraïſmes*, qu'il allégué, met (*c*) celui-ci: Τὸ ἀρεστὸν ἐνώπιον Θεοῦ ποιεῖν, *faire*

(*a*) Dont on a un Recueil, dans le *Syntagma Diſſertationum de Stylo N. Teſtam.* publié par feu Mr. RHENFERD, à *Leuwaarde*, en 1702. (*b*) *Comment.* in ACT. X. 46.
(*c*) Pag. 14, 15.

faire ce qui eſt agréable devant Dieu, pour dire, ce qui eſt *agréable à Dieu*. Il avoue, que cette conſtruction ne s'accorde point avec les régles de la Grammaire, & qu'il n'y a rien qui y reſſemble dans les Auteurs Profanes. Pour cela il faudroit qu'il y eût, τῷ Θεῷ, comme on le trouve même ailleurs dans le Nouveau Teſtament, (*a*) avec ἐνώπιον. Mais, dit-il, ἐνώπιον a une emphaſe merveilleuſe: cela marque l'idée de DIEU, qui voit tout, & par-là inſpire un reſpect religieux pour ſon immenſe & adorable préſence. Fort bien: mais il ne s'agit pas ici de la force des expreſſions, il s'agit du tour grammatical; & ſi ce tour n'eſt nullement du génie de la Langue Gréque, & ſans exemple chez les bons Auteurs, c'eſt donc un pur *Hébraïſme*. Le Traducteur néanmoins n'en convient pas, fondé ſur un paſſage (*b*) d'ESCHINE, où il eſt dit: (*c*) οἱ δ' ἀναγορεύοντο ἐνώπιον ἁπάντων Ἑλλήνων, *ils étoient proclamez en préſence de tous les Grecs*. Je ne comprens pas, comment il a pû trouver là quelque reſſemblance pour la conſtruction. Il n'eſt guéres mieux fondé, en ce qu'il veut par-là expliquer ſans *Hébraïſme* ces paroles de (*d*) l'Enfant Prodigue: *Mon Pére, j'ai péché contre le Ciel, & DEVANT VOUS*, καὶ ἐνώπιόν σου: ce qui ſignifie

(*a*) ROMAINS, Chap. XII. verſ. 1. EPHESIENS, V. 10. PHILIPPIENS, IV. 18. (*b*) *Orat. contra Cteſiphont.* pag. 280. B. *Ed. Baſil.* 1572. Il s'agit là de la proclamation de ceux d'entre les Citoiens d'*Athénes*, à qui quelque Peuple Etranger envoioit par honneur une Couronne.

(*c*) LUC, Chap. XV. *verſ.* 18. (*d*) *Pagg.* 51—140.

ſie manifeſtement *contre vous*. Le Pére de l'Enfant Prodigue étoit bien loin des endroits où ſon Fils avoit mené une vie déréglée.

Cap. 2. NOTRE Auteur paſſe enſuite (*a*) aux *Soléciſmes*, qu'on prétend y avoir dans le *Nouveau Teſtament*. Il ne s'étonne pas de cette accuſation. Les Ecrivains Sacrez n'y ont pas été ſeuls expoſez. La *pédanterie* des anciens Scholiaſtes, *Grecs* & *Latins*, leur a fait trouver & cenſurer de pareilles irrégularitez dans les plus excellens Auteurs, dont ils jugeoient par les Régles de Grammaire qu'ils s'étoient faites eux-mêmes. Mais en niant fort & ferme qu'il ſe trouve aucun véritable Soléciſme dans le Nouveau Teſtament, il convient qu'il y a des conſtructions qui (*b*) ont l'air de Soléciſme, de même que dans les plus excellens Auteurs *Grecs* du Paganiſme; & il les rapporte tous à quatre Sources. 1. L'*Ellipſe*. 2. Le *Pléonaſme*. 3. L'*Hyperbate*, ou la tranſpoſition des mots. 4. Et enfin, le changement des Mots, mis l'un pour l'autre, un Nom pour un Pronom, un Subſtantif pour un Adjectif, un Superlatif pour un Comparatif, un Cas pour l'autre &c. Tout cela eſt accompagné d'un grand nombre d'exemples du *Nouveau Teſtament*, comparez avec les Ecrivains Profanes: méthode que l'Auteur ſuit par-tout, plus ou moins.

Cap. 3. IL examine dans le Chapitre (*b*) ſuivant quelques autres défauts, que l'on a prétendu trouvent dans le ſtile des Auteurs Sacrez; comme des expreſſions impropres, trop fortes ou trop foibles;

(*a*) Σολοικοφάνεια. (*b*) Pagg. 141—160.

foibles; une ſuite de mots, qui par leur arrangement forment un vers; des répétitions inutiles; des métaphores dures, ou enflées &c.

Part. II. *Cap.* I. (*a*) DE là il paſſe à prouver directement, par quelques exemples remarquables, la conformité des Auteurs Sacrez avec les Profanes, ſur certaines façons de parler, certains préceptes de Morale, certaines Comparaiſons, & certains Proverbes.

Il eſt dit, par exemple, dans l'APOCALYPSE (*b*), que Notre Seigneur *a les Clefs de l'Enfer* (*c*) *& de la Mort*, pour marquer la Puiſſance ſuprême dont il eſt revêtu. ARISTOPHANE, parlant de la Déeſſe *Junon*, dit, qu'elle (*d*) *garde les Clefs des Noces.* Mr. *Wollius* allégue là-deſſus dans une longue Note, d'autres paſſages, qui montrent encore mieux la conformité, & qui indiquent le fondement de l'expreſſion métaphorique.

Les Interprétes font bien des conjectures ſubtiles, ſur la raiſon pourquoi Notre Seigneur, parlant à ſa Mére, l'appelle *Femme* ſimplement. Mais tel étoit l'uſage des tems les plus anciens, & où les maniéres étoient les plus ſimples. Le Grand *Cyrus* ne donne pas d'autre titre à la Femme du Roi d'*Arménie:* (*e*) Ἀλλὰ σὺ, ὦ γύναι, *vous, Femme.* Les Princeſſes mêmes ſouffroient que leurs Suivantes les (*f*) appellaſſent ainſi.

Si

(*a*) *Pagg.* 163—183. (*b*) Chap. I. *verſ.* 18.

(*c*) L'Auteur dit *& du Paradis.* Sur quoi le Traducteur n'a pas manqué de le redreſſer.

(*d*) Καὶ καλῶς γάμου φυλάττει. Theſmophoriaz. *verſ.* 985. (*e*) *Cyripæd.* Lib. IV. pag. 207. *Edit. Hutchinſ.*

(*f*) SOPHOCLE, *Trachin.* verſ. 234.

Si (*a*) *vous vous mordez & vous mangez les uns les autres, prenez garde que vous ne soyez consumez les uns par les autres.* Voilà, dit notre Auteur, une pensée & des expressions de ST. PAUL, toutes semblables à celles de PLATON, mais tournées avec plus de force, & de moralité: (*b*) δάκνεσθαί τε καὶ μαχόμενα ἀλλήλοις. Qu'on jette les yeux sur le passage même de *Platon*, on verra que ces expressions n'y sont pas emploiées en parlant de différentes personnes, mais d'une seule: & le sens en lui-même est propre, quoi qu'appliqué à des idées figurées. Le Philosophe y représente l'Ame de l'Homme sous l'emblême d'une Bête à plusieurs têtes, d'Animaux en partie féroces, en partie domestiques, mais qui au dehors ne paroissent qu'un seul Homme. Là-dessus il dit, que soûtenir qu'il est utile à l'Homme d'agir injustement, c'est prétendre qu'il lui est utile de nourrir le Lion & aûtres Bêtes féroces, (par où il entend les passions) & de faire mourir l'Homme de faim, pendant qu'il est entraîné par chacune de ces Bêtes, les laissant s'entremordre & s'entremanger, au lieu de les apprivoiser & de les accorder ensemble: ἀλλ' ἐᾶν αὐτὰ [θηρία] ἐν αὐτοῖς δάκνεσθαί τε καὶ μαχόμενα ἀλλήλοις. Ce n'est pas le seul endroit où notre Auteur, par un ardent désir de trouver des conformitez, compare, sur la moindre ressemblance, des Passages entre lesquels il y a assez de disparité.

Cap. 2.

(*a*) GALATES, V. 15. (*b*) *De Republ.* Lib. IX. pag. 589. A. *Tom.* II. *Ed. H. Steph.*

Cap. 2. IL traite (*a*) enſuite de diverſes *élégances* du Sile des Ecrivains Sacrez, formées par un mêlange agréable de *Particules explétives*; par la variété de Dialectes; par de nobles Epithétes; par des termes fort expreſſifs, ſimples ou compoſez; par une briéveté d'expreſſions, qui donnent aux penſées la plus grande énergie &c. Sur le dernier chef, il allégue, entr'autres, un Paſſage (*b*) de l'*Epitre aux* HE'BREUX, où l'Apôtre détaillant les qualitez que devoit avoir le Souverain Sacrificateur de la Nouvelle Alliance, le repréſente comme *élevé au deſſus des Cieux*. Ce ſeul trait, dit-il, efface tous ceux de la deſcription pompeuſe & brillante, que fait (*c*) HOMERE, de *Jupiter* aſſis ſur ſon Trône au ſommet du Mont *Ida*.

Cap. 3. Voilà (*d*) qui méne à traiter de l'Eloquence en général, dont divers Auteurs, Anciens & Modernes, ont crû que les Ecrivains Sacrez manquoient, auſſi bien que de la pureté du langage, qui en fait partie. La véritable Eloquence eſt ſimple & naturelle, & c'eſt celle qui ſe trouve dans le *Nouveau Teſtament*. On n'y voit ni périodes artiſtement travaillées, ni ornemens pompeux, ni tranſitions ingénieuſes, ni vains ſons de mots preſque vuides de ſens, ni figures ſelon les régles ſcrupuleuſes de l'art, ni agrémens recherchez & exceſſifs, rien en un mot d'affecté. Ils ont laiſſé cette Eloquence puérile aux Sophiſtes & aux Rhéteurs, dont le mauvais goût a été condamné par les plus ſages d'entre les

(*a*) Pagg. 184—199. (*b*) Chap. VII. *verſ.* 26.
(*c*) *Iliad.* Lib. VIII. *verſ.* 41, *& ſeqq.* (*d*) *Pagg.* 200—216.

les *Grecs* & les *Latins*. ISOCRATE (*a*) même, qui écrit ſi purement & ſi élégamment en ſa Langue, n'a point échappé à la cenſure, pour le trop grand ſoin qu'il avoit de polir ſon diſcours, & de cadencer ſes périodes. C'eſt uniquement cette Eloquence fauſſe & ſophiſtique, (*b*) que ST. PAUL mépriſe & dont il déclare qu'il eſt dépourvû.

La véritable conſiſte à s'exprimer en termes propres & clairs, à dire des choſes bonnes & utiles, à alléguer des raiſons fortes, & très convaincantes; en un mot, dans un Stile convenable au ſujet, & propre à inſtruire, à toucher, à perſuader. En cela excellent les Ecrivains Sacrez, & ſur-tout ST. PAUL, quoique quelques Ignorans veuillent le faire paſſer pour deſtitué de toute Eloquence. Ils en appellent à ce qu'il ſe qualifie lui-même (*c*) *idiot à l'égard du Langage*. Mais, ſelon Mr. *Blackwall*, l'Apôtre ne parle point là de ſes Ecrits; il s'agit des Diſcours qu'il faiſoit de vive voix, pour convertir

(*a*) L'Auteur cite ici CICERON *De Orator.* Lib. III. *pag.* 342. Il ne dit pas de quelle Edition. *Cicéron* parle bien au Chap. 44. du ſoin qu'ISOCRATE eut le prémier de plaire aux oreilles par la cadence; mais il ne l'en blâme point. Il le loüe même ailleurs, de ce qu'il évita en cela l'excès, *Orator.* Cap. 52. Mr. *Wollius* joint ici le témoignage de PLINE, *Hiſt. Nat.* Lib. VII. Cap. 30. comme ſi cet Auteur diſoit, que les Harangues d'*Iſocrate* ſont peu agréables, à cauſe qu'elles ſont presque toutes compoſées de périodes cadencées. Mais tout ce que dit là PLINE, c'eſt qu'*Iſocrate* vendit une de ſes Harangues pour vint Talens. Et c'eſt le ſeul endroit, où il parle d'*Iſocrate*. (*b*) I. CORINTHIENS, Chap. II. verſ. 4, 13.

(*c*) II. CORINTH. XI. 6.

tir les Hommes, & qu'il confirmoit par la vertu de ſes Miracles. *Idiot à l'égard du Langage*, c'eſt ici celui qui parle clairement, comme un homme du commun: il falloit que l'Apôtre des Gentils s'accommodât ainſi à la portée de ſes Auditeurs. On rapporte & l'on examine les explications, que d'autres donnent, & l'on fait d'autres réflexions ſur ce ſujet. Mais nous ne ſaurions tout indiquer. L'Auteur eſt d'ailleurs aſſez diffus, & raméne ſouvent les mêmes choſes. Il fait auſſi grand uſage de ſes Recueils, à la moindre occaſion qui s'en préſente. En quoi le Traducteur renchérit beaucoup.

Cap. 4. PLUSIEURS (*a*) *Péres de l'Egliſe*, ſurtout les *Grecs*, n'ont pas jugé auſſi favorablement, que notre Auteur, du Stile & de l'Eloquence des Ecrivains Sacrez. Il a craint, que cette autorité n'en impoſât, & il examine le fonds qu'on peut y faire. Voici à quoi ſe réduit ce qu'il dit là-deſſus.

1. Si les Péres ont quelquefois parlé d'une maniére à donner lieu de croire qu'ils ne trouvoient pas de l'Eloquence dans les Auteurs Sacrez, & à leur attribuer un Stile vulgaire; ce n'eſt pas de la véritable Eloquence qu'ils parloient, mais de la fauſſe. Ils ont toûjours reconnu dans leurs Ecrits un caractére inimitable de grandeur & de majeſté, compatible avec la ſimplicité naturelle. C'eſt cette ſimplicité, qu'ils oppoſoient à l'Eloquence profane, & nullement une ſimplicité baſſe & rampante.

2. Plu-

(*a*) Pagg. 217—229.

2. Pluſieurs *Péres Grecs* ignoroient la Langue Hébraïque, & par conſéquent les *Hébraïſmes* & les *Syriaſmes*, qui ſe trouvent ſi ſouvent dans le *Nouveau Teſtament*. Voilà pourquoi ils regardoient ces expreſſions Orientales, comme des défauts dans la *Langue Gréque*, & comme des Soléciſmes manifeſtes; deux choſes néanmoins très-différentes, & qui doivent être reconnuës telles de ceux mêmes qui ne conviennent pas de la pureté entiére du Stile des Auteurs Sacrez. On cité là-deſſus le P. (*a*) SIMON.

3. Lorsque les Péres traitent de la ſimplicité de ce Stile, ils accordent ſouvent plus qu'il ne faut, en vuë de relever l'ardeur avec laquelle les Evangéliſtes & les Apôtres, Auteurs des Saints Livres, s'attachoient aux fonctions de leur Miniſtére, & en même tems la Puiſſance de DIEU, qui avoit opéré tant de choſes, grandes & merveilleuſes, par de ſi foibles inſtrumens.

Cap. 5. ON (*b*) vient après cela à traiter en détail de l'Eloquence des Auteurs Sacrez, & pour cet effet, on s'attache à montrer, qu'il y a dans leurs Ecrits une élégante variété de Stile, de maniére que toute ſorte de véritables beautez s'y trouvent, & dans un degré parfait. On fait voir en même tems par divers exemples, qu'ils ſont, à cet égard, infiniment au deſſus des plus excellens Auteurs Claſſiques, *Grecs* & *Romains*.

Cap. 6.

(*a*) *Hiſt. Critiq. du Nouveau Teſtament*, Chap. XXVI. *pag.* 315. C'eſt l'*Hiſt. Critique du Texte*.

(*b*) Pagg. 230—266.

Cap. 6. LA (*a*) ſublimité des Figures fait la matiére d'un autre Chapitre. L'Auteur rapporte & développe celles qui l'ont le plus frappé.

Cap. 7. LE (*b*) Traducteur aiant crû, qu'il manquoit ici quelque choſe, y ſupplée, en ajoûtant un Chapitre entier de ſa façon, intitulé: *De argutâ N. T. dictione ac ratiocinatione.* Je ne ſaurois exprimer en un mot, ce qu'il entend ici par *Argutum*: il faut ſe borner à l'explication, qu'il en donne. Ce n'eſt pas, dit-il, ce que les Auteurs Claſſiques appellent *Sales*, ou penſées ingénieuſes, railleries fines, qui font rire: les Ecrivains Sacrez ne cherchoient point à divertir les Lecteurs. Moins encore s'agit-il du *Burleſque*, contre lequel le P. VAVASSOR a fait un Livre exprès. Mais cet *Argutum*, que les Saints Hommes, inſpirez de DIEU, ont (*c*) fort aimé, c'eſt celui qui ou donne de la majeſté & de la force au diſcours, ou ſert à réveiller l'attention. Il ſe trouve, ſelon la diviſion d'un (*d*) Moderne, qu'on ſuit ici, ou dans les *Lettres* ſeules, ou dans les *Syllabes* ſeules, ou dans les *Mots*, ou dans les *Propoſitions*, ou dans les *Argumens*.

Entre les *Lettres*, il y en a trois, principalement, qui ſe rapportent ici, A, I, & P. L'A, fort ſonore, ſert ſur-tout à marquer les choſes qui donnent de l'horreur: l'I, celles qui ſont dignes de compaſſion: & le P aſpiré, quelque choſe de grand & d'emphatique. On allégue des

(*a*) *Pagg.* 267—288. (*b*) *Pagg.* 289—322.
(*c*) *Quod in deliciis divinitus eruditi habuerunt Viri* &c.
(*d*) EMAN. THESAURUS.

des exemples de la répétition de ces Lettres, dans des endroits où l'impreſſion qu'elles font eſt conforme au ſujet : les deux prémiers, tirez de (*a*) l'APOCALYPSE ; & le dernier, d'un paſſage (*b*) de l'*Epître* aux PHILIPPIENS.

L'*Argutum* dans les *Syllabes* renferme les *Paronomaſies*, les *Chûtes ſemblables*, & autres Figures de ce genre.

Dans les *Propoſitions*, ce ſont les *Sentences*, les *Apophthegmes*, les *Proverbes*, les *Réponſes auxquelles on ne s'attendoit pas*, ce qui a l'air de *Paradoxe*, les *Antithéſes*. N'oublions pas de remarquer un avis que l'Auteur donne ſur tout cela. On ne doit pas, dit-il, s'imaginer, que les Ecrivains Sacrez aient pris beaucoup de peine pour chercher de tels ornemens : ils ſont nez d'eux-mêmes ſous leur plume, & le Saint Eſprit, qui les dirigeoit, s'eſt accommodé à leur génie.

Reſte l'*Argutum* dans les *Raiſonnemens*. Ici on voit que notre Auteur attache à ce mot une idée différente de celle qui lui devroit être commune avec les chefs précédens, & de celle qu'il renferme ſelon l'uſage de la Langue Latine. Car il devroit y avoir quelque ornement qui ſe rapportât à l'Eloquence ; & cependant tout ce qu'il dit, regarde la ſolidité des Raiſonnemens : ſur quoi il allégue divers Paſſages, qu'il réduit en forme Syllogiſtique. Il y en a un, ſur lequel il s'étend beaucoup, qui eſt difficile, & dont il a cher-

(*a*) Chap. XVIII. *verſ.* 2. & 16.
(*b*) PHILIPPIENS, Chap. II. *verſ.* 6.

a cherché une nouvelle explication. C'eſt celui de l'*Epître* aux ROMAINS, Chap. VIII, verſ. 18-25. Nous ſerions trop longs, ſi nous voulions rapporter cette interprétation, avec ſes fondemens. On la cherchera, ſi l'on veut, dans l'Original. Revenons à Mr. *Blackwall*, après cette interruption de ſon Traducteur.

Cap. 8. IL (*a*) traite, dans un autre Chapitre, du caractére & du Stile particulier de chacun des Ecrivains du *Nouveau Teſtament*; après avoir parlé de ce qu'il y a de commun, à l'égard de leur ſincérité, de leur accord ſur le fond même des choſes, de leur méthode élevée au deſſus des régles ſcrupuleuſes de l'ordre &c.

Cap. 9. TOUS (*b*) enſemble ſurpaſſent les plus excellens Auteurs Claſſiques du Paganiſme, par un grand nombre de qualitez propres. Parmi ceux-ci il y en avoit pluſieurs, d'entre (*c*) les Moraliſtes mêmes, qui ſe plaiſoient à uſer de termes obſcénes. Mais tout eſt pur dans le Sile des Ecrivains Sacrez auſſi bien que dans leur doctrine. Pas un mot, qui choque les oreilles chaſtes. Lors qu'ils cenſurent les plus grands débordemens, ils s'expriment d'une maniére à les peindre de couleurs qui en donnent de l'horreur. Il régne, dans leurs Ecrits, une agréable variété de matiéres & de Stile: des ſens profonds, des expreſſions merveilleuſement ſignificatives: une Morale ſublime, renfermée dans les Myſtéres mêmes, & démontrée par les raiſons

(*a*) *Pagg.* 322—340. (*b*) *Pagg.* 341—368.
(*c*) Comme les Philoſophes *Stoïciens*.

ſons les plus évidentes & les plus inconteſtables &c. C'eſt par-là que finit le prémier Tome.

TOM. II. *Part.* I. L'AUTEUR n'avoit mis qu'une fort petite Préface à la tête du prémier Volume. Ici on en trouve (*a*) une, aſſez longue, où il ajoûte quelques remarques à celles du Corps de l'Ouvrage; & il traite principalement de la néceſſité & de l'utilité de faire une nouvelle Verſion *Angloiſe* de l'Ecriture Sainte. Il eſt ſurprenant qu'en *Angleterre*, où l'on écrit tant, & avec tant de liberté, on aît laiſſé à cet égard l'avantage aux Auteurs *François*, dont pluſieurs, parmi ceux même de la Communion Romaine, ont donné de nouvelles Verſions au moins du *Nouveau Teſtament*.

Cap. 1. NOTRE Auteur commence par des Supplémens (*b*) à ce qui avoit été dit dans le prémier Tome, ſur la pureté du Stile des Ecrivains Sacrez du *Nouveau Teſtament*, en examinant les Hébraïſmes, les prétendus Soléciſmes, les termes ſinguliers, les expreſſions rudes, ou en quelque autre maniére contre les régles; ſur quoi les Interprétes, Anciens & Modernes, & les Grammairiens, font des objections, comme autant de défauts dans le Stile.

Cap. 2. On (*c*) revient auſſi, après cela, à confirmer par de nouveaux exemples, l'élégance du Stile des Auteurs Sacrez égale ou ſupérieure à celle de tous les Auteurs Profanes, dans l'uſage des *Articles*; des idées particuliéres attachées aux

(*a*) Pagg. 371—390. (*b*) Pagg. 391—426.
(*c*) Pagg. 427—468.

aux Mots & aux Phraſes; des *Particules*; des *Dialectes*.

Part. II. *Cap.* I. LA ſeconde Partie de ce Tome traite de matiéres différentes. La prémiére, qui ſe préſente, eſt la (*a*) diviſion commune du *Nouveau Teſtament* en *Chapitres* & *Verſets*. Quelque commodité que puiſſe avoir cette diviſion, les inconvéniens qui en naiſſent, & les préjugez auxquels elle donne lieu, cauſent un préjudice beaucoup plus grand. Ce Livre, le plus excellent de tous, eſt celui qui, ſelon notre Auteur, a été le plus défiguré, par des diviſions & des ponctuations très-mauvaiſes. Le ſens, la narration, & le ſujet, ſont ſouvent interrompus, par des Points mal placez, des Chapitres & des Verſets qui finiſſent où il ne falloit point. Les Lecteurs bornant là pour l'ordinaire leur attention & leur lecture, ne comprennent point la beauté, la force, & la liaiſon des raiſonnemens. On cité là-deſſus Mr. LOCKE (*b*); & on renvoie aux Savans, qui ont donné l'Hiſtoire de ces ſortes de diviſions, introduites par ROBERT ETIENNE, quoique ſans intention de donner lieu aux inconvéniens. Il n'eſt pas difficile à notre Auteur d'alléguer des exemples, & à l'égard des Chapitres, & à l'égard des Verſets. Le nombre en eſt ſi grand, & la choſe ſi claire, qu'il n'en a choiſi quelques-uns, qu'en faveur de la Jeuneſſe, peu verſée encore dans cette étude. Il indique les moiens d'y remédier, dans une

(*a*) Pagg. 491—503. (*b*) *Préface* ſur les *Epitres de St. Paul*, pag. 103. *Tom.* III. de ſes *Oeuvres* en *Anglois*.

une nouvelle Edition *Angloiſe*, comme auſſi dans la *Liturgie Anglicane*; & il ſouhaite que les Puiſſances y emploient leur autorité, en chargeant quelques Perſonnes capables, du ſoin de faire une telle réformation.

Cap. 2. Les (*a*) *Verſions* en Langues vulgaires ont été néceſſaires de tout tems. Divers Auteurs en ont donné l'Hiſtoire & la Critique, à leur maniére. Notre Auteur n'en traite qu'en peu de mots, & par rapport à ſon but, qui eſt de montrer, que quoi qu'elles ne ſoient point à mépriſer en elles-mêmes, & qu'elles aient toutes leur utilité, il y a néanmoins des fautes, qui font du tort aux Ecrivains Sacrez, dans l'eſprit des Ignorans & des Libertins. Il ne dit rien en détail, que ſur les *Verſions Latines*. La *Vulgate*, née de l'ancienne *Verſion Italique*, revûë & corrigée par *St. Jérôme*, eſt pure, & garde la propriété des termes, en un grand nombre d'endroits. Mais il y en a auſſi où le ſens n'eſt pas bien rendu, & où le tour eſt barbare. Il y régne une exactitude ſcrupuleuſe & ſuperſtitieuſe à exprimer littéralement toutes les Particules du Texte Grec, & à conſerver leur ſignification primitive & ordinaire, lors même qu'elles renferment une autre idée; ce qui produit quelque inconſéquence & un défaut de liaiſon dans la ſuite du diſcours. Et tout cela fait diſparoître le caractére de l'Original, ſi pur & ſi élégant, qu'il n'y a rien de plus beau.

Beze étoit un ſavant homme dans la Littératu-

(*a*) *Pag.* 503—518.

rature, & ſur-tout dans la connoiſſance de la Langue Gréque. Sa Verſion cependant a bien des défauts. Elle eſt ſouvent ſi littérale, qu'il exprime les Articles, en des endroits où le génie de la Langue Latine ne le ſouffre point. Quelquefois au contraire, il ſupprime des mots, qui ne ſont pas inutiles, & qui ont même quelque emphaſe. Rien ne lui eſt plus ordinaire, que de changer à ſa fantaiſie le tour de l'Original, pour lever quelque difficulté dont il n'a pû autrement ſe débarraſſer, ou pour éviter quelque apparence de Soléciſme, ou quelque autre irrégularité qu'il trouve mal à propos dans la véritable leçon. Mais ce ne ſont encore là que des minuties, en comparaiſon d'un défaut capital, qui ſe trouve & dans la Verſion de *Béze*, & dans celle de PISCATOR, & d'autres *Calviniſtes*. Ils accommodent, (*a*) dit-on ici, leurs Verſions au Dogme affreux de la *Réprobation abſoluë*. Les termes de notre Auteur ſont encore plus étendus & plus forts. Il témoigne un grand zéle contre cette doctrine, dont les conſéquences ſont, ſelon lui, ſi dangereuſes, qu'on ne ſauroit y penſer ſans horreur, ni faire aſſez ſentir ce qu'elles ont d'odieux. Il critique enſuite la Verſion de CASTALION, dont la trop grande liberté & l'affectation d'un vain Puriſme, ſont aſſez connuës, & deſapprouvées des Critiques judicieux.

Cap. 3. UN (*b*) Chapitre entier, & fort long, eſt enſuite emploié à donner bon nombre d'exemples de Paſſages mal traduits dans la *Verſion*

(*a*) *Pagg.* 510. (*b*) *Pagg.* 511—560.

ſion Angloiſe, que notre Auteur tient d'ailleurs pour la meilleure des Modernes, faites dans le même tems.

Part. III. La troiſiéme (*a*) Partie de ce Tome, & la derniére de tout l'Ouvrage, n'eſt point diviſée en Chapitres, & elle roule toute ſur les *Diverſes Leçons* du *Nouveau Teſtament*. La matiére eſt, comme on ſait, d'une étenduë immenſe. Notre Auteur n'a garde de prétendre l'épuiſer dans un ſi petit eſpace. Il ſe propoſe ſeulement 1. de montrer, ce que l'on doit regarder comme une *Diverſe Leçon*, qui mérite d'être ainſi qualifiée. 2. De donner quelques Régles, pour bien juger des Diverſes Leçons du *Nouveau Teſtament*, & diſcerner la vraie, qui eſt unique. 3. De rapporter à trois Claſſes toutes ces Diverſes Leçons, qui ont quelque vraiſemblance, pour donner des exemples de chaque ſorte en particulier, & y faire ſes réflexions. 4. D'où il réſultera, après un examen attentif & impartial, que ces Variantes, bien loin de faire du tort aux Livres Sacrez, en fortifient l'autorité, & leur donnent un relief d'élégances (*b*) qui leur viennent, pour ainſi dire, du dehors.

Des mots monſtrueux & barbares, qui ou ſont vuides de ſens, ou en ont un qui répugne au Sens-commun, & à d'autres expreſſions claires de l'Ecriture; ceux auſſi qui ſont contraires à la Grammaire & à l'analogie de la Foi; ne doivent jamais être mis ni dans le Texte, ni en marge. Il en eſt de même des Conjectures hardies,

(*a*) *Pagg.* 563—652. (*b*) *Et elegantias conciliant velut extrinſecus accidentes.*

dles, quelque ingénieuſes qu'elles puiſſent être. Tout cela ne fait point de Diverſe Leçon, non plus que les *Gloſes* des Copiſtes.

Les variétez, qui ſe trouvent dans les anciennes Verſions, & dans les Editions, ne forment pas proprement des Diverſes Leçons, lors qu'elles s'éloignent des bons Manuſcrits. Elles prouvent ſeulement la négligence & le peu de génie des Traducteurs, & des Editeurs, ou qu'ils ont ſuivi des Manuſcrits peu corrects.

Il faut encore mettre ici à l'écart les variétez de lecture, qui viennent de la confuſion du ſon des Voielles, par la prononciation mauvaiſe, introduite à meſure que la Langue Gréque alloit en décadence, ſur-tout depuis le tems du grand CONSTANTIN.

Les anciens *Péres de l'Egliſe* citoient ſouvent de mémoire, & ſe contentoient d'exprimer le ſens des Paſſages, ſans alléguer préciſément les termes mêmes. Ainſi les variétez, qu'on remarque dans leurs Citations, ne ſont pas proprement des Diverſes Leçons. Quoi qu'ils euſſent dans leurs Exemplaires le même Texte, que nous, comme il paroît clairement par quelques endroits qu'ils citoient le Livre à la main; ils s'éloignent ſouvent ailleurs, dans leurs Ouvrages, de la vraie & commune maniére de lire, & de leurs propres Citations. Ils changent, ſupprimment, ou ajoûtent quelques mots; ils joignent enſemble pluſieurs Paſſages de l'Ecriture, tirez de différens endroits; ils les accommodent à leur but, & en tirent des conſéquences, comme s'ils ſe trouvoient ainſi joints dans un même en-

endroit de l'Original, & s'ils y formoient une ſuite de diſcours ſur le même ſujet. C'eſt de quoi conviennent tous les Savans, de quelque opinion qu'ils ſoient d'ailleurs. Le P. SIMON même, malgré le deſſein qu'il a d'établir l'incertitude & des termes, & de l'interprétation de l'Ecriture Sainte, pour rendre le tout dépendant du jugement arbitraire de l'*Egliſe Romaine*, dit qu'*on* (*a*) *ne peut faire aucun fond ſur les Citations des Péres*, & qu'*il ſeroit dangereux de réformer là-deſſus les Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament*. Ces anciens Docteurs de l'Egliſe, avec toute la liberté qu'ils ſe donnoient de citer ſouvent de mémoire, dans leurs Sermons, ne ſe contentoient pas eux-mêmes de cela quand ils avoient à diſputer ſur quelque point de Religion. Alors ils en appelloient aux Exemplaires mêmes, qui étoient gardez précieuſement dans leurs Egliſes. Ils n'auroient oſé s'en écarter le moins du monde, & ils auroient ſouffert la mort, plutôt que de les laiſſer brûler aux Profanes. On ſait le nom odieux que l'ancienne Egliſe donnoit (*b*) aux *Chrétiens*, que la crainte des Perſécuteurs portoit à livrer les Ecrits Sacrez, & les Pénitences qu'elle impoſoit à ceux qui avoient eu cette foibleſſe.

POUR diſcerner maintenant, entre les Diverſes Leçons, qui peuvent être ainſi appellées, celle qui eſt la meilleure, il faut les mêmes ſecours, les mêmes ſoins, & les mêmes qualitez, que demande la Critique, en matiére d'Auteurs Pro-

(*a*) *Hiſt. Critiq. du Texte du N. Teſt.* Chap. XXXI. *pag.* 386. (*b*) *Traditores.*

Profanes, *Grecs* & Latins: Un Jugement ſain; la connoiſſance ſuffiſante des Langues; celle des Coûtumes des Païs & des Tems où les Ecrivains Sacrez ont vêcu; la comparaiſon des Auteurs contemporains; la confrontation des autres endroits du même Auteur où il y a quelque variété; la conſidération de ſon éducation, de ſon âge, de ſon tempérament, & des autres choſes propres à ſon caractére. Mais un Critique Sacré doit, outre cela, aimer la pureté de la Doctrine de JESUS-CHRIST, & reſpecter dignement la Vérité & la droite Raiſon, ſans aucune partialité. Muni de ces ſecours & de ces diſpoſitions, il prendra bien garde, autant qu'il pourra, de n'admettre dans le Texte des Saints Livres aucune correction forcée, & de ne point propoſer de conjectures de ſon invention, en quoi il eſt ſi dangereux d'être ſéduit par un principe de légéreté & de vanité. Lors qu'il ſera bien verſé dans la *Langue Hébraïque*, il lira aſſidûment les meilleures Verſions de l'*Ancien* & du *Nouveau Teſtament*, ſur-tout celle des *Septante*. A l'égard de celle-ci, il doit comparer ſoigneuſement l'Edition de *Rome*, faite ſur le Manuſcrit du *Vatican*, & celle du Manuſcrit d'*Alexandrie*, avec les Editions communes, qui en différent quelquefois.

Les Maîtres de l'Art Critique donnent bon nombre de Régles. Une ſeule ſuffit ici, ſelon notre Auteur, comme la plus générale, & qui en renferme pluſieurs de particuliéres. La voici. *Toute maniére de lire, qui ſe trouve dans la plus grande partie des Manuſcrits, les meilleurs*

& en

& en même tems les plus anciens, doit être regardée & comme authentique, & comme pure. Il entend par les *meilleurs Manuſcrits*, ceux qui ſont de la main des Copiſtes les plus capables & les plus exacts. Et on les reconnoît tels par l'exactitude qui paroît dans toute leur Copie, mais ſur-tout en ce qu'il ne ſe trouve point de fautes, même des plus légéres, dans les endroits où il n'y a aucune variété de lecture.

De-là naiſſent ces autres Régles particuliéres: Si une Leçon ſe trouve dans le plus petit nombre de Manuſcrits, qui ſont & les meilleurs & les plus anciens, il faut la préferer à toute autre, qui n'a pas cet avantage. Si quelques Manuſcrits ſont égaux & en nombre, & en antiquité, & en bonté; il faut alors préférer, & mettre dans le Texte, la Variante qui forme un ſens plus véritable, plus clair, & plus emphatique, qui eſt mieux liée avec la ſuite du diſcours, qui a le plus de rapport avec le ſtile des Auteurs Sacrez, & ſur-tout avec celui de l'Auteur en particulier où ſont les paroles dont il s'agit. Que s'il y a deux Diverſes Leçons dans un pareil nombre de Manuſcrits de même autorité & de même bonté, en ſorte néanmoins que l'une & l'autre donne un ſens auſſi clair, auſſi bien lié avec la ſuite du diſcours, auſſi conforme à l'analogie de la Foi, au génie de la Langue & de l'Eloquence des Auteurs Sacrez; il eſt alors indifférent & à la Religion & aux régles de la Critique, quelle de ces deux Leçons on inſére dans le Texte, ou l'on mette en marge.

Mr. *Blackwall* donne enſuite des exemples, tirez

tirez de CAPPEL, d'ERASME, de GROTIUS, de COURCELLES, & des UNITAIRES, par où il montre, combien il eſt dangereux de s'éloigner des régles qu'il vient de poſer. Il examine auſſi l'Edition du Docteur MILL, & en convenant que ceux qui l'ont critiquée, ſont allez dans l'excès, il réduit à trois chefs ce qui ne ſouffre, ſelon lui, aucune excuſe.

Pour mieux juger de la nature & du prix des Diverſes Leçons, il faut connoître les différens caractéres des Copiſtes. En général, ces Copiſtes, avant l'invention de l'Imprimerie, étoient des gens qui en faiſoient métier, & qui gagnoient à cela leur vie. Ainſi il ne peut que ſe trouver dans les Manuſcrits la même différence, que dans les Ouvrages des autres Ouvriers ou Artiſans.

Quelques Copiſtes paroiſſent avoir écrit fort à la hâte, par le déſir ardent d'être paiez au plutôt. D'autres ſe piquant de propreté, & d'écrire en beaux caractéres, s'épargnoient le tems & la peine de penſer à la correction du Texte, ou ne vouloient pas corriger les fautes qu'ils avoient faites. Il eſt aſſez vraiſemblable, que quelques-uns corrompoient tout exprès certains endroits, pour les accommoder aux opinions qu'ils ſuivoient, ou pour favoriſer celles des gens qui les employoient. Pluſieurs étoient ignorans, pour les choſes mêmes, & n'avoient pas une aſſez grande connoiſſance de la Langue du Manuſcrit, qu'ils copioient. D'autres ſe croioient fort habiles en tout, & prétendoient paſſer pour fidéles, auſſi bien qu'intelligens: mais ſous ce prétexte, ils

ils ſe donnoient la licence de corriger impudemment le Texte Sacré.

Notre Auteur croit néanmoins, qu'il n'y a que très-peu de falſifications venuës des Préjugez & de l'Eſprit de Parti. Pour s'en convaincre, il ne faut qu'examiner avec ſoin les Variantes, & les caractéres des différens Manuſcrits. Ces fraudes d'ailleurs ne pouvoient pas beaucoup nuire, ni faire de grands progrès; parce que les bonnes Copies étoient entre les mains d'un grand nombre de Chrétiens, véritablement pieux & éclairez; outre celles qui ſe gardoient dans les Bibliothéques & les Archives de toutes les Egliſes.

On paſſe de-là à donner des exemples des fautes venuës de la négligence des Copiſtes, de leur ignorance, de leur fauſſe délicateſſe, de leur ſuperſtition, & de leur partialité. Après quoi on vient au troiſiéme chef général, qui conſiſte à diſtinguer trois ſortes de Diverſes Leçons.

La prémiére eſt de celles, qui ne ſont d'aucune conſéquence, ni pour les régles de la Grammaire, ni pour le ſens. Par exemple, ἔχω ἐγὼ, ou κἀγὼ, λαλεῖτε, ou λαλεῖ &c. Quoique de telles variétez ſe rencontrent ſouvent dans les Manuſcrits, notre Auteur croit qu'on peut bien les rapporter à celles qui ne méritent pas d'être proprement appellées des *Diverſes Leçons*. Il met en ce rang ἡμῶν ou ὑμῶν, ἡμᾶς ou ὑμᾶς &c. qui néanmoins, comme ſe rapportant à diverſes perſonnes, peuvent ſouvent changer aſſez le ſens; & je doute qu'il ſoit toûjours aiſé, comme il le dit, de corriger la faute à l'aide du Sens-commun,

mun, quand de tels mots ſont mis l'un pour l'autre.

Une ſeconde claſſe de Diverſes Leçons, & dont le nombre eſt infini, c'eſt de celles qui ſont de peu d'importance.

Mais il y en a enfin, qui forment une différence conſidérable, & où par conſéquent la Critique a dequoi s'exercer avec plus de ſoin. Entre les exemples alléguez ici par notre Auteur, le prémier (*a*) eſt tiré de ces paroles de Notre Seigneur, dans l'*Evangile* de ST. JEAN, (*b*) où après avoir dit: *Vous me chercherez, & ne me trouverez point*; il ajoûte: Καὶ ὅπου εἰμὶ ἐγὼ, ὑμεῖς οὐ δύνασθε ἐλθεῖν. Cela ſignifie mot à mot, ſelon que le Texte eſt écrit dans toutes les Editions: *Et où je ſuis, vous ne pouvez venir.* Mais le mot ειμι, ſelon qu'on mettra l'accent, peut ſignifier ou *je ſuis*, εἰμὶ, ou *je vais*, εἶμι. Les Manuſcrits ne font rien ici, parce que les plus anciens n'ont point d'accens. Entre les Verſions anciennes, il n'y a que l'*Arabique* & l'*Ethiopique*, qui aient lû de la derniére maniére. Preſque tous les Péres, & les Interprétes, anciens & modernes, ou n'y ont point penſé, ou la rejettent. Mr. *Blackwall* convient, qu'elle fait un ſens clair: mais, dit-il, l'autre convient mieux au Stile de l'Apôtre, & des autres Ecrivains Sacrez, n'y aiant aucun autre endroit où l'on trouve ειμι, pour ſignifier *vado*. En cela il a raiſon: mais je ne ſai s'il eſt auſſi bien fondé, en ce qu'il ajoûte, qu'on doit préférer εἰμὶ, *je ſuis*, parce que le ſens eſt beaucoup plus noble, & plus

(*a*) Pag. 614. (*b*) Chap. VII. verſ. 34.

plus conforme au deſſein de *St. Jean*, qui, comme Diſciple chéri particuliérement de JESUS-CHRIST, parle en une infinité d'endroits de ſon Evangile & de ſes Epîtres, de la Divinité de ſon Maître, que le mot *je ſuis* donne ici à entendre. Sur quoi on compare, comme paralléles, ces autres Paſſages: (*a*) *Avant qu'* Abraham *fût, je ſuis.* (*b*) *Perſonne n'eſt monté au Ciel, ſi ce n'eſt celui qui eſt deſcendu du Ciel, le Fils de l'Homme, qui eſt au Ciel.* Mais dans celui dont il s'agit, Notre Seigneur ne parle manifeſtement que de ſa préſence corporelle dans le Ciel après ſon Aſcenſion, de celle qu'il dit que ſes Diſciples *chercheroient*, & qu'ils *ne trouveroient point*. Rien n'eſt plus commun, dans les Ecrivains Sacrez, qu'un *Préſent* mis pour le *Futur*: & notre Auteur auroit pû appliquer ici la régle (*c*) qu'il donne lui-même ailleurs, & qu'il confirme par des exemples d'Ecrivains Profanes, en traitant des prétendus Soléciſmes. Car il y établit, qu'un Préſent, joint à un Futur, quand il s'agit du même tems, ſe prend pour le Futur. Or ici, *je ſuis*, & *vous ne pouvez venir*, ſe rapportent certainement au même tems que, *vous me chercherez, & vous ne me trouverez point.* Ainſi ils doivent ſignifier, *je ſerai*, & *vous ne pourrez venir*. Pourquoi aller chercher plus de myſtére? A force de vouloir multiplier ſans néceſſité les preuves de la Divinité de JESUS-CHRIST, on court riſque de donner priſe aux *Unitai-*

(*a*) JEAN, VIII. 58. (*b*) *Ibid.* Chap. III. *verſ.* 13.
(*c*) *Pag.* 108.

Unitaires, qui prennent droit ſur les Paſſages douteux, qu'on leur oppoſe, pour en conclure la foibleſſe des plus forts.

Il y a beaucoup plus de difficulté dans l'exemple ſuivant, puis que les Diverſes Leçons forment un ſens directement contraire. C'eſt ce que dit ST. PAUL, en parlant des *Faux-fréres*, qui troubloient l'Egliſe, pour maintenir la néceſſité d'obſerver les Cérémonies Légales: (*a*) Οἷς οὐδὲ πρὸς ὥραν εἴξαμεν τῇ ὑποταγῇ &c. *Auxquels nous ne cédames pas même pour l'heure*, ou un ſeul moment, *par ſoûmiſſion*. La négation οὐδὲ ne ſe trouve point dans quelques Manuſcrits. TERTULLIEN (*b*) & ST. AMBROISE (*c*) la rejettent, comme contraire à la ſuite du diſcours. Elle manquoit dans les Manuſcrits d'*Afrique*, juſqu'au tems de ST. JERÔME, comme il paroît par ſon Commentaire ſur ce Paſſage. De là le Docteur *Mill* (*d*) infére, qu'elle avoit été ſupprimée preſque dès les prémiers tems du Chriſtianiſme: & quoique ST. JERÔME, ſuivi de quelques autres, l'eût remiſe dans ſa Verſion, ſur l'Original, l'omiſſion demeura dans les Exemplaires Latins, juſqu'à CHARLEMAGNE. Cette corrup-

(*a*) GALATES, Chap. II. *verſ* 5. (*b*) *Contra Marcion.* Lib. V. Cap. 3. (*c*) *Comm.* in h. l.

(*d*) Mais il ne l'approuve point. Cependant notre Auteur ſemble le lui attribuer, en citant avec approbation un paſſage de Mr. VAN MAESTRICHT, dans ſes *Notes Critiques* ſur la petite Edition du *N. Teſtament*, imprimée deux fois chez les *Wetſteins*, où il dit: *Video tamen nunc* D. Mille *ad hunc locum, omiſſionem illam, tamquam vetuſtiſſimam*, PROBARE. Bien loin de l'approuver, il dit, que ceux qui l'ont introduite, ont *corrompu le Texte*. Pag. 429. *Ed. Kuſter.*

corruption, ſi ancienne, étoit venuë, ſelon le même Docteur, de ce qu'on avoit cru, qu'en laiſſant la négation, le ſens renfermoit quelque choſe de contraire & à la ſuite du diſcours, & à la vérité; parce que l'Apôtre, par une ſage condeſcendance, avoit permis que *Tite* reçût la Circonciſion, & avoit obſervé quelques autres Cérémonies de la Loi. Ainſi on prétendoit, qu'il avoit dû dire: *Nous cédames pour un peu de tems*; & qu'il n'auroit pû dire, qu'il *ne céda pas un ſeul moment*. Mr. *Blackwall* reconnoît, qu'en ſuivant la leçon qui fait diſparoître οὐδὲ, le ſens en lui-même ſeroit bon, & conviendroit bien à la conduite de l'Apôtre, qui, comme il le dit lui-même ailleurs, (*a*) *s'aſſujettiſſoit à tous, pour gagner un plus grand nombre de perſonnes; étoit comme* Juif *avec les* Juifs, *pour gagner les* Juifs; *avec ceux qui ſont ſous la Loi, comme étant ſous la Loi* &c. en un mot, *ſe faiſoit tout à tous, afin d'en ſauver au moins quelques-uns*. Mais il ne ſuffit pas qu'un certain ſens ſoit vrai en lui-même; il faut auſſi qu'il s'accorde avec la ſuite du diſcours. Or il s'agit ici de gens qui combattoient la *Liberté* Chrétienne, qui vouloient abſolument impoſer à tous les Hommes, *Juifs* & *Gentils*, la néceſſité d'obſerver les Cérémonies Légales, & *réduire* ainſi *en ſervitude* les Chrétiens. L'amour de la *Vérité*, & l'obligation où il étoit de la *maintenir*, ne lui permettoit pas alors de céder le moins du monde. C'eſt ainſi qu'en

(*a*) I. CORINTH. Chap. IX, *verſ.* 19, *& ſuiv.*

qu'en d'autres endroits de cette même Epître ; il censure fortement les *Galates*, de ce qu'ils vouloient se remettre sous le joug de la Loi, leur déclarant, que s'ils se font circoncire, dans la pensée qu'ils y sont indispensablement obligez, (a) JESUS-CHRIST *ne leur servira de rien*. Ainsi la négation οὐ, fondée d'ailleurs sur le plus grand nombre de Manuscrits, sur l'autorité de la plûpart des *Péres*, des Versions, des Editions, des Commentateurs, est aussi ce que demande la pensée de l'Apôtre, & le but qu'il se propose.

PASSONS au dernier article, où l'Auteur s'attache à dissiper les objections qu'on tire de tant de Diverses Leçons, contre les Ecrivains Sacrez du *Nouveau Testament*.

Ces Diverses Leçons ne sauroient raisonnablement leur faire plus de tort, qu'aux autres Auteurs que nous avons de l'Antiquité. La *Bible Hébraïque* est pleine de ce qu'on appelle *Keri* & *Ketib*. Les *Juifs* en ont des Editions différentes à cet égard. Cependant ils ne s'accusent pas les uns les autres d'interpolations, de fraudes, ou de corruptions. Combien de Variantes ne trouve-t-on pas d'un TERENCE, d'un TITE LIVE, d'un VIRGILE, d'un CESAR, d'un HOMERE, d'un THUCYDIDE, d'un PLUTARQUE, & de tous les autres Auteurs Profanes, dont on a plus d'un Manuscrit ? Cela empêche-t-il qu'on les regarde comme de véritables productions de ceux dont ils portent le nom, ou comme très-utiles ?

Dès

(a) Chap. V, *vers.* 1, 2.

Dès le commencement du Chriſtianiſme, les Livres Sacrez du *Nouveau Teſtament* étoient entre les mains d'une infinité de gens. Ils furent traduits en diverſes Langues. On les gardoit avec ſoin dans les Bibliothéques, dans les Egliſes, & dans les Maiſons des Particuliers, qui avoient embraſſé l'Evangile. Ainſi il n'étoit pas poſſible qu'ils fuſſent corrompus. Qu'on examine toutes les Diverſes Leçons, dont nous avons de ſi amples Recueils: on n'y trouvera rien, qui donne la moindre atteinte à l'eſſentiel de la Religion Chrétienne, rien qui change ou affoibliſſe un ſeul Myſtére, ou un ſeul Dogme de Morale. Si l'on conſidére le nombre prodigieux de Manuſcrits qu'il doit y avoir eu avant l'invention de l'Imprimerie, la quantité de Verſions en diverſes Langues, dont le génie eſt ſi différent, & en même tems les défauts ordinaires aux Copiſtes; bien loin d'être ſurpris qu'il y aît tant de Variantes dans les Manuſcrits qui ſont parvenus juſqu'à nous, on s'étonnera qu'il ne s'y en trouve pas davantage. C'eſt l'effet manifeſte d'un ſoin particulier de la Providence, qui d'ailleurs ne devoit pas faire un miracle perpétuel, comme il auroit fallu, pour diriger les mains de tous les Copiſtes, de maniére qu'ils ne laiſſaſſent gliſſer dans leurs Manuſcrits aucune faute, ou aucune variation.

Le Texte Sacré ne pouvoit être corrompu, du vivant des Apôtres. Ces Saints Hommes en auroient inceſſamment averti les Chrétiens par tout le monde. Ils auroient ou fait ſupprimer entiérement les Copies corrompuës, ou corrigé,

dans les Exemplaires, les fautes des Copiſtes, qui obſcurciſſoient ou gâtoient le ſens. *St. Jean* écrivit ſon Evangile quatre-vint-ſeize ans depuis la naiſſance de JESUS-CHRIST, & mourut à la fin du Siécle Apoſtolique.

Au Siécle ſuivant, les bonnes Copies s'étoient répanduës par-tout où il y avoit des Chrétiens. Les Originaux même des Evangéliſtes & des Apôtres, ſe conſervérent jusques à TERTULLIEN, (*a*) qui vivoit dans le troiſiéme Siécle.

Il eſt moralement impoſſible, que pendant les Siécles ſuivans on fît dans le Texte la moindre corruption, qui ne fût auſſi-tôt remarquée & découverte. La plûpart des Peuples entendoient la Langue de l'Original; & il s'étoit fait un grand nombre de Verſions dans les Langues de chaque Païs. Pluſieurs Interprétes avoient publié des Explications, des Notes, des Homélies. Il auroit fallu que tous les Chrétiens de tous les Païs ſe fuſſent accordez à inventer ou recevoir des corruptions, qui altéraſſent la Vérité ſur quelque point de conſéquence.

Les Hommes ſavans & pieux, qu'il y avoit parmi les Chrétiens, étoient attentifs à diſtinguer les meilleurs Manuſcrits, & à redreſſer les fautes des Copiſtes. On ſait les ſoins que ſe donnérent ORIGENE, AMMONIUS, PIERIUS, & PAMPHILE. L'Evêque de *Céſarée*, EUSEBE, ramaſſoit tout ce qu'il pouvoit trouver d'Exemplaires ainſi choiſis & revûs; (*b*) & il en envoia cinq

(*a*) *De Præſcription. Hæreticor.* Cap. 36.
(*b*) EUSEB. *De Vit. Conſtantin.* Lib. IV. Cap. 35, 36.

cinq à l'Empereur CONSTANTIN, pour l'uſage de *Conſtantinople*, & des Egliſes voiſines. ATHANASE, à la requiſition de l'Empereur CONSTANCE, (*a*) lui en envoia pluſieurs d'*Alexandrie*, Ville qui étoit alors le ſiége de la Philoſophie & de l'Erudition, ſur-tout en matiére de Religion.

Les *Juifs*, les *Paiens*, les *Hérétiques*, les *Mahométans*, ont fait des objections contre le Canon du *Nouveau Teſtament*: mais rarement les fondent-ils ſur les Variétez de lecture. CELSUS, ce grand Ennemi du *Chriſtianisme*, qui accuſa les Chrétiens de fraudes & d'interpolations dans le Texte, fut relancé là-deſſus vigoureuſement par (*b*) ORIGENE, qui lui ſoûtint, que, s'il y en avoit quelcune, elle ne pouvoit venir que de *Marcion*, *Valentin*, *Lucien*, en un mot de gens qui avoient corrompu en même tems la Vérité de l'Evangile. On peut voir auſſi ce que répondit (*c*) ST. AUGUSTIN au *Manichéen* FAUSTE.

Les Critiques Chrétiens, les véritables Savans, de tous les Païs & de tous les Siécles, de quelque caractére qu'ils aient été, quelque diverſité d'opinions qui les diviſât d'ailleurs, ſont convenus, que toutes les diverſes Leçons ne nuiſent ni au ſens, ni au but de la Révélation. J'excepte, dit notre Auteur, les Superſtitieux *Ebionites* de l'Antiquité, & plus encore les *Sociniens* Moder-

(*a*) *Apolog. ad Conſtantium*, num. 4.
(*b*) *Contra* CELSUM, pag. 77. *Ed. Cantabr.*
(*c*) *Contra* FAUST. Lib. XXXII. Cap. 16.

Modernes, qui ſont pires, ou les *Unitaires*, fauſſement ainſi nommez.

L'Eſprit de Parti & la Superſtition ſont capables d'aveugler des gens, qui d'ailleurs ne manquent pas de bon-ſens ni de ſavoir. Le Pére MORIN en eſt un exemple remarquable. Défenſeur ardent des prétendus droits de ſon *Egliſe*, ou de la *Cour Romaine*, il a oſé, ſur la comparaiſon ſeule de ſoixante Manuſcrits de *Robert Etienne*, ſoûtenir, que le Texte Sacré eſt inutile. Par-là il a voulu ne laiſſer d'autorité qu'à la Vulgate, où néanmoins il y a un très-grand nombre de Variétez de lecture, comme il paroit par les Editions d'*Etienne* & de *Plantin*; & par celles que LUC *de Bruges* a récueillies, après même les réviſions faites par ordre des Papes SIXTE V. & CLEMENT VIII.

Mais, parmi ceux même de la *Communion Romaine*, les plus ſavans, les plus judicieux, & les plus modérez, reconnoiſſent, que toutes les Diverſes Leçons ne ſont d'aucune conſéquence pour les choſes mêmes. On cite là-deſſus le (*a*) Cardinal BELLARMIN, DOMINIQUE BANNÉS, SIXTE *de Sienne*, DUPIN. Et pour le P. SIMON, on fait voir qu'il ſe contredit lui-même ſur cet article.

IL faudroit maintenant parler de l'*Herméneutique* du Traducteur. Mais cela nous méneroit trop loin; & il eſt tems de finir un Article aſſez long. L'Ouvrage de Mr. *Wollius*, aſſez étendu, roule d'ailleurs ſur un ſujet différent, & n'a pres-

(*a*) *De Verbo Dei*, Lib. II. Cap. 2.

presque rien de commun avec celui qu'il a traduit, ſi ce n'eſt qu'il regarde le *Nouveau Teſtament*. On pourra en dire quelque choſe une autre fois.

ARTICLE II.

JOH. ALPHONSI TURRETTINI, in Eccleſia & Academia *Genevenſi* Paſtoris, S. Theologiæ & Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ Profeſſoris, COGITATIONES & DISSERTATIONES THEOLOGICÆ. Quibus Principia Religionis, cùm Naturalis, tum Revelatæ, adſtruuntur & defenduntur, Animique ad Veritatis, Pietatis, & Pacis ſtudium excitantur.

Ejusdem ORATIONES ACADEMICÆ, quibus multa, ad Scientiarum incrementum, Chriſtianæ Veritatis illuſtrationem, Pietatis commendationem, Pacemque Chriſtianorum, pertinentia continentur.

C'eſt-à-dire:

PENSE'ES & DISSERTATIONS THEOLOGIQUES; *où l'on établit & l'on défend les Principes de la* Religion, *tant* Naturelle, *que* Révélée, *& l'on tâche de porter les Hommes à l'amour de la Vérité, de la Piété, & de la Paix. Par Mr.* J. ALPHONSE TURRETTIN, *Paſteur, & Profeſſeur en Théologie & en Hiſtoire Eccléſiaſtique, dans l'Egliſe & l'Acadé-*

mie de Genéve. HARANGUES ACADEMIQUES *du même, dans lesquelles on trouve bien des choſes, qui tendent à l'avancement des Sciences, à l'illuſtration des Véritez du Chriſtianiſme, à la louange de la Piété, & à l'établiſſement de la Paix entre les Chrétiens. Le tout en trois Volumes* in quarto; *dont les deux prémiers contiennent les* Penſées *&* Diſſertations; *le troiſiéme, les* Harangues. *Vol. I.* pagg. 348. *Vol. II.* pagg. 526. *Vol. III.* pagg. 356. *A* Genéve, *chez* Barrillot, *& Fils*, 1737.

LORS qu'on annonça, comme prête à paroître, l'Edition de ces Ouvrages raſſemblez en trois Volumes, on ne pouvoit pas prévoir, que, dans le tems qu'on la recevroit complète, l'excellent Auteur ne ſeroit plus. Le 1. de Mai de cette Année, où il plut à DIEU de l'enlever de ce monde, a été un jour bien malheureux pour l'Egliſe & l'Académie de *Genéve*. Mais cette perte ne peut auſſi qu'être fort ſenſible à tous ceux d'entre les *Proteſtans*, qui, éclairez ſur les véritables principes de leur Religion, & diſpoſez à les ſuivre, ſavoient connoître tout le prix des rares qualitez de cet illuſtre Théologien. Une ſanté toûjours infirme, presque depuis ſa jeuneſſe, ne lui a pas permis d'enrichir le Public de tout ce qu'il auroit pu tirer du fond d'un génie excellent, d'un jugement exquis, & d'un ſavoir peu commun. Mais il nous en a laiſſé aſſez, pour ſe peindre lui-même dans ſes Ouvrages; & il ne faut que lire avec attention

le

le Recueil, dont il s'agit, pour y reconnoître tous ces traits. L'impreſſion étoit achevée, peu de tems avant la mort de l'Auteur: mais il n'y mit aucune Préface. Le titre ſeul, qu'on vient de voir, lui parut ſans doute ſuffire, pour montrer d'un coup d'œil le grand but qu'il s'étoit toûjours propoſé. Etablir de toutes ſes forces les grands fondemens de toute Religion, tant Naturelle, que Révélée, les éclaircir, les défendre, ramener le Chriſtianisme à toute ſa ſimplicité & ſa pureté originale, animer fortement les *Chrétiens* à l'amour de la Vérité, de la Piété, & en même tems de la Paix; faire connoître d'ailleurs le juſte prix des Sciences, y encourager la Jeuneſſe, & donner de bons avis pour leur avancement: voilà à quoi Mr. JEAN ALPHONSE TURRETTIN a travaillé toute ſa vie, & voilà à quoi tendent toutes les Piéces dont ce Recueil eſt compoſé. Il y régne une clarté, & une juſteſſe merveilleuſes. Le Stile en eſt d'une noble ſimplicité; & les penſées les plus communes prennent entre les mains de l'Auteur un air original. Tout lui devient propre, par la maniére dont il le tourne, le dégage, & l'embellit. On reconnoît par-tout l'effet d'une méditation profonde, & d'un choix très-judicieux.

Les *Piéces*, qui compoſent le prémier & le ſecond Volume, ſont de deux ſortes. Il y en a qui traitent de quelque ſujet particulier, ou de pluſieurs ſujets, ſur leſquels l'Auteur nous donne ſes *Penſées* avec une briéveté également lumineuſe & énergique. Mais on y trouve auſſi deux Traitez complets, en forme d'une ſuite

de

de *Diſſertations Académiques*, ſoûtenues & publiées en divers tems. Le prémier, qui contient un Syſtême de *Théologie Naturelle*; & l'autre, un Traité *De la Vérité de la Religion Judaïque, & de la Religion Chrétienne.* Nous allons parcourir tout cela, pour en donner quelque idée.

I. LE I. Volume commence (*a*) par des Penſées ſur divers points de Théologie. *Cogitationes de variis Theologiæ capitibus.* Ce ne ſont pas ſimplement des *Penſées* détachées: elles ont entre elles de la liaiſon, & une liaiſon naturelle. Ou, pour parler plus juſte, l'Auteur y renferme, en un très-petit eſpace, tout ce qu'il penſe ſur les principaux points de la Théologie. Car elles roulent ſur la *Théologie* en général; la *Raiſon* & la *Foi*; l'*Exiſtence* de DIEU; le *Juſte & l'Injuſte*; la *Néceſſité de la Révélation*; la *Vérité de la Religion Chrétienne*; les anciens *Oracles*; les *Attributs* de DIEU; la *Trinité*, la *Divinité de* JESUS-CHRIST, ſon *Incarnation*, & ſon *Sacrifice*; les *Décrets* de DIEU; la *Création*; la *Providence*; le *Péché*, la *Liberté*, & la *Grace*; la *Juſtification*, la *Foi*, & les *Bonnes Oeuvres*; le *Culte Public*; les *Sacremens*; la *Diſcipline Eccléſiaſtique*; l'*Egliſe Romaine*; les *Articles Fondamentaux*; l'*Immortalité de l'Ame*; & enfin la *Vie à venir.* Pluſieurs de ces matiéres ſont traitées avec une juſte étenduë dans les Diſſertations ſuivantes. Ainſi je me borne à donner quelque échantillon des Penſées de notre Auteur ſur les autres ſujets qu'il ne fait qu'ébaucher. Quoi qu'il

(*a*) Pagg. 3—26.

qu'il s'exprime là-dessus en peu de mots, il donne néanmoins beaucoup à penser.

„ TOUTE la Théologie est renfermée en „ deux Livres, le Livre de la *Nature*, & celui „ de l'*Ecriture*. Un Théologien doit être uniquement occupé à consulter & expliquer ces „ deux Livres.

„ SI la Théologie est hérissée d'épines de „ l'École, ce n'est pas sa faute, mais la faute „ des Hommes.

„ SI l'on s'appliquoit autant à éclaircir les „ choses obscures, qu'on s'est peiné pour obscurcir les choses claires, bien-tôt il n'y auroit plus rien d'obscur dans la Théologie.

„ EN matiére de choses nécessaires à salut, „ chacun doit être son propre Théologien.

„ LE même DIEU, qui est Auteur de la „ *Révélation*, étant aussi l'Auteur de la *Raison*, „ il est impossible que la Révélation enseigne „ rien de contraire à la Raison.

„ LES *Catholiques Romains*, & autres, qui, „ les imitant, se déchaînent contre l'usage de la „ Raison, plaident la cause des *Sceptiques*, & „ non pas leur propre cause.

„ CEUX qui condamnent l'usage de la Raison, doivent nécessairement établir leur sentiment par des raisons. Ainsi pour condamner „ l'usage de la Raison, il faut que l'usage de la „ Raison soit légitime.

„ ENSEIGNER, qu'une chose est vraie *philosophiquement*, & fausse *théologiquement*, c'est „ comme si l'on disoit, qu'une chose est & n'est „ pas en même tems.

„ L'E-

„ L'ECRITURE SAINTE ſuppoſe les notions „ communes, ou, ce qui eſt la même choſe, „ elle ſuppoſe que ceux à qui elle parle ſont „ Hommes. ELLE eſt écrite, non pour les „ Savans, mais pour le Commun des Hommes: „ il faut donc l'expliquer d'une maniére popu- „ laire, & non pas ſelon les Régles de l'Ecole.

„ S'IL eſt permis de tourner en allégories & „ en prophéties tout ce que dit l'Ecriture, il „ n'y aura rien de certain dans la Religion. „ Plus on aura l'imagination vive, & plus on „ forgera de myſtéres: tout ſera bon, pour prou- „ ver tout ce qu'on voudra. Témoins les *Al-* „ *chymiſtes*, qui ne font pas difficulté d'établir „ leur Art par l'Ecriture.

„ ENTRE les Héréſies en grand nombre qu'il „ y a eu ſur les Myſtéres de la *Trinité*, de l'*In-* „ *carnation*, du *Sacrifice* de JESUS-CHRIST, la „ plus commune, & que les *Théologiens* néan- „ moins ne réfutent pas autant qu'il faudroit, „ c'eſt celle de ceux, qui ſe croient merveilleu- „ ſement bons Chrétiens, pour avoir mis dans „ leur mémoire les mots & les ſyllabes dont on „ ſe ſert pour exprimer ces myſtéres: Au lieu „ qu'il eſt certain que le Dogme de la Divinité „ de JESUS-CHRIST eſt propoſé principalement „ à notre foi, afin que *nous* (*a*) *ne mépriſions* „ *pas celui qui parle du Ciel*; pour nous rendre „ *plus attentifs* à la Doctrine d'un ſi grand Maî- „ tre, & afin que (*b*) *nous le la laiſſions pas* „ *écouler*. Et pour ce qui eſt de ſon Sacrifice, „ le

(*a*) HEBREUX, Chap. XII. *verſ.* 25.
(*b*) *Ibid.* Chap. II. *verſ.* 1.

„ le grand but de ce Dogme eſt de nous faire
„ ſouvenir, qu'étant *rachetez par* un ſi haut
„ *prix*, *nous appartenons à* DIEU, & nous de-
„ vons (*a*) *conſacrer à ſa gloire tant nos Corps*
„ *que nos Ames*.

„ DIEU aiant tout réſolu par un ſeul acte &
„ très-ſimple, d'où vient que les Théologiens ſe
„ battent entre eux, avec tant de chaleur &
„ tant de confiance, ſur l'arrangement des Dé-
„ crets Divins?

„ CEUX qui attribuent à DIEU les vo-
„ lontez les plus inefficaces, ce ſont les *Supra-*
„ *lapſaires*; puis qu'ils enſeignent, que DIEU a
„ voulu démontrer ſa Juſtice & ſa Bonté, par
„ des moiens qui détruiſent toute Juſtice & tou-
„ te Bonté.

„ Le meilleur parti à prendre, en ce qui re-
„ garde les Conſeils de DIEU, c'eſt de lui laiſ-
„ ſer les choſes cachées, & de s'attacher uni-
„ quement à faire ce qu'il nous a révélé. *Qui*
„ *croira, ſera ſauvé; Qui ne croira pas, ſera*
„ *condamné*. Savoir cela, c'eſt en ſavoir aſſez
„ touchant les Décrets de DIEU.

„ QUE nous ſoyons *juſtifiez gratuïtement*,
„ par un effet de la pure *grace* & *miſéricorde de*
„ DIEU, *par la rédemtion qui eſt en* JESUS-
„ CHRIST, *& non pour aucunes bonnes œuvres*
„ *que nous ayons faites*, cela eſt ſi clair, & par
„ des (*b*) Paſſages formels, & par la nature mê-
„ me de la choſe, qu'on ne ſauroit en douter.

„ LES

(*a*) I. CORINTH. Chap. VI. *verſ.* 20. (*b*) ROMAINS, Chap. III. *verſ.* 24. TITE, Chap. III. *verſ.* 5.

„ LES *Catholiques Romains* eux-mêmes, quoi
„ que d'ailleurs grands défenſeurs du mérite des
„ Oeuvres, n'oſent le nier ; & cela paroît par
„ le *Concile* de (*a*) TRENTE. Mais ils ne s'ac-
„ cordent pas d'ailleurs avec eux-mêmes ſur cet
„ article.

„ IL y a une grande différence entre dire,
„ Que nous ne ſommes pas juſtifiez, ni ſauvez,
„ pour aucunes bonnes œuvres; & dire, Que
„ nous ſommes juſtifiez & ſauvez, ſans faire au-
„ cune bonne œuvre.

„ LE mot connu de ST. AUGUSTIN, (*b*)
„ *Que les Bonnes Oeuvres ſuivent le juſtifié, &*
„ *ne précédent pas celui qui doit être juſtifié*, a be-
„ ſoin d'être entendu avec quelque modification.
„ Autrement il faudroit dire, ou que la Repen-
„ tance n'eſt pas une bonne œuvre, ou que le
„ Pécheur obtient de DIEU le pardon de ſes
„ Péchez, pendant qu'il demeure encore dans
„ l'impénitence. Or l'un & l'autre eſt égale-
„ ment abſurde, & impie.

„ LA

(*a*) Dont l'Auteur cite ici les paroles : *Gratis autem juſtificari ideo dicimur, quia nihil eorum quæ juſtificationem præcedunt, ſive fides, ſive opera, ipſam juſtificationis gratiam promeretur. Si enim gratia eſt, jam non ex operibus ; alioquin, ut idem Apoſtolus inquit, gratia jam non eſt gratia.* Seſſ. VI. Cap. 8.

(*b*) *Bona opera ſequuntur juſtificatum, non præcedunt juſtificandum.* Je ne ſai ſi cela eſt en autant de mots dans ST. AUGUSTIN. Voici un paſſage, où la penſée ſe trouve. *Juſtitiam enim homo non operatur, niſi juſtificatus : credens autem in eum qui juſtificat impium, à fide incipit ; ut bona opera, non præcedentia quod meruit, ſed conſequentia quod accepit oſtendant.* Enarrat. in PSALM. CX. num. 2. *col.* 933. *Tom.* IV. *Edit. Benedictin. Antverp.* ſive *Amſtelod.*

„ LA Foi embraſſe JESUS-CHRIST tout
„ entier, non ſeulement comme *Prophéte* &
„ comme *Sacrificateur*, mais encore comme
„ *Roi*. De-là il s'enſuit, que quiconque ne ſe
„ ſoûmet pas aux Loix de CHRIST, ne croit
„ pas véritablement. L'IDE'E de la vraie *Foi*,
„ moins Scholaſtique peut-être, mais d'autant
„ plus Evangélique & Apoſtolique, c'eſt de la
„ définir: Un aquieſcement aux Véritez de l'E-
„ vangile, ſi fort ſincére, ſi ferme, ſi vif, ſi
„ efficace, qu'il nous met devant les yeux les
„ Choſes Céleſtes, quoi qu'encore à venir &
„ inviſibles, comme ſi elles étoient préſentes;
„ qu'il nous rend tout entiers ſoûmis à DIEU;
„ & qu'enfin il ne nous fait pas tant vivre nous-
„ mêmes, qu'il fait vivre CHRIST en nous.

„ S'IL n'y avoit pas un Culte Public de la
„ Divinité, il ſeroit fort à craindre, que la plû-
„ part des Hommes ne vinſſent peu-à-peu à ef-
„ facer de leurs Eſprits toute crainte de DIEU.
„ CEUX qui s'abſtiennent du Culte Public, ſous
„ ombre de perfection, montrent par-là claire-
„ ment, combien leur Chriſtianisme eſt impar-
„ fait.

„ L'USAGE des Liturgies Publiques, tel qu'il
„ étoit reçû dans l'Ancienne Egliſe, & tel qu'il
„ l'eſt dans les nôtres, eſt néceſſaire pour la
„ bienſéance du Culte Divin; pourvû qu'on les
„ récite avec un eſprit pieux & attentif, non
„ comme des Perroquets.

„ LES vaines (*a*) répétitions des Paiens, con-
„ damnées par Notre Seigneur JESUS-CHRIST,

(*a*) *Battologia*.

„ ont un plus grand nombre d'imitateurs parmi
„ les Chrétiens, que la ſage & nerveuſe briéveté
„ de l'*Oraiſon Dominicale.*

„ JESUS-CHRIST n'a point inſtitué de nou-
„ velles Cérémonies: il n'a fait qu'accommoder
„ à ſa Diſcipline, en y changeant ce qu'il fal-
„ loit, des Rites déja reçûs.

„ TOUT ce que l'Ecriture dit, de quelque
„ importance, au ſujet des *Sacremens*, peut être
„ renfermé dans peu de lignes. Comment eſt-il
„ malheureuſement arrivé, qu'on aît emploié
„ tant de milliers de Volumes à obſcurcir cette
„ matiére?

„ LA doctrine des *Catholiques-Romains* ſur
„ l'*opus operatum*, & autres choſes qu'on débite
„ ou qu'on pratique en matiére de Sacremens,
„ font de la Religion une eſpéce de Magie.

„ LES *Anabaptiſtes* ont tort de condamner
„ le *Batême des Enfans.* Mais ce qu'ils peu-
„ vent blâmer avec raiſon, c'eſt que la plûpart
„ de ceux qui ont été batiſez, étant enfans, ne
„ penſent guéres plus à leur batême, quand ils
„ ſont venus en âge de diſcrétion.

„ ON ne ſauroit dire, que les *Catholiques-*
„ *Romains* prennent dans un ſens littéral les pa-
„ roles de l'*Euchariſtie*; car le ſens qu'ils y trou-
„ vent, eſt non ſeulement figuré, mais encore
„ établit une figure la plus forcée du monde,
„ & telle qu'il n'y en a point d'autre ſembla-
„ ble.

„ LA *Diſcipline Eccléſiaſtique* eſt l'apologie
„ de la Religion Chrétienne contre les Vices
„ des Chrétiens. LA Diſcipline n'eſt pas moins
„ eſſen-

„ eſſentielle à l'Egliſe, ni moins expreſſément
„ ordonnée dans l'Ecriture, que le Batême &
„ l'Euchariſtie. AUTANT que la Diſcipline de
„ l'Ancienne Egliſe étoit trop rigoureuſe, autant
„ celle d'aujourd'hui, au moins dans la plûpart
„ des lieux, eſt-elle trop relâchée.

„ QUAND on voit, que les Marchands de
„ l'*Egliſe Romaine* cachent avec tant de ſoin leurs
„ marchandiſes, il eſt aiſé de juger combien el-
„ les valent, & ce qu'ils en penſent eux-mê-
„ mes.

„ CEUX de l'Egliſe Romaine ſe moquent-ils,
„ de nous demander ſi ſouvent, pourquoi nous
„ nous ſommes ſéparez d'eux? après qu'ils nous
„ ont eux-mêmes chaſſez par leurs Anathêmes
„ & par leurs cruelles Perſécutions?

„ L'EGLISE Romaine n'eſt pas tant blâma-
„ ble pour ſes erreurs, (quoiqu'elle le ſoit par
„ cette raiſon,) qu'à cauſe qu'elle érige ſes er-
„ reurs en Articles de Foi, & qu'elle veut qu'on
„ les croie ſur peine de damnation.

„ SI l'on juge de l'Egliſe Romaine par la
„ pratique des Peuples, elle ne différe guéres du
„ Paganiſme.

„ TOUT ce que les *Catholiques Romains* en-
„ ſeignent ſur l'Infaillibilité & ſur les Droits de
„ l'Egliſe, revient à ceci, Qu'ils veulent être
„ Juges en leur propre cauſe.

„ LA *voie de l'Autorité*, comme on l'appel-
„ le, n'eſt rien moins que plus courte ou plus
„ aiſée, que celle de l'*Examen*; & elle renfer-
„ me d'ailleurs des difficultez inſurmontables.
„ LE tas d'objections, que les Controverſiſtes

„ ont étalées avec tant d'apparat & tant de con-
„ fiance, contre la voie de l'Examen, peut
„ bien un peu ſervir aux *Sceptiques* & aux *A-*
„ *thées*, mais les *Catholiques Romains* n'en ſau-
„ roient tirer aucun avantage.

„ QUAND on parle d'une Egliſe *Catholique*
„ *Romaine*, c'eſt comme ſi l'on diſoit, une Egliſe
„ *Univerſelle Particuliére*. Il y a contradiction
„ dans les termes.

„ SI l'*Egliſe Gallicane* étoit d'accord avec
„ elle-même, elle ne pourroit que regarder le
„ Pape comme le plus hardi & le plus opiniâtre
„ des *Hérétiques*.

2. JE ne dirai rien des *Penſées* qui ſuivent (*a*) ſur la Religion, *Cogitationes de Religione*. On les a déja, traduites en François par Mr. VERNET, à la fin de la Section IV. du *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*, tiré du Latin de notre Auteur. Et il en a été ſuffiſamment parlé, dans l'Extrait qu'on donna (*b*) de cette partie de l'Ouvrage.

3. EN voici d'autres ſur un ſujet de grande importance, c'eſt ſur les Diſputes de Religion, *De* (*c*) *Controverſiis*. Mais outre les Penſées générales ſur cette matiére, il y en a, & celles-ci ſont le plus grand nombre, qui ſont réduites aux chefs ſuivans: Du *Sens Commun*: Des *Traditions*: Des *Superſtitions*: Du *Pape*: Des *Conciles*: Du *droit d'Examen*: & de l'obligation où l'on eſt d'*écouter Jéſus-Chriſt*. Le dernier point eſt

(*a*) Pagg. 28—38.
(*b*) BIBL. RAISONN. Tom. XVII. Part. II. *pag.* 307, *& ſuiv.* (*c*) *Pagg.* 39—50.

eſt traité au long dans une Diſſertation entiére du II. Volume. Rapportons encore ici quelques Penſées ſur les précédens.

„ Les Diſputes, comme les Guerres, ſont „ un mal néceſſaire. Il faut ſouvent, malgré „ qu'on en aît, s'y engager, pour défendre la „ Vérité, & pour répondre aux Sophismes des „ Errans. Mais, comme c'eſt une occupation „ desagréable par elle-même, & dangereuſe, il „ n'y a rien où l'on doive agir avec plus de ré„ ſerve & plus de précautions. Il ne faut ni „ donner trop de tems aux Diſputes, ni en faire „ trop de cas; comme ſi l'eſſentiel de la Piété „ conſiſtoit dans de tels combats. Il faut peſer „ l'importance des queſtions, & ne pas ſe battre „ pour des choſes de néant, comme s'il s'agiſ„ ſoit du capital. Il faut agir avec candeur; „ chercher la vérité, & non la victoire; peſer „ les raiſons, & non les compter; ne pas ſe „ mettre en colére; s'abſtenir des injures &c.

„ Un Médecin entre dans un Hôpital. Il „ examine l'état des Malades, leur donne les re„ médes convenables, & leur promet, en ſor„ tant, de revenir le lendemain. Il n'eſt pas „ plutôt dehors, que ces Malades ſe mettent à „ raiſonner entre eux ſur diverſes choſes, com„ me, ſur la barbe du Médecin, ſur ſes che„ veux, ſur ſa robe, ſur ſa taille, ſur ſa patrie, „ ſur ſes ancêtres, ſur les phioles où il avoit „ mis ſes remédes: l'un dit, que ces phioles „ ſont de verre; l'autre, de cryſtal, ou de quel„ que matiére inconnuë &c. Ils diſputent ſur „ tout cela, & autres choſes ſemblables, non

„ paiſiblement & en amis, mais avec la dernié-
„ re aigreur: Des raiſons ils en viennent aux in-
„ jures, des injures aux coups de poing, aux
„ ſoufflets &c. Là-deſſus il ſurvient par hazard
„ quelcun, qui leur crie: *Hé! malheureux, que*
„ *faites-vous? Quelle rage, quelle fiévre vous ſai-*
„ *ſit? Prenez ſeulement les remédes qu'on vous a*
„ *apportez: & après que vous ſerez guéris, vous*
„ *pourrez plus à votre aiſe disputer ſur ces bel-*
„ *les queſtions.* Mais il s'en faut beaucoup qu'on
„ ne l'écoute; & bien lui prend de s'être ſauvé
„ au plus vîte. Les Malades alloient ſe jetter
„ ſur cet importun donneur d'avis. NOUS nous
„ moquons des diſputes violentes qu'il y a eües
„ entre les Anciens, ſur le *Jour de Pâques*, ſur
„ l'Ordination de *Cécilien*, ſur les *Trois Chapitres*,
„ ſur les *Barbes des Prêtres*, ſur la forme du
„ *Capuchon* des *Franciscains*, ſur la *propriété du*
„ *Pain* que les *Franciscains* mangent &c. Crai-
„ gnons, que la Poſtérité n'aît de quoi ſe mo-
„ quer de nous, pour quelque choſe de ſem-
„ blable.

„ NOUS combattrions avec plus de ſuccès
„ ces terribles adverſaires, la *Chair*, le *Péché*,
„ les *Miſéres*, la *Mort*, ſi nous nous abſtenions
„ de tant de vains combats contre des Adver-
„ ſaires imaginaires, ou qui ne différent de nous
„ en aucun point de conſéquence.

„ LA partie la plus difficile de l'*Hiſtoire* &
„ de la *Théologie*, c'eſt celle qui regarde les Con-
„ troverſes. Quelle ſagacité ne faut-il pas, pour
„ démêler le véritable état de la queſtion parmi
„ tant de diſcours embrouillez? Quelle bonne

„ foi,

„ foi, quelle candeur, pour ne pas attribuer à
„ quelcun ce qui eſt éloigné de ſa penſée? Quel-
„ le équité, quelle ſageſſe, pour ne pas faire
„ d'un fêtu une poutre, & d'une mouche un
„ éléphant? Ce n'eſt pas là une choſe dont on
„ puiſſe bien s'aquitter, par occaſion ſeulement,
„ ou à la hâte.

„ Il eſt du devoir d'un Chrétien, de cher-
„ cher à diminuer les Controverſes, autant qu'il
„ eſt poſſible, & non pas de les multiplier.

„ On pourroit terminer bien des Disputes
„ Théologiques, ſi, laiſſant à quartier les *Ter-*
„ *mes Eriſtiques*, on y ſubſtituoit d'autres Mots
„ ou d'autres Periphraſes. Par-là on verroit,
„ que ſouvent on diſpute ſur des Mots, pendant
„ qu'on eſt d'accord ſur la choſe même. Tel-
„ les ſont, par exemple, les Disputes ſur la
„ *Juſtification*, la *Foi*, les *Bonnes Oeuvres*, &
„ une infinité d'autres. Plusieurs auſſi ſe-
„ roient aiſément terminées, ſi elles n'étoient
„ entretenuës & enflammées par les Paſſions
„ Humaines, la Haine, la Colére, l'Envie &c.
„ La plûpart des Hommes ſont attachez à leur
„ opinion, non parce qu'elle eſt vraie, mais
„ parce que c'eſt la leur.

„ Le meilleur abrégé des Controverſes, c'eſt
„ l'*Amour de* Dieu & du *Prochain*.

„ La Religion ſuppoſe le *Sens Commun*: car
„ elle ne parle pas à des Troncs, ou à des Bê-
„ tes, ou à des gens yvres, ou à des Fous,
„ mais à des Hommes qui ſont en leur bon ſens.
„ Dans tous les Arts, dans toutes les Sciences,
„ il eſt non ſeulement permis, mais encore on

„ doit néceſſairement faire uſage du Sens Com-
„ mun. Peut-on s'imaginer, que le plus beau
„ de tous les Arts, la plus excellente de toutes
„ les Sciences, ôte l'uſage du Sens Commun ?

„ COMMENT eſt-ce que les Gentils ont
„ connu DIEU, ſi ce n'eſt à l'aide du Sens
„ Commun ? Qu'eſt-ce que cette *Loi écrite*
„ *dans leurs cœurs*, dont parle (*a*) ST. PAUL,
„ ſi ce n'eſt le Sens Commun, entant qu'il ju-
„ ge de ce qui ſe rapporte aux Mœurs ? LA
„ Divinité de l'*Ecriture*, comment ſe peut-elle
„ prouver, ſi ce n'eſt par des argumens tirez du
„ Sens Commun ? PAR quelles Régles peut-on
„ découvrir le vrai ſens de l'Ecriture, ſi ce n'eſt
„ par les Régles que le Sens Commun four-
„ nit ?

„ IL n'y a pas de plus grande abſurdité, que
„ celle qui ouvre la porte à toute ſorte d'abſur-
„ ditez. Or telle eſt l'opinion de ceux qui pré-
„ tendent qu'on ne doit point faire uſage du Sens
„ Commun dans la Religion.

„ PERSONNE, à mon avis, ne desapprou-
„ vera tout ce qu'on vient de dire du Sens Com-
„ mun. Mais qu'au lieu de *Sens Commun*, on
„ mette le mot de *Raiſon*, pluſieurs auſſi-tôt
„ fronceront le ſourcil, & nous regarderont de
„ travers. Cependant le *Sens Commun*, la *Lu-*
„ *miére Naturelle*, & la *Raiſon*, ne ſont qu'une
„ ſeule & même choſe.

„ LA *Tradition* eſt un terme commode,
„ pour excuſer & maintenir des choſes introdui-
„ tes dans la Religion par l'ignorance des tems,
„ &

(*a*) ROMAINS, Chap. II, *verſ.* 15.

„ & par la tyrannie des Hommes, contre l'Au-
„ torité de l'Ecriture. QUE ceux de l'*Egliſe*
„ *Romaine* prouvent, que leurs Traditions vien-
„ nent véritablement de JESUS-CHRIST & de
„ ſes Apôtres ; nous les recevrons auſſi-tôt.
„ ILS ne ſavent ce qu'ils font, quand ils en ap-
„ pellent avec tant d'empreſſement à l'Antiqui-
„ té & à la Tradition. Car qu'y a-t-il de plus
„ clair dans l'Hiſtoire, que l'origine & les pro-
„ grès de la plûpart des Erreurs, que nous con-
„ damnons dans leur Egliſe ? LA queſtion mê-
„ me, Si l'Ecriture eſt la Régle parfaite de la
„ Foi & des Mœurs, ou s'il faut y joindre les
„ Traditions, eſt une de celles ſur laquelle on
„ voit manifeſtement Tradition contre Tradi-
„ tion.

„ LA *Superſtition* eſt un Art commode, par
„ lequel, à la faveur de quelques bagatelles, ou
„ d'un peu d'argent, on peut être pieux ſans
„ piété, & ſaint ſans probité.

„ ST. AUGUSTIN nous apprend lui-même
„ par ſon exemple, comment les Superſtitions
„ ſe gliſſent inſenſiblement par une mauvaiſe ti-
„ midité de gens pieux & doctes. Car, en par-
„ lant de pluſieurs (*a*) choſes qu'il ne ſauroit
„ approuver, il ajoute, qu'*il n'oſe néanmoins les*
„ *condamner librement, pour ne pas ſcandaliſer*
„ *quelques perſonnes ou ſaintes, ou turbulen-*
„ *tes.*

„ QU'AP-

(*a*) *Etiamſi multa hujusmodi, propter nonnullarum vel ſanctarum, vel turbulentarum perſonarum ſcandala devitanda, liberiùs improbare non audeo.* Epiſt. ad *Januar.* L. V. (vulg. CXIX.) § 35.

„ QU'APPELLERA-T-ON Superſtition, ſi ce „ n'en eſt pas une, de ſervir DIEU dans une „ Langue inconnuë? LE Culte des Images s'é- „ tant établi parmi les Chrétiens, contre tant de „ défenſes claires & formelles de l'Ecriture, de „ quoi eſt-ce que la Superſtition n'eſt pas capa- „ ble?

„ TERTULLIEN ſe moquant des Apothéoſes „ en uſage parmi les Paiens, diſoit, que (a) *l'é- „ tat de chaque Dieu dépendoit du jugement du „ Sénat*, & que *celui-là n'étoit pas Dieu, que „ l'Homme conſulté n'avoit point voulu reconnoî- „ tre pour tel.* Ce Docteur ne prévoioit pas, „ que, quelques Siécles après, on pourroit faire „ aux Chrétiens le même reproche ſur la *Cano- „ nization* des *Saints*.

„ LE *Pape* n'eſt pas plus le Succeſſeur de „ *St. Pierre*, que *Paul* de *Samoſate*.

„ IL faut certainement avoir d'excellentes „ lunettes, pour découvrir dans ces paſſages, „ (b) *Pais mes brebis*; *Je* (c) *te donnerai les „ Clefs du Roiaume des Cieux*; *Voici* (d) *deux E- „ pées*; la Suprémacie du Pape, & ſon Pouvoir „ Temporel & Spirituel.

„ TANT que l'Autorité du Pape ſubſiſtera, „ on ne peut rien attendre de bon de l'*Egliſe „ Romaine*. Si une fois cette Autorité étoit dé- „ truite,

(a) *Status Dei cujusque in Senatus æſtimatione pendebat. Deus non erat, quem homo conſultus noluiſſet.* Apologetic. *Cap.* 13. (b) JEAN, Chap. XXI. *verſ.* 15, *& ſuiv.*
(c) MATTHIEU, Chap. XVI. *verſ.* 19.
(d) LUC, Chap. XXII. *verſ.* 38.

„ truite, tout le reſte des Erreurs & des Su-
„ perſtitions tomberoit de lui-même.

„ TOUS les Princes & les Peuples de la
„ Communion Romaine n'ouvriront-ils jamais
„ les yeux? Ne ſe laſſeront-ils jamais de ſe ſou-
„ mettre humblement à je ne ſai quel Prêtre
„ *Italien*, qui n'a pas plus de droit ſur eux, que
„ ſur les Habitans de la *Lune*?

„ SI l'Autorité Suprême de l'Egliſe, & ſur-
„ tout le privilége d'Infaillibilité, réſident dans
„ les *Conciles Oecuméniques*, il eſt ſurprenant que
„ JESUS-CHRIST & ſes Apôtres n'en aient pas
„ dit un ſeul mot. IL y a encore lieu de s'é-
„ tonner, que les trois prémiers Siécles n'aient
„ pas eu une auſſi grande prérogative, que cel-
„ le d'un Juge infaillible, ſans lequel on prétend
„ que la Religion ne peut ſubſiſter.

„ IL n'y eut jamais de Conciles véritable-
„ ment *Oecuméniques*. ET quand il y en auroit
„ eu quelques-uns, il n'y a point de marque
„ certaine pour les diſtinguer des autres, com-
„ me le reconnoît JEAN DE LAUNOI (*a*),
„ d'ailleurs zélé defenſeur de l'autorité des Con-
„ ciles.

„ GREGOIRE *de Nazianze* diſoit des Con-
„ ciles, (*b*) *Qu'il n'avoit jamais vû d'Aſſemblée*
„ *d'Evêques, qui n'eût plûtôt augmenté que di-*
„ *minué*

(*a*) *Epiſt.* Lib. VIII. Ep. XI. ad *Amelin.*

(*b*) Ἐγὼ μὲν οὕτως, εἰ δεῖ τἀληθὲς γράφειν, ὥςτε ἁπάντα σύλλογον φεύγειν Ἐπισκόπων, ὅτι μηδεμίας Συνόδου τέλος εἶδον χρηςόν· μηδὲ λύσιν κακῶν ὁ μᾶλλον ἰσχυρὰς, ἢ προσθήκην. Αἱ γὰρ φιλονεικίαι καὶ φιλαρχίαι.... καὶ λόγου κρείττονες &c. Epiſt. LV. Tom. I. *pag.* 814. B.

„ *minué les maux, parce que l'eſprit de Dispute*
„ *& de Domination y régnoient, plus que la Rai-*
„ *ſon.* Perſonne ne peut trouver dans ce juge-
„ ment rien de ſurprenant ni d'injuſte, à moins
„ que d'ignorer entiérement l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, Ancienne & Moderne. Si quel-
„ cun, après avoir lû les Actes des Conciles,
„ les tient pour infaillibles, il faut l'envoier aux
„ Médecins.

„ N'EXAMINEZ (*a*) *point, mais croiez.* C'eſt
„ une calomnie des anciens Païens, contre les
„ Chrétiens. JESUS-CHRIST au contraire, &
„ ſes Apôtres, nous diſent: (*b*) *Examinez tou-*
„ *tes choſes.* Ils ne veulent pas qu'on les en croie
„ eux-mêmes, ſans les fortes raiſons qu'ils allé-
„ guent.

„ MISERABLE Foi, que celle de croire
„ ſans examen! On ne ſait alors proprement ce
„ que l'on croit, ni pourquoi l'on croit. On
„ ne peut revenir de l'erreur, ſi l'on ſe trompe;
„ ni ramener les autres au Vrai, ſi on le con-
„ noît par hazard.

„ QUAND il s'agit de nos avantages tempo-
„ rels, de la réputation, de l'honneur, du re-
„ pos, de la vie même, perſonne ne juge qu'il
„ ſoit illicite d'examiner ce qui s'y rapporte. Le
„ Salut éternel eſt-ce une choſe de ſi peu d'im-
„ por-

(*a*) ORIGEN. *contr. Celſ.* Lib. I. Φησὶ δὲ [Κέλσος] τινὰς μηδὲ βουλομένους διδόναι ἢ λαμβάνειν λόγον περὶ ὧν πιστεύουσι, χρῆσθαι τῷ, Μὴ ἐξέτασε, ἀλλὰ πίστευσον &c. Pag. 8. *Ed. Cantabrig.*

(*b*) I. THESSALONIC. Chap. V. *verſ.* 21.

„ portance, qu'on n'aît pas là-deſſus le méme
„ droit?

„ SOUVENT on confie le ſoin du Salut é-
„ ternel à des gens, auxquels on ne voudroit
„ pas confier une petite ſomme d'argent.

„ POUR ſavoir, à quels Docteurs on doit
„ croire ſans examen, il faut un examen plus
„ difficile, que celui de chaque point de Doc-
„ trine.

„ S'IL faut en croire quelques Docteurs
„ ſans examen, ceux à qui on doit le moins ſe
„ fier, ce ſont ceux qui veulent qu'on les en
„ croie ſans examen. Cela ſeul les rend très-
„ ſuſpects. S'IL faut croire à quelques Doc-
„ teurs ſans examen, ceux qu'on doit le moins
„ croire, ce ſont ceux qui tirent un grand gain
„ de leurs déciſions. Tels ſont, comme cha-
„ cun voit, les Evêques de la *Communion Ro-*
„ *maine*. S'IL faut croire à quelques Docteurs
„ ſans examen, ceux qu'on doit le moins croi-
„ re, ce ſont ceux qui déclarent la guerre au
„ Sens Commun; comme ceux qui ont impoſé
„ la créance du monſtre de la *Tranſſubſtantia-*
„ *tion*.

„ LE droit d'Examen n'ôte pas l'uſage des
„ Docteurs: il fait ſeulement, que, ſi quelques
„ Docteurs nous diſent que ce que nous voions
„ noir eſt blanc, nous devons en croire nos
„ yeux, plûtôt que de tels Docteurs.

„ SI la crainte des Héréſies autoriſe à ôter
„ le droit d'examiner la Religion, il n'y a per-
„ ſonne qui en doive être privé avec plus de
„ raiſon, que les Docteurs; puis que c'eſt des

„ Doc-

„ Docteurs que ſont venuës presque toutes les „ Héréſies.

„ L'EXAMEN de la Religion, autant qu'il „ eſt néceſſaire pour le Salut, n'eſt au-deſſus de „ la portée de perſonne, même des plus igno- „ rans. Car DIEU ne demande de perſonne „ rien qui ſoit au-deſſus de ſa portée.

4. LA quatriéme Piéce de ce Volume, eſt une Diſſertation, intitulée : *Solutio quæſtionis, Utrum ἀνόητα, ſeu contradictoria, proprie loquendo, credi poſſint ?* Il s'agit de ſavoir, ſi, à parler proprement, on peut croire des choſes contradictoires ? Mr. *Turrettin* avoit ſoutenu que non, dans une des Théſes dont nous venons de parler, rapportées au chef *De Senſu Communi*, où, après avoir repréſenté les grandes contradictions que renferme le Dogme de la *Préſence réelle* du Corps de Notre Seigneur dans l'*Euchariſtie*, il dit : *Mais ceux qui s'imaginent qu'ils croient des choſes contradictoires, comme celle-là, ſe trompent en cela même. Ils joignent enſemble des mots, & non des idées.* Or croire, *à parler proprement, c'eſt joindre enſemble des idées, & non des mots.* Mr. PFAFF, célébre Théologien de la Confeſſion d'*Augsbourg*, attaqua cette Théſe, dans une de ſes (*a*) Diſſertations. Et cela donna occaſion à notre Auteur de compoſer celle dont il s'agit, où il traite la queſtion à fond, & d'une maniére, à mon avis, qui met ſa penſée hors de toute conteſtation, ſi l'on examine ſes raiſons de bonne foi & avec un eſprit deſintéreſſé.

(*a*) *De Conſecratione Veterum Euchariſtica*, pag. 468, 469.

téreſſé. L'Extrait aſſez long, que Mr. Le Clerc (*a*) en donna, lors que la Diſſertation de Mr. *Turrettin* fut publiée pour la prémiére fois, nous diſpenſe d'en dire davantage. J'ajouterai ſeulement, que Mr. *Pfaff* étant revenu à la charge, notre Auteur ne jugea pas à propos de lui répondre; & voici les raiſons qu'il en donne dans la Préface de ſon Livre, intitulé: *Nubes Teſtium* &c. „ Ce n'eſt pas que nous nous défiions de la bonté de notre cauſe, & que nous „ nous tenions pour vaincus par les raiſons de „ ce ſavant Homme. Rien moins que cela. „ Mais 1. Perſonne n'a plus d'averſion, que „ nous, pour les Diſputes, ſur-tout avec des „ Fréres, & des Fréres que nous eſtimons beaucoup. 2. Les Diſputes, dont il s'agit, ſont „ ſi épuiſées, depuis deux Siécles, qu'on ne „ ſauroit ſans répugnance ſe réſoudre à les ramener ſur la Scéne. 3. Je crois avoir éclairci la queſtion dans ma Diſſertation, quoi „ qu'aſſez courte, & répondu d'avance à toutes „ les difficultez de mon célébre Antagoniſte, en „ ſorte qu'il n'eſt plus beſoin d'aucune réponſe. „ 4. Enfin, pour ce qui regarde le principal „ & presque l'unique but de la Théſe attaquée, „ ſavoir, *Qu'on ne doit point croire des choſes contradictoires, & qu'on ne le peut même*; „ Mr. *Pfaff* non ſeulement en tombe d'accord, „ mais encore tient à injure qu'on lui impute de „ le nier. Cela étant, j'ai ce que je veux. Tout „ le reſte eſt purement incident; & ſur cela „ mê-

(*a*) Bibliotheque Anc. et Moderne, Tom. VII. pag. 403, *& ſuiv.*

„ même, de l'aveu de Mr. *Pfaff*, à quoi je „ ſouſcris volontiers, *nous ne différons qu'à l'é-* „ *gard des expreſſions, & nullement pour le fond* „ *des choſes ; de ſorte qu'il n'y a eu entre nous* „ *qu'un combat apparent.* Plût à Dieu, que „ tous ceux qui diſputent de mots, le reconnuſ- „ ſent avec la même candeur, & ceſſaſſent auſſi „ aiſément de diſputer!" Notre Auteur ajoûte là quelque choſe, touchant un autre Théologien de *Tubingue*, Mr. DANIEL MAICHELIUS, qui l'avoit attaqué dans un *Examen ſuccinct*, qui contient néanmoins 76 grandes pages. „ On „ peut juger par-là (dit-il) ce que ſera l'*Examen* „ *prolixe*, ſi Mr. *Maichelius* l'entreprend jamais. „ Je ne lui rendrai pas la pareille ; & à peine „ aura-t-il de ma part autant de mots, qu'il a „ emploié contre moi de pages. Voici tout ce „ que je dirai. Quand il combat l'uſage de la „ Raiſon, c'eſt la cauſe des *Pyrrhoniens* qu'il „ défend, & non la ſienne. Et pour ce qui eſt „ des argumens qu'il avance en faveur de la „ *Préſence Réelle*, les *Anthropomorphites* peuvent „ également s'en ſervir pour établir l'explication „ des paſſages de l'Ecriture, ſur leſquels ils fon- „ dent leur ſentiment. Je m'explique en peu „ de mots : mais peu de mots ſuffiſent à un „ bon entendeur, comme on l'a dit il y a long- „ tems.

SUIT le Traité de *Théologie Naturelle*, en (*a*) douze Diſſertations, qui occupent le reſte de ce Volume. C'eſt un Syſtême complet & excellent. Après avoir parlé de la *Théologie Naturelle*

(*a*) Pagg. 83—340.

turelle en général, l'Auteur traite de l'*Exiſtence de* DIEU; de ſes *Attributs*, autant qu'on peut les connoître par la Lumiére Naturelle, de laquelle ſeule il s'agit ici & dans tout ce qui ſuit; de la *Providence* & de la *maniére* dont elle agit; de la *Liberté Humaine*, contre SPINOZA, & autres Auteurs de même caractére; des *Loix Naturelles*, & en général, & en particulier; enfin de l'*Immortalité de l'Ame*, & de la *Vie à venir*. Nous allons indiquer en général les principaux chefs de chaque Diſſertation, & choiſir par-ci par-là quelques morceaux particuliers.

1. ON prouve d'abord, qu'il y a véritablement une *Théologie Naturelle*, c'eſt-à-dire, que, par les ſeules lumiéres de la Raiſon, les Hommes peuvent connoître bien des choſes au ſujet de la Divinité, ſans aucune Révélation extraordinaire. Sur quoi, l'Auteur répond en peu de mots aux objections des *Pyrrhoniens*, qui portent contre toute ſorte de Connoiſſance certaine; mais il s'attache ſur tout à réfuter ceux qui diſent, qu'*un Eſprit fini, comme le nôtre, ne ſauroit comprendre les choſes divines, qui ſont infinies*; & ceux qui prétendent, que, dans l'état de *Péché*, où l'Homme ſe trouve, il n'eſt pas ſûr de ſe fier aux Lumiéres de la Raiſon. „ Si cela étoit, „ dit notre (*a*) Auteur, il n'y auroit pas moien „ d'être perſuadé de la Vérité d'une Révélation „ Divine, ni d'en comprendre le ſens, ni de „ raiſonner en aucune maniére ſur les Choſes „ Divines. En un mot, cela méne tout droit „ au pur Pyrrhonisme.". On réfute à cette

(*a*) Pag. 66, 67.

occaſion SOCIN, qui d'ailleurs ſi zélé défenſeur de la Raiſon, a prétendu prouver par des argumens de la dernière foibleſſe, qu'il n'y a point de connoiſſance naturelle de DIEU; & l'on fait voir, que là-deſſus il ſe contredit lui-même.

L'excellence & l'utilité de la Théologie Naturelle ne ſont pas moins inconteſtables, que ſa réalité. Tout ce qu'il y a de beau, tout ce qu'il y a d'excellent, qui ſe préſente à nous dans l'Univers, & dans les Cieux, & ſur la Terre, parmi les Corps & parmi les Eſprits, appartient à cette Théologie, & la forme en quelque manière. Ce ſont les traces, ce ſont les degrez, par leſquels on s'éléve juſqu'à DIEU. Tous les Traitez de *Phyſique*, d'*Anatomie*, d'*Aſtronomie* &c. ne ſont autre choſe qu'autant de Principes d'où l'on peut déduire les Véritez de la Théologie Naturelle, qui en ſont des Conſéquences; comme il paroît par les Ouvrages de Mrs. RAY, DERHAM, NIEWENTYT, & autres excellens Ecrivains en ce genre. La Théologie Naturelle eſt même la baſe & le fondement de la *Théologie Révélée*, & la régle de ſon interprétation. Auſſi l'Ecriture en appelle-t-elle très-ſouvent aux idées naturelles de la Divinité, & en montre les uſages excellens. Les anciens Docteurs de l'Egliſe, ſur-tout ceux des prémiers & par conſéquent des meilleurs Siécles, en avoient une ſi haute opinion, qu'ils égaloient presque la Théologie Naturelle à la Révélée.

Ce n'eſt pas que les Hommes aient dans leur eſprit ces idées naturelles ſans aucune attention & ſans aucune application. Il en eſt ici comme

de

de la lumiére du Soleil. Dieu a allumé ce Flambeau dans le Monde, pour éclairer les Hommes: ceux-là néanmoins ne sauroient être frappez de son éclat, qui se livrent au sommeil, ou qui ferment les yeux, ou qui les couvrent d'un voile. Ainsi tombe l'objection tirée de ce qu'il y a eu & qu'il y a encore des *Athées*, & des *Athées Philosophes*, des Nations même entiéres, supposé que tout ce qu'on en dit soit assûré. Il ne faut pas non plus s'étonner, que la Théologie Naturelle ait été obscurcie dans le Paganisme, par des erreurs & des superstitions grossiéres. Cela prouve seulement la nécessité d'une Révélation sur-naturelle, & combien il étoit digne de la Sagesse & de la Bonté de Dieu de fournir aux Hommes ce nouveau secours, comme notre Auteur le montre au long dans un autre Ouvrage.

Il tire de deux sources toute la Théologie Naturelle, sur chaque article. La prémiére, & la principale, c'est la *Lumiére Naturelle*, ou la contemplation de la Nature, & sur-tout de l'Homme, qui en a en lui-même les semences & les principes. L'autre consiste dans les *témoignages de diverses Nations*, & sur-tout des *Personnes sages*, qui ont reconnu ces Véritez, & dont les suffrages, sur-tout quand ils sont en grand nombre, ne peuvent qu'ajoûter beaucoup de poids aux Véritez déja démontrées par la Raison.

2. L'EXISTENCE *de* DIEU est le fondement de toute Religion, & de toute Théologie. On démontre ce prémier principe par dix argumens. 1. La *nécessité d'un Etre Eternel*; & 2. d'un

Etre Eternel, *qui penſe*. 3. L'*origine du Monde*. 4. Les *fins des choſes*. 5. L'*origine* du *Mouvement*. 6. L'*origine* des *Ames Humaines*. 7. L'*union de l'Ame avec le Corps*. 8. Les *Idées* que nous trouvons dans notre Eſprit. 9. Les mouvemens de la *Conſcience*. 10. Enfin, le *conſentement des Peuples*. Tous ces argumens ſont développez & pouſſez avec beaucoup de force & de netteté. On y ajoûte un *argument général*, tiré de l'*abſurdité* du Syſtême des *Athées*, comparé avec le Syſtême de la Religion; & on conclut de tout cela, que l'Athéiſme eſt une ſouveraine Folie.

3. Les mêmes raiſons, qui prouvent l'Exiſtence de DIEU, ménent à la connoiſſance de ſes *Attributs*. Notre Auteur n'approuve point la méthode de ceux qui déduiſent les Perfections de DIEU, de l'idée d'un *Etre ſouverainement parfait*. Car, dit-il, il faut auparavant prouver, que DIEU eſt un Etre ſouverainement parfait. Or c'eſt ce qui ne peut être inféré que de la démonſtration de chacune de ſes Perfections.

Le prémier Attribut de DIEU, eſt donc l'*Eternité*, c'eſt-à-dire, que comme il a exiſté de toute éternité, il exiſtera auſſi éternellement. Par conſéquent, il *exiſte de lui-même*, c'eſt-à-dire, qu'il ne doit ſon exiſtence à aucune Cauſe extérieure, qu'en ſoi & par ſoi il a le principe & le fondement de ſon exiſtence. D'où il ſuit encore, que c'eſt un *Etre néceſſaire*, c'eſt-à-dire, qui ne peut qu'exiſter; & auſſi un *Etre indépendant*. Un tel Etre, éternel, néceſſaire, indépen-

pendant, doit encore être *Immuable* ; aucun changement ne peut lui venir, ni du dehors, ni de lui-même. De tous ces Attributs réunis, & bien enviſagez, on peut conclure ſûrement, que DIEU *exiſte de la maniére la plus excellente & la plus parfaite* que l'on puiſſe concevoir, & qu'exiſtant d'une maniére ſi parfaite, aiant une *réalité infinie*, il renferme en ſoi néceſſairement toutes les autres Perfections ; comme il paroît encore mieux par le détail où l'on entre enſuite de ces Perfections, déduites des mêmes principes. Voici l'ordre, ſelon lequel notre Auteur les en fait ſuivre.

DIEU eſt un Etre qui penſe : il a donc une *Intelligence*, & la plus excellente ; par conſéquent il *ſait tout*, il connoît tout. Il a une *Volonté*, & une *Liberté*, les plus excellentes & les plus parfaites. Il eſt *Tout-puiſſant*. Il a toutes les Perfections Morales, la *Sageſſe*, la *Sainteté*, la *Juſtice*, la *Véracité*, la *Bonté*, la *Bénéficence*. C'eſt un *Eſprit infini*, & par conſéquent *Incorporel* ; *Immenſe* néanmoins, ou *Préſent par-tout*, d'une maniére purement ſpirituelle & digne de lui. Il jouït d'une ſouveraine *Félicité*. Il eſt *un* enfin & *unique*.

Je vais rapporter ici ce que notre Auteur dit (*a*) ſur la *Liberté* de DIEU. „ Puis que nous-„ mêmes, comme tous les autres Etres penſans „ qui nous ſont connus, ſommes douez de Vo-„ lonté, & d'une Volonté Libre ; on ne ſauroit „ douter en aucune maniére, que l'Auteur de „ notre nature n'aît la même faculté, & dans

(*a*) *Pag.* 137, 138.

„ le degré le plus excellent & le plus parfait.
„ De plus, toutes les Oeuvres de DIEU mar-
„ quent non ſeulement une Intelligence, mais
„ encore une Volonté, qui régle & diſpoſe les
„ choſes comme il lui plaît. Car peut-on jetter
„ les yeux ſur cet Univers, & faire attention
„ aux fins & aux liaiſons des choſes, ſans y re-
„ connoître les caractéres d'un Ouvrier, qui
„ n'eſt lié par aucune néceſſité, mais qui veut
„ & ordonne librement? Tous les Attributs de
„ DIEU, dont on parlera enſuite, la Sageſſe,
„ la Juſtice, la Bonté, la Sainteté, la Véracité
„ &c. ſuppoſent tellement ſa Liberté, qu'on ne
„ peut les concevoir ſans elle. Car qu'eſt-ce
„ que la *Sageſſe*, ſi ce n'eſt le choix des plus ex-
„ cellentes fins, & des moiens les plus propres
„ à y parvenir? Appellera-t-on *Juſte*, *Equita-*
„ *ble*, *Saint*, *Bon*, *Bienfaiſant*, un Etre ſoû-
„ mis à une fatale néceſſité, & qui ne fait que
„ ce qu'il ne peut ne pas faire? La *Puiſſance*
„ même ne ſauroit ſubſiſter ſans la Liberté. Car
„ celui qui ne fait rien que par une pure néces-
„ ſité, & qui ne peut agir autrement, eſt cer-
„ tainement un Etre purement paſſif, & ne mé-
„ rite pas, à proprement parler, le nom d'A-
„ gent. Enfin, il n'y a point de Nation, qui
„ ne reconnoiſſe la Volonté & la Liberté de
„ DIEU. Et c'eſt ſur ce principe que ſont fon-
„ dées toutes les Religions. Car à quoi bon
„ ſervir un Etre, qui ne feroit rien volontaire-
„ ment, & de qui par conſéquent on ne pour-
„ roit rien obtenir, ni rien craindre? Et il n'y
„ a rien qui donne aucune atteinte à la Liberté

„ de

„ de DIEU, en ce qu'il veut toûjours ce qui eſt
„ le meilleur, qu'il agit toûjours de la plus ex-
„ cellente maniére, & qu'il ne ſauroit agir au-
„ trement. Car cela ne vient point d'une né-
„ ceſſité fatale, qui détruiſe la Liberté; mais
„ de ſes Vertus Morales, qui, comme on vient
„ de le montrer, ne peuvent ſubſiſter ſans la Li-
„ berté. Ces Vertus ſont ſi parfaites, ſi efficа-
„ ces, qu'elles ne ſe démentent jamais, & qu'el-
„ les ne s'éloignent jamais du bon chemin: A
„ peu près de même (s'il eſt permis de compa-
„ rer de petites choſes avec les grandes, l'impar-
„ fait avec le parfait) qu'un Homme de la plus
„ grande Probité & de la plus grande Sageſſe,
„ a tant d'averſion pour les Crimes, qu'il n'en
„ commettra jamais. SENEQUE l'a très-bien
„ dit: (a) *Celui à qui rien ne peut plaire que ce*
„ *qui eſt le meilleur, doit néceſſairement ſe plaire*
„ *toûjours aux mêmes choſes. Et il n'en eſt pas*
„ *moins libre, ni moins puiſſant: car il s'impoſe*
„ *lui-même cette néceſſité.* D'ailleurs, quoi que
„ DIEU choiſiſſe toûjours le meilleur, & qu'il
„ agiſſe de la plus excellente maniére, il y a bien
„ des choſes, qui, ſelon les régles de la Sageſſe,
„ peuvent être faites de plus d'une maniére. La
„ diſpoſition de l'Univers, tel que nous le
„ voions, eſt ſans doute très-bonne & très-belle.
„ Je ne ſai cependant, ſi quelcun oſeroit ſoûte-
„ nir,

(a) *Neceſſe eſt ei eadem placere, cui niſi optima placere non poſſunt. Nec ob hoc minus liber & potens eſt: ipſa enim ad ſe ex neceſſitate ſua.* Natural. Quæſt. *Lib.* I. *Præfat.*

„ nir, que DIEU n'auroit pas pû disposer autre-
„ ment cet Univers; établir, par exemple, un
„ autre nombre d'Hommes, un autre nombre
„ d'Animaux, d'Herbes, de Feuilles, & plu-
„ sieurs autres choses semblables. Enfin, DIEU
„ étant Indépendant, Créateur & Maître de
„ toutes choses, doit par cela même être regar-
„ dé comme étant parfaitement maître de lui-
„ même, & par conséquent très-libre.

4. LA *Providence* de DIEU est une suite de sa *Nature* même & de ses *Perfections*. C'est le prémier argument dont notre Auteur se sert pour établir cette Vérité, souverainement importante. Il tire les autres preuves, de la *nature* des *Choses créées*, de l'*ordre* de l'*Univers*, de sa *beauté*, & de l'*état où les choses continuent d'être constamment*; des *Loix Naturelles*, & de la *Conscience*; de plusieurs *marques* d'une Providence, qu'on apperçoit dans la *constitution de la Vie Humaine*, *& de la Société*; de ce que, sans une Providence, il n'y a ni *Religion*, ni *Vertu*; & enfin, du *consentement des Peuples*.

On distingue deux actes de la Providence, la *Conservation*, qui regarde proprement les Choses mêmes, considérées comme continuant d'être; & le *Gouvernement*, qui se rapporte davantage aux Actions, & aux Changemens qui arrivent dans les choses, par une certaine direction, qui a en vuë certaines fins. Mr. *Turrettin* n'est pas du sentiment de ceux qui croient, qu'on ne peut dire qu'en un sens oratoire & figuré, que la *Conservation* est une *Création continuelle*. (*a*) Cela est

(*a*) Pag. 163, *& seqq.*

eſt vrai, dit-il, en un ſens propre & littéral, entant que les Créatures n'aiant qu'une exiſtence précaire, ont beſoin, pour ſe conſerver, de la même volonté & de la même vertu qui les a tirées du Néant. D'où il conclut, que, pour anéantir les Choſes, DIEU n'auroit beſoin d'aucune action poſitive; il ſuffiroit qu'il les abandonnât à elles-mêmes, & qu'il ceſſât de vouloir qu'elles exiſtaſſent. Il rapporte à cela (*a*) un beau paſſage des PSEAUMES. On verra dans l'Original, comment l'Auteur répond aux difficultez des partiſans de l'opinion contraire.

5. LA Diſſertation ſuivante, qui eſt des plus longues, eſt emploiée à défendre la Providence, contre les Objections propoſées depuis longtems, mais qui, dit notre (*b*) Auteur, „ n'avoient jamais été étalées avec plus d'audace, „ & plus de ſubtilité, qu'elles l'ont été de nos „ jours par un homme (*c*), d'un eſprit très-pénétrant, d'une vaſte érudition, d'une plume „ merveilleuſement élégante. Ses attaques furent repouſſées avec beaucoup de ſuccès par „ pluſieurs Savans très-éclairez, & très-ſages. „ Pendant la chaleur de ces Diſputes, nous ne „ manquames pas nous-mêmes à notre devoir, „ ſelon nos petites forces, & nous ne ceſſames „ de munir la Jeuneſſe, confiée à nos ſoins, „ contre de telles embûches.

Voici le précis de toute la Défenſe, tel que l'Auteur lui-même (*d*) le donne à la fin. „ De „ la

(*a*) PSEAUM. CIV. *verſ.* 28, 29. (*b*) Pag. 179.
(*c*) Mr. BAYLE. (*d*) *Pag.* 203, 204.

» la conſtitution préſente des choſes, & du
» mauvais uſage de la Liberté, il naît un grand
» nombre de Péchez, de Crimes, de Malheurs,
» qui paroiſſent d'abord incompatibles avec la
» Bonté, la Sainteté, & la Sageſſe de DIEU.
» Mais ce ſont des ſuites d'un Syſtême très-beau
» & très-ſage. Ce ſont des ombres, pour ainſi
» dire, qui varient & embelliſſent les Peintures
» de DIEU. C'eſt un champ où les Vertus de
» DIEU, & celles des Hommes, s'exercent & ſe
» montrent merveilleuſement bien. Sans tout
» cela, il manqueroit beaucoup à la Beauté de
» tout l'Univers, & par conſéquent à la per-
» fection & à la Sageſſe des Oeuvres de DIEU.
» A la vérité, eu égard à ceux qui abuſent de
» leur Liberté, & qui désobéiſſent à DIEU,
» ce ſont des choſes déplorables, incommodes,
» triſtes, dommageables, c'eſt-à-dire, par la
» faute de ceux qui ſont les architectes de leur
» propre miſére. Mais par rapport à DIEU &
» à l'Univers, elles ne ſont point telles, que la
» Toute-puiſſance de DIEU eût dû les empê-
» cher, & qu'à cauſe de cela il eût été digne
» de lui de s'abſtenir de l'exécution de ſon
» Syſtême. Cette idée a été fort preſſée, &
» miſe dans un grand jour, par deux Ecrivains
» très-célébres & d'un eſprit fort pénétrant,
» Mr. KING (*a*), & Mr. (*b*) LEIBNITZ. La
» penſée eſt très-belle ſans doute, pourvû qu'on
» l'entende comme il faut, & qu'on n'établiſſe
» pas ainſi une néceſſité fatale de tous les événe-
» mens.

(*a*) *De origine Mali*, Cap. IV. Sect. IX.
(*b*) Dans ſes *Eſſais de Théodicée*.

„ mens. Après tout, ſi dans une matiére ſi diffi-
„ cile & ſi embarraſſée, il reſte encore quel-
„ que obſcurité, on ne doit pas en être ſurpris;
„ mais il faut toûjours ſe ſouvenir de ce que
„ nous avons poſé pour Principe général, Que
„ DIEU eſt infiniment au-deſſus de nous, que
„ nous ſommes trop ignorans, trop foibles, pour
„ juger des conſeils & des actions du Souverain
„ Maître de l'Univers; que notre ignorance
„ nous fait trouver fâcheuſes, ou peu équita-
„ bles, bien des choſes qui nous paroîtroient
„ très-ſagement établies, ſi nous en connoiſſions
„ les raiſons &c.

6. ON paſſe enſuite à expliquer la maniére dont la Providence agit, ſelon la différente nature des choſes; par où l'on confirme en même tems la ſolution qu'on avoit donnée des difficultez contre la Providence.

7. CELA méne auſſi à traiter en particulier de la *Liberté Humaine*, qui n'a pas été combatuë avec moins d'ardeur. Mais une autre raiſon amenoit cette matiére. Il falloit traiter des *Loix Naturelles*, qui font partie de la *Religion Naturelle*, dont il s'agit. Or en vain commanderoit-on quelque choſe à un Etre deſtitué de toute Liberté.

Mr. *Turrettin* traite ce ſujet avec une ſolidité, une préciſion, & une netteté incomparables. Nous n'entreprendrons pas néanmoins d'en donner un Extrait. Il faut lire la Piéce toute entiére; & nous nous ſouvenons d'ailleurs qu'il y a là-deſſus un Article dans la *Bibliothéque Germanique* (a),

(a) Tom. XXXV. *pag.* 102, *& ſuiv.*

manique, où l'on en parla quand cette Dissertation parut séparée. J'ajoûterai seulement, qu'on y réfute en peu de mots, mais suffisamment, tout ce qu'ont dit de plus considérable SPINOZA, Mr. BAYLE, & Mr. COLLINS; par où sont réfutez d'avance ceux qui depuis ont aussi ou nié sans détour la Liberté, ou admis seulement une Liberté de nom.

8. VOICI maintenant, de quelle maniére l'Auteur s'y prend, pour démontrer qu'il y a véritablement des *Loix Naturelles*. Quand on pense aux Vertus de DIEU, à sa Sagesse, à sa Bonté, à sa Sainteté, on ne sauroit concevoir, qu'après avoir créé l'Homme, doué de Liberté, il l'ait abandonné entiérement à lui-même, & ne lui ait imposé aucune Loi, aucun Devoir; pendant qu'il a d'ailleurs établi dans l'Univers des Loix très-sages, d'où résulte cet ordre merveilleux, cette beauté excellente qu'on y remarque. La nécessité de quelques Loix Naturelles paroît aussi de la considération de la nature même de l'Homme. Tant de nobles facultez, que DIEU lui a données, seroient pour la plûpart inutiles, s'il ne lui avoit prescrit, par les Lumiéres de la Raison, quelques Régles, pour le mettre en état de rapporter ces facultez à leur légitime but, & d'en faire un bon usage. L'abus même que les Hommes en font aisément, & que l'expérience ne prouve que trop, le demandoit. Enfin, la foiblesse de la Nature Humaine, qui rendroit l'Homme le plus misérable de tous les Animaux, sans une vie de Société, & sans l'observation des Devoirs nécessaires pour l'entretien de cette Société,

ciété, ne permet pas de croire que DIEU se soit dispensé de lui faire connoître ces Devoirs, & de lui en imposer l'Obligation.

Mais il n'y a pas ici de simples raisons de convenance, quoi que très-fortes. Le fait est certain. Pour peu que chacun rentre en soi-même, & qu'il fasse attention à ses idées, il se présente à son esprit certaines Propositions, non seulement Métaphysiques, ou Mathématiques, mais encore Morales, d'une telle évidence, qu'il ne sauroit les révoquer en doute. Du prémier genre sont, par exemple, celles-ci: *Il est impossible qu'une même chose soit & ne soit pas: Ce qui a été fait, ne peut pas n'avoir point été fait: Le Tout est plus grand que sa Partie: Si de choses égales on ôte quelques choses égales, le reste sera égal* &c. Et en voici de l'autre sorte: *Il faut rendre à chacun le sien: On doit tenir ce qu'on a promis: Les Bienfaits demandent de la Reconnoissance* &c. Ces sortes de Principes, tant pratiques, que spéculatifs, ne dépendent point de nous. Nous n'en sommes point les Auteurs. Ils se présentent à nous dans l'occasion, bon-gré mal-gré que nous en ayons, & nous ne saurions nous empêcher d'y acquiescer. Combien de fois souhaiterions-nous, par exemple, que *ce qui a été fait ne l'eût pas été?* Combien de fois seroit-il de notre intérêt, d'*avoir sur le bien d'autrui le même droit que sur le nôtre?* Cependant on ne sauroit se le persuader: les plus grands génies, les plus puissans Empereurs, ne peuvent ici venir à bout de faire violence à leurs propres idées. De tels principes (on ne parle que des généraux,) sont

ſont communs à tous les Hommes, qui ſont uſage de leur Raiſon : ils ſont de tous les tems & de tous les lieux. D'où nous viennent donc ces idées, ſi ce n'eſt de DIEU, l'Auteur de la Nature? Et pourquoi cet Etre très-ſage nous les a-t-il données, ſi ce n'eſt afin que nous nous ſervions des Principes Théorétiques pour connoître les choſes, & des Principes Pratiques, pour la conduite de notre Vie? Il veut donc que ce ſoient des régles pour nous. Mais comme, par rapport aux Mœurs, il nous a donné la Liberté, qui nous rend capables de Vertu & de Vice, de Louange & de Blâme, les Principes Pratiques ne font ſur nous qu'une impreſſion morale. Ils nous enſeignent ce qui eſt de notre Devoir, & nous en impoſent une néceſſité morale, c'eſt-à-dire, l'obligation. Voilà, d'un côté, un Etre ſuſceptible d'Obligation, capable auſſi de Félicité & de Miſére, deux motifs les plus puiſſans pour porter à agir; de l'autre, un Etre Supérieur, de qui il dépend, ou plutôt qui a ſur lui un empire ſouverain, puiſque, comme il l'a créé, & comblé de bienfaits, il peut auſſi le rendre très-heureux ou très-malheureux, ſelon qu'il ſe ſera conduit. Cet Etre Supérieur a déclaré ſa volonté à l'inférieur, par les Principes mêmes dont il s'agit; & il y a ajoûté une *Sanction*, par les avantages qui accompagnent la Vertu, & par les Maux que le Vice entraîne après ſoi, en conſéquence de la diſpoſition naturelle des choſes. Que manque-t-il à ces Principes pratiques, pour pouvoir être regardez comme des *Loix* véritables, & proprement ainſi appellées,

lées, que DIEU, comme Souverain Législateur, prescrit aux Hommes? Tout ce qu'il y a, c'est que ce ne sont pas des Loix purement arbitraires, comme les *Loix Positives*, qui peuvent être changées: mais les *Loix Naturelles* découlant de la nature même des choses, étant fondées sur les lumiéres de la Raison, dont DIEU est l'Auteur, sont par cela même immuables. C'est ainsi que notre Auteur évite sagement deux extrémitez vicieuses où plusieurs donnent sur ce sujet.

Il ajoûte encore quelques raisons, pour confirmer l'existence des Loix Naturelles; comme, certains panchans naturels, qui nous portent plus aisément & plus volontiers à la pratique de divers Devoirs; plusieurs Passions naturelles, surtout la *Honte*, & la *Crainte*, qui supposent qu'on a les idées du Devoir; l'inutilité des Instructions, des Loix Civiles, des Conventions, des Traitez Publics, des Promesses, du Serment, sans l'impression des Principes de la Loi Naturelle; l'approbation que donnent à la Vertu, ceux-même qui n'en suivent pas les régles &c.

9. APRE'S cela, notre Auteur réfute assez au long les objections de ceux qui ou nient entiérement l'existence des Loix Naturelles, ou en donnent une fausse idée, ou ne les établissent pas sur de bons principes.

L'objection la plus spécieuse, que font les prémiers, se tire de la diversité & de la contrariété qu'on remarque, sur les idées de Morale, entre divers Particuliers, & diverses Nations entiéres. Mais cette difficulté n'est fondée que sur l'hy-

l'hypothéſe des Principes innez, que Mr. LOCKE, au jugement de notre Auteur, a renverſée (*a*) de fond en comble, & qui ne s'accorde ni avec la conſtitution de la Nature Humaine, ni avec l'Hiſtoire, ni avec l'Expérience. Quand on dit, que les Loix Naturelles, ou les idées du Juſte & de l'Injuſte, ſont gravées dans le cœur de tous les Hommes, on entend ſeulement, & cela ſuffit, que les Hommes ſont naturellement faits de telle maniére, que, s'ils font un bon uſage de leur Raiſon, & qu'ils apportent l'attention néceſſaire, ils ne peuvent que reconnoître l'Equité & la Sageſſe de ces Devoirs. La Vuë eſt naturelle à l'Homme: mais on ne verra point, ſi l'on ferme les yeux, ou qu'ils ſoient couverts d'un voile, ou attaquez de quelque grande maladie. La Connoiſſance des Nombres eſt naturelle: mais il faut de l'attention, pour ſavoir l'Arithmétique; & ſelon qu'on ſera plus ou moins attentif, cette connoiſſance ſera plus claire ou plus obſcure, plus ou moins parfaite. On parle de certains Peuples, qui ne pouvoient compter que jusqu'à dix, ſoit à cauſe de leur ſtupidité naturelle, ou faute d'avoir cultivé leur génie. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi quelques Peuples Barbares, & nullement civiliſez, n'ont eu presque aucune idée de Morale. On ne doit pas d'ailleurs s'imaginer, que les Nations les plus groſſiéres aient été abſolument deſtituées de toute connoiſſance du Juſte & de l'Injuſte. Elles ont reconnu certains Principes généraux, dont elles

(*a*) ESSAI *ſur l'Entendement Humain*, Liv. I.

elles faiſoient de mauvaiſes applications. Il y a, par exemple, (*a*) un Peuple d'*Aſie*, où, auſſitôt qu'on deſeſpére de la vie des Malades, on les va expoſer dans les foſſez de la Campagne, & on les laiſſe là mourir ſans aucun ſecours. C'eſt qu'on ne les compte plus parmi les Vivans, & ainſi l'on s'imagine qu'il y auroit de l'inhumanité à les laiſſer languir, & qu'il faût au contraire hâter leur mort. En quelques endroits du *Perou*, les *Indiens*, au rapport de (*b*) GARCILASSO *de la Vega*, gardoient pour leurs Concubines les Femmes qu'ils prenoient à la Guerre, & ils nourriſſoient délicatement les Enfans qu'ils en avoient, juſqu'à l'âge de treize ans, après quoi ils les tuoient & les mangeoient. Ils en uſoient de même envers les Méres, quand elles ne pouvoient plus mettre des enfans au monde. Voilà encore qui étoit fondé ſur ces deux principes, vrais en eux-mêmes, mais mal entendus, c'eſt que les Priſonniers de Guerre ſont au pouvoir des Vainqueurs, & que les Maris ont quelque autorité ſur leurs Femmes, les Péres ſur leurs Enfans. Les Brigands même qui obſervent entre eux quelques Devoirs, & puniſſent avec rigueur ceux qui y manquent, montrent par-là qu'ils ne ſont pas deſtitués de toute idée de Loi Naturelle, & de tout reſpect pour la Juſtice; & que leur inhumanité conſiſte ſeulement en ce qu'ils

(*a*) THEVENOT, *Relation de divers Voyages*, Part. IV. Lettr. de GRUEBER à KIRCHER.

(*b*) *Hiſtoire des Incas*, Liv. I. Chap. 12.

qu'ils croient ne rien devoir qu'à leurs aſſociez dans cet infame mêtier.

On réfute enſuite les principes monſtrueux d'HOBBES, qui ont été combattus au long par divers Auteurs. Mais on s'attache ſur-tout à détruire le Syſtême, que quelques Philoſophes, Jurisconſultes, & Théologiens même de nos jours, ſur-tout en *Angleterre*, ont beaucoup fait valoir: c'eſt celui qui fonde uniquement ſur l'*Utilité* tout ce qui s'appelle *Juſte*, ou *Devoir*. Par où l'on confond le fondement propre du *Juſte*, avec ce qui l'accompagne inſéparablement, ſi on l'entend d'une véritable *Utilité*, & qui eſt auſſi un puiſſant motif à l'obſervation de nos Devoirs. Mr. *Turrettin* développe ici l'état de la queſtion avec ſa netteté ordinaire, & montre le foible du Syſtême avec beaucoup de ſolidité.

10. 11. DE-là il paſſe à rechercher, quelles ſont ces *Loix Naturelles*, dont il a établi l'exiſtence. Il poſe d'abord les *Loix générales*, qui ſont la ſource & le fondement de tous les Devoirs, & qu'il réduit à ces quatre principales. 1. *Il faut agir d'une maniére convenable à notre nature, & aux relations que nous avons avec les autres Etres.* 2. *On doit donner à chaque choſe ſon juſte prix.* 3. *Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient.* 4. *Les Bienfaits demandent de la Reconnoiſſance.*

De ces Loix générales, on déduit enſuite, par de juſtes conſéquences, toutes les *Loix particuliéres*, rapportées aux trois grands objets de nos Devoirs, DIEU, le *Prochain*, & *Nous-mêmes*. On juge bien, que l'Auteur ne peut donner ici

que

que les principales régles, & les plus générales. Il auroit fallu autrement traiter à fond toute la Philoſophie Morale, & tout le Droit Naturel. Ce qu'il dit ici, en deux Diſſertations, ſuffit de reſte pour un Syſtême de Théologie Naturelle.

12. RESTE le grand point de l'*Immortalité de l'Ame*, & de la *Vie à venir* : Vérité miſe dans une pleine évidence par Notre Seigneur JESUS-CHRIST, mais ſur laquelle néanmoins les Lumiéres Naturelles nous fourniſſent des argumens très-ſolides & très-ſages. C'eſt à en établir les principaux, & à lever les difficultez qu'on y oppoſe, que Mr. *Turrettin* emploie la derniére Diſſertation de ce Traité. Mais c'eſt auſſi par la méditation de cette importante Vérité, qu'il a fini la carriére de ſa vie, & celle de ſes travaux. Six jours avant qu'il tombât malade, & dix jours avant ſa mort, il avoit préſidé à la défenſe de cette Diſſertation. Ce fut pour lui, pendant ſa maladie, un grand ſujet de conſolation, d'avoir eu occaſion de s'exercer ſur une matiére ſi convenable à la derniére fonction de ſon Emploi de Profeſſeur en Théologie, après laquelle il voioit que DIEU l'appelloit à ſoi.

On eſpére qu'il viendra de *Genéve*, & de bonne main, un Eloge Hiſtorique de ce Grand Homme, dont nous ne manquerons pas de faire uſage en ſon tems. Le Public ſera auſſi ſans doute ravi d'apprendre, qu'on eſt après à revoir ſes Papiers, pour en choiſir tout ce qui pourra être mis au jour. Nous parlerons une autre fois des deux Volumes ſuivans de ce Recueil de

Diſſertations & de Harangues, dont le prémier nous a fourni un Article trop long, pour aller plus loin aujourd'hui.

ARTICLE III.

HERM. SAM. REIMARI P. P. *De Vita & Scriptis* JOANNIS ALBERTI FABRICII Commentarius. Accedunt argumenta Hiſtorico-Critica ex EPISTOLIS *Virorum Clarorum ad* FABRICIUM. Præterea Pl. Rev. *Chriſtiani Kortholti* Parentatio Lipſienſis, & variorum Epicedia.

C'eſt-à-dire:

MEMOIRES *ſur la* Vie *& les* Ecrits *de feu Mr.* JEAN ALBERT FABRICIUS, *par Mr.* REIMAR, *Profeſſeur à* Hambourg. *On y a joint des Extraits de* Lettres *écrites à Mr.* FABRICIUS *par divers Savans; comme auſſi un Diſcours Funébre, prononcé en ſon honneur à* Leipſig *par Mr.* KORTHOLT, *& des Vers de pluſieurs perſonnes ſur le même ſujet.* In octavo, *pagg.* 354. *ſans la* Préface, *& l'*Index; *pagg.* 104. *pour le Discours, & les Vers. A* Hambourg, *chez la Veuve* Felginer, 1737.

LA mort de Mr. FABRICIUS a été certainement une grande perte pour la République des Lettres, où il s'étoit rendu ſi célébre par le grand

grand nombre d'Ecrits dont il l'enrichiſſoit ſans ceſſe. Ainſi on ne pouvoit que ſouhaiter, qu'il ſe trouvât quelcun, qui en faiſant honneur à ſa mémoire, ſatisfît la juſte curioſité qu'on a d'être inſtruit des principales circonſtances de la Vie des Hommes Illuſtres. Perſonne n'étoit plus propre ici à s'en bien aquitter, ni plus en état d'être inſtruit de tout ce qui regarde le Défunt, que Mr. REIMAR, qui, après avoir été Diſciple de Mr. FABRICIUS, & un Diſciple chéri, puis ſon Ami particulier & ſon Collégue, eſt enfin devenu ſon Gendre. Malgré toutes ces relations, il proteſte qu'il a eu grand ſoin de ne laiſſer gliſſer rien de faux ni d'exceſſif, dans les éloges qu'il lui donne; & qu'il auroit crû offenſer par-là les manes d'un Beau-Pére, qui étoit d'une modeſtie extraordinaire. Nous l'en croions volontiers.

LA Famille, tant paternelle, que maternelle, de JEAN ALBERT FABRICIUS, étoit originaire du *Holſtein*. Son Biſaieul, *Werner Fabricius*, avoit été Miniſtre de *Suderaw*, près de la petite Ville de *Krempe*; ſon Aieul, *Albert*, Organiſte de *Flensbourg*. Son Pére, *Werner*, (*a*) natif d'*Itzehoa* dans le *Holſtein*, fut Directeur de la Muſique de l'Egliſe de *St. Paul* à *Leipſig*, & Organiſte dans celle de *St. Nicolas*. C'étoit un Homme de Lettres, & Poëte ſur-tout. On a de lui

(*a*) Mr. *Fabricius* parle lui-même de ſon Pére, & de ſon extraction paternelle, dans ſa *Centuria I.* FABRICIORUM, imprimée à *Hambourg* en 1709. qui fut ſuivie, en 1727. d'une *Seconde Centaine*, avec quelques *Suppléments* à la prémiére.

lui un Livre, intitulé *Deliciæ Harmonicæ*. Notre *Fabricius* nâquit donc à *Leipſig* le 11 de Novembre 1668, jour de *St. Martin*, de ce *Werner Fabricius*, & de *Marthe Corthum*, Fille de *Jean Corthum*, Miniſtre de *Bergedorff*, dont la Famille, qui ſubſiſte encore là, & à *Hambourg*, a donné, presque depuis la Réformation, des Miniſtres de Pére en Fils; outre ceux qui ont été & qui ſont encore aujourd'hui dans les Emplois Civils de cette fameuſe Ville.

Marthe Corthum mourut en 1674, & ſon Mari en 1679, le 9 de *Janvier*. Le jeune *Fabricius*, ainſi orphelin à l'âge de dix ans, eut pour Tuteur, ſelon le Teſtament de ſon Pére, *Valentin Alberti*, Théologien & Philoſophe de *Leipſig*. *Wenceslas Buhl*, qui étoit alors le Mécéne commun des Orphelins, prit ſoin de ſon éducation, pendant cinq ans. Il avoit eu pour prémier Maître ſon propre Pére. Enſuite il étudia, entre autres, ſous *Jean Godefroi Herrichen*, Recteur de l'Ecole de *St. Nicolas*, très-ſavant en Latin & en Grec, ſur-tout dans la derniére Langue. Son Tuteur l'envoia, en 1684, à *Quedlinbourg*, où il y a une Ecole Illuſtre, dont le Recteur d'alors, *Samuel Schmidt*, étoit très-propre à inſtruire la Jeuneſſe. L'année ſuivante, un jour que le Diſciple (*a*) étoit allé voir ce Savant, celui-ci lui montra par hazard dans ſon Cabinet les *Adverſaria* de CASPAR BARTHIUS,

(*a*) C'eſt ce que Mr. *Fabricius* nous apprend lui-même, dans la *Préface* qu'il mit au devant de la demiére Edition du *Polyhiſtor* de MORHOFIUS, imprimée à *Lubec* en 1732.

THIUS, & les lui prêta enſuite. Notre Ecolier admira la vaſte érudition, profane & ſacrée, qu'il trouvoit dans ce gros Recueil. Quoi qu'il n'en comprît pas encore toutes les beautez, il ſe ſentit dès-lors un grand deſir de pouvoir ſe donner à de pareilles études, d'apprendre ſur-tout les Langues & la bonne Logique, d'aquérir enſuite la connoiſſance de l'Antiquité, de l'Hiſtoire, & des Sciences utiles, enfin celle des Ecrivains de toute ſorte, qu'il jugeoit encore plus utile, qu'agréable. Après avoir été deux ans à *Quedlinbourg*, il revint à *Leipſig*, en l'année 1686, & y fut d'abord immatriculé, comme Etudiant de l'Académie, au mois de *Septembre*. *Valentin Alberti*, ſon Tuteur, ou Curateur, y étoit Profeſſeur: ce fut auſſi lui qui eut la direction de ſes Etudes. Le Pupille logea même chez lui pendant ſept ans. Il fréquenta encore les Leçons de JEAN BENOÎT CARPZOVIUS; de JEAN OLEARIUS, de JOACHIM FELLER, d'ADAM RECHENBERG, de THOMAS ITTIGIUS, d'OTTO MENKENIUS, de JEAN CYPRIANUS. Mais celui à qui il eut le plus d'obligation, comme on le lui a ſouvent entendu dire, c'étoit *Ittigius*, parce que ce fut lui qui l'anima à la lecture des *Péres de l'Egliſe*, & à l'étude de l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique*, ſi néceſſaire pour la *Théologie*.

C'eſt ainſi que le jeune *Fabricius* s'enfonça de bonne heure dans une vaſte lecture de toute ſorte d'Auteurs, ſur-tout des Anciens, & commença à faire des Recueils de ce qu'il liſoit. Il conçut dès-lors le vaſte projet de ſes *Bibliothéques*,

Latine & *Gréque*; & il fut lui-même ſon principal guide dans ſes Etudes. Il ſe fit bien-tôt connoître & à ſes Maîtres, & à d'autres Savans, par une érudition précoce, qui le mettoit au-deſſus de ſes compagnons. A peine entré dans l'Académie, il fut reçû Bachelier en Philoſophie, le 27 de Novembre 1686, âgé alors de dix-huit ans. Quatorze mois après, il obtint le grade de Maître dans la même Faculté, le 26 Janvier 1688, & il commença alors à devenir Auteur. Il publia une Diſſertation, intitulée (*a*): *Remarques mêlées ſur les Septante*; où il traitoit non ſeulement des *Septante Interprétes* du *Vieux Teſtament*, mais encore du nombre de *Septante*, & des choſes où on le trouve. Cette Diſſertation fut défenduë publiquement ſous ſa préſidence, le 17 de Mars. Dans la même année, il mit au jour une Feuille volante, *in quarto*, intitulée, *Scriptorum recentiorum Decas*; & imprimée à *Hambourg*, ſans nom ni de l'Auteur, ni de l'Imprimeur. Là il donnoit ſon jugement, avec beaucoup de liberté, ſur dix Ecrivains célébres: GEORGE MORHOFF, CHRISTOPHLE CELLARIUS, HENNING WITTE, CHRISTIAN THOMASIUS, GUILLAUME SALDEN, ABRAHAM BERKELIUS, SERVATIUS GALLE', JAQUES TOLLIUS, GEORGE MATTH. KONIG, & CHRISTIAN GUILLAUME d'EYBEN. Six mois après, il parut contre lui une Feuille volante, auſſi anonyme, dans laquelle on critiquoit la ſienne avec beaucoup d'aigreur. Il ſe défendit d'un ſtile piquant à ſon tour, par une *Defenſio De-*

(*a*) Σύμμικτα περὶ τῶν ἑβδομήκοντα.

Decadis adversus hominis malevoli maledicum judicium, justis de causis ab Auctore susceptа. Mais il réprima bien-tôt cette ardeur de Jeuneſſe. On a trouvé écrit de ſa main ſur un exemplaire de la *Decas recentiorum Scriptorum*, non ſeulement ces vers d'une (*a*) Tragédie de SENEQUE:

Juvenile vitium eſt, regere non poſſe impetum.
Ætatis alios fervor hic primæ rapit:

mais encore les paroles ſuivantes: (*b*) *Dieu aidant, je tâcherai d'effacer cette tache par d'autres choſes, qui ſeront louables.* Il a bien gardé ſon vœu. Il s'eſt toûjours abſtenu depuis de toute critique rude, & il pardonnoit aiſément celles qu'on faiſoit contre lui.

On vit paroître de lui, & avec ſon nom, l'année ſuivante 1689, DECAS DECADUM, *ſive Plagiariorum & Pſeudonymorum Centuriæ. Acceſſit Exercitatio de Lexicis Græcis.* Là il s'appella *Faber*. Mais depuis il a toujours pris le nom de *Fabricius*. La Diſſertation ſur les *Dictionnaires Grecs* ſe trouve depuis inſérée avec beaucoup d'additions, (*c*) dans ſa *Bibliothéque Gréque*. Mr. *Fabricius* donna auſſi une nouvelle Edi-

(*a*) *Troad.* verſ. 250, 251. (*b*) *Deo juvante, conabor* Ἄλλοισιν ἐσθλοὺς τόνδ' ἀπωθεῖσθαι ψόγον. C'eſt un vers Grec, de quelque ancien Poëte, que Mr. *Fabricius* s'appliquoit ici. Il l'avoit tiré de CICERON, qui le rapporte ainſi: Ἄλλοις ἐν ἐσθλοῖς τόνδ' ἀπωθοῦνται ψόγον. Epiſt. *ad Attic.* Lib. XIV. Ep. 22. (*c*) Vol. IV. *Lib.* IV. *Cap.* 34. pag. 321, *& ſeqq.* Vol. X. Cap. 49, *& ſeqq.*

Edition de la *Grammaire Gréque* de WELLER, qu'il corrigea & augmenta.

En 1691, il publia cinq *Livres Apocryphes*, en Grec & en Latin, ſavoir, TOBIE, JUDITH, l'*Oraiſon de* MANASSE', la SAGESSE, & l'ECCLESIASTIQUE. Il y mit une *Préface* de ſa façon, & traduiſit de nouveau le Livre de *Tobie*. Il fit imprimer en même tems, mais ſans Préface, une nouvelle Edition du Livre de LOUIS CAPPEL, intitulé *Hiſtoria Apoſtolica*.

Pour obtenir une Place dans la Faculté de Philoſophie, il ſoûtint, en 1692 le 16 de Mars, une Diſpute, ſur les Sophismes des anciens Philoſophes, & ſur-tout des *Stoïciens: De antiquorum Philoſophorum*, Stoïcorum *maxime*, *cavillationibus:* & une autre, ſur le *Platonisme* de PHILON, en 1693. *De Platonismo* PHILONIS Judæi, *Viro Doctiſſimo* JOHANNI JONSIO *oppoſita*.

Outre la Philoſophie, & les Belles-Lettres, il s'étoit auſſi d'abord attaché à la Médecine. Mais Mr. BERGER, Profeſſeur à *Leipſig*, qu'il avoit pris ſeul pour Maître dans cette Science, aiant été appellé ailleurs, il ſe tourna tout entier du côté de la Théologie. Il prêcha depuis, deux fois, dans l'Egliſe de *St. Paul*, & ſouvent dans un *Collége* (*a*) *de Prédication*, qui ſe tient encore aujourd'hui tous les Jeudis. Il ſoûtint auſſi quatre Diſputes publiques en Théologie, ſous divers Profeſſeurs.

Pendant qu'il reſta à *Leipſig*, il ſe fit beaucoup d'Amis, & là, & en divers autres endroits. Il

(*a*) *Collegium Concionatorium.*

Il lia ſur-tout une amitié intime avec feu Mr. GODEFROI OLEARIUS. Mais il n'étoit pas deſtiné pour demeurer fixe dans ſa Patrie. Dès l'année où nous ſommes, 1693, il fit un voyage à *Hambourg*, ſans autre deſſein néanmoins que de rendre viſite à ſes Parens, & d'aller enſuite voiager dans les Pays Etrangers. Mais il fut contraint de ſéjourner aſſez long-tems à *Hambourg*, ou dans le voiſinage, chez ſon Oncle maternel *Gerhard Corthum*, Miniſtre de *Bergedorff*. Une fâcheuſe nouvelle, qu'il reçut, déconcerta ſon projet. VALENTIN ALBERTI lui écrivit, que tout ſon patrimoine, qui n'alloit guéres au-delà de mille Ecus d'*Allemagne*, étoit conſumé, en ſorte qu'il reſtoit lui-même redevable à ce Tuteur de quatre-vints Ecus. Par ſurcroit de malheur, il perdit l'eſpérance, que le même *Alberti* lui avoit fait concevoir, d'obtenir une penſion (*a*) du Conſiſtoire Suprême de *Dresde*. Ainſi réduit à chercher dequoi vivre, & dequoi continuer ſes Etudes, Mr. JEAN FRIDERIC MAYER, qui l'avoit connu, lui offrit lui-même ſa maiſon. Ce *Mayer* étoit Miniſtre de l'Egliſe de *St. Jaques* à *Hambourg*, Profeſſeur honoraire en Théologie à *Kiel*, & Conſeiller Eccléſiaſtique du Roi de *Suéde*. Ses offres furent acceptées, d'autant plus volontiers, qu'il avoit une très-belle Bibliothéque, & que c'étoit pour en avoir ſoin que Mr. *Fabricius* devoit être chez lui. Il y entra le 13 de Juin 1694.

Il reſta plus de cinq ans dans ce poſte, avec tous

(*a*) *Stipendium.*

tous les agrémens qu'il pouvoit ſouhaiter. Outre ſon Hôte, il avoit pour compagnons de table divers Savans; de ſorte qu'il ſe trouvoit comme dans le domicile des Muſes. Il ſut bien en profiter, pour pouſſer de plus en plus ſes Etudes. Quoiqu'il penſât à publier divers Ouvrages, il ne discontinua pas les exercices Théologiques. Il avoit commencé, depuis le 24 d'Avril 1692, de (a) prêcher tous les Mercredis matin dans l'Egliſe de *St. Jaques:* il continua pendant quatre ans & trois mois, prêchant même de tems en tems dans d'autres Egliſes. Au mois d'Août 1695, il ſoûtint à *Kiel* une Diſpute publique, *De Alogo ſive irrationali Logica Pontificiorum*, ſous la préſidence de ſon Hôte Mr. *Mayer*, & en préſence de deux Ducs, un de *Holſtein*, l'autre de *Brunswic*. Quelques Ecrivains ont parlé de cette Diſpute, comme ſi le Répondant en eût été lui-même l'Auteur. Mais Mr. *Fabricius* ne ſe l'attribuë point dans la Liſte de ſes Ouvrages qu'il communiqua, en 1723, à Mrs. les Auteurs de la (b) BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE; & on ne la trouve point dans un Volume où il avoit fait relier toutes ſes Diſſertations.

On vit paroître en 1697, la *Bibliothéque Latine* de Mr. *Fabricius:* Ouvrage ſi bien reçû du Public, qu'on le rimprima peu d'années après à

(a) Comme Candidat en Théologie. Son Gendre au moins ne dit nulle part qu'il ait jamais été reçû Miniſtre; ce qu'il n'auroit pas ſans doute oublié.

(b) *Tom.* VI. *pag.* 64, *& ſeqq.*

à (*a*) *Londres*, & que l'Auteur a eu occaſion d'en donner pluſieurs Editions, toûjours augmentées, & pouſſées juſqu'à trois Volumes *in octavo*, au lieu que la prémiére n'en avoit qu'un. Vers ce tems-ci il avoit entrepris de publier, ſur un Manuſcrit dont il eut communication, l'Ouvrage Aſtronomique d'un Poëte Grec: MANETHONIS *Diospolitani Apotelesmatica*; auquel il joignoit une Verſion Latine de ſa façon, en vers, comme l'Original; & l'impreſſion fut même commencée. Mais feu Mr. JAQUES GRONOVIUS, qui avoit conçû le même deſſein, & entre les mains duquel deux (*b*) feuilles imprimées étoient tombées, ſe hâta de donner ſon Edition, qui parut en 1698. Mr. *Fabricius* alors abandonna ſans peine la ſienne, quoi qu'il fût depuis ſollicité à la continuer. Il avoit, (*c*) dit-il lui-même, aſſez d'autres choſes à faire: la vanité de l'Aſtrologie débitée dans cet Ouvrage, le rebutoit d'ailleurs en quelque maniére, auſſi-bien que la lenteur de l'impreſſion, & la difficulté de trouver à *Hambourg* de bons caractéres Grecs.

A meſure qu'il s'aquéroit ainſi de la réputation par ſon Savoir, il ſe faiſoit de plus en plus eſtimer & aimer de ceux qui le connoiſſoient, ſurtout de ſon Hôte & ſon grand Patron, par une gran-

(*a*) En 1703, jointe à la Vie de PROCLUS, par MARIN, que Mr. *Fabricius* avoit publiée à part, avec ſes Notes, à *Hambourg*, en 1700. On nous apprend, que la *Bibliothéque* Latine a été rimprimée *in quarto* à *Veniſe*, en 1728, & que les Supplémens y ont été mis à leur place dans le corps de l'Ouvrage.

(*b*) *In quarto.* C'eſt tout ce qu'il y en a eu d'imprimé.

(*c*) BIBLIOTH. GRÆC. Vol. II. *pag.* 500.

grande candeur, jointe à beaucoup de modeſtie. Il y avoit alors des diſputes fort échauffées entre quatre Théologiens de *Hambourg*, dont Mr. *Mayer* étoit un. Mr. *Fabricius*, ſans ſe cacher de lui, viſitoit les autres, en étoit bien reçû, & regardé comme ami, ainſi qu'il l'étoit véritablement; tant il avoit de ſincérité, de réſerve à parler, & d'éloignement pour l'eſprit de parti. Mr. *Mayer* lui donna toûjours des marques d'une affection paternelle. Dans un voiage qu'il fit à la Cour de Suéde, en 1696, il le prit avec lui, & le préſenta au Roi CHARLES XI. Après leur retour, il tâcha de lui procurer une Chaire de Profeſſeur en Logique & en Métaphyſique, que *Gerhard Meier* avoit laiſſée vacante. Il y eut quatre Concurrens, & l'on régla alors que tous ceux qui ſe préſenteroient, ſoûtiendroient ſeuls, ſans Répondant, une Diſpute publique. Mr. *Fabricius* fit la ſienne, le 24 de Janvier 1699, dont le ſujet étoit: *Specimen Elencticum Hiſtoriæ Logicæ, cum Quinquagena Theſium Logicarum & Metaphyſicarum.* Les ſuffrages ſe trouvérent également partagez entre lui, & un (*a*) des quatre autres; de ſorte qu'on tira au ſort, & le ſort fut favorable au dernier. Mais, dans la même année, il ſe préſenta une autre occaſion, où les choſes tournérent mieux. VINCENT PLACCIUS, Profeſſeur en Eloquence & en Philoſophie Pratique, avoit légué ſa Bibliothéque à la Bibliothéque Publique, & de plus une ſomme d'argent conſidérable pour l'uſage de l'Ecole Illuſtre. Comme il ſe ſentoit près de ſa fin, il recomman-

da

(*a*) *Sebaſtien Edzard.*

da pour ſon Succeſſeur aux Scholarques, (*a*) Mr. GEORGE RAPHELIUS, aujourd'hui Surintendant de *Lunebourg*. Ce n'eſt pas qu'il voulût par-là nuire à Mr. *Fabricius*, dont il étoit bon Ami ; mais il comptoit ſûrement que l'autre Profeſſion, qui n'étoit pas encore remplie, ſeroit pour lui, comme il y en avoit apparence. La choſe aiant manqué, il lui laiſſa depuis volontiers l'eſpérance de ſa ſucceſſion au Profeſſorat, étant mort le 6 d'Avril. Alors, par le crédit de Mr. *Mayer*, notre *Fabricius* fut élû d'une commune voix le 13 du mois de Juin ſuivant. Il fit, le 29 du même mois, ſon Oraiſon Inaugurale, *De Eloquentiæ* EPICTETI *ratione & præſtantia*, ſur l'Éloquence excellente du Philoſophe EPICTETE.

LE voilà donc établi dans le lieu, où il a paſſé tout le reſte de ſa vie, quoi qu'on aît voulu plus d'une fois l'attirer ailleurs. C'eſt là que, malgré ſes fonctions publiques & particuliéres, il trouva le tems de continuer ſes vaſtes lectures, & de publier grand nombre de Livres.

Peu de mois après ſon inſtallation, Mr. *Mayer* lui conſeilla de prendre le degré de Docteur en Théologie. Il alla donc pour cet effet à *Kiel*, où il ſoûtint, le 30 Septembre, ſous la préſidence de ce même Patron, une Diſpute *De recordatione Animæ Humanæ poſt fata ſuperſtitis*, du ſouvenir que l'Ame des Hommes conſerve après la mort.

L'année ſuivante 1700, le 22 d'Avril, il ſe maria

(*a*) Par une Requête, qu'il leur préſenta le 5 de Janvier.

maria avec *Marguerite Schultz*, Fille de *Jean Schultz*, Recteur de l'Ecole inférieure de *Hambourg*.

Mr. *Mayer* aiant quitté *Hambourg*, pour s'établir à *Grypswald*, penſa d'abord à y attirer ſon cher *Fabricius*. Il fit en ſorte qu'on lui offrit, dans cette Univerſité, en l'année 1701, une Chaire de Profeſſeur en Théologie, avec un ſalaire de cinq-cens Ecus d'*Allemagne*. Mais Mr. *Fabricius* ne voulut point l'accepter, ſe ſentant encore foible d'une fiévre aiguë dont il ne faiſoit que de relever. Il s'excuſa, & remercia, par une Lettre écrite au Gouverneur de *Poméranie*.

Le 9 de Janvier 1708, on lui adreſſa de *Kiel* une autre Vocation, pour la Profeſſion ordinaire en Théologie, en Logique & en Métaphyſique. Il accepta alors ſérieuſement, & il commença même à faire des préparatifs pour ſon départ. Pluſieurs de ſes Amis l'en félicitérent de divers endroits. Il en donna avis à Mr. *Richey*, alors Recteur de l'Ecole de *Stade*, à deſſein de lui procurer la place qu'il alloit quitter. Mais, quand il eut demandé ſon congé au Prémier Scholarque & au Sénat de *Hambourg*, on chercha à le retenir, en lui offrant le Rectorat de la baſſe Ecole, que Mr. *Schultz*, accablé de vieilleſſe, ne pouvoit plus exercer ſeul. Le deſir de ſoulager ce Beau-Pére, & les priéres de ſa famille, jointes à la conſidération du grand nombre de Jeuneſſe à qui il pouvoit être utile, firent qu'il ſe rendit à la volonté du Magiſtrat; dans l'eſpérance néanmoins de quitter ce nouvel Emploi,

ploi, quand il pourroit le faire ſans préjudice de l'Ecôle. Il fut donc établi Recteur le 5 de *Mars*, & il commença ſes fonctions le 3 de Mai, par une Harangue ſur les cauſes du mépris qu'on a pour les Ecôles Publiques: *De cauſis contemptus Scholarum Publicarum.* Son Beau-Pére étant venu à mourir, en 1709, il ne ceſſa de travailler à ſe faire donner un Succeſſeur dans le Rectorat, & il en vint à bout deux ans après; Mr. *Hubner* aiant été appellé pour cet effet de *Mersbourg*, au mois de *Juin* 1711.

En 1719, S. A. S. le Landgrave de *Heſſe-Caſſel* fit offrir à Mr. *Fabricius* la place de prémier Profeſſeur en Théologie à *Gieſſen*, & en même tems celle de Surintendant des Egliſes de la Confeſſion d'*Augsbourg*. Ce fut pour lui une grande tentation, & il avoit beaucoup de penchant à accepter des offres ſi honorables & ſi avantageuſes. Mais les Magiſtrats trouvérent moien de l'en détourner encore, & d'empêcher même qu'il ne leur échappât jamais, par une libéralité tout-à-fait extraordinaire chez eux. Car ils lui augmentérent ſes gages de deux-cens Ecus, le 29 d'Avril 1720. Mr. *Fabricius* fut ſi touché de cette faveur ſinguliére, qu'il réſolut de finir ſes jours dans une Ville, où, depuis vint ans, il avoit trouvé plus de ſecours & plus de marques d'affection, que dans ſa propre patrie. Auſſi ne balança-t-il point, en 1726, à ſe défendre des ſollicitations inſtantes & réitérées qu'on lui fit, pour l'engager à ſe laiſſer adreſſer de *Wittenberg* une nouvelle Vocation, pour la Profeſſion en Théologie. D'ailleurs, il n'étoit pas ſenſible à

l'éclat des titres ; & en voici une preuve. Mr. *Baudelot* lui aiant offert une place d'Académicien honoraire dans l'Académie Roiale des Sciences de *Paris* ; & Mr. *Derham*, dans la Société Roiale de *Londres* ; il s'excusa d'accepter ces honneurs, & en remercia d'une maniére fort honnête ceux qui vouloient les lui procurer.

Jamais homme ne fut plus laborieux, que lui. Dans les dix prémiéres années de son Professorat, il donnoit presque dix heures tous les jours à enseigner : Les dix suivantes, tantôt dix, tantôt huit ou neuf : Pendant la troisiéme dixaine, sept ou huit : Au commencement de la quatriéme, sentant le déclin de ses forces, il se réduisit à cinq, ou à quatre. Comment concevoir, qu'il ait pu, avec tout cela, faire de si grandes lectures de toute sorte de Livres & en toute sorte de Sciences, & travailler à tant d'Ouvrages ? outre les distractions des visites qu'il recevoit ; les Lettres qu'il avoit à écrire ; le soin qu'il se donnoit de corriger deux Epreuves de toutes les feuilles des Livres qu'il faisoit imprimer, souvent même de ceux des autres, qui l'en prioient &c. Mais il avoit un Esprit excellent, & une Mémoire des plus heureuses. Il lisoit, & comprenoit ce qu'il lisoit, avec une très-grande rapidité. Il trouvoit aussi fort promtement ce qu'il vouloit dire, ou écrire. Il ne s'arrêtoit presque qu'à ce qui étoit nouveau, remarquable, solide, utile : pour les autres choses, communes ou inutiles, il passoit par dessus, comme si elles ne se fussent point trouvées en son chemin. Il avoit toujours la plume à la main, pour soûligner ce qu'il

qu'il vouloit aiſément retrouver, ou pour noter en marge les remarques & les penſées qui lui venoient dans l'eſprit, ſur les Livres qui lui étoient familiers, & qu'il tenoit tout autour de lui. Il ſe portoit avec ardeur à la lecture, & à la méditation. Il ne pouvoit ſouffrir un ſeul moment de demeurer ſans rien faire: il ne ſe laſſoit jamais, quoi qu'il paſſât les journées entiéres à s'occuper d'une maniére ou d'autre. Il avoit l'eſprit ſi préſent, qu'il parloit ſur le champ de tout ce qui concerne l'Hiſtoire, principalement l'Hiſtoire Littéraire, comme s'il eût eu écrits devant les yeux, les noms des Livres, les tems, les lieux. Les Recueils, qu'il faiſoit pour ſoulager ſa mémoire, étoient diſtribuez & diſperſez en une infinité de Livres, en ſorte qu'ils ne lui auroient pas ſervi de beaucoup, s'il ne ſe fût toujours bien ſouvenu des matiéres, & des Lieux Communs, auxquels il les rapportoit. Il ne manquoit guéres de trouver d'abord le Livre dont il avoit beſoin, parmi vint-mille Volumes, dont ſa Bibliothéque étoit compoſée, quoi que tout n'y fût pas exactement rangé ſelon l'ordre des Sciences, & qu'il n'en eût aucun Catalogue. Il ne ſe donnoit la peine d'en dreſſer, que pour les Diſputes, Diſſertations, ou autres petites Piéces, dont il faiſoit vîte relier pluſieurs enſemble, pêle-mêle, ſelon qu'elles ſe préſentoient, pour pouvoir les parcourir inceſſamment, ſans avoir aucun égard à la diverſité des ſujets. Par-là il s'étoit fait un ſi grand fonds de matériaux, & il pouvoit l'augmenter ſi aiſément, que les Libraires ne ſuffiſoient pas à tous les projets qu'il formoit:

moit : il ſe plaignoit de leur pauvreté, ou de la crainte, qui les retenoit.

Une autre choſe, qui aidoit merveilleuſement à la facilité de ſes productions, c'eſt que, ſans choiſir ſcrupuleuſement les termes, il ſavoit exprimer & écrire vîte ſes penſées, d'une maniére néanmoins convenable au ſujet, & élégante, avec jugement, & après une mûre méditation. Auſſi dit-on, que, quand il vouloit publier quelque choſe, à peine avoit-il écrit de quoi remplir trois ou quatre feuilles d'impreſſion, qu'il donnoit de la copie aux Imprimeurs ; achevant le reſte, pendant que la preſſe rouloit. Ce n'eſt pas qu'il crût pouvoir, de cette maniére, produire du prémier coup des Ouvrages qui fuſſent dans toute la perfection où il étoit capable de les porter. Il ſavoit fort bien qu'il manquoit beaucoup de choſes aux prémiéres Editions de ſes Livres, ſur-tout de ceux qui ſe rapportent à l'Hiſtoire Littéraire. Mais il ne pouvoit ſe réſoudre à travailler ſi long-tems un même Ouvrage : & il croioit qu'il valoit mieux pour lui, & pour le Public, de donner ce qu'il avoit de prêt en un état paſſable, que de courir riſque d'emploier peut-être toute ſa vie à le polir & l'achever ; ſe réſervant à le faire dans de nouvelles Editions, comme il eſt arrivé auſſi à l'égard de pluſieurs, qui ont été rimprimez deux ou trois fois. Il n'a pourtant pas toûjours travaillé avec tant de rapidité. Car à l'égard des Auteurs anciens, qu'il voulut publier avec ſes Notes, il ne donnoit rien aux Imprimeurs, que tout ne fût fait, ou au moins la plus grande partie.

La

La conſtitution naturelle de ſon Corps, & la maniére dont il vivoit, contribuérent beaucoup à le mettre en état de ſoûtenir tant de travaux. Il étoit d'une ſanté ſi vigoureuſe, que, depuis près de trente ans avant ſa mort, on ne le vit jamais malade. Toûjours d'un eſprit tranquille, il prenoit un exercice modéré, ſur-tout en ſe promenant. Il étoit ſobre, pour le manger & pour le boire, & faiſoit quelquefois diéte. Mais il n'avoit pas une attention ſcrupuleuſe au choix des mets. Il étoit perſuadé, que c'eſt ordinairement la quantité, & non la qualité, qui nuit au corps, & que tout eſt bon à ceux qui ſe portent bien. Il s'abſtenoit d'uſer d'aucun remède, hormis dans les Maladies aiguës. Pour les petites incommoditez, ou les Maladies chroniques, dont les ſages Médecins avouent qu'ils ignorent les cauſes, il croioit qu'on devoit leur ſavoir gré, s'ils n'empêchoient pas la nature de ſe rétablir elle-même, & s'ils n'achevoient pas de ruïner les forces du Corps par leurs médicamens. Il prenoit du Caffé deux fois par jour, & il ſe croioit redevable à l'uſage de cette boiſſon, de ce qu'il avoit été délivré de quelques attaques de fiévre, auxquelles il avoit été autrefois ſujet tous les Printems. Il vivoit avec une Femme de l'humeur la plus douce du monde, & qui le déchargeoit de la plûpart des ſoins domeſtiques. Comme il demeuroit dans une Ville abondante en Livres, il pouvoit auſſi y en acheter dans les Ventes publiques à un prix aſſez commode; outre ceux que ſes Amis des pays étrangers lui procuroient, & ceux qu'il aquéroit lui-même en

écrivant. Il avoit bon nombre de Disciples, qui, dressez par ses instructions, pouvoient lui épargner du tems, sur-tout quand il s'agissoit de faire les *Index* de ses Livres, quelquefois même ceux des anciens Auteurs, & de leurs Scholiastes. D'ailleurs, comme il étoit fort communicatif envers les Savans, il s'en trouvoit aussi qui lui fournissoient des Remarques, des Manuscrits, ou des Collations de Manuscrits; de quoi il n'a pas manqué dans l'occasion de leur témoigner publiquement sa reconnoissance.

Le nombre de ses Ecrits, ou de ceux auxquels il a eu quelque part, est trop grand, pour que nous puissions entrer là-dessus dans aucun détail. Mr. *Reimar* nous en donne la Liste exacte, & une ample Notice, que les Curieux liront avec plaisir. Les plus considérables sont même assez connus par-tout.

Mr. *Fabricius* avoit toujours tenu pour maxime, de ne pas se dérober le sommeil, au moins excessivement. Dans cette vuë, il alléguoit ordinairement l'exemple de *Frankenstein*, qui s'étant vanté de ses grandes veilles, auxquelles il se livroit pour étudier, fut enfin réduit à passer toute la nuit sans dormir, & devint incapable de rien faire pendant le jour, se trouvant accablé de sommeil, à table même. Mais quand Mr. *Fabricius* fut parvenu à la Vieillesse, il perdit peu-à-peu de son sommeil ordinaire, & les forces de son Corps diminuérent à proportion, sans que l'âge néanmoins parût affoiblir la vivacité & la gaieté de son Esprit. Il commença alors à s'abstenir de toute étude après souper, & à ne

se

ſe lever guéres le matin qu'à ſix ou ſept heures. La derniére maladie de ſa Femme augmenta beaucoup les inſomnies, auxquelles il étoit devenu ſujet. Pendant trois mois, il ne voulut jamais découcher d'auprès cette chére compagne; & ſi quelquefois, aux inſtantes priéres de ſa famille, il ſe retiroit dans une autre Chambre, il ne prenoit pas plus de repos; ce qui fit qu'il s'opiniâtra encore plus à demeurer auprès de la Malade. Là il ſe levoit la nuit deux fois, ou plus ſouvent, tout en ſueur, comme il étoit toûjours, pour donner à ſa Femme ce qui lui étoit néceſſaire. L'air froid, qui le pénétroit alors, arrêta apparemment la tranſpiration de quelque humeur abondante & acre, qui ſe jetta enſuite ſur les nerfs & ſur le poûmon. Auſſi lui prit-il une grande laſſitude: il ne pouvoit marcher qu'avec peine: la difficulté de reſpirer s'augmentoit de jour en jour; de ſorte qu'enfin à peine pouvoit-il ſe traîner d'une chaiſe à l'autre. Le cinquiéme Volume de ſa *Bibliothéque Latine du Moien & du Bas Age* étoit alors ſous preſſe: il fut contraint de le finir, ſans achever même la Lettre P; & il mit ſur le titre un vers Grec à double entente, qui ſignifie mot-à-mot: (a) *Voiant ma fin, je rendrai graces à* DIEU. Il ſentoit en effet approcher ſa fin, & il ne refuſa point

(a) Ἰδὼν τὸ τέρμα, τὴν χάριν δώσω Θεῷ. Il ajoûta à cela, ſur ſon exemplaire, cet autre vers: Τέρμα πόνων, γόων τε, σώματος ὑγιτεῦ βίου. *La fin de mes travaux, de mes maladies, de la vie mortelle de mon Corps.*

point alors le ſecours des Médecins, pendant plus de ſix ſemaines. Mais tous les remédes furent inutiles. Une fiévre lente le conſumoit. Il ſouffroit beaucoup de ſon oppreſſion de poitrine, & cependant on ne l'entendoit jamais prononcer un ſeul mot qui marquât de l'impatience. Au contraire, dans le plus fort des angoiſſes, il diſoit, qu'il ne ſouhaitoit pas de mourir un ſeul moment plutôt qu'il ne plairoit à DIEU. Il parloit à ſes Amis, à ceux de ſa Famille, à ſes domeſtiques, avec ſa douceur & bonté ordinaires. Il demandoit de tems en tems qu'on le laiſſât ſeul; & alors on l'entendoit prier DIEU d'avoir compaſſion de lui par JESUS-CHRIST. Mr. *Reimar* lui apporta un jour quelques belles fleurs, qu'il aimoit beaucoup, & dont il avoit toûjours ſon Cabinet parſemé. *Certainement*, lui dit-il, *le Bon* DIEU *nous donne quantité de belles choſes pendant cette Vie : mais combien plus grandes & plus durables ſont les joïes qu'il nous fait eſpérer dans le Paradis* ? Dans ces ſentimens de piété, dont il donnoit d'ailleurs toutes ſortes de marques, il mourut paiſiblement, le 30 d'Avril de l'année paſſée 1736, âgé de ſoixante-ſept ans, cinq mois, & dix-neuf jours. Il n'avoit été alité que trois jours, & il conſerva jusqu'à la fin le libre uſage de ſes Sens & de ſa Raiſon. On l'enterra le 7 Mai, dans l'Egliſe de *St. Pierre* & de *St. Paul*.

Outre les honneurs funébres qu'on lui rendit à *Hambourg*, lieu de ſa mort & de ſa longue réſidence, il en a reçû en d'autres endroits. *Leipſic*, ſa Patrie, s'eſt diſtinguée à cet égard, comme

me le méritoit un Citoien, dont elle devoit regretter doublement la perte. Mr. *Fabricius* y avoit été Membre du (*a*) *Grand Collége de Prédicateurs*. On y fit ſon Oraiſon Funébre le 28 de *Juin*, en préſence de tout le Corps. Mr. JEAN HENRI DE SEELEN, Recteur de l'Ecole Illuſtre de *Lubec*, fit auſſi prononcer par un de ſes Ecoliers, une Harangue à la louange de Mr. *Fabricius*, le 4 de *Septembre*. Un grand nombre de Poëtes ſe ſont exercez à compoſer des Vers ſur le même ſujet, en Latin, en Grec, & ſur-tout en Allemand. On les trouve tous raſſemblez à la fin de ce Volume, ſous le titre d'*Epicedia in* Jo. ALBERT. FABRICIUM &c. après l'Oraiſon Funébre de *Leipſig*.

Mr. *Fabricius* n'eut de ſon mariage, que trois Enfans: un Fils, nommé *Juſte-Frederic*, qui ne vécut que deux mois & quelques jours; & deux Filles, qu'il a laiſſées en vie. L'aînée, *Catherine-Dorothée*, a épouſé Mr. JEAN-DIETERIC EVERS, Docteur en Droit, & Comte (*b*) Palatin de l'Empereur. L'autre, *Jeanne-Friderique*, eſt la Femme de Mr. *Reimar*, Auteur de l'Ouvrage, dont nous donnons ici l'Extrait. De ces deux Filles, le Défunt a vu deux Petits-Fils, &

(*a*) *Collegium majus Concionantium.*

(*b*) *Comes Palatinus Cæſareus.* C'eſt un titre, que l'Empereur donne, & qui n'eſt pas purement honoraire: car ceux qui en ſont revêtus, ont certains droits conſidérables, déterminez par les Lettres de leur création, comme, de créer des Notaires, des Docteurs, des Licentiez, des Maîtres ès Arts; de légitimer les Enfans naturels, d'accorder un bénéfice d'âge &c.

& quatre Petites-Filles; outre quelques autres qui n'étoient plus en vie, quand il mourut.

IL FAUT maintenant revenir ſur nos pas, pour tirer de l'Eloge de Mr. *Fabricius*, quelques traits qui ſerviront à faire mieux connoître ſon caractére.

La Piété, qui eſt le fondement de toutes les Vertus, étoit auſſi en lui dominante. Son Gendre nous en donne diverſes preuves, qui ne ſont point équivoques. Auſſi lui a-t-on ſouvent entendu dire en converſation, & même dans les Feſtins, lorsqu'il ſe portoit le mieux, & qu'il n'étoit nullement triſte, ſi par hazard on venoit à parler de la mort, Qu'à tout moment où il plairoit à Dieu de l'appeller, il étoit prêt à ſortir joieuſement de ce monde. Sa Piété néanmoins n'avoit rien d'auſtére. Il aimoit la compagnie, & étoit gai, quand il le falloit. Il célébra conſtamment toutes les années le jour de ſa naiſſance, en invitant ſa Famille, & ſes Amis, pour rendre graces à DIEU d'un auſſi grand bienfait, que la Vie. Il en uſoit de même, les Jours marquez dans l'Almanach de ſes deux noms, *Jean* & *Albert*; auſſi-bien que ceux qui portoient les noms de ſes Filles, de ſes Gendres, de ſes Petits-Fils, & Petites-Filles. Dans ces petits Feſtins il mêloit toûjours à la joie des diſcours édifians. La tranquillité de ſon Eſprit, & ſa réſignation à la volonté de DIEU, paroiſſent bien encore par deux exemples que Mr. *Reimar* en donne. Un jour que celui-ci, & Mr. *Evers*, l'autre Gendre, étoient allez avec lui à un Jardin des Fauxbourgs, comme ils étoient devant

la

la porte, un Peintre, qui barbouilloit la Murail-le, laiſſa imprudemment tomber de ſon échaf-faudage un Pot tout plein de couleurs, qui don-na ſur la tête de Mr. *Fabricius*. Ceux qui étoient préſens, le firent rentrer au plus vîte, fort allar-mez. On lui demanda, s'il étoit fort bleſſé. Le Vieillard, ſans s'émouvoir, paſſa ſes doigts ſous ſa perruque, & les retira tout enſanglantez. On y trouva deux endroits percez. Lui demeurant debout, pendant qu'on le ſecouroit comme on pouvoit là, ne changea point de viſage: & com-me les Portes de la Ville alloient ſe fermer, il prit congé de l'Hôte avec ſon honnêteté ordi-naire, & ſe mit en caroſſe avec ſes Gendres. On le mena chez un Chirurgien, avant que de le remettre chez lui. Pendant que le Chirur-gien le panſoit, on lui demandoit de tems en tems, comment il ſe trouvoit: „Je vois bien, „ répondit-il, que l'accident eſt dangereux: ce „ que je crains néanmoins, ce n'eſt pas tant la „ mort, que quelque dérangement dans mon „ cerveau, qui me mettre hors d'état de m'ap-„ pliquer. Je ſai néanmoins, qu'il ne tombe „ pas un cheveu de notre tête ſans la volonté „ de DIEU, & qu'à plus forte raiſon aucun ac-„ cident ne peut, ſans cela, décider de ma vie, „ ou de l'uſage de ma Raiſon." Puis raillant, il diſoit, Que le Peintre devoit lui être fort obli-gé, de n'avoir pas caſſé ſon pot, qui tombant de ſi haut, l'auroit été infailliblement, ſi lui, en le recevant, n'eût été cauſe qu'il avoit gliſſé doucement en terre par ſes épaules. Le mal heu-reuſement n'eut point de fâcheuſe ſuite. Voici

l'autre

l'autre exemple. La mort de ſa Femme, qui le devança de peu, fut un coup des plus ſenſibles pour lui. Il ſut ſi bien modérer ſa douleur, que le jour de l'Enterrement, après avoir ainſi rendu les derniers devoirs à cette chére compagne, on le vit agir, & cauſer avec ſa famille, avec le même ſang froid qu'à l'ordinaire. De ſorte que c'eſt à tort que quelques-uns, comme on le remarque, ont cru que l'excès de ſon affliction avoit hâté ſa mort. C'eſt un ſimple ſoupçon, fondé uniquement ſur l'événement.

La modeſtie, & la modération, alloient de pair avec l'étenduë du ſavoir & des lumiéres de Mr. *Fabricius*. Perſonne ne pouvoit avoir moindre opinion de lui, qu'il n'en avoit lui-même. Il avoit cette idée des Connoiſſances Humaines en général, que, *ſi nous ſavions un peu moins que nous ne ſavons, nous ne ſaurions rien*. Et il penſoit de lui en particulier, que, s'il ſavoit quelque choſe de plus que les autres, c'étoit peut-être qu'il comprenoit mieux, combien peu il ſavoit. Quand quelcun témoignoit être ſurpris de le voir continuellement occupé à étudier & à écrire, il diſoit: *Il faut bien que l'Homme s'amuſe à quelque choſe pendant qu'il vit*. On ne remarquoit en lui ni oſtentation, ni mépris des autres, ni eſprit de diſpute, ni aucun de ces défauts, qui deshonorent également les Belles-Lettres, & ceux qui les profeſſent. Dans la converſation, il diſoit librement ce qu'il penſoit, & ne changeoit pas aiſément d'opinion: mais jamais il ne choqua perſonne par des traits piquans. Il étoit extrêmement fâché, quand il voioit les Savans,

vans, & ſur-tout les Théologiens, diſputer avec aigreur. Il avoit tant d'averſion pour ces ſortes de conteſtations, que quelques-uns, comme c'eſt l'ordinaire, l'ont taxé ſecrétement de trop de douceur, parce qu'il n'avoit pas employé ſa grande érudition à réfuter les Erreurs Théologiques. Mais il étoit ſi convaincu de la Vérité de ſa Religion, & du tort qu'y font les diſputes mal réglées, qu'il diſoit, que, ſans ces querelles, & ſi les Hommes avoient plus de ſoin de bien vivre, *tout le monde deviendroit Chrétien, & même Luthérien.*

Il étoit honnête, doux, obligeant, officieux envers tout le monde, & ſur-tout charitable envers les Pauvres. Quand on l'avertiſſoit, que tel ou tel s'étoit réduit à la miſére par ſa faute, & qu'ainſi il ne méritoit pas qu'on l'aſſiſtât; *Il ne s'agit pas*, répondoit-il, *de ſavoir, comment tel homme eſt devenu miſérable, mais s'il eſt véritablement.* Il recommandoit principalement cette ſorte de Libéralité, qui conſiſte à paier un peu largement ſans marchander, quand on voit que les Ouvriers, Artiſans, Marchands, ou autres, ont de la peine à gagner leur vie. Car, diſoit-il, une telle aumône eſt plus grande, & non ſeulement plus agréable à DIEU, mais encore plus utile à l'Etat, que celles qu'on fait à des Mendians, dont la plûpart nourriſſent par-là leur fainéantiſe. Il n'envioit aux Grands, que le bonheur qu'ils avoient, de pouvoir faire du bien à beaucoup de perſonnes, par où ils étoient en état d'approcher le plus de la nature de DIEU.

Dans

qu'on ne nomme pas, ſe diſpoſe à achever l'Ouvrage. Mais Mr. *Reimar* n'a guéres bonne opinion de cette entrepriſe. Et au fond, il arrive rarement, que les Continuateurs d'un Ouvrage d'autrui, réuſſiſſent de maniére à ne pas faire trouver une grande différence entre le commencement & la ſuite.

Mr. *Fabricius* ne pouvoit qu'avoir commerce de Lettres avec bien des perſonnes de divers endroits. On nous en donne ici une bonne preuve, par les Extraits qu'on publie de ce qu'il y a d'hiſtorique & de critique dans les Lettres de ſoixante-ſix Savans. On les a rangées ſelon le nom des Auteurs, mis par ordre Alphabétique; en ſe bornant aux morceaux qui avoient quelque choſe de remarquable. Il y a bien des particularitez littéraires, des explications ou corrections de divers Paſſages d'anciens Auteurs, des points d'antiquité examinez, quelques Inſcriptions nouvellement découvertes &c. L'Editeur y mêle quelquefois ſes propres obſervations; & ces Lettres nous en font connoître quelques-unes de celui à qui elles étoient écrites.

On en a même inſéré une toute entiére de Mr. *Fabricius*, où il eſt traité d'une queſtion importante, ſur laquelle on lui avoit demandé ſon ſentiment. Quelques perſonnes vouloient proſcrire, dans l'Ecole de *Muhlhauſen* en *Thuringe*, la lecture de *Térence*, *Horace*, *Cicéron*, *Quinte-Curſe*, & autres Auteurs Claſſiques, pour mettre à leur place, entre les mains de la Jeuneſſe, des Auteurs Chrétiens, non ſeulement anciens,

ciens, comme *Prudenſe*, mais encore modernes, un (*a*) *Schonæus*, un *Seyboldus*, quoi que d'un ſtile barbare. Voici la réponſe (*b*) de Mr. *Fabricius*, que je vais traduire, laiſſant les complimens, & le préambule. „ Perſonne de nous „ ne doute, que, ſi l'amour de JESUS-CHRIST „ étoit incompatible avec la lecture des Auteurs „ Paiens, & ſi l'on ne pouvoit apprendre la pu„ reté de la Langue Latine dans les Auteurs *Ro„ mains*, & celle de la *Gréque* dans les Ecrivains „ *Attiques*, ſans perdre les ſentimens de la Pié„ té Chrétienne, ou en courir vraiſemblable„ ment le riſque, il ne fallût jetter tous ces Li„ vres, & les bannir bien loin des Ecoles Chré„ tiennes, quand même nous devrions pour ce„ la ignorer toutes les richeſſes & toutes les beau„ tez de ces Langues. Mais de tels inconvé„ niens ne ſont nullement à craindre de l'uſage „ dont il s'agit. Dans le tems même que le Pa„ ganisme ſubſiſtoit encore, les anciens Chré„ tiens ont été perſuadez du contraire, puis que „ par-tout, dans leurs Ecoles, ils ont conſtam„ ment conſervé les *Grecs*, HOMERE, DEMOS„ THENE, ARISTOPHANE, XENOPHON &c. „ les *Latins*, CICERON, TERENCE, VIRGI„ LE, & autres ſemblables Auteurs Claſſiques; „ juſ-

(*a*) *Cornelius Schonæus*, de *Tergow*, qui donna à la fin du XVI. Siécle, ou au commencement du XVII. un *Terentius Chriſtianus*, imprimé pluſieurs fois. Pour ce qui eſt de *Seyboldus*, je vois par le *Polyhiſtor* de MORHOFIUS, Tom. I. *pag.* 835. que cet Auteur avoit publié quelques *Tirocinia Grammatica*, qu'il mépriſe beaucoup.

(*b*) *Pag.* 341, *& ſeqq.*

» jusques à ce que JULIEN *l'Apoſtat*, pour chagriner les *Chrétiens*, & les dépouiller de ce » bel inſtrument de l'Eloquence & de l'Erudition, interdit aux Ecoles Chrétiennes, par » ſon fameux (*a*) Edit, l'uſage des Auteurs » Paiens. GREGOIRE *de Nazianze*, & APOLLINAIRE, voulurent en quelque maniére réparer cette privation, par leurs Vers nouvellement compoſez. Enſuite, après la mort de » *Julien*, ſon Edit aiant été aboli, les *Chrétiens* » revinrent volontiers aux anciens Auteurs, quoi » que Paiens, mais plus propres au but qu'ils ſe » propoſoient. Qui ne s'étonneroit donc, qu'il » ſe trouve aujourd'hui des Chrétiens, qui, ſous » ombre de Piété, veulent nous perſuader ou » nous prescrire, ce que *Julien*, l'Ennemi du » nom Chrétien, avoit autrefois ordonné pour » nuire aux Chrétiens? Du reſte, que l'on puiſſe » ſans danger faire lire les Auteurs Paiens dans » les Ecoles, que cette lecture même puiſſe » être utile à la Piété, avec l'aide d'un bon » Maître, j'en ſuis auſſi pleinement perſuadé, » que je crois qu'on peut entretenir l'Epicuréisme & l'Hypocriſie, en faiſant lire *Schonæus*, » ou quelque autre Auteur Chrétien. Cela paroît par l'exemple d'une infinité d'Hommes » Illuſtres, dans tous les Siécles, qui aiant appris

(*a*) Cet Edit ſe trouve parmi ſes Oeuvres, *Epiſt.* XLII. Mr. *Fabricius* en parle dans ſa BIBLIOTHEQUE GREQUE, Tom. VII. *pag.* 77. où il indique divers Auteurs qui en ont traité. A quoi on peut ajoûter l'Illuſtre Baron de SPANHEIM, *præfat. in Oper.* JULIAN. pag. 26, 27. & une Diſſertation de Mr. LUDEWIG, imprimée à *Hall*, en 1702, ſous ce titre : *Edictum* JULIANI *contra Philoſophos Chriſtianos*.

„ pris les Langues, Latine & Gréque, dans les
„ Ecoles, par la lecture de *Cicéron*, *Térence*,
„ *Horace*, *Quinte-Curſe*, *Homére*, *Demoſthéne*,
„ n'en ont pris aucune impreſſion de Paganisme
„ ou d'irréligion, ou qui inſtruiſant les autres
„ par de telles lectures, ont eu grand ſoin de ne
„ jetter aucunes ſemences d'Impiété dans les eſ-
„ prits tendres de la Jeuneſſe. Je puis ren-
„ dre témoignage à l'une & à l'autre de ces cho-
„ ſes. J'ai eu dans ma Jeuneſſe, par la grace de
„ DIEU, de tels Maîtres, & je ne m'apperçois
„ point que la lecture des Auteurs Paiens m'ait
„ inſpiré une ſeule maxime libertine, une ſeule
„ opinion impie ou effrontée. Lors qu'enſuite,
„ plus avancé en âge, j'ai expliqué ces Auteurs
„ à la Jeuneſſe, j'y trouvois un grand nombre
„ de choſes véritables, belles, bonnes, des ex-
„ hortations excellentes, des penſées remarqua-
„ bles, des exemples très-louables. En cela
„ même, car DIEU *ne s'eſt pas laiſſé ſans té-*
„ *moignage aux Paiens*, en cela les Chrétiens,
„ quoi que beaucoup mieux inſtruits, ont & de-
„ quoi imiter, & dequoi avoir honte: en cela
„ il faut faire en ſorte que nous Chrétiens, ne
„ nous laiſſions pas ſurpaſſer par les Paiens.
„ Que ſi, comme il arrive quelquefois, mais ra-
„ rement, il ſe trouvoit dans ces Auteurs des
„ penſées licentieuſes, ou fauſſes, des ſentimens
„ qu'on ne doit nullement approuver; alors, en
„ témoignant l'horreur que j'avois pour les unes,
„ & réfutant les autres, je faiſois voir, combien
„ grandes & épaiſſes ſont les ténébres des Sages
„ mêmes de ce monde, ſans la connoiſſance

» de JESUS-CHRIST, combien nous ſommes
» heureux d'avoir appris de lui à mieux penſer,
» combien nous ſommes obligez d'obéir ſincé-
» rement à un ſi Divin Docteur, & de pren-
» dre garde de ne pas nous laiſſer corrompre par
» les Erreurs ou les Paſſions déréglées du Paga-
» nisme. Quant à l'utilité qui revient des meil-
» leurs & plus anciens Auteurs, *Grecs* & *La-*
» *tins*, pour le but qu'on ſe propoſe dans les E-
» coles, que cette utilité ſoit plus grande, que
» celle qu'on tire d'autres ſources, les plus opi-
» niâtres devroient s'en convaincre par l'opinion
» conſtante des plus ſavans hommes de tous les
» Siécles. Mais la choſe parle d'elle-même. On
» regarde comme une grande partie de l'Erudi-
» tion, de pouvoir lire & entendre ces Auteurs.
» Ce ſont eux de qui l'on peut & l'on doit ti-
» rer, non ſeulement la connoiſſance des Lan-
» gues mêmes, mais encore celle de l'Hiſtoire
» & des Sciences. Ils ont été les prémiers gé-
» nies de leur Siécle; chacun exact & élégant
» dans ſon ſtile; approuvez, comme Auteurs
» Claſſiques, ou de la prémiére claſſe, par le
» conſentement de tous les Siécles. C'eſt eux
» qu'on prend pour régle, quand il s'agit de ju-
» ger des Ecrits modernes, en ce qui regarde
» la politeſſe & la pureté. Ceux donc qui au-
» jourd'hui renvoient la Jeuneſſe à des Moder-
» nes ſans autorité, que font-ils autre choſe,
» que donner lieu aux Diſciples, quand ils ſe-
» ront parvenus à l'âge de maturité, d'être ſur-
» pris & de ſe plaindre, mais trop tard, que
» leurs Maîtres, par un mauvais goût, au lieu

» de

„ de leur donner à imiter les meilleurs Ecrivains, „ leur en aient fait lire qui ſont infiniment au- „ deſſous? Car on ſe trompe fort de croire, que „ tout le prix & toute la beauté des anciens Au- „ teurs conſiſte dans les mots & les phraſes, & „ qu'il faille les lire ſeulement à cauſe de cela; „ avantage que l'on prétend ſe trouver auſſi dans „ les Ecrits des Modernes. Quand on ſauroit „ ſur le bout du doigt tous les termes & toutes „ les phraſes de *Cicéron*, ce n'eſt rien: on n'au- „ ra pas ſeulement l'ombre de ſon caractére, ſi „ l'on ne connoît auſſi l'air de ſon diſcours, la „ fécondité de ſon invention & de ſes raiſonne- „ mens, le choix & l'abondance des très-belles „ choſes qu'il traite, la force divine de ſon gé- „ nie, la dignité enfin & l'honnêteté de ſes ſen- „ tences. A l'égard de *Schonæus*, je crois que „ non ſeulement il eſt de l'intérêt de l'Erudition, „ mais encore de celui de la Piété, qu'on ne le „ préfére point à *Térence*. C'eſt à ceux qui met- „ tent entre les mains de la Jeuneſſe des Comé- „ dies, compoſées ſur des ſujets très-ſaints, à „ voir ce qu'ils font. Ces ſujets me paroiſſent „ trop ſérieux, pour être ainſi traitez en forme „ de jeu & de divertiſſement; d'où il eſt à crain- „ dre, que les Enfans liſant enſuite des Hiſtoi- „ res très-véritables dans l'Ecriture, ſoient fort „ éloignez d'avoir pour les Choſes Divines le „ reſpect qui leur eſt dû, & croient lire quel- „ que Comédie ou quelque Tragédie.

Mr. *Fabricius* avoit écrit bon nombre de Lettres ſemblables, dans leſquelles il répondoit à des queſtions utiles & curieuſes qu'on lui pro-

poſoit ; & on trouve des Extraits de pluſieurs dans des Livres imprimez, où on lui en a fait honneur. Il y en a ſans doute bien d'autres entre les mains de ceux avec qui il avoit commerce, qui mériteroient de voir le jour. Le Gendre, plein d'ardeur pour tout ce qui concerne la gloire de ſon Illuſtre Beau-Pére, eſt diſpoſé à les publier, s'il peut les recouvrer. Pour cet effet, il prie tous ceux qui pourront lui en fournir, de vouloir bien ſatisfaire ſon déſir, conforme ſans doute au déſir du Public.

Il nous donne au devant du titre de ce Livre, le Portrait de Mr. *Fabricius*, beaucoup mieux gravé, & plus reſſemblant, que celui qui eſt à la tête du I. Tome de la *Bibliothéque Gréque*. Mais de plus il a fait mettre au haut de la prémiére page du Corps de l'Ouvrage, l'empreinte d'une médaille, où l'on voit d'un côté, la tête de Mr. *Fabricius*, & au revers cette Inſcription : *Magno Polyhiſtori, Literarum gloriæ, Germaniæ lumini, Hamburgi ornamento, Collega* MICHAEL RICHEY, *amoris monumentum.* C'eſt un monument de l'amitié d'un Collégue, à qui il ne fait pas moins d'honneur, qu'à celui dont il célébre les louanges. La Médaille eſt d'or & d'argent, du poids d'environ cinq Ducats. Mr. *Richey* la donna pour étrennes à ſon digne Ami le prémier de Janvier 1722. Il y joignit deux Epigrammes de ſa façon, que Mr. *Reimar* n'a pas manqué de rapporter ; en y joignant des Vers de Mr. LA CROZE, & quelques Vers Allemans. Il nous donne auſſi une Liſte Alphabétique

tique de ceux à qui Mr. *Fabricius* avoit communiqué des Manuſcrits d'anciens Auteurs, ou des Collations.

ARTICLE IV.

PETRI HORREI G. F. Eccl. *Worc.* Friſii OBSERVATIONES CRITICÆ in Scriptores quosdam Græcos Hiſtoricos, HERODOTUM præcipue: THUCYDIDEM item; ut & XENOPHONTEM, ac ARRIANUM.

C'eſt-à-dire:

REMARQUES *critiques ſur quelques Hiſtoriens* Grecs, *ſavoir*, HERODOTE, THUCYDIDE, XENOPHON, ARRIEN, *mais principalement ſur le prémier.* In octavo, *pagg.* 606. *A* Lewarde, *chez* Tobie van Deſſel, *& à* Harlingue, *chez* Folkert van de Plaats, 1736.

CE n'eſt pas ici le prémier Ouvrage, que Mr. HORREUS a mis au jour. Il donna, en 1718, étant encore Etudiant en Théologie, une nouvelle Edition des Dialogues du Philoſophe ESCHINE, que Mr. LE CLERC avoit raſſemblez & publiez quelques années auparavant. Le Livre, dont on vient de voir le titre, montre qu'il n'a ceſſé depuis de cultiver l'étude de la *Langue Gréque*, malgré les fonctions du Miniſtére, qu'il exerce à *Worcum* en *Friſe*. Auſſi témoigne-

moigne-t-il, que cette étude a toûjours fait ſes délices, dès ſa plus tendre jeuneſſe. La lecture attentive & continuelle des Auteurs *Grecs* lui a fourni de vaſtes Recueils d'Obſervations, dont il nous donne maintenant une partie.

Le plus grand nombre eſt ſur HERODOTE. Il y en a enſuite ſur THUCYDIDE, ſur XENOPHON, & ſur ARRIEN. L'Auteur vouloit tout d'un tems y joindre ce qu'il avoit de prêt & ſur bien d'autres endroits de ces Hiſtoriens, & ſur d'autres Auteurs Grecs de divers genre. Mais il changea de deſſein pendant le cours de l'impreſſion, à cauſe de la groſſeur du Volume, qui ne lui permettoit pas d'aller plus loin qu'il n'a fait.

Le but principal de ſes Obſervations ſur *Herodote*, eſt de défendre la leçon ordinaire de divers endroits, que feu Mr. JAQUES GRONOVIUS, dans ſon Edition, la derniére de toutes, a changez, uniquement ſur l'autorité d'un Manuſcrit de *Florence*, qu'il ſuit presque par-tout, comme ſi l'on ne devoit avoir aucun égard aux autres Manuſcrits, & aux Editions précédentes. Mr. *Horreus* n'eſt pas le prémier, qui y aît trouvé à redire. Outre quelques Remarques anonymes, qu'il indique, publiées depuis peu dans les (*a*) *Obſervationes Miſcellaneæ* qui paroiſſent réguliérement à *Amſterdam*; d'autres l'ont fait plus au long, & plus vivement, peu de tems après que l'Edition de Mr. GRONOVIUS eût vû le jour. Mr. BERGLER, qui étoit ſur le point de

(*a*) Vol. III. Part. I. *pag.* 141, *& ſeqq.*

de donner la ſienne, & qui ſe vit ainſi prévenu; de maniére que cela a empêché apparemment qu'il ne pût exécuter ſon deſſein; publia, dans les (*a*) *Acta Eruditorum*, bon nombre de remarques, où il critiquoit le nouvel Editeur à cet égard, & à d'autres. Pendant la même année, Mr. KUSTER fit inſérer dans la *Bibliothéque Ancienne & Moderne* de Mr. LE CLERC (*b*), un *Examen Criticum Editionis noviſſimæ* HERODOTI, *quæ anno ſuperiore*, Lugduni Batavorum *in lucem prodiit*. Le Journaliſte y joignit une Lettre écrite de *Paris*, par un Abbé qu'on ne nomme point, dans laquelle on porte un jugement très-desavantageux de l'Edition de *Gronovius*, & l'on fait beaucoup eſpérer de celle de Mr. *Bergler*, à qui Mr. *Kuſter* s'étoit chargé de procurer la collation d'un excellent Manuſcrit de la Bibliothéque du Roi, & d'y ajoûter quelques remarques de ſa façon. Mr. *Horreus* ne paroît avoir rien connu de tout cela. On voit néanmoins, qu'il pouvoit aiſément conſulter les Remarques de Mr. *Kuſter*, par une citation (*c*) où elles étoient indiquées, & dont il fait lui-même (*d*) mention. Rapportons en abrégé quelques endroits de ſes Obſervations.

Lib. I. *Cap.* 32. Dans la converſation qu'*Hérodote* fait tenir entre CROESUS, Roi de *Lydie*, &

(*a*) Ann. 1716. *Menſ. Auguſt.* pag. 377, *& ſeqq. Menſ. Septembr.* pag. 417, *& ſeqq.* Voyez encore l'Extrait de l'Edition de *Gronovius*, Ibid. *Menſ. Maj.* pag. 193, *& ſeqq.*

(*b*) Tom. V. *pag.* 383, *& ſeqq.* (*c*) De Mr. DARNAUD, *Specim. Animadverſ. Criticar.* &c. pag. 175. (*d*) Pag. 59.

& SOLON, le fameux Légiſlateur, ſur la queſtion que ce Prince avoit faite au Sage *Athénien*, Quel homme il avoit vû, qu'il jugeât le plus heureux? comme *Crœſus* eut reçû une réponſe bien éloignée de celle qu'il attendoit, comptant que ce ſeroit lui-même que *Solon* reconnoîtroit tel, il lui dit, tout fâché: *Hôte* Athénien, *faites-vous donc ſi peu de cas de notre bonheur, que vous ne nous mettiez pas même de niveau avec de ſimples Particuliers?* A quoi *Solon* répondit: *Me demandez-vous, comment vont les choſes humaines, à moi qui ſais combien la Divinité eſt envieuſe & turbulente?* Après quoi, il ajoûte: Ἐν γὰρ τῷ μακρῷ χρόνῳ πολλὰ μὲν ἐστὶν ἰδεῖν τὰ μή τις ἐθέλει, πολλὰ δὲ καὶ παθεῖν. *Car on eſt ſujet à voir en peu de tems bien des choſes qu'on ne voudroit pas, & à ſouffrir bien des choſes.* Ici *Gronovius* a mis dans le texte, ſur la foi de ſon Manuſcrit, ἰδεῖν, παθεῖν, au lieu de ἰδέειν, παθέειν, que portent toutes les Editions. Notre Auteur ne s'arrête point à cela; il laiſſe ſeulement aux Lecteurs à juger par le Stile d'*Hérodote*, s'il étoit néceſſaire d'ôter ici l'Ioniſme. Le nouvel Editeur traite enſuite de *ſot* LAURENT VALLA, pour avoir traduit: *In diuturno enim tempore multa videntur quæ nemo velit videre, & tolerantur multa quæ nolit quispiam tolerare.* Les derniers mots, dit-il, *quæ nolit quispiam tolerare*, ſont une addition du Traducteur, & une addition inutile, puis que le ſens en eſt renfermé dans le mot παθεῖν, & c'eſt pour cela qu'*Hérodote* les a omis ici; au lieu que dans le premier membre de la période, cela étoit néceſſaire, parce que le verbe ἰδεῖν, *voir*,

a une ſignification générale & ambiguë, qui renferme & ce qui eſt deſagréable, & ce qui eſt agréable. Mr. *Horreus* (*a*) doute que le Critique aît bien entendu la penſée du Traducteur, & il l'explique en plus d'une maniére, qu'il croit ſoûtenable. Mais je paſſe tout ce qu'il dit là-deſſus, parce qu'il ne s'y tient pas, & qu'il propoſe enſuite ſes propres idées. Entre ἰδεῖν, *voir*, & παθεῖν, *ſouffrir*, il n'y a pas tant, dit-il, une oppoſition, qu'une gradation. *Souffrir* eſt quelque choſe de plus, que de *voir* ſimplement *ce qu'on ne voudroit pas*. Sur ce pié-là, il n'eſt pas néceſſaire de répéter les derniers mots. Pour ce qui eſt de la différence qu'il y a ici entre les choſes qu'on *voit*, & celles qu'on *ſouffre*, les prémiéres peuvent être celles qui nous arrivent de la part des *Hommes*, & les autres, celles qu'on ſouffre de la part des *Dieux*. Mais à cela s'oppoſe le langage commun des anciens Auteurs, qui attribuent à leurs Dieux tout ce qui arrive, de quelque maniére qu'il arrive. On pourroit encore entendre παθεῖν des *Maladies* en particulier, exprimées ſouvent par ce mot, en ſorte qu'alors *voir* ſe rapporteroit aux *Maux* en général. Mais ici encore Mr. *Horreus* trouve une difficulté, fondée ſur quelques paroles qui ſuivent, où il y a un mot (*b*) dont je parlerai plus bas. Il propoſe enſuite cette autre explication. *Voir* bien des choſes qu'on ne voudroit pas, c'eſt les *éprouver*; ſens que ce mot a ſouvent, comme pluſieurs l'ont remarqué, & dans les Auteurs Sacrez, & dans les autres. Et les choſes qu'on éprou-

(*a*) *Cap.* V. (*b*) Ἄπειρος.

éprouve, ſont principalement les *travaux* de la Vie Humaine. *Souffrir* ſe rapporte aux *maladies*, & aux *malheurs*, à quoi on eſt expoſé, ſoit de la part de DIEU, ſoit de la part des *Hommes*. Sur ce pié-là, qu'on répéte, ou non, après *ſouffrir*, les mots, *qu'on ne voudroit pas*, c'eſt tout un, & rien n'empêche qu'on ne le faſſe. Mais enfin notre Auteur *croit presque*, que ces mots ſe rapportent plûtôt à *voir*, & cela par une emphaſe ſinguliére. Il ſousentend, & dans ἰδεῖν, & dans κακὰ ἰδεῖν, *mala*, les *maux*: & il prétend, que les mots, *ce qu'on ne voudroit* pas, ajoûtez à *voir*, inſinuent qu'il s'agit là ſeulement de *petits maux*, de ce qui eſt ſimplement *desagréable*. Au lieu que *ſouffrir* regarde ici les *grands maux*, ceux qui cauſent le plus de douleur & de chagrin. On verra dans l'Original tout l'étalage d'érudition, que l'Auteur débite ici, comme ailleurs, avec profuſion. Mais il me ſemble, que, ſans chercher tant de myſtére, les choſes qu'on *voit*, & qu'*on ne voudroit pas voir*, ſont tout ce qui arrive hors de nous, & qui nous eſt desagréable en quelque maniére que ce ſoit. Et ce qu'*on ſouffre*, tous les maux, tous les chagrins, que nous éprouvons en nous-mêmes.

LE but de *Solon*, comme il paroît par la ſuite, eſt de montrer, que perſonne ne peut ſe dire heureux avant la mort, parce que la Vie Humaine eſt ſujette à une infinité de viciſſitudes. Pour cet effet, immédiatement après les paroles dont nous venons de parler, il calcule le nombre de jours dont eſt compoſée la Vie d'un Homme, qui la pouſſe jusqu'à ſoixante-dix ans: après

après quoi il dit: *Aucun de ces jours n'amène la même choſe qu'un autre.* Puis il conclut ainſi: Οὕτω δὴ, Κροῖσε, πᾶν ἐστὶ ἄνθρωπος συμφορή. Au lieu de πᾶν, l'Edition d'*Henri Etienne*, & les autres publiées depuis, portent πᾶς. Mr. *Gronovius* a mis πᾶν, ſur la foi de ſon MS. de *Florence:* mais il a auſſi pour garants les anciennes Editions d'ALDE MANUCE, & de CAMERARIUS. Il traduit ainſi: *Ita igitur, Cræſe, univerſum eſt, homo calamitas.* Ce qui ſignifie, ſelon ſa penſée: *Voilà donc*, Cræſus, *à quoi tout ſe réduit: l'Homme eſt le malheur.* Expreſſion courte & vive, qu'il compare avec d'autres exemples ſemblables. Notre (*a*) Auteur, après avoir réfuté la critique que le nouvel Editeur fait des Verſions Latines, défend le πᾶς qu'elles ont ſuivi, mais il l'explique autrement. Ce mot, comme le Latin *omnis*, qui y répond, ſe prend ici, de même qu'on le trouve emploié quelquefois ailleurs, non collectivement, mais par *totus.* Ainſi, ſelon Mr. *Horreus*, le ſens de l'Hiſtorien eſt: *L'Homme tout entier*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, pendant toute ſa vie, *n'eſt que malheur.* Il trouve le même ſens, en liſant πᾶν: quoi qu'il y cherche encore quelque autre explication, ſelon ſa fécondité ordinaire.

Mr. *Kuſter*, dont notre Auteur n'a point vû l'*Examen critique*, approuve (*b*) abſolument la maniére de lire πᾶν: mais il condamne la verſion de *Gronovius*, & en ce qu'elle a de particulier, & en ce qu'elle a de commun avec toutes

(*a*) *Cap.* VI.
(*b*) *Vbi ſupr.* pag. 390, *& ſeqq.*

tes les autres, dont Mr. *Horreus* ne s'éloigne point, à l'égard du ſens de συμφορὰ. Ce terme à la vérité ſe prend la plûpart du tems en mauvaiſe part, & ſignifie *malheur*: mais il ſe dit proprement de tout *accident*, bon ou mauvais; & on le trouve dit d'une choſe agréable qui arrive, en deux endroits (*a*) d'ARISTOPHANE. Dans le paſſage, dont il s'agit, on doit l'entendre de tout *accident* en général, de quelque nature qu'il ſoit. Car il eſt faux, que tous les Hommes ſoient malheureux: & *Solon*, dans ce discours même, reconnoît qu'il y a eu des Hommes véritablement heureux, ſavoir, ceux qui aiant abondance de toute ſorte de biens, ſont morts avant que d'avoir éprouvé les revers de la Fortune. De plus, par cela même que *Solon* veut perſuader à *Cræſus*, Que perſonne ne peut être dit véritablement heureux avant la mort, il ſuppoſe que ceux qui ont vêcu jusques-là ſans interruption de bonheur, ſont & peuvent être dits heureux. Ainſi, ſelon Mr. *Kuſter*, le paſſage doit être ainſi rendu: *Voici donc, ô Cræſus, comment la choſe va: l'Homme n'eſt qu'accident*, ou, *l'Homme eſt une choſe entiérement ſujette à des accidens.* Cette explication me paroît hors de doute. J'ajoûterai, qu'elle ſe confirme par PLUTARQUE, qui exprime à ſa manière, le ſens du discours de *Solon*: (*b*) τύχαις παντοδαπαῖς χεώμενον ἀεὶ τὸν βίον... ἔπεισι γὰς ἑκάστῳ πολλὸν ἀδηλῶ τὸ μέλλον &c. Dire, que *la Vie Humaine eſt perpétuellement ſujette à une infinité de différens*

(*a*) *Equit.* verſ. 652. *Lyſiſtrat.* verſ. 1278.
(*b*) Vit. *Solon.* pag. 94. A. B.

vens changemens de fortune: Que *l'Avenir prépare à chacun des accidens tout divers, qui ne peuvent être prévûs.*: c'eſt dire la même choſe qu'*Hérodote*, dans le paſſage en queſtion.

SOLON parle ainſi plus bas, en faiſant le portrait d'un homme heureux: Ἄπαιδος δὲ ἔτι, ἀνοσίους, ἀπαθέας κακῶν, ἔρωτι, εὐειδής. Voilà cinq expreſſions, par leſquelles il déſigne autant de parties du bonheur de l'Homme. Les quatre derniéres ſignifient clairement, qu'il eſt *exempt de maladies*, qu'il *ne ſouffre point de maux*, qu'il eſt *heureux en enfans*, qu'il eſt *beau*. Mais que veut dire ici le prémier mot, ἄπαιδος? Sa ſignification naturelle eſt indéterminée, *qui n'a point éprouvé*, ou *expérimenté*. Et il n'y a rien dans la ſuite du diſcours, tel que le texte eſt conçû dans les Editions & les Manuſcrits, qui détermine le ſens à quelque choſe qui convienne. Par cette raiſon, le ſavant GRÆVIUS corrigeoit ainſi: Ἄνοσος δ' ἐτὶ νόσων· *Il n'a point éprouvé de maladies*. TANNEGUY LE FEVRE, à qui il communiqua cette correction, (*a*) l'aſſûra, qu'elle lui étoit déja venuë à lui-même dans l'eſprit, & qu'il l'avoit écrite à la marge de ſon exemplaire. Mais *Kuſter* en a propoſé une (*b*) autre, beaucoup plus aiſée, & qui ne change qu'une ſeule lettre, mal prononcée par les Copiſtes à cauſe de la reſſemblance du ſon: Il lit ἄπαρος, c'eſt-à-dire, *qui a tous ſes membres en leur entier*. Cela fait ici un très-bon ſens. Il s'agit des biens qui compoſent la Félicité extérieure de l'Homme. Or l'inté-

(*a*) TAN. FABR. *Epiſt.* Lib. I. *Ep.* 59. pag. 203.
(*b*) *Ubi ſupr.* pag. 392, *& ſeqq.*

l'intégrité des Membres du Corps eſt autant un de ces biens, que l'exemtion des Maladies. CICERON, dans ſon Traité *De* (*a*) *finibus Bonorum & Malorum*, où il traite des Biens du Corps & de la Fortune, n'a pas manqué de mettre en ce rang un tel avantage. Le ſavant Mr. DARNAUD, rapportant le paſſage d'*Hérodote* dans une autre vuë, indique en un (*b*) mot cette correction, & témoigne l'approuver abſolument. Notre Auteur, qui n'a point vû l'Ecrit de *Kuſter*, la rejette, (*c*) ſans en rendre aucune raiſon. Il croit pouvoir expliquer ἄπιμος, en ſousentendant, *les petits maux*, ou les *ſoucis*, les *travaux* de la Vie Humaine. C'eſt aux Savans à juger, s'il y a aucun fondement ſolide dans cette ſuppoſition.

LIB. I. Cap. 41. CROESUS parlant à *Adraſte*, Phrygien, lui dit, comme portoient toutes les Editions : Ἐγὼ σε συμφορῇ πεπληγμένον, ἄχαρί σε τοι οὐκ ὀνειδίζων, ἐκάθημαι. Mr. *Gronovius*, trouvant dans ſon Manuſcrit, ἀχαρίτην τοι οὐκ ὀνειδίζω, a ainſi corrigé le texte : & il traduit, *non ingrato tibi hæc exprobro*. Mr. *Bergler* (*d*) traite cette correction, & tout ce que l'Editeur dit pour l'appuier, de ſi ridicules, qu'il ne daigne pas en alléguer les raiſons, & qu'il ſe contente de donner ſa verſion des paroles de l'Original, comme très-claires & faiſant un très-bon ſens de la maniére qu'on les lit ordinairement : *Adraſte, ego te calamitate perculſum, illætabile quicquam tibi haud*

(*a*) *Lib.* V. *Cap.* 27, 28. (*b*) Dans l'endroit cité ciderſſus. (*c*) *Cap.* VII. pag. 59. (*d*) ACTA ERUDITORUM, *ubi ſupr.* pag. 419.

haud exprobrans, expiavi. Mais notre Auteur (*a*) emploie onze pages à dire ſon ſentiment, & ſur la leçon du Texte, & ſur l'explication des termes.

Il y a un autre paſſage, mais difficile, ſur lequel Mr. *Horreus* (*b*) réfute & le changement que l'Editeur a fait dans le texte, & la maniére dont il l'explique. Ἀπ' ἧς ἂν ἡμέρης ἐμαντεύσατο ἐν Σαρδέσι, ἀπὸ ταύτης ἡμερολογέοντας τὸν λοιπὸν χρόνον ἕκαστος (*c*) τῇ ἡμέρῃ χρῆσθαι τοῖσι χρηστηρίοισι. Il réfute en même tems Mr. *Darnaud*, qui (*d*) change τῇ ἡμέρῃ en μιῇ ἡμέρῃ. Celui-ci ne dit rien des conjectures de deux autres Savans, dont il a au moins vû l'une. La prémiére eſt de Mr. *Kuſter*, qui, dans l'*Examen critique*, déja cité plus d'une fois, croit (*e*) qu'après ἡμέρῃ il y avoit une lettre de nombre, omiſe par les Copiſtes, comme ι ou ϰ. L'autre eſt de Mr. (*f*) *Bergler*, qui, au lieu d'ἕκαστος τῇ ἡμέρῃ, lit, ἑκατοστῇ ἡμέρῃ. Selon cette derniére, le ſens eſt, Que *Cræſus*, qui vouloit conſulter les Oracles, ſur l'expédition qu'il méditoit contre les *Perſes*, ordonna à ceux qu'il envoioit pour cela, qu'à compter par jours depuis celui qu'ils étoient partis de *Sardes*, ils conſultaſſent les Oracles le *centiéme* jour. Voilà qui donne τὸν κυρίην τῶν ἡμερέων, dont l'Hiſtorien parle enſuite, ce jour déterminé, où les Dépu-

(*a*) *Cap.* IX. pag. 74, *& ſeqq.* (*b*) *Cap.* XII. pag. 100, *& ſeqq.* (*c*) C'eſt ainſi que Mr. *Gronovius* a mis, au lieu d'ἕκαστον, qui eſt dans les Editions précédentes.
(*d*) *Ubi ſupr.* (*e*) Pag. 395, *& ſeqq.*
(*f*) ACT. ERUDIT. *ubi ſupr.* pag. 420, 421.

Députez devoient entrer dans les Temples, & *Crœſus* jouer à *Sardes* le jeu qu'il avoit concerté. Mr. *Bergler* donne ſa correction pour auſſi ſûre que l'Oracle d'*Apollon*. Elle a certainement un grand avantage ſur les autres, puis qu'elle ne fait que ſupprimer une lettre, & par-là réuniſſant deux mots que les Copiſtes ont pû ſi aiſément ſéparer, elle montre à découvert le nombre des jours, que les autres Savans cherchoient, ſans pouvoir le trouver que par des conjectures fort incertaines.

LES Obſervations de Mr. *Horreus* ſur *Hérodote* parcourent de ſuite les cinquante prémiers Chapitres du I. Livre, & le commencement du II. Après quoi il en donne ſur quelques endroits par-ci par-là des autres Livres. Pour ce qui eſt de *Thucydide*, *Xénophon*, & *Arrien*, il ne fait qu'entamer le commencement de ces Auteurs.

ARTICLE V.

HISTOIRE *des* YNCAS, *Rois du* PEROU, *depuis le prémier*, Ynca Manco-Capac, *Fils du Soleil*, *juſqu'à* Atahualpa, *dernier* Ynca: *Où l'on voit leur Etabliſſement, leur Religion, leurs Loix, leurs Conquêtes; les Merveilles du Temple du Soleil; & tout l'Etat de ce grand Empire, avant que les* Eſpagnols *s'en rendiſſent maîtres. Traduite de l'Eſpagnol de l'*YNCA GARCILLASSO DE LA VEGA. *On a joint à cette*

à cette Edition l'Hiſtoire de la Conquête de la FLORIDE, par *le même Auteur* &c. *Avec des Figures, deſſinées par feu* B. PICART, le Romain. En deux Tomes *in quarto*, dont le I. a 540 pages, ſans la *Préface* de l'Auteur, un *Diſcours Préliminaire* de l'Editeur, & la *Table* des Matiéres; le II. en contient 376, y compris un autre Ouvrage qu'on y a joint: *Nouvelle Découverte d'un Pays plus grand que* l'Europe, *ſitué dans* l'Amérique, par le P. HENNEPIN. A *Amſterdam*, chez *J. Frederic Bernard*, 1737.

LA prémiére des Hiſtoires, qu'on nous redonne ici en François, parut pour la prémiére fois à *Paris*, *in quarto*, en 1633, ſous ce titre: *Le Commentaire Royal, ou Hiſtoire des* YNCAS, *Rois du* PEROU, *écrite en Langue Peruvienne par l'Inca* GARCILLASSO DE LA VEGA, *& traduite ſur la Verſion Eſpagnole*, par JEAN BAUDOIN. Le débit en fut d'abord ſi peu conſidérable, que le Libraire en ſacrifia aux Epiciers le reſte des Exemplaires. Par-là néanmoins étant devenuë rare, elle fut enſuite recherchée, ſi bien qu'elle ſe vendoit à un prix fort exceſſif. Enfin, vers le commencement de ce Siécle, les Libraires de *Hollande* s'aviſérent de la rimprimer (*a*) en deux Volumes, grand *in douze*.

(*a*) A *Amſterdam* en 1704. Il y a faute dans les *Mémoires* du P. NICERON, qui met cette Edition en 1715, Articl. de J. BAUDOIN, Tom. XII. *pag.* 211.

douze. On fit plus. Un habile homme ſe chargea de la mettre en meilleur état. Il retrancha des répétitions ennuieuſes de l'Auteur & du Traducteur. Il retoucha le ſtile ſuranné de la Verſion, & en éclaircit une infinité d'endroits; le tout ſans préjudice de la fidélité. Dès-lors cette Hiſtoire a été commune par-tout, & les Journaliſtes la firent connoître ſuffiſamment. On trouva dans l'Auteur cette ſincérité, qui fait le plus eſſentiel caractére de l'Hiſtoire, & ſon Ouvrage très-curieux, malgré les défauts de ſa maniére d'écrire, qui ne doivent pas paroître étranges dans un *Indien* d'origine.

L'Editeur (c'eſt le Libraire même) qui publie maintenant cette nouvelle Edition, y a joint de ſa façon un *Diſcours Préliminaire ſur l'Hiſtoire des* YNCAS. Le deſſein qu'il a de faire valoir le Livre, ne l'empêche pas de reconnoître de bonne foi *le ſtile diffus & languiſſant de l'Hiſtorien*. Il convient auſſi que *le début de l'Auteur n'eſt pas avantageux à l'Ouvrage*. „ Entamer l'Hiſtoire d'une Monarchie par rechercher, S'il y a pluſieurs Mondes? ſi toutes les „ Zones du nôtre ſont habitées? s'amuſer à nous „ prouver, qu'il y a des Antipodes, c'eſt, dira-t-on, vouloir diſcourir inutilement, ou ne „ ſavoir par où commencer. On ne manquera „ pas non plus de craindre la partialité d'un Auteur né au *Perou*, & qui ne ceſſe de paroître „ ſenſible aux malheurs de ſa Patrie, quoi qu'il „ tâche de ſe ſurmonter en faiſant valoir aux „ *Indiens* leur converſion au Chriſtianisme. Mais „ ſi l'on a égard à la précaution qu'a cet Auteur „ d'ap-

» d'appeller les *Eſpagnols* en témoignage de ſa
» bonne foi, de citer même pour garants des
» Religieux, qu'un faux zéle pouvoit engager à
» déguiſer la vérité ; on ne manquera pas de
» revenir d'un préjugé d'autant moins fondé, que
» l'ingénuité de l'Ecrivain *perce* par-tout, & té-
» moigne en ſa faveur..... Après avoir eſſuyé
» l'ennui d'une douzaine de pages, on commen-
» ce à ſe dédommager par les choſes utiles &
» curieuſes qu'on trouve &c..... S'il y a du
» merveilleux, l'Antiquité nous raconte des cho-
» ſes auſſi incroiables & auſſi peu conformes à
» nos idées. Les contemporains de *Garcillaſſo*
» n'en diſent pas moins que lui. Enfin, cet
» Hiſtorien, né *Ynca*, & iſſu directement des
» Monarques de cet Empire, devoit être mieux
» inſtruit qu'aucun autre, du Gouvernement de
» ſon pays. Outre que, s'il eût avancé des fauſ-
» ſetez, il ſe ſeroit expoſé à être démenti par
» d'autres *Yncas* qui vivoient encore, & qui
» étoient d'une branche ennemie de la ſienne.

Le reſte de ce Diſcours eſt emploié à faire des réflexions ſur l'établiſſement & les progrès de la Monarchie des *Yncas*; ſur la ſageſſe & la douceur de leur Gouvernement ; ſur la beauté de leurs Loix ; ſur la Religion des Peuples qu'ils conquirent, & celle qu'ils y ſubſtituérent &c. On remarque, ſur ce que *Garcillaſſo* dit, que, dans quelques Provinces du *Perou*, il y avoit anciennement *des Boucheries* (*a*) *où l'on vendoit publiquement de la Chair Humaine*, qu'on ne

(*a*) Liv. I. Chap. 12. *pag.* 28. de cette Edition.

trouve *rien de pareil dans l'Antiquité.* „ Je dis „ plus, ajoûte l'Editeur, c'eſt une calomnie. „ Elle eſt la prémiére entre celles qu'on a fait „ ſervir d'Apologie aux cruautez des prémiers „ Conquérans de l'*Amérique*; & je trouve étran- „ ge que *Garcillaſſo*, qui ſavoit que la Vente & „ l'Achat n'étoient point en uſage aux *Indes Oc-* „ *cidentales*, aît eû la foibleſſe de répéter cette „ calomnie. Si l'on adoucit l'idée, & que par „ *Boucherie* on entende la diſtribution que les „ Sauvages faiſoient entre eux de la Chair de „ leurs Ennemis, il n'y auroit rien à repliquer. „ La même coûtume ſubſiſtoit parmi les *Scy-* „ *thes*, & chez les anciens Barbares d'*Afrique*." On renvoie auſſi au P. LAFITAU, dans ſon Ouvrage des *Mœurs des Sauvages de l'Amérique*. Je ne ſai, ſi dans l'Original il y a préciſément le mot de *vendre*. En tout cas, ne pourroit-il pas avoir été emploié improprement par *Garcillaſſo*, pour dire ſimplement trafic, échange? Les Peuples, qui n'ont l'uſage d'aucune Monnoie, & qui par conſéquent ne *vendent* ni n'*achétent*, à parler proprement, ne laiſſent pas de commercer entre eux, en donnant choſe pour choſe. Du reſte, une Relation Angloiſe de (*a*) la *Guinée* nous a appris, qu'on y avoit vû, en un certain endroit, vendre publiquement de la Chair Humaine.

L'HISTOIRE *de la Conquête de la* FLORIDE, par le même *Garcillaſſo*, eſt précédée d'un *Avertiſſement, tel qu'il a été publié à la tête des* *précé-*

(*a*) SNELGRAVE, *A new Account of ſome parts of* GUINEA &c. pag. 53.

précédentes Editions; & d'un autre *Avertiſſement* du Libraire, *pour cette nouvelle Edition*. La Traduction n'eſt pas de *Baudoin*, mais de RICHELET, qui la publia, en deux Volumes *in* 12. l'année 1670. Elle fut depuis rimprimée à Paris *quarante ans après*; & enſuite à *Leide*, en 1731. C'eſt de la ſeconde de ces Editions que le prémier Avertiſſement a paſſé dans la troiſiéme, & dans celle-ci, qui eſt par conſéquent la quatriéme. Il eſt parſemé de Notes, la plûpart aſſez longues, où il y a, entre autres choſes, quelques particularitez littéraires. On y voit en original le titre de tous les Ouvrages de *Garcillaſſo*, le lieu & l'année de l'impreſſion. Outre les deux, dont il s'agit, il donna, comme une Seconde Partie de l'*Hiſtoire des* YNCAS, celle des (*a*) *Guerres Civiles des* Eſpagnols *dans les* INDES; & l'*Hiſtoire générale du* PEROU. Cette derniére n'a jamais été traduite en notre Langue. On n'auroit pas manqué ſans doute de nous apprendre quelques particularitez ſur la perſonne de l'Auteur, ſi l'on en eût ſû. *Garcillaſſo de la Véga* naquit vers le milieu du XVI. Siécle, à CUZCO, Ville Epiſcopale de l'*Amérique Méridionale* dans le *Perou*, dont elle étoit autrefois la Capitale, & la demeure des *Yncas*, qui y avoient un Palais & une Forteresſe. Son Pére, Gentilhomme Eſpagnol, épouſa une Dame du pays, qui étoit de la Maiſon des *Yncas*. Il voulut

(*a*) Traduite auſſi par *Baudoin*, & rimprimée à *Amſterdam*, en 1706, retouchée de même pour le Stile.

lut lui-même prendre le nom d'*Yuca*, ſi glorieux pour lui, & qui lui remettoit toûjours ſon origine devant les yeux. Il ſortit du *Perou*, & vint en *Eſpagne*, en 1560. C'eſt là qu'il travailla aux Ouvrages que nous avons de lui. Voilà tout. On pouvoit ajoûter, que ſon Pére, nommé auſſi *Garcillaſſo de la Vega*, avoit été Gouverneur de *Cuzco*, comme il paroît par l'Hiſtoire (*a*) même des *Yncas*. Il étoit natif de *Badajox*, comme le dit auſſi le Fils, dans ſon *Hiſtoire* (*b*) *des Guerres Civiles* &c. où il donne ailleurs toute entiére l'*Oraiſon* (*c*) *funébre* faite en l'honneur de ſon Pére, par un Religieux, dans laquelle on voit ſon extraction noble, & l'hiſtoire de ſa Vie. L'Hiſtorien parle de quelque (*d*) Emploi qu'il eut lui-même, mais il ne dit pas en quoi il conſiſtoit. Il nous apprend encore, combien il s'intéreſſa & agit, ſans aucun ſuccès, (*e*) pour engager la Cour d'*Eſpagne* à traiter avec quelque douceur ce qui reſtoit, dans le *Perou*, de la Famille Royale des *Yncas*. Lui-même aiant demandé (*f*) récompenſe au Roi, en conſidération des ſervices de ſon Pére, fut non ſeulement éconduit à cet égard, mais encore on lui refuſa la jouïſſance des biens de ſa Mére, à cauſe de quelques faux rapports qu'on avoit faits contre ſon Pére. Cependant, ajoûte-t-il, j'avois eu l'hon-

(*a*) *Liv.* II. *Chap.* 26. *Liv.* VII. *Chap.* 12. Il le fut pendant trois ans, comme le Fils le dit auſſi, *Hiſtoire des Guerres Civiles*, Part. II. Liv. IV. Chap. 4. pag. 556.

(*b*) *Liv.* I. *Chap.* 6. (*c*) *Liv.* IV. Chap. 13. (*d*) *Hiſt. des Yncas*, Liv. IX. Chap. 40. (*e*) *Ibid.* & *Hiſtoire des Guerres Civiles*, Chap. dern. (*f*) *Ibid.* Part. II. Liv. I. Chap. 23.

l'honneur de ſervir ſa Majeſté en qualité de Capitaine ſous le Roi PHILIPPE II. & ſous le Séréniſſime JEAN *d'Autriche*. Il ſe vit contraint par-là de ſe retirer, & de vivre tranquillement dans une ſolitude, où apparemment il compoſa la plûpart de ſes Ouvrages.

Venons à l'Hiſtoire de la Conquête de la Floride. Voici le jugement qu'en porte l'Auteur de l'Avertiſſement. „ On ne ſauroit développer avec „ plus d'exactitude, qu'on le fait ici, ce qui „ s'eſt paſſé dans l'Expédition de la *Floride*. Si „ cet Ouvrage fait de l'honneur à *Garcillaſſo*, il „ n'eſt pas moins glorieux aux *Eſpagnols* & aux „ *Indiens*. On voit dans les prémiers une patience extraordinaire, qui n'a pû être inſpirée, „ que par un excès d'amour pour la gloire, ou „ pour les richeſſes. Les *Indiens* y font paroître un courage & une prudence fort au-deſſus „ de l'idée qu'on ſe forme ordinairement des „ Peuples Barbares. Cette Hiſtoire ne paroît „ pas écrite ſur de ſimples ouï-dire, comme „ l'a prétendu un Auteur (*a*) Moderne. Il faut „ que *Garcillaſſo*, pour entrer comme il a fait „ dans un auſſi beau détail, aît eu des Mémoires exacts, & bien circonſtanciez. Sa maniére de narrer eſt inſinuante: ſi l'on a quelque choſe à lui reprocher, c'eſt d'avoir trop „ de détail, & peut-être quelques minuties. „ Mais

(*a*) Mr. *de Citri de la Guette*, Préface de ſa Verſion de *La Conquête de la* FLORIDE, écrite par un Gentilhomme *Portugais*. On réfute ſes raiſons, dans une Note.

„ Mais jusques aux bagatelles, à qui les ſait placer à propos, tout ſert à faire connoître les „ Hommes. Il accompagne ſa narration de réflexions judicieuſes; & ces réflexions coulent „ naturellement de ſon ſujet.... La traduction „ eſt de main de maître. L'on ſait quel homme étoit Mr. *Richelet*, pour la pureté de notre Langue. Et ſi l'on veut faire concevoir „ quelque choſe d'exact & de châtié, il ſuffit „ de dire que cette Verſion eſt de lui. *Il* eſt „ trop connu dans le monde par ſon excellent „ Dictionnaire, pour entreprendre d'en dire ici „ beaucoup de choſes &c.

Le jugement que porte, & de l'Ouvrage, & du Traducteur, le Libraire même, Auteur du ſecond Avertiſſement, n'eſt pas ſi avantageux, & montre qu'il ne veut pas trop vanter ſa marchandiſe. „ Si l'on me demande, dit-il, ce „ que je penſe de cette *Hiſtoire* de la *Floride*; je „ répondrai, qu'elle renferme quelques circonſtances curieuſes; mais qu'un petit nombre de „ circonſtances ne rend pas un Livre aſſez néceſſaire, pour que l'on ne s'en puiſſe paſſer; „ qu'en général cette Hiſtoire eſt ſéche; que „ les réflexions y ſont froides & inſipides; que „ le ſtile en doit être languiſſant dans l'Original, „ puis qu'il l'eſt conſidérablement dans la Verſion, malgré le génie du Traducteur. A l'égard de ce dernier, il n'eſt pas néceſſaire d'avertir, que ſes phraſes & ſes périodes ne ſont „ nullement à la mode, non plus que pluſieurs „ de ſes termes. Son ſtile eſt auſſi trop ſimple „ & trop uniforme. Il nous faut aujourd'hui

„ du

„ du *leger*, du *vif*, & du *petillant*. Cela nous „ amuſe, & nous voulons même cet amuſe„ ment dans les choſes les plus ſérieuſes, &c.

Au reſte, comme dans le prémier Avertiſſement, on avoit dit quelque choſe ſur la vie & les Ouvrages de *Richelet*, le Libraire y ajoûte, dans le ſien, quelques particularitez, & une notice exacte de tous ſes Ouvrages, ſur-tout des différentes Editions du *Dictionnaire François*.

Il a cru devoir joindre à l'*Hiſtoire de la Floride*, une *Rélation curieuſe, amuſante, & inſtructive, d'un grand Pays que l'on peut presque regarder comme appartenant à la Floride*; c'eſt la *Nouvelle Découverte d'un Pays plus grand que l'*Europe, *ſitué dans l'*Amérique, *entre le* Nouveau Méxique, *& la* Mer Glaciale. Ce Livre avoit paru à *Amſterdam*, en 1697, *in* 12. L'Auteur en eſt le P. HENNEPIN, Miſſionnaire Recollet, qui avoit déja publié la *Deſcription de la* LOUISIANE. Je vois, dans les Lettres (*a*) de Mr. BAYLE, où il parle de la *Nouvelle Découverte*, que ce Recollet *s'étoit intrigué, l'année auparavant, à la Cour du Roi* GUILLAUME, *& avoit trouvé des Patrons, qui parlérent au Roi de ſon Manuſcrit. On lui répondit, que ſon travail étoit agréé, & qu'on ſeroit bien aiſe qu'il le publiât. Sur cette réponſe favorable, il chercha un Patron, & le trouva. Le Livre parut, dédié à Sa Majeſté Britannique.*

Le Pays découvert, dont il s'agit, eſt celui des environs du grand Fleuve de *Miſſiſſipi*, que l'Auteur appelle *Meſchaſipi*. Il dit, qu'il l'avoit déja

(*a*) Lettr. CLXI. pag. 644.

déja parcouru, lors qu'il mit au jour ſa Deſcription de la *Louiſiane*; mais qu'il cacha alors ſon ſecret, pour ne pas s'expoſer au reſſentiment du Sieur de *La Salle*, qui vouloit avoir ſeul toute la gloire de la découverte; quoi qu'il n'y eût d'autre part, que d'avoir envoié notre Miſſionnaire, accompagné de deux hommes ſeulement, & avec un fort petit équipage. On a joint ici une Carte de la *Louiſiane*, & un autre du Cours du *Miſſiſſipi*.

ARTICLE VI.

SYNONYMES FRANÇOIS, *leurs différentes ſignifications, & le choix qu'il en faut faire pour parler avec juſteſſe. Par M. l'Abbé* GIRARD, S. T. D. R. Et TRAITE' *de la* PROSODIE FRANÇOISE, *par M. l'Abbé d'*OLIVET. *Nouvelle Edition. A* Amſterdam, *chez* J. Wetſtein *&* G. Smith. *pag.* 343, *ſans une* Préface *& une* Table.

LEs deux Ouvrages qui paroiſſent réunis dans ce Volume, étoient dignes d'être aſſociés l'un à l'autre, & on doit ſavoir gré aux Libraires, qui les préſentent ſous cette forme. Si le choix des *Synonymes* eſt un ornement au langage, le *Nombre* & l'*Harmonie* des termes n'y contribuent pas moins. Il importe que les Maîtres dans l'Art de parler, en faſſent également le ſujet de leurs préceptes; & nous ne doutons point

point qu'après avoir profité des Obſervations intéreſſantes, délicates & originales de Mr. l'Abbé *Girard*, les Lecteurs ne ſe prêtent avec plaiſir aux recherches neuves, curieuſes & utiles de Mr. l'Abbé *d'Olivet*.

Le prémier de ces deux Auteurs a déja recueilli en partie les applaudiſſemens qu'il mérite. Dès l'année 1718, Mr. l'Abbé *Girard* publia (*a*) ſes *Synonymes François* ſous ce titre, *La Juſteſſe de la Langue Françoiſe, ou les différentes ſignifications des mots qui paſſent pour ſynonymes.* Les connoiſſeurs reçurent cet Ouvrage avec applaudiſſement. Ecrit avec goût, avec fineſſe, avec préciſion, il ne pouvoit manquer de plaire; & je croi que ce que dit l'Auteur eſt vrai à la lettre, qu'il en a été *le Critique le plus rigide.* Il faudroit être de bien mauvaiſe humeur pour lui en vouloir du mal, puiſque ſes Critiques ont valu au Public la nouvelle Edition qui a ſervi de modèle à celle-ci, (*b*) & qui eſt presque augmentée du double de la précédente. Que d'Ecrivains obligeroient la République des Lettres, ſi au-lieu d'enfanter Volume ſur Volume, ils daignoient ainſi ſe rendre leurs propres Cenſeurs, & prendre la peine de retoucher exactement leurs prémières productions!

Le but que Mr. l'Abbé *Girard* ſe propoſe, eſt de faire comprendre, que presque tous les mots, qu'on regarde comme parfaitement *ſynonymes* dans notre Langue, diffèrent réellement dans leur

(*a*) A Paris, chez *Laurent d'Houry*, Vol. in 12. pag. 235. (*b*) A Paris, chez la Veuve *d'Houry*, in 12. pag. 490.

leur ſignification, à peu près comme une même couleur paroît ſous diverſes nuances. „ Les obſervations qu'il a faites n'ont, dit-il, (*a*) pour „ objet, ni les règles de la Grammaire, ni la „ pureté de l'Uſage; mais uniquement la diffé„ rence délicate des Synonymes: c'eſt-à-dire le „ caractère ſingulier de ces mots qui ont une „ idée commune, d'où nait un air de reſſem„ blance, & de cette reſſemblance, une indif„ férence dans l'emploi qu'on en peut *faire*; „ mais qui ont en même tems des idées propres „ & acceſſoires à l'idée commune, d'où nait „ une différence particulière, & de cette diffé„ rence une néceſſité de choix dans certaines „ occaſions, pour les placer ſelon le goût & la „ préciſion convenable à ce qu'on veut faire en„ tendre.

Selon ces principes, des *Synonymes* qui ſignifieroient préciſément la même choſe deviendroient à charge dans la Langue, bien loin d'en faire la richeſſe, comme on le croit ordinairement. Qu'y ſeroient-ils en effet, que des ſons inutiles, dont l'abondance ſuperflue ne ſerviroit qu'à produire d'ennuyeuſes répétitions? Il eſt vrai que la différence des *Synonymes* eſt quelquefois ſi fine & ſi délicate, qu'elle en paroît imperceptible; mais quand on aura lu les remarques de Mr. l'Abbé *Girard*, on conviendra qu'avec de l'eſprit & du diſcernement, il n'eſt point impoſſible de ſaiſir cette différence. Pour la définir, il faut plus de peine & de génie. Autre choſe eſt appercevoir ou ſentir, & autre choſe rendre

(*a*) Préface, *pag.* IX.

rendre en termes propres & clairs, ce qu'on apperçoit & ce qu'on ſent. Peu de gens réuſſiroient au dernier, comme notre Auteur; & s'il m'étoit permis de hazarder mon jugement ſur le prix de ſon Ouvrage, je ne balancerois point à dire que la juſteſſe de ſes définitions en fait, à mon gré, le mérite principal. Quelques-unes peut-être ſont trop ſubtiles; d'autres encore en petit nombre paroîtront un peu arbitraires; mais la plupart ſont également ſimples & naturelles. On croiroit qu'il n'y a rien de ſi facile. Qu'on eſſaye pourtant, avant que de juger! Voici des exemples choiſis au hazard. Si le Lecteur vouloit bien prendre la peine de définir lui-même les termes qu'il trouvera à la tête de chaque Article, avant que de lire les définitions de l'Auteur, il verroit ce qu'elles ont pu lui couter.

„ LEGERE, INCONSTANTE, VOLAGE, CHANGEANTE. Une *légère* ne s'attache „ pas fortement. Une inconſtante ne s'attache „ pas pour long-tems. Une *volage* ne s'attache „ pas à un ſeul. Une *changeante* ne s'attache „ pas au même.

„ La *légère* ſe donne à un autre, parce que le „ prémier ne la retient pas; *l'inconſtante*, parce „ que ſon amour eſt fini; la *volage*, parce qu'elle „ veut goûter de pluſieurs; & la *changeante*, par„ ce qu'elle veut goûter de différens, &c.

„ ADRESSE, SOUPLESSE, FINESSE, RUSE, „ ARTIFICE. L'*Adreſſe* eſt l'art de conduire ſes „ entrepriſes d'une manière propre à y réuſſir. „ La *Souplеſſe* eſt une diſpoſition à s'accommo„ der aux conjonctures & aux événemens im-

„ pré-

„ prévus. La *Fineſſe* eſt une façon d'agir ſe-
„ crette & cachée. La *Ruſe* eſt une voie dé-
„ guiſée pour aller à ſes fins. L'*Artifice* eſt un
„ moyen recherché & peu naturel pour l'exé-
„ cution de ſes deſſeins. Les trois prémiers de
„ ces mots ſe prennent plus ſouvent en bonne
„ part que les deux autres.

„ L'*Adreſſe* emploie les moyens, elle deman-
„ de de l'intelligence. La *Soupleſſe* évite les ob-
„ ſtacles, elle veut de la docilité. La *Fineſſe*
„ inſinue d'une façon inſenſible, elle ſuppoſe de
„ la pénétration. La *Ruſe* trompe, elle a be-
„ ſoin d'une imagination ingénieuſe. L'*Artifice*
„ ſurprend, il ſe ſert d'une diſſimulation prépa-
„ rée, &c.

„ CHOISIR, PREFERER. On ne *choiſit* pas
„ toujours ce qu'on *préfère*, mais on *préfère* tou-
„ jours ce qu'on *choiſit*.

„ *Choiſir*, c'eſt ſe déterminer en faveur de la
„ choſe par le mérite qu'elle a, ou par l'eſtime
„ qu'on en fait. *Préférer*, c'eſt ſe déterminer en
„ ſa faveur par quelque motif que ce ſoit, mé-
„ rite, affection, complaiſance ou politique, n'im-
„ porte.

„ L'eſprit fait le *choix*; le cœur donne la *pré-*
„ *férence*. C'eſt par cette raiſon qu'on *choiſit*
„ ordinairement ce que l'on connoit, & qu'on
„ *préfère* ce qu'on aime. &c.

„ TRADUCTION, VERSION. La *Traduction*
„ eſt en Langue vulgaire, & la *Verſion* en Lan-
„ gue étrangère. Ainſi la Bible Françoiſe de
„ Sacy eſt une *Traduction*, & les Bibles Latines,
„ Grecques, Arabes & Syriaques ſont des *Ver-*
„ *ſions*, &c.

„ MOT,

„ MOT, TERME, EXPRESSION. Le *mot* eſt „ de la Langue, l'uſage en décide. Le *terme* „ eſt du ſujet, la convenance en fait la bonté. „ L'*expreſſion* eſt de la penſée, le tour en fait le „ mérite. La pureté du Langage dépend des „ *mots*; ſa préciſion dépend des *termes*; & ſon „ brillant dépend des *expreſſions*. Tout diſ„ cours travaillé demande que les *mots* ſoient „ François; que les *termes* ſoient propres; & „ que les *expreſſions* ſoient nobles, &c.

„ NOTES, REMARQUES, OBSERVATIONS, „ REFLEXIONS. Les *Notes* diſent quelque cho„ ſe de court & de précis. Les *Remarques* an„ noncent un choix & une diſtinction. Les „ *Obſervations* déſignent quelque choſe de cri„ tique & de recherché. Les *Réflexions* ex„ priment ſeulement quelque choſe d'ajouté aux „ penſées de l'Auteur.

„ Les *notes* ſont ſouvent néceſſaires. Les *re*„ *marques* ſont quelquefois utiles. Les *obſerva*„ *tions* doivent être ſavantes. Les *réflexions* ne „ ſont pas toujours juſtes, &c.

„ SINCERITE', FRANCHISE, NAÏVETE', „ INGENUÏTE'. La *Sincérité* empêche de par„ ler autrement qu'on ne penſe; c'eſt une ver„ tu. La *Franchiſe* fait parler comme on pen„ ſe; c'eſt un effet du naturel. La *Naïveté* fait „ dire librement ce qu'on penſe; cela vient quel„ quefois d'un défaut de réflexion. L'*Ingénuité* „ fait avouer ce qu'on fait & ce qu'on ſent; „ c'eſt ſouvent bêtiſe.

„ Le *ſincère* eſt toujours eſtimable. Le *franc*

„ plait à tout le monde. Le *naïf* offenſe quel-„ quefois. L'*ingénu* ſe trahit.

Voilà plus d'exemples qu'il n'en faut pour mettre le Lecteur au fait. Nous en aurions été moins prodigues, ſi nous avions voulu le ſurprendre.

Il eſt tems que nous diſions auſſi un mot, du *Traité de la Proſodie Françoiſe*. Ce Traité occupé à peine 80 pages; (*a*) mais il contient presque autant de choſes que de paroles; & quoique par ſa nature il ſoit très ſusceptible d'Analyſe, le tout en eſt ſi concis, qu'on ne peut presque l'abréger. C'eſt un Eſſai qui part de main de Maitre. Mr. l'Abbé d'*Olivet* en eſt l'Auteur, c'eſt aſſez en dire.

Ce ſavant Académicien partage ſon Ouvrage en cinq Articles. Le prémier eſt employé à décider quelques Queſtions préliminaires. Le ſecond roule ſur les Accens. Le troiſième ſur l'Aſpiration; le quatrième ſur la Quantité. Et dans le dernier il recherche à quoi peut ſervir la connoiſſance de notre Proſodie.

I. Les Queſtions préliminaires que l'Auteur diſcute, ſe réduiſent à *trois* principales. *Prémièrement*, dit-il, *qu'eſt-ce que Proſodie?* Et il répond, que l'on appelle *Proſodie*, la manière de prononcer chaque ſyllabe régulièrement, c'eſt-à-dire ſuivant ce qu'exige chaque ſyllabe priſe à part dans ſes trois Propriétés, qui ſont l'Accent, l'Aſpiration & la Quantité. L'*Accent* règle le *ton* haut ou bas de chaque ſyllabe. L'*Aſpiration* les

(*a*) L'Édition de Paris, faite chez *Gandouin* en 1736, eſt un in 12, de 138 pages.

les fait prononcer avec plus de *rudeſſe*. Enfin la *Quantité* en détermine la *meſure*, & les rend brèves ou longues. Ce ſont-là des principes fixes dans toutes les Langues bien établies. Il ſeroit honteux, dit Mr. l'Abbé d'*Olivet*, de les ignorer. Leur origine vient du goût naturel que les hommes ont pour l'ordre, c'eſt-à-dire pour le rapport que les ſons doivent avoir entre eux, & avec les organes ſoit de celui qui parle, ſoit de celui qui entend. Vouloir examiner en quoi conſiſtent ces rapports & qu'eſt-ce qui fait cette conformité, ce ſeroit s'égarer dans une diſpute obſcure, & d'où la Phyſique ſe tireroit difficilement. Les leçons de la Nature ſont moins difficiles, & plus certaines. C'eſt par l'habitude qu'elle inſtruit; & ici ſes leçons dépendent abſolument des organes, qui à leur tour dépendent beaucoup de la différente nature des climats. C'eſt de quoi la Proſodie de toutes les Nations fournit mille preuves.

Mais, demande en *ſecond lieu* notre Auteur, *a-t-on connu autrefois notre Proſodie, & juſqu'à quel point?* Il le prétend, & il en fixe l'époque au tems de *François* I. A la vérité il obſerve, qu'on ne ſauroit déterminer quels étoient alors les *Accens*, parce que l'*Accent imprimé* n'eſt point le même que l'*Accent proſodique*. Mais l'*Aſpiration* n'a ſans doute point varié; & pour ce qui eſt de la *Quantité*, nos Anciens paroiſſent y avoir été plus décidés, que nous ne le ſommes aujourd'hui. *Jodelle* fit en 1553 ſous *Henri* II. un Diſtique meſuré par Dactyles & par Spondées. *Paſ-*

quier (*a*) attribue l'invention des vers mesurés, & rimés tout ensemble, à Marc Claude de *Buttet*, dont les Poësies parurent en 1561. Mais *D'Aubigné* (*b*) remonte plus haut, & assûre qu'un nommé *Mousset* avoit traduit l'Iliade & l'Odyssée en vers Hexametres, avant que *Jodelle* fût au monde. On voit de plus dès l'an 1570, une Académie fondée *pour travailler à l'avancement du Langage François, & à remettre sus, tant la façon de la Poësie, que la mesure & réglement de la Musique, anciennement usitée par les Grecs & par les Romains.* Ainsi nos Ancêtres (poursuit le savant Académicien) ont cru avoir des Principes fixes sur la *Prosodie*, & c'est à nous à examiner ce qui nous en reste.

Puisque la Prosodie fut autrefois si connue, pourquoi l'est elle aujourd'hui si peu? C'est la *troisième* Question que Mr. l'Abbé *d'Olivet* se propose. Pour y satisfaire il observe 1. qu'au-lieu que la *Prosodie* étoit pour les Grecs & pour les Romains d'une obligation indispensable, puisqu'elle faisoit l'essence de leur versification, on ne l'a regardée dans notre Langue que comme une délicatesse & un agrément accessoire. 2. Qu'une admiration outrée de la beauté des anciennes Langues a rendu inattentif aux beautés de la nôtre. Et 3. que les grands changemens qui sont arrivés dans l'Orthographe depuis soixante ans, ont achevé de contribuer à la décadence de la *Prosodie*, par la suppression de plusieurs lettres qui

(*a*) *Recherches*, Liv. VII. chap. 12.

(*b*) *Poëtes Oeuvres mêlées de Sr.* (Theodore Agrippa) *d'Aubigné*, Genève 1630.

qui fixoient la Quantité. Il seroit à souhaiter qu'on tînt là-dessus un juste milieu. C'est ce que Messieurs de l'*Académie Françoise* font espérer qu'on trouvera dans la troisième Edition de leur Dictionnaire, qui est actuellement sous presse.

II. Ces Questions préliminaires étant éclaircies, Mr. l'Abbé d'*Olivet* entre dans un détail très curieux & très instructif sur la nature des *Accens*. Il en distingue de cinq espèces. 1. L'accent *prosodique* n'est qu'une inflexion de la voix, qui s'élève ou qui s'abaisse, & d'où les Grammairiens ont formé l'accent *aigu*, le *grave*, & le *circonflexe*. 2. L'accent *oratoire* est une inflexion de voix, qui résulte, non pas de la syllabe matérielle que nous prononçons, mais du sens qu'elle sert à former dans la phrase où elle se trouve. On interroge, on répond &c. 3. L'accent *musical* subordonne l'abaissement ou l'élévation de la voix, à des intervalles certains & mesurés. 4. L'accent *National* ou Provincial embrasse tout ce qui a rapport à la prononciation. Un *Gascon* abrège des syllabes longues. Un *Normand* fait tout le contraire. 5. L'accent *imprimé* ne répond point à l'accent prosodique. Il ne sert qu'à distinguer les divers sons d'une voyelle, par exemple, ceux de l'E ouvert & de l'E fermé; ou les différentes significations d'un même mot, par exemple, des adverbes *là*, *où*; & qu'à marquer une syllabe longue par la suppression d'une lettre, comme dans *bête*, *tête* &c. Point de difficultés à faire sur ces quatre dernières sortes d'accens; mais le premier, l'accent *prosodique*,

que, exiſte-t-il dans notre Langue ? Le ſavant Académicien répond que non, & il ajoute que l'accent *oratoire* y ſupplée.

III. & IV. Il faut voir dans l'Ouvrage même, les remarques de Mr. l'Abbé d'*Olivet* ſur l'*Aſpiration* & ſur la *Quantité*. Sur le premier de ces articles il donne une Liſte complette de tous les mots où l'H eſt *aſpirée*, ſoit au commencement, ſoit au milieu, ſoit à la fin des mots, auſſi bien que de ceux où elle eſt douteuſe ; & par occaſion, il appuye & éclaircit ce que pluſieurs Grammairiens ont remarqué, ſavoir, que nos cinq terminaiſons nazales, *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, doivent être regardées comme de véritables voyelles. Pour ce qui eſt de la *Quantité*, elle marque le plus ou le moins de *tems*, qu'on doit mettre à prononcer une ſyllabe, eu égard aux proportions immuables qui doivent régner entre elles. Notre Langue a des ſyllabes *brèves*, elle en a de *longues*, elle en a de *douteuſes*. L'Auteur détermine tout cela en parcourant diverſes terminaiſons dont il donne une longue Liſte, qui remplit près de trente pages, & qu'on doit lire dans l'Original.

V. Le dernier Article où il s'agit de *l'utilité de la Proſodie*, eſt plein d'obſervations curieuſes, & de la dernière importance dans l'Art de parler. C'eſt à regret que nous ne ſuivons point l'ingénieux Académicien, dans les détails où il entre pour développer les uſages de cette *Proſodie* par rapport à la *Poëſie* Françoiſe. Rien encore de plus intéreſſant que ce qu'il dit de ſon utilité, par rapport au Style *Oratoire*. Toute l'har-

monie du discours dépend de la Prosodie. 1. *Isocrate*, qui a vécu plus de 600 ans après *Homere*, est regardé comme le prémier inventeur du Nombre Oratoire. *Cicéron* fut à cet égard l'*Isocrate* des Latins. Pour nous, nous ne connoissons ce genre d'harmonie dans les vers que depuis *Malherbe*, & dans la prose que depuis *Balzac*. 2. Il est étonnant, comme *Cicéron* l'a observé, que cette découverte ait été faite si tard, puisqu'il suffisoit pour cela de remarquer, qu'une phrase bien *cadencée*, comme le hazard en produit souvent, est plus agréable qu'une autre dont le tour n'aura rien d'harmonieux. 3. Qu'est-ce donc que cette *cadence*? C'est (dit notre Auteur) *une sorte de modulation, non seulement de la valeur syllabique, mais encore de la qualité & de l'arrangement des mots.* Il ne se contente pas de le décider, il le prouve, & l'on trouvera ici une explication détaillée de cette définition. Le tout revient à dire, „ qu'une phrase bien cadencée „ est un tissu de syllabes bien choisies, & mises „ dans un tel ordre que les organes, soit de celui „ qui parle, soit de celui qui écoute, sont agréa- „ blement flattés par une sorte de modulation, „ qui fait que le discours n'a rien de dur ni de „ lâche, rien de trop long ni de trop court, rien „ de pesant ni de sautillant ". 4. Enfin la véritable place du Nombre Oratoire doit être le commencement & la fin d'une période, sans en négliger le milieu. Toutes nos phrases d'un bout à l'autre doivent être nombreuses, & la cadence doit perpétuellement en varier, selon les idées que les termes expriment. Quelquefois (dit l'in-

genieux Académicien), un mot ſuffit à l'eſprit: un mot donc doit alors faire toute la phraſe. *Jamais l'oreille ne ſe fâche, quand l'eſprit eſt content.* L'eſſentiel eſt de toujours lier les phraſes de manière qu'elles ſoient enchaînées l'une à l'autre. Rien de plus contraire à l'harmonie que des repos trop fréquens, & qui ne gardent nulle proportion entre eux. „ Aujourd'hui pourtant, „ (ajoute Mr. l'Abbé d'*Olivet*), c'eſt le ſtyle „ qu'on voudroit mettre à la mode. On aime „ un tiſſu de petites phraſes, iſolées, décou„ ſues, hachées, déchiquetées. Il ſemble que „ la valeur d'une ligne ſoit une immenſe carrière, qui ſuffiſe pour épuiſer les forces de l'Au„ teur; & qu'enſuite tout hors d'haleine il ait „ beſoin de faire une pauſe, qui le mette en état „ de recommencer à penſer. Ordinairement ces „ ſortes de gens ont des idées auſſi bornées, & „ auſſi peu liées, que leurs phraſes. Vraies co„ pies de cet *Hégéſias*, dont *Cicéron* dit, que ſi „ quelqu'un cherche un *ſot* Ecrivain, il n'a qu'à „ prendre celui-là.

On voit par tous ces détails, combien il importe aux *Orateurs* de s'abaiſſer juſqu'aux plus petits ſoins, pour le choix & l'arrangement des mots. „ Si on n'eſt pas maître de ſe donner „ des talens, on eſt maître de ſe donner des „ connoiſſances, qui toutes ſeules, à la vérité, ne „ feront pas un bon Ecrivain, mais ſans leſquel„ les auſſi on ne ſauroit bien écrire.

Telle eſt la Science de la *Proſodie*. Mr. l'Abbé d'*Olivet*, beaucoup trop modeſte, veut qu'on regarde le Traité qu'il en a fait, comme une ſim-

simple ébauche. „ Pour l'achever (dit-il), il „ faut un Grammairien, un Orateur, un Poëte, „ un Musicien, & j'ajoute, un Géomètre : car „ tout ce qui demande arrangement & combi- „ naison de principes, a besoin de sa Méthode". Nous croyons pourtant que personne ne seroit plus propre à fournir cette tâche, que cet habile Académicien ; & nous ne doutons pas qu'on ne fasse avec nous des vœux, pour qu'il continue à développer & à perfectionner un Art si utile à notre Langue.

ARTICLE VII.

LA VERITE' *des* MIRACLES, *opérés par l'Intercession de Mr. de* PARIS, *démontrée contre Mr. l'Archevêque de* SENS. *Ouvrage dédié au Roi par Mr. de* MONTGERON, *Conseiller au Parlement.* A *Utrecht*, chez les Libraires de la *Compagnie*, 1737. 4. Pages 281 pour l'*Epître Dédicatoire*, 32 pour l'*Histoire de la Conversion de l'Auteur*, 4 pour la *Dissertation sur la foi dûe au Témoignage*, 63 pour l'*Histoire de Dom Palacios*, 39 pour celle de *Marguerite Thibault*, 52 pour celle de *Marie-Anne Couronneau*, 74 pour celle de *Marguerite-Françoise du Chesne*, 56 pour celle de *Philippe Sergent*, 44 pour celle de *Pierre Gautier*, 52 pour celles de *Louise Coirin* & de *Marie Cartery*, 32 pour celle de *Louise Hardouin*, 28 pour les *Conséquences que l'on doit tirer des Mira-*

cles, avec la Réponſe aux Objections qu'on y oppoſe, 28 pour les *Pièces juſtificatives* de la *prémière Hiſtoire*, 38 pour celles de la *ſeconde*, 30 pour celles de la *troiſième*, 56 pour celles de la *quatrième*, 27 pour celles de la *cinquième*, 18 pour celles de la *ſixième*, 28 pour celles de la *ſeptième*, & 20 pour celles de la *huitième*: ce qui, en ajoutant 4 *pages* pour l'*Avertiſſement*, fait en tout 790.

A la manière dont les pages de ce Livre ont été numérotées, on s'apperçoit aiſément qu'il doit avoir occupé pluſieurs Preſſes, & qu'par conſéquent l'Impreſſion en a été précipitée. On me diſpenſera d'en chercher les raiſons; & j'avoue avec ingénuité, que quand je les ſaurois, je ne les dirois pas. Je m'imagine pourtant que l'attrait du gain n'eſt pas la ſeule qui ait porté les Libraires à faire tant de diligence, quoiqu'en effet elle peut bien n'en avoir pas été la moins forte. Les gens de leur profeſſion n'ignorent pas quel eſt l'empreſſement du Public pour les Ouvrages qu'on veut lui défendre, & le relief que la Suppreſſion leur donne toujours ſans manquer. Il ſuffiroit que celui-ci ait fait mettre ſon Auteur à la *Baſtille*, & mérité l'indignation de Sa Majeſté Très-Chrétienne, pour exciter la curioſité de tout le monde; & les *François* eux-mêmes, tout adorateurs qu'ils ſont de la volonté de leurs Princes, ont à cet égard la même indocilité que les Etrangers les plus libres: tant il eſt vrai qu'interdire un Livre, & ordonner de le lire, c'eſt à peu près la même choſe!

A cela près, ce Volume, pour être si gros, est si peu varié, & l'on y voit par-tout si fort la même chose, qu'il n'y a guère que des Lecteurs très zélés pour ou contre la Cause, qui puissent s'empêcher de bâiller presque à toutes les pages. Mais quelle attention, quelle patience, quelle vivacité même, ne donne point l'esprit de Parti dans cette lecture, lorsque les animosités sont portées au point excessif où elles paroissent l'être à présent dans tout le Royaume, entre les Partisans & les Ennemis de la Constitution ! Peut-être n'y a-t-il rien qui marque mieux cette extrême chaleur, que le grand bruit que ce Livre a fait à *Paris*, & qu'il fera vraisemblablement dans toutes les Provinces. N'étoit le bonheur, dirai-je ? ou le malheur d'une circonstance pareille, on l'auroit laissée tranquillement servir de Supplément à l'Histoire de Sœur *Marie à la Coque*.

L'Editeur de *Hollande* en a certainement jugé d'une manière fort différente ; car il nous dit dans son *Avertissement*, que „ cet Ouvrage a „ dequoi piquer, par bien des endroits, la curiosité la plus louable. L'Objet, *ajoute-t-il*, „ ne peut être plus important, puisqu'il s'agit „ de Miracles qui prouvent évidemment l'Existence de Dieu, & sa Providence, la Vérité „ du Christianisme, la Sainteté de l'Eglise Catholique, & la justice de la Cause des Appellans de la Bulle UNIGENITUS : Miracles qui „ intéressent par conséquent toute la Religion, „ & par rapport à la Religion tous les hommes „ quels qu'ils soient, & quelque parti qu'ils aient „ pris ;

„ pris, ou qu'ils aient négligé de prendre jusqu'à „ présent." L'idée est magnifique, & jamais Ecrit ne fut annoncé d'une façon plus pompeuse. Bien des gens croiront néanmoins que celui-ci auroit dû l'être avec plus de discrétion. *La justice de la Cause des Appellans* mise à la queue des autres raisons, répand de terribles soupçons sur le reste. Car si c'est-là un des Objets que l'on croit intéresser *toute la Religion, & par rapport à la Religion tous les hommes*, on a grand tort de le croire, & plus encore de le dire. Est-ce donc que l'on ne peut croire ni en Dieu, ni en sa Providence, ni en Jésus-Christ, à moins que l'on n'appelle de la Bulle *Unigenitus* au Concile? Non, cela ne se peut; & par conséquent un Ouvrage qui tend à prouver ce Paradoxe, est un Ecrit qui n'intéresse ni *toute la Religion*, ni *par rapport à la Religion tous les hommes*.

Quoi qu'il en soit, l'Editeur nous donne dans son *Avertissement* une partie de l'Histoire de cet Ouvrage, & passant à celle de cette Edition, „ l'Auteur, *dit-il*, destinoit à la *France* l'Edi„ tion qu'il y a fait faire avec des peines & des „ dépenses incroyables, par des Ouvriers qu'il „ ne connoissoit pas, & avec qui il n'étoit „ qu'en relation assez éloignée. Il a souhaité „ que celle qu'on donne aujourd'hui se distri„ buât dans les Pays Etrangers. Il n'a rien é„ pargné, afin qu'elle fût également belle & „ correcte; & a voulu qu'elle fût à bon mar„ ché, pour tous ceux qui voudroient s'instrui„ re & s'édifier. On n'y a point fait de change„ mens qu'il n'ait desirés & approuvés."

A la

A la fin de cet *Avertissement*, qui est daté du 16 Août 1737, on trouve la Prière de Mr. de *Montgeron* qui s'adresse à Dieu, par les mérites de *Jésus-Christ*, & par l'intercession de la Ste. *Vierge*, & du Bienheureux *François de Paris*; ce qui est suivi du *Discours*, que ce Conseiller fit au Roi, en lui présentant son Livre. La suite des autres Pièces, que contient ce Volume, a été marquée si exactement dans le Titre de cet Article, à l'occasion du nombre des pages, que j'en crois la répétition inutile. L'ordre que je dois leur donner dans mon Extrait est bien plus important, & diverses réflexions m'ont fait juger qu'il falloit commencer par la seconde, qui est *la Relation du Miracle de Conversion opéré sur l'Auteur le 7 Septembre* 1731. L'idée que l'Ecrivain nous y donne de lui-même, ne nous développera pas médiocrement celle que l'on doit se faire de son Ecrit. Cette *Relation* est datée de *Paris* le 20 Septembre 1736, & signée *Louis-Basile Carré de Montgeron*.

L'Auteur naquit à *Paris*, à la fin du mois d'Avril 1686. Son Père, Maître des Requêtes & qui n'avoit point d'autre Enfant, eut pour lui une tendresse si aveugle, que dès son plus bas âge, il lui souffroit tout. Le Fils avoit naturellement l'ame très basse & très timide; peu d'ambition, mais beaucoup de vanité; & une si grande opinion de lui-même, que cela l'a fait tomber très souvent dans le ridicule. Il avoit fait de son Corps son Idole. Il étoit non seulement ingrat, mais même incapable de toute reconnoissance. Il étoit violent dans tous ses desirs;

firs; mais il avoit une imagination vive, & des expreſſions heureuſes, étant flatteur & careſſant à l'excès. Toutes ces mauvaiſes inclinations ne ſe développérent qu'avec le tems. On crut même remarquer en lui, dans ſon bas âge, un grand reſpect pour les choſes ſaintes; mais, dès ce tems-là, on remarqua auſſi en lui un amour exceſſif de toutes ſes aiſes, une grande pareſſe, beaucoup de vanité & d'orgueil, & une obſtination extraordinaire à ſuivre toutes ſes fantaiſies. On lui donna un Précepteur, qui ſe piquoit plus de Bel-Eſprit que de Piété. A peine le jeune *de Montgeron* eut-il 15 à 16 ans, qu'il ſe laiſſa ſéduire à l'impureté la plus ſale. Une ardeur démeſurée le portoit à jetter la vue ſur les Nudités les plus dangereuſes. Il n'y étoit nullement délicat, & ſe contentoit de la plus miſerable Créature, pourvu qu'elle fût jeune. Cette indigne paſſion lui fit prendre la réſolution de ne plus approcher des Sacremens, & de vivre ainſi juſqu'à l'âge de 40 ans, auquel il ſe convertiroit. Quelque folle que fût cette penſée, elle étoit néanmoins, *dit-il*, la ſuite des principes de la Morale Anti-Janſéniſte qu'il avoit appriſe au Collège. Une avanture fort ſingulière qui lui arriva en Juillet 1707, réveilla ſa conſcience, & lui fit former le deſſein de s'aller confiner dans le Couvent de la *Trappe*. Une maladie dangereuſe l'en fit ſortir, & le retour de la ſanté le replongea dans ſes vices. Son cœur obſcurcit bien-tôt les lumières de ſon eſprit. Il commença à douter de la Religion, parce qu'il ſouhaitoit qu'elle ne fût pas; & n'étant plus arrêté

arrêté que par l'appréhenſion des ſupplices de l'Enfer, il imagina bien-tôt des raiſons pour ne les pas craindre. Il éteignoit chaque jour de plus en plus, ce qui lui reſtoit de lumière. Il liſoit avec avidité les Livres Déiſtes, & en vint, *dit-il*, bien-tôt au point d'être véritablement convaincu que la Religion n'étoit qu'une pure Politique ; une des choſes qui le fortifioit le plus dans ce ſentiment, étant la manière dont vivent pluſieurs de ceux qui en ſont les prémiers Chefs. Il ſe forma donc un Syſtême qui approchoit de celui des Sadducéens ; & comme ſes plus fortes inclinations le portoient à l'infamie & à l'impudicité, ſans être retenu par aucun ſentiment de délicateſſe ni d'honneur, il s'y livra ſi entièrement, que cette honteuſe paſſion fut chez lui la ſource de tous ſes autres crimes, dont le détail, *ajoute-t-il*, cauſeroit trop de ſcandale, en aiant commis de ſi noirs & de ſi infames, qu'il a de la peine à ſe ſouffrir lui-même lorsqu'il ſe les rappelle.

A l'âge de 25 ans, Mr. *de Montgeron* acheta une Charge de Conſeiller au Parlement de *Paris*, dans laquelle il fut reçu au mois d'Août 1711. Son extrême vanité l'y rendit extrêmement ridicule, & ſes ſales inclinations allérent toujours en croiſſant. En 1713, parut la *Conſtitution*. Ce fut bien-tôt pour lui une Pièce victorieuſe. Quoiqu'il ne fût pas parfaitement inſtruit du fond de la Religion, il en ſavoit néanmoins aſſez, *dit-il*, pour remarquer que cette *Bulle* condamnoit les principaux fondemens de la Morale Chrétienne ; & il en tira la conſéquence, que ceux

ceux qui l'acceptoient, penſoient comme lui, & ne faiſoient profeſſion de croire la Religion que par pure Politique, puiſqu'ils en abandonnoient ſans peine les Maximes les plus importantes. Il ſe perſuada donc, quoiqu'à tort, *ajoute-t-il*, que tous les Conſtitutionnaires éclairés étoient des Déiſtes, & qu'il n'y avoit proprement de Chrétiens que les Oppoſans, qu'il regardoit comme des Viſionnaires. Il entreprit à cette occaſion de faire pancher ſon Père du côté des Appellans; & n'y pouvant réuſſir, il en vint jusqu'à le mépriſer, & même à le haïr, vivant d'ailleurs ſans Religion & ſans remords; ce qui dura jusqu'en 1731, qu'au moment précis où Mr. le Garde des Sceaux *Chauvelin*, à qui il avoit l'honneur d'appartenir, & auquel il s'étoit offert pour perſécuter les *Janſéniſtes*, avoit promis de le préſenter à Mr. le Cardinal de *Fleury*, ſa Converſion fut opérée.

Dès le mois de Juillet & d'Août, il avoit entendu parler des Miracles qui s'opéroient ſur le Tombeau de Mr. l'Abbé *de Paris*. Ce bruit l'irrita, parce que les Miracles ne pouvoient s'accorder avec ſon Syſtême; ne lui étant pas poſſible, *dit-il*, de concevoir que les prières faites à un mort, qui n'étoit plus ſelon lui qu'une vile pouſſière, puſſent produire quelque effet; ni que l'Auteur de la Nature voulût en déranger les Loix pour autoriſer une Religion, qui, ſuivant ſes idées, n'étoit qu'une pure Idolatrie. Sa fureur étant calmée, il réſolut vers la fin d'Août d'approfondir les faits, & d'en venir à l'Examen. Ses principales difficultés étoient la prétendue impoſſi-

impoſſibilité phyſique qu'un ſeul Dieu pût être en trois Perſonnes, & que le Corps & l'Ame de Jéſus-Chriſt fuſſent, en même tems, tout entiers ſous toutes les Eſpèces dont on fait la Conſécration. Mr. *Bourſier*, qu'il conſulta là-deſſus, ſe contenta de lui indiquer quelques Livres. Ne pouvant digérer la peine de cette lecture, il réſolut de chaſſer de ſon eſprit toutes les penſées qui le rappelleroient à la Religion. Mais le récit d'un nouveau Miracle le fit retomber dans ſon trouble; & n'en voulant croire que ſes yeux, il forma le deſſein, dès qu'il ſeroit en Vacance, d'aller lui-même tous les jours au Tombeau de Mr. *de Paris*, recueillir avec attention ce qui s'y paſſeroit. Il y alla, avec cette prétention, dès le 7 de Septembre 1731, ſur les trois ou quatre heures du ſoir. Il entra dans le Cimetière avec l'air d'arrogance & de hauteur qui lui étoit devenu naturel, bien réſolu de tout examiner avec la plus ſévère critique. Aiant apperçu, dès le prémier coup d'œil, le recueillement, la compoſction & la ferveur, qui étoient peintes ſur le viſage de la plupart de ceux qui prioient en ce ſaint lieu, il fut frappé d'un ſentiment intérieur de reſpect, n'aiant encore jamais vu perſonne prier Dieu avec tant d'ardeur. Il ſe mit lui-même à genoux, les coudes appuyés ſur le bord du Tombeau, couvrant ſon viſage avec ſes mains. Voici, *à ce qu'il dit*, quelle fut à peu près ſa prémière Prière. O *vous, par l'interceſſion de qui l'on publie qu'il ſe fait tant de Miracles, s'il eſt vrai qu'une partie de vous-même vive encore après votre mort, & que vous ayez*

quelque crédit auprès de l'Etre tout-puissant ; ayez pitié de mon aveuglement, & m'obtenez de sa miséricorde qu'il dissipe mes ténèbres. Sur le champ la Prière fut exaucée, & pendant quatre heures que le Pénitent resta immobile à genoux, sa mémoire se développa d'une manière si sensible, que de tous les faits qu'il avoit appris dans sa jeunesse, ou lus dans les Livres, elle lui présenta un Système complet des Preuves de la Religion, dont le détail, qu'il mit sur le papier dès qu'il fut de retour, & qu'il nous donne ici, tient 19 grandes pages. Il ajoute que ces Réflexions, après s'être développées l'une après l'autre devant ses yeux, se présentèrent ensemble tout à la fois, & formèrent un tout qui dissipa entièrement les ténèbres. Dès-lors tous les Objets de ses Passions n'eurent plus aucun pouvoir sur son cœur, & les personnes qu'il avoit aimées firent de vains efforts pour le retenir. Leur présence, leurs discours, & leurs larmes, n'eurent pour toute réponse que des exhortations sévères, & tous ses liens furent brisés en un jour. Pour couronner cet ouvrage, il engagea son Père à se défaire d'un Directeur Constitutionnaire, pour en prendre un Appellant, qui avoit été Compagnon du Bienheureux Mr. *de Paris*.

Telle est la *Relation* que l'Auteur nous donne lui-même de sa Vie, & de sa Conversion. J'ai suivi en tout, autant que je l'ai pu, ses propres termes, n'y aiant même rien ajouté de mon chef. Qu'il me soit à présent permis de faire quelques réflexions sur cette Histoire, & j'y remarque d'abord, 1. Que l'Incrédulité de Mr. *de Mont-*

Montgeron n'avoit jamais été ni totale, ni raisonnée. Elle ne fut point totale; car 1. il paroît que l'*appréhension des Supplices de l'Enfer* se maintint toujours dans son cœur. Il dit bien à la vérité, qu'en 1707, il *imagina des raisons* pour dissiper cette crainte; mais il avoue aussi, qu'en 1731, il résolut de nouveau *de chasser de son esprit toutes les pensées qui le rappelloient à la Religion*, & que le récit d'un second Miracle *le fit retomber dans son trouble*. Donc les lumières de sa Conscience n'étoient pas entièrement éteintes, & il dut avoir conservé des principes de Foi, qui causoient en lui ces agitations d'inquiétude & de *trouble*. Foi semblable à celle des *Démons*, qui, selon S. Jaques, *croyent aussi qu'il y a un Dieu, & tremblent en le croyant*. 2. Quand il expose la nature de son Incrédulité en 1731, que sa Conscience lui fit rechercher les conseils de Mr. *Boursier*, il nous avoue, que ses *principales difficultés* se bornoient au Mystère de la Trinité, & au Dogme de la Transubstantiation. Or, entre avoir des doutes sur quelques Points de la Religion, & la rejetter toute entière, la différence est, comme on voit, du Tout à une Parties; & l'on ne dira jamais qu'un homme ne croit rien, parce qu'il ne croit pas tout. 3. S'il dit ailleurs qu'en 1707, il *vint au point d'être véritablement convaincu que la Religion n'étoit qu'une pure Politique*, il est clair qu'il y a usé d'hyperbole. Car si en 1731, il lui restoit des pensées qui le rappelloient à la Religion & qui *jettoient le trouble* dans sa Conscience; comment auroit-il pu être que dès l'année 1707, il eût été

véritablement convaincu que toute la Religion n'étoit qu'imposture? Ce qu'il appelle une *Conviction véritable*, n'étoit donc proprement qu'une *Conviction présumée*, sur un petit nombre de doutes, ou de raisons. 4. Ce qu'il ajoute au sujet de la Constitution, qui parut en 1713, ne permet pas d'en douter. Car il avoue qu'encore alors *il n'étoit pas parfaitement instruit du fond de la Religion*; ce qui suppose évidemment qu'il ne l'avoit pas considérée de tous les côtés, & que par conséquent sa prétendue *Conviction* en 1707 n'étoit pas *véritable*, puisque 6 ans après elle n'étoit encore que partiale. 5. Elle fut même alors si partiale, qu'il lui restoit assez de Conscience pour juger que cette *Constitution condamnoit les principaux fondemens de la Morale Chrétienne*, & que *ceux qui l'acceptoient ne faisoient profession de croire la Religion que par pure Politique*, n'y aiant *proprement de Chrétiens que les Opposans*. Conçoit-on bien qu'un Homme *véritablement convaincu* que *la Religion n'est que pure Politique*, & qui par conséquent auroit cru, avec connoissance de cause, que tous les *Chrétiens* ne sont que des Sots ou des Fripons, eût jugé plus favorablement de ceux qui *étoient proprement Chrétiens*, que de ceux qui *condamnoient les principaux fondemens de la Morale Chrétienne*? Si la Religion n'est qu'une Comédie d'Etat & d'Empire, qui sont les plus grands Comédiens, de ceux qui *condamnent les fondemens* du Christianisme, ou de ceux qui les défendent? Il n'y a point de doute que dans cette supposition, les *Jansénistes* sont plus *politiques* que

que *visionnaires*; & d'où vient donc que Mr. *de Montgeron* jugea que la Politique étoit uniquement dans le Parti *Moliniſte*? La raiſon en ſaute aux yeux. C'eſt que dès-lors ſa Conſcience étoit *Janſéniſte*, ſans qu'il s'en apperçût; & que par conſéquent il étoit encore plus *Chrétien* lui-même, qu'il n'oſoit ſe le dire. 6. J'en chercherois facilement une preuve dans l'impreſſion que fit ſur lui le bruit des Miracles *Janſéniſtes*. Ce bruit l'*irrita*, il le mit en *fureur*. Un Déiſte, qui l'eſt par *véritable Conviction*, rit de la Sottiſe du Peuple; il ſe moque des Superſtitions & de la Crédulité du Vulgaire; il y aide même, afin de s'en divertir davantage. Mais un Homme qui ſe jette dans le Déiſme contre ſa *Conviction* intérieure & *véritable*, s'*irrite*, ſe met en *fureur* de tout ce qui le met intérieurement aux priſes avec lui-même. 7. Dans ce même tems-là Mr. *de Montgeron* entreprit de faire *pancher ſon Père du côté des Appellans*; & par conſéquent, de le détacher du Parti *Conſtitutionnaire*. Le Fils étoit donc *Janſéniſte* dans l'ame, avant ſa Converſion prétendue. Il jugeoit que le *Janſéniſme* étoit le ſeul Parti raiſonnable & *Chrétien*; & ſon zèle étoit déja ſi grand pour la Cauſe, que n'aiant pu réuſſir à y entrainer ſon Père, il en vint au point de le *mépriſer & même de le haïr*. 8. S'il y a enfin quelque choſe qui puiſſe nous mettre préciſément au fait ſur la nature & le caractère de ſon *Incrédulité*, c'eſt ce qu'il dit, en paſſant, au ſujet du Culte religieux qu'il voyoit rendre au Bienheureux *Paris*, & des Prières que l'on adreſſoit à ce Mort. *Il ne lui étoit pas poſſi-*

ble, dit-il, *de concevoir que l'Auteur de la Nature voulût en déranger les Loix pour autoriser une Religion, qui, selon ſes idées, n'étoit qu'une pure Idolatrie.* Quelles étoient donc alors *ſes idées*? Des *idées*, qui lui faiſoient regarder *les prières faites à un mort*, comme des actes de *pure Idolatrie*, pouvoient-elles être celles d'un *véritable* Déiſte? Dans le Syſtême du Déiſme, ces Prières ſont une Sottiſe, une Niaiſerie, une Superſtition, très puérile & très ridicule; mais ce Syſtême ne ſait ce que c'eſt qu'un Culte Idolâtre. Il faut donc néceſſairement être dans les idées *Juives*, ou *Mahométanes*, ou *Proteſtantes*, & par conſéquent dans les idées de quelque Religion, pour reconnoître de l'*Idolatrie* dans un Culte, qui conſiſte à rendre aux Créatures vivantes, ou mortes, les honneurs religieux qui ne ſont dûs qu'au Créateur. 9. De tout cela ſe conclut, que l'Incrédulité de Mr. de *Montgeron* n'étoit rien moins que raiſonnée. Elle ne fut jamais chez lui que l'ouvrage du Cœur, & que le Syſtême des Paſſions, auquel celui de l'Eſprit ne put jamais ſe rendre, malgré mille & mille efforts pour en obſcurcir, & même pour en éteindre tout-à-fait les lumières. Toute *la Relation* nous l'annonce. Dès l'*âge de* 15 *à* 16 *ans*, dominé par le Démon de l'Impureté, il prend la *réſolution de s'abſtenir des Sacremens* juſqu'à l'*âge de* 40 *ans*, qu'il ſe propoſe de *ſe convertir*. Cela ſe paſſe en 1700 ou 1701. En 1707, le retour aux vices eſt ſi grand, que *ſon Cœur obſcurcit bientôt les lumières de ſon Eſprit*, & qu'il *commence à douter de la Religion, parce qu'il ſouhaite*

haite qu'elle ne fût pas. Alors il cherche des *Livres Déistes*; il *imagine des raisons*; il tâche de s'étourdir, pour étouffer les remords; il emprunte du *Sacinianisme*, des difficultés contre la Divinité de notre Seigneur; & du *Protestantisme*, des lumières contre l'invocation des Saints, & contre la Transsubstantiation; & à force de vouloir être Déiste, il croit l'être devenu, sans l'être, à la corruption près, autrement que ne l'est tout Catholique-*Romain* honnête-homme, qui ne croit pas tout ce que l'on fait profession de croire dans son Eglise, ou tout Protestant éclairé & consciencieux, qui n'assujettit sa foi qu'aux décisions de l'Ecriture.

Que l'on me pardonne la longueur de cette prémière *Remarque*. L'étendue y étoit nécessaire pour donner plus de brièveté aux suivantes. Ma 2e. est donc, que pour mener Mr. *de Montgeron* au *Jansénisme*, ou que pour le ramener au *Christianisme*, il n'étoit nullement besoin de Miracle. Car, comme je viens de le démontrer, il étoit actuellement *Chrétien* & *Janséniste*, avant le 7 de Septembre 1731, jour qu'il assigne à son retour vers l'un & l'autre. Il ne lui manquoit, avant ce jour-là, ou qu'assez de vertu, ou qu'assez de courage, pour rendre gloire à la Vérité qu'il connoissoit, & pour triompher des indignes passions qui l'avoient toujours combattue. A cela près, le Miracle lui étoit-il nécessaire, ou pour l'instruire des choses qu'il *avoit lues*, & qu'il *avoit apprises*? ou pour le convaincre qu'il devoit croire ce qu'il croyoit? ou pour lui faire sentir que le mépris continuel de sa pro-

pre Conſcience, étoit de tous les états le plus triſte, comme il en eſt le plus odieux?

Ceci m'oblige à remarquer 3°. qu'en effet Mr. *de Montgeron* n'attendit point de Miracle pour ſe convertir. Il alla bien au Cimetière où étoit le Tombeau de Mr. *de Paris, pour recueillir ce qui s'y paſſeroit*, pour examiner les Miracles qui s'y feroient, pour épier tout ſur les lieux, afin d'y exercer ſa *plus ſévère critique*. Mais lorſqu'il eſt entré dans ce Cimetière, il n'y voit rien de miraculeux; point de Malades qui ſoient guéris; point de Morts qui reſſuſcitent; point de Signes ni dans le Ciel, ni ſur la Terre. Il y découvre ſeulement, *du prémier coup d'œil, le recueillement, la compoſition & la ferveur qui étoient peintes ſur les viſages* de diverſes perſonnes qui étoient en prières. A ce ſeul aſpect ſa fière Incrédulité s'évanouït, & les prémiers mouvemens de ſon cœur le rappellent à la Religion. Il ſe met à genoux, & il prie. Qu'une Converſion ſi ſubite ſoit un Miracle elle-même, à la bonne heure, & je ne m'y oppoſerai pas: mais il eſt clair au moins qu'elle n'a été précédée d'aucun Miracle, qui ait été fait par voie de Signe ou de Sceau, pour confirmer ou le *Chriſtianiſme*, ou le *Janſénisme*; & que par conſéquent la prétendue Incrédulité du Pénitent étoit bien plus un excès de Corruption, qu'un manque de Foi.

Diſons donc 4°. qu'en ſuppoſant la Converſion de Mr. *de Montgeron* tout auſſi réelle, & tout auſſi entière qu'il la repréſente, il n'en eſt pas moins certain que l'interceſſion du Bienheureux

Paris

Paris n'entra pour rien dans l'opération du Miracle : car cette Converſion fut opérée avant que le Pénitent eût fait ſa prière au St. Diacre. Il entra, *dit-il*, dans le Cimetière avec un air d'arrogance & de hauteur ; mais à la vue de diverſes perſonnes qui prioient Dieu avec une ferveur qui lui étoit nouvelle, il fut *frappé d'un ſentiment intérieur de reſpect*, qui le fit mettre *à genoux les coudes appuyés ſur le Tombeau, & couvrant ſon viſage avec ſes mains*. Voilà, dans toutes les règles, le moment précis du Miracle : il fut opéré dès le *ſentiment intérieur de reſpect* qui le fit mettre à genoux, dans la poſture la plus humble & la plus pénitente. La Prière, adreſſée au St. Diacre, n'en fut que l'effet & la ſuite. Car que ce ſoit dans les *ſentimens intérieurs de reſpect* pour la Religion, & non ſeulement dans les actes extérieurs de pénitence qu'ils produiſent, que conſiſte la Converſion du Pécheur, conſidérée comme l'opération de la Grace, c'eſt ce que les Exemples de St. *Paul* & de St. *Auguſtin* juſtifient. Quand eſt-ce que ſe fit celle de l'Apôtre ? St. *Luc* nous l'apprend. Après que Jéſus lui eut dit qui étoit celui qui lui parloit (*a*), *alors*, dit l'Hiſtorien Sacré, *tout tremblant & effrayé, il dit, Seigneur, que voulez-vous que je faſſe ?* Il n'a rien fait encore, il ne ſait pas même encore ce qu'il doit faire : cependant il eſt déja actuellement converti, parce qu'il *eſt frappé d'un ſentiment intérieur*

(*a*) *Act.* IX. 6. J'ai ſuivi la Verſion de Mons.

vieux de respect & de soumission. Il en est de même de l'illustre & saint Evêque d'*Hippone*. (a) Après avoir parlé d'une voix qu'il avoit entendue, & *qui répétoit souvent en chantant, Prens-le & lis, prens-le & lis*, il ajoute: „ Je „ changeai soudain de visage, .. & me levai, sans „ pouvoir penser autre chose, sinon que Dieu „ me commandoit d'ouvrir le Livre des Epîtres „ de St. Paul, & de lire le premier endroit que „ je trouverois.... Je pris le Livre, je l'ouvris; „ & dans le premier endroit que je rencontrai, „ je lus tout bas ces paroles, sur lesquelles d'a- „ bord je jettai les yeux: *Ne vivons pas dans les „ festins, & dans l'ivrognerie, ni dans les impu- „ dicités & les débauches, ni dans les contes- „ tions, & les envies; mais revêtez-vous de no- „ tre Seigneur Jésus-Christ, & ne cherchez pas à „ contenter votre chair selon les plaisirs de votre „ sensualité.* Je n'en voulus pas lire davantage, „ & aussi n'en étoit-il pas besoin, puisque je „ n'eus pas plutôt achevé de lire ce peu de li- „ gnes, qu'il se répandit dans mon cœur com- „ me une lumière qui le mit dans un plein re- „ pos, & dissipa toutes les ténèbres de mes dou- „ tes ". Ainsi dans St. *Augustin*, comme dans St. *Paul*, le *sentiment intérieur* a été l'opération de la Grace, pour la Conversion de ces deux grands Pécheurs; & s'il en a été de même dans Mr. *de Montgeron*, comme on ne peut en douter en supposant la réalité de ce qu'il dit, il étoit

(a) *St. August. Confessions*, Liv. VIII. Chap. 12. j'ai suivi la Version de Mr. *d'Andilly*, pag. 305. Ed. de Paris 1649.

toit actuellement converti avant que de se mettre *à genoux*; & par conséquent l'interceſſion du Bienheureux *Paris* n'eut aucune part à sa Conversion. Ce que je dis est même si vrai, que cela ne se peut comprendre autrement, vu les *idées* de ce Conseiller sur l'invocation des Saints, avant le 7 de Septembre 1731. Ses *idées* étoient de regarder ce Culte comme *une pure Idolatrie*. Il ne peut donc avoir changé d'*idées*, qu'en se convertiſſant; & quand est-ce qu'il en change? Ce ne sauroit être ni au moment qu'il prie le Bienheureux *Paris*, ni après avoir fait sa Prière: car si le changement d'*idées* n'avoit pas précédé la Génuflexion & la Prière, sa Conscience se seroit opposée à ces actes de Dévotion, puisqu'il ne les regardoit encore que comme des actes de *pure Idolatrie*. Il les fait cependant, il se *met à genoux*, & il *prie*, dès qu'il a été *frappé du ſentiment intérieur de respect*. Ce *ſentiment intérieur* est donc l'instant précis de sa Conversion, & tout le pouvoir qu'a le Bienheureux *Paris* dans le Ciel, n'y étoit plus néceſſaire. Ce pouvoir n'y est donc absolument entré pour quoi que ce soit.

4°. Que si l'on prétendoit, néanmoins, que le défunt Diacre doit avoir quelque part à la gloire de cet Evénement, à cauſe que la choſe arriva dans son Cimetière, près de son Tombeau, & dans une Aſſemblée entiérement *Janſéniſte*; je prierois ceux qui me feroient cette Objection, de se rappeller au préalable diverſes particularités de la *Relation* précédente. Le Pénitent est un Homme qui, ſans être *inſtruit à fond dans la Reli-*

Religion, en fait assez pour connoître depuis longtems, qu'il n'y a *proprement de Chrétiens* que les *Jansénistes*. Il avoit *lu dans les Livres*, ou il avoit *appris dans sa jeunesse*, des preuves fort détaillées de la Divinité de la Religion Chrétienne. Il n'avoit commencé à en douter, que par un excès de dépravation dans les Mœurs, & que dans un tems où *il souhaitoit qu'elle ne fût pas*. Dès l'âge de 15 à 16 ans, le joug de la Morale Chrétienne lui avoit paru si pesant, qu'il avoit pris *la résolution de s'abstenir des Sacremens* jusqu'à l'âge *de 40 ans*, auquel il se proposoit de se convertir. Pendant 30 ans entiers, il avoit eu à soutenir tous les combats intérieurs, & toutes les effrayantes syndérèses, d'un Cœur qui fait d'inutiles efforts pour *obscurcir les lumières de l'Esprit*. Entassant les uns sur les autres *les Crimes les plus noirs & les plus infames*, il ne pouvoit se défaire de *l'appréhension des supplices de l'Enfer*. En 1731, à l'âge d'environ 45 ans, dans ce tems de la vie où les Passions commencent à perdre leur force; où elles changent, assez généralement, d'objets & de vues; à cet âge-là, dis-je, la Conscience de Mr. *de Montgeron* commence à se faire entendre. Il consulte Mr. *Bourser*; il veut examiner par lui-même. Malgré ses *airs affectés d'arrogance & de hauteur*, il est *naturellement lâche & timide*. Jamais timidité ne fut mieux placée, que dans le *trouble* des *pensées qui le rappellent à la Religion*. Il cherche l'occasion de terminer toutes ses peines. Son Cœur s'y présente. L'heure de la Grace est venue.

Cette

Cette Grace opère un changement, auquel 30 ans de Combats, l'affoibliſſement des Paſſions, le retour de la Conſcience, les tendres ſentimens de compaſſion pour les Janſéniſtes; auquel tout, en un mot, a diſpoſé le Pécheur. Il ſe rend, il *rompt tous ſes liens*. Voilà en abrégé ſon Hiſtoire: & ſans nier que la Converſion de l'Homme ne ſoit toujours un Miracle d'amour de la part du Dieu qui l'opère, parce que ſa Grace en produit les *ſentimens intérieurs*, & en prépare toutes les Circonſtances; je demande à préſent, quelles conſéquences il peut y avoir à tirer, pour les Circonſtances qui y concourent, & ſur-tout pour le Lieu où Dieu trouve à propos de faire ſon Ouvrage? St. *Paul* fut converti ſur un Grand-chemin. St. *Auguſtin* le fut dans un Jardin. Ces deux Endroits y firent-ils quelque choſe, & contribuérent-ils au Miracle par quelque vertu, ou propre, ou dérivée? Perſonne juſqu'ici ne s'eſt encore avifé d'y chercher du Myſtère; & ſi l'on y en cherche dans le Cimetière ou s'opéra la Converſion de Mr. *de Montgeron*, ce n'eſt évidemment que le préjugé qui le fait. On ne ſauroit ignorer que toute la Terre appartenant au Seigneur, il n'y a point de lieux, ni ſi communs, ni ſi peu ſanctifiés, ni ſi profanes même, où ſa Grace n'opère efficacement ſur les Cœurs, quand elle le juge à propos. En faut-il des Exemples? J'en donnerois ſans nombre, au beſoin. Je n'en alléguerai que deux, pour abréger. Le prémier ſera celui d'un Homme qui ſe convertit dans une Maiſon, & peut-être dans une Chambre, qui avoit mille fois ſervi de ſcè-

ne

ne à ſes déréglemens. C'eſt du fameux *de Rancé*, Abbé de *la Trappe*, dont je parle ici, ſur la foi de Mr. *des Maizeaux*, qui tenoit le fait de Mr. de *St. Evremond*. (a) „ *Armand-Jean le* „ *Bouthillier de Rancé* (dit le prémier) ſi con- „ nu depuis ſous le nom d'*Abbé de la Trappe*, „ étoit un des Amans de la Ducheſſe de *Mont-* „ *bazon*; & quoi qu'en diſent ſes Panégyriſtes, „ il eſt ſûr que la mort prompte & inopinée de „ cette Dame fut le principal motif de ſa Con- „ verſion & de ſa Retraite. Voici comment „ cela arriva. Madame de Montbazon mourut „ de la Petite-Vérole, dans une Maiſon de cam- „ pagne. L'Abbé, qui étoit parti de Paris ſur „ la prémière nouvelle de ſa Maladie, arrive „ dans cette Maiſon. Ne trouvant perſonne à „ l'entrée, il monte dans l'appartement de la „ Ducheſſe, par un degré dérobé qu'il connois- „ ſoit; & le prémier objet qui ſe préſente à ſa „ vue, c'eſt la tête toute ſanglante de Madame „ de Montbazon, qu'on avoit coupée parce que „ le Cercueil s'étoit trouvé trop court, & à côté de la tête, ſes yeux ſur une aſſiette. Cela „ fit une impreſſion ſi vive ſur lui, qu'il renon- „ ça au Monde, & établit dans ſon Abbaye de la „ Trappe une Réforme très auſtère ". Perſonne ne trouvera mauvais, je m'aſſure, qu'au célèbre Abbé *de Rancé* j'aſſocie un autre Abbé qui n'eſt guère moins fameux : c'eſt l'Abbé *de Marolles*. Ecoutons ce qu'un ſavant & laborieux Avocat de *Paris* nous a dit depuis peu de ce dernier, pour nous apprendre

(a) Note de Mr. des Maizeaux, *Oeuv. de St. Evremond*, Tom. II. pag. 188. Ed. d'Amſt. 1726.

prendre la route incompréhensible, qui le conduisit de la vie la plus débordée, à la mort la plus sainte. (a) „ Toutes les Négociations qu'il „ fit [avec ses créanciers] ayant échoué, il re„ garda le Monastère de la Trappe comme un „ Port dans son Naufrage. Prêt à embrasser ce „ parti, il se présenta une occasion de débauche, „ avec une fille déréglée; au milieu de son trou„ ble & de sa consternation, des idées de plaisir „ se réveillent dans son ame. Il fait une partie „ d'aller à St. Denys: là il s'oublia. Après cet„ te diversion qu'il fit à ses sentimens de péni„ tence, il rentra dans l'état dont il étoit sorti, „ & se livra aux pensées qu'il avoit écartées „ pendant quelque tems. Voilà l'homme, & „ l'homme facile. Ce dernier trait le peint au „ naturel. Il sent ses égaremens. Ses réflexions „ sur sa dernière action redoublent l'amertume „ de ses larmes; & le confirment dans le dessein „ de pleurer jusqu'à la mort ses déréglemens. Il „ va à l'Abbaye de la Trappe &c." C'est donc ici un crime, aggravé au dernier point par les Circonstances, & commis dans un lieu de débauche, qui mène un Pécheur à la Pénitence, & qui concourt, dans les mains de la Grace, à opérer sa Conversion. Ce n'est donc pas à la singularité des lieux que cette opération est attachée; & en tout autre endroit qu'auprès du Tombeau du B. *de Paris*, où Mr. *de Montgeron*, disposé comme il l'étoit, eût vu *prier avec* une extrême *ardeur*, des personnes sur les *visages*

(a) *Gayot de Pitaval*, Causes Célèbres, Tom. VI. pag. 123.

ſages desquelles le recueillement, la componction, & la ferveur étoient peintes, il ſe ſeroit converti: ſi ce n'eſt, je l'avoue, que ſon inclination ſecrette pour le *Janſénisme*, étoit elle-même une des diſpoſitions qui l'attendrirent ſi promptement dans un Troupeau *Janſéniſte*. A cela près, ni le Cimetière, ni le Tombeau du Saint Diacre, n'y auroient rien fait; ou le même Spectacle ſur le *Pont-Neuf*, ou dans le Cimetière des Sts. *Innocens*, auroit produit les mêmes effets.

Je prie enfin les Lecteurs d'obſerver &c. que toutes mes Réflexions précédentes ſuppoſent que la Converſion de Mr. *de Montgeron* eſt auſſi réelle, & auſſi entière qu'il nous l'inſinue. C'eſt effectivement le prémier parti que la Charité doit prendre, le jugement des Cœurs n'appartenant, & ne pouvant appartenir qu'à Dieu ſeul. Seroit-ce, néanmoins, entreprendre ſur ces droits de la Divinité, que d'expoſer des ſoupçons, qui naiſſent de la *Relation* même de cet Ecrivain? Mr. *de Montgeron* a *naturellement beaucoup de vanité, & une ſi grande opinion de lui-même, que cela l'a fait ſouvent tomber dans le ridicule*. Il a été d'ailleurs dès ſon bas âge, *d'une obſtination extraordinaire à ſuivre toutes ſes fantaiſies*. Il a toujours été *violent dans ſes deſirs*. Dès l'an 1713, & dans un tems où il ſe croyoit Déiſte, il pouſſa le zèle pour le *Janſénisme* juſqu'à *mépriſer, & même à haïr* ſon Père, trop attaché à un Directeur Conſtitutionnaire. La Contradiction l'*irrite* & le *met en fureur*. De quoi ne ſeroit point capable un Homme de ce Carac-

Caractère, ſi malheureuſement, toujours entêté de ſon Syſtême, que la Religion n'eſt que *pure Politique*, il ſe mettoit auſſi en tête d'en fournir lui-même l'exemple & la preuve? Eſt-ce la prémière fois qu'on auroit vu Mrs. les Déiſtes jouer un pareil perſonnage? N'en vit-on pas, de cet ordre, parmi les Prophètes qui firent tant de bruit en *Angleterre*, vers le milieu du Règne d'*Anne* I.? Si ces ſoupçons portent à faux, & ſont injuſtes, à l'égard de Mr. *de Montgeron*, je le prie en *Chrétien* de me les pardonner: mais il doit auſſi reconnoître qu'en qualité de Chrétien, il ne peut que m'être permis d'examiner, à toute rigueur, un Fait que l'on veut nous donner pour être déciſif en fait de Religion. Si mes recherches trop approfondies ſont préjudiciables à un Particulier, elles deviennent néceſſaires & légitimes par rapport au Public. Ce Particulier, je l'avoue, eſt très louable d'avoir rompu *tous ſes liens*, & terminé ſes débordemens; & ce n'eſt point à cet égard, que ſa Converſion me paroîtroit ſuſpecte. Ce n'eſt qu'à l'égard de ſes ſentimens. Autrefois il ne croyoit point la Trinité; il ne croyoit pas la Tranſſubſtantiation; il croyoit que l'invocation des Saints étoit *une pure Idolatrie*; il croyoit, apparemment, beaucoup d'autres choſes, qui ne ſont pas de la bonne Catholicité à la *Romaine*. Pourquoi ne nous pas apprendre ſi ſa Converſion a rectifié tout cela, & jusqu'où elle l'a fait? Parlons net, & nous devons ici le faire. Il n'eſt pas concevable, il n'eſt pas poſſible, dans les opérations même les plus miraculeuſes & les plus ſurnaturelles, que

ſans Conférence, ſans Inſtruction, ſans Lecture, ſans Examen, ſans Révélation, un Homme vienne tout à coup à ſavoir ce qu'il ignoroit, & à croire vrai ce qu'il croyoit être faux. St. *Paul*, abbattu ſur le chemin de *Damas* aux pieds de *Jéſus-Chriſt*, y fut parfaitement converti. Mais cette Converſion qui changea ſon Coeur, éclaira-t-elle actuellement ſon Eſprit? Lui donna-t-elle une idée complette de tout le Syſtême Chrétien? Le fit-elle revenir de tous les préjugés, ou de toutes les erreurs de ſon Judaïsme? Non, ſans doute. Il ne ſut d'abord ce qu'il avoit à faire, il fut obligé de le demander à Jéſus-Chriſt; & Jéſus-Chriſt le lui apprit dans la ſuite, ou par lui-même, ou par le miniſtère d'*Ananias*. Mr. *de Montgeron*, plus heureux ou plus pénétrant que l'Apôtre, n'auroit-il eu beſoin d'aucune aſſiſtance pour apprendre que la Trinité des Perſonnes, dans une ſeule Eſſence Divine, n'eſt pas *phyſiquement impoſſible*, & que l'Invocation des Morts n'eſt pas *une pure Idolatrie*? Je ne ſaurois le diſſimuler: de quelque côté que je tourne mes réflexions là-deſſus, j'y entrevois un certain nuage de défiance, qui me fait véritablement de la peine pour l'amour de l'Auteur.

L'Hiſtoire de ſa Converſion m'a paru mériter l'attention ſingulière que je viens d'y donner, parce que l'on y découvre le grand but & l'Eſprit de l'Ouvrage. Tout s'y termine à faire dépendre la *Juſtice* de la Cauſe Appellante, de la béatification du Diacre *Paris*, parce qu'il étoit Appellant; & dans la ſuppoſition, vraie ou fauſſe,

fauſſe, que des Miracles opérés ſur ſon Tombeau, ou par des Neuvaines à ſon honneur, prouvent évidemment, que, ſans avoir paſſé par le Purgatoire, ce Diacre Appellant eſt au nombre des Saints bienheureux, on rapporte ici neuf de ces Miracles, ajoutés à celui qui ſe fit dans la perſonne de Mr. *de Montgeron*, lequel cependant, comme nous venons de le voir, ne prouve rien ni pour la béatification du Sr. *Paris*, ni pour le pouvoir de ſon intercеſſion. On dit que les 9 autres ont été opérés dans les perſonnes 1. de Dom *Alphonſe de Palacios*, dont la Rétine de l'Oeil droit étoit ſi enflamée qu'il ne pouvoit ſouffrir la moindre lueur de lumière, & qui ſur le Tombeau de l'Abbé *Paris* fut ſi parfaitement guéri le 2 Juillet 1731, qu'il ſupporta ſans peine les rayons du Soleil. 2. De la Demoiſelle *Thibault*, qui étant Hydropique, & Paralytique de tous ſes membres, fut guérie ſur le champ au Tombeau du Diacre le 19 Juin 1731. 3. De *Marie-Anne Courdonneau*, Paralytique de tout le côté gauche, qui ſur le même Tombeau fut ſubitement & parfaitement guérie le 13 Juin 1731. 4. De *Marguerite-Françoiſe du Chêne*, qui vomiſſoit tout ſon ſang, avoit la Fièvre, étoit Hydropique, guérie encore ſur ce Tombeau le 16, 17, 18, & 19 de Juillet 1731. 5. De *Philippe Sergent*, guéri, ſur le Tombeau, d'une Anchiloſe & d'une Paralyſie le 10 Juillet 1731. 6. De *Pierre Gautier*, natif de *Pézénas* en *Languedoc*, qui, par une Neuvaine, recouvre l'Oeil droit le 22 Avril 1733, & par une autre eſt guéri le 14 Mai ſuivant, de deux Dragons qui étoient dans ſon Oeil

gauche. 7. De la Demoiſelle *Coirin*, guérie ſubitement la nuit du 12 au 13 d'Août 1731, d'une Paralyſie & d'un Cancer, après avoir appliqué ſur ſes maux de la Terre priſe auprès du Tombeau du Diacre. 8. De *Marie Cartery*, réduite à une inſomnie continuelle, une maigreur hideuſe, & une foibleſſe extrême, par deux Fiſtules lacrymales, qui fut guérie au Tombeau le 4 Septembre 1731. Et 9. de *Louïſe Hardouin*, Paralytique, Apoplectique, & privée de la parole, guérie ſubitement ſur le Tombeau du Mort le 2 d'Août 1731. Toutes ces Hiſtoires, auxquelles on donne le Titre pompeux de *Démonſtrations*, ſont ſuivies chacune d'une indication générale de ſes *Pièces juſtificatives*, & précédées d'une Eſtampe (*a*) double, dans l'une deſquelles on voit le Malade dans ſon état de ſouffrance, & dans l'autre le même Malade guériſſant ou guéri.

Les *Hiſtoires*, ou *Démonſtrations*, ſont écrites d'un ſtyle, & avec un tour, qui ne marquent pas moins le zèle de l'Auteur pour la gloire de ſon Saint, qu'ils ne prouvent ce qu'il a dit de lui-

(*a*) Il en faut excepter la prémière, qui précède le Titre, & qui repréſente *François de Paris*, priant avec un Crucifix qu'il tient des deux mains; & la ſeconde qui eſt auſſi ſimple, mais du double plus longue que les ſuivantes. On voit dans celle-ci le Tombeau du Diacre, environné de diverſes perſonnes, dont quelques-unes ſont en prières, Mr. de *Montgeron* y paroiſſant lui-même à genoux. Le Deſſein & la Gravure de toutes ces Pièces, de même que celle des Vignettes, & autres Ornemens ſemblables, viennent de bonnes mains, quoique les noms du Deſſinateur & du Peintre n'y ſoient *pas* marqués ſelon la coutume.

lui-même dans sa Narration, qu'il a l'*imagination vive, & les expressions heureuses*, & qu'il est *violent dans tous ses desirs*. Que l'on en juge par cet Echantillon, que je tirerai de l'Article de Dom Alphonse de Palacios, Fils d'un Seigneur Espagnol. Ce Fils, dit Mr. *de Montgeron*, „ arrive à Paris dans un tems où il s'opère une multitude de Miracles au Tombeau de Mr. *de Paris*, Appellant d'une Bulle que ce jeune „ Seigneur avoit appris à regarder comme un „ Jugement infaillible. Préjugés de la naissance, impression de l'éducation, engagement „ d'état, la crainte d'un Tribunal terrible, & „ de la disgrace de sa famille; tout paroît devoir „ s'opposer à l'impression de ces Miracles sur „ son esprit. Mais Dieu qui l'avoit choisi pour „ faire éclater ses merveilles, & pour répandre „ au loin la gloire de son Serviteur, se sert d'un „ cruel accident pour mettre notre jeune Seigneur dans l'heureuse nécessité de recourir à „ l'intercession de cet Appellant. . . . . Tandis „ que le jeune Alphonse se livre à des réflexions „ accablantes, Dieu fait retentir à ses oreilles „ le bruit des Miracles qu'il opère au Tombeau „ du St. Diacre. Aussi-tôt par un secret pressentiment, l'espérance & la joie renaissent „ dans son cœur. Il sollicite avec empressement „ la permission de faire une Neuvaine au Tombeau du Bienheureux. Son Gouverneur intimidé par la circonstance du Collège où il „ demeure, & qui est soumis à l'inspection de „ M. l'Archevêque de Sens, est encore arrêté „ par des considérations plus puissantes. Il com-

„ prend que Dom Alphonſe étant Fils aîné d'un
„ des premiers Officiers du Royaume d'Eſpa-
„ gne, ce ſeroit de ſa part chercher à ſe perdre,
„ que d'y paroître guéri par l'interceſſion d'un
„ Appellant. Tous les risques qu'un pareil Mi-
„ racle feroit courir à Dom Alphonſe, ſe pré-
„ ſentent à ſon eſprit, & lui perſuadent qu'il ne
„ doit point expoſer la Foi de ſon Elève à de ſi
„ terribles épreuves. La Poſtérité pourra-t-
„ elle le croire ? Tel eſt le malheur de notre
„ Siècle. Les préſens même de Dieu devien-
„ nent redoutables."

On m'avouera que c'eſt-là s'entendre à conter des merveilles. Il n'y a que l'Apoſtrophe à la Poſtérité, qui ne m'y paroît pas aſſez gravé. Il me ſemble qu'un Homme, qui a eu autant de part au malheur de ſon Siècle, que Mr. *de Montgeron* s'en accuſe, doit avoir ri tout-bas en faiſant mine de crier ſi haut que ce malheur ne paſſera pas pour croyable. Et qu'eſt-ce après tout que la Poſtérité ne pourra pas croire ? C'eſt, au jugement de l'Auteur, que *les préſens même de Dieu deviennent redoutables* ; c'eſt-à-dire qu'il y ait des Hommes aſſez pervers pour craindre la lumière des Miracles, & pour s'en irriter. Mais ce *malheur* eſt-il donc ſi rare, ſi nouveau, ſi particulier à *notre Siècle* ? N'y en a-t-il point d'autres Exemples dans l'Hiſtoire des Tems qui nous ont précédés ? N'en vit-on point dans le Siècle de *Moïſe*, dans celui d'*Elie*, dans celui de *Jéſus-Chriſt* & de ſes *Apôtres* ? Dieu a-t-il jamais envoyé des Prophètes, & opéré des Miracles, qu'il n'y ait eu au même tems beaucoup d'In-

d'Incrédules ; & pourquoi la *Postérité* ne *pourra-t-elle* pas *croire* qu'il y en eut *dans notre siècle*, comme dans tous les précédens ? N'en déplaise à Mr. *de Montgeron*, tout son Livre, qui est écrit dans le même goût, ne fait que trop voir que l'intercession du Diacre ne lui a pas obtenu la grace d'une Conversion entière, & ne l'a guéri ni de sa *vanité*, ni de l'*air d'arrogance & de hauteur qui lui étoit devenu naturel*. Si les autres Miracles qu'il attribue à cette intercession, ne sont donc pas plus réels que celui qu'il prétend avoir été opéré sur lui-même, quel préjugé terrible ceci ne nous présente-t-il pas contre ses Vues, & contre son Ouvrage ?

Rien ne confirme plus fortement ce fâcheux préjugé, que l'inspection des *Histoires*, que l'on donne ici pour des *Démonstrations*. Ôtez-en la véhémence & les ornemens de la Rhétorique, jamais on ne vit rien de plus foible. Ne pouvant les parcourir toutes, je m'en tiendrai à la prémière, qui est sans contredit une des plus imposantes, & qui, à dire le vrai, n'a pu qu'en imposer à quantité de personnes, vu l'adresse infinie avec laquelle l'Ecrivain la rapporte. Au lieu de raconter le fait d'une maniere simple & fidèle, il ne cherche par-tout dans sa Narration que de grands mots, n'y présente que du merveilleux, il n'y étale que l'apparence du surnaturel, & s'y attache avec un soin extrême à supprimer ou à faire disparoître les Particularités circonstancielles qui ne lui étoient pas favorables. Pour savoir avec précision toutes ces Circonstances, il faut courir soi-même aux Pièces

juſtificatives ; & combien y a-t-il de Lecteurs qui veuillent ſe donner cette peine, ou qui jugent qu'elle ſoit néceſſaire ? Un Hiſtorien, qui ſeroit dans la bonne-foi, en agiroit-il de la ſorte ? Il eſt donc néceſſaire, pour l'inſtruction & pour la ſatisfaction du Public impartial, que j'expoſe naturellement le Fait, en rapprochant ce que les Témoins en diſent, & en copiant les propres termes de leurs Témoignages. C'eſt, avec la grace de Dieu, ce que je me propoſe de faire dans un Article nouveau de la Partie ſuivante de cette *Bibliothèque Raiſonnée*, celui-ci étant déja ſi long, que je ne pourrois qu'excéder de beaucoup les bornes d'un Journal Littéraire, ſi j'allois m'engager plus avant.

Je ne ſaurois pourtant finir, ſans dire quelque choſe de l'Epitre Dédicatoire à Sa Majeſté Très-Chrétienne. La Pièce eſt des plus travaillées, & répond très bien à l'idée que l'Auteur nous donne de lui-même, dans ſa Relation, lorſqu'il nous dit qu'il eſt né *careſſant & flatteur*. Car outre la vénération profonde que tous les Hommes doivent à leurs Souverains, & le tendre attachement qui eſt particulier aux François pour leurs Monarques, il règne dans cette Dédicace quelque choſe de ſi affectueux, de ſi vif, de ſi touchant, que l'Art y emprunte certainement beaucoup de la Nature. Qu'il y a d'Art néanmoins, & dans le Tour, & dans les Expreſſions ! „ Je n'étois pas Chrétien. Mais je le ſuis „ devenu..... Cette merveille de la Droite „ du Très-Haut, qui m'a ſoumis à l'empire de „ ſa Grace, vous a attaché mon cœur & toute

„ ma

» ma perſonne par de nouveaux liens, parce
» qu'elle m'a appris à révérer dans mon Roi la
» Majeſté Divine qu'il repréſente ſur la Terre.
» Pénétré du reſſentiment de cette ineffable Mi-
» ſéricorde, je voudrois, Sire, pouvoir faire
» entendre ma voix à tout l'Univers. . . Votre
» Majeſté ſeroit-elle la ſeule, à laquelle je ne
» m'efforcerois pas de faire connoître les Oeu-
» vres que Dieu fait pour Elle & pour ſon Royau-
» me? ... C'eſt pour vous, Sire, que ſe ſont por-
» tées toutes les ſaillies de mon cœur, après cel-
» les qu'il a plu à Dieu d'y faire naître pour lui...
» J'ai fait, Sire, deux ſermens; l'un à mon Dieu,
» l'autre à mon Roi: je ne pourrois que mal
» remplir le ſecond, en violant le prémier.
» Aujourd'hui je remplis les deux, je parle pour
» mon Dieu en parlant à mon Roi, & je parle en
» même tems pour mon Roi en parlant pour le
» Dieu qui le fait règner. . . Voici, Sire, déja
» la douzième année que celui qui eſt le Roi des
» Rois, & le Seigneur des Seigneurs, eſt entré
» dans une carrière de merveilles. Il y eſt en-
» tré, & il continue. . . . Oui, Sire, depuis
» pluſieurs années le Dieu des Dieux fait enten-
» dre ſa voix parmi nous. Tout Paris en a été
» ému, le bruit en a retenti dans tout votre Royau-
» me. Il dit par les merveilles les plus admirables,
» Reconnoiſſez à mes Oeuvres que c'eſt moi-
» même qui vous parle..... Sire, ces Miracles
» décident pour une Cauſe, qui eſt tout à la fois
» & celle de Dieu & la vôtre, contre une foule
» d'erreurs ſemées par une Société ambitieuſe.

Après être venu ainſi à ſon but principal;

Mr. *de Montgeron* donne au Roi, par anticipation, une légère idée de ce qu'il y a de mauvais dans le Parti de la Bulle, & de la néceſſité qu'il y a auſſi de faire attention aux Miracles qui lui ſont expoſés. Il s'excuſe enſuite d'avoir fait imprimer, ſans la permiſſion du Roi, l'Hiſtoire des Miracles, & en rejette principalement la faute ſur les inſultes de Mr. l'Archevêque de Sens, *Prélat qui eſt la bouche & l'organe de la Société ennemie du Trône de Dieu, & de celui du Roi.* Cela eſt ſuivi d'un petit Extrait des Hiſtoires que le Livre contient, & des Témoignages qui les certifient, accompagné de Réflexions pathétiques, tant ſur la nature de ces Faits & de ces Témoins, que ſur l'oppoſition qu'y apportent, non des Pyrrhoniens de profeſſion, mais des Eccléſiaſtiques, mais des Religieux, mais des Archevêques; ce qui jette l'Egliſe de France dans une confuſion, & dans une déſolation même, dont la peinture fournit les traits les plus attendriſſans, & certainement auſſi les plus dignes de l'attention de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Je ne ſaurois le diſſimuler, cet endroit de l'*Epitre Dédicatoire* m'a pénétré de la douleur la plus vive; & quoique depuis cinquante ans la France ne ſoit plus ma Patrie, je ne ſaurois m'empêcher de m'affliger & de rougir pour elle de tant de récidives dans les perſécutions les plus impudentes, & les plus inhumaines. Il s'y en eſt fait, ſans doute, de beaucoup plus barbares & de plus ſanguinaires que celle que les *Janſéniſtes* y eſſuyent. Mais à conſidérer celle-ci de ſang froid, le prétexte en eſt ſi mince du côté de la Religion, &

ſi faux du côté de la Politique, qu'un Etranger de bon-ſens ne peut voir tout cela ſans hauſſer les épaules, & qu'un Homme qui conſerve encore un peu de Sang *François* dans ſes veines, ne ſauroit qu'en être ſurpris, mortifié & confus. Cet Objet eſt ſi bien manié par Mr. *de Montgeron*, que je me fais un plaiſir, comme un devoir, de l'offrir à mes Lecteurs dans ſes propres paroles.

„ Deux Projets, *dit-il*, qui s'appuyent & ſe „ ſoutiennent mutuellement, ſont la cauſe de „ tous les troubles de votre Royaume. Le pré„ mier eſt formé depuis longtems par la Cour „ de Rome: il tend à aſſujettir à ſon pouvoir, „ ſous prétexte du Spirituel, vos Etats, & juſ„ qu'à votre Perſonne. Juſqu'à préſent les Rois „ vos Prédéceſſeurs en ont empêché l'exécu„ tion: mais la Cour de Rome ne ſe rebute ja„ mais. Ce qu'elle ne peut faire tout d'un coup, „ elle tâche d'y réuſſir par degrés, & gagne „ toujours du terrein, dès qu'on eſt un mo„ ment ſans lui réſiſter. Une longue ſuite d'é„ vénemens a fait connoitre qu'elle ne ceſſe „ point de ſuivre ce deſſein, & la publication „ récente de la Légende de *Grégoire* VII, où on „ prétend que ce Pape a mérité un Trône dans „ le Ciel, pour avoir arraché à un Empereur „ celui qu'il poſſédoit légitimement ſur la Ter„ re, a dû prouver à Votre Majeſté que la Cour „ de Rome n'a point perdu de vue ſes Projets, „ & qu'elle veut perſuader à vos Sujets, com„ me elle l'a déja fait croire à la plupart des Ul„ tramontains, que les Papes ont ſi bien le droit

„de

„ de détrôner les Rois & de disposer de leurs „ Etats, que c'est pour eux une grande vertu „ que de l'entreprendre, & un grand mérite de- „ vant Dieu que d'y réussir. Ce n'est pas assez „ à cette Cour de donner au Pape une Puissan- „ ce absolue sur le Spirituel, qui l'élève au-des- „ sus de l'Eglise, & des Conciles Généraux; „ ce n'est pas assez pour elle de le rendre seul „ Juge de la Doctrine, & le Maitre universel „ de la Discipline de toutes les Eglises, d'or- „ donner à tous les Archevêques & Evêques de „ n'être plus que les Exécuteurs de ses Jugemens, „ & de trouver mauvais que ceux de votre „ Royaume examinent ses Décisions : Elle pré- „ tend encore attribuer au Pape le droit de don- „ ner, & d'ôter les Royaumes; & même, „ quoiqu'elle eût tant d'ardeur de faire recevoir „ la Bulle *Unigenitus* dans vos Etats, elle n'a „ néanmoins donné dans cette Bulle à votre il- „ lustre Bisaieul que la qualité de Roi de Fran- „ ce, & a supprimé celle de Roi de Navarre, „ apparemment parce que *Jules* II. a prétendu „ ôter ce Royaume aux Ancêtres de VOTRE „ MAJESTE'.

„ Le second Projet est formé par cette So- „ ciété ambitieuse, dont les pernicieuses Maxi- „ mes ont déja fait porter le fer jusques dans le „ sein des Rois vos Ancêtres. Ses Chefs veu- „ lent devenir un jour les Maitres dans votre „ Royaume. Pour cet effet ils ont répandu dans „ vos Etats leur nouvelle Morale, qui, en dis- „ pensant les Chrétiens de la nécessité de l'amour „ de Dieu, & en fournissant des excuses à

„ pres-

„ presque tous les Pécheurs, leur attache tous
„ ceux qui veulent pouvoir eſpérer de ſe ſauver
„ ſans réprimer aucune de leurs paſſions. Déja
„ pluſieurs de vos Sujets leur ont donné leur
„ confiance; & dirigés par de tels Guides, qui
„ ne ceſſent de leur inſpirer une fatale indépen-
„ dance du Souverain Maitre des Cœurs, a-t-
„ on lieu d'eſpérer que leurs leçons les rendront
„ plus fidèles à VOTRE MAJESTE', qui eſt la
„ plus vive image du Très-Haut ſur la Terre?
„ Les prémières démarches de ces nouveaux
„ Docteurs ne nous donnent-elles pas au con-
„ traire tout ſujet de craindre, qu'ils ne dispo-
„ ſent vos Peuples à ſatisfaire tôt ou tard les
„ deſſeins ambitieux d'une Cour perpétuelle-
„ ment attentive à s'élever au-deſſus de votre
„ Trône? En effet, en même tems qu'ils nient
„ la toute-puiſſance de Dieu ſur les Cœurs, &
„ le pouvoir ſouverain qu'il a donné aux Rois
„ ſur les Sujets qu'il fait naitre dans leurs Etats,
„ ils proclament le Pape comme la ſeule Puiſ-
„ ſance qu'il y ait ſur la Terre, tant pour le Spi-
„ rituel que pour le Temporel. Ils s'empreſſent
„ de lui faire une Tiare de toutes les Couronnes
„ entaſſées les unes ſur les autres; & en lui at-
„ tribuant l'Infaillibilité, ils en font, en quelque
„ ſorte, un Dieu viſible: non pas qu'ils aient
„ pour lui un véritable reſpect, mais parce qu'ils
„ eſpèrent de ſe ſervir utilement du pouvoir ſans
„ bornes qu'ils lui attribuent, pour l'exécution
„ de leur Projet, qui eſt de ſe rendre par ſon
„ autorité, dont ils ne diſpoſent que trop, les
„ Maitres ſouverains dans tous les Etats Ca-

„ tho-

„ tholiques, & ſpécialement, Sire, dans les „ vôtres.

„ Dans cette vue ils le portent ſur le pinacle „ du Temple, ils l'élèvent au-deſſus de la Terre, „ & là lui montrant tous les Royaumes du mon„ de, & la gloire qui les accompagne, ils lui „ diſent ſans ceſſe, Nous vous donnerons toutes „ ces choſes, ſi vous voulez autoriſer notre Mo„ rale & favoriſer nos deſſeins. Sire, tous ceux „ qui ont un peu approfondi la Religion, ne ſont „ que trop inſtruits par les Oracles divins, par „ l'Hiſtoire de l'Egliſe, & par de triſtes expé„ riences, que le Succeſſeur de St. Pierre n'eſt „ pas toujours à l'abri des artifices & des ef„ forts du Tentateur. Les pièges que l'ambi„ tieuſe Société a tendus au Père des Fidèles, „ n'ont été que trop ſéduiſans. Le Projet de la „ Cour de Rome, & celui des Jéſuites, tendant „ tous deux à une même fin, qui eſt d'aſſervir „ tous les Etats Catholiques, & d'y faire règner „ le Pape par les Jéſuites, & les Jéſuites par le „ Pape, ne ſe ſont que trop bien accordés en„ ſemble ".

Tout cela eſt, en général, ſi vrai & ſi connu, que l'on ne peut aſſez admirer le bonheur de la Cour de *Rome* & des *Jéſuites*, de trouver autant de partiſans qu'ils en ont, dans un Royaume dont les Peuples ſont radicalement attachés à la Perſonne de leurs Monarques, & à la gloire de leur Monarchie. Mr. *de Montgeron* n'a donc pas tort de repréſenter au Roi, que ſi l'on n'arrête pas la perſécution contre les Janſéniſtes, & que ſa Majeſté *n'y apporte un prompt remède, il*

ne

ne lui reſtera plus déſormais de Sujets aſſez bien inſtruits de ſes Droits pour les ſoutenir, ni aſſez courageux pour s'expoſer pour leur défenſe. Mais je trouve les *Janſéniſtes* fort à plaindre de ne pouvoir plus ſe ſoutenir dans l'Etat qu'à l'aide du Bienheureux *Paris*, & des merveilles qu'il fait. Toutes ces merveilles ſont de ſi mauvais alloi, qu'il y en a beaucoup plus qu'il n'en faut pour gâter la meilleure Cauſe du monde. Paſſe encore s'ils n'intéreſſoient pas la Religion générale de tous les Chrétiens, dans leurs petites querelles; on leur laiſſeroit démêler leur fuſée comme ils l'entendroient, & l'on ſe contenteroit de rire de leurs badinages. Mais des badinages qui portent coup contre les fondemens de la Religion! c'en eſt trop, & il n'y a pas moyen de ſe taire. Où eſt l'Honnête-homme, élevé dans la profeſſion de l'Evangile, qui ne ſoit frappé d'horreur à la lecture des paroles ſuivantes, qui ſont partie de l'*Epitre Dedicatoire*?

„ Oppoſera-t-on que les Miracles de notre „ tems, au moins pour la plupart, n'ont pas été „ conſtatés par des Informations juridiques? Les „ Miracles de Jéſus-Chriſt, & de ſes Apôtres, „ ne l'ont pas été non plus.... Non ſeulement „ les Miracles de Jéſus-Chriſt n'ont point été „ publiés de ſon tems par aucune autorité recon- „ nue; mais ils étoient au contraire contredits „ par tous ceux qui étoient aſſis ſur la Chaire „ de Moïſe, & qui étoient alors les Chefs de la „ Religion ".

Voilà donc le ſort du *Chriſtianiſme* attaché à celui du *Janſéniſme*, & les Miracles du Dia-

cre

cre *Paris* qui ſont non ſeulement mis en parallèle avec ceux de *Jéſus-Chriſt*, mais encore placés à un rang ſupérieur du côté de la certitude. Quel aveuglement n'eſt-ce point que cela, ſi ce n'eſt point encore un reſte ſecret de Déisme? Dans quel tems eſt-ce que les *Chefs de la Religion, qui étoient aſſis ſur la Chaire de Moïſe*, ont nié l'exiſtence réelle des Miracles de notre Sauveur? Il eſt vrai qu'ils ne ſe rendirent pas aux conſéquences naturelles que l'on devoit en tirer. Mais il eſt faux, abſolument faux, qu'ils aient conteſté la vérité des Faits de l'Evangile. Et quelle publication juridique peut-on ſouhaiter, plus autentique & plus ſolennelle, des Miracles de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres, que le ſilence ou l'aveu de leurs plus grands Ennemis, qui firent apparemment toutes les informations poſſibles pour les convaincre de Menſonge, & qui, bien loin d'y réuſſir, n'oſérent même jamais l'entreprendre? En eſt-il de même des Miracles du Diacre *Paris*? N'en eſt-ce que les Conſéquences que l'on rejette? N'en nie-t-on pas fortement l'exiſtence, & la réalité? Les informations juridiques leur ont-elles été favorables?

Mais, comme on le voit, cette matière devient de la dernière importance, & gêné que je ſuis par la longueur de cet Article, je la renvoie à un autre.

ARTI-

ARTICLE VIII.

Nouveaux MEMOIRES *du Comte de* BONNEVAL, *ci-devant Général d'Infanterie au ſervice de Sa Majeſté Impériale & Catholique; contenant ce qui lui eſt arrivé de plus remarquable durant ſon ſéjour en Turquie.* A *La Haie*, chez *Jean van Duren*, 1737. petit 8. Pag. 269.

CEs nouveaux *Mémoires* commencent où finiſſent les précédens; c'eſt-à-dire qu'après y avoir conduit Mr. de *Bonneval* à *Conſtantinople*, & l'y avoir fait circoncire, on continue ſon Hiſtoire, ou plutôt ſes Avantures, jusqu'à ce qu'après la priſe d'*Azoph* par les *Moscovites*, on entrevit la poſſibilité d'une rupture prochaine entre les deux Empires. Le Comte y parle toujours lui-même, & de lui-même en directe perſonne, ſi ce n'eſt en deux ou trois Hiſtoriettes que l'on ſuppoſe écrites par des Femmes qui en ſont les principales Actrices. S'il eſt pourtant vrai que ce Seigneur Renégat ſoit l'Auteur de ces *Mémoires*, il faut que la Religion *Mahométane*, ou que le Gouvernement *Turc*, l'ait rendu bien discret. Car à l'exception de quelques Epiſodes galantes, ou de quelques Plans fort généraux pour réformer la Milice *Ottomane*, & pour diriger les Opérations de la Guerre contre les *Perſans*, ou contre les *Chrétiens*, on ne trouve guère ici que de ces Faits communs dont

les Gazettes ſe chargent, & que l'on peut ſavoir par ce moyen dans tous les Caffés de *Paris*, ou ſans ſortir de *Bruxelles*. Il eſt bon d'en avertir les Curieux, afin qu'ils ne s'attendent pas d'y trouver des Anecdotes, telles qu'on devroit naturellement s'en promettre d'un Homme intriguant & hardi, qui ſe trouve à portée de voir l'intérieur d'une Cour, & d'y apprendre une infinité de choſes des Puiſſances voiſines. On en jugera ſans peine ſur l'Article du nouveau Monarque *Perſan*. „ Thamas Couli-Khan, *nous dit* „ *l'Ecrivain*, qui avoit fait rompre la paix qu'on „ étoit ſur le point de conclure, s'étoit rendu „ maitre de l'Armée des Perſes, & bientôt a„ près de la Couronne. C'eſt un Avanturier „ qu'on ne connoit point, il n'eſt ni Grec, ni „ Turc, ni Perſan. On prétend qu'il a été Es„ clave Chrétien, & que de fort bonne heure il „ a embraſſé la Loi du grand Prophète. Quel „ qu'il ſoit, il a du mérite; du plus bas rang on „ ne parvient point au prémier, comme il a „ fait, ſans une grande habileté ". Sans relever l'épithète de *Grand*, ajouté à *Prophète*, contre l'uſage des vrais *Muſulmans* en parlant de *Mahomet*, qui parmi ſes Sectateurs eſt *le Prophète* tout court; ſans relever cela, dis-je, on m'avouera que ces paroles ne contiennent que les bruits vagues que l'on a débités parmi nous au ſujet de ce Général devenu Roi de *Perſe*, & même des bruits qui doivent être très faux, puiſque la Famille *Couli-Khan*, ou *Couli*, a été depuis longtems une des plus conſidérables qu'il y ait parmi les Perſans, comme on le voit dans les

les Voyages de *Tavernier*, & de *Chardin*, qui en parlent. Quoi qu'il en ſoit, l'étonnante ſéchereſſe de cet Article eſt la même dans tous les autres, & paroît par-tout également ſurprenante, vu le perſonnage que l'on ſuppoſe avoir écrit ces *Mémoires*, la grande conſidération où il ſe dit être à la Porte du Grand-Seigneur, & les relations, ou les Emplois, dont il s'y vante. Les ſeules particularités, où il entre quelque détail, ne ſont guère que de Femmes & de Galanterie. Là, je l'avoue, on voit un Phénomène des plus ſinguliers, dont il ſoit parlé dans les Contes *Turcs* ou *Perſans*. Le Bacha *Bonneval*, car c'eſt ainſi qu'il s'appelle lui-même, contre la coutume de ſa nouvelle Religion, & de ſa nouvelle Patrie; ce Bacha, dis-je, aiant reçu ordre de ſe faire un Serrail, afin de faire preuve de la ſincérité de ſon *Mahométisme*, va marchander des Filles dans certains Magazins qui ſont deſtinés à ce Négoce, & en achete quelques-unes qui ſont Chrétiennes pour leur rendre la liberté, & quelques autres pour ſes menus plaiſirs. Enſuite l'*Angloiſe*, la *Françoiſe* & l'*Allemande*, dont il avoit parlé dans ſes prémiers *Mémoires*, le viennent joindre à *Conſtantinople*. Chacune a ſon Hiſtoriette, & toutes enſemble, renfermées dans la même maiſon, amoureuſes du même homme à la folie, & vivant dans une liberté presque à la *Françoiſe*, s'aiment entre elles, ſe font mille plaiſirs, ne connoiſſent ni la discorde ni la jalouſie, & forment une Société de Rivales, plus tendres & plus unies que ne le pourroient être des Sœurs, ou que ne le furent jamais des Nonnes, quoi-

qu'il y eût trois *Chrétiennes*, une *Turque*, & deux *Perſanes*. Voici à peu près la peinture que l'Ecrivain nous en donne. „ Je mis l'ordre „ dans mon Serrail, & dans le reſte de ma mai„ ſon. Du conſentement & à la prière de l'*Al*„ *lemande* & de la *Marſeilloiſe*, mais auſſi de la „ *Turque* & des deux *Perſanes*, je déclarai l'*An*„ *gloiſe* ma prémière Epouſe... C'eſt ſur elle „ que je me repoſe du ſoin de tout mon Domeſ„ tique. Malgré la coutume du Pays, qui ne „ permet pas qu'on voie aucune des femmes de „ ſon Maitre, c'eſt à elle qu'on rend compte „ de tout ce qui regarde la dépenſe.... De „ tems en tems un Miſſionnaire vient dire la „ Meſſe... La paix eſt dans mon Serrail; c'eſt „ peut-être le ſeul de l'Empire Ottoman où elle „ ſoit. Il n'y a ni jalouſie, ni intrigues, ni „ tracaſſerie. Mes ſix femmes ſont parfaite„ ment unies... Pour moi, je les aime ou pa„ rois les aimer également. Les trois Chrétien„ nes ſont les prémières à m'exhorter de mar„ quer de l'amitié aux autres, & même plus „ qu'à elles... L'eſprit du travail s'y eſt mis. „ L'Angloiſe & ſes Compagnes y ont introduit „ une eſpèce de Règle. Elles travaillent enſem„ ble dans une grande Salle: le profit du tra„ vail eſt commun, & ſert à leur menus-plai„ ſirs. Quand le tems eſt beau, elles ſe promè„ nent dans les Jardins, elles vont prendre le „ fraix ſur la Plateforme... elles jouent à mille „ petits jeux innocens. De tems en tems elles „ ſe donnent des Fêtes; elles font des Concerts. „ Tout le jour on les entend rire & chanter.

„ Elles

„ Elles dînent enſemble... je ne les vois que le „ ſoir, nous ſoupons enſemble à la Françoiſe... „ Après le ſouper, elles chantent, elles danſent, „ elles jouent des Inſtrumens, quelquefois mê- „ me elles me donnent la Comédie ". Il y a des Hommes, comme cela, que l'on ſoupçonneroit volontiers d'uſer de Magie. Les autres ne peuvent en conter à deux femmes, ſans en faire deux Furies; le Bacha & ſes ſemblables, en très petit nombre, peuvent en conter à mille, qu'il n'y en a pas une ſeule qui n'en ſoit plus docile, & plus amoureuſe.

ARTICLE IX.

LETTRE *de* Mr. J. R. K. de K. *au Libraire.*

MONSIEUR,

DAns le dernier Voyage que je fis à Amſterdam, je vous dis, qu'au mois de Février de cette année, j'avois envoyé à Mr. *Menken*, dont je vous avois fait demander l'Adreſſe, un Problême, que je le priois d'inférer dans les *Acta Eruditorum*, s'il l'en trouvoit digne; permis à lui de le ſupprimer, s'il en jugeoit autrement. Il a pris le dernier de ces deux partis, car j'ai cherché inutilement ce Morceau dans ſon Journal jusqu'au mois de Juillet. Mr. *Menken*, ſelon les apparences, n'a pas eſtimé la choſe aſſez intéreſſante pour en faire part au Public. Ce-

pendant Mr. *de Reaumur*, qui eſt l'un des grands Phyſiciens de notre Siècle, & qui a enrichi la République des Lettres de tant de Recherches utiles, principalement ſur le Fer & ſur l'Acier; Mr. *de Reaumur*, dis-je, a bien voulu ſe dérober à ſes autres occupations importantes, & donner quelques heures d'attention à ce Problême, pour en chercher la ſolution. Il a dreſſé là-deſſus un grand & beau Mémoire, qui eſt rempli d'Expériences très curieuſes & toutes nouvelles. L'Auteur en fit la lecture dans une Aſſemblée de l'Académie Royale des Sciences. Peut-être que le Public en ſera content. Mais comme je n'en ſuis pas entièrement ſatisfait, & que les ſentimens de cet habile Homme ne s'accordent pas avec les miens, je ſerois bien aiſe de voir ce que les Savans de notre Pays penſeront ſur la même matière. C'eſt dans ce deſſein, Monſieur, que je vous envoie le Problême, vous priant de lui donner place dans votre *Bibliothèque Raiſonnée*.

PROBLEME

Sur les Etincelles produites par le choc de l'Acier contre un Caillou.

Propoſé aux Phyſiciens & aux Chimiſtes, par *J. R. K. de K....*

„ Quand on frappe l'Acier contre une Pierre
„ à fuſil, on trouve que les étincelles reçues
„ ſur un papier blanc, & portées au Microſco-
„ pe, ſont la plupart de l'Acier fondu, ſcorifié,
„ ou vitrifié. Là-deſſus je demande:
„ 1. Lequel de ces deux inſtrumens contri-
„ bue à cette ſcorification? „ 2.

„ 2. Quelle ſubſtance eſt employée à cela?

„ 3. De quelle manière cela ſe fait, ou ſe „ doit faire?

„ 4. Le Fer étant employé au-lieu de l'Acier, „ pourquoi ces étincelles ſcorifiées ſe préſentent-„ elles plus rarement, ou presque pas?

Ces Queſtions paroiſſent inſolubles, parce qu'on a de la peine à s'imaginer que le Fer, qui demande un feu violent pour être mis en fuſion, ſoit, dans l'inſtant du coup, non ſeulement fondu, mais auſſi ſcorifié.

En envoyant ce Problême à Mr. *de Reaumeur*, j'avois dit que l'Aiman n'attiroit pas ces étincelles ſcorifiées: mais depuis aiant fait l'expérience avec plus d'exactitude, j'ai trouvé que l'Aiman les attire toutes; deſorte que changeant de ſentiment, j'énonce à préſent le Problême comme ci-deſſus.

Il m'eſt venu depuis ce tems-là dans l'eſprit un ſecond Problême, dont la ſpéculation eſt bien plus profonde, quoiqu'il ſoit fondé ſur les mêmes Principes. Le voici.

PROBLEME

Sur la formation de la Foudre.

„ 1. Qu'elles ſont les ſubſtances qui forment „ la Foudre?

„ 2. D'où proviennent ces ſubſtances qui la „ forment?

„ 3. Comment ſe fait cette formation de la „ Foudre?

ARTICLE X.

HISTOIRE *des* REVOLUTIONS *de l'Ile de* CORSE, *& de l'Elévation de* THEODORE I. *ſur le Trône de cet Etat, tirée des Mémoires tant ſecrets que publics.* A *La Haie*, chez *P. Paupie*, 1738. 12. pagg. 323. ſans compter un *Avertiſſement du Libraire*, & une *Préface de l'Auteur.*

L'Ouvrage, que nous annonçons dans cet Article, n'eſt point un Roman, & n'a guère d'autre défaut que celui de ne pas remplir parfaitement les promeſſes du Titre. Ce Titre fait attendre une *Hiſtoire des Révolutions de l'Ile de Corſe, & de l'Elévation de Théodore I. ſur le Trône de cet Etat*, ce qui ſemble faire eſpérer une ſuite d'Evénemens bien développée; & l'on voit dans la *Préface*, que l'on auroit tort de compter là-deſſus.

„ Tout le monde, *y dit l'Auteur*, ne s'en-
„ tretient presque plus aujourd'hui que de la
„ *Corſe*, & de ſon Roi *Théodore* I.; & néan-
„ moins, il n'y a peut-être point de ſujets auſſi
„ peu connus que ceux-là. Je me ſuis donc
„ perſuadé que je ferois plaiſir au Public, ſi je
„ lui en communiquois au moins une légère
„ idée; & c'eſt ce qui m'a fait entreprendre ce
„ petit Ouvrage, qui ſe diviſe aſſez naturelle-
„ ment en 2 Parties. La I. eſt une *Hiſtoire*
„ *abré-*

„ *abrégée des Révolutions* de cette Ile, depuis le
„ tems de ſes prémiers Habitans, juſqu'à la fin
„ du XVI. ſiècle, tirée de l'*Hiſtoria di Corſica*,
„ d'*Antonio Pietro Philippini*, imprimée à *Tour-*
„ *non* en 1594. in 4.... J'avois deſſein d'y joindre
„ une Carte.... Mais elles ſont toutes ſi mal
„ faites, & ſi peu correctes, qu'on ne ſauroit
„ presque en faire aucun uſage... La II. Partie
„ eſt l'*Hiſtoire de l'Elévation de Théodore* I.....
„ J'aurois très bien pu la groſſir de Réflexions
„ Politiques & Galantes... Mais j'aime incom-
„ parablement mieux avouer naturellement à
„ mes Lecteurs, que je ne leur donne ici, tou-
„ chant cet Homme ſingulier & extraordinaire,
„ que ce que j'en ai pu recueillir dans divers
„ *Mémoires* tant *ſecrets* que *publics* ".

Devant le Titre on voit la figure de *Théodore*, où il eſt repréſenté comme on prétend qu'il débarqua dans le Port d'*Aleria*, au mois de Mars 1736. C'eſt un grand homme très bien fait, & de fort bonne mine, habillé à la *Franque*, c'eſt-à-dire, vêtu d'un long habit d'Ecarlate doublé de Fourrures, couvert d'une Perruque cavalière, & d'un Chapeau retrouſſé à large bord, & portant au côté une longue Epée à l'Eſpagnole, & à la main une Canne à bec-de-corbin.

L'Ile eſt diviſée en longueur par de hautes Montagnes. Le Terrein en paroît extérieurement deſagréable & deſert, à cauſe des Montagnes & des Rochers qui l'entourent. L'Air y eſt ſain & l'Eau bonne: il s'y trouve abondance de Vin blanc excellent, de même que de l'Huile, des Figues, & d'autres Denrées. Les Vents

y ſont extraordinairement violens, & y font ſur les Fruits & les Grains, le même effet que la Grêle dans les autres Pays. *Bonifacio* eſt un Port des mieux fortifiés qu'on ait en *Europe*; l'on fait quantité de Sel dans ſon voiſinage. *Porto-Vecchio* eſt un autre Port, fort ſûr & très commode. Il y a dans l'Ile pluſieurs Bains, tant chauds que froids, ſalutaires pour toutes ſortes de maladies; des Fruits de toutes ſortes; des Beſtiaux, Oiſeaux &c. de toutes eſpèces; des Poiſſons en abondance, & quelques Mines de Fer. La Langue des *Corſes* eſt un mêlange de *Grec*, de *Latin*, & d'*Italien*. Les Habitans ſont, pour la plus grande partie, pauvres, mal habillés, & mal nourris, à cauſe de leur Pareſſe; & ce vice en occaſionne beaucoup d'autres, comme le Vol, le Brigandage &c. D'ailleurs les *Corſes* ſont parjures, vindicatifs, de peu de bonne foi, & aſſez ſuperſtitieux & viſionnaires pour juger encore de certains événemens par les entrailles des Animaux. Le nombre des Eccléſiaſtiques eſt grand dans cette Ile, mais la plupart des Couvens ſont pauvres. Les cinq Evêchés ſont *Aleria*, *Ajazzo*, *Calvi*, ſuffragans de l'Archevêque de *Piſe*, *St. Fiorenzo*, & *Mariana*, qui relèvent de l'Archevêché de *Gènes*. Le Gouverneur, envoyé par les *Génois* tous les deux ans, taxe chaque année le prix des Grains, du Vin, de l'Huile, & des autres Denrées; & les Impôts dont les *Génois* ont chargé ce Peuple ſont ſi onéreux & ſi nombreux, & il y a tant de petits Forts répandus dans toute l'Ile, qu'il paroît clairement que la Néceſſité à forcé les Corſes à prendre les armes contre leurs Souverains. A R-

ARTICLE XI.

LE HOLLANDOIS, *ou* LETTRES *ſur la* HOLLANDE *Ancienne & Moderne*. Par Mr. DE LA BARRE DE BEAUMARCHAIS. Suivant la Copie imprimée à *Francfort*, chez *François Varrentrap*. 1737. 8. Pag. 89.

IL parut, il y a quelques années, une petite Brochure qui avoit pour Titre, *Lettres ſur les Hollandois*, & que l'on crut être de Mr. *de Beaumarchais*. Deux ou trois Critiques, qui ſe ſont élevés contre cet Ouvrage, ont enfin obligé ce dernier à desabuſer le Public. Il vient de le faire, de la façon la plus préciſe, dans une Lettre qui fait le VII. Article de la I. Partie du Tome XXV. de la *Bibliothèque Françoiſe*. Voici ce qu'il y dit, à la page 136. „ Je n'ai point fait „ les *Lettres ſur les Hollandois*. Je n'y ai aucune part, directe ni indirecte: je ſuis en état „ de le démontrer à chaque inſtant par les preuves les plus claires & les plus fortes ". Un desaveu ſi formel ne peut être mieux juſtifié, à ce qu'il paroît, que par cette nouvelle Brochure, qui portant à peu près le même Titre que la précédente, y annonce de plus l'Ecrivain qui la donne.

On trouve ici 13 Lettres, la plupart extrêmement courtes, & qui promettent manifeſtement une ſuite. Car celles-ci ne conſidèrent guère la *Hol-*

Hollande, que par rapport aux tems paſſés & qui précèdent le nôtre; deſorte que l'on y voit fréquemment des Extraits des *Origines de la Hollande* de Mr. *van Loon*. Après avoir parlé dans les 3 prémières de l'Etabliſſement des Bataves, de leur Pays, & de leur manière de vivre, il établit dans la 4. que leur Gouvernement étoit un heureux & ſage mêlange de Monarchie, d'Ariſtocratie, & de Démocratie. Et après l'avoir décrit, il parle du cas que les *Romains* firent de ce Peuple, & des marques qu'ils leur en donnérent. Il continue ce ſujet juſqu'à la 7. où l'on voit que les *Bataves*, reſſerrés & presque réduits à rien par les *Saxons*, les *Varnes*, les *Angles*, les *Wiltes*, les *Sclaves*, les *Quades*, les *Franes*, les *Saliens*, parmi lesquels quelques *Romains* ſubſiſtoient encore, tombérent enfin avec eux ſous la domination de *Charles-Martel*. Dans la 8. le Pays aſſujetti, à la *France*, reçoit d'elle ſes Loix & ſes Gouverneurs, c'eſt-à-dire ſes Ducs, qui avoient ſous eux pluſieurs Comtes; & après avoir eſſuyé pluſieurs révolutions, on voit enfin des Comtes de *Hollande*, qui ne commencent, à ce que dit l'Auteur, qu'en 923, & qui après la mort de *Louïs le Débonnaire*, devinrent quelque choſe de plus que ce qu'ils étoient auparavant, à ce qu'il ajoute dans la 9. Car faiſant un ſeul Etat de diverſes Comtés réunies, ils tinrent leur Souveraineté en Fief maſculin de l'Empire, juſqu'à la Maiſon de *Bourgogne*. Ce fut ſous le règne de cette Maiſon, que le Droit *Romain* s'introduiſit dans la *Hollande*. Les Princes alors ne ſe contentérent pas d'une puiſſance précaire & bor-

bornée. *Philippe* II. outra les choſes, & les gâta par les manières autant que par le fonds. On trouve quelque détail là-deſſus dans la 10. Lettre, où l'on voit que ce Monarque „ le plus fier „ des Rois, & le moins Politique, ne ſe croit „ point le Maitre de ſes Sujets s'il n'en fait autant d'Eſclaves. Il foule aux pieds les Loix „ fondamentales de la Province. Il mépriſe & „ inſulte la Nobleſſe. Il impoſe à la Nation de „ peſans Tributs. Il oſe même s'en prendre au „ Clergé; & il couvre tant d'odieuſes entrepriſes du prétexte de la Religion, prétexte que „ l'on n'emploie jamais avec plus de faſte, que „ quand on veut violer les devoirs que cette „ Religion nous prescrit. Il joint à la nouveauté de ſes prétentions la cruauté des ſupplices; „ c'eſt-à-dire ce qui étoit le plus capable de révolter une Nation, qui a autant en horreur „ les rigueurs extraordinaires contre les Coupables. Ce Peuple accablé ſous le joug n'oſoit „ croire qu'il pût jamais le ſecouer. Il ne ſe „ trouva qu'une grande Ame, qui conçut l'étonnant projet d'arracher ces Provinces à la „ puiſſance formidable de l'Eſpagne, & qui en „ vit la poſſibilité.... L'Eſpagne le ſacrifia à „ ſa vengeance & à ſes craintes, & ſe défit de „ lui par le miniſtère d'un Aſſaſſin. Elle ne gagna rien à ce crime. Le Prince avoit formé „ entre ce qu'on appelle les Provinces-Unies, „ une étroite Alliance; & chacune d'elles, ſans „ ceſſer d'être une République ſouveraine & „ indépendante, formoit avec les ſix autres une „ ſeule République, où il n'y avoit qu'un ſeul „ inté-

„ intérêt. . . . Il eſt remarquable, ajoute l'Au-
„ teur, que ſon indépendance abſolue de l'Em-
„ pire n'a été reconnue qu'au commencement de
„ l'avant-dernière Guerre. Il ne l'eſt pas moins
„ qu'elle ait obtenu cette reconnoiſſance pour
„ la modique ſomme de dix mille florins. C'eſt
„ cependant une particularité qui m'a été don-
„ née pour certaine par l'un des hommes de
„ Hollande les plus vertueux, & les plus ſa-
„ vans.

Dans la Lettre XI. Mr. de *Beaumarchais* entreprend de juſtifier la mémoire de *Guillaume* I. auquel on impute de n'avoir pris les armes que par un motif d'intérêt particulier & d'ambition perſonnelle. Dans la XII. il marque en quoi conſiſtent les prétentions du Prince d'*Orange* ſur le Titre de prémier Noble des Etats de *Zélande*. Enfin dans la XIII. il donne une ſuccinte Deſcription Géographique de l'Etat préſent de cette Province. Il y dit, que „ la Nature a fait
„ aſſez peu de choſe pour la Hollande. La Ter-
„ re, ajoute-t-il, y peut à peine nourrir une
„ partie de ſes Habitans. Ses pâturages, ſi beaux
„ à la vue, ne donnent ſouvent aux Beſtiaux
„ qu'un ſuc aqueux, & un goût foible. Les
„ Fruits y dégénèrent en peu de tems, & quel-
„ ques-uns n'y mûriſſent qu'à demi. On y
„ trouve plus d'arbres qu'en aucun endroit du
„ monde, pour l'ornement des rues & des che-
„ mins, & moins que nulle part ailleurs, pour
„ le chauffage, & pour la charpente. On y
„ eſt réduit à forcer la terre de prendre dans les
„ Foyers, ſous le nom de Tourbes, la place du

„ Bois

„ Bois qu'elle ne produit point ; & il faut cher-
„ cher, pour ainſi dire, le Feu dans le ſein de
„ l'Eau. . . . L'Air humide & groſſier eſt en
„ même tems d'une inconſtance extraordinaire,
„ & il y a tel jour que les quatre Saiſons ſe font
„ tour à tour ſentir en Hollande. La Mer &
„ les Rivières ne lui font guères plus de bien,
„ qu'elles ne lui cauſent de frayeurs & ſouvent
„ de maux, par les inondations.

ARTICLE XII.

A Defence of Natural and Revealed Religion: Being an Abridgment of the Sermons, preached at the Lecture founded by the Honourable *Robert Boyle* Eſq. By Dr. *Bentley*, Bp. *Kidder*, Bp. *Williams*, Bp. *Gaſtrell*, Dr. *Harris*, Bp. *Bradford*, Bp. *Blackhall*, Dr. *Stanhope*, Dr. S. *Clarke*, Dr. *Hancock*, Mr. *Whiston*, Dr. *Turner*, Dr. *Butler*, Dr. *Woodward*, Mr. *Derham*, Dr. *Ibbot*, Bp. *Leng*, Dr. J. *Clarke*, Archd. *Gurdon*, Dr. *Burnet*, Dr. *Berriman*. In four Volumes, with a general Index: By *Gilbert Burnet*, Vicar of *Coggeſhall*, *Eſſex*. *London*, printed for *Arthur Bettesworth* and *Charles Hitch*, at the *Red Lyon* in *Pater-Noſter Row*, 1737.

C'eſt-à-dire:

DEFENSE *de la* RELIGION *tant Naturelle que Révé-*

Révélée, ou SERMONS, *prêchés pour la Fondation de Mr.* BOYLE, *& abrégés par Mr.* GILBERT BURNET, *Vicaire de* Coggeshall, *en* Eſſex. *A* Londres 1737. 4 Vol. grand octavo. Pages pour le I. Vol. 490. pour le II. 483. pour le III. 532. pour le IV. y compris une Table générale des Sujets, 413.

TOute l'*Europe* eſt inſtruite, depuis longtems, du mérite extraordinaire de Mr. *Robert Boyle*, & de celui de la fondation qu'il a faite. Ce Gentilhomme, un des meilleurs Chrêtiens de ſon tems, en fut auſſi un des plus grands Philoſophes. S'étant apperçu, avec douleur, que les Ennemis de la Religion devenoient dans ſon ſiècle plus nombreux & plus hardis, il ne ſe contenta pas, pendant ſa vie, d'oppoſer à ce torrent ſa voix & ſes exemples; il conçut encore le moyen de combattre, même après ſa mort, pour une ſi bonne cauſe. Il légua pour cet effet une Somme de 50 Livres Sterling par an, qu'il voulut être employée en huit Sermons, qui ſe feroient annuellement par un Théologien, dont il laiſſa la nomination aux Exécuteurs de cette partie de ſon Teſtament. Mr. le Dr. *Bentley* fut le prémier qui ouvrit la Carrière en 1691, & qui la fournit avec tant d'éclat, que l'on craignit pour l'honneur de ceux qui y viendroient après lui. Cependant ſes Succeſſeurs ont fait voir, jusqu'ici, que bien loin d'avoir épuiſé la matière, cet habile Homme n'avoit fait effectivement qu'ouvrir la Carrière, comme je viens de le dire; & que l'Objet commun eſt en général

ral ſi grand & ſi vaſte, qu'il y a eu, & qu'il y a encore dequoi exercer avec gloire une longue ſuite de Perſonnes illuſtres. Presque tous ces Sermons ont été imprimés auſſi-tôt que prêchés, & bien qu'ils ne ſoient pas tous abſolument de la même force, on peut néanmoins avancer, qu'il n'y en a pas un ſeul Volume qui n'ait mérité l'attention & l'approbation du Public. Mais ces Volumes ſont à préſent en ſi grand nombre, & quelques-uns même ſe trouvent avec tant de peine, que l'on ne peut aſſez louer Mr. *Burnet* du ſervice qu'il vient de rendre à ſa Nation, en raſſemblant, comme il l'a fait, dans un Abrégé intelligent & fidèle, ce qu'il y a de plus eſſentiel en des Pièces de cette importance.

Les Pièces qui ſont contenues dans les 4 Volumes de cet Abrégé, s'y trouvent diſtribuées de la manière ſuivante, dans laquelle Mr. *Burnet* s'eſt réglé ſur l'ordre Chronologique, & non ſur la Connexité des Sujets. I. Vol. Réfutation de l'Athéisme, par le Dr. *Bentley*. Démonſtration du Meſſie par l'Evêque *Kidder*. L'idée générale d'une Religion Révélée, par l'Evêque *Williams*. La certitude & la néceſſité d'une Religion en général, par l'Evêque *Gaſtrell*. Les Objections des Athées contre l'Exiſtence & les Attributs d'un Dieu réfutées, par le Dr. *Harris*. La crédibilité de la Religion Chrétienne, par l'Evêque *Bradford*. La Perfection ſuffiſante de la Révélation du Vieux & du N. Teſtament, par l'Evêque *Blackhall*. La vérité & l'excellence de la Religion Chrétienne, défendues contre les Juifs, les Infidèles & les Hérétiques, par

le Dr. *Stanhope*. II. Vol. La même Pièce, ſeconde Partie. Démonſtration de l'Exiſtence & des Attributs de Dieu, par le Dr. *Samuel Clarke*. Les Obligations inaltérables de la Religion Naturelle, & la Vérité comme la Certitude de la Révélation Chrétienne, par le même. Plan général de la Religion Naturelle & Révélée, par le Dr. *Hancock*. L'Accompliſſement des Prophéties de l'Ecriture, par Mr. *Whiſton*. La Sageſſe de Dieu dans la Rédemption du Genre-humain, par le Dr. *Turner*. La Religion ne doit être priſe ni à honte, ni à injure, par le Dr. *Butler*. L'origine céleſte, & l'incomparable excellence de la Religion Chrétienne, par le Dr. *Woodward*. L'Exiſtence & les Attributs de Dieu démontrés par les Oeuvres de la Création, par Mr. *Derham*. III. Vol. Juſte idée du Droit qu'ont les Particuliers de juger par eux-mêmes, par le Dr. *Ibbot*. L'obligation naturelle de croire les principes de la Religion, & la Révélation Divine, par l'Evêque *Leng*. Recherches des Cauſes & de l'Origine du Mal Moral, par le Dr. *Jean Clarke*. Les Difficultés que l'on prétend trouver dans la Religion tant Naturelle que Révélée, n'excuſent point l'Incrédulité, par l'Archidiacre *Gurdon*. La vraie Religion démontrée, par le Dr. *Burnet*. IV. Vol. Continuation du même Sujet, par le même. La Révélation graduelle de l'Evangile, par le Dr. *Berriman*. Le reſte de ce dernier Volume contient la Table générale des Sujets, qui eſt très ample, & très bien raiſonnée.

Nous n'avons garde d'entrer dans une ſpécification

fication plus détaillée, & c'eſt ici véritablement que

Inopem me copia fecit:

l'abondance cauſe une véritable ſtérilité dans le choix qu'il faudroit que je fiſſe de tant de riches matières pour en faire un Extrait. Mon ſilence chagrinera vraiſemblablement quantité de perſonnes qui ſont curieuſes de tout ce que l'Angleterre produit, ſur-tout en ce genre, parce qu'elles ſavent qu'il n'y a point de Pays où l'on penſe avec plus de profondeur, & où l'on parle avec tant de liberté. Mais je dois avertir ces perſonnes-là, qu'elles ſeront bien-tôt en état de juger par elles-mêmes de tout ce que ces quatre Volumes contiennent, parce qu'on leur en prépare une Edition Françoiſe en VI. Volumes petit octavo, dont les trois prémiers ne tarderont pas à paroître. Cette Traduction, faite par des gens qui s'entendent aux choſes, & qui aura certains avantages qui manquent à l'Original, s'imprime actuellement chez *Paupie*, à *La Haie*.

ARTICLE XIII.

LETTRES MORALES & CRITIQUES *ſur les différens Etats, & les diverſes Occupations des Hommes.* Par Mr. le Marquis *d'Argens*. A *Amſterdam*, chez *Michel-Charles le Cène*, 1737. In Octavo, Pages 239.

AVant que de parler de ce nouvel Ouvrage de Mr. le Marquis *d'Argens*, je dois réparer la faute que je fis, dans la Partie précédente de la *Bibliothèque Raisonnée*, où je lui en attribuai un autre qui ne lui appartenoit en aucune manière. C'étoit les *Mémoires du Baron de Pumerf*, dont l'Auteur étant anonyme, un jugement très précipité me fit croire qu'il pouvoit bien être le même que celui de deux ou trois autres *Historiettes* qui venoient de paroître. J'ai su depuis, à n'en pouvoir point douter, que ce jugement étoit téméraire; & dès la première occasion qui s'en présente, j'en donne l'avis au Public, afin d'empêcher, par l'aveu de mon erreur, que sur l'autorité d'une conjecture aussi peu fondée que l'étoit la mienne, on n'impute au Marquis, ni des *Mémoires* qui ne partent point de sa plume, ni aucune application que j'en aurois faite. D'ailleurs si l'on veut bien me permettre d'en faire ingénuement la confession, c'est la vérité que je ne lus aucune de ces *Historiettes*, parce que depuis plusieurs années, je ne puis souffrir ce qui est pur *Roman*. J'y jettai seulement les yeux fort à la hâte sur quelques endroits, & le malheur voulut que mes regards tombassent sur une page où je m'imaginai sur des notions très confuses, & que j'ai appris être mal fondées, entrevoir quelque lueur de fonds historique. Il est extrêmement vraisemblable qu'une lecture plus attentive de ces petites Pièces m'auroit garanti d'une pareille équivoque: car tout ce que Mr. le Marquis d'*Argens* écrit, porte, pour le Tour &

pour

pour le Stile, un certain Caractère propre & distinctif, qui ne permet pas facilement de le confondre avec ce qui part des Ecrivains du commun.

Ces *Lettres Morales & Critiques* nous en fournissent une preuve nouvelle, ajoutée à tant d'autres. On y voit par-tout un Philosophe de bon sens, qui conçoit judicieusement les choses, qui les pense avec finesse, & qui les exprime avec autant d'agrément que de légereté. L'Ouvrage entier n'est guère qu'un Recueil de Réflexions, dans le Genre Epistolaire, qu'il a préféré sur les conseils d'un Ami. Avant que de pouvoir consentir à l'impression de ses Lettres, il en a retranché ce qui devoit *rester dans le silence*, *aimant tâcher*, dit-il, *en blâmant les Mœurs des Hommes en général, de ne point blesser les Particuliers*: c'est-à-dire, apparemment, qu'il a déchargé son Manuscrit de certains faits peu obligeans, qu'il y avoit d'abord exposés pour servir de preuve & de commentaire à ses Réflexions. En effet, il n'en reste qu'en très petit nombre; encore faut-il quelquefois les deviner en partie.

Ces Lettres, dont quelques-unes sont fort courtes, & dont aucune n'est extrêmement longue, au nombre de 26, contiennent les matières suivantes: Sur les *Courtisans & les Hommes en général*; sur les *Souverains*; sur les *Ministres*; sur les *Courtisans*; sur les *Magistrats, & la venalité des Charges*; sur l'*état malheureux de plusieurs Savans*; sur le *Caractère des Demi-Savans*; sur les *Femmes*; sur le *même Sujet*; sur les *Petits-Maîtres*; sur les *Nouvellistes*; sur les *Visites & les*

les Félicitations; ſur les *Actrices de l'Opéra*; ſur *la mort des Grands-Hommes*; ſur les *Philoſophes*; ſur les *Théologiens*; ſur les *funeſtes effets de l'Eloquence*; ſur les *bons effets de l'Eloquence*; ſur la *Rhétorique*; ſur les *Légiſlateurs*, *& les Ordres Monaſtiques*; ſur les *Hiſtoriens*; ſur les *Poëtes*; ſur les *Traducteurs*; ſur les *Journaux*; ſur les *mauvais Critiques*; ſur les *Eccléſiaſtiques*.

La *France* a beaucoup plus de part à tout cela, que les autres Endroits de l'*Europe*: cependant les Sujets n'y ſont pas entièrement bornés, & l'Auteur fait ſouvent des Courſes dans le Pays étranger, en remontant même quelquefois au-deſſus de notre Siècle. Après tout, les Objets que Mr. le Marquis d'*Argens* conſidère ici, étant à peu près de tous les tems, & de tous les lieux, ſon Ouvrage intéreſſe également tout le monde; & l'on peut dire, ſans flatter cet Auteur, que ſa manière de dire les choſes eſt des plus attirantes. Ajoutez à cela que l'impreſſion de la Pièce eſt nette, correcte, & très agréable à la vue.

Je ſuis fâché de ne pouvoir entrer dans un plus grand détail; mais avant que de finir, je dois aux Lecteurs l'Extrait de quelques Articles, afin qu'ils puiſſent juger par eux-mêmes du goût & du prix de ces Lettres. Je tirerai le prémier, de la II. qui traite des *Souverains*. „ Chez „ les Souverains Catholiques, le Confeſſeur eſt „ auſſi à craindre que la Maitreſſe; l'un s'em„ pare de l'Eſprit, comme l'autre fait du Cœur. „ Le Directeur obtient, par les biens qu'il pro„ met dans l'autre Monde, ce qu'on accorde

„ à

„ à l'Amante en faveur des plaiſirs qu'elle pro-
„ cure en celui-ci. Il arrive quelquefois, que
„ pour règner plus paiſiblement, l'Amour &
„ la Dévotion font une Ligue offenſive & dé-
„ fenſive : le Confeſſeur & la Maitreſſe unis-
„ ſent leurs intérêts ; ce qui produit un effet aſ-
„ ſez comique aux yeux d'un Philoſophe. Toutes
„ les femmes de la Cour donnent un extérieur de
„ Piété à leur Galanterie ; les Courtiſans, les Pe-
„ tits-Maitres même, affectent un air réſervé ; &
„ cette Comédie dure jusqu'à ce que l'Amour
„ prenne le deſſus dans le Règne d'un autre Prin-
„ ce : alors la Débauche ſuccède à la feinte Dé-
„ votion, & le Libertinage à l'Hypocriſie ".

Lettre III. ſur les *Miniſtres*. „ Ceux qui n'ont
„ qu'une foible connoiſſance des Hommes, ſe
„ figurent qu'un Miniſtre attentif à obſerver
„ les Loix les plus exactes de la Probité, a plus
„ de peine à ſe ſoutenir contre ſes Ennemis, &
„ à venir à bout de ſes Entrepriſes, que celui
„ qui ſacrifie tout à une Politique *Machiaveliſte*
„ qui détermine toutes ſes actions ; mais l'Ex-
„ périence a prouvé autrefois, & prouve enco-
„ re aujourd'hui le contraire. Le Cardinal Ma-
„ zarin lutta pendant quinze ans contre ſes En-
„ nemis : ſa Politique lui fut ſouvent auſſi fu-
„ neſte qu'elle le fut à ſes Adverſaires. La con-
„ duite du Miniſtre (*a*) qui règne aujourd'hui a
„ facilité des Traités de Paix & d'Alliance, que
„ la Politique la plus ruſée ne fût pas venue à
„ bout de conclure. Les Etrangers ſavent mieux
„ que nous, combien la confiance qu'on a à ſa

(*a*) Mr. le Cardinal *de Fleury*.

„ bonne-foi eſt utile au Prince & à l'Etat. Les „ *Machiaveliſtes* prônent en vain leurs Maximes „ dangereuſes : il y a une grande différence en„ tre la Fourbe, & la Prudence : le Mentor de „ Mr. de Cambray eſt un Héros, le Prince de „ Machiavel eſt un Scélérat. ".

Lettre VII. ſur le *Caractère des Demi-Savans.*

„ Il y a quelque tems que deux ou trois Au„ teurs, las de lutter les uns contre les autres, „ & d'être ſans ceſſe comme des Chiens en ar„ rêt à la porte des Libraires, pour ſe faire em„ ployer, les prémiers, réſolurent de s'unir en„ ſemble, & de partager leur fortune. Pour „ donner plus de réputation à leur union, ils la „ décorérent du titre pompeux de Société Lité„ raire. L'ouverture de leurs Séances fut célé„ brée par une Fête magnifique ; tous les Librai„ res y furent invités, & les autres Auteurs ſe „ crurent deſormais perdus. Le Public comp„ toit déja de voir ſortir, de cette nouvelle A„ cadémie, des Ouvrages dignes de la plus re„ culée poſtérité ; mais ſes eſpérances furent bien„ tôt trompées, & trois ſemaines ou un mois „ après ce fameux Etabliſſement, il vit, avec „ la dernière ſurpriſe, ces Auteurs diviſés, & „ n'aiant plus rien de commun entre eux. Leurs „ Epouſes furent les prémières qui ébranlérent „ les fondemens de cette Société. Comme ces „ Savans étoient logés dans la même maiſon, „ qu'ils mangeoient enſemble, & que chaque „ Femme faiſoit à ſon tour la dépenſe pen„ dant une Semaine, ces Muſes modernes met„ toient ſur le compte de la Communauté quel-

„ ques

„ ques livres de viande de plus, & ne furent „ pas longtems sans se reprocher leurs vérités. „ Les Associés entrèrent dans leurs différends: „ les esprits s'aigrirent de part & d'autre; la So- „ ciété fut rompue pour trente ou quarante sols; „ la naissante Rivale de l'Académie des Scien- „ ces fut entièrement détruite, & les Auteurs „ répandus dans la Hollande en rendirent au Ciel „ des graces solennelles ".

Lettre VIII. sur les *Femmes*. „ Lorsque Dieu „ créa l'Homme, il le créa pour être bon & „ vertueux: il fit la Femme pour lui donner une „ Compagne fidèle, qui par sa fidélité le rendît „ heureux. Voilà, je crois, les deux choses „ que le Libre-Arbitre a le plus éloignées de la „ Volonté de Dieu ".

Lettre XXVI. sur les *Ecclésiastiques*. „ On „ peut diviser les Ecclésiastiques en deux Clas- „ ses; la prémière contient les Nobles, la se- „ conde les Roturiers. Quoiqu'il arrive quel- „ quefois qu'un Homme né de la lie du peuple „ s'élève aux plus hautes Dignités de l'Eglise, „ cela est si rare, qu'une pareille exception ne „ peut détruire la règle générale. Les Evêchés, „ les Abbayes, tous les gros Bénéfices sont des- „ tinés pour des gens qui ont assez de crédit pour „ les obtenir: le Fils d'un Duc qui n'entendra „ que le Latin de la Bible, a plus de rente lui „ seul que la moitié de la Sorbonne. C'est une „ chose assez plaisante, que les Dévots aient „ travaillé assidûment pendant douze ou quator- „ ze siècles à former l'Appanage de tous les Ca- „ dets des Courtisans ".

En voilà, ſi je ne me trompe, aſſez pour caractériſer cet Ouvrage. Quant au reſte, il en eſt de celui-ci comme de pluſieurs autres de la même nature. Tout n'y eſt pas d'un poids dont l'égalité ſoit parfaite, & l'on y trouve des endroits, où le ſérieux & les ménagemens ne ſemblent pas ſe ſoutenir tout-à-fait. Les Critiques ſévères croiront en pouvoir trouver des Exemples dans les Lettres ſur les *Femmes*, ſur les *Actrices de* l'*Opéra*, ſur les *Journaux*, & peut-être auſſi par-ci par-là en quelques autres.

ARTICLE XIV.

RECUEIL *de différens* TRAITEZ *de* PHYSIQUE *&* HISTOIRE NATURELLE, *propres à perfectionner ces deux Sciences*, avec Figures. *Par Mr.* DESLANDES, *Commiſſaire ou Controlleur de la Marine*. A *Paris*, & ſe vend à *Bruxelles*, chez *George Frick*, 1736. In octavo, Pages 310.

TOus ces Traités, également curieux & utiles, roulent ſur les matières ſuivantes. I. *Diſcours ſur la manière la plus avantageuſe de faire des Expériences.* II. *Obſervations nouvelles & phyſiques ſur la manière de conſerver les Grains.* III. *De la prompte Végétation des Plantes.* IV. *De la Pêche des Saumons.* V. *Eclairciſſement ſur les Oiſeaux de Mer, & ſur les Huitres.* VI. *Eclairciſſement ſur les Vers qui rongent le*

le bois des Vaisseaux. VII. *D'une Antiquité Celtique.* VIII. *Observations sur l'Eau de la Mer, & sur l'Eau douce qu'on embarque dans les Vaisseaux.* IX. *Des Vents.*

I. Le Discours qui se trouve à la tête de cet Ouvrage, & où notre Auteur traite *de la manière la plus avantageuse de faire des Expériences*, est tiré pour la plus grande partie d'une Harangue Latine, prononcée le 27 de Mars 1630, dans l'Université d'*Utrecht*. Voici le précis de cette Pièce.

Ceux qui entreprennent de bien faire des Expériences, doivent être délivrés de tout parti, & avoir secoué toute autorité. Tout homme qui embrasse aujourd'hui un Système, se condamne presque à ne voir les choses que d'un certain biais, & évite de les voir de tout autre. Un Disciple d'*Aristote* apperçoit les Objets extérieurs différemment du *Cartésien*, & le *Cartésien* encore différemment de ceux qui suivent les principes de *Stahl*, ou de *Newton*.

On doit aux Observations multipliées les grands progrès, qu'on a faits jusqu'à présent dans la Physique. Ceux qui se sont le plus distingués dans la Philosophie Expérimentale, sont en Angleterre, le Chancelier *Bacon*, le Chevalier *Robert Boyle*, & l'illustre Mr. *Newton*; en Italie, *Galilée*, *Torricelli*, & autres Physiciens, qui composoient l'Académie *del Cimento* à Florence; en Allemagne, *Otton de Guericke*, *Jean-Christophle Sturmius*, Professeur de Philosophie à Altorf, & le savant Mr. *Wolfius*; en Hollande, Messieurs *Huygens*, *Nieuwentyt* & *s'Gravesande*; en

en France, le Père *Merſenne*, le célèbre *Blaiſe Pascal*, Meſſieurs *Mariotte*, *Amontons*, *de la Hire*, & pluſieurs autres grands Hommes, qui ont formé l'Académie Royale des Sciences.

Pour parvenir au but qu'on ſe propoſe en faiſant des Expériences, on eſt obligé de recourir à divers Inſtrumens ménagés avec art, & à l'aide desquels on puiſſe parvenir à quelque choſe de plus fin & de plus déciſif. En effet, ſans l'invention des Thermomètres, des Hygroſcopes & des Barométres, on n'auroit jamais pu ſavoir combien un Air eſt plus froid ou plus chaud qu'un autre, plus ſec ou plus humide, plus léger ou plus peſant.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir tous les Inſtrumens, qui peuvent contribuer aux progrès de la Philoſophie Expérimentale; il faut encore que ces Inſtrumens ſoient faits de la main de quelque habile Maître. Notre Auteur cite à ce ſujet divers exemples, qui font voir la néceſſité d'avoir de bons Inſtrumens. A l'aide d'un Siphon à deux branches, le fameux *Torricelli* s'apperçut le prémier, que le Mercure s'élève depuis 28 jusqu'à 31 pouces. Autre exemple encore plus frappant: Mr. *Newton* a prouvé dans ſon Traité des Couleurs, que les Rayons lumineux que répand & darde le Soleil, ſont compoſés d'autres Rayons plus fins qui portent chacun leur couleur particulière, & qui ont différens degrés de réfrangibilité, ou différens angles d'incidence. Cette belle découverte s'eſt faite à l'aide d'un Prisme du plus beau verre, ſans taches, ſans ſoufflures, & ſans raies. Ce fut faute

d'a-

d'avoir un Prisme de cette nature, que Mr. *Mariotte* ne put jamais parvenir à s'assurer des Expériences du Philosophe Anglois.

Un Physicien ne feroit pas de grands progrès à l'aide des meilleurs Instrumens, s'il ignoroit la manière de s'en servir à propos, & s'il ne savoit vaincre les obstacles qui renaissent à chaque instant. Le Pendule de Mr. *Huygens*, par exemple, doit avoir à Paris trois pieds huit lignes & demie, pour battre une seconde à chaque Oscillation, laquelle a pour mesure de très petits Arcs de Cercle. Mais deux Observateurs, dont l'un iroit vers l'Equateur, & l'autre vers le Pole, seroient bien surpris, le prémier de voir son Horloge à pendule retarder considérablement sur le même mouvement du Soleil, & l'autre de la voir avancer.

Après qu'on a levé les principaux obstacles, qui pourroient faire manquer une Expérience, on doit procéder à l'Expérience même. Mais avant toutes choses, on doit se former une idée distincte de ce qu'on cherche, & de ce qu'on veut trouver. Il n'arrive que trop souvent, qu'on se donne des peines infinies, & qu'on se consume en fraix inutiles, sans viser à aucun objet fixe & certain.

L'Expérience étant faite, l'Observateur doit la recommencer, soit en tout, soit en partie, crainte d'avoir omis quelque circonstance importante, & aussi pour s'assurer s'il a vu chaque chose dans sa place précise, & de la manière qu'elle demandoit à être vue. On doit mettre sur-tout au nombre des Expériences qui doivent

vent être répétées, celles qui regardent la pesanteur & la légèreté de l'Air, son humidité & sa sécheresse. Tout cela ne change-t-il pas en effet à mesure que les Saisons changent, & même plusieurs fois dans une seule Saison?

Il n'y a rien qu'un Observateur doive mieux connoître, que la structure organique des Corps, & leur méchanisme secret. Pour cet effet, il doit tâcher de réduire ces Corps en leurs parties élémentaires, intégrantes; & comme la chose est communément impossible, en des parties aussi petites que l'Art le permet. On emploie alors différens moyens, suivant l'occasion & le besoin. Il y a des Corps qu'il faut briser sous le marteau, ou triturer entre deux meules, ou même légèrement concasser. D'autres se résolvent à l'humidité de l'Air. Quelques-uns ne se résolvent que par la putréfaction, ou par la digestion. Il s'en trouve enfin, qui ont besoin de Menstrues & de Dissolvans fort actifs.

II. Je viens aux Observations de notre Auteur *sur la manière de conserver les Grains*. Ces Observations regardent principalement le choix des Grains; la manière de construire les Greniers; les Insectes qui rongent les Grains, & la manière de s'en préserver; la structure organique des grains de Blé, d'Orge, &c.; les Insectes qui se trouvent dans la Farine. Nous renvoyons à l'Auteur pour tous ces Articles, qui intéressent si particulièrement le Public.

III. Pour hâter *la germination* du Blé, du Seigle, de l'Orge & de l'Avoine, notre Auteur propose, après le célèbre *Malpighi*, d'en laisser trem-

tremper les grains dans de l'eau de pluie, où l'on aura fait infuſer du Crottin de Cheval & de Chêvre mêlé d'un peu de paille. Les grains ainſi trempés lèvent plutôt de terre, & produiſent un grand nombre de Tiges toutes chargées de leurs Epis. *Malphigi* attribue cet effet aux Sels engagés dans la fiente des Animaux. Quelques Philoſophes qui ſe plaiſent au Jardinage, font tremper toutes leurs graines dans de l'eau, où ils ont diſſous du Salpêtre, environ le tiers de ce qu'elle en auroit pu diſſoudre. Ils arroſent de la même eau leurs Fleurs, toujours de grand matin, afin qu'elles reçoivent les prémières impreſſions de la lumière.

IV. Le détail dans lequel entre Mr. *Deslandes* ſur la *Pêche du Saumon*, eſt tout-à-fait curieux. Les Saumons forment un genre de Poiſſons bien ſingulier. Ils naiſſent dans les Rivières, deſcendent enſuite à la Mer, & retournent chaque année dans les mêmes Rivières. Quand ils entrent dans une Rivière, ils la remontent conſtamment, quelquefois à plus de cent lieues de ſon embouchure. Ils ne viennent jamais que par groſſes troupes, & comme en Armée: les Femelles vont toujours devant, & les Mâles ſuivent avec différentes vîteſſes. Lorsque les Femelles jettent leurs œufs, alors les Mâles les fécondent à l'envi les uns des autres.

Après quelques autres Remarques préliminaires ſur ces Poiſſons, Mr. *Deslandes* vient à la pêche qui s'en fait du côté de *Châteaulin*, petite Ville ainſi nommée d'un ancien Château qui appartenoit à *Alain* II. du nom, Comte ou Duc de

de Bretagne. La pêche, qui s'y fait tous les ans, eſt ſi conſidérable, qu'elle monte quelquefois jusqu'à 40000 Saumons. L'établiſſement de cette pêche conſiſte dans un double rang de Pieux, qui traverſent la Rivière d'un côté à l'autre, & qui étant enfoncés à refus de mouton, forment une espèce de Chauſſée ſur laquelle on paſſe. Ces Pieux ſont mis près à près; & il y a encore de longues Traverſes aſſujetties par des boucles de fer, qui les retiennent, tant au-deſſus qu'au deſſous de l'eau. A gauche en montant la Rivière, eſt un Coffre fait en forme de grillage, & qui a quinze pieds ſur chaque face. On l'a ménagé de telle manière, que le courant de la Rivèire s'y porte de lui-même ſans aucun effort. Au milieu de ce Coffre, & preſque à fleur d'eau, ſe voit un trou, de 18 à 20 pouces de diamètre, environné de lames de fer-blanc un peu recourbées, & qui s'ouvrent & ſe ferment facilement. Les Saumons conduits par le courant vers le Coffre, y entrent ſans peine, en écartant les lames de fer blanc qui ſe trouvent ſur leur route, & dont les baſes bordent le trou. Au ſortir du Coffre les Saumons entrent dans un Réſervoir, d'où les Pêcheurs les retirent par le moyen d'un filet attaché au bout d'une perche.

V. Les Remarques de notre Auteur ſur *les Oiſeaux de Mer*, regardent la génération des *Macreuſes*, *Bernaches*, *Judelles* & autres Oiſeaux ſemblables, qui vivent & ſe nourriſſent aux bords de la Mer, entre les rochers & les amas de toutes ſortes de Coquillages. On croyoit autrefois que ces Oiſeaux tiroient leur origine du

bois

bois pourri des vieux Navires, & de l'écume de la Mer ; mais cette opinion a disparu avec la nouvelle Philosophie. Une autre opinion sur la même matière n'est pas moins absurde, quoique plus récente. C'est celle qui assure positivement, que certains Coquillages se métamorphosent en Oiseaux de Mer, après avoir été mûris & fécondés par l'ardeur du Soleil. Toute ridicule que paroît cette opinion, elle ne laisse pourtant pas d'avoir quelque fondement dans la Physique des Pêcheurs & des Matelots. En voici le développement.

Lorsque les Oiseaux de Mer veulent faire leurs Nids, ils recherchent les creux des rochers, & après y avoir rassemblé de l'Algue marine & d'autres plantes molles, ils y déposent leurs Oeufs. D'autres s'établissent dans les endroits où il y a beaucoup de Coquillages, sur-tout de ceux à deux pièces, fortement attachés contre des rochers ou contre des morceaux de bois ; & là, quand ils sont à la veille de pondre, ils becquettent le Poisson renfermé dans ces divers Coquillages, & mettent leurs Oeufs à la place. Ces Oeufs, trop foibles pour se soutenir d'eux-mêmes, y restent collés par quelque liqueur visqueuse & gluante, jusqu'à ce que l'Oiseau rompe ses enveloppes, & se serve enfin de ses propres ailes. Voilà ce qui a donné lieu au Peuple qui habite les Côtes de la Mer, de dire que les Coquillages se transformoient eux-mêmes en Oiseaux.

C'est au hazard que Mr. *Deslandes* doit ses prémières pensées sur cette matière. Quelques

Vaisseaux ainsi fait naufrage, on lui apporta plusieurs planches, qui étoient chargées de divers Coquillages, principalement de Moules & de Cames. Il trouva dans quelques-une de ces Coquillages des Oeufs, qui étoient enveloppés d'une matière visqueuse, & dans d'autres il rencontra des Embryons d'Oiseaux, plus ou moins avancés, plus ou moins reconnoissables. Aux uns paroissoient seulement les ailes à demi cachées, on voyoit aux autres le bec & le corps déja tout formé.

VI. Dans l'*Eclaircissement sur les Vers qui rongent le bois des Vaisseaux*, Mr. *Deslandes* rapporte quelques Faits, qui n'avoient point été assez étendus, ni assez développés par quelques Auteurs qui avoient traité cette même matière. Il fixe dans ce Traité l'époque qu'on assigne à ces Vers en France; il fait voir comment leur nombre s'y est accru, & s'y accroît encore tous les jours; il nous apprend de quelle manière les Américains préservent leurs Bâtimens de la piquûre de ces Insectes, qui sont si communs chez eux; il propose enfin divers moyens dont on pourroit se servir pour les détruire, ou du moins pour les empêcher de faire de grands ravages.

VII. L'*Antiquité Celtique* ou *Gaulloise*, dont Mr. *Deslandes* donne la Description, est une Statue de 22 pouces de haut, & qui peut en avoir 8 dans sa plus grande largeur. Au premier coup d'œil, elle paroît d'une pierre grise & assez commune en Bretagne: mais, quand on l'examine de près, on s'apperçoit qu'elle est d'une

de composition très dure & très pesante, qui ne peut se rompre qu'à coups de marteau. Son habillement consiste en une Tunique sans manches, & un petit Manteau, qui couvre à peine les bras. Elle a les cheveux courts & bien séparés, mais sans aucun ornement de tête. Sa main gauche repose mollement sur son ventre, & elle tient de la droite un Oiseau à long bec, qui paroît être une Becasse de Mer.

Il y a plus de vingt ans que cette Statue fut découverte par des Ouvriers, qui travailloient au Fort de *Blaccon*, vis-à-vis la pointe du Quai de *Ronef*. Elle étoit cachée à plus de 30 pieds dans la terre. Ces Ouvriers l'aiant bien nettoyée, firent eux-mêmes d'un respect inconnu à la postérité un piédestal préparé à la hâte. Le Peuple y a fait son ordinaire prédudes & superstitieux; y accourut en foule, & bien-tôt on donna à cette figure le nom de *St. Pyric*, qu'une Tradition vague & incertaine suppose avoir été Evêque & Comte de *Lion*. La dévotion à *St. Pyric*, très vive dans sa naissance, subsista environ deux ans; & elle commençoit déja à effacer toutes les autres, lorsqu'un savant Ecclésiastique à qui en fut fait le rapport, enleva secrettement cette Statue. On peut voir dans notre Auteur l'explication qu'il donne de cette Antiquité.

VIII. On trouvera dans ses *Observations sur l'Eau de la Mer, & sur l'Eau douce*, &c. quelques nouvelles Découvertes, & la réfutation d'une erreur dans laquelle on a croupi depuis *Aristote* jusqu'à nos jours. Ce Philosophe croyoit que sur toutes les Côtes, dans tous les

Ports de Mer, perſonne ne mouroit que de *Juſſant* ou pendant le Reflux. On n'entend dire autre choſe dans tous les lieux maritimes, ſi non que les Malades n'ont rien à craindre tant que la Mer monte, mais qu'ils doivent tout appréhender lorſqu'elle deſcend. Les Médecins qui pratiquent dans les Villes maritimes de France, ceux qui ont écrit en Angleterre & en Hollande, ont adopté la même penſée. Cependant rien n'eſt plus mal fondé que cette opinion, puiſqu'il paroît par un Regiſtre tenu dans l'Hôpital de la Marine à Breſt, que pendant les années 1727, 1728, & les ſix prémiers mois de 1729, il eſt mort de Flot deux hommes de plus que de Juſſant. Cette remarque & d'autres encore, faites dans les Hôpitaux de Rochefort, de Quimper, de St. Paul de Léon & de St. Malo, prouvent que les Malades y meurent également de Flot & de Juſſant.

IX. Le dernier Traité du Recueil de Mr. *Deslandes*, regarde l'*Hiſtoire des Vents*, matière presque toute neuve, & qui peut être d'une grande utilité pour la Navigation. On lira avec plaiſir de quelle manière il rend raiſon d'un Météore, qu'on ne connoit encore que fort ſuperficiellement.

ARTI-

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'OXFORD.

MR. *Tovey* vient de nous donner un Ouvrage très curieux : *Anglia Judaïzans : or the History and Antiquities of the Jews in England* &c. C'eſt-à-dire : *Hiſtoire & Antiquités des Juifs en Angleterre : recueillies de tous nos Hiſtoriens, tant imprimés que manuſcrits, des Regiſtres de la Tour, & autres Dépôts publics. Par D. Elosſers Tovey, Docteur en Droit, & Principal du Collège de New-Inn à Oxford.* In 4. Dans une courte Préface, Mr. Tovey ſe déclare contre la violence ou la perſécution en fait de Religion : il croit qu'on doit tolérer les erreurs qui n'enſeignent rien de contraire au bien temporel de l'Etat, & il met les Juifs de ce nombre. On trouveroit ici peu de Théologiens auſſi modérés que ce Juriſconſulte ; & c'eſt un préjugé favorable pour ſon Ouvrage. Il y recherche d'abord en quel tems les Juifs ſe ſont établis en Angleterre. Pluſieurs Auteurs ont dit qu'ils y avoient été menés par Guillaume le Conquérant ; mais Mr. Tovey fait voir qu'ils y étoient déja en 740, puiſque dans une Ordonnance d'*Ecgbriht*, Archevêque d'York, faite cette année-là, il eſt défendu aux Chrétiens d'aſſiſter aux Fêtes des Juifs. Il donne un détail fort exact de la manière cruelle & barbare dont les Juifs furent traités par les Rois d'Angleterre, & des faveurs qu'ils reçurent

de quelques-uns de ces Princes. Guillaume le Roux, fils de Guillaume le Conquérant, leur donna tant de marques de sa bienveillance, qu'on crut qu'il n'étoit Chrétien que de nom. Il voulut qu'ils disputassent publiquement avec les Evêques, jurant *par la face de St. Luc*, qui étoit son serment ordinaire, que si les Juifs avoient le dessus dans cette dispute, il se feroit lui-même Juif. Au jour marqué les Chefs des deux partis s'assemblérent dans la Ville de Londres, & les Juifs disputérent avec tant de force, que les Evêques & le Clergé en furent alarmés, ne sachant pas comment se termineroit la dispute; mais Dieu voulut que la Victoire se déclarât visiblement pour les Chrétiens: ce qui n'empêcha pas les Juifs de se vanter qu'ils avoient été vaincus par la fraude, plutôt que par la force. Ils eurent aussi beaucoup de part à la faveur du Roi Jean. Il confirma les Privilèges que ses Prédécesseurs leur avoient donnés, & leur en accorda de nouveaux. Il leur octroya même d'avoir un Chef ou Surintendant, que les anciens Actes nomment *Presbyter* ou *Saverdos* (a). Voici la Patente de cet Etablissement, datée de Rouen le 12 de Juillet la première année du Règne de ce Prince. *Rex omnibus fidelibus suis, & omnibus & Judæis & Anglis Salutem. Sciatis nos concessisse & præsenti Charta nostra confirmasse Jacobo Judæo de Londonia Presbytero Judæorum, Presbyteratum omnium Judæorum totius Angliæ, habendum & tenendum quamdiu vixe-*

rit,

(a) Le Juge *Coke* & *Selden* lui donnent le nom de *Grand-Prêtre.*

rie, liberè, & quietè, honorificè, & integrè; ita quod nemo ei super hoc molestiam aliquam, aut gravamen inferre præsumat. Quare volumus & firmiter præcipimus, quod eidem Jacobo, quoad vixerit, Presbyteratum Judæorum per totam Angliam garantietis, manuteneatis, & pacificè defendatis. Et si quis super ea forisfacere præsumpserit, id ei sine dilatione (salva nobis emenda nostra, de forisfactura nostra) emendare faciatis, tanquam Dominico Judæo nostro, quem specialiter in servitio nostro retinuimus. Prohibemus etiam ne de aliqua, ad se pertinente ponatur in placitum, nisi coram nobis, aut coram Capitali Justiciaria nostra, sicut Charta Regis Richardi Fratris nostri testatur. Teste &c. La faveur du Roi excita la jalousie des Anglois; ils accusérent les Juifs de crucifier des enfans, de faire la fausse monnoye &c.; & il y eut un soulévement à Londres où ils furent extrêmement maltraités: sur quoi le Roi écrivit au Maire, qu'il étoit surpris qu'il souffrît qu'on maltraitât des personnes qu'il avoit prises sous sa protection, & que la tête répondroit du mal qui leur seroit fait. Mais ce Prince changea bien-tôt de conduite; se trouvant en guerre non seulement avec ses voisins, mais aussi avec ses propres Barons, & manquant d'argent, il en demanda aux Juifs; & ce qu'il ne pouvoit pas obtenir par ses menaces, il l'arrachoit par la violence des supplices. Mr. Tovey nous apprend ensuite quel fut le sort des Juifs sous le long Règne de Henri III, & sous Edouard I. qui les bannit tous en 1290, qui étoit la dix-huitième année de son Règne. Depuis

ce tems-là, il ne paroît pas que les Juifs aient fait aucune tentative pour revenir en Angleterre, jusqu'au tems de Cromwell, à qui ils députèrent le Rabbin *Menasseh Ben Israël*, accompagné de quelques riches Marchands Juifs d'Amsterdam. Ce Rabbin présenta une Requête au Protecteur pour demander leur rétablissement, & publia en même tems une Déclaration où il exposoit les motifs & les raisons qui devoient engager la Nation Angloise à leur accorder cette grace. Cromwell ne voulant pas prendre sur soi cette affaire, convoqua une Assemblée de deux Jurisconsultes, sept Citoyens de Londres, & quatorze Théologiens: les Jurisconsultes étoient les deux premiers Juges d'Angleterre; les Citoyens étoient le Lord-Maire, des Echevins &c.; & parmi les Théologiens étoient le Dr. Cudworth &c. S'étant assemblés en présence de Cromwell, il leur donna à examiner ces deux Questions: 1. *S'il était permis de recevoir les Juifs?* 2. *Si cela était permis, à quelles conditions il les fallait recevoir?* Les Jurisconsultes répondirent en peu de mots, que si on jugeoit que leur rapport fût utile à l'Etat, ils ne connoissoient point de Loi qui y fût contraire. Le Maire & les autres Citoyens ne dirent que peu de choses pour ou contre, se trouvant partagés dans leurs sentimens. Mais les Théologiens combattirent si furieusement par des Textes de l'Ecriture qu'ils s'opposoient les uns aux autres, que leurs disputes aiant duré quatre jours, Cromwell las de ce manège leur dit qu'il espéroit qu'ils lui donneroient quelques lumières sur ce sujet pour diri-

ger

gee la Conſcience ; mais qu'ils n'avoient fait que rendre cette affaire plus obſcure & plus douteuſe qu'auparavant ; qu'ainſi pour ne rien faire témérairement, il ne leur demandoit que le ſecours de leurs prières ; & là-deſſus il congédia l'Aſſemblée. Ainſi les Juifs ne purent rien obtenir ſous Cromwell : mais Charles II. les fit aſſurer ſous main de ſa protection, & par la connivence de ce Prince il en vint ici un grand nombre en 1664 ou 1665, & ils s'y ſont conſervés juſqu'à préſent.

DE LONDRES.

Mr. Whiſton nous a donné *An Account of the Demoniacks &c.* C'eſt-à-dire : *Hiſtoire des Démoniaques & du pouvoir de chaſſer les Démons, tirée du Nouveau Teſtament & des Ecrivains des quatre premiers Siècles : Ecrite à l'occaſion d'une Brochure imprimée depuis peu ſous le titre de Recherches ſur ce qu'il faut entendre par les Démoniaques dont il eſt parlé dans le Nouveau Teſtament* (a). *A quoi l'on a joint un Appendix touchant les Dixmes ou Oblations que les Chrétiens payoient dans les quatre premiers Siècles.* In 8. Mr. Whiſton rapporte ici tous les paſſages du Nouveau Teſtament où il eſt parlé des Démoniaques ou du pouvoir du Démon, & il en ajoute auſſi quelques-uns de l'Ancien Teſtament, où il eſt fait mention de Satan & des Démons ; après quoi il nous donne ce qu'on trouve ſur ce ſujet

(a) Voyez ci-deſſus pag. 229.

dans les Ecrits Apostoliques, & dans les Pères des quatre prémiers Siècles, comme les Constitutions Apostoliques, les Recognitions de St. Clément, Théophile d'Antioche, Tertullien, Origène, Minucius Felix, St. Cyprien, Lactance, & Eusèbe de Césarée. Il fait ensuite, sur les passages qu'il a rapportés, des Observations qui sont comme autant de Corollaires ou de conséquences qu'il en tire pour établir son sentiment. Voici la prémière, qui est le fondement de toutes les autres. „ La croyance qu'il y a „ réellement un Diable, ou Satan, le Chef de „ tous les Démons, & des mauvais Anges, & „ que ces Démons ou mauvais Anges existent „ aussi réellement sous sa domination & travaillent à pervertir & à perdre le genre humain, „ est un des dogmes fondamentaux de la Religion Chrétienne; & il n'y avoit que ceux „ qui faisoient connoître publiquement qu'ils „ avoient cette créance, qui, chez les prémiers „ Chrétiens, fussent jugés dignes de recevoir le „ Baptême. Et certainement, ajoute Mr. Whiston, je n'oserois absolument pas baptiser „ aujourd'hui une personne qui ne feroit pas „ profession publique de ce sentiment". Dans l'Appendix, Mr. Whiston suit la même méthode que dans le Traité des Démoniaques: il donne un Recueil des passages de l'Ecriture & des anciens Pères, qui prouvent que durant les quatre prémiers Siècles de l'Eglise chaque Chrétien donnoit non seulement la dixme ou dixième partie de son revenu pour la subsistance des Ecclésiastiques d'un rang inférieur, & pour celle des

Pau-

Pauvres, des Veuves, des Orphelins, & des Etrangers indigens; mais qu'il fourniſſoit ſous le nom de Prémiers-fruits, & d'Oblations volontaires, ce qui étoit néceſſaire pour l'entretien des Evêques, des Prêtres, des Diacres, & de leurs Familles. Mais les Moines aiant ceſſé de gagner leur vie par leur travail, & étant devenus à charge à l'Egliſe, les Chrétiens faiſant difficulté de payer ſeulement les dixmes, on commença à donner les Glèbes aux Eccléſiaſtiques du prémier Ordre, & le Clergé commença à s'approprier une partie des Dixmes, au lieu de les diſtribuer toutes aux Pauvres, comme cela ſe faiſoit auparavant.

Cette Brochure de Mr. Whiſton avoit été précédée d'une autre intitulée *The Aſtronomical Year* &c. C'eſt-à-dire: *L'Année Aſtronomique ou Relation de pluſieurs remarquables Phénomènes celeſtes de l'année 1726, particuliérement de la dernière Comète qui a été prédite par Mr. Newton, & qui a paru à la fin de cette année.* In 8.

Voici encore un Ouvrage de Mr. Whiſton, bien plus important; c'eſt ſon Joſeph: *The genuine Works of Flavius Joſephus* &c. C'eſt-à-dire: *Les véritables Oeuvres de Joſeph Hiſtorien Juif, traduites ſur l'Original Grec, de la bonne Edition de Havercamp. Contenant vingt Livres des Antiquités Judaïques, avec l'Appendix ou la Vie de Joſeph écrite par lui-même: Sept Livres de la Guerre des Juifs: & deux Livres contre Appion: Enrichis de deux nouveaux Plans & Deſcriptions du Tabernacle de Moïſe, & des Temples de Salomon, de Zorobabel, d'Hérode, & d'Ezéchiel, & de*

& de deux Cartes exactes de la Judée & de Jeruſalem. Avec des Notes, Obſervations, Argumens, Textes parallèles de l'Ecriture, cinq Tables complettes, & la véritable Chronologie de pluſieurs Hiſtoriens ajoutée à la marge. Cet Ouvrage eſt précédé de huit Diſſertations, dont voici le titre. 1. Défenſe des Témoignages de Joſeph conteſtés. 2. Preuves que l'Exemplaire de l'Ancien Teſtament dont Joſeph s'eſt ſervi, étoit celui-là même qui avoit été rédigé par Néhémie. 3. Du Commandement que Dieu fit à Abraham de ſacrifier ſon fils Iſaac. 4. Recherches ſur la véritable Chronologie de Joſeph. 5. Extrait de l'Exhortation que Joſeph fit aux Grecs, touchant le *Hadès*, & la réſurrection des morts. 6. Preuves que cette Exhortation n'eſt pas une Pièce ſuppoſée, & que ce n'eſt autre choſe qu'une Homélie de Joſeph lorſqu'il étoit Evêque de Jéruſalem. 7. Démonſtration, que Tacite a pris de Joſeph l'Hiſtoire qu'il donne des Juifs. 8. Diſſertation de Cellarius contre le Père Hardouin, où l'on défend l'Hiſtoire que Joſeph nous donne de la famille d'Hérode par les Médailles. Traduite en Anglois. Mr. Whiſton a ajouté à tout cela un état des Monnoyes, des Poids, & des Meſures des Juifs.

Les petits Livres portatifs des meilleures Poëſies Italiennes étant devenus très rares, & le peu de ceux que l'on a n'étant pas imprimés d'après les anciennes Editions & ſe trouvant très incorrects, Mr. *Rolli*, à la prière de pluſieurs perſonnes d'eſprit qui aiment la Langue Italienne, a entrepris d'en donner de nouvelles Editions en

petit

petit in-douze. Il nous a déja donné l'*Aminte* du Taſſe, la *Rosmunda* Tragédie du célèbre Ruccellai (*a*), & l'*Alceo*, *Favola Pescatoria di Antonio Ongaro*, qui eſt la plus belle Imitation qu'on a jamais faite d'un excellent Original, c'eſt-à-dire de l'Aminte du Taſſe. On peut dire qu'elle vient de main de Maître, quoique l'Auteur fût bien jeune, puiſqu'il avoit à peine 25 ans lorſqu'il mourut. *Questo gentilissimo Poeta*, dit Mr. Rolli dans une courte Préface, *nacque in Padova, adornò la Corte de' Principi Farnesi, e giovine lasciò forse nel quinto lustro la vita in Firenze. . . . Più maestrevole Imitazione non fu mai fatta: tutta la dolcezza, la semplicità, e la grazia dell' Aminta Pastore, si trovano nel Pescatore Alceo: è quindi a ragione vien detto Aminta Bagnato. In oltre, siccome in questa Favola sono molte e molte originali Parti e Bellezze; così a mio senno, non v'è forse nulla criticabile; il che non saprei dire dell' altra: Prova di grande Ingegno, che seppe imitare ed emulare le più perfette, ed evitare le meno perfette qualità del proprio stile, e d'alti Pregi degnissimo Originale.* Mr. Rolli va nous donner à préſent les cinq Comédies de l'Arioſte, qui ſont très rares, & il y en a déja deux d'imprimées, *i Suppositi*, & *la Scolastica*: elles ſont dans le goût de Térence, & le langage eſt dans la dernière perfection. Afin que rien ne manquât à cette Edition, outre le ſoin que Mr. Rolli a eu de la rendre très correcte, il y a mis à la fin de courtes Notes pour expliquer certaines expreſſions ou phraſes proverbiales dont on cher-

(*a*) Voyez le Tome VI. de cette *Bibliothèque*, pag. 355.

chercheroit en vain l'explication dans les Dictionnaires. Le but principal de Mr. Rolli est de faire revivre ces belles Pieces du Théatre Italien, (comme il a aussi fait dans sa seconde Edition du *Pastor fido* imprimée à Vérone, in 8°, où il a ajouté *l'Idropica*, Comédie du Guarini, avec des Notes,) & par-là de détromper les Etrangers à qui on a fait accroire que la Comédie Italienne étoit une espèce de Bouffonnerie, où l'on ne voyoit que des Arlequins & des Pantalons, &c. Ainsi il travaille également pour l'instruction du Public, & pour la gloire de la Patrie. Au reste, tous ces Classiques Italiens, car on peut bien leur donner ce nom, sont très bien imprimés. On peut leur joindre un petit Volume contenant trois Pieces de Machiavel, la *Mandragola* & la *Clizia*, Comédies; & la Nouvelle de *Belfagor*, imprimé sous le nom d'Utrecht, & qui se vend ici chez *François Changuion*.

On imprime par Souscription un Recueil complet des *Oeuvres Historiques, Politiques, & Mêlées* du fameux *Milton*, tant en Anglois qu'en Latin. Il y aura quelques Pieces qui n'avoient point encore paru, & dans l'*Histoire d'Angleterre* on rétablira des pages entières que les Examinateurs avoient supprimées. La Vie de l'Auteur par *Toland* se trouvera à la tête de cette nouvelle Edition, qui sera en deux Volumes in folio, contenant près de 340 feuilles. Le prix de la Souscription est d'une Guinée & demie pour le petit papier, & de deux Guinées pour le grand, dont on donnera la moitié en souscrivant, & le reste en recevant un exemplaire complet. Cet-

te

re Edition, paroitra au commencement du mois de Mars prochain.

On imprime auſſi par Souſcription, *Jus Parliamentarium: or the ancient Jurisdiction of the most high Court of Parliament over the inferiour Courts in Weſtminſter-Hall, revived and aſſerted.* C'eſt à dire: *L'Ancienne Juriſdiction de la Cour ſouveraine du Parlement ſur les Cours inférieures de la Salle de Weſtminſter, renouvellée & défendue. Par Guillaume Pezyt, ci-devant Avocat au Temple, en Garde des Archives de la Tour.* Cet Ouvrage eſt diviſé en deux Parties. Dans la premiére on prouve, par pluſieurs exemples la Juriſdiction du Parlement ſur les Cours inférieures: & dans la ſeconde on marque les attentats qui ont été faits ſur les privilèges du Parlement, en ôtant la liberté de parler lorſqu'il s'agiſſoit de redreſſer les griefs de la Nation, ſous les Règnes de Richard II., de la Reine Elizabeth, de Jaques I., & particuliérement ſous celui de Charles I. Cela fera un Volume in folio de plus de 150 feuilles, & le prix de la Souſcription eſt une Guinée, dont on payera la moitié en ſouſcrivant &c.

Il y a deux ans que les *Quakers* préſentérent une Requête au Parlement, pour le ſupplier de les délivrer des vexations que le Clergé leur fait au ſujet des Dixmes, qu'ils croyent être obligés en conſcience de ne point payer. Ils diſtribuérent en même tems un Ecrit pour faire voir la juſtice de leur demande. Le Clergé alarmé de cette démarche répondit auſſi-tôt à cet Ecrit: *An Examination of a Book lately printed by the*

Qua-

Quakers &c. C'eſt-à-dire : *Examen d'un Livre publié depuis peu par les Quakers, & par eux diſtribué aux Membres des deux Chambres du Parlement, intitulé, Courte Relation de pluſieurs Procès intentés à ceux qu'on appelle Quakers, dans la Cour de l'Echiquier, la Cour Eccléſiaſtique, & d'autres Cours, pour le payement des Dixmes, droits de Paroiſſe &c., auxquels le Clergé du Diocèſe de Londres s'y trouve intéreſſé. A quoi l'on a ajouté la Défenſe du pauvre Curé contre le Bill des Quakers*, &c. In 8. Les Quakers ont réfuté cet Ecrit, & ſoutenu la verité des faits qu'ils avoient avancés : *A Vindication of a Book* &c. C'eſt-à-dire : *Défenſe d'un Livre intitulé ; Courte Relation de pluſieurs Procès intentés à ceux qu'on appelle Quakers, &c. Préſentée depuis peu aux Membres des deux Chambres du Parlement : où l'on fait voir les déguiſemens frauduleux, & l'injuſtice des Calculs & des Remarques qui ſe trouvent dans un Livre publié dernièrement ſous le titre d'Examen, &c. ; les évaſions & la mauvaiſe foi du Clergé du Diocèſe de Londres, dans ſes Réponſes & ſes Réflexions ; & les fauſſetés & les contradictions des Mémoires qu'il a publiés. Avec des Remarques ſur la Défenſe du pauvre Curé : & la Deſcription que l'Evêque Burnet a faite des Cours Eccléſiaſtiques.* In 8.

The ſacred and prophane Hiſtory of the World connected &c. C'eſt-à-dire : *L'Hiſtoire du Monde ſainte & profane, depuis la Création du Monde juſqu'à la deſtruction de l'Empire des Aſſyriens à la mort de Sardanapale, & juſqu'à la décadence des Royaumes de Juda & d'Iſrael ſous les Règnes d'Achas*

d'Achas & de Pekah. Par Samuel Shuckford, Maître ès Arts Chapelain ordinaire du Roi, Tom. III. In 8. Ce troisième Tome finit à la mort de Josué.

Voici une brochure qui ne plaira pas au Clergé de la Haute Eglise: *High-Flown Episcopal and Priestly Claims freely examin'd* &c. C'est-à-dire: *Examen libre des prétensions orgueilleuses des Evêques & des Prêtres. Ou Dialogue entre un Gentilhomme de la Campagne, & un Curé de Village; dans lequel on examine particulièrement l'Autorité de l'Eglise, la Confirmation, l'Absolution, la Sepulture des Morts, le Pouvoir des Evêques de donner le Saint Esprit, & le Pouvoir des Prêtres de pardonner les péchés; la Consécration des Eglises & des Cimetières, & les Génuflexions vers l'Autel & vers l'Orient. Avec un Avertissement à ceux que l'on presse de s'aller faire confirmer: & quelques Remarques sur un Livre publié depuis peu sous le titre de Courtes Instructions pour ceux qui se préparent à recevoir la Confirmation*, &c. In 8. L'Auteur de cette brochure pousse ses raisonnemens avec beaucoup de précision & de force.

Les Freres Tonion impriment par Souscription *Vida y Hechos del ingenioso Hidalgo Don Quixote de la Mancha. Compuesta por Miguel de Cervantes Saavedra.* On y joindra la Vie de Cervantes qui n'avoit point encore paru: *Vida de Miguel de Cervantes Saavedra; por Don Gregorio Mayans y Siscar, Bibliothecario del Rey Catholico.* Voici les Conditions. 1. Cette Edition sera imprimée correctement, & sur de très beau papier royal de Hollande, avec de nouveaux Caractères en quatre Volumes in quarto. 2. El-

le ſera enrichie de 68 Tailles-douces, deſſinées par Mr. Jean vander Bank, & gravées par Mr. Gerard vander Gucht, & autres célebres graveurs. 3. Les Tailles-douces étant entiérement finies, & l'ouvrage fort avancé, il ſera délivré aux Souscripteurs le 25 du mois de Mars prochain 1738. V. S. 4. Le prix de chaque exemplaire ſera de quatre Guinées, dont on payera deux Guinées en ſouscrivant, & les deux autres à la délivrance de l'Ouvrage en blanc. 5. La Souscription étant remplie, cet Ouvrage ne ſe vendra pas moins de cinq Guinées.

DE GOETTINGEN.

Voici le titre d'une Thèſe qu'on a ſoutenue ici au mois d'Octobre dernier: *Lapis Herophilæus ex libro I de Diæta, in Academia Georgia Augusta ab eodem ventilatus, & disputatus a* Jo. Matthia Gesnero, *Eloq. & Poës. P. P. R. O. & Carolo Philippo J. M. F. Gesnero, Med. Cand.* Octobre 1737. 4. pagg. 40. On diſpute, ſi le prémier Livre *De Diæta* eſt du Prince de la Médecine, ou d'un autre de ce nom. Mr. *Gesner* montre du panchant pour l'affirmative, & en dit ſes raiſons dans la Préface, quoiqu'il ne veuille rien décider là-deſſus. On s'eſt plaint de l'obſcurité de ce Livre, & on en a tiré un argument pour prouver qu'il n'eſt pas d'*Hippocrate*. Mais Mr. *Gesner* croit qu'il eſt plus obſcur dans les Traductions, que dans l'Original. Il prétend y voir la Philoſophie d'*Héraclite* ſur les Ames, dont *Hippocrate* parle d'une manière, qui, ſelon lui, a beaucoup de rapport aux découvertes de Meſſ. *Leeuwenhoeck*, *Hartſoecker*

foecker &c. touchant les *Animalcula feminalia*.

On en pourra juger, ſi l'on veut comparer le *Syſtema Animarum*, que nous mettons ici, avec les paſſages d'*Hippocrate*, qui y ſont cités ſelon l'Edition de Lindenius; & plus encore, ſi on le compare avec le reſte de la Thèſe, qui conſiſte dans une bonne partie du Livre cité, propoſée ici en Grec, avec une Traduction qui tient beaucoup de la paraphraſe, & avec des Notes où Mr. *Gesner* rend raiſon de quelques changemens faits dans le Texte, & de la nouvelle Interprétation. Mais voici le SYSTEMA ANIMARUM *ex Heraclíti ſententiis ſuppletum, & Pythagoreis placitis ſubſerviens.*

§. 1. *Ex nihilo nihil fit, neque in nihilum redigitur quidquam.* c. 5, 13. & 14 *it.* 22.

§. 2. *Sed oriri & eſſe incipere putant homines ea, quæ ſenſui antea nulli obvia, nunc videri, fungi, & posse incipiunt.* c. 5, 16 *ſq.*

§. 3. *Status ille, quo percipi nullo ſenſu res poſſunt; ille status, quo percipi poſſe incipiunt, quis ſit, quæ, item* Zoës. c. 5, 17 *ſq. it.* 6, 17 *ſq.*

§. 4. *Tota vis naturæ & cauſſa proxima omnium Phænomenon inest in pugna quadam rerum, quæ ſibi adverſæ videntur, quarum tamen unaquæque illa ipſa pugna & ſtatum ſuum conſervat, (peritura ſi ſola fuerit, licet omnino ſuperaverit) & ad effectus producendos cum adverſaria ſua concurrit, quod* c. 12 *proponitur & ſimilitudine artium humanarum illuſtratur* c. 13-17. *Brevilen Heraclitea apud Diog.* 9, 7, *de his humoribus igneis & ſuis vicibus. Adde hic* c. 6, 5 *ſq. it.* 7, 6 *ſq. item ea, quæ ſtatim de igne & aqua dicentur.*

§. 5. *Ignis & aqua ſunt principia & elementa*

omnium rerum, quæ ſuis qualitatibus, hinc ſiccitate & calore, hinc humiditate & frigore, earumque pugna perpetua, producendis omnibus, & paſcendis explicandis, ſufficiunt. Ignis movet omnia, aquæ nutrit. c. 4, 1 ſq.

§. 6. *Animarum omnia plena.* (*dixit Heraclitus apud Laërtium Diogenem* 9, 7 *et Pythagoras ibid.* 8, 32.)

§. 7. *Anima humana, quis & aquæ communione & ipſa temperata, abeunti, manenti, futuri hominis omnia magna parva jam habens, explicanda deinde & augenda &c.* c. 4, §. 16. c. 18, 1 ſq.

De partibus ſecum differentibus videbimus §. 10.

§. 8. *Hæ animæ* (*quæ ſua etiam ſunt* c. 1, 21) *in animalia omnia intrant illis non ſentientibus, & quaſi irrepunt, cum ſpiritu* c. 18, 2 ſq. *Neque impedit quidquam, quominus cum ſuo & potu.*

§. 9. *Sed illæ ſolæ noſtræ humanæ* (*ſic appellatur* c. 8, 9. c. 9, 11 & 18 *&c.*) *nonſiunt; & corpus ſibi ſanitum animantur, quæ in locum ſimilium deſerantur, ubi augeſcere, & deinde coëleſtiere poſſint.* c. 7, 21 ſqq. c. 8, 1 c. 18, 4 ſqq. Creatore animas ait etiam Hippon. Epidem. 6 ſ. 57 ſ 5, 9. Ἀνθρώπων ψυχὰς ὑπὸ θεῶν φασιν πλάττεσθαι Συνέσιος.

§. 10. *Nimirum vivos pariter, & feminas intrant, in earumque vaſa generationi deſtinatis augeſcunt; ita quidem, ut* corpus *jam naturali ac habere diuturn, & membra diverſa ſecum differentia, quæ, quantum ad prima ſtamina & transformationem generalem, eadem, a diverſo nutritionis & victûs genere diverſo modo evolvantur & explicentur. Hæc elicitum comparando ea, quæ diximus* §. 7, *cum his quæ noſtra* c. 8, 10 & 9, 9 *& præſertim* c. 21, 2.

§. 11.

§. 11. *Quo quis plures id genus animas alit in suo corpore, eo est robustior, & v. v. c.* 18, 16 *sqq.*

§. 12. *In ipsa vasorum ex utriusque vim vivificam vasis secernuntur animæ jam auctæ & sexu discretæ s. animalia plura. Hinc si ipso motu violentiori irruant forte in se animalia duo, harmoniam quatuor qualitatum* (τετρακτὺν Pythagoræ) *habentia, uniuntur ipsæ animæ, ut in posterum unus sit e duobus; corpusculum vero alterutrum pervit, & alium quæ exspectat. Opus autem etiam est, ut incidant in locum uteri sicum, in quo igniculus ille animarum a fluctibus non opprimatur. &c. Vid.* c. 2 ; 3 *sqq.* c. 9, 9 *sqq. it.* c. 11, 30. *& quæ notavimus ad* 9, 4. *add.* 21, 22 *& 29 de* R. 22, 16.

§. 13. *Cum mihi pereat* (§. 1 *præsertim* c. 3, 23) *separatæ per eam, quam mortem & corruptionem vocamus, a mole corporea animæ in statum priorem redigantur, novam vitam exspectant, & fato subeunt: quæ est ipsa Pythagoræ* μετεμψύχωσις *a qua nec alienum fuisse Heraclitum, vel illa ejus vox de animabus declarat ap. Porphyrium de antro nymph. circa med.* ζῆν ἡμᾶς τοὺς θανόντας, καὶ ζῆν τοὺς θανόντας τὸν ἡμέτερον βίον.

D'AMSTERDAM.

Wetstein & Smith, Imprimeurs de ce Journal, viennent d'achever & débitent actuellement, *l'Histoire Universelle de Diodore de Sicile, traduite en François, par Mr. l'Abbé Terrasson de l'Académie Françoise*, in 12. II. Tomes. L'Extrait qu'on en a fait espérer dans la dernière Partie de cette Bibliothèque, s'y trouvera sans faute dans la Partie suivante.

Les mêmes Libraires ſont fort avancés dans l'Impreſſion du Livre intitulé *Emmanuelis Martini Eccleſiæ Alonenſis Decani Epiſtolarum Libri XII.* La Vie de l'Auteur, encore vivant, remplie d'Erudition, & de Faits extrêmement curieux dans l'Hiſtoire Litteraire d'Eſpagne & d'Italie &c., & fort détaillée, y paroît à la tête. Elle eſt écrite par un Savant nommé *Gregorius Majanſius*, qui ſe qualifie *Generoſus & Antecceſſor Valentinus, Hiſpaniarum Regi à Bibliotheca.* C'eſt le même *Majanſius*, dont on vient de publier à *Leipſig*, un Recueil de Lettres, in quarto, diſtribué en ſix Livres. L'Edition Originale de ces Lettres d'*Emmanuel Martinus*, imprimée en II. Vol. in octavo, à *Madrid*, en 1735, n'a jamais été miſe en Vente, aiant été faite au dépens de Monſieur *Keene*, Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté Britannique à cette Cour, qui n'en fit tirer qu'un très petit nombre pour préſenter à ſes Amis. Auſſi l'Auteur la lui dédie, & lui en fait les honneurs. L'Edition qu'on annonce, & qui ſera achevée dans trois mois, eſt imprimée in quarto avec un gros caractère tout neuf, & ſur le meilleur Papier de la Fabrique d'Hollande, & ſera ornée du Portrait de l'Auteur.

Les mêmes Libraires impriment & publieront inceſſamment, *Hiſtoire de la Succeſſion aux Duchés de Cleves, de Berg, & de Juliers, aux Comtés de la Marck & de Ravensberg* &c., deux Volumes in octavo, par *Mr. Rouſſet, Membre des Académies Impériale & Royale des Sciences de Petersbourg & de Berlin.* Le prémier Volume contient une Relation exacte & impartiale de tout

tout ce qui s'eſt paſſé, depuis le milieu du XVII. Siècle juſque vers la Paix de *Nimegue*, par rapport à cette fameuſe Succeſſion. Après avoir rapporté de quelle manière tous ces Etats contigus ſe ſont trouvés réunis dans une ſeule Famille, on établit les Prétenſions des Princes qui ſe préſentèrent pour ſuccéder au Duc *Jean Guillaume*, & de quelle manière les Maiſons de *Brandebourg* & de *Neubourg*, s'emparèrent de toute la Succeſſion; la Guerre que ces deux Maiſons ſe firent avec le ſecours des Eſpagnols & des Etats Généraux; les différens Congrès qu'on tint & les Traités de Partage qu'on y conclut, enfin l'intérêt que prirent à ces Affaires toutes les Puiſſances Voiſines &c. Ce qui eſt accompagné des Preuves Juſtificatives. Le ſecond Volume contiendra les Négociations auxquelles cette Succeſſion a donné lieu depuis huit à dix Ans, ſur les apparences de l'Ouverture prochaine de celle aux Duchés de *Berg* & de *Juliers*, par l'extinction de la Branche Palatine de *Neubourg*. On trouve à la tête du prémier Volume une Carte Géographique de ces Provinces, & une Table Généalogique auſſi curieuſe qu'exacte.

Jean Catuffe a ſous preſſe, & débitera inceſſamment, ANECDOTES ECCLESIASTIQUES, *contenant la Police & la Diſcipline de l'Egliſe Chrétienne depuis ſa naiſſance juſqu'au XI. ſiècle, les Intrigues des Evêques de Rome, & leurs Uſurpations ſur le Temporel des Souverains. Tirées de* l'Hiſtoire du Royaume de Naples *de* GIANNONE, *brulée à Rome en* 1726. In octavo.

TABLE

DES

ARTICLES.

I. *Les Auteurs Classiques Sacrés, défendus & illustrés; ou Critique Sacrée du Nouveau Testament.* Par ANTOINE BLACKWALL, &c. Page 241

II. *Pensées & Dissertations Théologiques* de Mr. J. ALPHONSE TURRETTIN. *Harangues Académiques* du même. 282

III. *Mémoires sur la Vie & les Ecrits de feu Mr.* JEAN-ALBERT FABRICIUS. Par Mr. REIMAR. 324

IV. *Remarques Critiques sur quelques Historiens Grecs.* Par Mr. HORREUS. 359

V. *Histoire des Incas, Rois du Perou*, par l'Inca GARCILASSO DE LA VEGA; *avec l'Histoire de la Conquête de la Floride*, par le même. 370

VI. *Synonymes François*, par Mr. l'Abbé GIRARD, &c *Traité de la Prosodie Françoise*; par Mr. l'Abbé D'OLIVET. 380

VII. *La Vérité des Miracles opérés par l'intercession de Mr. de* PARIS, *démontrée contre Mr. l'Archevêque de Sens.* Par Mr. DE MONTGERON. 393

VIII. *Nouveaux Mémoires du Comte de* BONNEVAL. 433

IX. *Lettre de Mr. J. R. K. de K. contenant deux Problêmes de Physique.* 437

X. *Histoire des Révolutions de l'Ile de Corse, & de l'Elévation de* THEODORE I. *sur le Trône de cet Etat.* 440

XI. *Le Hollandois, ou Lettres sur la Hollande ancienne & moderne.* Par Mr. DE LA BARRE DE BEAUMARCHAIS. 448

XII. *Défense de la Religion tant Naturelle que Révélée, en Sermons prêchés pour la Fondation de Mr.* BOYLE, *& Abrégés par Mr.* GILBERT BURNET. 447

XIII. *Lettres Morales & Critiques sur les différens Etats & les diverses Occupations des Hommes.* Par le Marquis D'ARGENS. 451

XIV. *Recueil de différens Traités de Physique & d'Histoire Naturelle.* Par Mr. DESLANDES. 458

XV. NOUVELLES *Littéraires.* 469

CATA-

Libri Latini.

J. F. Reinhardi Animadverſiones Hiſtorico-Politicæ in Juſti Lipſii Libros Politicorum, cum Præfatione Gesneri, 4. Lipſiæ 1738.

G. Majanſii Generoſi & anteceſſoris Valentini Epiſtolarum, Libri ſex, ex Muſæo G. A. Jenichen. 4. Lipſiæ 1737.

J. G. Heineccii Elementa juris Naturæ & Gentilium, commoda auditoribus methodo adornata. 8. Halæ 1738.

Sam. Strykii Prælectiones viadrinæ de Cautelis contractuum neceſſariis exemplis contractuum declaratæ & variis Facultatis Juridicæ reſponſis illuſtratæ. 4. Berolini 1736.

G. E. Stahlii Theoria Medica Vera; Editio altera correctior & Indice locupletiore præditа, cum Præfatione J. Junckeri. 4. Halæ 1737.

Suplementa ad nova Acta Eruditorum quæ Lipſiæ publicantur. 4. Tom. II. Lipſiæ 1737.

A. Schultens Inſtitutiones ad fundamenta Linguæ Hebrææ. 4. Lugd. Bat. 1737.

Caſp. Hofmanni de Medicamentis officinalibus tam ſimplicibus quam Compoſitis. Libri duo. 4. Lugd. Bat. 1738.

De Locis Theologicis Diſſertationes decem Theologi Lovanienſis. 3 Vol. 12. Inſulis Flandr. 1737.

Medicorum Sileſiacorum Satyræ; quæ varias Obſervationes exhibent, &c. Specimen IV. & V. 8. fig. Lipſiæ 1737.

Ruckeri Oratio de Vita & Obitu Joan. Ortwini Weſtenbergii. 4. Lugd. Bat. 1737.

The Anatomy of Humane Bodies, with Figures drawn after the Life, and curiouſly engraven

in CXV Copper Plates, illustrated with large Explications, to which is added an Introduction explaining the Animal Oeconomy by William Cowper, revis'd and publish'd by C. B. Albinus, Professor. Printed on Imperial Paper. Leyden 1737.

Livres François.

Memoires pour l'Histoire Naturelle de la Province du Languedoc, par Mr. Astruc. 4. fig. Paris 1737.

Histoire Romaine, Tibère Empereur, avec des Notes Historiques &c. par les RR. PP. Catrou & Rouillé. 4. fig. Tom. XX. Paris 1737.

Histoire Universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent, traduite de l'Anglois d'une Société de Gens de Lettres. 4. fig. Tom. II. La Haie 1738.

Dissertations du Père Soucier, contenant l'Histoire Chronologique de Pythodoris, Reine du Pont, & des Rois du Bosphore Cimmerien. 4. Paris 1737.

Principes de l'Histoire pour l'Education de la Jeunesse par l'Abbé Lenglet du Fresnoy. 5 Vol. 12. Paris 1736.

Médecine Naturelle vue dans la Pathologie vivante, dans l'usage des Calmants & des differentes saignées &c. par Mr. Hecquet. 2 Vol. 12. Paris 1738.

Histoire Universelle de Diodore de Sicile, traduite en François par Mr. l'Abbé Terrasson. 2 Vol. 12. Amsterdam 1738.

Traité des Principes de la Foi Chrétienne. 3 Vol. 12. Paris 1738.

Traité du Jeu, où l'on examine les principales Questions de Droit Naturel & de Morale, par J. Barbeyrac, seconde Edition, augmentée d'un Discours sur la nature du Sort, & de quelques autres écrits de l'Auteur. 2 Vol. 8. Amsterdam 1737.

Histoire Romaine depuis la Translation de l'Empire par Constantin, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II. traduite de l'Anglois de Laurent Echard. 12. Tom. VII, VIII, IX, X, XI. & XII. Amsterdam 1737.

Discours sur l'Art de Negocier. 8. Paris 1737.

Mémoires de Mr. de la Colonie Maréchal de Camp, contenant les Evénemens de la Guerre, depuis le Siège de Namur en 1692. jusqu'à la Bataille de Ballegrade en 1717. 8. Utrecht 1738.

Histoire des Révolutions de l'Isle de Corse & de l'Elevation de Théodore I. sur le Trône. 12. La Haie 1738.

Mémoires du Maréchal de Berwick, Duc & Pair de France, & Généralissime des Armées de S. M. 12. Tom. II. La Haie 1738.

Recueil de Voyages au Nord, contenant divers Mémoires très utiles au Commerce & à la Navigation. 12. Tom. X. Amst. 1738.

Le Nouveau Théatre François. 12. Tom. X. La Haie 1737.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

A.

ACCENT *imprimé* (l') n'eſt point le même que l'*Accent proſodique*. 387. Cinq eſpèces d'Accents. 389

Alberoni. Portrait hiſtorique de ce Cardinal. 206

Anabaptiſtes (les) ont tort de condamner le Baptême des Enfans. 291

Antiquité Celtique ou *Gauloiſe* trouvée ſous terre. 466. Sa déſcription. *ibid.* *& ſuiv.*

Argens (Mr. le Marquis d'). Ses *Mémoires ſecrets de la République des Lettres, ou le Théatre de la Vérité*. 199, *& ſuiv.* Autre Ouvrage de cet Auteur. 203. Ses *Lettres Morales & Critiques*, &c. 451, *& ſuiv.* Ouvrage qu'on lui a fauſſement attribué. 452

Argutum. Ce qu'on doit entendre par ce terme. 258

Ayrer (*George Henri*). Ouvrage de cet Auteur. 245

B.

BARBEYRAC (Mr. *Jean*). Seconde Edition de ſon *Traité du Jeu*. 176. Changemens que l'Auteur a fait dans cette nouvelle Edition. 178, *& ſuiv.*

Baumeinhais (Mr. *de*). Ses *Lettres ſur la Hollande Ancienne & Moderne*. 443. Désavoue les *Lettres ſur les Hollandois*, qu'on lui avoit fauſſement attribuées. *ibid.*

Boucherie, Capitale de la *Boucherie*, priſe par les *Usbecks*. 154

Boucherie. Situation de ce Pays. 154. Sa diviſion. *ibid.*

Boukars. Coutumes & manière de vivre de ces Peuples. 155. Leur Langue. *ibid.* Idée qu'ils ſe font de Jeſus-Chriſt. *ibid.* Jeûne de 30 jours qu'ils ont tous les ans. *ibid.* Obligés d'acheter leurs Femmes, comme nous achetons nos Chevaux. 156. Cérémonies de leurs Mariages. *ibid.* Remèdes dont ils ſe ſervent lorſqu'ils ſe trouvent malades. *ibid.* *& ſuiv.* Dequoi ſe nourrit leur *Butai-lama*, qui eſt comme leur Pape. 157

Bouhlier (Mr.). Son *Eſſai Philoſophique ſur l'Ame des Bêtes*. 5, *& ſuiv.*

Boulainvilliers. *Nouveaux Mémoires* de ce Comte. 433, *& ſuiv.* Si il eſt lui-même l'Auteur de cet Ouvrage. *ibid.* Déſcription de ſon Serrail. 435

Bynkershoek (Mr. le Préſident de). Ouvrage de cet Auteur. 214. Eloge de cet Ouvrage. *ibid.* *& ſuiv.*

TABLE

C.

CESAR (*Jules*). Ses *Commentaires touchant la Guerre des Gaules*, &c. publiés ſur la foi des Manuſcrits, &c. 157, *& ſuiv.*

Clarke (*Samuel*). Son *Explication du Catéchiſme de l'Egliſe Anglicane.* 184. Avantages de cet Ouvrage. 186, *& ſuiv.*

Concile de Trente. Voyez *Trente.*

Controverſes. Quel eſt le meilleur abrégé des Controverſes. 295

Coquillages. Sur quoi eſt fondée l'opinion de ceux, qui prétendent que certains Coquillages ſe métamorphoſent en Oiſeaux de Mer. 465

Corſe. *Hiſtoire des Révolutions de cette Iſle.* 440, *& ſuiv.*

Courayer (Mr. *Le*). *Lettre* de ce Savant *aux Auteurs de la Bibliothèque Raiſonnée.* 101

Croire & *Savoir.* Différence qu'il y a entre l'un & l'autre. 12

Doulandes (Mr.). Son *Recueil de différens Traités de Phyſique & d'Hiſtoire Naturelle.* 458, *& ſuiv.*

D.

DEYLINGIUS (*Salomon*). Ses *Obſervations mêlées, tant de Théologie, que d'Hiſtoire, & d'Antiquité Sacrée.* 46. Extrait de cet Ouvrage. *ibid.* *& ſuiv.*

Dieu. Son exiſtence regardée comme le fondement de toute Religion, & de toute Théologie. 307. Jugement ſur la méthode de ceux qui déduiſent les Perfections de Dieu de l'idée d'un Etre ſouverainement parfait. 308. Quel eſt ſon premier Attribut. *ibid.* Sa Volonté & ſa Liberté. 310, *& ſuiv.* D'où l'on déduit ſa Providence. 312. Réponſe aux Objections propoſées contre la Providence. 313, *& ſuiv.*

Dordrecht (*le Synode de*). Voyez *Synode de Dordrecht.*

E.

EGLISE GALLICANE. Si elle étoit d'accord avec elle-même, elle ne pourroit que regarder le Pape, comme le plus hardi & le plus opiniâtre des Hérétiques. 292

Etincelles. *Problême ſur les Etincelles produites par le choc de l'Acier contre un Caillou.* 438, *& ſuiv.*

Euchariſtie. Pourquoi on ne ſauroit dire que les Catholiques Romains en prennent les paroles dans un ſens figuré. 280

Expériences. Quelle eſt la manière la plus avantageuſe d'en faire. 459

F. FABRE

DES MATIERES.

F.

FABRE (Mr.). Sa nouvelle Edition de *la Secchia rapita* du Taſſoni. 227

Fabricius (*Jean Albert*). *Mémoires* ſur ſa *Vie* & ſes *Ecrits*. 324, *& ſuiv.* Son origine. 325. Ses premières études. 326. Tems auquel il conçut le vaſte projet de ſes *Bibliothèques Latine & Grecque*. 328. Reçu Bachelier en Théologie, *ibid.* Son premier Ouvrage. *ibid.* Pourquoi il abandonna la Médecine, à laquelle il s'étoit d'abord attaché, pour s'addonner tout entier à la Théologie. 330. Tems auquel parut ſa *Bibliothèque Latine*. 332. Son mariage. 336. Combien il étoit laborieux. 338. Sa manière de vivre. 341. Sa mort. 344. Traits qui ſervent à faire connoître ſon caractère. 346, *& ſuiv.* Claſſes dans leſquelles on réduit tous ſes Ecrits. 350

Fait. Dangers, qu'il y a presque toujours à découvrir l'impoſture d'un *Fait*, lorſqu'il eſt lié avec la Politique ou avec la Religion. 88

Fontenelle (Mr. de). Ouvrage dédié à cet Auteur. 5

Foudre. Problême ſur la formation de la Foudre. 439

Fra-Paolo Sarpi. Quatrième *Extrait* de ſon *Hiſtoire du Concile de Trente*. 64

G.

GARCILLASSO *de la Vega*. Son *Hiſtoire des Incas du Perou*. 370, *& ſuiv.* Défauts de cet Ouvrage. 372, *& ſuiv.* Tems & lieu de ſa naiſſance. 375. Son Voyage en Eſpagne. 376

Girard (Mr. l'Abbé). Ouvrage de cet Auteur. 380

Goodwin, cité. 154

Greaves (*Jean*). Ses *Oeuvres mêlées*. 333

H.

HALDE (le P. J. B. *Du*). Sa *Deſcription Géographique &c. de l'Empire de la Chine*. 140. Jugement ſur les deux Editions de cet Ouvrage. *ibid. & ſuiv.*

Holtzhofius, cité. 54

Meursius (Mr.). Ses *Remarques critiques ſur quelques Hiſtoriens Grecs*. 359

Nonnosus, cité. 84

I.

JESUITES. Pourquoi la prudence veut qu'on ſe défie d'eux dans toutes les choſes auxquelles ils prennent ou peuvent prendre intérêt. 147. Leur Société tend toujours à grands pas à la Monarchie univerſelle dans la République des Lettres. *ibid.* Pourquoi ils ſe ſont

ſont comme emparés depuis peu du Titre d'Hiſtoriographes de toutes les Nations. 148

Ignace de Loyola (St.). Tems de ſa mort. 34. Auteur contemporain qui reconnoit que ce St. n'a point fait de Miracles. 35. Tems auquel il a été canoniſé. *ibid.* Il mis au catalogue des Saints. *ibid.*

L.

LITURGIES *publiques*. Néceſſité de leur uſage, tel qu'il étoit reçu dans l'ancienne Egliſe, & tel qu'il eſt dans les Egliſes des Réformés. 289

Loix Naturelles. Comment on prouve qu'il y en a; & en quoi elles conſiſtent. 316, *& ſuiv.* Objections contre ces Loix. 309

Loyola (St. *Ignace de*). Voyez *Ignace de Loyola*.

M.

MASSUET (le Père) accuſé d'avoir voulu faire parler St. Irénée à la Romaine. 50

Maurey (l'Abbé *de*). Ce qui donna lieu à ſa Converſion. 415

Montgeron (Mr. de). Son Traité de *la Vérité des Miracles, opérés par l'interceſſion de M. de Paris*. 393. Tems de ſa naiſſance. 397. Son caractère. *ibid.* Syſtême qu'il s'étoit formé. 399. Reçu Conſeiller au Parlement de Paris. *ibid.* Idée qu'il ſe faiſoit des Conſtitutionnaires. 400. Réſolution qu'il prend d'examiner à fond tout ce qu'on publioit des Miracles de l'Abbé de Paris. *ibid.* Dans quelles diſpoſitions il alla viſiter le Tombeau de cet Abbé. 401. Sa converſion. 402. Si ſon Incrédulité avoit jamais été totale & raiſonnée. 403. S'il mit du ſoin de Miracle, pour le mener au Janſénisme, ou pour le ramener au Chriſtianiſme. 407, *& ſuiv.* Quel eſt le grand but de ſon Ouvrage. 418, *& ſuiv.* Eloge de l'Epître Dédicatoire au Roi Très-Chrétien, & morceau de cette pièce. 424, *& ſuiv.* Idée qu'il donne du Pape & des Jéſuites. 427, *& ſuiv.*

Mouſſet. Ouvrage qu'on lui attribue. 388

N.

NOTES, *Remarques*, *Obſervations*, *Réflexions*. Différence qui ſe trouve dans la ſignification de ces termes. 385

O.

OLIVET (Mr. l'Abbé d'). Auteur d'un *Traité de la Proſodie Françoiſe*. 216

Oſtervald (Mr.). Ouvrage de cet Auteur. 221

Oudendorp (Mr. *François*) publie les *Commentaires de Céſar*, 158. Son grand Savoir. *ibid.*

P.

PALACIOS (*Dom Alphonſe de*). Rélation du prétendu Miracle opéré en ſa perſonne. 421, *& ſuiv.*

Pape. Mauvaiſes raiſons par leſquelles les Catholiques Romains prétendent prouver ſon pouvoir temporel & ſpirituel. 298. Ce qu'on devroit attendre, ſi ſon autorité ſe trouvoit une fois détruite. *ibid.*

Paris. La Vérité des Miracles, opérés par l'interceſſion de cet Abbé. 393

Pierre (Mr. l'Abbé de St.). *Mémoire* de cet Auteur contre le *Schiſme.* 223, *& ſuiv.* Lettres qu'on lui attribue fauſſement. *ibid.*

Pöllnitz. Lettres & Mémoires de ce Baron. 192. Hiſtoire abrégée de ſa Vie. 193, *& ſuiv.* Son changement de Religion. 193

Proſodie. Ce que c'eſt. 386. Si on a connu autrefois notre Proſodie, & juſqu'à quel point. 387. Pourquoi on la connoît ſi peu aujourd'hui. 388

Provinces Unies de Hollande. Si elles ont droit ſéparément de faire la Guerre. 124, *& ſuiv.* Examen de cette queſtion: *Si le Droit de Religion, qui appartenoit autrefois à chaque Province, lui appartient encore?* 126, *& ſuiv.* Preuve de fait, qui confirme la Souveraineté abſolue de chacune des Provinces, dont le tout forme la République. 134, *& ſuiv.*

R.

RANCÉ (*Armand-Jean le Bouthillier de*) Abbé de la Trappe: Motif de ſa Converſion & de ſa Rétraite. 414

Raitz (*Guillaume Otton*). Ouvrage de cet Auteur. 214

Religion. Pourquoi l'examen de la *Religion*, autant qu'il eſt néceſſaire pour le ſalut, n'eſt au deſſus de la portée de perſonne, même des plus ignorans. 302

Roques (Mr.). Ouvrage de ce Miniſtre. 212

S.

SAUMON. Particularités touchant ce Poiſſon. 463. Pêche conſidérable qui s'en fait du côté de *Châteaulin*, & comment elle ſe fait. *ibid. & ſuiv.*

Sens Commun. C'eſt à l'aide du *Sens Commun* que les Gentils ont connu Dieu, & comment. 296. C'eſt la même choſe que la *Lumière naturelle* & la *Raiſon.* *ibid.*

Simſon (Mr.). Ouvrage de cet Auteur, qui de Tifferan eſt devenu très-bon Mathématicien. 231

Super-

Superſtition. Ce que c'eſt. 287. Si c'en eſt une de ſervir Dieu dans une Langue inconnue. 298
Supralapſaires. Ce qu'ils enſeignent. 287
Swift. Ouvrage de ce Docteur. 219
Synode de Dordrecht (le) n'eut pas d'abord une approbation ſi générale, qu'il n'eût quelques contradictions à eſſuyer. 131. Exemples qu'on en donne. *ibid. & ſuiv.*

T.

THEODORE I. Roi de Corſe. 440. Son Portrait. 441
Théologie (la) renfermée dans le Livre de la Nature, & celui de l'Ecriture. 285
Théologie Naturelle. S'il y en a une, & en quoi elle conſiſte. 305. Regardée comme la baſe & le fondement de la *Théologie* Révélée. 306. Combien elle étoit eſtimée des anciens Docteurs de l'Egliſe. *ibid.*
Tite-Live. Nouvelle Edition de cet Hiſtorien. 234
Tradition. Dans quel cas on peut regarder une *Tradition* comme ſûre & fidèle. 23, *& ſuiv.* Règles pour diſcerner les vraies Traditions de celles qui ſont fauſſes. 27, *& ſuiv.* Terme néceſſaire pour l'établiſſement des fauſſes Traditions. 34
Trente (le Concile de) Quatre défauts eſſentiels qu'on y trouve. 76, *& ſuiv.* De quelle manière les Actes de ce Concile ont été reçus en Italie, en Pologne, en Eſpagne, &c. 82, *& ſuiv.*
Turrettin (Mr. *J. Alphonſe*). Ses *Penſées & Diſſertations Théologiques.* 281

V.

VERNET (Mr.) accuſé d'avoir pris à contre-ſens *George* Métropolitain de *Moſul.* 63
Vers qui rongent le bois des Vaiſſeaux. 466
Unigenitus. Hiſtoire de la Conſtitution qui porte ce nom, en ce qui concerne la Congregation de *St. Maur.* 210
Utrecht. Union qui y fut conclue le 23 Janvier 1579. 124

W.

WERNDORFF, cité. 54
Wiſe (Mr.). Ouvrage de cet Auteur. 225
Witſius, cité. 54

Y.

YNCAS (les) Rois du Perou, leur *Hiſtoire.* 370, *& ſuiv.*
York. Hiſtoire & Antiquités de cette Ville. 232

Z.

ZORNIUS, cité. 54

FIN DE LA TABLE.